

○

HISTOIRE

DE LA

VENDEE MILITAIRE

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY

CINQUIÈME ÉDITION

« La guerre de la Vendée a revêtu d'une splendeur incomparable quelques pages de notre histoire. On n'a vu nulle part ailleurs tant de noble vaillance et une pareille unanimité de dévouement. »

(*Histoire des Guerres de la Péninsule*, tom. I, p. 182, par le général Foy.)

TOME TROISIÈME



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 8

—
1865

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage se réservent le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

HISTOIRE DE LA VENDÉE MILITAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Mouvements révolutionnaires en Bretagne dès 1750. — La cour, le clergé, la noblesse, le Parlement et la bourgeoisie. — Caractère des Bretons. — Division entre la cour et le Parlement. — Sa résistance aux ordres de Louis XVI. — Le comte de Thiard et le premier président Catuëlan. — Victor Moreau, général du Parlement. — Troubles à Rennes. — Lettres de Louis XVI. — Obstination du Parlement. — Démonstrations hostiles du tiers état. — Premiers décrets de l'Assemblée constituante. — Leur effet sur la population des villes de Bretagne. — Persécution contre le clergé et la noblesse. — Le peuple des campagnes prend fait et cause pour eux. — Les prêtres insermentés et les intrus. — Agitation des clubs. — Leur intolérance. — Mesures arbitraires contre la liberté de conscience. — Les patriotes nantais fraternisent à Londres avec les révolutionnaires anglais. — Premiers soulèvements de la Bretagne.

Le récit des événements qui, pendant la période révolutionnaire, agitèrent la Bretagne, le Maine et la Normandie, n'a pas encore été publié. Les historiens contemporains de ces événements ont tour à tour, et selon l'opinion à laquelle ils appartenaient, célébré ou flétri les noms de ceux qui propagèrent ou de ceux qui combattirent le mouvement social de 1789 et les excès de 1793. Justice n'a pas été rendue, car les faits n'ont jamais été racontés avec vérité. On a calomnié, on a dénaturé les deux partis aux prises dans ces provinces. Jusqu'à présent la guerre de la Chouannerie n'a rencontré que des panégyristes ou des accusateurs. C'était une histoire si pleine de détails exceptionnels, si en dehors de nos mœurs; il s'était offert sur les grèves de la

Bretagne, dans les forêts du Maine, dans les campagnes de la Normandie, tant d'incidents qui sortaient du cadre habituel tracé aux insurrections populaires, que les écrivains n'ont jamais voulu, disons mieux, n'ont jamais pu les comprendre.

Après les gigantesques combats de la Vendée, après ces luttes à plein soleil qui avaient eu tant de retentissement, on ne pouvait bien impartialement s'initier à cette guerre sourde, mais toujours active, toujours sanglante, que la Bretagne, que le Maine déclarèrent à la Révolution, et que leurs enfants soutinrent contre elle avec un acharnement qui n'excluait ni l'adresse ni la ruse. On cherchait à expliquer la Bretagne de Tinténiac, de la Bourdonnaie, de Silz et de Cadoudal, le Maine et l'Anjou de Sceaux, de Rochecotte, de Bourmont, de d'Andigné et des Chouans, la Normandie de Frotté et de ses compagnons par la Vendée de Cathelineau, de la Rochejaquelein, de Bonchamps et de Charette. On essayait d'établir des points de similitude entre la fidélité chevaleresque des uns et les passions militantes des autres. On ne tenait compte ni de la différence de caractère ou de localité, ni des causes qui développèrent ces insurrections que la République confondait dans la même haine, qu'elle dompta par les mêmes moyens de terreur et de despotisme.

Avant de commencer la narration des faits, il nous a semblé nécessaire de jeter un coup d'œil sur les circonstances qui, au fond de la Bretagne, servirent de prélude au mouvement royaliste qui s'opéra après le passage de la Loire par la grande armée dont Henri de la Rochejaquelein était le général. Dans cet exposé des événements qui, en Bretagne, précédèrent la Chouannerie, on verra que cette province était mûre pour une révolution longtemps même avant que cette révolution éclatât.

Depuis 1750, les Bretons étaient travaillés par l'idée de sauvegarder les anciens privilèges que la Monarchie, à son déclin, essayait de leur disputer. Longtemps avant de pénétrer au cœur de la masse, la guerre existait entre la Cour et le Parlement. On guerroyait avec des remontrances; par des arrêtés on résistait au pouvoir, lorsque dans les autres

provinces l'obéissance était encore un bonheur. Cet état permanent d'hostilités, que tant de causes, que tant d'intérêts privés avaient fait naître, révélait une surexcitation dans les esprits que le gouvernement fut assez imprévoyant pour ne pas arrêter à son origine. On discuta, on traita avec ce Parlement de Bretagne, le plus attaché à la Monarchie, mais aussi le plus ferme dans ses idées de droit provincial et de franchises communales. Au tribunal de l'opinion qui, dès cette époque, s'ingéniait à prendre parti, les hommes du Parlement eurent raison contre la cour et contre la noblesse. Le Clergé se mêla de la querelle. La bourgeoisie seule en profita, et, lorsque les premiers ferments de révolution se développèrent en France, le Clergé et le Parlement tentèrent de s'opposer à ces manifestations, qui devaient anéantir leurs privilèges. La bourgeoisie bretonne, leur auxiliaire pendant quarante ans, tourna contre eux les armes aiguës à leur service. La bourgeoisie allait fonder son règne; mais le peuple des campagnes, la plus nombreuse classe du Tiers État, se leva alors, réclamant ses vieilles lois et le trône qui avait disparu dans un jour de sang.

Cette lutte, toute d'intérieur, qui a si longtemps agité la Bretagne, et qui n'a pas été sans influence sur l'action démagogique, mérite d'avoir sa place dans l'histoire de la Vendée militaire. Elle explique les différences que l'on signalera plus tard entre l'insurrection de la rive gauche de la Loire et celle de la rive droite. En Poitou et en Anjou les esprits n'avaient été tourmentés par aucune crise politique; ils n'avaient connu ni les résistances du Parlement ni les discussions qui alimentent le feu des guerres civiles. Dans les villes mêmes on n'avait pas avant 1789 pris fait et cause pour le Parlement contre la Cour ou pour la Cour contre le Parlement. Les bourgeois et les laboureurs vivaient dans une heureuse ignorance, que les motions désorganisatrices de l'Assemblée nationale eurent seules le pouvoir de troubler; mais en Bretagne les choses ne se passaient point avec autant de calme.

La Bretagne est une terre à part : longtemps indépendante sous le gouvernement de ses ducs, nourrie pendant des siècles de toutes les passions qui naissent au contact des

longues guerres, elle a dans les entrailles un besoin de liberté qu'elle aspire toujours à satisfaire. Sombres et tenaces, graves et frondeurs, ses habitants, dont César n'a jamais pu soumettre les ancêtres, secouèrent à diverses reprises le joug de l'Angleterre. Ils sont fils de ces farouches Bretons, *feroces Britones*, dont parle le vainqueur des Gaules dans ses *Commentaires*; ils sont les héritiers de la gloire des du Guesclin, des Clisson, des Beaumanoir, des Rohan, des Duguay-Trouin, des Rieux, des Tinténiac, et de toutes ces illustrations guerrières qui, sur terre et sur mer, grandissaient le nom de la France; ils forment une race exceptionnelle que la conquête a pu momentanément dompter, mais qui a sans cesse espéré recouvrer sa liberté, le plus précieux des biens pour elle. La Bretagne, terre de privilèges et de franchises achetées par des sacrifices de toute nature, par des dévouements de toute espèce, était monarchique à travers ses idées d'indépendance; elle était religieuse surtout.

Aussi en 1717, lorsque le régent Philippe d'Orléans et Dubois, son ministre, vendaient la France à l'Angleterre et forçaient le pays à leur offrir un *don gratuit* pour entretenir l'insolence de leur luxe et la débauche de leurs courtisanes, le premier cri d'indignation s'échappa-t-il de la Bretagne. La Bretagne, représentée par ses États, rejeta d'acclamation ce prétendu don gratuit. Le Régent ne s'attendait pas à une résistance aussi énergique : on avait refusé de l'or à sa cupidité; il jura d'en tirer vengeance. Le bourreau de Nantes lui offrit un jour quatre têtes de nobles bretons en échange : l'échange fut accepté, et le 26 mars 1720, Pontcalais, de Talhouët, du Couëdic et Mont-Louis expirèrent sur la place du Bouffay.

Avec un grand nombre de gentilshommes des meilleures familles de Bretagne, ils avaient conspiré pour arracher aux mains de Philippe d'Orléans la régence, dont le gouvernement anglais tirait seul profit au détriment de la patrie. Dans ce complot, ayant des ramifications à la cour de la duchesse du Maine et à l'Escurial, où régnait Philippe V, un petit-fils de Louis XIV, entrèrent Rohan de Polduc, les

barons de Roscoman, le comte et le chevalier de Croastier, de Penmarck de Kerentry, de Molac-Hervieux, de Talhouët de Boismorand, Goëlle, de Talhouët de Bonamours, de Kerpedron, les chevaliers de Bourgneuf-Trevelec, de Villegley, du Kroser, de la Houssaie-Leforestier, de la Béraye, de Lambilly, de Kersausun, de Roscoët, de Boissi, de Becdelièvre, de Keranguen, de Kervasy, Hiroët, de Salarieuc, de Fontainepers et du Koarghan. C'était une protestation contre de coupables excès et contre des tendances antifrançaises. L'exil ou les échafauds la comprimèrent ; mais dans ce soulèvement il y avait un germe d'action nationale qui ne sera pas perdu pour la Bretagne.

Plus tard, en 1750, le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province pour le Roi Louis XV, essayait d'apaiser une nouvelle lutte engagée sous le comte de Chaulnes, son prédécesseur. Le motif de cette lutte était le prélèvement d'un nouvel impôt du vingtième que les provinces avaient déjà payé, mais dont les états de Bretagne ne voulaient point sanctionner l'abus. Le Clergé et le Tiers, prenant en considération les besoins du gouvernement et les exigences d'une guerre malheureuse, n'avaient pas cru devoir résister aux injonctions et aux prières de la cour. La Noblesse seule fut inflexible. On exila plusieurs gentilshommes, on en jeta d'autres dans des forteresses ; mais ce n'était pas avec des moyens de coercition que l'on pouvait espérer de vaincre l'indomptable esprit d'opposition qui, dans l'intérêt même de la Monarchie, se manifestait si hautement en Bretagne. Louis XV avait trop de laisser aller dans les mœurs, la plupart de ses ministres trop d'insouciance dans la pensée, pour dominer ces caractères altiers qui, au sein du Parlement ou dans la session de leurs états provinciaux, ne se laissaient ni intimider par les menaces ni séduire par les caresses.

En 1756, au milieu des désastres de la guerre de sept ans, un second vingtième fut exigé. On le regarda comme une nouvelle atteinte aux franchises de la Bretagne. La noblesse et le haut clergé, qui régnaient dans le parlement, s'y opposèrent ; le peuple, plus spécialement représenté par le bas clergé et par les classes bourgeoises, obtempéra aux de-

mandes de la cour. Il y obtempéra en s'apitoyant sur la triste position du royaume; mais de semblables collisions, nées à une époque où les philosophes du dix-huitième siècle discutaient l'origine de l'autorité, et battaient en brèche par le raisonnement ou par le sarcasme l'obéissance et la foi des peuples¹, de semblables collisions étaient bien dangereuses. Le duc d'Aiguillon le sentit, il voulut l'expliquer au gouvernement, et, pour vaincre ces résistances, employer des moyens plus doux. Son système ne réussit qu'à moitié, et, jusqu'en 1763, les choses restèrent dans cette situation précaire. Le Tiers État avait toujours fourni et au delà ses impôts de capitation et les charges qu'on lui imposait. En 1764 il n'en fut plus ainsi.

L'ordre de la noblesse persuada au tiers que la nouvelle contribution de deux sous par livre que prescrivait une déclaration du conseil était exorbitante. Cette taxe fut refusée. Un arrêt du Parlement de Rennes déclara concussionnaires les agents du fisc qui s'emploieraient à lever les deux sous pour livre dont le gouvernement avait besoin. Ce fut le 16 octobre 1764 que la chambre des vacations signa cet arrêt; le conseil de la couronne le cassa. Le conseil en appela au Parlement, chambres assemblées. Le Parlement sanctionna ce que la chambre des vacations avait décidé. Le Roi lui adressa des lettres patentes pour le faire rentrer dans l'obéissance. Ces lettres furent renvoyées à Louis XV sans même avoir été décachetées, et le Parlement suspendit l'administration de la justice. Les choses même allèrent beaucoup plus loin.

Les hommes d'intelligence et d'énergie qui résistaient ainsi n'avaient pas de peine à comprendre que la vieille

¹ C'était dans ce même temps qu'un roi incrédule et libéral à sa manière, Frédéric II de Prusse, se laissait dire à son petit souper par un encyclopédiste : « Allons, sire, convenez tout de suite que pour être le meilleur des rois, il faut avoir mérité d'être pendu vingt fois. » Frédéric, quoique philosophe, avait autant de génie que de courage. Il se contenta de répondre en bourrant tranquillement sa pipe : « Mérité d'être pendu vingt fois ! oui, mais par commutation. »

Les rois du dix-huitième siècle en étaient arrivés là. Ils ne pouvaient se venger d'une grossièreté encyclopédique que par un trait d'esprit.

monarchie tombait en ruines. Ils voyaient le trône s'affaïsser peu à peu sous les corruptions de toute sorte qui l'entouraient, et une pensée, souvent venue au cœur des Bretons depuis la régence du duc d'Orléans, se fit enfin jour. La Bretagne songea à se séparer du reste de la France. Elle avait secrètement calculé, plus secrètement encore organisé ses forces. Elles étaient suffisantes pour opérer et pour protéger cette séparation; mais il fallait contre le duc d'Aiguillon une opposition toujours compacte, toujours unie, de la part de la noblesse et du tiers. Cette unanimité n'exista pas; les intérêts, les devoirs, les penchants, les espérances peut-être, n'étaient plus identiques. Entraîné par la force des choses sur le terrain des discussions gouvernementales, le tiers, jusqu'alors pacifique témoin de ces agressions, avait deviné sa puissance. Chaque jour des écrits pleins d'ironie et d'âcreté lui révélaient la faiblesse du pouvoir. Il voyait les nobles le saper tout en cherchant à l'affermir, et il laissait faire. Le tiers en voulait beaucoup plus à la noblesse qu'à la royauté. On lui offrait de détruire l'une par l'autre. La bourgeoisie se montrait patiemment ambitieuse. Dans ces démêlés elle prenait même parti pour la cour contre les gentilshommes. Ce fut de l'habileté. La Cour, la Noblesse et le Parlement ne pressentirent pas cette tactique, qui, développée avec un rare esprit de suite, amena en Bretagne mille perturbations, et arrêta peut-être la séparation projetée.

Cependant le Roi avait cru devoir appeler à Versailles le Parlement de Rennes pour lui signifier ses ordres. Le Parlement se présenta devant Louis XV. Le 20 mars 1765 il articula ses griefs; il osa même dire que le souverain n'avait pas pu connaître les injonctions faites en son nom, et relatives aux affaires de Bretagne. Le Roi répondit qu'il avait lu les remontrances du Parlement, et qu'il les désapprouvait; et il continua: « L'on ne vous a rien adressé que je n'aie ordonné moi-même; retournez sans délai à Rennes, que votre service soit repris dès le premier jour de votre rentrée: je vous l'ordonne expressément. » A peine de retour dans leur province, les gens du Parlement se réunissent en assemblée générale le 6 avril de la même année. Aussitôt

ils se démettent de leurs fonctions, et ne les continuent que provisoirement pour ne pas interrompre le cours de la justice. Le 24 mai les actes nécessaires à la sanction de ces démissions étaient publiés ; la Bretagne n'avait plus de tribunaux.

Sous un autre règne et dans un autre temps ce grave conflit eût été pris au sérieux, même en France. En Bretagne il aurait réveillé la turbulence armée des gentilshommes et l'esprit de provincialisme des masses : mais sous le règne de Louis XV tout se traitait par des chansons ; l'opposition la plus formidable se traduisait en épigrammes. Chacun laissait à l'esprit de moquerie le droit de préparer une révolution. On se contenta de couvrir d'amères bouffonneries le duc d'Aiguillon et les douze conseillers du Parlement qui avaient refusé de se démettre de leurs charges. Le sarcasme vint en aide à la sédition. Elle fut poussée si loin que le 11 novembre le gouvernement fit arrêter le plus fougueux adversaire des jésuites, Caradeuc de la Chalotais, procureur général au Parlement, son fils et trois conseillers. Le duc d'Aiguillon fut accusé en même temps par l'opinion publique et par les cinq prisonniers. Il désirait que la cour des pairs fût saisie de son affaire ; il espérait ainsi se justifier. Le Roi s'y opposa formellement. Ce refus, basé sur la raison d'État, donna lieu à une autre crise plus dangereuse que la première ; celle-ci mettait la royauté à découvert aux yeux du peuple.

L'impôt des deux sous pour livre fut pourtant établi par la force. La Chalotais n'avait songé qu'à servir l'autorité compromise du Parlement ; il s'était défendu avec une persistance toute bretonne ; il parlait des droits éternels et des souffrances de la masse, afin d'attirer sur sa tête proscrite les sympathies de la foule. Ces sympathies lui furent promptement acquises. Le peuple est toujours facile à se laisser attendrir par l'intérêt que de haut on témoigne à ses misères. Il aime la pitié qu'on lui prodigue jusqu'à l'heure où il peut s'en venger par des révolutions. Alors, quand les passions sont déchaînées, il confond dans le même anathème et ceux qui le plaignirent et ceux qui le faisaient souffrir. La Chalotais dans les fers grandit de tout l'éclat

que la persécution donne. Il accusa en se justifiant ; homme de la loi, il avilit la loi en mettant, le 15 janvier 1766, au bas de son premier mémoire, daté du château de Saint-Malo, ces paroles qui apprenaient à la France que déjà le secret était établi pour les prisonniers : « Écrit avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppe de chocolat. »

Ces révélations, qui, pour un procureur général, ne devaient avoir rien de très-extraordinaire, firent éclater l'indignation de commande de Voltaire ; il s'écria : « Malheur à toute âme insensible qui n'éprouve pas le frémissement de la fièvre en lisant le mémoire de l'infortuné la Chalotais ! son cure-dent grave pour l'immortalité. »

Voltaire et la Chalotais n'étaient plus lorsque éclata la révolution qu'ils avaient préparée ; mais le fils du procureur général au Parlement de Rennes et son compagnon de captivité a vu l'ère de la liberté que, dans les cachots de la monarchie, il avait appelée de ses vœux les plus ardents, et il est mort sur l'échafaud. Il est mort condamné comme ennemi du peuple.

En 1766 l'on n'en était pas encore là. Les Parlements marchaient à l'encontre du gouvernement ; ils avaient pour eux la faveur populaire. Les besoins qui s'étaient fait sentir pendant le règne de Louis XV se renouvelaient sous son jeune successeur avec une exigence n'accordant plus de délai. Les vices de la cour avaient fomenté la Révolution : les vices du peuple allaient l'achever.

Louis XVI a toutes les vertus de l'honnête homme et du bon citoyen ; mais il en a aussi les faiblesses. La lutte était acharnée ; elle avait grandi des demi-mesures employées pour la maîtriser, et le Roi, qui ne rêvait que le bonheur public, ne savait pas que c'est par le respect seul de l'autorité qu'on peut l'assurer. Il ignorait qu'en politique le génie consiste plutôt dans la conservation de ce qui est, que dans la création de nouveaux systèmes. Ce n'est pas en effet la meilleure loi, mais la plus fixe qui à la longue est la bonne, Il ne savait pas que les nations assemblées et interrogées

par les rois commencent par des vœux et finissent par des volontés. On essaya divers modes d'impôts. Calonne et le cardinal de Brienne, Turgot et Necker, des rêveurs économes, des prélats impurs ou des pédants genevois, furent successivement appelés au maniement des affaires. Tous y perdirent en peu de mois leur popularité ou leur science politique de financiers. Loménie de Brienne, le dernier, s'était placé, même avant son ministère, en opposition avec les Parlements; celui de Rennes était resté neutre. A peine ministre, le cardinal l'eut aussi pour ennemi, et ce fut lui qui fit la guerre la plus longue et la plus dangereuse.

Le comte de Thiard était gouverneur de la Bretagne et Bertrand de Molleville intendant de la province. Une irritation extrême régnait dans le peuple. La noblesse était inquiète; elle redoutait de voir ses privilèges anéantis par des mesures officielles, ainsi que déjà le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, en avait décrété. Il y avait partout des ferments de discorde. Ce que Louis XVI faisait pour calmer les esprits tournait contre lui par défaut de cette habileté qui sait s'imposer aux intelligences rebelles, ou par une fatalité qui, pour le triomphe du méchant, s'acharne sur le bon et dénature ses vœux les plus honnêtes. Louis XVI avait beaucoup fait afin de rendre la France plus heureuse; il avait détruit le servage dans les domaines de la couronne et aboli la question préparatoire. Il allait constituer la commune sur des bases plus larges, plus favorables à la bourgeoisie et au tiers. L'impôt s'était égalisé en devenant plus territorial et plus uniforme; mais les Parlements, exaspérés par leurs querelles contre la Royauté et toujours tenus en haleine par la faveur dont ils étaient environnés, se faisaient un jeu d'opposer une force d'inertie à ce qu'ils appelaient les envahissements de la cour. Ils résistaient avec une sorte de protection respectueuse qui enseignait à mépriser l'autorité.

Celui de Paris était en hostilité ouverte avec le gouvernement; celui de Rennes, qui n'est jamais en retard dans ces rébellions, appuyées sur un simulacre de légalité, ne tarda pas à pousser les choses à l'extrême. Le 5 mai 1788 il pro-

teste, chambres assemblées, dit la déclaration, « contre toute loi nouvelle qui pourrait porter atteinte aux lois constitutives du royaume, aux droits de la nation française en général, aux droits, franchises et libertés de la province de Bretagne en particulier : proteste ladite cour contre toute atteinte qui pourrait être portée aux droits de la magistrature, essentiellement liée aux droits de la nature ; contre toute transcription qui pourrait être faite sur ses registres et qui n'aurait pas été précédée d'une délibération libre ».

Ainsi, on mettait en suspicion le pouvoir royal, déjà sapé par la base, et qui, pour se défendre, ne trouvait ni en ses propres ressources ni auprès des magistrats l'appui dont il avait besoin. Le Parlement venait, au point de vue monarchique, de commettre une faute irréparable. La noblesse ne resta pas en arrière ; car, à cette époque d'agitations incompréhensibles, les trois ordres de l'État couraient en aveugles à leur perte. Dès que la noblesse eut connaissance de l'arrêté du 5 mai, elle arriva en corps au Parlement ; et le comte de Botherel, son procureur général syndic, déposa la protestation suivante :

« Lorsqu'une alarme universellement répandue a jeté la consternation dans toutes les parties du royaume, que les coups de l'autorité surprise se multiplient de la manière la plus effrayante, qu'ils frappent sur les citoyens de tous les ordres ; lorsque la magistrature est peut-être sur le point de se voir la victime de son inviolable attachement aux lois ; que des ordres imprévus et précipités font descendre tout à coup et au même instant des commissaires du Roi dans toutes les provinces ; que la voix publique nous apprend que la France entière est menacée des plus grands malheurs ; lorsque tout, jusqu'au mystère impénétrable dont on s'enveloppe, annonce les projets les plus désastreux ; lorsque enfin les ennemis de la chose publique et des véritables intérêts du Roi semblent avoir formé le dessein funeste de rompre le lien réciproque et sacré qui unit le souverain aux peuples comme les peuples au souverain, nous nous montrerions indignes de la confiance de la Nation, qui se repose sur notre vigilance et notre zèle, nous

trahirions le plus cher et le plus essentiel de nos devoirs, nous serions absolument insensibles au cri du patriotisme et de l'honneur, si, dans une pareille extrémité, nous ne nous empressions pas de réclamer d'une manière authentique et solennelle contre toute atteinte qui serait portée à la constitution nationale.

» Spécialement chargés par les gens des trois états de veiller à la conservation des constitutions de la province, consignées dans les anciens contrats, nous déclarons réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage du roi Louis XII et de la duchesse Anne, qui porte expressément : ... en tant que touche de garder et conduire le pays de Bretagne et sujets d'icelui en leurs droits, libertés, franchises, usages, coutumes et styles, tant au fait de l'Église, de la justice, comme chancellerie, conseil, Parlement, chambre des comptes, trésorerie, généralités et autres, aussi de la noblesse et comme peuple en manière qu'aucune nouvelle loi ou constitution n'y soit faite, hors en la manière accoutumée par les rois et ducs prédécesseurs de notredite cousine la duchesse de Bretagne, que nous voulons, entendons et promettons garder et entretenir ledit pays et sujets de Bretagne en leursdits droits et libertés, ainsi qu'ils en ont joui du temps des feus ducs prédécesseurs de notre cousine. »

Les commissions des états provinciaux, formées d'ecclésiastiques et de gentilshommes, à la tête desquels on voyait Bateau de Girac, évêque de Rennes ; les autres corps constitués, le chapitre, les facultés de droit, et jusqu'à l'ordre des avocats, représenté par le Chapelier, protestèrent à leur tour. Le 9 mai, le comte de Thiard transmettait au Parlement un arrêté pour s'assembler le lendemain.

A cinq heures du matin le premier président, le Merdy de Catuëlan, revêtu de sa robe rouge doublée d'hermine, attendait sur son siège les ordres du Roi. Les présidents à mortier et les conseillers, dans leurs costumes d'apparat, étaient rangés autour de le Merdy de Catuëlan, qui, grave et solennel, faisait barricader par ses huissiers les portes de la grand'salle. Le comte d'Hervilly, colonel du régiment de

Rohan-Soubise, en garnison à Rennes, avait pris place sur la Môtte avec son régiment. D'autres troupes étaient échelonnées pour maintenir le calme ou pour assurer force à la loi. Le peuple entourait le palais. Le comte de Thiard et Bertrand de Molleville, suivis d'un nombreux état-major, paraissent enfin au perron. Un cri de « Vive le Parlement ! mort aux traîtres ! » accueille leur arrivée.

Le comte de Thiard était un homme d'énergie qui ne reculait pas devant une démonstration ; il frappe à la porte de la grand'chambre. Buret, greffier en chef, suivi de deux huissiers à verge, demande au lieutenant général ses lettres de créance. « Je ne vous en dois pas, répond Thiard. J'agis au nom du Roi, et de gré ou de force j'entrerai dans la grand'chambre du Parlement. »

A ces mots, dits d'une voix qui sait se faire obéir, la foule s'agite ; mais elle est aussitôt rappelée au respect par les troupes, qui s'emparent des avenues du palais. A la tête d'un peloton des grenadiers de Rohan, Thiard force la porte du parquet ; et, le chapeau à la main, il pénètre avec Bertrand de Molleville dans l'enceinte du Parlement. Le silence règne sur les bancs des conseillers. Le premier président, au nom de la cour, enjoint à l'autorité militaire et civile de se retirer. « Je ne le puis, reprend Thiard. Mes ordres sont formels, je dois, je veux les exécuter. »

En prononçant ces paroles, il remettait au premier président, au doyen des conseillers et au greffier en chef, trois lettres de cachet, qui intimaient défense de désemparer. Le Merdy de Catuëlan fait un geste de résignation, et, avec une froide dignité, il écoute la lecture des ordonnances et lettres patentes du Roi. Les plus remarquables consistaient dans la suppression des juridictions exceptionnelles, dans la prescription de mesures conservatrices de la liberté des accusés en matière criminelle, dans l'établissement d'une cour supérieure aux Parlements, et chargée de vérifier les actes administratifs ou législatifs, et dans la réduction du nombre des offices judiciaires.

Ces ordonnances, annoncées par le roi lui-même dans le lit de justice tenu à Versailles le 8 mai 1788, sous le

coup de l'arrestation de Duval d'Espréménail et de Goislard, conseillers au parlement de Paris, étaient pleines de vues sages. Elaborées dans l'intérêt du peuple, elles devaient exciter sa reconnaissance. Le peuple se montra ingrat, parce que déjà il était aveugle. Les ordonnances furent enregistrées; puis après quelques paroles remplies d'une acrimonieuse gravité, adressées au comte de Thiard, le premier président leva la séance.

Il avait résisté aux volontés du Roi, qui étaient un bienfait pour les masses. Les masses accueillirent Catuëlan à sa sortie du palais avec les démonstrations de la joie la plus vive. On le reconduisit à son hôtel aux cris mille fois répétés de « Vive le premier président ! » Thiard et Bertrand de Molleville veulent se retirer à leur tour. Un cri de mort s'échappe de mille bouches. Le peuple se fait une arme de tout ce qui tombe sous sa main. Bertrand de Molleville est frappé au front et renversé. Thiard, à la tête de ses troupes, est blessé lui aussi. Les soldats crient : « Aux armes ! » Tout à coup Blondel de Nouainville, qui commande la compagnie la plus rapprochée du peuple, dit : « Mes amis, ne nous égorgeons pas. Je suis citoyen comme vous ; » et il enjoint de faire halte. La foule applaudit. Elle entoure, elle enlève le jeune officier ; elle va lui improviser un triomphe. Ses soldats, trompés par un aussi brusque changement, accourent et reprennent Nouainville. Le peuple lance de nouveau des pierres sur la troupe. Nouainville est atteint à la joue. Son sang coule, et il s'écrie : « Tout à l'heure on me caressait, maintenant on me lapide. Qu'est-ce donc que l'amour du peuple ! »

Cependant le comte de Thiard n'avait pas abandonné la partie. Escorté du comte de Pont-Farcy et de l'échevin Robinet, il s'était mêlé aux groupes les plus animés ; il leur avait fait saisir que les intentions du gouvernement étaient pures et bonnes, que le peuple n'avait qu'à gagner à ces ordonnances simplifiant les rouages administratifs et judiciaires. Les explications de cet officier général calmèrent momentanément l'irritation ; mais il n'était plus possible de s'en rendre maître, c'est le premier éclair de la tempête.

Ces scènes de trouble se renouvelèrent. La noblesse et le haut clergé ne voyaient pas qu'en avilissant la majesté royale aux yeux du peuple, ils compromettaient l'avenir des deux ordres de l'État et révélaient à la multitude l'omnipotence dont elle était bien disposée à se servir contre eux. La noblesse protesta amèrement par la bouche de son doyen, Champsavoie. Le Minihiy de la Ville-Hervé et Phelippe-Tronjoly, au nom du présidial de Rennes, ne trouvèrent pas dans l'histoire de plus bel exemple de patriotisme à offrir aux Bretons que celui de Brutus immolant ses fils au salut de la naissante République romaine.

Les élèves en droit, par l'organe de leur prévôt, Victor Moreau, surnommé le général du Parlement, et qui faisait la guerre des rues avant de commencer ses brillantes campagnes, se livraient à une propagande telle que de jeunes têtes en ébullition pouvaient la faire sur les ruines de la monarchie. De nouvelles troupes arrivent à Rennes. Le Parlement s'oppose à leur casernement, et, dans la nuit du 1^{er} au 2 juin 1788, le Merdy de Catuëlan, de Freslon, de Farcy, de Talhouët, de Malfillastre, de Saint-Aubin et de Kersalaun, président et conseillers au Parlement, sont arrêtés par ordre du Roi. Les uns échappent aux lettres de cachet qui les menacent; d'autres sont faits prisonniers. Mais les troubles, jusqu'alors circonscrits dans la ville de Rennes, gagnaient déjà les cités voisines. A la date du 10 juin, le Roi lui-même écrivait de sa main à la commission intermédiaire des États :

« Je ne fais pas marcher de troupes contre mes sujets, mais pour mes sujets; pour protéger le citoyen soumis et tranquille; pour imposer à celui qu'une fermentation passagère pourrait égarer; pour le préserver ainsi contre lui-même et maintenir la sécurité.

» La liberté de chacun de mes sujets reposera toujours à l'abri de mon autorité, lorsqu'ils n'en abuseront pas pour troubler l'ordre public.

» Ce qui s'est passé depuis l'arrivée des troupes prouve combien leur présence était nécessaire, et leur conduite qu'elles n'ont été appelées que pour assurer la tranquillité. Quand tout sera calme à Rennes, je pourrai les faire retirer.

» Voilà ce que vous pouvez mander à la commission de ma part. Si elle veut mériter ma confiance dans les fonctions dont j'ai bien voulu la charger, qu'elle se garde de tenir une semblable conduite. Je ne pardonnerais pas deux fois de suspecter ma bonté et de la faire suspecter à mes peuples.

» Après avoir répondu sur la lettre que vous m'avez remise, j'ajoute que je suis extrêmement mécontent de ce qui s'est passé à Rennes.

» Le procureur-syndic des états a osé s'élever contre mes édits, même avant de les connaître, et en calomnier les dispositions.

» Des gentilshommes se sont assemblés en grand nombre sans ma permission, et le défaut de pouvoir est le moindre vice de leurs délibérations.

» Les commissions se sont portées à des démarches que je veux bien n'appeler qu'inconsidérées et peu respectueuses.

» Les magistrats de mon Parlement, non contents de protester contre mes édits, ont, malgré ma défense, tellement multiplié les assemblées et les actes de désobéissance, que j'ai été forcé de les disperser, et c'est pour leur intérêt même que je ne puis vous accorder leur retour.

» Les Bretons auraient dû cependant remarquer dans mes édits que les droits des provinces y sont expressément réservés; que l'enregistrement des lois qui leur sont particulières doit se faire dans les Parlements, que l'enregistrement de ces cours doit même précéder l'exécution des lois qui sont communes à tout le royaume.

» C'est par des représentations mesurées et fondées sur des raisons qu'on doit recourir à ma bonté. Tout autre moyen est repoussé par les lois et contraire à la fidélité qui m'est due.

» Si j'ai pu suspendre les effets de mon mécontentement, mandez à vos concitoyens que l'indulgence du Roi doit avoir pour terme le moment où l'ordre public commencerait à souffrir. »

Cette lettre était sage et digne; le Roi qui l'avait écrite devait ne pas la rendre inutile. La faiblesse et la bonté de Louis XVI s'opposèrent à des démonstrations qui auraient

peut-être ramenés au devoir les agitateurs du Parlement. Pour toute réponse l'ordre de la noblesse, réuni à Saint-Brieuc et à Vannes, choisit douze députés chargés d'aller, en son nom, présenter au Roi le mémoire qu'elle venait de rédiger, afin de démontrer la justice de ses exigences.

A Saint-Brieuc on nomma le comte de la Fruglaie, qui fut le président de cette députation; le chevalier de Guer, le marquis de Tremergat, de Carné, de Bédée, et le comte de Ciccé; à Vannes, le marquis de la Bourdonnaye-Montluc, le marquis de la Rouërie, le comte du Bois de la Féronnière, le chevalier de Nétumières, le comte Godet de Châtillon et le marquis de Becdelièvre. Ils arrivent à Paris; dans la nuit du 14 au 15 juillet 1788 on les arrête, on les enferme à la Bastille. Cette nouvelle produit en Bretagne un effet terrible. Les trois ordres des États se réunissent le 1^{er} août. Cinquante-trois membres de cette assemblée sont choisis pour aller porter à Versailles le vœu général, pour demander le rétablissement, la conservation des franchises et des libertés de la province et l'élargissement des douze détenus.

Ainsi le Parlement et la Noblesse, le haut Clergé et le Tiers se révoltaient contre le pouvoir royal, qui sentait le besoin de l'uniformité dans la loi, de l'égalité dans les charges, et le Peuple, qui va se lever en masse pour exiger ce que Louis XVI lui accorde de son plein gré, le Peuple prend parti pour le Parlement qu'il anéantira bientôt, pour la noblesse qu'il égorgera, pour le clergé qu'il dépouillera de ses propriétés. Selon le peuple, le Clergé, la Noblesse et le Parlement ont raison de résister aujourd'hui à l'autorité royale. Ils seront coupables demain lorsqu'ils défendront le trône, dont d'intempestives querelles compromirent la stabilité. Ce sont ces inconséquences ainsi déduites par l'histoire qui doivent expliquer la guerre civile en Bretagne, qu'on appela du nom de Chouannerie.

Parmi les cinquante-trois membres de cette députation, qui fut accueillie par le Roi et par la famille royale avec les égards dus à de bons serviteurs un moment abusés, on remarque des noms qui, par leur vieille fidélité, devaient se

recommander aux Bourbons. Il y avait des Cheffontaines, des Lorgeril, des de Bruc, des du Chastel, des Gourcuff, des Poyferré, des Latullaye, des Poulpiquet et des Nétumières. Le Roi avait été pour eux plein de justice et d'affabilité ; il leur avait accordé la liberté des douze détenus. Barentin même, le nouveau garde des sceaux, était entré avec les députés dans la discussion des privilèges et des franchises de leur province. Le 23 septembre 1788, l'ordonnance qui rétablissait les Parlements fut publiée. Celui de Paris fit sa rentrée solennelle le lendemain même. Les conseillers bretons furent invités à cette cérémonie ; ils y vinrent pour braver la cour. Quand ils parurent sur le grand escalier, les tambours battirent aux champs, puis la multitude et la magistrature, confondues dans le même vœu, s'écrièrent : Honneur aux députés bretons !

N'était-ce pas fournir un encouragement moral à la révolte ? La cour était vaincue : elle reculait devant les résistances que lui opposaient les défenseurs des franchises locales. La cour sentait le besoin de les briser, et elle n'avait que la force d'en témoigner le désir. Le Roi seul tendait au progrès, malgré le peuple et malgré ses avocats habituels. Le Roi seul avait l'intelligence des nécessités de l'époque, ce fut au Roi seul que l'esprit public donna tort.

La Noblesse et le Parlement crurent avoir affermi pour longtemps leur omnipotence ; il n'en fut rien. Le Tiers État les avait secondés dans leur lutte contre le pouvoir, mais cet appui n'était qu'une diversion calculée pour affaiblir la Noblesse et inculquer au peuple l'idée de la puissance nouvelle que les événements lui préparaient. Le Goazre du Kervélégan, sénéchal de la maréchaussée de Quimper, est le premier qui fit lever le masque. De Botherel, ce procureur général syndic de la noblesse que nous avons vu si ardent pour le maintien des franchises bretonnes, était arrivé le 15 août 1788 à Quimper, afin d'activer les moyens de résistance. Il est assailli par les clameurs de la foule, menacé et insulté. La foule criait : A bas le Parlement ! Un homme jeta même son bonnet de laine à la tête de Botherel. Le procureur général le ramassa, et en le lui remettant il dit avec

gravité : « Mon ami, ne craignez-vous donc pas de vous enrhummer ? » Le marquis de Kersalaun, doyen du parlement et ami de la Chalotais, avait été l'un des adversaires les plus prononcés de la cour. Mis à la Bastille avec les députés qui, comme lui, étaient allés braver le Roi, il en sortit avec eux. A peine de retour en Bretagne, il fut insulté ; déjà l'on enseignait au peuple à secouer tous les jougs et à briser toutes ses idoles.

La Noblesse et le Parlement avaient, dans un intérêt purement local, indiqué à la foule avec quelle facilité on pouvait se jouer du respect dû aux lois. La foule s'était montrée docile aux leçons qu'elle recevait ; mais elle allait en donner à son tour : l'heure des révolutions sonnait. Alors la Noblesse et le Parlement s'apprêtèrent à enrayer le mouvement qu'ils avaient fait naître. Ce mouvement les poussa dans l'exil ou sur l'échafaud, par la pente irrésistible que suivent les esprits une fois qu'ils sont mis en révolte contre le principe d'autorité. Ce n'était plus une discussion du Parlement de Bretagne avec la cour qui travaillait les esprits : le Parlement était débordé. Son ascendant, lors même qu'il essayait quelque résistance au détriment de la cour, était méconnu. Il avait plaidé pour ses propres privilèges ; il avait armé les masses pour s'en faire un auxiliaire : les masses tournaient contre lui la puissance qu'on leur avait révélée. La question des franchises et des droits provinciaux avait disparu devant des ambitions plus jeunes. Le 29 décembre 1788, les états particuliers se réunirent à Rennes ; plus de neuf cents gentilshommes y assistaient. Le Clergé était représenté par trente-cinq évêques ou abbés commendataires, et le Tiers par quarante-deux membres, les élus des villes ayant droit d'assistance à ces États. Cette dernière fraction ne formait qu'une minorité imperceptible dans l'intérieur de l'assemblée ; mais au dehors elle était soutenue par la population, par les jeunes gens surtout, que guidait Moreau. Ces jeunes gens aspiraient à un changement dans la situation politique de la France.

Le combat se préparait sur un autre terrain, la lutte était engagée entre l'autorité royale et les passions populaires. La

noblesse se rangea du côté de l'autorité, et pendant toute la durée de ces états ce fut une guerre de mémoires et de protestations qui échauffa les têtes au lieu de les calmer. Les étudiants de l'école de droit en vinrent aux mains avec les défenseurs de la noblesse : le sang coula dans plusieurs rencontres. De Boihue et de Saint-Rivel tombèrent dans une de ces rencontres; ils tombèrent frappés par derrière. Des jeunes gens y furent blessés; et, comme il arrive toujours au milieu de semblables conflits, l'effusion de ce sang fut mise par chaque parti au compte de ses adversaires. Le tiers accusa principalement de Kératry, de Guer, de Trémergat, Boihue du Bobénil, de Boisgelin, de Montluc, de Botherel, et d'autres gentilshommes influents, d'avoir excité leurs amis ou leurs serviteurs à provoquer les étudiants. Ces gentilshommes se défendirent; ils repoussèrent de pareilles imputations; ils devinrent accusateurs à leur tour; et, dans un mémoire qu'ils publièrent, on lit qu'il avait été proposé aux bourgeois de Rennes d'égorger pendant la nuit les nobles qui logeaient chez eux. Les choses furent poussées si loin de part et d'autre que le 28 janvier 1789 les bourgeois et les jeunes gens, qui se sont mis en communication avec les citoyens des autres villes, formaient le siège du couvent des Cordeliers, où les gentilshommes s'étaient renfermés.

Nous avons dit que les bourgeois et les étudiants de Rennes avaient envoyé des députés à toutes les cités voisines. L'un d'eux arrive à Nantes; il se nommait Omnes. Cet homme a plusieurs fois exposé sa vie pour sauver des citoyens qui se noyaient. Louis XVI, instruit de ce dévouement de tous les jours, ordonna de lui décerner une médaille, et lui-même daigna en composer l'exergue. Avec son intelligence de tout ce qui était bon et son instinct si populaire, le Roi fit graver autour de cette médaille ce jeu de mots expressif : *Omnes omnibus* (Tous à tous). Au moment de la Révolution, cette royale flatterie à la charité devint un symbole des vœux et des pensées dont on berçait la crédulité du peuple. En face d'une nombreuse assemblée qui s'était réunie à la Bourse, Omnes s'écria : « Citoyens, la patrie est en danger; marchons à son secours! » Il développa cette thèse; puis, sous

le coup des émotions que produisaient ses paroles, on rédigea, on signa, séance tenante, une protestation dont il est encore utile de faire connaître les principaux griefs. L'amertume du langage et l'injustice des récriminations infligeraient un blâme aux signataires quand bien même le seul récit des faits ne les condamnerait pas. On lit dans cette pièce :

« L'insurrection de la liberté et de l'égalité intéressant tout vrai citoyen du tiers, tous doivent la favoriser par une inébranlable et indivisible adhésion; mais principalement les jeunes gens, classe heureuse à qui le ciel accorda de naître assez tard pour pouvoir espérer de jouir des fruits de la philosophie du dix-huitième siècle.

» Jurons tous, au nom de l'humanité et de la liberté, d'élever un rempart contre nos ennemis, d'opposer à leur rage sanguinaire le calme et la persévérance des sensibles vertus; élevons un tombeau aux deux martyrs de la cause de la liberté, et pleurons sur leurs cendres jusqu'à ce qu'elles soient apaisées par le sang de leurs bourreaux.

» Avons arrêté, nous soussignés, jeunes gens de toutes les professions, de partir en nombre suffisant pour en imposer aux vils exécuteurs des aristocrates; regarderons comme infâmes ou déshonorés à jamais ceux qui auraient la bassesse de postuler ou même d'accepter les places des absents.

» Protestons d'avance contre tous arrêts qui pourraient nous déclarer séditieux, lorsque nous n'avons que des intentions pures et inaltérables; jurons tous, au nom de l'honneur et de la patrie, qu'en cas qu'un tribunal injuste parvint à s'emparer de quelques-uns de nous et qu'il osât un de ces actes que la politique appelle de rigueur, qui ne sont en effet que des actes de despotisme, sans observer les formes et les délais prescrits par les lois, jurons de faire ce que la nature, le courage et le désespoir inspirent pour sa propre conservation. »

Huit cents Nantais partirent armés de piques et de haches d'abordage. Ils accoururent à Rennes, où les choses étaient dans la même situation. Le comte de Thiard se porta intermédiaire entre les deux partis. Après bien des résistances

du côté des gentilshommes barricadés aux Cordeliers, il obtint, le 30 janvier, qu'ils feraient la clôture des états, et qu'ils évacueraient le couvent. Grâce à l'intervention de Thiard, la paix était rétablie; mais les dispositions hostiles contre la noblesse n'en persistaient pas moins dans les cités. Le 4 février 1789, les jeunes gens de la ville d'Angers prirent un arrêté pour encourager les citoyens de Rennes et au besoin pour leur offrir le secours de leurs bras. Comme si le ridicule devait avoir sa part dans tous les actes préluant à la Révolution, les citoyennes d'Angers signèrent, le 6 février 1789, la déclaration qu'on va lire :

« Nous, mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens de la ville d'Angers, assemblées extraordinairement, lecture faite des arrêtés de tous messieurs de la jeunesse;

« Déclarons que, si les troubles recommençaient, et, en cas de départ, tous les ordres de citoyens se réunissant pour la cause commune, nous nous joindrions à la nation, dont les intérêts sont les nôtres; nous réservant, la force n'étant pas notre partage, de prendre pour nos fonctions et notre genre d'utilité le soin des bagages, provisions de bouche, préparatifs de départ, et tous les soins, consolations et services qui dépendront de nous;

» Protestons que notre intention à toutes n'est point de nous écarter du respect et de l'obéissance que nous devons au Roi, mais que nous périrons plutôt que d'abandonner nos amants, nos époux, nos fils et nos frères. »

La Révolution aurait dû mourir sous l'emphase d'une pareille rhétorique à femmes; elle en vécut. Et chose plus étrange, elle en vit encore partout où il y a des phrases et des dupes à faire.

Le 13 avril 1789, les mandataires des trois ordres choisis pour procéder à l'élection des députés aux États généraux se réunirent à l'hôtel de ville de Rennes. Par une des plus prodigieuses variations de l'esprit humain, ils firent insérer dans le cahier des charges, sous le titre de Demandes ou Vœux de la Bretagne, toutes les mesures que Louis XVI avait proposées, et que, de concert avec le Parlement et la Noblesse, ils avaient repoussées.

Il n'entre point dans le cadre de cette histoire de suivre pas à pas les oscillations des mouvements en Bretagne. Par le rapide aperçu que nous avons tracé, nous essayons d'indiquer comment les partis se formèrent, et quels tristes résultats produisirent les conflits nés entre la Cour et la Noblesse, que le Parlement servait avec trop de chaleur. Tous trois furent trahis par le Tiers État après lui avoir fourni des armes. Pour bien saisir la portée de l'insurrection bretonne, le récit de ces faits était indispensable.

L'insurrection avait plus d'un point de contact avec celle qui était en permanence à Paris. Elle en adoptait les faciles entraînements, les patriotiques manifestations et cette fièvre de pétitions qui a fait des Français le peuple le plus mobile dans ses actes et dans ses volontés. Les Parisiens venaient, par un assaut sans danger, de mettre à sac la vieille Bastille. Les habitants de Saint-Malo sont tout à coup saisis d'un zèle furieux à l'encontre des fortifications élevées autour de leur cité par la Bonne-Duchesse, dont le nom est encore vénéré en Bretagne. Au nombre de quatre cent vingt-neuf pétitionnaires, ils adressent le vœu suivant à l'Assemblée constituante. Ces citoyens ne savaient pas sans doute que les révolutions évoquent à leur déclin des Orphées parlementaires qui rebâtissent avec l'argent du peuple les forteresses féodales que leurs prédécesseurs l'ont condamné à abattre dans un vertige de liberté. Les Malouins ne furent pas plus perspicaces que les Parisiens.

« Les bastilles, écrivaient-ils à l'Assemblée constituante, doivent disparaître, et si celle de Saint-Malo est encore debout, c'est qu'en juillet 1789 nous fûmes retenus par la seule considération que les militaires qui y tenaient garnison étaient nos amis et nos frères. — C'est à vous, législateurs, à prononcer la démolition de ces tours élevées par la duchesse Anne de Bretagne, pour enchaîner la fière indépendance des Malouins. Cette femme altière voulut consacrer sur le mur de cette forteresse et leurs protestations impuissantes et sa volonté tyrannique, par ces mots qu'on y lit en caractères gothiques : *Quin quen groigne, ainsi soit : c'est mon plaisir*. Et ils demandent que les deux tours et les

deux courtines qui font face à la ville soient démolies, en rappelant qu'une fois déjà, en 1590, un gouverneur nommé Desfontaines, avec deux cent cinquante hommes de garnison, essaya de rançonner les habitants; ce qu'il eût fait si cinquante Malouins audacieux n'étaient parvenus à escalader la tour de la *générale*. C'est d'ailleurs dans l'enceinte de cette bastille que se dressa l'échafaud de la Chalotais et de ses compagnons. »

Le grand procès dont ces pages révèlent l'origine se vidait à l'Assemblée nationale. La noblesse avait dans une seule nuit abdiqué ses privilèges. Elle avait cédé à l'entraînement, lorsqu'elle aurait dû ne faire que de la politique; et le Parlement de Bretagne, si rétif aux vœux du Roi, si acerbe dans ses remontrances, allait, lui aussi, expirer sous un décret législatif.

Par lettres patentes du 3 novembre 1789, il fut enjoint aux Parlements du Royaume d'avoir à enregistrer les lois votées par l'Assemblée nationale. Celui de Rennes était en vacances; le président de la Houssaie siégeait seul avec une chambre de vacations. Sous le prétexte que ses pouvoirs n'existaient plus parce que le Parlement aurait dû faire sa rentrée le 17 octobre, il refusa d'enregistrer ces lettres patentes. On blessait au cœur la Révolution. La Révolution, par la bouche des Patriotes de toutes les villes de Bretagne, dénonça le Parlement à l'Assemblée nationale elle-même. Le 15 décembre 1789, l'affaire y fut évoquée; et le 8 janvier 1790 la Houssaie et dix conseillers comparurent devant les Constituants. Ce fut une discussion solennelle. Alors on savait élargir les questions, et d'une affaire presque individuelle faire un attentat contre la Nation. Le Chapelier, Defermon et Lanjuinais, avocats bretons; Mirabeau, Robespierre, Camus, Barnave et Barère, se prononcèrent avec une véhémence logique contre les Parlements, que d'Esprémesnil, Cazalès et l'abbé Maury défendirent avec énergie. Le Parlement se vit condamné à l'Assemblée nationale. A Rennes, sa mémoire fut vouée à l'exécration publique par le comité des jeunes Patriotes qui naguère étaient les séides enthousiastes de ce Parlement. Victor Moreau les inspirait.

Ce vétéran des écoles, qui, depuis sept ans, n'a pas encore eu le temps de se faire recevoir avocat, mais qui, par l'aménité de ses manières, par son courage et par sa fermeté, a su se créer une clientèle de tous ses compagnons d'étude, se lève de son fauteuil de président, et, au milieu des malédictions qui retentissent, il s'écrie : « Puisse le Parlement ne jamais oublier que la volonté du peuple est imprescriptible. Qu'ils soient citoyens, et nous leur pardonnerons ! »

Le pardon de ces jeunes gens constitués en tribunal sans appel, et jouant à la dignité tribunitienne, fut le coup de grâce de cette cour souveraine.

La Noblesse et le Parlement s'effaçaient de la lutte comme grands corps de l'État ; ils pouvaient y rentrer avec l'influence personnelle accordée à chacun de leurs membres ; mais ils ne devaient plus prétendre à une action dirigeante. Restait le Clergé, qui, dans les derniers conflits précurseurs de la tempête, avait gardé une sage neutralité. Sa position en Bretagne était plus indépendante que dans les autres provinces de France. Il était pieux, riche et aimé. Il avait à sa tête des prélats qui ne s'effrayaient point du bruit, et qui, quoique dévoués à la France, n'étaient nullement disposés à se prêter à une parodie de sacrifices dont, en résultat, les principes révolutionnaires seuls profitaient.

Les vœux monastiques étaient supprimés ; on avait autorisé la vente des biens ecclésiastiques déclarés propriétés nationales par une loi qui sanctionnait le vol. Pourtant le clergé s'était tenu dans une réserve pleine de convenance. On ne s'en prenait qu'à sa fortune ; il n'a pas cherché à faire de cette spoliation un sujet de révolte. Le patriotisme des avocats et des tribuns ambitieux insultait chaque jour la noblesse et le clergé. Mille écrits incendiaires circulaient dans les campagnes ; l'évêque de Tréguier, ceux de Saint-Pol, de Rennes, de Vannes et de Quimper y répondirent avec modération. Pour se décider, tous attendaient la promulgation de la Constitution civile du clergé. Le 24 août 1790, le Roi, après une longue opposition, fut forcé de signer des lettres patentes qui accordaient force de loi au décret rendu le 12 juillet. Le Clergé, fidèle à ses devoirs et à ses

serments, était malgré lui mis en hostilité avec l'Assemblée nationale. On voulait vaincre les répugnances fort légitimes qu'il éprouvait à accepter des mains de l'impiété ou de l'indifférence une nouvelle loi brisant les liens de l'ancienne hiérarchie et de la subordination cléricale. Afin d'apaiser ses scrupules, on menaçait le Clergé de l'exil ou de la mort ; on le dépouillait de ses biens, lui propriétaire au moins au même titre que le reste des Français ; on le contraignait par toutes les tortures morales à s'enfoncer dans la voie d'innovations et de réformes qu'ouvraient les Jansénistes et les philosophes de l'Assemblée constituante. Ces promoteurs de la fraternité humaine inauguraient le bavardage légal ; quatre années plus tard la Révolution remplaça la tribune par l'échafaud.

Dans certaines provinces, les prêtres se laissèrent imposer le martyre : en Bretagne ils ne reculèrent pas devant la persécution, ils la bravèrent même ; mais ils surent, et c'était un devoir, prémunir leurs troupeaux contre l'épidémie. Ce fut l'évêque de Quimper, Conen de Saint-Luc, qui offrit l'exemple de la résistance. Il gisait sur un lit, dans les souffrances de l'agonie. Le débat engagé entre la pensée religieuse et la légalité brutale lui rendit sa vieille énergie. Malgré la notification qui lui fut faite, le 26 septembre, de la Constitution civile du clergé, il nomma à la cure vacante de Kerfeantun, et devant son chapitre réuni autour de lui, il pressa ses vicaires généraux de protester. La protestation fut rédigée et adressée à l'Assemblée nationale ; en voici quelques extraits :

« La sévérité de vos ordres, y lit-on, suffit pour justifier les réclamations que faisaient, il y a près de deux ans, les prélats et les chapitres de la province de Bretagne ; ils semblaient prévoir dès lors les malheurs qu'allait entraîner une convocation faite d'après les principes républicains d'un ministre protestant, et précédé de cris populaires et tumultueux qui appelaient l'anarchie sous le nom séducteur de la liberté.

» En cédant à la force, à ce pouvoir, — disent-ils plus loin, — qui brise tout et ne respecte rien, nous protestons

hautement contre l'impossibilité absolue où vous nous mettez de satisfaire à nos obligations les plus indispensables ; nous déclarons que nous n'y renonçons pas, et que nous ne faisons que les suspendre jusqu'à ce que des temps plus heureux nous en permettent le libre exercice.

» Nous vous le déclarons donc, messieurs, les décrets de l'Assemblée nationale ne peuvent rien innover dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique ; elle ne peut ni ôter ni donner le pouvoir spirituel. Les nouveaux vicaires que vous voulez instituer ne pourraient sans crime s'ingérer dans le gouvernement du diocèse, n'ayant pas une institution canonique spéciale pour cette importante administration. »

Conen de Saint-Luc mourut quatre jours après, le 30 septembre 1790. Les scellés furent immédiatement apposés sur les titres de l'évêché ; puis les autorités locales, aux termes de la nouvelle constitution, convoquèrent les électeurs pour nommer un autre évêque. Le chapitre demanda des prières en faveur du prélat mort, et dans ce mandement il traça aux fidèles la conduite qu'ils devaient tenir. Cet écrit fut censuré par la liberté. La liberté fit défendre de le lire et de le laisser circuler. C'était ainsi que déjà elle entendait l'égalité des droits.

La persécution est en vigueur dans l'ancien diocèse de Cornouailles ; elle ne tardera pas à s'étendre plus loin. Un décret de l'Assemblée nationale a supprimé l'évêché de Saint-Pol de Léon. Son titulaire était le comte de la Marche, qui avant de se consacrer à Dieu avait servi la France dans les armées. La Marche est un Breton selon toute l'acception du mot. Il refuse d'obéir aux injonctions du district de Morlaix, qui lui notifie la constitution civile du clergé. Le chapitre se prononce dans le même sens. On enjoint d'apposer les scellés sur les archives du diocèse. Les autorités civiles de Saint-Pol de Léon refusent de se charger de cette mission, qui, disent-elles, blesse leurs principes religieux. Les clubs des villes voisines annoncent que les Patriotes sont prêts à se mettre en route pour faire le siège de Saint-Pol. Sur divers points la résistance du clergé s'organisait en même temps ; mais sur tous les points aussi l'action des

clubs se faisait sentir, et elle était la plus forte, car partout elle procédait, au nom de la liberté, par la menace et par la violence.

Les hommes modérés que leur position ou des rêves d'amélioration sociale avaient mêlés au mouvement révolutionnaire ne désiraient pas voir la force trancher ces graves questions de conscience. On allait procéder à l'élection des nouveaux évêques. D'honorables citoyens, de sages administrateurs pressent les anciens titulaires de conserver leurs fonctions en se soumettant à la formule du serment exigé par le décret du 24 août 1790. Tous les prélats refusent. Les nominations se font au milieu des invectives les plus ridiculement scandaleuses. A Quimper, le curé Expilly succède à Conen de Saint-Luc. A Nantes, Minée, curé de Saint-Denis, est élu à la place de la Laurencie ; et, transmettant ce choix à l'Assemblée nationale, le citoyen Couston, président de l'élection, écrivait : « Nous avons élu pour évêque du département de la Loire-Inférieure Julien Minée, ce curé citoyen qui a signalé son patriotisme dès l'aurore de notre liberté. Le premier curé qui s'est montré patriote était destiné sans doute à être le pasteur du département qui le premier a réclamé les droits de l'homme. »

Trois ans ne s'écouleront pas, et cet évêque, que la Révolution offre comme un Vincent de Paul constitutionnel, abdiquera entre les mains de Carrier ses fonctions sacerdotales, et il se placera à la tête des noyeurs de la Loire pour montrer au peuple de quoi est capable un mauvais prêtre.

L'abbé Lecoz, nationalement appelé à l'évêché d'Ille-et-Vilaine, était un homme plus instruit, plus modéré et plus digne de l'épiscopat que la plupart de ces misérables nommés sous l'influence des clubs. Une correspondance s'établit entre lui et l'évêque de Rennes, Bareaud de Girac, resté fidèle à l'Église. Cette correspondance, qui prenait la question à son véritable point de vue, et qui posait nettement les deux principes, produisit en Bretagne un effet électrique. Les populations des campagnes se prononcèrent avec entraînement pour leur véritable pasteur. L'abbé Lecoz, à son grand re-

gret, n'eut pour lui que ceux qui se servaient de sa science pour arriver à la destruction de tout culte.

On le voit, les esprits étaient divisés, les passions surexcitées. La crise, préparée de longue main par d'ambitieuses cupidités, par le désir de niveler ce qui était au-dessus de soi, et par cette impatience de tout frein qui, à des époques indéterminées, s'empare des volontés humaines, la crise était venue. Nous avons expliqué succinctement de quelle manière les partis entendaient l'application des mots de liberté, d'ordre et d'égalité dont ils se faisaient un palladium afin d'attirer dans leur mouvement les populations que ces mots magiques devaient soulever. Il reste à faire connaître l'impression qu'ils produisirent en Bretagne lorsque la Révolution lui apprit avec quelle partialité elle entendait les commenter.

Sur cette vieille terre d'Armorique si souvent arrosée du sang de ses enfants, et où, à diverses époques, les guerres civiles eurent un retentissement si fatal, il existait, en dehors de la noblesse et de la bourgeoisie acharnées l'une contre l'autre, une classe plus nombreuse, plus active, et fidèle, par sa nature même et par la simplicité de ses mœurs, aux principes que la Révolution s'apprit jusqu'en leurs fondements. Cette classe n'avait aucun privilège à défendre. Dans la lutte engagée, elle pouvait même rencontrer des avantages matériels; n'était-elle pas la plus redoutée par le nombre? N'avait-elle pas des souffrances beaucoup plus réelles à jeter dans la balance que la bourgeoisie? Néanmoins, lorsque la Révolution, les mains pleines de bienfaits suborneurs, s'offrit au peuple des campagnes, elle le trouva calme et résigné, sans autre désir que celui de cultiver en paix ses champs, sans autre ambition que celle d'avoir des prêtres selon son cœur.

Ce peuple, il faut l'avouer, ignorait bien des choses de la terre. Par ses mœurs, par son langage, par son costume, par son opiniâtreté proverbiale, par ses traditions surtout, il différait de la plèbe des villes, que le luxe et de vagues désirs de propriété avaient commencé à corrompre. Ces Bretons, aux longs cheveux plats, au vêtement sauvage, étaient

endurcis aux fatigues et à l'intempérie des saisons. Au fond de leurs habitations malsaines, mais qu'il est impossible de leur faire quitter, ils ne vivaient que de laitage, que de fruits cuits et d'une bouillie épaisse de sarrasin. Engourdis sous un ciel humide, ils cherchaient parfois dans des excès d'eau-de-vie les sensations d'un plaisir grossier; mais ils n'entendaient rien à tous les droits dont les cités payaient si cher l'investiture. Qu'était-ce en effet pour eux que la faculté de publier leurs pensées ou de nommer leurs représentants? Ils ne savaient pas lire, et de temps immémorial ils procédaient eux-mêmes à l'élection des collecteurs chargés de recueillir l'impôt. Ces collecteurs s'acquittaient de leurs fonctions avec une prudence qui leur attirait la confiance générale.

On appelait les paysans de Bretagne à briser le joug des gentilshommes; mais pour eux, ainsi que pour les Vendéens, la noblesse était plutôt un protecteur ou un ami qu'un adversaire. Ils n'avaient rien à gagner à l'abolition des droits féodaux et beaucoup à perdre dans le morcellement des propriétés, car ils étaient trop probes pour accorder à la Nation le droit de vendre ce qui appartenait légitimement à des particuliers. Afin de vivre heureux, il ne leur fallait que leurs prêtres et la paix, que la religion avec les superstitieuses croyances, avec les traditions du moyen âge dont ils l'entouraient, que leurs vieux usages, que leurs antiques coutumes, dont ils n'étaient pas jaloux de se séparer pour se mêler au mouvement démocratique opéré par de jeunes ambitions.

Tant que la guerre ne fut déclarée qu'entre la noblesse et la bourgeoisie, le peuple des campagnes refusa d'intervenir dans ce duel qui ne troublait ni sa sûreté ni ses croyances; il se contenta de se renfermer dans la neutralité. Néanmoins ses vœux devaient être et ils étaient en effet pour les gentilshommes; mais lorsque la constitution civile du clergé lui arracha les pasteurs qu'il vénérât, et lui offrit à leur place des prêtres la plupart sans moralité ou qui ne comprenaient rien à son idiome et à ses usages, ce peuple ne vit et ne put voir que le fait matériel. Il ne demanda point par quelle série d'événements de semblables modifications

avaient lieu. On persécutait ses recteurs, on altérait son culte, on menaçait sa foi ; sous prétexte de le rendre plus libre, on attentait à sa liberté. Le peuple se tint en défiance ; mais de l'indifférence pleine de réserve qu'il avait d'abord témoignée aux premiers actes de la Révolution, il passa bientôt à une de ces haines sourdes qui, avec le caractère breton, mènent très-loin les hommes et les choses. En preuve de cette hostilité, qui s'amassait dans le silence, citons la lettre que les officiers municipaux de Saint-Pol adressaient, le 26 janvier 1791, aux membres du district de Brest :

« La séquelle de la bigoterie s'accroît ; mais, pourvu que les campagnes ne s'en mêlent pas, on pourra en venir à bout. Le bruit aujourd'hui répandu dans le peuple est que, passé dimanche, curés ni vicaires ne diront plus la messe. S'il avait été possible de prendre un milieu à cela, les murmures n'auraient pas été si grands ; mais nous sommes trop loin de l'Assemblée nationale pour nous entendre sur les remplacements instantanés. Au surplus, là comme là, et au bout du fossé la culbute. »

La Révolution avait bien pu, par un simulacre d'élection, instituer constitutionnellement des évêques et des prêtres ; il restait à leur recruter des fidèles. En Bretagne, ainsi qu'en Vendée, personne ne répondait à leur appel. L'immense majorité du clergé ne s'était pas soumise à la formule du serment, et c'était aux seuls prêtres réfractaires que la foule s'adressait, à eux seuls qu'elle témoignait respect, confiance et amour.

Des intrus qui ont d'abord invoqué la liberté des cultes veulent confisquer au profit de leur apostasie les églises où s'assemblent les Chrétiens sous la houlette de leurs prêtres ; ces intrus obtiennent que les églises seront fermées. Le peuple se porte dans les landes ou sur les grèves solitaires. Là il écoute avec encore plus de ferveur la parole de Dieu que lui distribuent ses anciens curés. Il y a même des municipalités et des districts qui refusent de recevoir dans leurs murs la force armée et les clubistes envoyés pour soutenir les empiétements des intrus. Les gardes nationales marchent

dans l'intention avouée de s'emparer des prêtres insermentés. Il en part de Brest, de Landerneau et de chaque ville de la Bretagne ; mais le directoire de Morlaix, mieux avisé, proteste contre cette violation de tous les droits, et il signe la délibération qu'on va lire :

« Considérant que toute loi pénale qui s'appesantit ou doit s'appesantir sur tous les sujets de l'empire ne peut être que l'expression de la volonté générale d'un peuple libre ou celle de ses représentants ;

» Considérant que l'arrêté du département n'est pas l'application d'une loi du corps législatif, et que son exécution pourrait produire un effet contraire à ses vues pacifiques ;

» Considérant que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ;

» Considérant qu'il serait cruel de bannir et de livrer à la merci publique des citoyens dénués de toutes ressources, qui, pour céder au cri de leur conscience, ont sacrifié leur fortune et l'aisance dont ils jouissaient ;

» Le Directoire de Morlaix exprime le désir qu'il soit sursis à l'exécution de l'arrêté du département : parce que l'exécuter serait porter atteinte à la tranquillité publique, et que le temps seul peut opérer une révolution que les persécutions ne sauraient déterminer. »

A Saint-Pol de Léon l'autorité avait emprisonné l'évêque, qui, avec un bonheur plein d'habileté, après être parvenu à s'échapper des mains de ses geôliers, s'était réfugié en Angleterre. A Vannes, dans ce Morbihan si soumis à la foi, Amelot, évêque du diocèse, tenait courageusement tête aux difficultés. L'administration départementale et les électeurs avaient témoigné le désir de le garder comme pasteur ; mais il fallait prêter le serment. Amelot ne put se résoudre à trahir son devoir ; cependant il resta dans son palais épiscopal, d'où la Révolution n'osait pas le chasser : car elle ne se sentait point assez maîtresse du terrain pour braver impunément les colères catholiques.

Le 13 février 1791 voit éclater dans la paroisse de Sarzeau le premier mouvement insurrectionnel. Ce mouvement, qui est dirigé contre la ville de Vannes et auquel s'asso-

cièrent de pauvres cultivateurs, fut comprimé par les gardes nationales, que soutenaient plusieurs compagnies du régiment de Walsh. Une cinquantaine de paysans restèrent sur le champ de bataille. Ce qui se passait sur un point se renouvelait à la même heure sur tous les autres. L'exaspération était à son comble. Un décret de l'Assemblée nationale charge Daniel de Coloë, Deléon et Bertello de partir pour le Morbihan et d'y assurer l'exécution de la loi. Ils arrivent d'abord à Pluneret. Ils ont des paroles de paix sur les lèvres afin d'apaiser la population. Les habitants répondent qu'ils ne veulent pas changer de religion; l'un d'eux s'écrie dans son idiome breton : « Mon âme est à Dieu et mon corps au Roi. » A ces paroles, qui résument si fidèlement tant de grandes choses encore ignorées, succède un cri d'approbation. Les femmes s'arment de pierres, les hommes agitent au-dessus de leurs têtes le nouveau pen-bas, espèce de bâton que les traditions du pays appellent *casse-tête*. Ce mouvement va peut-être coûter la vie aux délégués de l'Assemblée nationale, lorsque Beysser, major des dragons volontaires de Lorient, pénètre avec la force armée dans cette enceinte. La vue des troupes intimide les paysans.

De semblables démonstrations avaient lieu dans toute la Bretagne, on les contient par la menace; mais la Révolution ne changea point leur esprit, ne modifia point les répugnances. Des Côtes-du-Nord aux limites de la Loire-Inférieure, de Brest à Redon, les mêmes symptômes d'effervescence se manifestèrent. La plupart des prêtres démagogues ne surent point se concilier par des mesures prudentes ce peuple sur lequel ils venaient, disaient-ils, répandre les lumières de la raison. Ils furent plus despotes que ceux dont ils usurpaient la place. Un fait seul suffira pour donner un exemple de leur intolérance.

Le recteur de Plancoët allait mourir. Son successeur de par la loi, qui s'est fait escorter de cinq soldats sous les armes, envahit la chambre du curé agonisant. On garrotte les personnes qui l'entourent, et l'intrus se dispose à lui administrer les derniers sacrements. D'une main déjà glacée par la mort le vieillard repousse les onctions, il mur-

mure que c'est un odieux sacrilège, et cependant le prêtre constitutionnel poursuit jusqu'au bout la mission qu'il s'est imposée.

De pareils scandales se renouvellent à chaque instant. La Révolution devait y mettre un terme; mais au contraire elle les approuvait, tantôt par ses éloges, tantôt par son silence. Forte de l'élan qu'elle imprimait dans les clubs, elle poussait le peuple des campagnes aux dernières extrémités. La Démagogie était tracassière et intolérante parce qu'elle ne savait pas, parce qu'elle ne pouvait pas être juste, et elle avait des malédictions, l'exil ou la mort à offrir à ceux qui ne se prêtaient pas docilement aux exigences de son patriotisme. La fameuse maxime de « l'Église libre en l'État libre » opérait déjà des prodiges de persécution.

Sur ces entrefaites le Roi, prisonnier aux Tuileries, crut par la fuite se mettre à l'abri des outrages dont il était l'objet; il partit. Il fut arrêté à Varennes. L'insurrection triomphait des calamités que la fortune faisait peser sur la royauté : les clubs et les sociétés révolutionnaires allaient en tirer parti contre Louis XVI. Pour exciter l'Assemblée nationale à partager leurs espérances, voici en quels termes s'adressaient à elle les amis de la constitution de Vannes, Bachelot, ex-président, Bernard, Albin, Malherbe aîné et Grignon fils, délégués de ce club :

« Le courage des Français est inépuisable, mais leurs ressources pécuniaires ne le sont pas. Si nos ennemis n'ont plus l'espoir de détruire notre liberté, ils conservent encore celui de ruiner nos fortunes, et bientôt peut-être nous verrions ces ennemis vaincus insulter à notre misère par leur faste et leur opulence, si votre justice ne se portait pas à rejeter sur eux tous les frais des préparatifs de guerre que leur perfidie a rendus indispensables.

» Nous vous prions en conséquence, Messieurs, d'ordonner à tous les ministres et corps administratifs de dresser un état exact de toutes les dépenses extraordinaires, dégradations et dévastations occasionnées par la fuite du Roi, pour que le montant du tout soit repris tant sur la liste civile que sur les revenus des émigrants quels qu'ils soient, ci-devant

nobles, ecclésiastiques ou autres ; et pour mieux caractériser cet impôt, nous demandons qu'il soit appelé *l'impôt de l'incivisme.* »

A Lorient, les Patriotes montraient encore plus d'ardeur, et, dans la séance du club du 19 juillet 1791, voici la motion qui était accueillie aux acclamations de la foule :

« Deux cent quatre-vingt-dix députés de l'Assemblée nationale ont protesté contre un décret qui suspend les pouvoirs d'un Roi qui vient de fausser ses serments en rompant une des principales conventions qui constituent ses pouvoirs ; d'un Roi qui vient, par une lâcheté sans exemple, d'exposer un peuple immense à toutes les horreurs d'une guerre injuste et cruelle.

» Le crime de ce monarque hypocrite n'est que trop avéré. Toute la France sait, à n'en pas douter, que Louis XVI est son ennemi capital ; qu'il avait sourdement réfléchi et médité l'assassinat d'une partie de la nation, et qu'il voulait effectuer ce noir complot au mépris des engagements solennels qu'il avait contractés en présence du ciel et des hommes. On en est bien convaincu, si l'on suit le fil des événements, des circonstances et surtout des informations recueillies à cet égard.

» Eh bien, ces deux cent quatre-vingt-dix membres putréfiés osent aujourd'hui se placer entre un Roi parjure et un peuple fidèle ; ils osent servir d'égide à un ingrat qui abandonnait sa patrie après en avoir tramé la ruine totale, qui voulait se ressaisir du sceptre de fer dont ses aïeux écrasaient nos pareils, et enfin qui avait pu former le projet perfide de rétablir le despotisme à quelque prix que ce fût. Eh bien ! ce sont ces deux cent quatre-vingt-dix royalistes qui frondent aujourd'hui tout un peuple, en se déclarant ouvertement les défenseurs de l'égal des tyrans qui ont dévasté le globe dans des siècles d'ignorance, et qui sont morts chargés de l'exécration du genre humain ; ce sont ces deux cent quatre-vingt-dix qui applaudissent aux intentions hostiles et homicides de celui qui, secondé de son conseil ténébreux, machinait l'avilissement et la mort de la nation française. Ah ! Louis XVI, nos cadavres palpitants eussent été les

degrés que tu aurais foulés avant de parvenir à ce sommet d'iniquités.

» Je demande par addition qu'on ait à ouvrir une souscription quelconque, et qu'on ait à inviter les autres sociétés à suivre notre exemple, pour, d'après la levée d'une somme proportionnée à la grandeur de l'emploi, mettre à prix la tête du premier potentat qui fera la moindre tentative contre la France ou qui osera porter atteinte à la liberté consacrée par notre sainte constitution.

» Il faut faire trembler les despotes, puisqu'on veut nous enchaîner; le temps des proscriptions est arrivé.

» Dans une guerre réglée, j'aurais eu en horreur une pareille proposition; aujourd'hui un faux point d'honneur, une générosité déplacée deviendrait un fanatisme blâmable. Nous devons combattre nos ennemis à armes égales. Au surplus, quand cet arrêté n'aurait que le mérite de jeter l'épouvante dans le cœur de nos ennemis, ne serait-ce pas d'un assez grand poids pour y avoir égard? Les tyrans sont toujours lâches et soupçonneux; ils se méfieront donc d'un cuisinier, d'un valet de chambre, d'un secrétaire, d'un aide de camp même: la cupidité est la passion des hommes. Tout le monde sait que la crainte fait naître la réflexion et que la réflexion engendre les remords; les rois frémiront donc bientôt de leur injustice; ils abandonneront nos réfugiés, et leurs projets s'évaporeront en fumée. »

Ces paroles sont horribles sans doute, mais en ce temps-là elles étaient regardées comme l'expression du patriotisme; la violence savait bientôt leur prêter force de loi. Sous le coup de la fuite et de l'arrestation du Roi, la Révolution prit des mesures arbitraires en Bretagne. C'est en parcourant les actes encore ignorés des clubs de cette province que l'on apprend jusqu'à satiété avec quelle audace de despotisme agit la démocratie qui aspire à régner. A Nantes des visites domiciliaires sont organisées; on emprisonne ceux qui, par leur probité, inspirent des inquiétudes à la Révolution, ceux qui, par leur fortune, peuvent tenter la cupidité nationale. Les prêtres insermentés sont de droit englobés dans cette proscription. A Landerneau la société des amis de la consti-

tution arrête « qu'il sera fait main basse sur les prêtres insoumis et les citoyens entachés d'incivisme ».

Carrier, dans l'ardeur de ses noyades fraternelles et civiles, Carrier n'aurait pas mieux dit.

Les plus illustres familles de Bretagne sont soumises à cette inquisition patriotique; on épie leurs mouvements, on dénature leurs actes, on entoure d'espions et de gardes nationaux leurs paisibles demeures. Le château de Quimerch, appartenant aux Tinténiac, est mis, ainsi que ses propriétaires, sous la surveillance des clubs. Ce qui s'est fait pour les Tinténiac se renouvelle pour tous les gentilshommes. On descend, au nom de la liberté individuelle, dans l'intérieur des familles; on les tourmente, on les harcèle par les persécutions les plus minutieuses. Ces vexations sont poussées si loin que l'administration du Finistère sent la nécessité de mettre fin à de pareils attentats; elle écrit au district de Landerneau : « Observez que ces rigueurs sont peu propres à augmenter le nombre des amis de la constitution, et que trop souvent ces actes procèdent de vengeances et de haines particulières. »

La Révolution faisait un crime aux prêtres et aux gentilshommes de préférer l'exil à ses nouvelles lois, et à chaque heure elle cherchait à leur rendre insupportable le séjour de France; à chaque heure elle avait pour eux de nouveaux affronts, de nouveaux actes arbitraires. La tyrannie devint si insultante qu'un arrêté fut publié le 2 juillet 1791. Cet arrêté enjoit « que les églises soient fermées dans les vingt-quatre heures, que tous les prêtres insermentés se rendent à Brest pour y demeurer en état d'arrestation, et que ceux qui troublent plus particulièrement l'ordre soient détenus au château; enfin que tout citoyen qui, au lieu de faire baptiser ses enfants par le prêtre constitutionnel, recourrait aux insoumis, soit déféré à l'accusateur public. »

Ce fut en face de cet arbitraire, qui ne prenait même plus la peine de se déguiser, que les Bretons conçurent la possibilité d'une insurrection. Aujourd'hui la France reconnaissante, la France qui, à tout prix, veut être libre, doit féliciter ces glorieux paysans du parti qu'ils adoptèrent. Il ne s'agit

point en effet ici d'une opinion plus ou moins sensée, d'une révolte à main armée contre un gouvernement établi : c'est une insurrection qui se déclare contre l'anarchie ; c'est un principe religieux et monarchique se dressant pour repousser la licence, et, par malheur, ne trouvant de force morale que dans sa propre énergie. Le peuple de Bretagne ainsi que celui du Bocage se voyait en majorité ; il avait le droit d'imposer sa volonté, de faire ses conditions, puisqu'on lui reconnaissait la souveraine puissance. Il usa de ce droit, et ce ne sera jamais la Révolution qui osera sérieusement le lui disputer. Les nations faibles, trompées ou indifférentes au mal comme au bien, peuvent courber la tête sous le joug d'une minorité parlant, agissant en leur nom ; mais elles n'engagent, elles ne doivent engager personne. Des pouvoirs irrégulièrement constitués n'affaiblissent pas le principe de gouvernement. Lorsque, à force d'intrigue ou de corruption, ils sont arrivés à ce point, il reste au peuple une formidable vengeance à tirer : le peuple se soulève contre les tyrans populaires, et sa révolte est sainte.

La Bretagne était dans ce cas comme le Poitou et l'Anjou ; elle refusa d'obéir à des lois auxquelles elle ne participait pas. Ces lois renversaient les systèmes de hiérarchie dont elle respectait le fondement ; elle prit fait et cause pour eux, et quand l'heure des luttes sonna, elle combattit. Nous n'avons encore qu'à énumérer ses souffrances et les déceptions de la liberté à son aurore.

Des scènes dignes des premiers siècles chrétiens se renouvelèrent alors dans tous les districts de Bretagne. Les couvents de femmes furent témoins de ces actes de fermeté qu'inspire la foi, et il n'y a pas encore un Breton qui ne parle avec attendrissement de la manière dont les Calvairiennes de Carhaix reçurent l'autorité départementale et les grenadiers coloniaux du Port-au-Prince.

Ils accouraient les chasser de la maison que leur charité et leurs vertus avaient mise en vénération dans la contrée. Au milieu d'une foule d'indigents et de femmes qui appelaient sur la tête des officiers municipaux toute la colère des hommes, toutes les malédictions du ciel, la troupe envahit

le monastère. Elle signifie aux Calvairiennes l'arrêté du district et l'ordre de faire évacuer le couvent. — « Vous en êtes les maîtres, répond la supérieure, car nous sommes de pauvres brebis; mais, messieurs, nous avons fait vœu de rester consacrées au Seigneur : lui seul peut nous délier de nos serments. Que sa volonté soit faite. » Au même instant les officiers municipaux et les soldats brisent la grille qui les sépare des Calvairiennes; ils vont saisir ces saintes filles, qui, se rangeant tout à coup autour de leur supérieure, se prosternent avec elle la face contre terre et psalmodient les versets du *Miserere mei, Deus*. On veut les contraindre à se relever; elles ne répondent ni aux invitations ni aux menaces. Elles ne cessèrent de prier que lorsque, après avoir assisté au sac de leur monastère, on les eut chassées sans merci d'une maison qui leur appartenait.

On persécutait en France des Français qui n'interprétaient pas l'égalité des droits ainsi qu'il convenait à la Révolution de l'appliquer. Dans le même temps les Patriotes, qui accusaient les Royalistes de s'appuyer sur l'étranger, allaient mendier, au nom des sociétés populaires, l'appui et les éloges intéressés des Anglais. Les clubs de Bretagne s'étaient affiliés au club des Jacobins; ils en recevaient le mot d'ordre. Ce ne fut pas assez pour eux : les citoyens Bougon et Français (de Nantes) se rendirent à Londres afin de fraterniser avec les clubistes de l'Angleterre. A peine débarqués sur les bords de la Tamise, ces patriotes écrivent au club nantais :

« Nous avons vu des Anglais qui nous ont bien accueillis. Nous n'avons pas encore distribué nos brochures; nous voulons en donner les premiers exemplaires à milord Stanhope et à la Société dont il est président. Tous ceux que nous avons vus nous promettent l'accueil le plus flatteur; mais ils ne nous cachent pas que le ministère nous verra avec inquiétude. Comme nous ne sommes pas venus ici pour flatter ou solliciter les ministres, il nous importe fort peu de quelle manière ils nous verront. »

Dans une seconde lettre, toujours adressée au club de Nantes, nous lisons des détails qui prouvent la candeur des

Révolutionnaires français après boire, et l'adresse de l'Angleterre qui les enivrait de flatteries et de gin, d'ale et de boursoflures maçonniques :

« Nous nous sommes mis à table sur les neuf heures, et nous en sommes sortis le lendemain d'assez bonne heure. Chacun des toasts a été porté par M. le président et répété par tous les membres; il serait difficile de nous les rappeler tous, surtout les derniers. En voici cependant quelques-uns : 1° A l'Assemblée nationale de France; 2° à la Société des Amis de la Constitution de Nantes; 3° à la mémorable Révolution de France; 4° à la cause de la liberté politique et religieuse dans tout le monde; 5° à une paix éternelle entre nos deux nations; sur quoi l'un de nous a fait cet amendement : « que si, contre l'évident intérêt des deux nations, cette paix venait à être troublée, la fraternité entre les deux Sociétés continuerait de subsister, afin de prouver que de simples citoyens de ces deux pays veulent être frères, alors que les ministres ne se montreraient même pas hommes. » La Société nous a invités à dîner dans la même taverne pour le 4 octobre, et M. le président nous a invités à dîner hier chez lui. Il avait rassemblé les hommes de lettres les plus distingués de Londres, dont nous vous porterons les ouvrages. Ils sont tous convenus que l'Assemblée nationale avait établi et proclamé plus de vrais principes que tous les législateurs depuis le commencement du monde; que c'était une chose prodigieuse que, dès les premiers moments de la liberté, la France se soit trouvée plus éclairée, mieux pourvue de philosophes et d'orateurs que ne l'est actuellement l'Angleterre; que c'est désormais de nous qu'elle doit recevoir des exemples; que notre constitution doit devenir le modèle, et notre langue la langue de tous les peuples de l'Europe; que l'Angleterre a, à la vérité, secoué le joug du papisme, mais qu'elle porte celui du presbytérianisme et du ministérialisme, et que les plus grands ennemis des peuples sont souvent ceux qui les gouvernent. Il serait difficile de vous peindre la force d'âme et d'expression que ces excellents Patriotes mettent dans leurs discours. En les entendant, on croit se trouver avec les Brutes et les Scévoles. Les principes de cette Société sont

fondés sur les droits de l'homme les plus incontestables. Nous attendons de jour en jour M. Fox: »

Pour les émigrés, correspondre au nom des principes monarchiques avec les rois de l'Europe, était un crime irrémissible. On ne devait que des coups de canon et des insultes à l'étranger. Dans l'intimité de leurs clubs, les Patriotes, on en voit la preuve, savaient s'humaniser; et ils se prêtaient à ces déceptions avec d'autant plus de niaise confiance, qu'ils trouvaient dans les Whigs une apparente similitude d'enthousiasme. Ainsi, les mêmes révolutionnaires nantais écrivent encore de Chevening-House (comté de Kent) à leurs frères de la Société des Amis de la Constitution : « Depuis deux jours nous sommes chez le lord Stanhope; il nous a reçus comme des frères, et il ne veut plus nous laisser partir. La première chose que nous avons vue chez lui, c'est une pierre de la Bastille et des cocardes nationales. »

Lord Stanhope, dont il est si souvent question dans cette correspondance des Patriotes nantais, était le beau-frère de Pitt. Il avait sans doute accepté la mission de faire honneur à des pensées de bouleversement qui pouvaient amener la ruine de la France. Ce ne sera pas la dernière fois que le triomphe des idées constitutionnelles sera fêté en Angleterre, comme la pierre d'achoppement des autres pays et une bonne fortune pour son industrie; car lord Chatham, le grand Chatham, père de Pitt, n'avait-il pas dit à la tribune : « Que deviendrait l'Angleterre si elle était toujours juste envers la France ? »

Tandis que la Révolution allait à Londres quêter des éloges que le cabinet de Saint-James avait intérêt à prodiguer à ses mesures désorganisatrices, l'exaltation démocratique gagnait du terrain en Bretagne. On persécutait avec acharnement les hommes paisibles; mais quelquefois l'odieux faisait place au ridicule. Afin de bien faire saisir jusqu'à quel point était poussée la fièvre du patriotisme, citons un seul fait.

Les citoyennes de Brest, exaltées, elles aussi, par cet amour de l'égalité qui faisait sortir la France des bornes de la raison, se rendent un jour à la Société des Amis de la Constitution, et elles prêtent le serment que nous transcri-

vons : « Nous, citoyennes de Brest, jurons de chasser d'auprès de nous ces petits-maîtres, orgueilleux ennemis des nouvelles lois, êtres sans talents et sans énergie, absolument nuls pour la société : nous jurons que nous ne reconnâtrons désormais pour parents, amis, amants ou époux, que les vrais amis de la liberté. »

Au milieu de ces effervescences, qui appellent le sourire sur les lèvres, les campagnes du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, des Côtes-du-Nord et le bas Maine s'agitaient à la voix de leurs pasteurs. Un acte d'amnistie avait été publié le 14 septembre 1791. C'était peut-être le seul moyen de conciliation possible. Le 29 novembre de la même année, les administrations départementales de Bretagne révoquent cette amnistie. Voici en quels termes elles expliquent au Roi et à l'Assemblée nationale les motifs qui leur ont fait adopter une détermination aussi illégale :

« Des prêtres coupables, mais impunis, portent la contagion dans l'esprit de la multitude aliénée par le fanatisme. Les désordres s'accroissent, les malheurs se succèdent, le sang a coulé. Le sieur Lamarche, ci-devant évêque de Léon, profitant de l'instant où se recouvre l'impôt, vient de jeter au sein des campagnes le brandon de la discorde civile ; sa lettre, soi-disant pastorale (datée de Londres, 20 août), appelle le crime, et de cultivateurs paisibles peut faire un peuple d'assassins. Déjà le patriote Fagon, électeur du bourg de Guipavas, expire victime de son civisme : il a été assassiné dans la nuit du 27 de ce mois ; déjà des curés placés par la Constitution ont été contraints à renoncer par écrit à l'exercice de leurs fonctions curiales ; des prêtres non assermentés prêchent ouvertement la révolte contre la loi, trompant les citoyens en leur faisant comparer leur quotité d'impôts avec la nouvelle fixation : ils ont soin, les perfides, de passer sous silence l'énormité des impositions indirectes qu'on percevait autrefois.

» Les campagnes agitées, soulevées par ces ennemis de la chose publique, font naître les inquiétudes les plus vives. Les unes demandent une diminution d'impôts ; les autres veulent avoir leurs anciens curés, et réunissent femmes et

filles pour accabler de leurs pétitions multipliées les districts dont elles dépendent. Pour mettre un frein à ce délire, le conseil général du Finistère a fait arrêter et arrête que :

» 1° Tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui par leurs manœuvres, leurs discours, leurs suggestions et leur conduite, se sont rendus suspects d'incivisme, seront sur-le-champ saisis par la force publique et conduits dans la ville de Brest pour y être mis en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre.

» 2° Les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, qui ont déjà été détenus dans cette ville, ou qui ont été désignés pour l'être et ne s'y sont pas rendus, seront, par le seul fait de cette détention et de cette désignation, regardés comme suspects de favoriser les troubles, et saisis partout où ils se trouveront pour être pareillement conduits à Brest, et y demeurer en état d'arrestation. »

Ainsi la Révolution, non satisfaite de braver le Roi, ce qui pour elle était une habitude, incriminait aussi l'Assemblée nationale lorsque cette assemblée ne favorisait pas ses préjugés. De leur autorité privée, des administrations départementales brisaient les lois qui gênaient leur arbitraire, et, par la crainte des troubles que cette assemblée fomentait, on les voyait se poser en censeurs de la puissance législative. Un pareil état de choses devait amener de graves conflits. Le caractère si indépendant des Bretons n'était pas disposé à plier devant eux. Des bruits de guerre se répandaient : on annonce que l'Europe va prendre parti pour l'ordre menacé. A ce cri d'alarme, les Patriotes répondent par un enthousiasme digne de la France. On eût dit que, dans la pensée des cœurs honnêtes, le sang versé aux frontières laverait les turpitudes civiques que le drapeau national avait abritées sous ses trois couleurs. Afin de marcher contre l'étranger, il n'y eut qu'une seule voix parmi les révolutionnaires ; mais les paysans avaient été trop froissés dans leurs affections ou dans leurs espérances pour se mêler à un enthousiasme qu'ils comprenaient, et que cependant la raison leur défendait de partager. Aller défendre aux frontières le territoire menacé et coopérer à la victoire, c'était

se préparer des chaînes plus pesantes. Les Blancs agirent en hommes politiques ; ils refusèrent leur concours. Après avoir étudié avec impartialité la tactique des Patriotes et celle des Bretons, après nous être reporté à ces époques de tourmente et d'entraînement, nous sommes forcé de proclamer que ces derniers étaient dans leur droit. En révolution, il y a des partis qu'il ne faut pas aider, même lorsqu'ils s'arment pour une cause qui devrait être celle de tous, car le lendemain de la victoire ces partis tourneront contre vous le succès que votre sang aura cimenté.

La Bretagne va devenir un champ clos où les opinions se livreront des combats acharnés ; tout le fait présumer, tout le rend inévitable. L'intolérance des Patriotes pousse à la guerre civile. L'hostilité permanente des campagnes, encouragée par la résistance des gentilshommes et des prêtres, contribue encore au développement des dissensions intestines ; mais à ces mécontentements il fallait une organisation : le marquis Tuffin de la Rouërie se présenta.

CHAPITRE II.

La rentrée des contributions ne s'effectue pas. — Conspiration de la Rouërie. — Ses plans. — La Rouërie à Coblenz. — Son retour en Bretagne. — Il est muni des pleins pouvoirs des princes. — Il organise le Morbihan et les autres départements. — La Révolution sévit. — Assassinat du négociant Gérard. — Soulèvements partiels. — Danton et la Rouërie. — Mort de la Rouërie. — Ses projets sont découverts à la Convention par le cabinet anglais. — Exécution des complices de la Rouërie.

Avant de développer dans son ensemble la conspiration si savamment ourdie par le marquis de la Rouërie, il faut dire que, sur les divers points de la Bretagne, la résistance au nouvel état de choses partait plutôt d'un principe religieux que d'un sentiment politique. Les laboureurs avaient beaucoup plus vite apprécié l'atteinte à leur liberté de conscience qu'à leur respect pour le trône. Ils ne se préoccu-

paient guère des théories gouvernementales; ils ne demandaient qu'à vivre heureux et paisibles sous leurs pauvres huttes, et si le pouvoir démocratique n'eût pas mis une obstination coupable à les tourmenter, nul doute qu'ils n'auraient jamais cherché à l'inquiéter. Ils avaient déjà offert plus d'un gage de leur indifférence ou de leur soumission. Ainsi, pendant les démêlés de la Noblesse et du Parlement avec la Cour, précurseurs des convulsions de l'anarchie, le peuple des campagnes se renferma dans une neutralité que rien ne put vaincre. Le peuple ne fut point appelé à s'immiscer dans cette querelle; il y resta totalement étranger. Cette querelle, qui blessait ses affections monarchiques, ne froissait pourtant en rien ses croyances pieuses. Mais lorsque la Révolution se crut assez puissante pour asseoir l'incrédulité et l'apostasie sur l'autel, ce peuple vit qu'elle cherchait à faire une guerre mortelle à son culte, et il commença à se persuader que l'insurrection devait être aussi pour lui le plus saint des devoirs. Le clergé l'entretint dans cette pensée. Les prêtres bretons ne consentirent pas, à l'exemple de ceux de la Vendée et de l'Anjou, à recevoir sans lutte la palme du martyr : ils excitèrent ces populations par des discours empreints d'une éloquence rustique. Les évêques de Bretagne se montrèrent plus actifs, plus entreprenants que ceux des autres provinces de l'Ouest. Cette différence qui existe dans l'origine des deux guerres ne doit point être perdue pour l'histoire.

La Révolution a essayé de confondre les faits et de dénaturer les événements, afin de réunir dans la même accusation la Vendée et la Bretagne. Ce fut une erreur. Les Vendéens, nous l'avons démontré, se soulevèrent parce que la Révolution voulait les forcer à marcher sous son drapeau. La Bretagne, au contraire, s'émut d'abord à la voix de ses évêques. Plus tard, ainsi que sur la rive gauche de la Loire, elle saisit le prétexte de la réquisition pour unifier ses insurrections partielles. Le Vendéen, plus placide et moins agressif que le Breton, ne rencontra chez ses prêtres que des martyrs volontaires. Il les plaignit, il les encouragea à souffrir; mais, se défiant de ses propres forces, il ne songea

point à leur donner une espérance qu'il ne concevait pas pour lui-même. Cette défiance des habitants de l'Anjou et du Poitou, ce doute sur un courage qui va si hautement se manifester, est un des traits saillants de leur caractère. On le retrouve partout, dans les affaires publiques comme dans leurs transactions particulières.

En Bretagne, les paysans se firent un pieux devoir de se compromettre et de guerroyer pour le clergé. Dans chaque paroisse l'intrus vit surgir des ennemis prononcés et qui ne se contentaient pas de fuir son approche, mais qui souvent portaient jusqu'à l'insulte le mépris qu'ils ressentaient pour les *jureurs*. On les isolait dans leurs presbytères ou dans leurs églises ; on les poursuivait de railleries au milieu des processions, et surtout dans les fêtes civiques où cette espèce de culte intervenait. A Morlaix, à Bruz, à Lesneven, à Saint-Thégonec, à Montauban, dans les environs de Fougères et d'Auray, l'opposition se révélait avec toute l'âpreté bretonne. Quelquefois même les Catholiques se réunissaient dans les paroisses envahies par un prêtre constitutionnel ; ils l'expulsaient de l'église et du presbytère aux applaudissements de la foule. La Révolution n'aurait pas dû se préoccuper de ces actes, ils étaient justes ; mais la Révolution, dans les provinces, tendait plutôt à tourmenter les consciences qu'à les éclairer. De là naissaient toujours et partout de funestes chocs.

La rentrée des contributions fut encore une source de discorde ajoutée aux autres. L'Assemblée nationale avait détruit sous des votes parfois inintelligents l'ancien système administratif. Elle avait passé le niveau sur tout ce qui existait avant elle. Les lois, les usages, les noms mêmes étaient changés, ainsi que la division du territoire, les redditions de comptes et l'assiette des impôts. Au milieu de ces bouleversements, elle n'avait rien su organiser, rien prévoir. Les rôles n'étaient pas même dressés. Tout était à peu près livré à l'arbitraire ; et possesseur à titres non onéreux des propriétés du clergé et de la noblesse, le gouvernement exigeait des paysans une quotité d'impôts dont le chiffre s'élevait beaucoup au-dessus de celui qu'ils payaient primi-

tivement au Roi et à leurs seigneurs. C'était, selon eux, acheter mille fois trop cher l'esclavage.

Les commissaires pour le recouvrement des deniers publics sont nommés. Escortés par des soldats et par des gardes nationaux, ils s'installent dans les districts et dans les communes; ils y soulèvent une vive opposition. Leur mission est à la fois religieuse et financière. Ils doivent arrêter les prêtres insermentés et recueillir les nouvelles contributions. A ces titres, les commissaires délégués par les administrations départementales étaient doublement suspects. A Kerneflen, Guezno, qui sera plus tard membre de la Convention, et Abgrall se présentent. Il y a trente et un prêtres insermentés cachés dans la paroisse. A la tête des troupes qui les accompagnent, ils font dans toutes les maisons des visites domiciliaires. Ils fouillent chez le riche et chez le pauvre; ils appellent la délation à leur aide; ils vont même jusqu'à offrir de l'argent à ceux qui livreront un ecclésiastique. Ils ne sont pas plus heureux dans leurs moyens de séduction que dans leurs visites inquisitoriales. Ils ne peuvent saisir aucun de ces prêtres; ils ne peuvent recouvrer aucune partie de l'impôt dont ils s'étaient faits les collecteurs.

A Fouesnant, les choses sont loin de se passer d'une manière aussi pacifique. Alain Nédélec, juge de paix du canton, a réuni une centaine d'habitants de Perguet, de Pleuven et de Fouesnant. Ils sont armés de fourches, de pen-bas, de mauvais fusils de chasse. Avec cela ils osent tenir tête aux gardes nationaux et aux gendarmes, qui traînent à leur suite une pièce de canon. Le 10 juillet 1792, Nédélec se voit en face des révolutionnaires. Ils déploient le drapeau rouge; ils proclament la loi martiale; ils font feu. Les villageois ripostent. Quelques gardes nationaux tombent morts, et Nédélec se retire en bon ordre. Ce fut le premier engagement à main armée. Il ouvrit la voie sanglante dans laquelle nous allons entrer, et il précéda de peu de jours le complot que Tuffin de la Rouërie dirigeait; mais Nédélec, après avoir longtemps échappé à toutes les recherches, est enfin arrêté et traduit devant le tribunal criminel

de Quimper. Il assume courageusement sur sa tête la responsabilité de la révolte ; il est condamné. Il périt le premier en Bretagne sur le nouvel instrument de supplice que le docteur Guillotin avait inventé par philanthropie.

Armand Tuffin de la Rouërie était encore jeune. Ancien officier des gardes françaises, il s'était promptement mis, par son éducation, au niveau de ses contemporains. C'est dire assez que les femmes, les duels et les plaisirs de toutes sortes avaient occupé la plus large part de sa vie. Le remords était venu à la suite de cette existence sans profit pour son pays.

Armand de la Rouërie, qui poussait les passions à l'extrême, alla sans transition de ses voluptueuses orgies à la solitude des cloîtres. Il se fit trappiste ; mais au bruit de guerre qui des rivages d'Amérique retentit sur les côtes de Bretagne, la Rouërie se place à la suite de la Fayette et de cette élite de jeunes gentilshommes qui vont, sous les ordres de Washington, cimenter de leur sang l'indépendance des États-Unis. Son nom était mal en cour depuis un duel heureux qu'il avait eu avec le comte de Bourbon-Busset ; il y renonce pour servir sous celui du colonel Armand, dont sa bravoure sait grandir la vulgaire simplicité. De retour en France, après avoir fait expier aux Anglais les orages de sa jeunesse, il est choisi par la noblesse bretonne pour réclamer au pied du trône, avec onze autres députés, la conservation des privilèges de sa province. Ces députés furent mis à la Bastille, et le Roi avait sagement agi.

Trois ans plus tard, éclairé par l'expérience, la Rouërie devenait le plus actif champion de la royauté. Intelligent et discret, riche, doué d'une rare énergie et d'une souplesse d'esprit qui lui permettait de dissimuler cette même énergie dont les hommes sont souvent tentés de prendre frayeur, le gentilhomme breton, lorsque la querelle de la Cour et du Parlement eut si mal tourné, se retira à son château de la Rouërie, non loin de Saint-Malo. Là, dans le silence de ses bois, il réfléchit sur les faits nouveaux dont ses yeux étaient frappés. Il sonda les dispositions des hommes les plus audacieux de son parti ; il étudia avec maturité les

obstacles et les chances que la Révolution devait évoquer, et, sans s'aveugler sur la réussite de ses projets, il s'ingénia à donner un corps aux résistances passives qui surgissaient autour de lui. Mais, pour arriver plus efficacement au but qu'il se proposait, la Rouërie comprit qu'à son plan général d'association pour le soulèvement de la Bretagne il fallait l'appui et la sanction des princes. Il partit pour Coblentz.

Les émigrés, hommes d'action et de volupté, n'avaient peut-être pas encore mesuré l'abîme qui les séparait de la France démocratique. A Coblentz, dans ces premiers moments d'un exil dont on cherchait à égayer les ennuis par le fracas des fêtes et par le déploiement d'un luxe de bon goût, il y avait peu d'esprits clairvoyants, peu de têtes capables d'apprécier le mouvement que des idées nouvelles imprimaient aux masses. Tous ces gentilshommes qui, du fond de chaque province, accouraient sur les bords du Rhin, poussés par la nécessité ou par cet entraînement de la mode auquel le caractère français cède avec tant de facilité, étaient sans doute bien disposés à jouer leur vie dans un combat. Ils étaient braves et loyaux comme leurs épées; mais ce courage chevaleresque était un danger de plus : il ne laissait pas à la maturité politique le soin de le discipliner. Au milieu de ces réunions, où les plaisirs se mêlaient avec les mille rêves enfantés par l'intrigue ou par la légèreté, l'émigration vivait insouciant de présent. Elle escomptait même l'avenir, car elle ne doutait ni de sa valeur ni de son influence locale. Elle espérait que la Révolution se terminerait par une scène de la Fronde, et que tout rentrerait dans l'ordre accoutumé.

Une semblable pensée, que les meilleurs esprits de ce temps-là partageaient, ne pouvait être débattue. La société du dix-huitième siècle, qui s'était si longtemps amusée du scepticisme moqueur de Voltaire, avait pris à tâche de rire de tout. Les nobles avaient vu grandir sous leurs yeux le Tiers État, et, au lieu de s'opposer aux envahissements de la bourgeoisie étayant sur les intérêts des classes pauvres ses ambitieuses convoitises, ils avaient eu le tort de ne pas s'appuyer sur ce même peuple dont il leur était si

facile de se faire un allié. La bourgeoisie sut avec adresse s'emparer des passions populaires; elle les fit vibrer, elle les tourna contre la noblesse, qui, comme Louis XVI, ne pouvant pas croire à la Révolution, fut bientôt obligée de chercher un asile sur le sol étranger. Là elle fut ce qu'elle avait été en France, toujours dévouée jusqu'à la prodigalité de l'héroïsme, mais souvent imprudente et mal conseillée.

Quand le marquis de la Rouërie, avec ses plans d'insurrection, parut au milieu des fêtes dont retentissait chaque soir le palais que sur les bords du Rhin le prince-électeur avait mis à la disposition du comte d'Artois, il fut accueilli comme un de ces songe-creux qui chaque jour apportaient aux princes les projets les plus insensés. On eut cependant de banales louanges à offrir à son zèle; mais la Rouërie n'était pas homme à se bercer de pareilles satisfactions. La note suivante, adressée par lui au comte d'Artois, le 13 janvier 1790, dépose encore de la sagesse de ses vues :

« J'ai déjà eu plus d'une fois l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Royale la situation du royaume et le parti que, dans l'intérêt de la monarchie ébranlée, l'on peut tirer des provinces de l'Ouest, et de la Bretagne surtout. Je crains, monseigneur, que ceux par lesquels vous êtes entouré ne conçoivent pas parfaitement la position des choses; elle est néanmoins bien claire, et je crois de mon honneur de la retracer aux yeux de Votre Altesse. De grandes fautes ont été commises; de plus grandes encore se préparent. On a su éloigner de la noblesse la plus forte portion de la population; on nous a présentés à elle comme ses ennemis, et maintenant on dit que nous nous appuyons sur l'étranger pour reconquérir la France et rentrer dans nos droits. C'est avec ces accusations, que la malveillance trouve toujours le prétexte de justifier, que l'on excite contre nous le peuple des villes; on lui offre nos dépouilles, que nous ne défendons pas, et il les accepte. Cette acceptation fait de lui notre plus implacable ennemi. Avant de songer à prendre l'appui problématique des puissances, j'ai cru, dans le cercle étroit de mes relations, devoir tenter une organisation qui pour-

rait s'étendre plus loin. J'ai réussi en partie ; je dispose d'un grand nombre de gentilshommes ; j'ai des adhérents dans la plupart des villes de Bretagne : j'en ai aussi dans les régiments qui y tiennent garnison. Mais à quoi peut servir tout cela, si dans le fond de la Bretagne seulement on cherche à s'opposer à la Révolution ? Le Roi n'est pas libre : on lui fait sanctionner des actes qu'il ne peut vouloir rendre. Ce n'est qu'un prisonnier qui agit sous l'influence de ses ennemis, devenus ses geôliers. Il serait donc utile que des ordres me fussent donnés. La Bretagne est un bon pays où la Révolution ne gagnera guère de cœurs ; elle s'y est faite maladroitement impie et cruelle ; elle a imposé par la force les croyances qu'elle tendait à rendre populaires : cela a révolté l'entêtement breton. Des causes locales, et que j'ai cherché à expliquer à Votre Altesse Royale de vive voix, me donnent l'assurance qu'un mouvement contre-révolutionnaire serait secondé par les paysans. Ils ont de l'attachement pour nous, et ils détestent déjà la bourgeoisie, qui les traite comme des serfs. L'heure d'agir me semble arrivée, car plus tard la monarchie sera plus compromis, et ses ennemis auront gagné de nouveaux partisans.

» Il faudrait donc, monseigneur, s'opposer à ce que le nombre des émigrants augmentât. Ici ou en Angleterre ils ne sont d'aucune utilité ; dans les provinces ils peuvent reconquérir leur influence de famille et au besoin combattre avec les hommes qui se dévouent pour eux. Il y aura peut-être des attentats isolés contre leurs personnes ; mais plus on nous verra nombreux et bien décidés, et moins on essayera de nous attaquer. D'ailleurs le mouvement que je veux préparer et que d'autres peuvent entreprendre sur d'autres points peut vite changer les affaires. Que Votre Altesse donne à plusieurs gentilshommes de diverses provinces les pleins pouvoirs qu'elle m'a promis ; que de concert nous puissions faire tous à la fois une démonstration bien organisée, et le coup est sûr. »

La Rouërie ne convainquit qu'à moitié le prince, dont les rêves se dirigeaient vers un autre but, et, désespéré de l'inutilité de ses tentatives auprès des chefs de l'émigration,

il revint dans ses terres. A peine a-t-il touché le sol de Bretagne que les projets auxquels il voulait renoncer pendant le voyage se retracent à son esprit avec leurs chances de succès, et qu'il se remet à l'œuvre comme si les Bourbons l'eussent autorisé à agir. La Rouërie avait toutes les qualités qui font les généraux et les diplomates; il possédait en outre une opiniâtreté de patience dont il n'est possible de se faire une idée qu'après avoir parcouru ses correspondances et les plans qu'il concevait, selon la nécessité du moment ou selon le caractère de ceux auxquels il s'adressait. Sans espoir, sans illusions même, car la Rouërie voyait le monde avec une rare sagacité, il s'était dit que le devoir d'un gentilhomme français est de mourir au pied du trône menacé. Il n'en coûtait pas beaucoup à sa valeur et à son désenchantement de la vie d'accomplir ce devoir; mais il désirait que sa mort fût utile à son pays: pour la rendre profitable il ne jugeait aucun sacrifice impossible.

Il n'avait pas été écouté à Coblenz, il tâcha de l'être en Bretagne; il y réussit; et, au commencement de décembre 1791, il retourna expliquer aux princes ce qu'il avait fait. Le 5 du même mois ils approuvèrent des combinaisons dont ils avaient eu le tort de ne pas saisir plus promptement la valeur. Aussitôt la Rouërie, que des amours-propres, que des ambitions de localité avaient contrarié, se mit à former des comités dans les villes où, seul et sans appui, il avait su se créer des partisans. Rennes, Saint-Malo, Vannes, Auray, Redon, Laval, Dol, Pont-Château et plusieurs cités intermédiaires reçurent une organisation secrète qui s'étendit dans les campagnes, et qui bientôt mit en contact tous les Royalistes jusqu'alors isolés. Ils se laissaient opprimer sans oser se défendre; ils ignoraient la puissance de l'association, la force morale que le plus faible individu puise dans cette communauté de vœux et d'efforts tendant au même but. La Rouërie les initia au secret de la puissance révolutionnaire en leur enseignant que les partis les plus redoutables sont inévitablement ceux qui, dans le bien comme dans le mal, restent unis au jour décisif. Lorsqu'il eut établi ce vaste réseau de comités dont il était l'âme, il s'arrangea pour que

des armes et des munitions fussent mises à leur disposition.

Les Royalistes ne s'étaient jamais jugés capables de cette organisation que le génie d'un seul homme faisait pénétrer dans leurs mœurs. Il l'avait rendue applicable au milieu des difficultés que les susceptibilités de toute nature, que les rivalités de toute sorte lui suscitaient. Entraînant dans la direction de ses pensées les esprits monarchiques, il savait condescendre à des faiblesses d'amour-propre; il flattait avec une adresse infinie les illustrations de clocher; il faisait de chaque gentilhomme la cheville ouvrière de son plan; il les interrogeait sur des questions de peu d'intérêt ou sur les choses de l'honneur, les occupant avec les premières, les passionnant avec les secondes; et leur persuadant, à l'aide de cet abandon simulé, qu'il ne dirigeait les affaires que par leur concours. Ce fut là le chef-d'œuvre de l'habileté du conspirateur, qui n'avait en réalité dans le secret de ses desseins que le chevalier de Tinténiac, son aide de camp, Fontevieux, son ami, le major américain Chafner et Thérèse le Moëlien.

Thérèse le Moëlien est la parente de la Rouërie. Jeune fille pleine de cette exaltation qui produit les Charlotte Corday et les martyrs royalistes, elle a voué sa jeunesse et sa beauté à la cause dont la Rouërie est le mandataire. Elle aime ce major américain, qui, en apprenant les dangers dont le trône de Louis XVI est entouré, déserte sa patrie et sa famille pour prouver au Roi de France que les Républiques ne sont pas toujours ingrates. Chafner, homme de résolution et d'activité, est l'intermédiaire entre les nobles bretons et les Royalistes des autres provinces. Son origine, sa position, son intelligence, son accent même, tout contribue à tromper les inquiétudes soupçonneuses de la démagogie. Chafner s'est lié avec la Fayette, avec les Lameth et tous ceux qui, à l'école de Washington, ont appris le rudiment de l'indépendance républicaine. Par la Fayette il a vu les orateurs influents de cette époque; son exaltation américaine lui facilite l'accès de leurs mystérieux concilia-bules. C'est par Chafner que la Rouërie peut mesurer ses coups; c'est à Chafner qu'il doit les renseignements les plus

précieux ; c'est Chafner qui , de près ou de loin , veille avec une tendresse de père sur le conspirateur et sur sa belle complice. A l'aide de ce levier, dont lui seul calcule la puissance , la Rouërie manœuvre presque à coup sûr. Il a déjà opéré bien des prodiges , lorsque le 2 mars 1792 les Bourbons lui adressent des pouvoirs illimités pour entreprendre en faveur de la monarchie tout ce qu'il jugera utile. Ces pouvoirs étaient ainsi rédigés :

« Les princes , frères du Roi , considérant que le bien de la province de Bretagne et le service de Sa Majesté exigent que le chef de l'association bretonne ait en même temps le pouvoir nécessaire pour diriger les mouvements des troupes de ligne , des maréchaussées et autres militaires et gens armés dans cette province , Leurs Altesses Royales ont conféré et confèrent au marquis de la Rouërie , colonel au service de France depuis le 10 mai 1777 et ancien officier général au service des États-Unis d'Amérique , la commission et le pouvoir de donner en leur nom les ordres que les circonstances lui paraîtront exiger , tant aux troupes de ligne qu'aux maréchaussées et autres militaires quelconques et gens armés dans cette province , ordonnant à tous les sujets fidèles qui y sont demeurés , de quelque état et condition qu'ils puissent être , de le reconnaître comme muni de ces pouvoirs et d'obéir aux ordres qu'il leur donnera en cette qualité , soit avant , soit pendant le cours de la contre-révolution : le tout sous le bon plaisir du Roi et jusqu'à ce que les princes , frères de Sa Majesté , jugent à propos de révoquer et d'annuler la présente commission. Leurs Altesses Royales , persuadées de la nécessité de ramener au même bût et de faire concourir avec un accord salutaire les efforts de tous ceux qui seront employés dans la bonne cause , voulant d'ailleurs écarter et même détruire les soupçons , jalousies et inquiétudes que l'arrivée des troupes étrangères en Bretagne paraît y inspirer , désirent et jugent à propos que , dans le cas de l'arrivée de ces troupes ou de toutes autres , leurs chefs entrent en relation avec celui de l'association bretonne , pour que ces chefs se conduisent en tous points de concert avec lui , relativement au bien des affaires du Roi ,

au rétablissement de son pouvoir légitime et à la conservation de ses propriétés.

» Autorisent Leurs Altesses Royales M. le marquis de la Rouërie, en qui elles ont une juste confiance, à joindre, autant que faire se pourra, à l'association bretonne les parties limitrophes des autres provinces, lesquelles seront sujettes aux mêmes règlements et travaux, et participeront aux mêmes avantages, à l'exception de ceux qui ne seraient relatifs qu'à la constitution particulière de la Bretagne.

» Au surplus, les princes, voyant avec satisfaction les principes d'après lesquels s'est formée ladite association, et convaincus des bons effets qui doivent en résulter, recommandent au marquis de la Rouërie de faire connaître de leur part à ses compatriotes que les services qu'ils pourront rendre au Roi et à l'État, en demeurant dans leur province et en se réunissant à cette coalition de zèle et de fidélité, leur paraissent plus importants que ceux qu'ils pourraient rendre au dehors, et qu'en conséquence, quelque honorables que soient les motifs qui, dans les premiers moments, ont déterminé plusieurs d'entre eux à venir se ranger sous les ordres de Leurs Altesses Royales, elles désirent que le nombre n'en soit pas augmenté, et que les gentilshommes ou autres qui, par des raisons également honorables, n'ont pas abandonné leurs foyers, évitent de prendre le parti de l'émigration. En foi de quoi nous avons signé la présente, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

» Fait à Coblenz, le 2 mars 1792.

» *Signé* : LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

» CHARLES-PHILIPPE. 

» *Contre-signé* : COURVOISIER. »

« Les princes, frères du Roi, informés de la position où se trouvent, en Bretagne, les citoyens demeurés fidèles à la Religion et au Roi, exhortent le marquis de la Rouërie à continuer d'entretenir ces bons sentiments, à les confirmer de plus en plus, et à attendre avec confiance le moment où l'action prochaine des forces extérieures offrira aux bons

Français la possibilité de manifester ouvertement leur loyauté et leur courage. Les princes feront paraître incessamment un manifeste qui fera connaître que leurs vœux ne tendent qu'au rétablissement de l'ordre, et annoncer l'esprit d'équité et de modération qui dirige toutes leurs démarches. Ce manifeste, soutenu par les armées des puissances confédérées, sera tel qu'il puisse éclairer la nation sur ses véritables intérêts, dissiper les fausses inquiétudes qu'on lui a imprimées, la rassurer contre la crainte d'être surchargée d'impôts ou privée d'une liberté légitime; mais en même temps il présentera tout ce qu'ont à craindre les factieux révoltés contre le gouvernement paternel d'un Roi dont ils ont indignement méconnu la bonté, et il fera trembler les plus audacieux en leur faisant voir la vengeance due à leurs forfaits suspendue sur leur tête.

» La prudence dont jusqu'à présent le marquis de la Rouërie nous a donné des preuves nous persuade qu'il évitera toute explosion prématurée; mais si la violence d'une secte sanguinaire attentait à la vie et aux propriétés des citoyens, nous autorisons M. de la Rouërie à repousser, en ce cas, la force par la force; et nous ordonnons à tous Français fidèles de lui prêter assistance, de seconder son zèle, de l'aider de tout leur pouvoir, nous reposant entièrement, pour les moyens d'exécution, sur la sagesse et la modération dudit marquis de la Rouërie.

» A Coblenz, le 15 juin 1792.

» *Signé* : LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

» CHARLES-PHILIPPE. »

Muni de la première autorisation, il assemble à son château même de la Rouërie les chefs des divers comités qu'il a établis. Ce fut vers le 30 mai 1792 qu'eurent lieu ces conférences, dans lesquelles s'agitaient des questions de vie ou de mort, d'affranchissement monarchique ou d'esclavage révolutionnaire. On y remarquait tous les chefs principaux qui plus tard lèveront l'étendard contre la République; c'est pour le Morbihan, Lantivy-Dureste, la Bourdonnaye-Coët-

candec, de Silz, Guillemot et de Troussier; pour l'Avranchin, le marquis de Saint-Gilles; pour l'Ille-et-Vilaine, la Haie Saint-Hilaire; et pour les environs de Fougères, le jeune Aimé de Boisguy, neveu du célèbre Lamothe-Piquet. Du Bobénil représente les royalistes de Montfort; Dampherné et Kerbalanec ceux du Finistère; Dubreuil de Pontbriant et Charles de Boishardy, ceux des Côtes-du-Nord. Desilles, le père du jeune officier tué à Nancy dans une émeute, est le caissier de la confédération, Fontevieux son courrier, et Loisel son secrétaire. Grout de la Mothe, capitaine de vaisseau, de la Guyomarais, Limoëlan, Francheville, Bertin et Delaunay, ancien lieutenant général de l'amirauté, assistaient à ces réunions.

La Révolution commençait à soupçonner le mouvement qui était sur le point d'éclater : la garde nationale de Saint-Malo et de Saint-Servan se porte pendant la nuit sur le château; elle l'investit. Mais la Rouërie avait été prévenu; ses précautions étaient prises à l'avance. Lorsque les gardes nationaux pénétrèrent dans la maison, ils n'y trouvèrent que les domestiques paisiblement endormis; les Royalistes s'étaient échappés par des souterrains que la Rouërie avait fait aboutir à la forêt.

Le conspirateur breton a trop d'intelligence pour ne pas savoir qu'un complot à demi éventé est un complot divulgué, et qu'il faut brusquer les choses sous peine de perdre en une seule heure tout le fruit de ses travaux; mais cet esprit si délié, cette audace si aventureuse n'avait pas songé à mettre le peuple des campagnes dans les intérêts d'une trame que ce même peuple aurait ardemment servie. Les paysans ne furent là, comme dans la fédération poitevine, que des auxiliaires dont on espérait un concours d'enthousiasme. Ce fut la seule faute commise par la Rouërie, encore tient-elle plus à l'esprit du temps qu'à une répugnance nobiliaire.

Après la fatale journée du 20 juin, où le bonnet rouge fut placé dans les Tuileries sur la tête de Louis XVI, la Rouërie essaya d'imprimer le mouvement aux comités qu'il avait organisés. Il s'aperçut que son insurrection ne pénétrait

pas assez rapidement au cœur des masses, et, d'accord avec les principaux chefs, il résolut de l'ajourner. Par malheur quelques agents subalternes ne pouvaient plus maîtriser les transports dont ils étaient possédés. Des troubles partiels éclatèrent. Charles Elliot et René Malœuvre, dont les familles étaient très-influentes dans le pays, furent arrêtés avec vingt autres personnes. Ils avaient tenté de faire soulever les garnisons de Rennes et de Lorient, avec lesquelles depuis longtemps ils entretenaient des relations politiques. Tous furent prévenus, selon le texte même de l'accusation, « d'embauchage contre-révolutionnaire et de coalition conspiratoire formée dans les derniers jours de juillet contre les Patriotes et principalement contre la ville de Rennes, l'ordre et la sûreté de l'État. »

A la même date, les administrateurs du Morbihan adressaient un rapport au ministre de la justice. Cet acte ne laisse aucun doute sur la fatale précipitation qui compromit le succès de la Rouërie.

« Les renseignements que nous avons donnés au département d'Ille-et-Vilaine, disent les administrateurs du Morbihan, lui ont fait découvrir qu'il se formait un autre complot sur les confins de nos départements et celui de la Loire-Inférieure. Instruits que son foyer existait dans la ville de la Roche-Bernard et celle de Guérande, nous nous sommes déterminés à envoyer deux d'entre nous sur les lieux, avec les pouvoirs les plus étendus. Nos commissaires, après dix-sept jours de perquisitions faites de concert avec ceux de la Loire-Inférieure, viennent de rentrer.

» Ils nous ont rapporté que leurs démarches et les informations très-étendues qu'ils ont faites les ont mis dans le cas de faire arrêter six particuliers, dont trois domiciliés à la Roche-Bernard, deux autres des environs, et le sixième natif de Rennes, et demeurant à la Roche-Bernard depuis quelques jours.

» Ces six particuliers sont détenus séparément aux prisons et maisons de force de cette ville, où ils ont été transférés.

» Vingt-deux dépositions les chargent plus ou moins, ainsi que le sieur Thomas Caradeuc, capitaine d'une des deux

compagnies formant la garde nationale de la Roche-Bernard, qui a disparu presque aussitôt l'arrivée de nos commissaires dans cette ville, et s'est par là dérobé aux perquisitions qu'on a faites et que l'on continue de faire de sa personne. »

Peu de jours auparavant, le 27 juillet 1792, les administrateurs d'Ille-et-Vilaine adressèrent à leurs députés de l'Assemblée législative la lettre suivante :

« Le juge de paix de la ville de Dol, chargé de faire les informations relatives aux rassemblements qui ont lieu dans la maison du sieur de la Rouërie, nous annonce qu'il sera sous peu en état de nous envoyer son travail ; nous le ferons aussitôt passer à l'Assemblée nationale. Nous venons de remettre à l'accusateur public une adresse imprimée du sieur de la Rouërie aux Bretons, qui renferme des principes qui nous ont paru caractériser les assemblées nocturnes qu'il a tenues chez lui. »

Un entraînement irrésolû fait crouler l'échafaudage que la Rouërie avait eu tant de peine à dresser. Charles Elliot et René Malcœuvre furent condamnés à mort et exécutés à Rennes, sur la place de l'Égalité, le 29 octobre 1792. Ils marchèrent au supplice avec une courageuse résignation. Elliot était père : on eut la barbarie de mettre sous ses yeux, au moment où il allait périr, les enfants qu'il laissait orphelins. Des femmes du peuple, émues par ce spectacle, firent entendre le cri de grâce sur le passage des condamnés. Le *Journal de Rennes* du 7 novembre 1792 nous révèle comment les patriotes accueillirent cette expression de la douleur publique : « La garde nationale, raconte-t-il, dissipa ces furies qui affectaient de plaindre ces conspirateurs, et qui ont la joie dans le cœur lorsqu'elles apprennent que le fer des ennemis a détruit quelques-uns de nos frères aux frontières. »

La Rouërie pourtant ne se laisse point abattre. Toujours invisible aux Révolutionnaires dont il est l'effroi, sans cesse présent aux Royalistes qu'il soutient de son audace, il a l'instinct d'appeler à son aide les mendiants, qui en Bretagne, ainsi que dans la vieille Écosse, formaient un peuple à part. Chaque paroisse avait les siens ; ils étaient les messagers,

les amis des familles, le lien des transactions, et, pour ainsi dire, la gazette vivante qui colportait les nouvelles du jour dans les chaumières les plus reculées. Ces mendiants, auxquels jamais un Breton n'eût refusé l'hospitalité, charmaient par le récit des antiques légendes les heures de la veillée. Enfants adoptifs de la charité publique, ils devenaient nécessaires par les mille petits services rendus en échange des soins qu'on leur prodiguait. Ils jouissaient de cette autorité que tout homme qui voyage exerce sur celui qui reste sédentaire. Ils avaient l'oreille des grands parents, l'estime des jeunes gens et la confiance des femmes. La Révolution changeait leur manière d'être; ses lois, en compromettant une existence vagabonde qui pour eux avait tant de charmes, menaçaient la Religion et la Noblesse, deux principes qu'ils avaient appris à respecter par reconnaissance. La Rouërie sentit que des auxiliaires aussi actifs, et qui n'offraient aucun ombrage au pouvoir, n'étaient pas à dédaigner. Plus d'une fois déjà c'était à des mendiants que l'on avait dû les soulèvements. Le gentilhomme conspirateur les associe à ses projets, et il leur impose la mission de préparer l'esprit inculte des paysans à une insurrection dont tous entrevoyaient la nécessité; il fait plus.

De temps immémorial il existait sur les limites de la Bretagne de hardis contrebandiers qui, en se livrant au commerce frauduleux du sel, vivaient de père en fils dans une guerre éternelle avec les soutiens du fisc. Cette race de contrebandiers, vulgairement appelée faux-sauniers, et dont les quatre frères Cottereau faisaient partie, avait, en luttant jour et nuit contre la gabelle, appris à braver tous les dangers. La contrebande était si enracinée dans les mœurs des Manceaux qu'ils ne la regardaient plus que comme un métier ordinaire; ils l'exerçaient sans crainte et sans remords. Plus de trente mille familles subsistaient de ces gains illicites.

Il ne fut pas difficile à la Rouërie de les enrôler. A part leur amour pour la contrebande, c'étaient des hommes d'une probité et d'une foi à toute épreuve; mais la Rouërie sentit qu'il ne fallait pas laisser à la Révolution le droit de mettre dans son parti les employés de la gabelle tout der-

nièrement supprimés par une mesure législative. Il sut s'emparer de ces hommes qui n'avaient plus d'état, plus de pain, et qui par leurs habitudes guerroyantes devaient faire d'intrépides soldats. L'intérêt avait divisé les contrebandiers et les gabelleurs; le mécontentement les réunit sous le même drapeau, leur attribua le même chef et, par des motifs différents, leur inspira la même haine contre la démagogie. Ce fut ainsi qu'il renoua le fil de ses trames.

A Paris, les assemblées législatives, les sections et les clubs agissaient sur le reste de la France. Leurs lois, leur influence immorale étaient accueillies ou rejetées sans pour cela faire naître une vengeance, sans créer un ennemi direct à ceux qui exploitaient le patriotisme ou la crédulité publique. Pour étudier le fait révolutionnaire dans toute son action, c'est dans le cercle plus rétréci des provinces qu'il faut pénétrer. C'est là qu'il se dessine entre les familles et entre les individus qui, nés sur le même sol, quelquefois sous le même chaume, eurent les mêmes goûts, les mêmes colères ou les mêmes plaisirs. La Révolution sépare en deux camps toutes ces familles. Aux uns elle dit que les titres de gloire dont le sang de leurs pères a fait la conquête ne sont plus que des hochets; qu'il faut les sacrifier et renoncer à leurs croyances religieuses; aux autres elle prédit une ère d'émancipation sociale. Ils étaient indigents, elle les fait riches par l'égalité d'abord, par le partage des biens ensuite. Elle leur enseigne à briser tous les liens d'obéissance; elle fait vibrer la haine dans les cœurs en caressant les instincts ambitieux; elle développe au soleil de la liberté mille passions inconnues dans ces âmes jusqu'alors si paisibles; elle offre au peuple des abstractions au lieu des vérités usuelles dont il a besoin; puis, mettant en œuvre les principes qu'elle prêche, on la voit transformer en casernes les maisons de Dieu, et répandre l'incendie sur les châteaux. Afin de niveler plus vite tous les rangs, elle pousse hors de France ou elle égorge dans des émeutes les gentilshommes qui ne se prêtent pas à ces changements avec assez d'abandon.

A Paris, les événements se succédaient avec tant de rapidité, des intérêts si graves étaient engagés, que les résis-

tancés individuelles s'effaçaient devant le trône dont les factieux se disputaient les lambeaux. Dans les provinces, en Bretagne surtout, il n'en était pas ainsi : on avait le loisir de comparer la tyrannie qui finissait à la liberté qui naissait sur ses ruines. Cette liberté faisait peur. Avant même de devenir sanglante, elle se révéla avide et tracassière ; elle tuait l'autorité dans les châteaux pour la placer dans l'échoppe ; mais comme les masses sentaient qu'elles seraient toujours vouées à l'obéissance, elles préféraient courber la tête sous le joug de l'éducation des gentilshommes plutôt que sous la grossièreté native de certains niveleurs perdus de dettes et de crimes.

Cependant, et c'est à l'éternel honneur des paysans qu'il faut le dire, ils n'étaient pas éloignés d'accepter de la Démocratie ce qu'elle pouvait avoir de bien ou de bon. L'empereur Napoléon lui-même confirme dans ses *Mémoires* ce fait, aussi exact pour les Bretons et les Manceaux que pour les habitants du Bocage. « Des missionnaires républicains, dit-il, envoyés dans les campagnes, furent écoutés du peuple aussi longtemps qu'ils n'eurent d'autre but que de lui prouver les avantages qu'ils retireraient de la Révolution qui abolissait les dîmes, les corvées, les droits féodaux ; mais du moment où ils dirent que le Roi était un tyran, les nobles des ennemis de la Patrie, les prêtres des imposteurs, la Religion un mensonge, l'exaltation du peuple ne connut plus de bornes ; et les prédicateurs de l'anarchie purent à peine se dérober à la fureur populaire. »

En face de pareils aveux tombés de la plume de l'Empereur comme une protestation vivante de la liberté véritable contre les excès de la licence, on a droit de demander à la Révolution dans quel camp se trouvaient les amis de l'ordre et les ennemis de la société.

La Rouërie avait saisi cette nuance, qui favorisait ses projets ; il sut lui donner les développements qu'exigeait le caractère breton. Les mendiants furent sans contredit les instruments les plus directs de cette conspiration qui n'a jamais éclaté, mais qui aurait étouffé la Révolution, si la mort n'eût arrêté la Rouërie à l'heure même où tout parais-

sait mûr pour un soulèvement. Il avait si bien su maintenir l'esprit du peuple dans le sentiment monarchique, qu'au moment où Pétion et la commune de Paris sollicitèrent de l'Assemblée nationale la déchéance du Roi, les administrateurs d'Ille-et-Vilaine, quoique constitutionnels eux-mêmes, se virent forcés, cinq jours après cette mise en demeure signifiée à la royauté, d'écrire à leurs mandataires :

« La démarche de la municipalité de Paris, disaient-ils le 8 août 1792, a reçu ici approbation et improbation, suivant la différence de manière de voir de chaque citoyen. Les uns pensent qu'il est temps de punir par un grand exemple le pouvoir exécutif des nombreux attentats dont il a dû se rendre coupable envers la nation ; d'autres, au contraire, et nous croyons devoir vous le dire, le plus grand nombre et la plus saine partie des citoyens, ne voient dans l'exercice de ce pouvoir aucun acte qui puisse avoir donné lieu à cette déchéance. »

La déchéance fut néanmoins prononcée, et les massacres du 2 septembre inaugurèrent dans Paris la prise de possession de l'anarchie légale. On égorgea les prêtres qui se rencontrèrent sous la main des *travailleurs pour le peuple* ; mais en Bretagne, à Nantes surtout, où il s'en trouvait beaucoup alors prisonniers, on craignit, par une imitation trop servile des égorgements de Paris, d'exciter l'indignation. Le 6 septembre 1792, le conseil général de la commune de Nantes arrêta ce qui suit, ce qui est signé par les citoyens Joyau, Aimé, Payen, Donnet, Dufrexou, Gandon, Robineau, Halgan et le Tourneux :

« Le conseil, considérant que le danger qui menace la patrie et les maux auxquels elle est aujourd'hui exposée sont en partie l'effet et la suite des manœuvres criminelles des prêtres non sermentés ; qu'il est évident que ces hommes ont juré la perte de leur patrie, et qu'aucune considération ne pourra jamais les rallier à la cause de la liberté et de l'égalité ;

» Considérant que leur expulsion du royaume est désirée et sollicitée depuis longtemps par tous les bons citoyens, comme le seul moyen de rétablir la paix intérieure ;

» Considérant que cette expulsion serait déjà effectuée depuis plusieurs mois, si le vœu des représentants de la Nation n'avait point été étouffé par le pouvoir perfide chargé de la sanction et de l'exécution des lois;

» Considérant que le peuple attend avec impatience l'exécution de la loi; que, justement irrité des maux accumulés sur sa tête par cette horde malfaisante, il brûle d'en être délivré, et que le moindre retard pourrait le porter à se faire justice par ses propres mains, comme il est arrivé à Paris et dans d'autres endroits;

» Par tous ces motifs,

» Le conseil de département, délibérant en présence des conseils généraux du district et de la commune de Nantes, et ouï le procureur général syndic, a arrêté et arrête ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Dès demain les commissaires des trois administrations se rendront au séminaire et au château de Nantes, où sont détenus les prêtres ou ecclésiastiques non assermentés de ce département, qui s'y sont rendus de bonne volonté, ou qui y ont été conduits par la force armée, et leur notifieront la loi du 26 août, qui ordonne leur exportation; ils leur enjoindront de se préparer à quitter le royaume dans le délai fixé par ladite loi.

» Art. 2. Les commissaires feront entendre à ces ecclésiastiques que les administrateurs sont disposés à suivre à leur égard l'exécution littérale du décret du 26 août; mais que la fermentation des esprits est telle qu'il y aurait de leur part une grande imprudence à se déporter par l'intérieur, et que le plus sûr pour eux est de préférer la voie de la mer pour se rendre dans tous les lieux où ils voudront aller fixer leur domicile.

» Art. 3. Les commissaires déclareront à ces ecclésiastiques qu'ils aient à se décider dans les vingt-quatre heures, au bout desquelles on viendra recevoir leurs déclarations; que le temps presse, et que leur sûreté serait compromise par un plus long délai. »

Ces mesures, que la peur couvrait d'un dernier simulacre d'humanité, étaient sans aucun doute plus audacieuses de

tyrannie que toutes les lettres de cachet, que toutes les révo-
cations de l'édit de Nantes. On venait d'exiler sous peine
de mort les prêtres qui, afin d'obéir à une loi inique,
s'étaient volontairement constitués prisonniers; on va main-
tenant procéder à la vente immédiate des propriétés mises
sous la main de la Nation, pour nous servir de l'expression
révolutionnaire. Les femmes, les enfants, dont les maris,
dont les pères sont émigrés, les mères elles-mêmes se
voient, par l'effet de cette loi, privés de leur fortune parti-
culière. On répond aux épouses que « l'absence du mari ne
détruit pas la communauté avant cinquante ans ». On dit
aux enfants « que la Nation, toujours grande, toujours gé-
néreuse, pourvoira à leurs plus pressants besoins ». On fait
signifier aux mères le procès-verbal dont madame Parscaux
de Keryvon fut une des victimes. « Lesdits biens, y est-il
ajouté après l'inventaire, sont et demeurent dès ce moment
sous la main de la Nation, en raison de l'émigration de ses
deux fils mâles, lui notifiant que, sous sa responsabilité cor-
porelle, elle demeure chargée de la garde de ces mêmes
biens jusqu'à ce qu'elle soit interpellée de les représenter,
ou qu'elle ait prouvé qu'elle a agi activement et de tout son
pouvoir pour empêcher l'émigration de ses deux fils. » Et,
par une anomalie véritablement constitutionnelle, tandis
qu'on dépouillait ainsi des citoyens français, les électeurs
réunis en Bretagne pour nommer les députés qui devaient
siéger à la Convention exigeaient des candidats un serment
dans la formule duquel on lit :

« Je jure de mourir pour la sûreté des personnes et le
droit sacré de la propriété. »

Les électeurs qui avaient imposé ce serment lui inlligeaient
peu de jours après une interprétation digne d'eux. Le 14 sep-
tembre 1792, le bruit se répand à Lorient que les émigrés
et les Anglais, appelés par la Rouërie, vont opérer un
débarquement. La Rouërie devait le commander; mais il
n'était pas sur les lieux pour assouvir la fureur des citoyens.
On lui improvise un complice avec la même facilité que l'on
vient de lui attribuer des alliés. Gérard, riche négociant de
la ville, est accusé d'avoir acheté des armes dans l'intérieur

et de les faire embarquer sur *la Bellone* pour les envoyer aux Anglais. Quatorze caisses sont saisies à la douane. Gérard, devenu subitement l'objet de l'animadversion publique, est jeté en prison ; mais le peuple veut l'arracher de son cachot. Le peuple, toujours crédule, toujours dupe, et dont il est si aisé de pervertir les instincts de patriotisme, demande que le traître soit jugé sur place et livré à ses vengeances. L'autorité municipale, dont, en de pareilles crises, la faiblesse est égale à l'imprévoyance calculée, laisse escaler la prison où Gérard a été déposé. On devait le juger ; on commence par le massacrer. Des femmes traînent ce corps nu et mutilé dans la fange des rues. On lui coupe la tête ; elle est fixée au bout d'une pique, puis, au son d'un flageolet, dont un enfant de quatorze ans ne cesse de jouer, le cortège parcourt toute la ville en chantant ; il arrive en face de la maison habitée par la famille de Gérard. Une femme saisit cette tête, elle la lance sur le balcon, et l'horrible farandole continue. Une heure après les procès-verbaux des administrateurs du département démontraient même aux plus incrédules que ces armes étaient destinées à la traite des nègres par le négociant Gérard.

A peine arrivés à Paris, Lequinio, Gillet, Corbel, Audrein, et les autres députés du Morbihan, sollicitaient pourtant de la Convention, qui l'accorda, un acte d'amnistie en faveur des assassins de cet homme, qui était toujours pour eux et qui restera dans les fastes révolutionnaires le complice de la Rouërie et des Anglais.

Le 6 octobre de la même année, le soulèvement partiel de la paroisse de Guiscriff amenait de plus tristes résultats. Les commissaires du Morbihan, ayant à leur suite quelques bataillons et deux pièces d'artillerie, envahissent cette commune, dont l'esprit ne leur semble pas être à la hauteur des circonstances. Ils avaient la force en main : ils cherchent à intimider. Le peuple ne veut pas tenir compte de ces menaces ; il refuse de livrer aux délégués les prêtres et les réquisitionnaires qu'on suppose cachés dans ses chaumières. Les femmes et les enfants se joignent à cette insurrection de paroles. Tout à coup, sans sommations, sans proclamation

de la loi martiale, les commissaires ordonnent des décharges sur ces prétendus rebelles. Le massacre fut long.

Sous le coup de pareils attentats, la Révolution, d'un côté, déclarait la patrie en danger; on appelait aux armes les populations stupéfaites; de l'autre, elle brisait le trône et plongeait la famille royale dans la prison du Temple. C'était le moment de réaliser enfin les plans d'insurrection si longtemps mûris. La Rouërie avait tout prévu, tout disposé pour cette heure si impatiemment attendue. Il allait donner le signal, car la confusion était grande au milieu des déchirements de la patrie commune. Longwy venait d'être livré aux Prussiens; le maréchal Luckner était accusé de trahison; la Fayette avec son état-major passait à l'étranger. La Convention hésitait, elle ne savait encore à quel parti s'arrêter. Pendant ce temps, la France subissait le choc de toutes ces oppositions. Les uns, brûlant d'un enthousiasme national, se levaient au chant de *la Marseillaise* pour marcher, presque nus, presque sans munitions de guerre, contre les puissances coalisées; les autres, réunis par l'émigration dans les îles de Jersey et de Guernesey, s'apprétaient à une descente sur les côtes de Bretagne, aussi dégarnies de troupes que de canons. Royalistes, ils apportaient à la Rouërie un appui qui devait le faire triompher.

L'heure d'agir avait sonné. La Convention a la guerre civile en son sein; la guerre civile menace les départements du Midi et de la Normandie. Elle fermente dans la tête des Fédérés de Bretagne signant dans chaque ville des adresses menaçantes à l'Assemblée qui usurpe tous les pouvoirs, et que la peur soumet à la contrainte exercée par Robespierre, par Égalité, Marat et Danton. Ce ne sont pas les populations royalistes qui s'insurgent les premières contre le despotisme de la Convention; ce sont les Révolutionnaires eux-mêmes, les autorités investies de leur confiance, les magistrats qu'ils ont cru devoir se nommer. Le Roi va être mis en jugement; l'ordre est partout compromis: il n'y a plus de paix, plus de sécurité possibles. Cependant au milieu de ces tumultes législatifs qui transforment la France en une espèce de halle parlementaire où la calomnie et l'enthousiasme demandent

tour à tour du sang royaliste en expiation de tant de turpitudes, il faut le proclamer à la gloire ou peut-être à l'irréflexion du parti monarchique. Il ne voulut pas ou il ne sut pas user de la force morale que lui donnaient ces querelles révolutionnaires. Au lieu de les envenimer pour les faire tourner à son profit, il resta simple spectateur d'une lutte qui aujourd'hui est étouffée par les apologistes de la Révolution, mais qu'il sera bon de ressusciter, pour prouver jusqu'à quel point de discorde la naissante République poussait ses haines et ses envieuses passions.

C'est aux administrations patriotes de l'Ouest que nous empruntons les documents qui vont être cités. Ces documents ont eu du retentissement; plusieurs même furent lus à la Convention.

Le 19 octobre 1792, les administrateurs du Finistère, se mettant en opposition ouverte avec la majorité de l'assemblée à peine installée, ne s'occupent que de leurs griefs individuels, et ne songent même pas à faire rendre justice à un peuple qui va énumérer les siens les armes à la main. Ils adressent donc aux quarante-huit sections de la Commune de Paris, au club des Jacobins et aux quatre-vingt-trois départements la proclamation suivante :

« Le fanatisme et l'aristocratie ne sont plus. Les seuls ennemis que nous ayons à combattre sont dans vos murs : chassez tous ces agitateurs du peuple qui ne le mettent en insurrection que pour l'asservir ; et vous ne tarderez pas à jouir, ainsi que toute la République, de cette tranquillité si nécessaire pour consolider la plus étonnante et la plus avantageuse des révolutions.

» Ces hommes de sang ont osé, en votre nom, provoquer la violation de toutes les lois, et jusqu'à l'assassinat; ils ont, au nom de votre commune dont ils faisaient partie, poussé l'audace jusqu'à menacer les départements, comme si la quatre-vingt-troisième portion de la République pouvait inspirer un sentiment de terreur à une nation entière qui veut la liberté, mais abhorre l'anarchie.

» Citoyens, nous vous le déclarons avec toute la fermeté républicaine, nous sommes lassés de voir que des hommes

généreux, qui ont tant fait de sacrifices pour la liberté, deviennent sans cesse le jouet d'une poignée d'ambitieux qui n'ont que le masque du patriotisme. Nous voulons que nos représentants jouissent d'une pleine liberté, nous sommes tous prêts à marcher pour la leur assurer.

» Citoyens, le sang ne doit plus couler que sous le glaive de la loi ; les listes de proscription doivent disparaître pour jamais de la terre de la liberté. Songez qu'une seule ville ne fait pas la loi à toute la République ; songez à *qui appartient la gloire de la journée du 10 août*. Croyez-vous que nous n'avons brisé les fers du despotisme et de la royauté que pour reprendre ceux de ces infâmes intrigants qui veulent la dictature ou le triumvirat ? — Non ! nous voulons la République ; nous la voulons tout entière. Défiez-vous de ces agitateurs qui vous trompent. Que la Convention nationale puisse travailler dans le calme à la constitution qu'elle nous prépare. Si elle ne le trouve point au milieu de vous, il est d'autres villes qui sauront le lui procurer.

» Le danger de la patrie, notre intérêt, le vôtre, tout nous fait un devoir de rappeler la paix dans le sein de la République ; cette paix tant désirée doit couronner nos pénibles travaux.

» Réunissons toutes nos forces contre nos ennemis, et non pour servir des factions qui, déjà tant de fois, ont ensanglanté la France.

» Qu'animés désormais d'un même sentiment et réunis par des liens indestructibles, tous les Français républicains jurent sur l'autel de la liberté de ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention nationale et de mourir pour la défendre. »

Les Patriotes de l'Ouest ne s'arrêtaient pas en aussi beau chemin. Ils osaient, le 19 octobre 1792, déclarer la guerre à la Convention par l'organe des administrateurs du Finistère. A la date du 1^{er} janvier 1793, l'administration départementale de la Loire-Inférieure, sous la présidence de le Minihiy, poursuit cette lutte intestine avec une persistance que le voisinage de la Vendée et de la Bretagne devait rendre bien compromettante pour la démagogie. Les administra-

teurs de la Loire-Inférieure écrivaient de Nantes à la Convention :

« Nous venons vous dire la vérité, toute la vérité ; mais faites mieux que l'entendre, sachez en profiter. Vos débats, vos divisions ont retenti dans tous les points de la France. Nous ne vous le dissimulons pas, ils nous ont affligés, et le peuple quelquefois a méconnu son choix.

» Il vous avait envoyés, pourquoi ? — Pour lui donner des lois : vous ne savez pas vous en imposer à vous-mêmes. Pour faire respecter son nom et sa puissance : vous n'avez pas encore appris à vous respecter ; — enfin, pour fonder et assurer sa liberté : et vous n'avez pas su maintenir la vôtre !...

» Législateurs, ce langage vous paraîtra hardi ; — c'est notre dessein, et nous voulons qu'il vous étonne... Qu'il vous étonne et vous force à sauver la République.

» Le vaisseau est en danger ; le gouvernail est dans vos mains, et vous croyez que nous devons nous taire ! Effacez donc de nos cœurs le saint amour de la patrie, de nos fronts le sceau de la liberté.

» Hommes du 21 septembre, dignes par cette seule journée de la reconnaissance des hommes, qu'est devenue la République que vous avez proclamée ? Est-il donc dans nos destinées que vous aurez voulu faire le bonheur de vingt-cinq millions d'individus et que vous ne l'aurez pu ? Est-il décidé que la vertu, le courage et vos sublimes efforts vers la hauteur de vos fonctions auront été un vain spectacle aux yeux de l'Europe qui vous contemple ? Nous ne le souffrirons pas, le dernier de nous périra : oui, périsse le dernier des Français plutôt que l'immortel ouvrage que vous avez commencé !

» Marchez donc, avancez d'un pas hardi dans la carrière si heureusement ouverte devant vous. Qui peut désormais vous arrêter ? — La tête d'un roi coupable ? — Qu'elle tombe sous le glaive de la loi. Les factions ? — Écrasez les factions. Où sont-ils, vos ennemis ? — Nos armées ont chassé et fait pâlir tous les tyrans. Où sont-ils, vos ennemis ? — Autour de vous, dans votre sein même ! Eh

bien! osez guérir le corps politique!... Vous nous avez entendus! C'est assez. »

Le département d'Ille-et-Vilaine, la ville de Rennes, les Côtes-du-Nord, la Bretagne entière, la Bretagne républicaine bien entendu, prenait fait et cause pour la Gironde contre la Montagne, c'est-à-dire pour des avocats timides dans le crime qu'ils avaient rêvé contre d'autres avocats qui, par position, ne se sentaient pas d'aussi tardifs remords; mais ces adresses, nées au contact de certaines ambitions provinciales, devaient retentir à la Convention. Sotin et Morel furent chargés, au nom de la ville de Nantes, de présenter celle de la Loire-Inférieure. Ils remplirent leur mission; et, le 11 janvier 1793 (an 11 de la République), ils écrivaient à leurs collègues de Nantes une lettre que l'histoire doit enregistrer. Elle peint dans leur nudité les hommes qui, cinq jours après la scène dont elle fait mention, prononcèrent sur le sort de Louis XVI et de la France. C'est la Convention jugée par ses pairs ou par ses électeurs, la Convention prise en flagrant délit d'ivrognerie et de lâcheté.

« Croyez, nos chers collègues, disent Sotin et Morel, que l'amour de Paris n'entre pour rien dans ce retard, et nous vous assurons que, d'ici à trois jours, il arrivera tels événements qui vous apprendront qu'il n'y a aucun plaisir et beaucoup de dangers.

» Voici des faits :

» Il sera lu ce matin, et j'ai vu la copie certifiée par Roland, d'une lettre du procureur général syndic de la Dordogne qui annonce qu'un particulier a parcouru ce département en répandant de l'argent et déclamant contre la République, annonçant à grands cris qu'il n'y avait que d'Orléans qui pût donner au gouvernement la vigueur nécessaire pour chasser l'anarchie, et qu'il fallait le faire roi. Eh bien! la faction d'Orléans est si puissante, non par son nombre, mais par ses poignards, qu'hier on ne savait presque comment faire, comment disposer l'Assemblée à entendre la lecture de cette lettre, et à prendre des mesures utiles et vigoureuses. On voyait déjà Marat et autres à la tribune dénoncer l'abominable faction de Roland, qui se faisait faire des

dénonciations, se faisait écrire des calomnies pour perdre un homme vertueux et le meilleur ami du peuple, après lui qui l'est par excellence.

» Je ne vous ai pas parlé d'une scène qui arriva le jour de notre pétition ; elle était peu intéressante alors, mais elle le devint par ce que j'ai appris.

» Bourdon, ivre comme un portefaix, vociféra longtemps contre nous au point que Legendre, son ami, son partisan, cria qu'il fallait le rappeler à l'eau, s'il ne rentrait dans l'ordre.

» Chambon, de la Corrèze, lui tint des propos très-durs, et lui donna même quelques coups du bout de sa canne. Bourdon crut qu'il avait envie de se venger ; mais quand il vit que Chambon tenait ferme, cette envie lui passa. Il demandait hier à Champeaux ce qu'il pensait de cette affaire : celui-ci lui répondit que c'était une misère à laquelle un homme sage ne devait pas faire attention.

» Bourdon, enchanté de trouver un homme qui excusât sa lâcheté, lui dit : « Je t'aime, Champeaux, et mon amitié te » sauvera la vie avant huit jours. »

» Il est arrivé des bâtons ferrés de Rouen.

» Les Jacobins se sont répandus dans les casernes des Fédérés pour les attirer à eux ; ils ont résisté, et leur esprit, surtout celui des Marseillais, est excellent.

» Vous voyez qu'il se prépare un grand coup. Tenez-vous pour avertis ; coalisez-vous avec vos voisins, arrêtez les caisses publiques ; en un mot, réduisez le traître Philippe à la seule ville de Paris, si ses habitants sont assez lâches pour le reconnaître.

» Quant à nous, nous croyons qu'il est de notre devoir, de notre honneur et du vôtre de ne pas quitter Paris dans cet instant. Quelque chose qui arrive, nous y serons. S'il nous arrive quelque malheur, Sotin pense que sa femme et ses enfants seront protégés par vous. Adieu, nos chers collègues.

» *Signé P. J. M. SOTIN, MOREL.* »

La République, à son origine, se voyait réduite à ces

tristes aveux. Elle mourait parce qu'elle n'avait ni unité, ni force, ni concorde; elle mourait parce qu'elle n'évoquait autour d'elle que des frères ennemis; mais ces hostilités bien constatées et qui se renouvelaient dans les autres provinces avec la même uniformité, apportant partout la guerre civile, devaient fournir à la Rouërie un levier dont son intelligente audace pouvait tirer un inappréciable avantage. Il fallait appeler les Royalistes aux armes, puisqu'il n'y avait ni accord ni cohésion entre tant de cupidités rivales. C'était la Révolution prise sur le fait. Le conspirateur breton appréciait bien ces manœuvres, que de mensongères déclamations ne parvenaient plus à cacher. Il les guettait depuis longtemps, il allait en profiter; mais la Révolution, qui s'entend si bien à tromper les Royalistes, avait pris les devants. Au moment décisif, l'impulsion et l'union manquent à ces volontés éparses, dont lui seul a le secret de former un ensemble. La Rouërie est en proie à une fièvre brûlante; il n'a plus l'énergie nécessaire pour agir. C'est à peine s'il lui reste assez de forces pour échapper aux embûches que le gouvernement anglais lui fait tendre par la police de la Convention nationale.

Afin de tromper la Rouërie, on s'était arrangé de longue main. Latouche-Cheftel, médecin de Bazouges, avait sa confiance. Amis depuis leur jeunesse, tous deux avaient partagé l'enthousiasme qui accueillit les réformes décrétées par Louis XVI. Latouche entra plus avant dans les idées de l'Assemblée constituante; mais lorsque la Rouërie fut investi des pleins pouvoirs de MONSIEUR et du comte d'Artois; lorsqu'à force de génie il eut réuni dans une même pensée toutes les divergences d'opinions qui font de l'unité théorique des Royalistes un véritable principe républicain dans l'application, Latouche-Cheftel se rapprocha de l'homme dont, comme médecin et comme ami, il avait toujours possédé les secrets. La tempête du 10 août était passée; Louis XVI languissait prisonnier à la tour du Temple. Latouche n'eut pas de peine à faire saisir au chef de la Bretagne que, grâce à son esprit insinuant et à ses relations avec le parti démocratique, il pourrait être d'une grande

utilité dans un soulèvement. Il ne cacha pas à la Rouërie que lui, Latouche-Cheftel, avait, pendant un séjour de quatre mois à Paris, vu souvent Danton, ministre de la justice. Le tribun, épouvanté lui-même des progrès de l'anarchie, ne demandait pas mieux, selon Cheftel, que de s'entendre avec les hommes sensés du parti royaliste pour mettre une digue au torrent. A l'appui de ces paroles il fournissait des preuves; ces preuves étaient convaincantes; il y en avait plus d'une de la main de Danton. Danton écrivait : « Si tout ce que le porteur de la présente m'a dit des dispositions de M. de la Rouërie et de la Bretagne a quelque fondement, j'estime que, pour sauver la France du mauvais pas dans lequel on l'a engagée, les hommes qui ne veulent pas la ruine du pays doivent se réunir dans un commun effort. Il ne s'agit plus ici de discussion de principes plus ou moins contestables : il faut sauver le trône constitutionnel et l'intégrité du territoire. Dans le cas probable où la Bretagne pourrait offrir quelque réalité à un mouvement combiné sur ces bases, j'autorise le porteur de la présente à traiter en mon nom et en celui de mes amis qui, comme moi, ne veulent pas s'enfoncer jusqu'au fond de l'anarchie. »

Il y a dans le caractère des Royalistes un penchant à la crédulité qui les pousse à accepter sans examen toutes les propositions du camp ennemi. Les Royalistes n'ont jamais trompé; ils ont toujours été, même jusqu'à la folie, fidèles à leurs engagements, et ils se persuadent que l'on doit être pour eux ce qu'ils sont pour les autres. Ils aiment à rencontrer des alliés secrets parmi leurs adversaires, et quelquefois même, d'un mot prononcé par hasard ou d'une démarche indifférente, ils savent tirer des déductions dont leur confiance sans bornes a plus tard autant à se plaindre que leur sagacité mise en défaut au moment de la crise. Ces prétentions chevaleresques honorent peut-être la probité des individus, mais elles compromettent gravement les partis. Avec tout son génie, la Rouërie n'était pas à l'abri de ce vice inhérent à chaque nature royaliste. Latouche lui parlait des bonnes dispositions de Danton. La Rouërie crut utile de gagner à la cause monarchique le tribun qui, par la

parole et par l'action, avait fait tant de mal ; il le laissa, par l'entremise de Latouche, pénétrer dans ses secrets.

Danton n'était pas seulement une de ces éloquences qui impressionnent vivement la multitude par l'emphase de leur débit oratoire et par le gigantesque de leur style imagé ; il y avait en lui, comme dans toutes ces puissantes volontés se servant de l'anarchie pour arriver au despotisme et à la fortune, un instinct qui les poussait vers la royauté, si la royauté eût consenti à leur abandonner le maniement des affaires.

Ces hommes d'énergie avaient brisé le trône, parce que le trône ne s'était pas appuyé sur eux ; mais ils ne voulaient conspirer qu'à coup sûr pour son rétablissement. Les propositions du ministre de la justice républicaine n'étaient donc pas encore une perfidie. Danton n'en savait être capable qu'au dernier instant, et nous pensons qu'il entra d'abord de bonne foi dans ce complot. Mais lorsque, avec cette rectitude de jugement qui offrira toujours aux révolutionnaires un avantage marqué sur leurs adversaires, s'isolant ou se déchirant au moment du péril, Danton apprécia la marche des choses, les difficultés du complot et la position personnelle qui lui serait dévolue après la victoire, il fit le calcul d'un homme qui, compromis des deux côtés, se jette enfin à corps perdu dans le parti qui lui paraît le plus viable et le plus menaçant. On le vit reculer peu à peu, mais sans éclat, et comme dominé par un remords. Danton prétextait des besoins d'argent ; il lui fallait beaucoup d'or pour acheter les membres de la Convention dont il espérait changer les idées. La Rouërie s'était ruiné à son métier de conspirateur ; il enjoignit à Fontevieux et à Latouche de se rendre auprès des princes et de leur exposer l'état des choses. Tandis que ces deux envoyés, dont l'un était si loyal et dont d'autre se montrait si astucieux, développaient à Calonne d'abord, aux frères du Roi ensuite, les projets de la Rouërie et ceux de Danton, le gentilhomme conspirateur de Bretagne saisissait dans sa vaste correspondance l'indice d'une trahison. De Pontavice, son agent à Paris, lui parlait de ses craintes en termes qui ne laissaient plus de doute ; de

tous les côtés de semblables révélations lui arrivaient. La Rouërie était confiant ; mais à cette confiance il joignait une profonde habileté.

Il soupçonna Danton et par contre-coup Latouche-Cheftel de jouer double jeu. Le major Chafner fut dépêché à Londres pour démasquer Latouche : il n'était plus temps. Ce dernier avait fait savoir à Danton le décousu qui régnait dans les plans des émigrés et les ordres contradictoires des princes. Danton, qui devait craindre d'être découvert dans les trames royalistes, s'était hâté d'assembler le conseil exécutif provisoire du gouvernement dont il faisait partie. Après avoir expliqué les menées du parti monarchique, il avait sollicité les mesures les plus acerbes, afin de l'anéantir sans délai. Ministre de la justice, il contre-signait une proclamation qui, par son ordre, fut affichée dans toutes les communes. La démagogie et le sang y coulent à plein bord. « Encore une fois, » lit-on dans ce placard, que les administrations municipales d'Angers, de Rennes, de Vannes et de plusieurs villes de l'Ouest, mieux inspirées, qualifient d'incendiaire, de liberticide ou de criminel ; « encore une fois, citoyens, aux armes ! que toute la France soit hérissée de piques, de baïonnettes, de canons, de poignards ; que tout soit soldat. Enfonçons les rangs de ces vils esclaves de la tyrannie ; que, dans les villes, le sang de tous les traîtres soit le premier holocauste offert à la liberté, afin qu'en avançant à l'ennemi commun nous n'en laissions derrière nous aucun qui puisse nous inquiéter. »

La Rouërie pouvait encore lutter d'audace avec la Convention : il avait des armes, des munitions et tout un peuple derrière lui ! Mais on résolut d'attendre ; on craignait par un soulèvement inopportun d'exciter encore davantage contre le Roi les législateurs qui allaient le traduire à leur barre. La Rouërie cède à regret devant une pareille appréhension. Cet homme, dont la santé était affaiblie par tant de veilles, n'a plus même la force de gagner chaque nuit l'asile qui doit le dérober aux investigations de ses ennemis. Errant dans les forêts ; cherchant quelques heures d'un repos toujours inquiet, toujours troublé, tantôt dans des grottes inac-

cessibles, tantôt dans le fond des ravins, il espère ainsi échapper aux poursuites de Latouche-Cheftel ou à celles des agents du pouvoir.

On était à la fin de décembre 1792. Cette vie de privations et de fatigues l'eut bientôt épuisé; il se retira sous le nom de Gasselín au château de la Guyomarais, dans la forêt de la Hunaudaie. Les bons soins de cette famille, les consolations pleines de courage et d'espérance de Thérèse le Moëlien auraient pu sauver la Rouërie. La nouvelle de l'exécution de Louis XVI frappa si vivement cette imagination depuis longtemps exaltée par les dangers et par le travail, que le gentilhomme breton expira le 30 janvier 1793. Il mourut de fatigues, d'inquiétudes, de désespoir, et surtout du coup fatal qui avait tranché la vie du Roi.

La Révolution avait perdu ses traces. Latouche-Cheftel le cherchait partout; il frappait à la porte de ses anciens asiles : les investigations de ce traître étaient inutiles. Celles des Anglais furent plus heureuses.

La Rouërie avait, à différentes reprises, adjuré les princes et les émigrés de se défier du cabinet de Saint-James. Enfant de la Bretagne, il avait pour l'Angleterre une de ces haines qui prennent racine dans les instincts nationaux. L'éducation chez lui n'avait point affaibli ce sentiment, né sans doute aux récits des longues guerres soutenues contre les Anglais pour l'indépendance et la nationalité bretonnes. Lorsque l'Amérique se souleva, la Rouërie fut un des premiers à répondre à l'appel de la Fayette. Le cabinet de Saint-James savait de longue main les dispositions hostiles du conspirateur; il était de l'intérêt britannique de faire échouer un complot qui, en cas de réussite, lui enlevait ses moyens d'action sur les destinées de la France. La Rouërie fut d'abord contrecarré dans ses vues; comme cette sourde opposition ne l'empêchait pas de faire des progrès, le gouvernement anglais appela les grands moyens à son aide. Il découvrit la retraite de la Rouërie; mais, ne pouvant la révéler directement lui-même à la Révolution, il prit ses mesures pour la révéler aux *Amis de la Constitution* de Londres, toujours en correspondance avec les clubs des

Jacobins. Ce fut par cette filière que celui de Paris sut que la Rouërie était caché dans les environs de Lamballe.

Le 3 mars 1793, le *Journal des Départements, Districts et Municipalités de la ci-devant province de Bretagne* atteste le fait, qu'une lettre du major américain Chafner, adressée au comte de Silz; confirme et corrobore. Cette lettre ne lui parvint qu'au commencement de février. Elle ne put donc empêcher aucun des malheurs qui furent la suite de cette trahison toute britannique :

« Londres, 25 janvier 1793.

» Il y a très peu de jours, mon cher monsieur, que je suis arrivé à Londres, et, dans l'ignorance momentanée où je me trouve de la retraite de notre ami commun; je vous écris à l'adresse convenue, pour que sans retard vous l'arrachiez au plus grand de tous les dangers. J'apprends de la source la plus certaine que le pauvre la Rouërie est vendu, qu'il va être livré; et à l'heure où je vous écris, peut-être la Convention a-t-elle mis la main sur notre chef. Le club de la Constitution de Londres, incessamment en correspondance avec les meneurs révolutionnaires de Paris, est parvenu à découvrir l'endroit où se cache Armand. On m'assure que c'est par le gouvernement anglais, qui a tant de voies détournées à sa disposition. Il n'y a pas un moment à perdre. Je sors de voir lord Moira. Je lui ai appris toutes ces turpitudes. Il a gardé le silence auquel sa position officielle l'obligeait; mais ce silence même est une preuve. Sauvez la Rouërie; veillez sur Thérèse et sur nos amis, et puissions-nous tous bientôt venger, les armes à la main, la mort du plus vertueux des rois. J'ai mis mon épée et ma vie de citoyen des États-Unis au service de la monarchie française : l'une et l'autre ne lui failliront jamais.

» Adieu.

» *Signé* CHAFNER. »

Morillon et Barthe, agents de la police conventionnelle, reçoivent ordre des ministres Pache et Lebrun de partir sur-le-champ pour Lamballe, et de saisir mort ou vif le chef de

l'association royaliste. Son nom avait quelque chose de si redoutable pour les Révolutionnaires, que Barthe et Morillon demandèrent qu'on mit à leur disposition sept mille hommes pour s'emparer de la Rouërie, qu'ils savaient sans défense. Les indices fournis par l'Angleterre étaient si précis, que les deux espions, après s'être entourés de gendarmes et de soldats, investissent de nuit le château de la Guyomaraïs. La Rouërie avait cessé de vivre; on ne trouve dans cette maison qu'une famille nombreuse et livrée au sommeil. Mais Barthe n'était pas homme à se contenter d'un pareil résultat. Il fait arrêter comme suspects la Guyomaraïs, sa femme, ses deux jeunes fils, Micaut de Mainville, son beau-père, et tous ceux qui habitent le château. Le jardinier est pris à part; on le menace de le fusiller immédiatement s'il n'indique le lieu dans lequel la Rouërie se tient caché. Ce jardinier a peur : il conduit Barthe et Morillon au pied d'un cerisier; c'était là que le cadavre avait été déposé. Selon les désirs du mourant, on avait enseveli avec lui les correspondances et les papiers relatifs au complot.

La victime désignée échappait à Barthe et à Morillon; son exhumation leur en procura d'autres. Ils improvisent aussitôt des mesures pour agrandir le cercle des proscriptions. On réunit à la famille de la Guyomaraïs les familles de Granville, de Picot de Limoëlan, de Desilles, de Delaunay, de du Buat, de le Moëlien et de plusieurs autres gentilshommes, à tort ou à raison impliqués par Barthe dans ce complot posthume. On court le lendemain à la Fosse-Ingant chez Desilles, le caissier de la conspiration; on fouille, on pille l'habitation; puis on découvre *par hasard*, à six pieds sous terre, un bocal qui avait été caché au fond du jardin et qui contenait les preuves matérielles du complot. C'était Latouche-Chestel qui l'avait indiqué, et qui, pour mieux abuser ses anciens amis, s'était fait emprisonner avec eux. Les papiers saisis dans la tombe de la Rouërie furent tous, ainsi que ces derniers, adressés au pouvoir exécutif. Dans les caves de la maison de Desilles, les agents de la police révolutionnaire s'étaient emparés d'un certain nombre de caisses d'argenterie. Les procès-verbaux dressés

par eux n'en firent aucune mention : l'argent disparut ; mais Barthe, qui sans doute n'était pas encore satisfait de la portion qu'on lui avait attribuée dans le partage, dénonça, quatre mois après, Morillon à la justice du Comité de salut public. Morillon fut condamné à mort « comme ayant usé de procédés de douceur envers la famille Desilles ».

Cependant il manquait une pièce essentielle, et qui devait exister : c'était la liste des confédérés. Elle devenait nécessaire pour autoriser des persécutions et pour se tenir en garde contre les amis de la Rouërie. Thérèse le Moëlien avait reçu de lui le dépôt de ces listes. Au moment d'être arrêtée, elle les brûla toutes. Ce fut une pensée de générosité qui inspira cette jeune fille ; mais cette pensée fit échouer la conspiration ; car si tous les noms inscrits par la Rouërie eussent été livrés à la publicité, si tous eussent senti le besoin de vendre cher leur vie menacée par les agents de la Convention, tous, par nécessité ou par désespoir, se seraient armés et auraient combattu pour leur propre défense. Il n'en fut pas ainsi : l'acte d'humanité de Thérèse le Moëlien les laissa ignorés, et, afin de ne pas éveiller les soupçons, ils se tinrent momentanément à l'écart, n'osant pas s'avouer qu'ajourner la partie c'était la perdre.

La Rouërie était morte et sa vaste fédération dissoute par la force même des événements. Il ne restait plus à la Révolution qu'à sévir contre les prisonniers faits dans ces visites domiciliaires. Ils étaient au nombre de vingt-sept ; Morillon les fit transférer à Paris : on les oublia pendant un assez long laps de temps ; puis enfin Barthe, qui redoutait toujours des indiscretions de leur part, sut les rappeler à la mémoire du tribunal révolutionnaire, qui les mit en jugement. Douze d'entre eux furent condamnés à mort, et le 19 juin 1793, à cinq heures du soir, ils montèrent sur l'échafaud. Les noms de ces complices de la Rouërie méritent une place dans l'histoire : c'étaient François de la Guyomarais, Marie-Jeanne de Mainville, sa femme, Picot de Limoëlan, Victor Thébault, Maurice Delaunay, Locquet de Granville, Grout de la Motte, Georges de Fontevieux, Louis de Pontavice, Julien Vincent, Thérèse le Moëlien et Angélique Desilles, épouse de Desclos

de la Fonchais. Tous refusèrent l'assistance des prêtres constitutionnels, tous s'embrassèrent au pied de l'échafaud, tous périrent avec une dignité pleine de courage et en criant Vive le Roi ! Mais, au milieu de ces infortunés, morts, au dire des journaux républicains, « avec la gaieté de fanatiques qui se croient des martyrs », le peuple admira cette belle Thérèse le Moëlien, n'ayant eu pour ses juges qu'un sourire de mépris. Il plaignit madame de la Fonchais, qui pleurait sur le sort de ses jeunes enfants, et qui, par un étonnant effort d'amitié, se substituait à sa belle-sœur, née mademoiselle d'Auzances, et mourait pour elle sur l'échafaud. Le major Chafner n'avait pu être saisi par les démagogues; il revint en Bretagne, et il perdit la vie dans les noyades de Nantes, après avoir, au milieu des Chouans, bravement vengé la mort de Thérèse le Moëlien.

Ainsi échoua la confédération de la Rouërie. Pour faire insurger la Bretagne et les provinces voisines, ce hardi politique avait mis en jeu tous les ressorts humains, il en avait appelé à toutes les passions généreuses, et il expirait de désespoir au moment où la Vendée allait se lever à la voix du paysan Jacques Cathelineau, et lorsque la Bretagne, elle aussi, sentait fermenter dans son sein le germe de la guerre civile.

C'est qu'il arrive des époques où le génie lui-même est impuissant à entrevoir ce qu'un homme suscité de Dieu va réaliser; c'est que la Rouërie, avec toutes ses combinaisons, n'avait pu deviner que ce n'était plus par les gentilshommes seuls que l'insurrection devait s'opérer, mais par le peuple, qui avait l'instinct de sa force, et qui prétendait en user pour être libre, religieux et monarchique à sa manière. La Rouërie crut que les campagnes se révolteraient à la voix des nobles. Cette idée, qu'on fit trop longtemps partager à l'émigration, fut fatale à ses desseins; elle compromit peut-être l'avenir de la guerre civile.

La noblesse de Bretagne et de Poitou désirait, avant l'insurrection, s'attribuer le commandement et l'influence. Les paysans, au contraire, n'envisageaient cette démonstration armée que sous un point de vue de résistance à des lois qui,

après avoir froissé leurs sentiments de piété et de royalisme, s'attaquaient à leur liberté. Ils ne coururent point aux armes pour venger la noblesse ; ils s'insurgèrent pour mourir dans leurs landes, parce que la Révolution les appelait à servir sous son drapeau. Ils s'insurgèrent parce que, comme en Vendée, comme chez tous les peuples où des moyens de défense naturelle sont offerts à ceux qui veulent rester indépendants, il leur vint à l'esprit la pensée de résister à l'oppression. La Bretagne, avec son terrain boisé et accidenté, favorisait le développement de cette pensée qui a fécondé la liberté des nations anciennes et modernes, de l'Arabie par les montagnes, de la Hollande par les eaux. Les paysans bretons firent une véritable guerre d'égalité : ils protégèrent les gentilshommes qu'ils aimaient comme ils se protégeaient eux-mêmes. Mais si la trame de la Rouërie ne pouvait pas réussir dans les conditions données, elle devait, même après la mort de son chef, exercer une grande action morale sur les événements dont la Bretagne allait être le théâtre. Plus d'une fois, en effet, dans le cours de ces guerres, nous verrons les plans de la Rouërie mis à exécution, et toujours appliqués avec succès.

La découverte de ce complot, due à tant de causes, et principalement aux révélations que le cabinet de Saint-James dictait aux *Amis de la Constitution* de Londres, inspira aux agents conventionnels qui y avaient coopéré une sorte de confiance orgueilleuse dans leur savoir-faire. Ils crurent qu'en Bretagne ainsi qu'à Paris une conspiration dévoilée était une conspiration avortée. Dans le premier élan de leur joie ils écrivirent, le 5 mars 1793, à Pache, ministre de la guerre :

« Citoyen ministre,

» Les indications que vous nous aviez fournies et que le citoyen Lebrun, votre collègue, avait corroborées, nous ont mis sur la trace des ramifications antinationales. La Rouërie est mort dans un accès de rage ; ses partisans sont aux mains de la loi ou poursuivis par l'éternel remords. La ci-devant province de Bretagne est paisible : il n'y a rien à

craindre d'elle pour la République. Nous pouvons en dire autant des départements limitrophes. La calotte et les vieux parchemins sont vaincus; mais il faut élever ce peuple ignorant à la hauteur de notre belle révolution; nous devons le contraindre à savoir être libre. De longtemps il ne sera tenté sans aucun doute de se révolter contre les principes sauveurs proclamés par la Convention; mais si vous n'avez rien à craindre de lui, il n'en est pas ainsi des Patriotes qui se sont affadés dans un modérantisme ignominieux. Nous allons nous mettre à la chasse des prêtres et des nobles qui n'ont pas encore expié leur incivisme par l'exil ou par la guillotine. Cette œuvre de sans-culottisme ne sera pas longue à accomplir. Nous connaissons les terriers où se cachent ces hideux soutiens des tyrans; mais pendant que nous purgerons le pays d'eux, nous croyons devoir signaler à l'attention des comités l'hypocrisie de quelques faux Républicains qui regrettent la mort de Capet, et qui surtout affectent des craintes chimériques sur la tranquillité des paysans. Que les levées s'effectuent avec du canon et des coups de fusil, et personne ne songera à se révolter; nous vous le garantissons sur notre foi de bons Républicains et de Sans-Culottes.

» *Signé* BARTHE et MORILLON. »

La perspicacité de ces deux misérables était en défaut, et, comme en Vendée, la même cause produisait les mêmes résultats. La levée des trois cent mille hommes prescrite par la loi du 24 février 1793 menaçait chaque famille. Cette levée, dont les Républicains avaient besoin pour faire cimenter leur usurpation par la victoire, fournissait aux paysans un sujet tout naturel de mécontentement. Jusqu'à ce jour ils s'étaient refusés avec obstination à un service militaire, et le pouvoir exécutif les avait à peu près laissés libres. Mais l'heure du danger sonnait; les forces de l'Europe envahissaient nos frontières; il fallait vaincre l'étranger et faire peur à l'intérieur. Cette double pensée enfanta des forfaits, des actions sublimes et des chansons, comme toujours en France¹.

¹ Dans toutes les villes et dans tous les villages, on donnait pour variantes à la *Carmagnole* ou au *Ça ira* une chanson beaucoup plus inoffen-

La loi du 24 février ne précisait aucun mode de réquisition ; tous étaient dévolus au libre arbitre des autorités, qui, sans énergie morale et sans valeur, ne pouvaient contre-balancer les mauvais vouloirs de la population. Seulement le pouvoir exécutif, dans sa correspondance, enjoignit aux administrations locales de faire peser la réquisition sur les paroisses qui n'avaient jamais fourni de volontaires. On surchargeait ainsi les campagnes et on épargnait les villes, où l'enrôlement s'était fait plus facilement. Dans certaines communes, les jeunes gens ne se rendirent même pas à la convocation ; dans le plus grand nombre, ils s'y présentèrent avec l'idée bien arrêtée de ne pas répondre à cet appel procédant par l'intimidation. Dans le Morbihan surtout, que la Rouërie avait disposé avec une prédilection qu'explique bien le caractère de ses habitants, on ne rencontra pas un jeune homme résolu à marcher aux frontières sous le drapeau tricolore. La loi était muette sur le mode de recrutement, chacun veut l'interpréter à son avantage. Les municipaux désignent les Royalistes comme devant tout d'abord partir en qualité de volontaires ; les Royalistes prétendent que les acquéreurs de biens nationaux ou leurs parents doivent seuls s'armer afin de défendre un gouvernement qui les a faits riches en les associant à ses vols. Pour imposer silence aux répulsions bretonnes, l'autorité emploie l'intimidation et la force ; elle menace, elle sévit, elle veut traiter en esclaves de l'égalité des hommes qui depuis longtemps connaissent le prix de la liberté. Les Bretons se préparent à la résistance. Le 22 janvier 1793, le lendemain même de l'assassinat de Louis XVI, la Convention avait nommé trois commissaires pris dans son sein pour organiser

sive et qui semblait faire tourner au comique toutes les jérémiades du patriotisme. Le premier couplet de cette chanson disait :

La patrie est en danger,
 Affligez-vous, jeunes fillettes ;
 La patrie est en danger,
 Tous les garçons vont s'engager.
 Ne croyez pas que l'étranger
 Vienne pour vous conter fleurettes ;
 Il vient pour vous égorger,
 La patrie est en danger.

en Bretagne et sur les côtes les bataillons de volontaires. Il était urgent de pourvoir la République d'armes et de munitions. La guerre avait éclaté aux frontières. On la sentait couvrir à l'intérieur. Defermon, Prieur (de la Côte-d'Or) et Rochegude furent les trois Conventionnels désignés. Le 7 février ils partageaient en inspections la ligne des côtes; le 5 mars, à Brest, ils publiaient un règlement organique qui mettait à la disposition de la République tous les gardes nationaux et les citoyens en état de porter les armes.

D'un autre côté, Niou, Mazade et Treilhard, représentants du peuple chargés par la Convention de parcourir la ligne de Lorient à Bayonne, arrivaient à Nantes, et, le couteau sur la gorge, ils imposaient au peuple de nouveaux sacrifices. Ils lui disaient :

« La patrie est une mère tendre : lors même qu'elle invite à des sacrifices, elle sait répandre ses bienfaits au milieu des crises et des orages...

» Citoyens, le tyran calculait autrefois le prix de votre sang en vil marchand d'hommes; la République n'est riche que du vôtre; elle en connaît le prix; elle a pris, elle a renouvelé l'engagement sacré de servir de mère aux enfants et aux épouses de ceux d'entre vous qui se dévouent à sa défense; elle assurera leur subsistance pendant leur absence. Exempts de toute inquiétude, qu'ils ne songent qu'à la gloire, qu'aux intérêts de la patrie, qu'aux récompenses qu'elle leur réserve après la victoire. Déjà la paye des matelots citoyens est augmentée; la Convention nationale ne vous entretient pas d'espérances; ces espérances sont réalisées. Les vaisseaux des despotes cherchent des prises et des dépouilles: ceux de la République doivent dépouiller les brigands de la mer des fruits de leurs pirateries, qui se purifieront dans vos mains. Une part considérable dans les prises vous sera dévolue. Le fisc, d'avidés trésoriers ne s'enrichiront plus du prix de votre sang; la mère commune leur succède, et les mains spoliatrices ne puiseront plus dans le plus sacré des trésors. »

Les villes dominées par la terreur ou entraînées par l'élan que la Convention savait si bien communiquer, les villes se

prêtèrent avec enthousiasme à ce qu'on exigea d'elles. Elles offrirent des volontaires, des armes, des chevaux; mais les campagnes restèrent sourdes à cet appel. Les Représentants étaient préoccupés de la guerre extérieure, aussi ne s'arrêtèrent-ils pas beaucoup à des refus qu'ils espéraient vaincre par le succès ou par l'échafaud. Ils terminaient donc ainsi leur adresse aux Bretons :

« Vous marchez sur un feu que couve une cendre perfide; loin de vous un sommeil funeste! il vous conduirait à la mort. Parce que nos armes sont partout triomphantes, parce que nos braves guerriers semblent enchaîner la victoire, vous croyez, citoyens, l'aristocratie vaincue. Ah! depuis que vous la combattez, ignorez-vous ses ruses? Comme le Protée de la fable, elle ne fait que changer de forme. Vous ne l'aurez domptée que lorsque, serrée étroitement, vous l'aurez mise hors d'état de vous nuire. Naguère c'était un lion qui, par ses rugissements, cherchait à porter la terreur; aujourd'hui c'est un serpent qui, se coulant par-dessous vos lauriers, se glissera, si vous n'y prenez garde, jusque dans votre sein. Où portez-vous vos regards? Ce n'est point seulement au fond de la Belgique ni sur les rives du Rhin que respirent vos ennemis. O citoyens, voyez-vous ces pâles émigrés qui tentent de regagner leurs antiques demeures? Voyez-vous ces agitateurs qui vous troublent, ces plaintes excessives au sujet de l'impôt, ces inquiétudes outrées, qu'on veut vous inspirer, sur les subsistances? Voyez-vous ces tisons d'un interminable désordre que l'on s'efforce d'allumer au dedans, parce que l'on désespère de vous entamer au dehors? Constance, activité, courage! que rien de ce qui vous entoure n'échappe à votre surveillance; que vos gardes nationales, toujours organisées suivant la loi, toujours exercées, soient une digue puissante au torrent de la malveillance; que, par vos soins soutenus, les contributions, ce nerf essentiel de l'État, soient assises et perçues avec exactitude, avec zèle, et qu'une correspondance intime nous instruisse de ce qui pourrait altérer près de vous la tranquillité publique... — Apôtres de la liberté et de l'égalité, soyez-en s'il le faut les martyrs, et ne perdez jamais de vue l'en-

gagement solennel que vous avez pris de les maintenir ou de mourir en les défendant. »

De pareilles allocutions mugissaient partout. La France était un camp et un forum où retentissaient les cris de guerre, où s'exhalaient, dans le plus inconcevable des langages, les doctrines les plus perverses, les plus farouches appels au pillage et au meurtre. L'heure était venue de se prononcer. La Bretagne entière courut aux armes.

Ce n'est pourtant pas un soulèvement régulier qui éclate à jour dit, à heure fixe. Ces démonstrations n'en ont ni le caractère ni la grandeur : c'est une protestation individuelle faite par tous à la fois, une condamnation en masse des principes révolutionnaires prononcée par ceux qui sont appelés à les défendre. On ne veut point se révolter parce que les prêtres doivent encore être persécutés, ou parce que les nobles ont été amenés à chercher leur salut dans la fuite. La pensée dominante de ces Bretons, si guerriers par instinct, est de ne pas se laisser enrôler par la force en qualité de volontaires. Des émeutes se déclarent simultanément sur les points les plus divergents et d'une manière d'abord entièrement opposée à celle qu'avait prévue la Rouërie.

Ici on combat ; là on se livre à une effervescence qui fait présager l'insurrection : plus loin, on se jette sur les autorités et sur la troupe qui les soutient. Les campagnes deviennent le principal théâtre de ces commotions. Timides au sein des villes, les laboureurs se sentent plus hardis chez eux ; et comme c'est là qu'on les a provoqués, c'est là qu'ils résistent avec le plus de fermeté. Cependant au milieu de ces tumultes partiels, quoique éclatant pour la même cause, on ne découvre jamais un chef, jamais une volonté dirigeante. Le chevalier de Silz et le comte de Francheville paraissent seuls dans l'arrondissement de Rochefort. Ils rédigent des instructions, ils cherchent à combiner un mouvement, à tirer parti de toutes ces irritations ; mais leur voix n'est pas écoutée d'abord dans le cercle même de leur commandement. Les paysans ont si longtemps souffert en silence qu'ils sont heureux de pouvoir, sans crainte aucune, se livrer à leurs transports contre-révolutionnaires. On les

voit partout s'armer de bâtons, marcher deux à deux dans un pêle-mêle que personne ne cherche à régulariser, puis pousser de longs cris auxquels se joignent des chants populaires et des vociférations à l'adresse de la République.

Il n'y avait pas encore parti pris de soulèvement : les premiers insurgés semblaient vouloir étudier l'esprit des masses et rendre en moqueries à l'autorité locale les persécutions qu'elle leur avait suscitées. Cette effervescence, à laquelle personne n'osait s'opposer, grandit par l'effet même du peu d'obstacles qu'elle eut à vaincre. Toutes les villes de la rive droite de la Loire tombèrent presque le même jour au pouvoir des insurgés. La révolte éclatait dans l'Ille-et-Vilaine ainsi que dans le Morbihan. Le Finistère était aussi agité que les Côtes-du-Nord. Partout le même élan se communiquait, mais par malheur il n'évoqua pas un Cathelineau pour le régulariser. Les forces se prodiguèrent dans un isolement sans résultat. Souvent même ces hommes exaspérés se portèrent à des excès de représailles qui, encore sans nécessité bien démontrée, devaient armer contre eux tous les partisans de la Révolution.

CHAPITRE III.

Insurrection bretonne. — Résistance au décret qui prescrit la levée de 300,000 hommes. — Attaque de Vannes. — Prise de la Roche-Bernard par les Royalistes. — Mort de Sauveur. — Prise d'armes générale. — Canclaux à Saint-Pol de Léon. — Les paysans en face des Républicains. — Mission des conventionnels Billaud-Varennes et Sevestre. — Lettre de Canclaux aux représentants. — Conseil pour pacifier la Bretagne. — Le bas Maine s'insurge. — Les quatre frères Cottureau dits Chouans. — Jean Chouan. — Le comte de Puisaye et les Girondins proscrits. — Proclamation de Barbaroux. — Puisaye en Bretagne. — Ses projets d'insurrection générale. — Son influence. — La cathédrale de Quimper mise à sac par les Révolutionnaires. — Arrestations en masse de tout suspect.

Ce fut une pensée de conservation individuelle qui arma si subitement les populations rurales de la Bretagne ; mais à cette pensée il fallait un drapeau. Les paysans se rangèrent

sous celui de la vieille monarchie, protestant ainsi et tout à la fois contre la réquisition et contre la République. Agglomérés au hasard, ne reconnaissant pas d'officiers, ne songeant même pas à en élire, ils marchaient contre leurs persécuteurs, et ne se préoccupaient guère de la victoire ou de la défaite. Ils aspiraient à tirer vengeance des maux soufferts depuis quatre ans. Leur soulèvement était une réaction, il agit à la fois sur l'universalité de la province.

Ils n'avaient qu'un cri de ralliement, mais ce cri est un manifeste : on les entendait répéter de tous côtés : « Point de Roi, point de lois ! » La Révolution avait détrôné, avait tué le souverain : les laboureurs s'arment au nom de la Monarchie contre la Révolution ; ils rejettent ses lois parce qu'elle a brisé le lien qui attachait la France aux Bourbons. Leur intelligence agreste ne pouvait se faire à l'idée de recevoir des lois de tous ceux qui voudraient leur en imposer. Le souverain disparu, ils se croient aussi bien en droit que les Patriotes de raisonner leur obéissance ; ils protestent donc les armes à la main.

La première tentative sérieuse fut l'attaque de Vannes. Des engagements avaient déjà eu lieu dans les campagnes entre la multitude insurgée et les gardes nationaux soutenus par la troupe de ligne ; mais ces engagements n'avaient partout amené qu'une effusion inutile de sang. Les Bretons n'ignoraient pas que, pour propager leur révolte, il fallait s'emparer de quelques cités. Vannes, chef-lieu du Morbihan, était naturellement désigné à leurs coups.

Le 14 mars 1793, jour fixé pour le recrutement, ils se dirigent sur cette ville. A la nouvelle de leur marche, la générale bat ; les gardes nationaux, les bataillons de Maine-et-Loire et du 109^e de ligne se rassemblent ; mais chaque heure voit grossir les rangs royalistes, chaque minute leur fournit de nouveaux renforts. Le colonel Félix n'ose pas engager les forces qu'il commande contre ces populations exaspérées. Au milieu du trouble qui règne dans les esprits, on se décide à parlementer avec les paysans. Malherbe, maire de la ville, et le Goaësbe, officier municipal, protégés par de nombreux détachements, s'avancent sur la route

d'Auray. Ils veulent faire entendre des paroles de paix ; ils ne sont pas écoutés. D'autres officiers municipaux marchent du côté de Redon pour dissiper par le raisonnement une troupe de révoltés courant encore vers Vannes : les officiers municipaux ne sont pas plus heureux sur ce point que sur les autres.

Ces bandes, qui n'ont aucun chef, aucune direction, se réunissent pourtant ; elles pénètrent dans la ville par les rues Saint-Yves et de la Boucherie. Du côté de Saint-Paterne, les insurgés ont fait des progrès plus rapides : ils sont maîtres de l'église ; leur masse compacte a forcé les commissaires et les soldats à se replier. Le colonel Félix crie alors de faire feu. Après plusieurs décharges meurtrières, les insurgés fuient en laissant beaucoup de prisonniers. On les interrogea ; leur réponse fut partout la même : « Vous nous avez enlevé nos prêtres, vous avez tué notre roi : nous voulons compter avec la Nation et savoir de quelle autorité elle nous enrôle sous son drapeau. »

Ils s'étaient retirés devant une démonstration militaire ; mais à l'exaspération de tous il était facile de prévoir qu'ils ne tarderaient pas à retourner à la charge. Le même jour on publiait à Vannes que les districts du Faouët, de Pontivy, d'Auray, d'Hennebon et de Ploërmel avaient pris les armes. A Plouray, à Pluméliau, à Langouëlan, la maison où habitaient les préposés au recrutement avait été forcée ; les jeunes gens avaient brûlé les contrôles, dispersé les autorités, et, dans l'ivresse d'un premier succès, ils parlaient de se diriger sur Lorient ou sur Vannes. Le cri d'alarme retentissait jusqu'aux murs de Nantes. Avant même l'insurrection, le citoyen Antoine Crucy a été envoyé à Paris pour réclamer de prompts secours de la Convention nationale. Crucy ne put pas dépasser Ancenis. Alors, le 11 mars 1793, les administrations réunies de la ville de Nantes adressent la dépêche suivante aux généraux Bourdonnais et de Marcé :

« Citoyens,

» La sédition et l'insurrection ont éclaté dans les campagnes ; à Couëron, Doulon, Mauves, à la porte de Nantes ; à

Saint-Philbert, district de Machecoul ; à la Haie, district de Clisson ; au Cellier, dans celui d'Ancenis, à Blain, à Savenay, sur tous les points de notre territoire, des attroupements se sont formés ; on a forcé les maisons des bons citoyens, on a enlevé leurs armes, on a dévasté les maisons communes, arraché les fusils qui y étaient en dépôt ; on a mis en fuite et maltraité des officiers municipaux ; les commissaires des districts ont été repoussés ; le citoyen de Lorme, l'un d'eux, a été assassiné et mis en pièces. Nous apprenons à chaque instant des nouvelles plus alarmantes les unes que les autres. *Point de Roi, point de lois!* est le mot de ralliement des Brigands, et le fanatisme et la fureur les guident.

» Dans cet état de crise et d'insurrection générale, quelles sont nos ressources ? — Nous avons plus de vingt mille séditionnaires à réprimer, plus de cent mille hommes encore chancelants à contenir, et nous n'avons pour opposer à tant d'ennemis coalisés, que la seule garde nationale de la ville de Nantes. Que serait-ce, citoyens, si l'ennemi de l'extérieur venait joindre ses forces à ces brigands, et effectuait en ce moment une descente ? »

Le même jour, les Patriotes nantais sont assaillis à Mauves et à Ancenis. Ils se replient devant ces masses d'insurgés qui ont adopté le plus monarchique cri de guerre. *Point de Roi, point de lois!* répètent-ils spontanément sur toute la rive droite de la Loire. Au même instant la Vendée courait aux armes, elle traduisait en action le mot de ralliement que les Bretons se communiquaient. Ils se trouvent à Blain en face des gardes nationaux ; ces derniers prennent la fuite. A Couëron, à Saint-Philbert, d'autres engagements ont lieu, et Beaufranchet, président du département de la Loire-Inférieure, transmet au comité du Morbihan l'expression de ses terreurs républicaines ; il écrit :

« Nantes, 45 mars 1793.

» Frères, un courrier vous a déjà été expédié ; nous ignorons s'il a pu vous parvenir. Nos maux sont extrêmes ; demain sans doute Nantes sera livrée au pillage. Une troupe immense de Brigands nous enveloppe ; ils sont maîtres de la

rivière depuis Paimbœuf jusqu'à Ingrande. Tous les chemins sont fermés; aucun courrier n'arrive jusqu'à nous; nos subsistances sont pillées, la famine est au moment de nous assaillir. Adieu, frères; peut-être que cet adieu est le dernier que nous vous donnerons. »

De la Roche-Bernard, on recevait des nouvelles aussi alarmantes; les membres de ce district écrivent aux administrateurs du Morbihan, à la date du 14 mars 1793 :

« Citoyens, dix à douze paroisses des districts de Savenay et de Guérande sont en pleine insurrection. L'atroupement est, dit-on, de cinq à six mille hommes. Ils ont assassiné le trésorier du district de Savenay, cinq gendarmes, le curé constitutionnel et plusieurs autres citoyens. Cette insurrection se propage et s'étend déjà à Pont-Château. Nous craignons une pareille insurrection dans notre district. La commune de Férel a refusé son contingent. Les habitants ont répondu ironiquement qu'ils veulent tous marcher. Les commissaires ont pensé être égorgés, et n'ont pu rien faire. A Péaule les choses se sont passées de la même manière. Nous n'avons pas de nouvelles de Rieux, mais sûrement le même esprit y est répandu. La voiture de la poste est arrêtée à Pont-Château, la diligence au Temple. Les séditieux brûlent tous les papiers qu'ils trouvent, forcent les habitants à les suivre, et, sur leur refus, brûlent leurs maisons. »

A part les exagérations de cette lettre, on voit quelle force imposante se dressait contre la Révolution, et combien, si elle eût été maniée avec habileté, cette force aurait suscité d'embarras au pouvoir exécutif. La ville de Vannes, toujours menacée, fait demander du secours à la ville de Lorient, qui en réclame pour elle-même. Dufeigna, administrateur du département, est chargé par le comité central de diriger sur Vannes les troupes de Lorient et de se porter avec trois bataillons sur Pontivy. Des mesures de salut public sont décrétées. On arrête, on massacre sans distinction des femmes et des vieillards. On a de grossières insultes et des menaces ridiculement civiques à prodiguer aux victimes de ces premiers troubles et aux villageois qui, dans la simplicité de leurs cœurs, parlent de tirer vengeance du

sang inutilement versé. Ce fut un moment d'anxiété à passer. On se réunit par bandes, on s'exagère les dangers, puis on s'ingénie à croire dans chaque chaumière qu'il vaut mieux mourir sur un champ de bataille qu'au milieu des tourments.

Mais déjà les Blancs avaient deviné qu'il fallait s'emparer des passages de communication, afin d'empêcher l'agglomération des Patriotes. Ils marchent donc vers la Roche-Bernard, poste pour eux d'une haute nécessité; c'est le point de jonction du Comté Nantais et du Morbihan. La Roche-Bernard avait pour sa défense une garnison composée de forts détachements du 109^e de ligne, sa garde nationale et les douaniers des cantons voisins. Le vendredi 15 mars 1793, les paysans, armés de sabres, de pistolets, de faux et de bâtons, débouchent sur la ville; ils la somment de capituler; elle obéit. Les insurgés et les habitants fraternisaient ensemble lorsque Bodinet, qui a fait soulever les districts de Pont-Château et de la Roche-Bernard, expire au milieu des siens, frappé à la tête par une balle.

A cette vue la scène change; les esprits s'exaltent; le feu commence sur les citoyens. Une horrible mêlée s'engage; mais bientôt vainqueurs, les paysans pénètrent en désordre dans la ville. On s'égorge au milieu des rues, on pille les maisons, on brûle les papiers du directoire, les registres de la municipalité et les dossiers du greffe. Au milieu de ce sac d'une ville enlevée sans assaut et livrée à la fureur d'une multitude dont le chef a succombé dans un guet-apens, on commit des excès de plus d'un genre. Nous n'avons point à les pallier; mais il en est un qui eut un profond retentissement en Bretagne; celui-là peut servir à expliquer tous les autres.

Joseph Sauveur présidait le district de la Roche-Bernard; c'était un homme de vingt-sept ans. Ardent démocrate, il a plus d'une fois à Rennes ou à la Roche-Bernard excité par ses discours le peuple des villes contre la population des campagnes; il s'est fait le persécuteur des ecclésiastiques. Plus d'une fois même on l'a vu poursuivre avec une rare intempérance de zèle les laboureurs que ses paroles n'ont

pas convaincus. Joseph Sauveur, bon, aimable dans les relations ordinaires de la vie, portait dans ses inimitiés politiques cette exaspération que nos troubles civils ont presque naturalisée. A peine maîtres du Directoire, les Blancs déclarent prisonniers de guerre Joseph Sauveur et le Floch, procureur-syndic. La rumeur publique les accuse d'avoir-tiré le coup de fusil qui a tué Bodinet; Sauveur et le Floch protestent de leur innocence. Leur protestation méritait foi. Sauveur et le Floch, au dire des Patriotes, avaient trop d'honneur pour racheter leur vie par un mensonge; mais il fallait des victimes à ce peuple si longtemps opprimé par la liberté.

Le lendemain 16 mars, le président et le procureur-syndic sont traînés par la ville aux cris de « Vive la bonne Religion! vive le Roi! » retentissant autour d'eux. Le Floch veut haranguer la foule, un coup de feu le renverse. Il se relève, un second coup de feu l'étend mort. Sauveur, dans ce moment, ne perd rien de son énergie. On le frappe, on le mutile, on lui ordonne de crier : Vive le Roi! Le cri de Vive la République! meurt sur ses lèvres; et après avoir été ainsi honni, ainsi déchiré, il succombe sous les coups qui lui sont assénés de tous les côtés à la fois.

Cet assassinat, commis avec tant d'horribles circonstances, répand l'effroi dans l'âme des Patriotes. Ils s'avouent enfin que la Révolution a eu tort de se livrer la première à l'effervescence de ses passions mauvaises, et que tôt ou tard le sang doit être expié par le sang; mais la tempête éclatait, il n'était plus temps d'avoir recours aux voies de la persuasion. Le même jour, 16 mars au matin, les bandes se grossissent de nouveaux insurgés; elles se dirigent vers Rochefort, Redon et Guérande. Le tocsin sonne dans toutes les paroisses; il appelle aux armes les villageois. Le chevalier de Silz les guide; ils campent devant Rochefort.

Ce gentilhomme, ayant sous ses ordres Francheville, Mont-Méjan, Chevalier, la Rivière, Laroque et le gendarme Guérin, fait couronner par ses volontaires les hauteurs de Saint-Fiacre. La générale bat dans les rues de Rochefort; les Républicains sont sourds à ses appels, ils refusent de mar-

cher au secours de la patrie en danger. Ils n'avaient point de soldats pour les soutenir, et ils n'étaient pas jaloux de s'exposer seuls en rase campagne contre des agriculteurs armés de fusils de chasse, de bâtons et de haches. Témoins de cette lâcheté, le procureur-syndic Duperron et les administrateurs du district Dénoual et Duquero se présentent aux Royalistes, qui, sous le drapeau blanc, bivouaquaient déjà aux portes de la ville. Ces administrateurs proposent de rendre Rochefort, de livrer les armes et les munitions à condition qu'aucun excès ne sera commis. Les paysans acceptent: ils sont maîtres de Rochefort. De nouveaux insurgés que l'on a persécutés sur un point opposé pénètrent au même instant dans la ville. Sans tenir compte de la capitulation, ils massacrent trois administrateurs du district qu'ils accusent d'être les auteurs de leurs maux. Le chevalier de Silz proscriit ces réactions individuelles, et il sauve les habitants, qui tremblent devant cette justice sommaire.

Le comte de Francheville, de Silz et les autres chefs royalistes agissaient avec une pareille mansuétude; dans le même temps les révolutionnaires qu'ils avaient épargnés ou qu'ils allaient épargner multipliaient contre eux les décrets de mort. On mettait leur tête à prix, on les traquait comme des bêtes fauves, et partout on suivait l'exemple que donnait le directoire du district de Rochefort. Dans la séance du 24 nivôse, ce directoire, où siégeaient les citoyens Taslé, Jouan, Pierret, Loyer, Lasnier et Geslin, adoptait la délibération suivante, qui s'imprima à Vannes chez J. M. Galles, et qu'approuva le conventionnel Prieur (de la Marne).

« Le directoire du district de Rochefort, instruit que les trois scélérats qui ont allumé en différents temps dans son territoire les torches de la guerre civile, qui ont versé le sang des bons citoyens que la République a perdus dans cette contrée, et qui ont conduit à la boucherie de malheureux cultivateurs égarés par leurs promesses et leurs menaces; que les de Silz enfin et Francheville respirent encore; qu'ils cherchent même à exciter de nouveaux désordres dans les districts de Rochefort, Roche-Sauveur et Vannes;

» Considérant que l'existence de pareils monstres est une

calamité publique; que, pour parvenir à s'assurer de leurs personnes, il est indispensable d'employer les moyens extraordinaires;

» Que le citoyen qui leur donne asile se rend coupable d'attentat à la liberté et à la sécurité publique;

» Que les comités de surveillance et les municipalités qui ne dénoncent pas à la force armée leur retraite doivent être punis;

» Ouï l'agent national; arrête ce qui suit, pour être exécuté d'après l'autorisation du représentant du peuple dans le Morbihan :

» Art. 1^{er}. Tout citoyen qui aura connaissance de la retraite des frères de Silz et de Francheville sera tenu de les faire arrêter et conduire dans la maison d'arrêt la plus voisine. Il aura six cents livres de récompense pour chacun de ces trois chefs de brigands; s'il ne peut parvenir à les saisir vivants, il est autorisé à les mettre à mort. Il recevra la même somme.

» Art. 2. Quiconque sera convaincu d'avoir recélé ces scélérats sera livré à toute la rigueur des lois révolutionnaires.

» Art. 3. Que la commune contre laquelle il sera prouvé que les frères de Silz et Francheville ont séjourné depuis la publication du présent sans que leur retraite ait été dénoncée, les comités de surveillance, et, s'il n'en existe pas encore, le conseil général de la commune sera condamné à une amende solidaire de trois mille livres.

» Art. 4. D'après l'approbation du représentant du peuple, que le directoire se flatte d'obtenir, le présent arrêté sera imprimé avec ladite approbation, et envoyé à toutes les communes du ressort et aux huit districts du département, avec invitation de lui donner la plus grande publicité. »

Telles furent les mesures employées par la Révolution. Elles étaient odieuses et impolitiques. Au lieu de comprimer le mouvement, elles le développèrent. Le 16 mars encore Ploërmel est menacé; des rassemblements se formaient à Plaudren. Pelegrin, commissaire des classes, qui parcourt le littoral pour effectuer la levée extraordinaire des marins, se voit assailli par plus de quatre mille paysans qui lui

disent : « Nous ne connaissons pas votre République, nous ne voulons pas la servir. » Et témoin impartial de ces armements, il écrivit le 16 mars au pouvoir exécutif :

« Ma mission est terminée avant même d'avoir pu être commencée. Il n'y a pas un homme de bonne volonté à prendre dans ces campagnes ; je regarde comme bien difficile de les contraindre à l'obéissance. Il y a quelques années, c'était une fête pour tous les habitants du littoral que la levée des marins ; les jeunes gens partaient heureux du choix que l'on faisait d'eux. Aujourd'hui ils refusent tous le service ; ils ne sont pas encore armés, mais pour anéantir le peu de troupes que la Nation peut leur opposer ils n'ont qu'à vouloir. Dieu fasse qu'ils ne le veuillent pas de sitôt ! car il ne resterait pas un Patriote de la ci-devant province de Bretagne. La Nation a perdu là d'intrépides marins et de bons soldats ; je ne sais comment les remplacer. »

Ces insurrections locales éclataient les 15 et 16 mars 1793. A la même date, du Bernard, gentilhomme qui s'est mis à la tête des nouvelles bandes, s'empare de Port-Navalo, d'Ambon et de Penerf. Dans la paroisse de Pluméliau, la garde nationale de Pontivy, envoyée pour protéger le recrutement, traîne à sa suite une pièce de campagne. Les Blancs courent à sa rencontre ; ils culbutent les gardes nationaux, qui n'ont pas même le temps de se reconnaître. Un grand nombre expirent dans cet engagement ; puis, en chassant devant eux les citoyens de Pontivy, ils arrivent jusque sous les murs de la ville. Ils l'investissent de tous les côtés ; ils en ouvrent le siège.

Pendant cinq heures les assaillants soutinrent le feu dirigé contre eux ; pendant cinq heures ils se battirent avec un acharnement inouï. On voyait des masses, jusqu'alors sans intelligence de la guerre, adopter d'elles-mêmes les positions les plus avantageuses, se distribuer en corps de réserve, ou marcher en ligne avec une exaltation qui n'excluait pas la prudence. Les insurgés furent d'abord repoussés ; mais ils revinrent à la charge, et, sans tenir compte des morts et des blessés qui tombaient autour d'eux, ils allaient s'emparer de la ville, lorsque de nombreux bataillons détachés

de Josselin, de Loudéac et de Guémené, placèrent les assiégés entre deux feux. Ceux-ci se retirèrent en bon ordre, et se réunirent aussitôt pour tenter de nouvelles expéditions.

Le Dissez, commissaire du département des Côtes-du-Nord, explique en ces termes cette journée. Sa version prouve de quel côté se rangeait la majorité du pays.

« Pontivy, écrit-il de Loudéac, le 17 mars, a été investi par une foule immense; toutes ses avenues se sont trouvées fermées par divers corps de plusieurs milliers de paysans : les rebelles ont d'abord voulu parlementer; ils avaient saisi deux voyageurs; ils en envoyèrent un à Pontivy demander, de leur part, que les habitants livrassent leurs armes. Cette proposition fut rejetée avec indignation, et aussitôt l'attaque commença. La fusillade a duré près de cinq heures; les assaillants revenaient à la charge avec une sorte de rage, et sans s'étonner des pertes qu'ils éprouvaient; enfin, la ville eût infailliblement succombé, malgré l'héroïque résistance de ses habitants, si elle n'avait été secourue par les détachements survenus à la hâte de Loudéac, Josselin et Guémené. Ces renforts ont mis les paysans entre deux feux, et les ont dispersés après une très-vigoureuse attaque, dans laquelle trois gardes nationaux ont été tués.

» L'investissement de Pontivy a été dirigé avec une intelligence au-dessus de la portée des assaillants, et qui prouve évidemment qu'ils étaient conduits. L'attaque a été faite de trois côtés à la fois, et des corps de réserve avaient été distribués de distance en distance pour soutenir la troupe en cas d'échec.

» On assure qu'un ex-curé était parmi ces Brigands; qu'il les exhortait au carnage, et qu'il promettait le ciel à ceux d'entre eux qui viendraient à périr. Un fait très-sûr, c'est que tous avaient le nom du ci-devant Roi à la bouche, et reprochaient aux habitants de Pontivy d'avoir concouru à détruire la religion.

» Un curé patriote a éprouvé les traitements les plus barbares. On l'a conduit jusqu'à Pontivy, en voulant le forcer de prendre part à l'attaque : sur son refus, on l'a assommé. En route, on l'avait forcé à se mettre à genoux devant une

croix, d'y demander pardon de ce que l'on appelait son *apostasie*, et de crier *Vive le Roi!* Ces circonstances indiquent assez quels sont les auteurs de la sédition. »

Cependant les autorités constituées s'avouaient, dans le secret de leurs terreurs, que, pour triompher de tant de révoltes, il leur fallait d'autres défenseurs que des Patriotes ou des gardes nationaux. Elles implorèrent l'appui des troupes et des généraux cantonnés dans les départements voisins. On confessait ainsi la faiblesse numérique et morale de la Révolution ; ces autorités la proclamèrent.

Immédiatement trois mille soldats, aux ordres de Mansion et de Varrin, partent de Châteaubriant le 17 mars. Les généraux Beysser et Bourdonnais sont le 18 à Rennes avec des troupes. Le général Chevigné, qui commande le département d'Ille-et-Vilaine, appelle autour de lui les garnisons de la Manche ; et Beysser, Bourdonnais, du Petit-Bois et Canclaux se mettent en marche. En ce moment, la Révolution voyait des traîtres dans chaque gentilhomme resté au service. Le bruit se répandit que des Dorides, colonel du 10^e régiment de ligne, avait voulu livrer aux Anglais la place de Belle-Isle, dont il était le gouverneur. On assurait qu'un complot semblable existait à Saint-Malo. Ce n'était qu'une tactique pour chasser des régiments les officiers dont on enviait la position et le grade. Elle réussit ici comme ailleurs : des Dorides fut mis aux fers ; on lui accola plusieurs complices, à Brest et à Lorient, qui furent arrêtés eux aussi. Après ces incarcérations, on attendit bien paisiblement les Anglais qui ne devaient pas venir, et qui alors, ainsi que nous l'avons vu pour la Rouërie, aimaient mieux dans leur intérêt servir la cause de la Révolution que celle de la Monarchie. La Révolution n'affaiblissait-elle pas la France en la divisant ?

Le mouvement a vite gagné les campagnes. Sur la rive gauche de la Vilaine, et jusqu'aux portes de Nantes, elles sont en pleine insurrection. Le drapeau blanc flotte partout ; partout les voyageurs se voient contraints d'arborer les couleurs monarchiques. Tandis que certaines bandes inquiètent la ville de Rennes, d'autres se portent sur Fougères, l'un

des foyers de la Révolution ; Aimé Piquet du Boisguy les dirige. A Saint-Aubin d'Aubigné, à Saint-Aubin du Cormier, trois combats sanglants ont lieu coup sur coup. Les Bretons, malheureux dans leurs premières affaires, ont à peu près réussi dans celle-ci ; ils ont résisté avec une opiniâtreté de courage qui a fait reculer les troupes et la garde nationale. La ville de Montfort est, le 17 mars 1793, le théâtre d'un autre choc que du Boberil soutient.

A Bain, à Redon, à Vitré, la guerre est déclarée entre les partis ; guerre affreuse, où l'on ne fait grâce d'aucun côté. Le Finistère retentit, lui aussi, de ce cri d'alarme qui se répand partout. Il agite Lesneven et Morlaix ; il va frapper jusqu'aux flots qui baignent les remparts de Brest. Les deux Kerbalanec, père et fils, gentilshommes soldats, chasseurs infatigables, se placent au milieu des Royalistes. Dinan et Lamballe, dans les Côtes-du-Nord, ne peuvent arrêter l'élan qui est imprimé par le chevalier de Bois-Hardy. Yves Helloco, laboureur d'Alineuc, dans le même département, le type du Vendéen en Bretagne, homme vénéré pour ses simples vertus, abandonne ses travaux agricoles, et, avec dix de ses parents du même nom que lui, il se lève pour la Monarchie. Il combattra jusqu'à la paix. Le 17 mars, une lutte des plus vives s'engage à Pacé entre les paysans et la garde nationale ; le 19, la lande de Pierre-Droite, près de Plélan, est témoin d'une autre rencontre aussi meurtrière. Les 19 et 20 du même mois de mars, les paroisses de Fleurigné et de Parcé opèrent leur soulèvement ; le 23, c'est le district de Bécherel qui suit cet exemple, et, par un étrange intervertissement de rôles, partout on voit les curés jureurs se mettre à la tête des gardes nationaux ; ils les excitent à écraser les insurgés.

Les jureurs n'ont pour ces hommes religieux, sacrifiant leur vie avec tant de dévouement, que des paroles de malédiction ; ces paroles ne tombent pas sur une terre stérile. La Révolution fait un crime aux prêtres insermentés de pousser sous main les populations à la guerre, et cette même révolution accepte et glorifie l'appui que lui prêtent les intrus. Avec le caractère breton, cette comparaison, faisant si tris-

tement ressortir l'injustice des Patriotes, ne devait pas être perdue : ils la gardèrent dans leurs souvenirs comme témoignage de l'inégalité des conditions que la République prétendait leur faire.

Les prêtres eux-mêmes, qui jusqu'à cette heure étaient restés spectateurs de toutes les révoltes, se crurent obligés d'y participer plus ostensiblement, afin de contre-balancer l'influence du clergé constitutionnel. Leur immixtion dans les troubles est ainsi justifiée.

Le 19 mars 1793, les opérations du recrutement avaient lieu dans les districts de Brest et de Lesneven. Les jeunes gens de Plabennec se décident à ne pas concourir au tirage. On les menace; ils se précipitent sur les préposés au recrutement et sur les troupes dont ces derniers se sont entourés. Les jeunes gens tuent Corbet de Lambézellec, qui commande le détachement, et mettent en fuite les soldats. Les Patriotes et la garnison de Lannilis ne peuvent étouffer l'insurrection. Dans les environs de Landerneau le tocsin sonnait; il réveillait les Bretons, qui sans but encore arrêté, s'attroupaient pour repousser la garde nationale. En apprenant ce nouveau soulèvement, le général Canclaux rassemble les volontaires de Brest, un bataillon du Calvados et plusieurs pièces d'artillerie; puis, dans l'espérance que ce déploiement inattendu de forces effrayera les rebelles, il s'avance vers le pays de Léon, que les mandements de l'évêque ont agité dès les premiers jours de 1790. Canclaux, afin de frapper d'intimidation les esprits, vient bivouaquer au milieu de la ville même de Saint-Pol.

De nombreuses patrouilles circulent à chaque instant dans les rues, des canons sont braqués sur le front de la vieille cathédrale : toutes ces démonstrations militaires restent sans effet. Les mères des jeunes réquisitionnaires s'attachent aux pas de leurs enfants, une sombre inquiétude se peint sur leurs traits. On voit beaucoup de ces pauvres femmes qui pleurent. D'autres, l'œil en feu, expriment des sentiments d'indignation; elles adjurent leurs fils de mourir plutôt que de se laisser enrôler sous le drapeau de la République. Dans toutes les maisons on aperçoit des hommes armés

qui, pâles, mais résolus, épient avec impatience le signal qui doit les lancer sur les Révolutionnaires.

Les soldats de Canclaux se plaignaient de n'avoir pas assez de munitions; ils vont en solliciter à l'hôtel de ville. Prud'homme-Langon, maire de Saint-Pol et ancien membre de l'Assemblée constituante, n'en avait point à leur fournir. Sur son refus les Bleus le poursuivent jusqu'à la place, là ils l'égorgent sans pitié. Prud'homme-Langon n'était pas royaliste, mais ses opinions consciencieuses et l'aménité de ses mœurs le faisaient chérir de ses administrés : ils accourent pour le venger. Les abords de la cathédrale sont envahis par les paysans, qui après s'être emparés de l'artillerie dont ils ne savaient pas même manier les pièces, se ruent sur les soldats. Ces derniers se déploient en bataille devant la cathédrale; de toutes les croisées il pleut sur eux une grêle de balles qui décime le bataillon du Calvados. Canclaux a vu de sang-froid cet échec; il espère le réparer en mettant à profit la confusion qui règne parmi les insurgés vainqueurs. Il les fait charger à la baïonnette, il les disperse et les pousse hors de la ville. Ainsi rejetés, les Bretons s'embusquent dans les fossés et derrière les taillis qui bordent la route, et, par un dernier effort, ils s'essayaient à cette guerre de bulsons que leur adresse dans le maniement du fusil rendra plus tard si funeste aux Républicains.

Toujours poursuivis, mais toujours luttant, les Bretons arrivent au pont de Kerguidu, à deux lieues de Saint-Pol. La nouvelle du combat s'était déjà répandue dans les paroisses de Plougat, de Breven, de Plouzévédé, et dans les environs. Les Blancs étaient accourus à Kerguidu pour défendre le pont ou marcher au secours de leurs frères, dont les Kerbalanec sont les chefs. Ce renfort offre un point d'appui à ceux qui bataillent depuis le matin. En un instant le pont est coupé. Ils se remettent en ligne, ils s'avancent bravement à l'ennemi. Canclaux veut choisir une position plus avantageuse, il est tourné; il va être complètement défait. Tout à coup une colonne de dix-huit cents hommes, commandée par Prat, administrateur du district de Lesneven, se montre sur ce terrain improvisé.

Les paysans tinrent bon en face des six mille hommes de Canclaux : mais la discipline et la tactique devaient encore à Kerguidu l'emporter sur le désespoir. Cependant la résistance avait été si terrible que Canclaux n'osa pas profiter de sa victoire. Les deux partis évacuèrent en même temps le champ de bataille.

La ville de Roscoff fut enlevée sept jours après par les Bretons, puis reprise par Canclaux, qui enjoignait d'occuper militairement les paroisses de Cléder, de Plougoulm, de Sibiril, de Plouguerneau, de Guisseny, de Plounéventer, de Kerlonan et de Ploudamel. Cette occupation ruinait les projets d'insurrection tracés par la Rouërie; de semblables mouvements n'étaient jamais entrés dans les prévisions de ce chef. Ses confidents ne voulurent pas abandonner aux persécutions des garnisaires les paroisses qui venaient si inopportunément de leur offrir une preuve de leur ardeur. On décida les habitants de ces pays à traiter avec Canclaux, et une contribution de guerre fut frappée sur eux.

Mais la paix obtenue sur un point ne décidait pas les autres à se soumettre.

Les troupes cantonnées à Vannes sortent de cette ville dans la matinée du 26 mars 1793, au moment où toutes les paroisses sont en insurrection. Le général Dupetit-Bois et le colonel Félix les dirigent. Elles s'emparent de Rochefort, dont, depuis cinq jours, les Bretons s'étaient rendus maîtres. Les Républicains délivrent plusieurs de leurs prisonniers, Legall, Goblin, Lucas, Taslé, quarante-cinq soldats et un capitaine du 109^e, que les Royalistes avaient épargnés; alors les mesures révolutionnaires sont mises en vigueur. Dubois (d'Angers), lieutenant-colonel du 3^e bataillon de Maine-et-Loire, et chargé, après le succès, du commandement de la ville de Rochefort, raconte en ces termes de quelle manière la liberté s'implantait dans les populations. Nous ne citons qu'un extrait de ce rapport :

« Nos soldats, dit le citoyen Dubois (d'Angers), entrent dans la ville, et les chefs se donnent bien de garde de prendre aucune mesure pour empêcher le pillage. On l'avait au contraire permis expressément quelques jours avant l'at-

taque. Le soldat, qu'aucun frein ne retient plus, s'abandonne librement à toute sa fureur et à sa cupidité. Les portes sont brisées, les domiciles violés, les propriétés pillées, les meubles fracassés. Rochefort offre de toutes parts une scène dégoûtante de meurtre, de pillage et de débauche. »

Les Royalistes avaient fait grâce aux prisonniers. La Révolution, elle, n'épargnait même pas les habitants inoffensifs, et le procès-verbal des commissaires civils à la suite de cette colonne ne laisse aucun doute sur ces cruautés. On y lit :

« Quelques paysans portant au chapeau un morceau de papier ou de toile blanche, ayant été saisis comme nous faisons route vers Rochefort, et ce signe de rébellion ayant excité l'indignation du soldat, nous avons appris que ces paysans avaient été fusillés. »

Ce rapport, que les exagérations du fanatisme n'excuseront jamais, fut publié, fut lu dans les villes et dans les campagnes. Il produisit son effet; ne révélait-il pas aux populations ce qu'elles pouvaient attendre du régime révolutionnaire?

Les représentants Billaud-Varennes et Sevestre étaient partis de Paris avec mission de faire tous les sacrifices afin de gagner au moins la neutralité de la Bretagne : la Convention ne se croyait pas assez puissante pour soutenir en même temps la guerre sur les frontières et à l'intérieur. Billaud-Varennes et Sevestre se chargeaient de séduire ou d'endormir avec des promesses secrètes les gentilshommes et les insurgés. Le 22 mars 1793, ils écrivirent de Rennes à la Convention :

« Il y a eu déjà plusieurs combats qui ont coûté la vie à plusieurs citoyens. On a fait beaucoup de prisonniers qui ont été amenés à Rennes. Les prisons en regorgent; ce qui a déterminé le département à mettre le tribunal criminel en permanence, et la demande d'un tribunal extraordinaire établi dans les chefs-lieux des départements en proie à ces hordes de Brigands. »

Billaud-Varennes et Sevestre jouaient ainsi double jeu. Le 26 mars les deux Conventionnels, entraînant eux-mêmes les troupes de Beysser, attaquaient les Bretons qui, abrités dans

les postes d'Ancquefert et de Saint-Péreau, allaient s'emparer de Redon. On les somma de se rendre sous trois heures. Au lieu de répondre à la sommation, les volontaires, qui étaient commandés par Pierre de Karadeuc, sont les premiers à ouvrir le feu. Beysser se précipite dans les retranchements, que son artillerie bat en brèche d'un autre côté. Les assiégés se défendent avec vigueur; mais bientôt ils n'ont plus de munitions. Ils renoncent à ces postes, et ne laissent à l'ennemi que deux cadavres. C'est de là que, le 27 mars 1793, Billaud-Varennes et Sevestre adressent aux amis de l'égalité composant le club de Rennes une lettre dans laquelle on lit :

« Sans doute, frères et amis, il est douloureux de porter le fer et le feu sur le territoire de sa patrie; mais quand il s'agit de la sauver elle-même, quand les circonstances sont telles qu'il faut vaincre promptement ou tout perdre; quand le drapeau blanc flotte partout autour de nous; quand la malveillance a mis tout en jeu pour faire manquer cette expédition si instante et si nécessaire; quand enfin, au moment même de partir, des êtres pusillanimes sont venus répandre la défiance et la crainte parmi les soldats de la liberté, en nous reprochant de conduire infailliblement vos concitoyens à la boucherie; certes, vous concevrez que ce n'est pas le moment de mollir, et qu'il faut à la fois rassurer les faibles par des actes de vigueur et épouvanter les contre-révolutionnaires par des exemples éclatants. »

Billaud-Varennes et la Convention peut-être elle-même n'étaient pas encore arrivés au paroxysme de sanglante fureur qui plus tard épouvanta la France. Ils calculaient leurs chances plus ou moins favorables, et, dans la crainte de la double guerre éclatant simultanément sur les provinces de l'Ouest, ils sentaient qu'il fallait par-dessus tout se montrer indulgents d'un côté afin de pouvoir sévir impunément de l'autre. Les événements de la Vendée étaient connus. En douze jours la Vendée s'était improvisé une armée et des généraux; elle avait triomphé partout où elle avait combattu. Il n'était donc plus possible de suspendre son mouvement; mais la Bretagne n'avait pas procédé avec autant de

régularité. Ses insurrections partielles n'avaient encore produit aucun homme exceptionnel, aucun de ces chefs dont le nom, les talents, le courage et les vertus sont un drapeau. Canclaux, ce général qui, par son humanité politique, contraste d'une manière si tranchée avec les cruautés nationales, fut le premier qui eut la pensée de pacifier momentanément la Bretagne, afin de lancer les armées de la République sur l'Anjou et sur le Poitou. La lettre que, le 3 avril 1793, il adressa aux représentants du peuple Sevestre et Billaud-Varennés, explique parfaitement la conduite qu'ils vont tenir.

« Vous savez, citoyens, leur dit-il, quelle est ma façon d'envisager les malheurs dont nous sommes entourés. Vous l'avez vu par vos yeux vous-mêmes : la partie n'est pas tenable. Plus de deux cent mille hommes se sont levés en Bretagne dans la dernière quinzaine de mars. Leur rébellion contre la loi naît de beaucoup de causes souvent indépendantes les unes des autres, mais qui se rattachent toutes à deux principes : la Religion et la Royauté. De l'autre côté de la Loire les mêmes principes ont mis en jeu d'autres populations. Elles ont pris toutes pour prétexte la loi du 24 février sur le recrutement. Cette loi était nécessaire sans doute, mais elle a été mal appliquée. Les peuples que nous avons à combattre ne sont pas aussi faciles à gouverner que les habitants du centre de la France. Il y a ici une individualité et un amour du chez soi que la liberté n'a pu vaincre, car la liberté a trouvé des leviers opposés aux miracles qu'elle enfante ailleurs ; mais la Vendée se présente plus menaçante : elle a déjà livré des batailles en règle, mis en fuite des généraux, et elle a trouvé des officiers habiles. Il faut donc que la nation accepte la gageure que soutiennent les rebelles ; c'est mon opinion ; mais tout en l'acceptant, il faut calculer qu'avec la guerre à l'étranger, qu'avec nos divisions intestines, il est impossible de fournir à toutes ces provinces. La Vendée a eu des succès ; elle est en avant ; nous devons nous occuper d'elle jusqu'à la mort. Par bonheur, en Bretagne les choses n'ont pas tourné si mal. Le caractère des insurgés n'est pas aussi docile dans les campagnes bretonnes que dans

le Bocage de l'Anjou et du haut Poitou. Ici ils n'obéissent point aussi facilement, et ils n'ont peut-être pas aussi le même entraînement que leurs associés d'au delà de la Loire.

» Je crois donc que des mesures instantes doivent être prises pour ne pas mettre sur les bras de la République deux embarras à la fois. J'ai parcouru toutes les campagnes insurgées; j'ai vu leurs prêtres et leurs hommes d'action. Ce n'est pas d'après le plan de la conspiration de la Rouërie qu'ils se sont soulevés. Le plan de la Rouërie tendait à faire de la Bretagne ce que le hasard a fait de la Vendée. Après la mort de ce conspirateur, M. de Malseigne, qui devait suivre ses projets, n'a pu se rendre dans la province : ils sont abandonnés. La révolte qui vient d'éclater tient à deux causes : à la persécution contre les prêtres et, au refus des paysans de prendre fait et cause pour la République; ils veulent rester catholiques et ne pas servir. C'est à vous de voir maintenant si vous pouvez leur accorder en silence et presque en cachette l'objet de leurs vœux. Ces insurrections n'ont entre elles aucun accord. Il est facile de s'entendre avec les prêtres, de leur dire de retourner dans leurs paroisses où ils ne seront plus persécutés, et de persuader aux jeunes gens qu'ils ne partiront pour la frontière que lorsqu'ils en témoigneront le désir. Les Patriotes exaltés se plaindront peut-être de cette tolérance; ils sont dangereux et lâches pour la plupart, n'allant jamais au combat qu'à contre-cœur et s'enivrant autant de sang que d'eau-de-vie. Les clubs nous traiteront de républicains tièdes; mais soyez bien convaincus que tout cela s'en ira en fumée. Proposez-leur de marcher seuls en Vendée ou contre les rebelles de ce pays : ils reculeront, je les connais. Par leur manière d'agir, ils ont compromis la cause nationale. Si on n'eût pas laissé tous ces hurleurs de patriotisme faire de la liberté en vexant les consciences et en persécutant les nobles et les hommes paisibles, la nation ne serait pas obligée de songer à une guerre civile, toujours affreuse, quels qu'en soient les résultats. Il n'y a plus à revenir là-dessus. Il faut triompher de l'insurrection ou périr; mais pour assurer ce triomphe, vous devez faire

en sorte d'isoler ces deux provinces l'une de l'autre. Empêchez les communications par terre et par mer. Étouffez l'une par la douceur afin de pouvoir étouffer l'autre par les armes. Si vous leur laissez le temps de combiner leurs tentatives, si un homme comme la Rouërie apparaît, il y a danger pour la République.

» Je ne vous cache pas mon sentiment : c'est celui des généraux Verteuil, Marcé et Bourdonnais. Beysser est trop jeune et n'a pas assez d'expérience pour comprendre ces choses; il ne demande qu'à se battre. Donnez-lui un commandement dans le haut Poitou, et, par des détours de conciliation auxquels la Bretagne sera reconnaissante, faites-lui tomber les armes des mains. »

La dépêche de Canclaux s'accordait parfaitement avec les idées des Patriotes les plus éclairés. Elle fut pour les représentants un trait de lumière; ils en saisirent la portée et se mirent secrètement à l'œuvre. Les Bretons s'étaient révoltés pour ne point obéir à la loi qui les faisait soldats de la République; ils tenaient aussi à conserver dans leurs paroisses les prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé. Billaud-Varennès et Sevestre, qu'effrayaient les succès toujours croissants des Vendéens, se décidèrent à suivre l'avis du général Canclaux. Alors, tout en affichant dans les sociétés populaires l'exaltation la plus démagogique, ils surent si à propos user d'indulgence ou fermer les yeux sur certaines infractions aux lois des clubs, que bientôt le calme commença à renaître dans les esprits.

Par des marches et des contre-marches habiles, ils dirigèrent les gardes nationales sur les lignes où il était à peu près impossible de se voir en face d'une bande; ils les fatiguèrent sans profit pour leur soif de persécution. Peu à peu, en faisant annoncer sous main aux ecclésiastiques insermentés qu'ils pouvaient sans crainte rentrer dans leurs paroisses, ils amenèrent un certain nombre de femmes à ne plus se montrer si hostiles à la Révolution. Les jeunes gens, qui ne trouvaient pas d'ennemis à combattre, et qui, pour assurer leur liberté, n'avaient plus besoin de fuir ou de se cacher sans cesse, profitèrent à leur tour de la tolérance

accordée. Ils ne songèrent pas à servir la cause démocratique; mais on les vit les uns après les autres déposer les armes, et ajourner leurs projets de révolte jusqu'au moment où l'on viendrait encore troubler leur repos.

Pour la Convention cet ajournement fut un coup de parti; pour la Vendée ce devait être une source de désastres plus ou moins rapprochés. Mais la Bretagne ne connaissait que très-indirectement les événements qui s'accomplissaient sur l'autre rive de la Loire; elle n'avait reçu aucune communication des espérances et des succès de ses frères du Bocage. Elle crut que la paix tacite qu'on lui laissait n'était due qu'à ses démonstrations armées : elle en resta là. Billaud-Varennes et Sevestre, auxquels la Convention adjoignit les représentants Guermeur et Maillard, ne mettaient pas dans le secret de leur politique les enthousiastes de la guillotine, qui, à la tribune de leurs clubs, demandaient sans cesse de nouvelles mesures d'oppression. Pourtant il fallait accorder satisfaction à leurs désirs, qui souvent étaient des ordres.

Le 23 mars, Beysser, après avoir repris la Roche-Bernard, venait de faire saisir dans les environs un paysan que les Républicains soupçonnaient d'être le meurtrier de Joseph Sauveur. Beysser l'avait condamné à mort, et, sous ses yeux, il lui faisait trancher la tête sur la place des halles, en présence des habitants, que, malgré la nuit, il avait fait rassembler à son de trompe. Des tribunaux et des commissions militaires jugeaient sans désespérer. En vertu d'un arrêté pris à Vannes le 1^{er} avril 1793 par Maillard et Guermeur, on devait, sans autre forme de procès, procéder à l'emprisonnement des pères, mères, frères, sœurs et enfants d'émigrés, ainsi qu'à l'arrestation des religieuses non sorties volontairement du monastère, et des domestiques ayant servi les prêtres insermentés.

Il faut le dire, ces mesures ne s'appliquaient en Bretagne qu'avec réserve et presque à contre-cœur. Le système de Canclaux réussissait, et, pour satisfaire des haines particulières ou servir par le sang des vengeances locales, les Conventionnels n'étaient pas jaloux de s'en départir. Des exécutions néanmoins eurent lieu dans certaines villes, mais

on eut soin de resserrer le plus possible le cadre dans lequel elles s'étendirent. On jeta au peuple des Sans-Culottes deux ou trois têtes des gentilshommes qui, comme les du Bernard et Caradeuc, avaient pris une part trop prononcée à l'insurrection. A l'égard des prêtres et des cultivateurs, on amortit peu à peu le zèle de la visite domiciliaire et de l'arrestation préventive. On vendit au nom de la Nation certaines propriétés particulières; on en confisqua d'autres. L'incendie révolutionnaire dévora plusieurs châteaux, mais on épargna les chaumières. Les paysans, abusés par cette espèce d'amnistie tacite, se laissèrent prendre aux sentiments de fraternité qu'on se montrait heureux de leur témoigner.

Les choses durèrent ainsi jusqu'au moment où la Convention put envoyer des troupes en Bretagne pour étouffer au besoin les ferments d'une nouvelle guerre. Lorsque les autorités républicaines se virent appuyées par de nombreux bataillons, elles oublièrent leurs terreurs du mois de mars, et, convaincues que la jeunesse de Bretagne ne préparerait plus d'autres soulèvements, elles se laissèrent aller à la passion qui les dominait : elles persécutèrent. On rechercha ceux que l'on jugeait compromis par suite des troubles précédents, on inquiéta les recteurs rentrés dans leurs paroisses : on introduisit les assignats de la Nation dans ce pays qui refusait même de se servir de la monnaie d'or et d'argent frappée au coin de la République; on essaya surtout de faire partir pour les armées les innombrables réfractaires qui n'avaient pas obéi à la loi du recrutement.

Les Bretons ne se plaignirent pas des vexations auxquelles ils étaient de nouveau en butte; mais dès la fin de mai 1793 ils commencèrent à se grouper dans chaque localité. La République s'opposa à ces rassemblements; elle tenta de rompre par la violence ces petits corps disséminés qui protégeaient leurs prêtres, et qui, sans le savoir, se plaçaient en état de révolte, tout en n'ayant d'abord d'autre but que de résister aux agressions individuelles dont ils étaient l'objet.

Entreprenants et rusés, les Blancs savaient se soustraire à la poursuite des forces supérieures envoyées contre eux; ils s'informaient de leurs mouvements militaires; ils les tour-

naient avec adresse. On voyait ces noyaux de bandes s'attaquer aux brigades de gendarmerie, quelquefois même aux gardes nationales, qui ont toujours été pour les paysans des ennemis très-peu redoutables. Lorsqu'ils avaient à mener une expédition de quelque importance, ils se réunissaient éventuellement; et, avec la science du pays, depuis longtemps acquise, ils apprenaient dans ces expéditions à mettre de l'ensemble et surtout à se discipliner.

Cette guerre sourde qu'inauguraient de simples villageois sans chefs ne mérita dans son origine aucune attention; les regards, les vœux et les espérances se portaient ailleurs. Relégués au fond de leurs forêts, ces laboureurs n'attaquaient que des détachements isolés et des convois. Quand les voitures publiques étaient chargées des fonds du gouvernement, ils s'en emparaient. Mais la Révolution ne savait au juste ni leur nombre ni leurs intentions politiques; elle ignorait le nom de leurs officiers, les retraites qu'ils se choisissaient, et, dans l'impossibilité de leur attribuer un signalement, elle les laissa ainsi pendant un certain laps de temps s'organiser sous le voile de l'anonyme. Le hasard leur donna le nom de Chouans.

Dans la paroisse de Saint-Ouen des Toits, à deux lieues de Laval, département de la Mayenne, vivaient sur la close-rie des Poiriers quatre frères, fils de Pierre Cottereau, bûcheron, et de Jeanne Moyné. Cette famille était connue dans le pays sous le nom de Chouan, qui avait été donné à son aïeul, parce que, dans toutes les réunions de village, il se tenait à l'écart. On l'accusait d'imiter l'isolement du chat-huant, et, par corruption de langage, ses voisins étaient arrivés à le surnommer ainsi. Jean Cottereau, ou plutôt Jean Chouan, le second des fils de Pierre Cottereau, naquit dans la paroisse de Saint-Berthévin, le 30 octobre 1757. Il fut faux-saunier dès son enfance, c'est-à-dire à la limite de la Bretagne, terre de franchise non sujette à l'impôt de la gabelle; il ne put jamais s'expliquer pourquoi le paysan breton ne payait qu'un sou la livre de sel, tandis que le paysan du bas Maine devait la payer treize. Les Manceaux avaient fait de la contrebande un état; Jean Chouan les

imita : il guerroya contre les gabelleurs. On le vit longtemps faire avec eux assaut de ruse et de bravoure ; mais un jour il tomba dans le piège qu'ils lui avaient tendu. Après en avoir blessé plusieurs, il fut obligé de se rendre ; il n'y avait pas de merci à espérer.

Sa mère, qui était veuve, laisse à la garde de Dieu ses cinq autres orphelins, et seule, à pied, sans argent, elle prend le chemin de Versailles. Elle fait soixante-dix lieues en cinq jours, et arrive à la grille dorée du château. Un gentilhomme, touché de sa douleur, la place sur le passage du Roi, et lui indique de quelle manière il faudra remettre le placet qu'il a rédigé pour elle. Jeanne Chouan aperçoit le Roi, sa leçon est oubliée ; la pauvre veuve embrasse les genoux de Louis XVI : « Grâce ! s'écrie-t-elle, Sire, grâce pour mon enfant ! il est faux-saunier, mais c'est pour donner un peu de pain à sa mère et à ses frères. » Le Roi fut attendri et la grâce immédiatement accordée. Le Roi sauva ce jeune homme ; ce jeune homme plus tard défendit la cause du Roi, et le 15 août 1792 Jean Chouan le premier dans le bas Maine poussait son cri d'insurrection contre le principe révolutionnaire.

Ce jour-là les administrateurs du département de la Mayenne, entourés de gendarmes et de gardes nationaux, étaient à Saint-Ouen ; ils menaçaient de la prison et de la mort les jeunes gens qui ne se laisseraient pas improviser volontaires. La plupart des Manceaux tremblaient sous ces menaces. Tout à coup une voix s'élève ; c'est celle du faux-saunier auquel Louis XVI a fait grâce : « Non, non, point de volontaires ! crie-t-elle. Si c'est le Roi qui nous appelle, nos bras, nos cœurs sont à lui ; nous marcherons tous, je répons pour tous ; mais s'il faut partir pour protéger ce que vous dites être la liberté et l'égalité, partez vous-mêmes. Nous, nous sommes tous au Roi et rien qu'au Roi. » A ces paroles électriques de Jean Chouan la foule répond : « Oui, tous au Roi et rien qu'au Roi. » Jean Chouan s'élançait sur les autorités. Dix minutes après, magistrats, gendarmes, gardes nationaux fuyaient devant ces laboureurs qui tout à l'heure pâlassaient d'effroi.

De ce jour-là Jean Chouan fut leur chef. Personne ne le choisit ; on regarda comme chose toute naturelle de lui obéir. Lui prit le commandement comme s'il eût su ce qu'il allait entreprendre.

Ses premières expéditions , où il y a tant de bravoure et d'humanité perdue même dans la mémoire de ses compatriotes , furent destinées à sauver ou à affranchir les prêtres et les gentilshommes du joug qui pesait sur eux. Les compagnons de cet homme qui se levait contre la Révolution furent tout à la fois des soldats chrétiens et des Royalistes exaltés. Jean Chouan avait servi pendant six années dans le régiment de Turenne ; il appréciait les avantages de la discipline et ceux d'une guerre régulière ; mais il ne songea pas à y astreindre les insurgés , qui , comme leurs frères de Bretagne , gardèrent le costume traditionnel.

Leur aspect eut toujours quelque chose de sauvage ; ils n'avaient pour arme qu'un fusil ou qu'un bâton , que dans le pays on appelle une ferte. On s'en sert habituellement pour franchir les haies. Les faux-sauniers en avaient fait depuis longtemps une arme redoutable : dans la main des insurgés elle ne dégénéra pas. Ils étaient coiffés d'un bonnet de laine brune ou d'un chapeau à larges bords , ayant peine à couvrir les longs cheveux plats qui roulaient en désordre sur leurs épaules. Les Manceaux de nos jours , les vieux *Aulerci Cenomani* , sont encore comme du temps de César *promisso capillo*. Des culottes courtes et qui ne serraient pas le genou laissaient au jarret nu toute sa liberté. Dans le Maine , ainsi qu'en basse Bretagne , ces larges culottes s'appellent braies , et le poète Martial les a dépeintes en ces vers :

Tam laxa est.....

Quam veteres bracæ Britonis pauperis.

Afin de se protéger contre la pluie ou le froid , ils avaient , à l'exemple de tous les Bretons , une casaque de peau de chèvre garnie de ses longs poils. Pour signe de ralliement , les uns arboraient sur la poitrine un scapulaire et un cha-pelet , les autres un cœur de Jésus , marque distinctive d'une confrérie qui s'astreignait chaque jour à une prière commune.

De son ancien métier Jean Chouan avait retenu fidèlement un mot. Quand celui que les contrebandiers surnommaient en riant le Grand-Menteur, parce que pour son courage tout semblait facile, avait dit : « Il n'y a pas de danger ! » ils se lançaient au milieu des périls, et rien ne pouvait les arrêter. Ces paysans croyaient à la parole de leur compagnon ; ils le voyaient si rapide au feu, si habile dans la retraite, si ardent pour ses amis, qu'ils avaient en lui une foi aveugle. Jean Chouan était fait pour inspirer la confiance. D'une beauté mâle, d'une force prodigieuse, d'une infatigable activité, il grandissait avec le péril. « C'était un gars ferieux, disent encore ceux qui l'ont connu, et quand il se fâchait il allumait du vermillon dans sa figure. »

Le premier combat qu'il livra fut contre les gardes nationales de la Brulatte, de Saint-Germain-d'Andouillé et de la Baconnière, qui, après avoir dévasté les paroisses de Launey-Villiers et du Bourgneuf, allaient mettre le feu au château de Frénay. Jean Chouan les assaillit ; ses soldats n'avaient encore pour armes que des fourches ou des fertes ; pourtant les patriotes reculèrent. On les poussa plus vivement ; on en tua une vingtaine, on en blessa beaucoup plus : ils prirent la fuite. Leur panique fut si grande qu'ils oublièrent sur le terrain le butin dont le vol les avait enrichis. Le nom de Jean Chouan retentissait aux oreilles des autorités. Il fut décrété de prise de corps et condamné à mort ; mais après avoir essuyé un échec sur la chaussée de l'étang de la Chaîne, il voulut laisser à ses blessés le temps de se guérir : il passa en Bretagne, et se mit à la disposition des Royalistes.

La guerre éclata partout. Jean Chouan, qui avait suivi le prince de Talmont dans ses courses aventureuses, lorsque ce dernier, en 1792, cherchait à insurger le Maine et le Poitou, Jean Chouan revint à son village, où il savait bien qu'il trouverait des soldats. Avec son frère François et deux autres paysans, ils se retirèrent, vers le milieu du mois d'avril 1793, dans le bois de Misdon, non loin de la forêt du Pertre, c'est de cette époque que date la Chouannerie. Les Patriotes, frappés de la singularité de cette dénomination, qui laissait dans les esprits un vague sentiment de supersti-

tion ou de crainte, l'étendirent aux insurgés bretons : ils furent Chouans comme les Vendéens étaient Brigands.

L'élan était imprimé ; il n'y eut pas une paroisse qui refusât son concours ; elles vinrent protester, les armes à la main, contre l'anarchie et contre le système républicain. La Sarthe et la Mayenne n'eurent plus bientôt dans leurs fertiles campagnes que des insoumis. Ce fut la guerre avec toutes ses horreurs, que cette fatale année de 1793 apporta dans ces provinces, mais une guerre qui grandit les hommes et donna aux Royalistes la mesure de ce qu'ils pouvaient tenter. La République se glorifiait de ses enfants qu'elle jetait demi-nus, sans chaussures, presque sans armes, sur les puissances de l'Europe. Les gars de l'Ouest offrirent le spectacle d'un pareil enthousiasme ; et ceux-là n'allaient pas attaquer des ennemis inconnus, des étrangers dont ils ignoraient les mœurs et le langage. Ils s'adressaient à leurs compatriotes, qui, après leur avoir mis le pied sur la gorge, les forçaient à se dire libres. Ils ouvraient la guerre du foyer domestique et de la famille. Cette génération de Blancs la fit avec une de ces audaces que l'histoire doit populariser, car jamais plus noble pensée d'indépendance nationale ne germait dans des têtes françaises. Il y eut des villages qui marchèrent jusqu'au dernier enfant à l'assaut de la Révolution. Celui d'Anvers-le-Hamon, à une demi-lieue de Sablé, offrit l'exemple, et il resta comme les autres jusqu'à la fin sur la brèche qu'il avait pratiquée.

Mais la forêt du Pertre n'abritait pas seule des mécontents ; celle de Lorge servait de retraite à Bernard de Ville-neuve, un des conjurés de la Rouërie. Il avait autour de lui deux ou trois cents paysans, dont le nombre grossissait ordinairement selon les besoins du moment ou en raison des vexations dont les habitants des Côtes-du-Nord étaient les victimes. La forêt de Fougères était, dans le département d'Ille-et-Vilaine, le refuge d'Ainé du Boisguy, qui, jeune, téméraire et plein de bravoure, avait su mériter la confiance des insurgés de ces cantons. Un autre ami de la Rouërie, Charles de Bois-Hardy, ancien officier au régiment de Royal-Marine, avait, entre Lamballe et Moncontour, formé

des bandes redoutables. L'assurance qu'il inspirait était telle, que tous, avec leur crédulité native, le nommaient le Sorcier; mais c'était encore dans le Morbihan que l'insurrection trouvait les cœurs les plus chauds et les soldats les plus déterminés. Issus de cette race de Venètes qui, comme les gars du pays des Mauges, surent toujours résister à César et sauvegarder leur vieille liberté, les Morbihannais ont plus d'un point de contact avec les Vendéens.

Doux et hospitaliers comme eux, ils sont encore, ainsi qu'eux, braves et infatigables. C'est dans leurs bois ou dans leurs villages qu'on vit les premiers mouvements s'organiser. Les prêtres purent y exercer sans interruption leur saint ministère, et plus d'une fois pendant les offices on entendit les jeunes gens, qui s'étaient constitués les gardiens des ecclésiastiques, faire le coup de feu à la porte des églises qu'ils défendaient, tandis que leurs mères, à genoux, sur les larges dalles du sanctuaire, priaient pour eux et pour la France. La Rouërie avait fait du Morbihan le centre de ses opérations; ce fut un honneur dont ce département ne consentit pas à déchoir. Il était le privilégié de l'oppression civique; mais cette oppression même n'avait servi qu'à développer son énergie. Le premier il courut aux armes lors des soulèvements du mois de mars; il y renonça le dernier, encore ne fut-ce que pour mettre plus d'ensemble dans ses mouvements. Le Morbihan, toujours prêt à se révolter contre la Révolution, avait déjà des chefs plus influents que les autres parties de la Bretagne. Le comte de la Bourdonnaye-Coëtcandec, le chevalier de Silz et le comte de Boulainvilliers étaient en évidence: mais la Rouërie lui avait imposé une organisation par cantons, et, en réalité, c'étaient les officiers de ces divers cantons qui exerçaient la plus juste influence. Parmi eux on comptait déjà l'intrépide Guillemot, les deux Lantivy, Francheville, Jean-Jaïn, de Troussier et plusieurs autres noms que la suite des événements ramènera sous notre plume.

Entre ces diverses fractions de l'unité bretonne, il n'y avait encore aucun accord patent. Tous agissaient d'après leur propre impulsion; mais, dans le principe, cette division

de forces permit à chaque bande d'opérer sur une petite échelle; en même temps elle écarta une surveillance trop active qui aurait nui à leurs progrès. La République, qui chaque jour rencontrait en Vendée une armée à combattre, méprisa d'abord ces Chouans, qu'il lui était impossible d'amener en rase campagne, et qu'elle n'apprenait à connaître que par le mal qu'ils lui faisaient dans le fond de leurs bois. Ils vivaient donc à peu près paisibles, attendant un général qui pût tous les réunir sous sa main. Les plus audacieux avaient suivi l'exemple de Georges Cadoudal; ils s'étaient rendus en Vendée pour s'initier aux fatigues et aux dangers de la guerre; mais les masses n'avaient pas osé quitter leur patrie. Elles se contentèrent de pousser des volontaires sur les routes fréquentées, d'inquiéter tour à tour Rennes, Vitré, Vannes, Lorient, Quimper, Ploërmel, les villes les plus républicaines et le littoral; ensuite on les vit assister sans s'y mêler à la grande lutte des Montagnards et des Girondins, qui, après s'être décidée à Paris, se renouvela en Bretagne et en Normandie.

Il était d'un minime intérêt pour les Royalistes bretons de savoir à laquelle des deux factions conventionnelles le pouvoir devait rester. Que l'éloquent et faible Vergniaud triomphât de l'*incorruptible* Robespierre, ou que les doctrines de Marat vinssent écraser les théories de Condorcet, peu importait en effet à la Bretagne monarchique: les Girondins ne montraient pas plus de justice à son égard que les exaltés de la Montagne. Elle laissa passer sur sa tête les orages que suscita autour d'elle cette guerre intestine entre les régicides; elle entendit les Bleus, qui chaque jour maudissaient les troubles civils fomentés par les Blancs, s'appeler eux-mêmes aux armes; elle les vit se réunir dans deux camps opposés, et se tuer avec acharnement.

Quand cette expérience lui fut acquise, la Bretagne, bien persuadée, même par l'exemple des Républicains, que la guerre civile n'est une mauvaise action que pour les partis dont elle froisse les intérêts ou dérange les plans d'asservissement général, la Bretagne s'appréta à mettre en pratique la leçon que ses principales cités avaient recueillie.

Les unes s'étaient dévouées à la cause de la Gironde, les autres avaient marché pour la Montagne. La Gironde, vaincue à la tribune de la Convention et dans les rues de Paris, en appela de sa défaite aux provinces fédéralistes. Elle avait encore succombé; mais le principe était posé. La guerre civile fut, par les Patriotes eux-mêmes, reconnue légitime et de droit naturel; il ne restait aux Royalistes qu'à en tirer les conséquences.

Et afin qu'on ne puisse pas nous accuser de torturer les faits pour ou contre un parti quel qu'il soit, nous allons, sans aborder l'histoire des dissensions intestines de la Montagne et de la Gironde, c'est-à-dire des exaltés et des modérés de la Révolution, publier un manifeste qui a reçu l'approbation de tous les Conventionnels proscrits au 31 mai 1793. C'est Barbaroux, député de Marseille à la Convention nationale, et, ainsi qu'il signe lui-même, « expulsé par la force du poste où l'avait placé la volonté du peuple », qui s'adresse ainsi à ses compatriotes et à ses concitoyens :

« Au milieu de nouvelles persécutions dont je m'honore d'être victime, je n'ai pu répondre aux témoignages d'estime que vous m'avez donnés. Ma réponse est dans mes actions. C'est en combattant la nouvelle tyrannie qui s'est élevée dans Paris; c'est en portant dans les départements où j'ai pu pénétrer la statue brisée de la liberté; c'est en ralliant les Français autour d'elle pour la relever; c'est en la couvrant de mon corps, et en mourant pour elle, que je suis, que je serai digne de vous.

» Mais pour qui donc les trahisons des dominateurs de Paris sont-elles encore un doute? Pour qui leurs calomnies envers nous ne sont-elles pas usées? Accapareurs de toutes les places, pour eux et pour leurs parents, ils nous appelaient intrigants, nous qui avons fait décréter que les représentants du peuple seraient exclus de toutes les places pendant six ans! Gorgés d'or, et dans leurs superbes voitures, ils nous accusent de corruption, nous qui vivions du pain des pauvres et parcourions les rues en vrais apôtres de la liberté! Fabre d'Églantine, dont le frère, vendeur

d'orviétan à Commercy, est aujourd'hui colonel à Commercy ; Fabre d'Eglantine avouait à Marat, dans le Comité de salut public, douze mille livres de rente acquises dans une seule année, et Brissot restait trente-six heures à Paris sous le couteau des assassins, faute d'argent pour son voyage. Danton se mariait, et constituait à sa femme quatorze cent mille livres de dot, le jour où je recevais pour sortir de Paris un secours d'argent, au nom de Marseille et de la main de ses commissaires. — Marseillais, voudriez-vous courber votre tête sous la verge de ces vils dominateurs? César, Cromwell, furent des tyrans exécrables; mais ceux-là sont mille fois plus exécrables encore qui n'ont d'autres victoires à citer que les assassinats du 2 septembre, d'autres trophées que les dépouilles des malheureux Belges, et d'autres titres à la reconnaissance des peuples que des crimes, et puis encore des crimes.

» Français, levez-vous, et marchez à Paris !

» Marchez à Paris, non pour combattre les Parisiens, qui vous tendent les bras, mais pour fraterniser avec eux; mais pour les délivrer de l'oppression de leurs tyrans; mais pour jurer avec eux, avec les hommes du Nord, l'unité et l'indivisibilité de la République. Bretons, Marseillais, vous avez le 10 août, sur la place du Carrousel, vaincu la tyrannie des Rois : c'est là que le rendez-vous est donné pour vaincre encore la tyrannie des dictateurs.

» Marchez à Paris, non pour soustraire les députés proscrits au glaive de la loi, mais pour exiger au contraire qu'ils soient jugés par un tribunal national; mais pour faire juger aussi tous les représentants du peuple, tous les ministres, tous les administrateurs de Paris. Il faut que tous les hommes dont la fortune s'est accrue dans les fonctions publiques restituent ce qu'ils ont volé. Il faut que les assassins soient punis, et les dictateurs précipités de la roche Tarpéienne.

» Pardon pour les hommes égarés; justice contre les brigands¹.

¹ Dans la pensée de Barbaroux et de ses amis de la Gironde, l'épithète de *brigands* ne s'adresse point aux Vendéens, mais à tous les représentants du peuple, à tous les ministres, à tous les administrateurs de Paris

» On m'accusera de vouloir vous soulever ! oui , je vous soulève ; je soulèverai la France entière contre des brigands. Rappelez-vous les jours mémorables de notre première insurrection en 1789, quatre mois avant la prise de la Bastille. Tel que je fus alors, tel vous me verrez encore au poste de l'honneur. Décrets d'accusation, poignards, échafauds, je braverai tout ; deux sentiments seuls embrasent et consomment mon cœur : c'est l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie. »

A la même date, l'assemblée centrale de résistance à l'oppression des départements réunis, séant à Caen, adressait aux *citoyens, frères et amis*, administrateurs du département de la Seine-Inférieure, un appel encore plus explicite. Les Rouennais raisonnaient leur fédéralisme ; ils paraissaient peu soucieux de se jeter dans les hasards d'une guerre civile pour rendre aux Girondins la puissance que leur éloquente faiblesse avait compromise. Cette assemblée centrale, que présidait L. J. Roujoux, et dont le Graverend était le secrétaire, s'exprimait ainsi pour relever les courages abattus :

« Vous craignez la guerre civile, dites-vous ! et ne voyez-vous pas que ce sont vos indécisions qui nous la donneraient, s'il était possible qu'une cause aussi sainte pût trouver assez de contradicteurs pour engager un combat ? Que tout républicain sente comme nous l'injure faite au peuple ; qu'il marche, et les Brigands disparaîtront comme l'ombre. Non, *la vertu n'est pas en minorité sur la terre*. Ce n'est pas un acte de guerre civile que le coup qui frappe un assassin sur l'échafaud. Celui qui demande que force reste à la loi ne proclame pas la guerre ; ceux-là seuls peuvent l'occasionner qui, au lieu de secourir de leurs armes celui qui fait entendre ce cri respectable, le laisseraient aux prises avec les Brigands.

» Vous craignez la guerre civile ! Eh bien, c'est pour cela même, citoyens, qu'il faut vous joindre à nous ; car, ne vous y trompez pas, rien ne peut nous détourner de notre dont la proclamation girondine trace un portrait aussi fidèle qu'épouvantable.

objet. La résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs. Vainement une poignée d'esclaves, une majorité même, égarée ou lâche, voudrait ratifier les violences exercées contre nos représentants, c'est-à-dire contre nous. Dans ce cas, la résistance d'un seul citoyen serait légitime; rien ne peut légaliser la tyrannie. Si des Français nous combattent, c'est qu'ils ne seront pas dignes d'être libres; ils ne seront plus nos frères. Si nous succombons, nous mourrons; nous avons juré de ne pas survivre à la perte de la liberté.

» Nous ne voulons point de transactions; on ne transige point avec les principes. La liberté n'est point susceptible de plus ou de moins. Nous voulons des lois faites par l'intégrité du corps représentatif; nous voulons la punition éclatante des coupables, quels qu'ils soient; nous voulons que les trésors volés à la nation soient restitués; nous voulons que la vertu seule préside à la délibération d'une constitution qui doit, par l'exercice de toutes les vertus, assurer le bonheur aux Français; nous voulons que le crime disparaisse du milieu de nous; nous l'obtiendrons ou nous mourrons.

» Nous ne voulons point de médiation : pour des Républicains, il n'y a de médiateur que la loi. Ainsi que vous, nous craignons de verser le sang de nos frères; mais les conspirateurs du 2 septembre, du 10 mars, du 2 juin, mais les Brigands du 25 février et du 1^{er} juillet, ne sont pas nos frères; les triumvirs, les centumvirs, les dictateurs sont les ennemis des Français; les attaquer, les vaincre, les envoyer à l'échafaud, c'est ôter à Pitt et Cobourg leurs plus fidèles auxiliaires.

» Vous craignez la guerre civile ! et que ferez-vous si elle éclate ? Resterez-vous neutres, ou marcherez-vous contre nous ? Dans l'un et l'autre cas vous ne seriez plus nos frères, car notre cause est juste; elle est celle de la liberté, qui ne sait se plier à aucune considération, qui veut le règne des lois avant tout. Ralliez-vous donc aux principes dès à présent, puisqu'il vous est impossible de vous en écarter jamais. Prévenez tout événement funeste, en présentant avec nous

une masse de Républicains inflexibles qui veulent la liberté ou la mort.

« Citoyens, le mouvement spontané que vous attendez de vos administrés est impossible : ne pas le provoquer c'est l'empêcher. Et qui donc peut les éclairer, si ce n'est vous ? qui peut les interroger, si ce n'est vous ? qui peut porter dans les cœurs ce brûlant amour de la liberté, cette indignation profonde pour le crime et la tyrannie ? Qui peut peindre avec énergie cette flétrissure que des dominateurs scélérats viennent d'imprimer au nom français, si ce n'est vous ? Brutus attendait-il que le peuple romain lui commandât de poignarder le tyran ? La Suisse serait-elle libre aujourd'hui, si Guillaume Tell n'eût provoqué l'insurrection sainte de ses concitoyens ? Frères et amis, comme Brutus encore on peut succomber dans une si belle cause ; mais il est beau de mourir pour son pays. »

Tel était le langage des Girondins et de leurs adhérents. Si Barbaroux, par le fait de ses opinions mises hors la loi, avait le droit d'en appeler à la guerre civile ; si les Républicains pouvaient, quand l'étranger menaçait nos frontières, faire de leurs persécutions individuelles une cause de soulèvement contre un pouvoir qu'ils avaient servi à élever et dont ils avaient partagé les sanglantes orgies, est-ce que les Vendéens et les Bretons, n'ayant jamais accepté la République, jamais reconnu ses lois, n'étaient pas dans une condition plus favorable, plus nationale pour s'insurger ?

Le 3 juillet 1793, la Gironde publiait ces manifestes qui, à certains termes révolutionnaires près, ont tous les caractères d'une déclaration royaliste de cette même époque. Quarante jours après, un chef s'offrait pour réunir sous son commandement les bandes dispersées de la Bretagne. Ce chef était le comte Joseph de Puisaye, né à Mortagne, dans la province du Perche, le 26 mars 1755.

Avant la Révolution, il avait porté les armes comme tous les gentilshommes, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Conti, de capitaine dans les dragons, et enfin d'officier dans la compagnie des Cent-Suisses. Membre de l'Assemblée constituante, il vota avec cette fraction constitu-

tionnelle dont Lally-Tollendal, Mounier et Clermont-Tonnerre étaient les plus éloquents interprètes. Trompé dans ses vues par les passions des avocats du tiers qui essayaient de créer une république à leur ambition, afin de revenir à la monarchie lorsqu'ils se seraient élevés seuls sur les ruines qu'ils amoncelaient autour d'eux, Puisaye sentit qu'il ne lui restait plus à opter qu'entre l'insurrection ou l'émigration. C'était un homme d'une stature colossale; riche par son alliance avec la fille du marquis de Menilles, il devait être prodigue au besoin. Doué de rares facultés intellectuelles, d'une activité merveilleuse, beau, éloquent, persuasif, il réunissait tout ce qui est nécessaire pour en imposer aux partis et pour les diriger. Jamais on n'avait vu un type plus heureux d'ambassadeur ou de ministre d'une monarchie constitutionnelle; mais la nature ne lui avait pas accordé ce qui consacre par la victoire la suprématie des chefs d'une révolte militaire.

Diplomate partout, Puisaye ne pouvait point aspirer au rôle de grand capitaine. Avec des populations aussi belliqueuses que celles dont il va guider l'essor, sa haute instruction, son affabilité et ses projets qui ont toujours un côté politique, même lorsqu'on les croit nés de l'entraînement des circonstances, ne peuvent donc le mettre hors ligne en Bretagne comme la Rochejaquelein, Bonchamps et Charette se sont placés en Vendée. Par le fait seul de ce manque de talents militaires auquel le courage ne peut jamais suppléer, Puisaye, ambitieux et plein d'énergie, se voyait toujours rejeté au second plan, sans cesse dominé par les hommes d'action. Sa manière de comprendre et de faire la guerre civile fut dès lors arrêtée dans sa tête. Il la tenta, il l'entretint jusqu'au bout par les négociations; il fut l'Ulysse d'une insurrection où l'on ne demandait que des Achilles.

Puisaye avait des principes sincèrement monarchiques; mais il savait en faire fléchir la rigueur devant les exigences de l'époque. Ce n'était pas un de ces soldats de fer que la plus légère concession au parti opposé doit effrayer, et qui, afin de mourir toujours et partout fidèles, n'aspirent à se rencontrer avec la Révolution que sur les champs de bataille. Dans sa politique à lui, tous les chemins menaient au

but ; et il estimait qu'une capitulation de conscience faite à propos valait mieux que la plus belle des victoires. Ce système, qui tient au tempérament, aux études et aux mœurs de l'homme, ne constitue pas les traîtres ou les lâches ; il développe une autre nature, il place la politique sur un autre terrain ; mais souvent il raisonne au lieu d'agir.

Les Royalistes sont, avant tout, des gens d'entraînement ; ils cèdent plutôt à une surexcitation de sensibilité chevaleresque qu'à des pensées de tortueuse diplomatie ou d'alliance dont chaque mot sorti de leur bouche flétrit l'immoralité. Ils s'isolent dans leur dévouement, et, incapables de trahir leur parti, ils se laissent quelquefois tromper par d'habiles ennemis ou par des spéculateurs avides qui savent saisir leur côté faible et les bercer d'espérances. Puisaye n'en serait jamais venu là ; mais il a été souvent en butte aux défiances des siens. Ces défiances ont pu paralyser les savantes choses que son imagination enfantait, et que son adresse parvenait souvent à mener à bien.

A peine la République eut-elle été proclamée en France, que Puisaye, retiré à Évreux, dont le commandement de la garde nationale lui avait été déferé, cherche à tirer parti des divisions qui éclatent entre les Girondins et les Montagnards. Les Girondins exerçaient une influence déterminante sur les Fédérés de Normandie et de Bretagne ; en cas de défaite, c'était dans ces provinces qu'ils devaient se réfugier. Puisaye se met à la tête des Patriotes effrayés par l'exaltation des Jacobins. Une armée est levée dans les départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Il en fait réserver la direction au général Félix de Wimpfen, qui, par sa belle défense de Thionville, a su s'attirer l'estime des Républicains ; on le désigne lui-même comme chef d'état-major de cette armée.

Quand la journée du 31 mai eut assuré la victoire aux Montagnards, Puisaye, pour détrôner l'anarchie, se lance à corps perdu dans le fédéralisme et dans le parti de la Gironde. Les combats de Vernon et de Lisieux, où le nouveau chef d'état-major révéla son incapacité militaire, anéantirent les dernières espérances des Girondins, et ils méri-

taient bien ce sort. Lorsque les populations s'armaient pour eux, ils dépensaient à Caen, dans l'hôtel d'Harcourt, en belles théories, en érudition de boudoir, en petits vers, en souvenirs galants ou philosophiques, les heures suprêmes qui leur étaient accordées pour vaincre ou pour mourir dignement.

Poursuivi comme fédéraliste par la Convention, Puisaye, qui depuis longtemps entretenait une correspondance active avec le gouvernement anglais, n'abandonne pas ainsi la partie qu'il a liée. Vers la fin de juillet 1793, il pénètre en Bretagne, accompagné de Focard, son médecin, et du colonel fédéraliste Leroy. Gazet du Chatellier, ancien officier de marine qui s'attacha plus tard à l'armée de Charette, s'était joint à Puisaye. Tantôt demandant l'hospitalité à un château, tantôt heurtant à la porte des chaumières toujours ouvertes aux proscrits, ce dernier erre au milieu d'un peuple dont il ignore l'idiome, dont il n'a jamais été à même d'apprécier le caractère. Caché sous le grossier costume de toile des Bretons, il s'identifie peu à peu avec leurs passions ; il se conforme à leur vie, il entre dans leur intimité, il étudie leur instinct. Au milieu de tous les dangers et de toutes les misères dont il est assailli, il conçoit le projet d'organiser la guerre civile et de réunir sous une même direction les bandes dont le sol est couvert.

La haute intelligence de celui que les paysans appelaient dans leurs landes M. le comte Joseph, son respect pour les prêtres, qu'il allait consulter dans les antres où ils cachaient leur vie, sa parole toujours facile, toujours prévenante, les qualités dont il était doué lui attribuèrent bientôt un immense pouvoir sur ces populations, dont il partageait la frugalité et qu'il soutenait de ses conseils. Puisaye était pour ces Bretons un oracle dont ils acceptaient les décisions avec une obéissance d'entraînement. Ce fut alors qu'il choisit le village de Princé pour centre de ses opérations. Étranger à la province, il avait plus fait à lui seul par l'énergie de sa volonté que tous les chefs partiels qui dirigeaient la Bretagne. Il était parvenu à convaincre les habitants de la nécessité d'une coalition de forces, il s'était entendu avec les

insurgés qui vivaient dans les forêts du Pertre et de Fougères ; il allait même avec eux commencer une guerre en règle, lorsqu'il apprit que la grande armée vendéenne, après avoir passé la Loire, se dirigeait sur Mayenne. Ces opérations inattendues changeaient la nature de ses plans, et, selon le succès ou la défaite, devaient modifier ce qu'il avait préparé dans le secret de sa retraite. En cette occasion, Puisaye se montra un véritable homme de parti : on le vit renoncer à ses idées et devancer le mouvement d'enthousiasme que produisait en Bretagne l'apparition de la grande armée. Il se mit à la disposition de la Rochejaquelein, généralissime de ces troupes, et il lui écrivit même pour l'engager à se porter sur Rennes au lieu de s'enfoncer dans l'Avranchin.

Les chefs de la Vendée venaient de triompher à Laval. Ils ne connaissaient la Bretagne que par des rapports inexacts ou par des récits infidèles ; ils croyaient bien sans doute à quelques révoltes partielles ; mais, ignorant jusqu'au nom du comte Joseph de Puisaye, ils ne crurent pas devoir céder à des avis dont l'exagération leur paraissait démontrée. Malgré ce refus, Puisaye n'abdique pas son idée de jonction : la Vendée ne croit pas pouvoir venir à lui, il se décide à se joindre à elle. Aussitôt il se met en route avec deux frères du nom de la Massue et le Mélorel de la Haichois, ancien officier de la marine royale, qui lui sert d'éclaireur et de guide. A travers mille dangers, ils arrivent à une demi-lieue de Laval. L'armée en partait se dirigeant sur Granville, et les Bleus occupaient toutes les routes pour l'accabler à cette langue de terre. Puisaye, obligé de rétrograder, rentre dans la forêt du Pertre. Là, de concert avec les deux frères Legge, l'un prêtre et l'autre capitaine d'infanterie, dont la Rouërie fit ses émissaires les plus actifs, il fonde, dans un souterrain devenu leur refuge, le conseil des Royalistes de Bretagne. C'est dans ce souterrain que Prigent, tout à la fois le courrier des princes, le confident du cabinet anglais, l'espion du Comité de salut public, et le novelliste des Vendéens, l'initie aux projets de la Grande-Bretagne.

Puisaye professait pour le gouvernement de ce royaume une admiration peu raisonnée, mais que l'engouement de l'époque doit expliquer. Il pensait que sans le concours actif du cabinet de Saint-James il était impossible à la Vendée et aux autres provinces soulevées ou prêtes à se soulever de vaincre la Révolution. Cette idée, que Prigent encouragea et que le comte Joseph avait développée aux Girondins, qui la repoussèrent, l'engagea à se mettre en communication directe avec les Anglais. Au nom des royalistes de l'Ouest, il promit, il fit ce qu'il n'avait jamais été dans leur intention de promettre ou de faire. Lorsqu'il eut ainsi lié les mains de tous les insurgés pour lesquels il se portait caution, il essaya de réunir autour de lui les débris de la grande armée, les bandes qui l'avaient suivie, et celles qui, pendant cette campagne, étaient restées dans le pays.

Afin d'amener des résultats qui affermissaient son autorité et lui créaient la puissance qu'il avait longtemps ambitionnée, Puisaye ne recula devant aucun sacrifice. Il répandit l'or à profusion ; il se ruina, il affronta les périls qui l'entouraient. Il passa à Jersey, où bivouaquaient un certain nombre d'émigrés toujours prêts à se jeter en Vendée ou en Bretagne ; il se rendit à Londres pour recueillir les instructions des princes et faire sanctionner les pouvoirs qu'il s'était conférés. Après avoir obtenu l'assentiment des Bourbons et les promesses de l'Angleterre, il retourna dans la forêt du Pertre, son quartier général.

La Convention savait par ses délégués que le Morbihan et les départements voisins s'étaient émus des grandes batailles de Laval et de Dol livrées aux Bleus par les Vendéens. On lui annonçait qu'afin de se montrer dignes de leurs frères du Bocage, les Bretons, sous la conduite de Puisaye, allaient tenter de vastes opérations et s'emparer des principales villes de la province. Le général Beaufort, qui commandait l'armée des côtes de Cherbourg, reçut ordre de quitter son camp baraqué de Mortain.

Avec six mille hommes et dix pièces d'artillerie, il se mit le 19 décembre 1793 à la disposition de Jean-Bon Saint-André, qui l'attendait à Fougères. Jean-Bon Saint-André

avait décrété des moyens de répression tout révolutionnaires. Les paroisses de Parigné, de Dompierre, d'Hutré, de la Chapelle, de Parcé, de Laignet, de Janson et de Landéan étaient soupçonnées d'accorder asile aux Royalistes et à des prêtres qui, par leurs prédications, par leur exemple surtout, les maintenaient dans la révolte. Ces paroisses sont livrées à des exécutions militaires. On arrête chaque voyageur. Les chasseurs de Rouen et d'Évreux battent en tous sens les campagnes. L'adjudant général Fontaine inquiète le cantonnement de la Guerche. Les Chouans de Vitré et du Pertre sont encore plus sérieusement menacés; un espion même révèle à Beaufort les souterrains où Puisaye, caché à tous les yeux, combine ses plans et prépare une insurrection générale.

A la pointe du jour, le 28 décembre 1793, huit cents Républicains du 6^e bataillon de la Manche et des gardes nationaux d'Ille-et-Vilaine, dirigés par l'adjudant général Coutard, sont en vue de ce lieu inaccessible. L'avant-garde fait feu; la Haichois et les deux la Massue s'élançant du souterrain : on les cerne, on les attaque. Puisaye, Leroy et Focard sortent à leur tour : « En avant ! » s'écrie Focard d'une voix retentissante. Puisaye et ses compagnons se font jour à travers l'avant-garde, qui, surprise de voir ainsi quelques hommes s'engager dans une lutte inégale, se croit cernée à son tour, et se disperse en faisant feu de loin. La Haichois et le jeune la Massue périssent criblés de balles, Focard est renversé, mais le général n'a pas été atteint. Avec un petit nombre des siens, il se retire en protégeant les blessés et en refoulant l'ennemi, qui, de peur de tomber dans une embuscade, n'ose pénétrer au milieu de la forêt.

Cette expédition avait livré aux Révolutionnaires la clef des projets de Puisaye. Ses correspondances et ses règlements avaient été saisis; mais cette perte et les souffrances qu'il endura dans les bois n'ébranlèrent point sa résolution. On enveloppa par une chaîne de postes militaires la forêt du Pertre. De nombreux détachements, soutenus par des escadrons de cavalerie, la parcoururent en tous sens, la fouillèrent dans ses taillis les plus épais, et ils ne purent

jamais découvrir l'asile où se tenaient cachés les Chouans. L'adjudant général Coutard sort du poste de Cossé, où il devait rester en cantonnement. Les insurgés en sont avertis, ils se précipitent à travers les colonnes qui battent la forêt, gagnent ce village déserté, et se retirent dans une autre direction.

Chaque jour de pareilles surprises se renouvelaient ; à chaque heure un engagement avait lieu sur un point ou sur un autre, et, en étudiant cet ensemble de combats presque corps à corps, où il n'y avait de grâce à espérer d'aucun côté, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de l'opiniâtreté bretonne ou de la ténacité républicaine. Les Révolutionnaires ne faisaient pas de prisonniers. Dès le commencement des hostilités, les conventionnels avaient enjoint de tout mettre à feu et à sang ; jamais injonction n'avait été aussi bien comprise, aussi bien exécutée. Les Bretons avaient des armes ; mais, comme en Vendée, ils ne voulurent pas les premiers s'en servir contre les vaincus, ils se contentèrent de les *tondre*. Cette humanité leur faisait de nouveaux ennemis ; le lendemain ils les voyaient dans les rangs républicains. Alors ils se vengèrent par des excès de tous les excès par lesquels on cherchait à désoler leur patience. Dans cette lutte où la mort se multipliait, mais une mort sans gloire, une mort aussi obscure que les souffrances et les périls, on découvre à chaque pas des traits de courage, des sublimités de dévouement et des forfaits encore inconnus dans l'histoire.

La Révolution croyait avoir dompté la Vendée ; elle cherchait à exaspérer la Bretagne, pour faire d'elle, ainsi que du Bocage, un grand cimetière national. En Bretagne, les Jacobins avaient plus d'une sorte d'ennemis qu'ils égorgeaient sans pitié, les Royalistes d'abord, ensuite les Patriotes enragés de modération, pour nous servir du terme nationalement adopté : ces derniers eurent aussi leurs mauvais jours. La soif du sang fut si ardente parmi les anarchistes, que le représentant Bréard lui-même fut accusé d'être *trop bon*. Afin de se disculper auprès du Comité de salut public, il écrivait de Brest :

« Cependant j'ai organisé trois commissions ambulantes qui parcourent actuellement tous les districts ; les membres de ces commissions m'ont été fournis par la société populaire de Brest ; mais je ne suis pas peu embarrassé de trouver dans cette ville des citoyens propres à former un tribunal, car dans ce pays les têtes vraiment révolutionnaires sont malheureusement rares. »

Dans les clubs il y avait parti pris de pousser à bout les Bretons ; on leur faisait depuis quatre ans subir toutes les tortures. Le jour vint où l'on traça un cercle infranchissable entre les Chouans et les principes républicains ; ce jour-là fut le 12 décembre 1793. C'est à Quimper une fête populaire que les paysans de la Cornouailles célèbrent avec une de ces affections superstitieuses qui touchent de si près aux mystères de la foi. La Saint-Corentin est pour eux et pour la Bretagne entière une solennité. On voulait braver une population encore paisible. Ce fut ce jour-là même qui fut choisi par la Révolution pour éclairer le sac de la cathédrale. Dagorn et Hérault, l'un, inspecteur de l'enregistrement, et l'autre, secrétaire du conventionnel Bréard, sont chargés, au nom de la Nation, de procéder à cet attentat. Les croyances du peuple étaient comptées pour si peu par ces hommes qui se disaient appelés à le régénérer, que, sans s'arrêter aux observations qu'on lui soumet, Bréard réunit à l'heure des offices la garde nationale et le bataillon de Loir-et-Cher en garnison à Quimper. Des artilleurs entourent, mèches allumées, leurs canons qu'ils avaient traînés sur la place où les jeunes gens, domestiques de la veille, sont rangés une baguette blanche à la main, en signe d'affranchissement, et où ils se proposent pour être engagés dans une nouvelle condition. Dagorn et Hérault pénètrent dans le temple dont la nef retentissait de chants pieux ; ils sont accompagnés de soldats, et, le bonnet rouge sur la tête, ils se présentent à l'entrée du sanctuaire. Hérault écarte brutalement les prêtres ; Dagorn escalade l'autel, et fait un signe. Aussitôt les crosses de fusil des volontaires battent en brèche ce marbre, vénéré depuis des siècles. Dagorn porte en même temps la main sur le tabernacle ; il l'ébranle, il le brise. Après en

avoir tiré le saint ciboire, il remplit d'urine le vase de vermeil plein d'hosties consacrées, et le peuple frémissant voit répandre sur les degrés de l'autel le corps de son Dieu, que Dagorn a couvert d'ordures. Un quart d'heure après il ne restait plus de cette antique cathédrale que les murailles souillées de boue.

Cette orgie de profanations, véritable fête des fous, eut un triste retentissement. Elle arma contre la Révolution tous les hommes qui ne voulaient pas laisser déshonorer ainsi les objets de leur culte; elle coûta plus de sang aux Révolutionnaires qu'une bataille rangée. C'était ainsi pourtant que la République procédait. A quelques jours de là, elle apprit, par les cadavres épars des soldats du bataillon de Loir-et-Cher, que les Bretons savaient venger une injure. Dans diverses rencontres ils massacrèrent ces volontaires qui s'étaient si complaisamment prêtés à la violation de la basilique et qui osaient en faire trophée.

On était loin déjà de la tolérance secrète dont, à la fin de mars 1793, Billaud-Varennes croyait devoir user envers la Bretagne. Carrier, Pochole, Jean-Bon Saint-André, Prieur (de la Marne), Bréard, Lecarpentier et d'autres montagnards avaient été envoyés en mission dans cette province. Jullien (de Paris), l'agent intime de Robespierre, y avait paru à son tour. Chaque délégué de la Convention, par des motions incendiaires, avait tâché de réveiller dans les cœurs l'amour du pillage et la soif du sang; mais il s'était glissé dans les clubs un petit nombre de patriotes honnêtes qui, au péril de leur vie, se faisaient un devoir d'opposer une raison toujours froide aux entraînements des Jacobins. Les Conventionnels, à peine arrivés dans ces cités sans cesse menacées de la guerre civile, s'efforcent de réorganiser les sociétés populaires, d'épurer les clubs et de créer de nouveaux comités de surveillance. On arrête d'abord les citoyens soupçonnés de modérantisme; pour terrifier les masses, ainsi que le disait Carrier, on forme de nouvelles administrations qui, secondées par les hommes les plus pervers de chaque localité, se mettent à l'œuvre de régénération. Régénérer c'est pour eux dénoncer, plonger dans les cachots,

livrer aux tribunaux révolutionnaires et à la mort sur l'échafaud ceux qu'ils déclarent suspects.

Ce système s'étend à tous les départements de la Bretagne ; il frappe dans le sein des villes comme au fond des demeures les plus agrestes, et les registres des administrations témoignent encore avec quelle persévérance il fut suivi. On emprisonne sous les plus futiles prétextes ; on tue même sans avoir besoin d'en invoquer. L'arbitraire ressort dans toute sa crudité, l'arbitraire appliqué de main de maître par des hommes qui se disent libres et frères. C'est dans leurs registres qu'il faut étudier la Révolution ; c'est là qu'elle apparaît belle de son despotisme, et, pour s'en convaincre, il n'y a qu'à citer textuellement.

Ainsi dans les Côtes-du-Nord, Marie-Anne Saliou, femme de Cresolles, est « prévenue de n'avoir jamais manifesté en public aucune opinion sur les événements de la Révolution » ; Gabrielle de Kergist, « d'avoir décidé l'émigration de son mari, et d'être aussi spirituelle qu'il est simple » ; Joseph Jehan, « d'avoir prêté le serment civique avec des restrictions mentales » ; la femme de Henri Hingant, « d'être en correspondance avec son mari, émigré » ; Rabiou de Tréguindy, « d'être ambitieux de gloire et de distinction ».

Il y a des écrous encore plus laconiques, encore moins explicatifs que les précédents. Vingt-trois citoyens sont incarcérés, jugés et exécutés comme « coupables de montrer parfois une indifférente froideur pour la liberté, l'égalité et la Révolution ». Un laboureur de Ploubazlanec, nommé René Nouel, est « accusé d'avoir préféré la perte de son bien à l'observance des lois révolutionnaires » ; Joseph Sillard est « convaincu d'être égoïste et ennemi du nouvel ordre de choses, parce qu'on le soupçonne d'avoir voulu tromper la surveillance des autorités constituées, en leur déclarant une route opposée à celle qu'avait prise un émigré » ; Roland Tremelin est « ennemi de la liberté et de l'égalité, au point qu'il hait sa femme, parce qu'elle a donné des marques de patriotisme ».

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, les uns sont condamnés « pour leurs relations avec les riches et les nobles » ;

les autres, « pour l'absence d'un fils ou d'un neveu supposés émigrés ». En voici qui meurent « pour être de caractère et de relations inconnus » ; en voilà qui languissent dans les cachots « pour n'avoir pas affiché leurs opinions présumées secrètes ». Ici on est accusé « pour avoir vécu avec des parents qui ne sont pas dans les bons principes » ; là « pour avoir montré de l'incivisme et du goût pour les rebelles ».

Dans le Morbihan, les Comités et les tribunaux révolutionnaires ont encore quelque chose de plus tyrannique. La loi du 17 septembre 1793 proscrivait les prêtres et les nobles ; elle enjoignait même de rechercher leurs amis. On refuse aujourd'hui aux notaires un certificat de civisme ; au nom de la loi on les arrête le lendemain sous prétexte qu'ils n'en ont pas. Hervieux, notaire de Vannes, a sa carte civique ; mais il peut être agent des émigrés : il est incarcéré. On prouve au citoyen Léridan, vieillard de soixante-douze ans, qu'il « a pu s'occuper des affaires de quelques familles suspectes » ; il l'est devenu seulement par ce soupçon. Françoise et Anne Symon, deux jeunes filles, sont mises en détention parce que leur grand'mère, âgée de quatre-vingt-cinq ans, a été femme de charge d'une maison noble, et que « plus tard ces jeunes filles pourraient continuer les soins que la vieille a donnés autrefois à cette famille ». Désirée Lescouble est condamnée à Ploërmel « parce que sa mère est supposée émigrée. » Cette mère a perdu son mari lorsque Désirée n'avait que six mois ; elle a laissé sa fille en Bretagne, puis elle est passée à l'île Bourbon, où elle a contracté mariage. Le Comité de Josselin, ayant à sa tête Pierre Dano et François le Bot, se présente avec la force armée chez le citoyen Voissey. « Nous déclarons, disent-ils dans leur procès-verbal, avoir trouvé dans un grenier un fusil dont Voissey n'a pas fait la déclaration ; plus, dans une armoire, différentes pièces très-aristocratiques dans lesquelles on injurie le club, les municipalités, l'évêque constitutionnel de Vannes et les dragons nationaux de Lorient ; différents autres ouvrages aristo-fanatiques, tels qu'une exhortation aux vrais catholiques, un extrait des registres

de l'assemblée du Manège et de celle des Jacobins, le *Pour-quoi* du peuple et de ses représentants, etc. » Voissey démontre que le fusil est hors d'état de servir, que la liberté de la presse et les droits de l'homme lui accordent la faculté d'avoir en sa possession les anciens journaux; qu'importe tout cela au Comité? Voissey est suspect; en conséquence on le livre à l'accusateur public. Un cultivateur, nommé Garaudière, a du blé dans les greniers de sa ferme : on l'écroute, « parce que, dit l'accusation, il les emmagasine, et les distribue pour des écus à des gens pensant et agissant comme lui ».

L'inquisition révolutionnaire ne s'arrête pas en si beau chemin. Elle est plus soupçonneuse que le Saint-Office d'Espagne et de Rome, dont l'école philosophique a tracé tant d'épouvantables tableaux.

Les Bleus parcourent la paroisse de Pleugriffet, canton de Josselin. Ils frappent à la Ville-Tual, où habite un propriétaire nommé Ollivo. Ollivo sort de table, mais cinq couverts sont mis; cinq assiettes contiennent des pelures de marrons. Le crime était flagrant à des yeux républicains. Ollivo accordait asile à des Chouans. Il appelle sa femme et ses trois enfants qui, devant une pareille visite, ont pris frayeur et se sont cachés. Jamais preuve de conviction ne fut plus décisive. Les Nationaux néanmoins résistent à l'évidence; à coups de crosse, à coups de sabre, ils poussent le malheureux Ollivo jusqu'à Pontivy, où cet homme libre arrive dans un état lamentable. On le jette en prison : il va passer devant le tribunal révolutionnaire; mais l'autorité municipale et les Patriotes de Pleugriffet interviennent en sa faveur. Ollivo n'est plus un propriétaire pour eux qui veulent le sauver. C'est un laboureur qui, dit leur réclamation, « a une petite fortune de quinze cents livres de rente, et a toujours été dans l'habitude de manger du dessert et même de mettre quelque chose à la broche ».

Par cet exposé si naïf des habitants de Pleugriffet, il est facile de voir que la Révolution était bien loin de la poule au pot de Henri IV.

Sur ces tables de proscription où se confondent dans une

égalité de souffrance ou de mort tant de noms obscurs, il en est un qui devait inspirer même aux Patriotes un sentiment de respect. C'est celui de du Couëdic, dont la Bretagne n'a jamais oublié l'illustration. Toute cette famille, qu'entourait encore l'auréole de gloire de *la Surveillante*, fut déclarée suspecte, depuis les vieillards jusqu'aux enfants âgés de cinq ans. La Nation les fit arrêter, la Nation confisqua leurs biens, et dans les cachots de la République la Nation les laissa vivre des aumônes que les pauvres leur offraient.

La probité, la richesse, l'indigence, la gloire, l'enfance elle-même, tout était mis en suspicion : de la suspicion à la mort il n'y avait qu'un pas. Les rangs des insurgés se grossirent de toutes les terreurs et de tous les mécontentements qu'une pareille situation faisait naître, et la fin de 1793 fut marquée, en Bretagne, par une multitude de petits engagements auxquels donnaient lieu les excès commis par les soldats de la Révolution. On pille les villages, on dévaste les fermes et les maisons, on en massacre les habitants. Le Morbihan en particulier est le théâtre de bien des crimes; n'en citons qu'un seul entre mille. Un paysan, nommé Collier, avait acheté nationalement la maison presbytériale du bourg de Melrand, et il en faisait sa demeure. Les Chouans s'emparent de ce village, qui est bientôt repris par les Bleus. Le procès-verbal des officiers municipaux constate que les insurgés respectèrent les propriétés et la vie des citoyens; mais après la défaite des Royalistes que la Nation appelait les rebelles, il n'en fut plus ainsi. Le deuxième bataillon du Jura pénètre dans Melrand. Les portes des maisons sont brisées; on viole les femmes, on massacre les enfants, et, enfin, les soldats envahissent le presbytère. Trois vieillards de plus de soixante-dix ans s'y étaient réfugiés; on les égorge sous les yeux mêmes des officiers du bataillon, qui enfoncent les armoires, qui volent l'argent et le linge dont elles étaient remplies.

La Convention voulait évoquer une guerre à outrance : cette guerre arriva.

Dans les villes, les représentants en mission réclamaient chaque jour leur part de sang. La guillotine frappait sans

relâche ; souvent on en voyait trois ou quatre dressées sur la même place, et, pour donner encore plus d'élan aux commissions militaires, Pochole, l'émule de Carrier, leur écrivait de Rennes, le 24 frimaire an 11 (15 décembre 1793) :

« Aucune considération politique ne peut vous empêcher d'exécuter la loi du 19 mars 1793. Des Républicains révolutionnaires ne doivent pas connaître le pardon. Les traîtres ont trop souvent abusé de votre indulgence. L'armée vous observe, et sans doute elle n'attend pas que le glaive de la loi épargne ceux qu'elle n'eût pas épargnés sur le champ de bataille. Ces décisions, citoyens, qui coûtent à l'humanité, sont dictées par l'intérêt de la patrie, qui doit l'emporter sur tout autre sentiment. »

Pochole annonçait donc des massacres. C'était partout la même sanglante émulation. Carrier était dans l'ardeur de ses noyades, et le Conventionnel Bréard écrivait de Brest, à Jean-Bon Saint-André, ces horribles mots, qui étaient pour les uns une récompense, et pour les autres un encouragement :

« Jullien va bien, Carrier est un brave b..... ; mais Rennes ne va pas ; j'espère que Prieur va les pousser. »

La Révolution prétendait rénover l'espèce humaine par l'échafaud ; en dehors de cette pensée, elle cherchait, en bouleversant les idées premières, à changer même la face des choses. En Bretagne il y a, comme dans les provinces qui tiennent fortement à leur vieille nationalité et à leurs mœurs antiques, un idiome que les indigènes seuls sont aptes à saisir. En Bretagne cet idiome, dans sa rudesse native, a quelque chose de si doux aux oreilles des enfants de l'Armorique, que pour eux c'est une langue pleine de poésie et de charmes, la langue de leurs pères, lorsque leurs pères s'armaient contre César ou qu'ils défiaient l'Anglais. Aux yeux de la Convention, dont Barère était l'interprète, le bas-breton fut « un commencement de conspiration fédéraliste », et Barère fit une carmagnole oratoire pour en provoquer l'abolition légale.

L'orateur conventionnel déduisait ainsi ses motifs :

« Les conséquences de cet idiome, trop longtemps per-

pétué et trop généralement parlé dans les cinq départements de l'Ouest, sont si sensibles, que les paysans (au rapport des gens qui ont été envoyés sur les lieux) confondent le mot *loi* et celui de *religion*, à un tel point que, lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la République et des décrets de la Convention, ils demandent, dans leur langage vulgaire, si on veut sans cesse les faire changer de religion. »

Dans le même temps, on infligeait aux villes et aux citoyens des noms nouveaux. Le calendrier avait subi sa révolution. Ne fallait-il pas que les noms eux-mêmes passassent au creuset des transformations démagogiques ? Il y eut des Brutus, des Scévola et des Fabricius par milliers. Bientôt toutes les cités de la Bretagne furent *montagnardisées*, selon le vœu de la Convention. Châteaulin devint Ville-sur-Aulne; Quimper, Montagne-sur-Odet; Saint-Malo, Saint-Servan, Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Saint-Brieuc et Saint-Aubin, dont l'origine *calotinocratique*, pour nous servir de l'expression des clubs, se perdait dans la nuit des temps, reçurent les sobriquets de Port-Malo, de Port-Solidor, de Pont-Marat, de Pont-Libre, de Port-Brieuc et de Montagne-la-Forêt. C'était la parade constitutionnelle après la tragédie révolutionnaire.

En sachant mettre à profit ces scènes de carnage et ces utopies ridicules, qui poussaient les hommes les plus inoffensifs à courir aux armes, Puisaye, qui devait plutôt tabler sur les malheurs et le dévouement du pays que sur les promesses de l'Angleterre, aurait pu prêter une grande force morale à ces résistances isolées; il avait sous les yeux l'exemple de la Vendée, et il ne sut pas en profiter. Avant de frapper un coup décisif, il espérait concentrer en ses mains seules la direction des affaires et négocier avec le cabinet de Saint-James, dont l'intervention lui paraissait plus indispensable que jamais. Ce fut une erreur; elle sert de base aux fautes politiques qui seront commises plus tard. Une province qui se soulève contre l'oppression a le droit toujours acquis, toujours incontestable, de s'appuyer sur les étrangers qui servent sa cause; mais elle ne doit pas faire de ces étrangers l'arc-boutant de son insurrection. Pui-

saye n'interpréta point ainsi ce préjugé de susceptibilité nationale, plus vivace en France que partout ailleurs. Il se laissa aller à sa confiance en la loyauté du cabinet britannique ; puis, tandis qu'il dressait des plans de campagne et tâchait de les faire coïncider avec les desseins de l'Angleterre, la plus belle occasion de réunir en armée les bandes éparses de la Bretagne et du bas Maine lui échappa.

CHAPITRE IV.

Jean Chouan. — Ses premières expéditions dans le bas Maine. — Jambéd'Argent. — Ses succès. — Mœurs des Chouans. — Leur manière de combattre. — Les généraux Rossignol, Châbot, Kléber et Vachot. — Les deux sœurs de Jean Chouan condamnées et exécutées. — Exploits de Jean Chouan. — Sa mort. — Georges Cadoudal. — Ses premières tentatives dans le Morbihan. — Forestier en Bretagne. — Puisaye fait diversion en faveur des Anglais attaqués par l'escadre républicaine. — Condamnation des vingt-six administrateurs du Finistère. — Victoire de Puisaye et de Forestier. — Combat de Baignon. — Défaite de Puisaye à Liffré. — De Scepeaux, Dieusie et Sarrazin sur la rive droite de la Loire. — Proclamation des chefs royalistes. — Cormatin, major général de l'armée. — Puisaye part pour l'Angleterre. — Situation du pays. — Lettre des conventionnels Faure et Bollet. — Troisième Comité de salut public.

Les causes des mouvements armés dont la Bretagne et le bas Maine étaient le théâtre ont été brièvement indiquées par nous. Le lecteur sait à quoi s'en tenir maintenant sur les agressions des Révolutionnaires et sur la résistance légitime que ces agressions faisaient naître. Nous allons suivre le développement de ces diverses insurrections, qui ne procédèrent jamais comme celle de la Vendée. En Vendée, les chefs étaient parvenus en quelques jours à former une armée qui livrait de véritables batailles. Dans le Maine, dans une partie de la Bretagne, et sur la rive droite de la Loire, les Royalistes adoptèrent une autre tactique plus en rapport avec les mœurs et les habitudes du pays. Ils firent la guerre de détail, cette guerre qui à la longue use les troupes régulières, et qui ruinerait les gouvernements les plus solides.

Napoléon, au sixième volume de ses *Mémoires*, la caractérise ainsi :

« La Chouannerie s'étendit rapidement dans le Morbihan, dans le pays Nantais et dans la basse Normandie. Elle forma, par le nombre de ses soldats, de véritables armées dont les subdivisions inaperçues avaient des points de ralliement et d'appui. Ainsi, les villes de Redon, de Savenay, de Candé, de Segré, d'Angers, de Laval, de Vitré, de Fougères, de Nogent, étaient pour eux de véritables quartiers généraux et des points de ralliement. Ils infestaient toutes les routes de communication, détruisaient les moyens de correspondance du gouvernement. Toute circulation de l'agriculture et du commerce était impossible. De cette manière le gouvernement se trouva saisi dans le centre de l'État, et il lui fut impossible de faire parvenir ses ordres dans cette vaste étendue de territoire que couvrait la Chouannerie : l'Anjou, la Bretagne, la basse Normandie. »

Jean Cottureau et ses camarades, retirés dans le bois de Misdon, s'étaient creusé un camp ou plutôt un terrier qu'ils recouvraient de feuilles mortes, de mousse et de fougère. Ils ne sortaient de cet asile que pour courir aux Bleus. Une pareille existence avait ses dangers de chaque heure, ses misères de tous les jours ; car souvent les soldats envoyés à la chasse des Chouans passaient et repassaient sur ces terriers. On poursuivait les Blancs pendant la nuit comme des bêtes féroces ; pendant le jour on les faisait espionner par des femmes enceintes, dans l'espérance qu'ils ne séviraient pas contre elles avec la rigueur des lois militaires, ou que s'ils leur appliquaient de semblables lois on pourrait les accuser, preuve en main, d'une de ces inhumanités dont la Révolution n'avait jamais su se préserver elle-même. Voués à toutes les tortures de la faim, à toutes les intempéries des saisons, les Manceaux, libres de prier Dieu à leur manière, heureux de ne pas grossir le nombre des défenseurs de la République, souffraient sans se plaindre les maux auxquels ils s'étaient exposés. Et si vous interrogez encore les survivants de cette époque, anciens frères d'armes du Chouan, ils vous expliquent avec naïveté les moyens em-

ployés par leur chef pour occuper les loisirs et apaiser la faim de ses soldats : « Il nous faisait *chapeletter* tout le jour durant, vous disent-ils; cela nous ôtait les mauvaises pensées. »

Chaque nuit amenait son combat, mais le 25 octobre 1793, au moment où en commun ils achevaient la prière du soir, l'un de ces Chouans dit : « Je crois entendre le tonnerre. — Le tonnerre ! interrompt Jean Cottereau; écoutons. » Il applique son oreille contre terre; bientôt il se relève et d'un air inspiré : « Ce tonnerre c'est le canon, s'écrie-t-il, le canon de la Vendée : l'armée royale a passé la Loire. Mes amis, en route pour Laval ! »

Un cri de « Vive le Roi ! vive la Vendée ! » retentit dans le bois de Misdon. Les Chouans saisissent leurs armes; ils vont se mettre en marche lorsque Jean Cottereau les arrête : « Un moment encore, mes amis, reprend-il, et avant tout remercions le bon Dieu qui nous accorde cette heureuse chance. » Tous tombent à genoux, et leur voix mâle recommence le chapelet. Le chapelet, c'était la seule prière qu'ils sussent; c'était leur hymne d'actions de grâces dans la victoire, leur cri de détresse dans le malheur; et ils partent, recrutant sur la route tous les hommes en état de faire le coup de feu.

L'élan que Jean Cottereau avait imprimé fut suivi : cinq mille paysans manceaux se réunirent à l'armée de la Rochejaquelein. Les gentilshommes y vinrent à leur tour, et parmi eux on cite des hommes qui se montrèrent dignes de s'associer aux Vendéens : de Berset, Besnier de Chambray, les deux frères du Douët, Hoisnard-Malonnière, Olivier de la Raitrie, et le jeune Louis de Hercé, ne tardèrent pas à se faire distinguer par leur valeur. Besnier de Chambray fut désigné pour diriger ce corps, qu'on surnomma la petite Vendée. Devant l'intérêt général Jean Cottereau fait taire les prétentions qu'il peut élever; mais ses soldats refusent de servir sous un autre. « C'est Jean Chouan qui nous a amenés, disent-ils, nous ne connaissons que lui, nous obéissons d'amitié : il nous conduira, ou nous nous dispersons. »

De telles paroles démontrent mieux que toutes les explications les difficultés surgissant à chaque pas pour les généraux. Les paysans de Vendée, de Bretagne et du Maine obéissaient d'amitié; volontaires, ils se choisissaient leurs chefs, et ne voulaient plus s'en séparer. Jean Chouan eut le commandement de ses gars, et depuis la bataille de Laval jusqu'à la déroute du Mans on le vit partout où le feu était le plus vif, partout où il y avait le plus de danger à affronter et de gloire à conquérir. Sa mère périt dans les murs du Mans, loin de ce fils qu'elle adorait; puis Jean retourna au bois de Misdon, et en licenciant ses soldats il leur dit : « Dès que nous aurons repris des forces nous gagnerons du courage; alors il y aura quelque chose de mieux à faire que de se cacher. »

René et Pierre Cottureau, ses frères, n'avaient point participé aux excursions; pourtant ils furent incarcérés. Le hasard les fit sortir de prison. René, d'un caractère violent et irascible, revient à la closerie des Poiriers, où il avait laissé sa femme enceinte. La closerie avait été pillée par les Bleus; René contemple pendant cinq minutes ce spectacle de désolation; et entraînant sa femme sur ses pas, il arrive près des Chouans. Il leur dit : « Je ne voulais pas me mêler à toutes vos querelles d'opinion; les Républicains ne me l'ont pas permis : à présent, malheur à ceux qui se trouveront sur mon chemin ! Ils ne m'ont pas épargné, je ne les épargnerai pas. » René ne faillit jamais à son serment.

Dans les premiers jours de janvier 1794, les Royalistes furent obligés de se retirer sur la lisière de Bretagne, vers la paroisse de Saint-Mervhé. Le bois de Misdon n'était plus pour eux un asile sûr, et en se rapprochant du centre de l'insurrection ils espéraient une direction plus utile à leurs efforts. Les communications entre Ernée, Fougères et Vitré furent ouvertes au prix de leur sang; mais avec une adresse depuis longtemps acquise dans l'exercice de la contrebande, ils savaient choisir le moment favorable pour l'attaque. Aussi bientôt les Bleus, sans cesse inquiétés, réclamèrent-ils des renforts. Leur nombre diminuait d'une manière alarmante. Sans batailles rangées, sans même d'en-

gagements sérieux, ils perdaient chaque nuit les postes avancés, les patrouilles de service, et le lendemain ils rencontraient des cadavres tous atteints au cœur ou à la tête. La trace même des Chouans était impossible à découvrir, car Jean avait dit : « Nous pouvons bien abattre un sans-culotte à quatre-vingts pas quand chaque jour leur Révolution nous guillotine. » Dans ces mots se trouve la tactique de repréailles qu'ils employaient tout en s'exposant à des surprises.

Se blottir derrière un buisson et tirer sur un Bleu c'était agir, mais avec un danger plus certain, comme le soldat qui, abrité derrière des remparts, ajuste son ennemi dans la plaine. Les Républicains n'ignoraient pas que chaque arbre, que chaque haie recélait un ennemi; ils devaient donc marcher contre les Blancs avec les précautions usitées pour s'avancer contre une place forte. Mais lorsque l'occasion était belle, les Royalistes savaient se battre en rase campagne, même à forces inégales; plus d'une fois même ils sortirent vainqueurs de ces luttes.

Le général Beaufort fut envoyé pour les soumettre. Ce général avait des qualités militaires et quelquefois des éclairs d'humanité qui, dans ce temps-là, étaient beaucoup plus rares que la bravoure parmi les Patriotes. Ainsi, onze jours auparavant, on l'avait vu désobéir officiellement aux représentants du peuple qui lui avaient enjoint d'incendier le château de Thorigny. Ce château, que la liberté avait accommodé en prison, renfermait plus de six cents individus soupçonnés d'intelligence avec les Chouans; en le brûlant on se défaisait d'un seul coup de ces suspects. Mais Beaufort ne consentit pas à assumer la responsabilité d'un crime; il écrivit aux Conventionnels, à la date du 29 nivôse an II (18 janvier 1794) :

» J'ai reçu, citoyens représentants, l'ordre verbal que vous m'avez fait donner. Le ci-devant château de Thorigny contient beaucoup de prisonniers; dans toutes les guerres ils doivent être sacrés pour les soldats. Je crois donc devoir vous prévenir que je n'ai pas obtempéré à cet ordre. Il y a des tribunaux institués pour juger tout ce monde-là, qu'ils

passent en jugement ; mais en me dévouant au service de la patrie je n'ai pas pris la charge du bourreau ; et mes soldats pensent comme moi. »

Jean Chouan avait connaissance de ce trait ; aussi s'empressa-t-il de recommander aux siens de ne jamais diriger leur feu sur le général. Il avait fait la même injonction pour le bataillon des jeunes gens de Rouen, qui s'appelaient le bataillon de la Montagne, afin de cacher sous la férocité de leur titre les sentiments de modération dont ils étaient animés. Le 23 janvier 1794, les insurgés apprennent qu'un parti de Républicains sorti d'Ernée s'est dirigé sur la paroisse de Bourgon, et qu'il met hors la loi les agriculteurs qui ont refusé de faire de larges brèches aux haies de leurs propriétés. Les brèches, dans la pensée des Révolutionnaires, étaient destinées à ouvrir un passage à la cavalerie. Jean Chouan se met à la poursuite des Républicains. Il les aperçoit près de Rougefeu ; il tombe sur eux avec impétuosité. Les soldats étaient supérieurs en nombre, ils résistent au premier choc ; mais les Blancs reviennent à la charge : plusieurs Bleus reçoivent la mort, les autres prennent la fuite, abandonnant les prisonniers et le butin qu'ils ont fait. Alors Jean Chouan ramène à Bourgon tous ces paysans délivrés par lui. Deux jours après le village était encore envahi par de nouvelles troupes. Jean ne veut pas le laisser ainsi exposé à la colère des Républicains ; il s'y présente encore. Les soldats étaient en tournée ; mais à l'inspection des bagages il reconnaît que c'est le bataillon de la Montagne qui occupe Bourgon. Aussitôt il s'écrie : « Nous ne combattons pas les honnêtes gens ! Retournons sur nos pas. »

Les insurgés étaient déjà en route lorsqu'ils aperçoivent le bataillon de la Montagne qui passait par un autre chemin. Ce bataillon s'avance sans défiance ; les broussailles et les haies vives dérobaient l'ennemi à sa vue. Tout à coup un Chouan voit un des soldats de ce bataillon qui, après avoir pris de force une jeune fille, l'entraînait à l'écart et cherchait à étouffer ses cris. Le Royaliste indigné couche en joue le soldat ; il fait feu. Le Montagnard, frappé au cœur, expire aux pieds de la jeune fille stupéfaite. Jean Chouan s'élançe

sur le meurtrier, il va le punir de sa désobéissance ; mais avec un sang-froid plein de raison : « Tu nous as fait promettre, réplique ce dernier, d'épargner ces Bleus parce qu'ils sont honnêtes, nous obéissons ; mais celui-là ne l'était pas. Il est mort, tu n'as rien à dire. »

La communication que Jean Chouan avait désiré rétablir entre Vitré, Fougères et Ernée était réalisée ; il revint dans ses quartiers de Misdon. A son retour, il apprit que son frère François avait succombé à ses nombreuses blessures. Cette mort l'affligea vivement ; elle lui enlevait un ami ; et le plus téméraire ainsi que le plus intelligent de ses gars ; mais cette douleur de famille ne pouvait entraver les opérations d'un partisan aussi déterminé. Jean recommence ses expéditions contre les Bleus ; il désarme les gardes nationales des environs, il réunit autour de lui ceux qui ont déjà pris part à la guerre ; puis, après quelques engagements heureux, il s'aperçoit que les munitions commencent à lui manquer. Il n'avait plus de poudre et pas de moyens pour s'en procurer. On lui révèle que les Bleus en ont établi un dépôt à Laval, mais que ce dépôt est nuit et jour gardé par de vigilantes sentinelles ; il conçoit à l'instant même la pensée de partir pour Laval. Un Blanc, nommé Goupil, est seul mis dans le secret ; Goupil l'accompagne, et tous deux se mettent en route pour cette ville.

Ils pénètrent pendant la nuit dans le faubourg Saint-Martin ; ils quittent leurs souliers ferrés, afin que le bruit de leurs pas ne les trahisse point. Parvenu en face du dépôt, Jean tourne les sentinelles, monte sur les épaules de Goupil, escalade le mur, pénètre par les toits dans la maison, se charge de poudre, la transmet à son compagnon, et recommence dix fois ce périlleux voyage. Lorsqu'il a fait sa provision, tous deux s'éloignent, au risque de tomber, ainsi chargés, au milieu des patrouilles volantes qui sillonnaient la campagne.

Une semblable audace devait être punie. La garnison de Laval, les troupes et les gardes nationales du voisinage, au nombre de six mille hommes, se rassemblent sous les ordres du général Beaufort. Elles cernent le bois de Misdon, bien

décidées à le fouiller dans tous les sens, et à ne faire quartier à aucun Chouan. Une femme du village de Lorieère accourt apporter cette nouvelle à la *Place-Royale* ; c'est ainsi que Jean Cottereau désignait les terriers qu'il avait pratiqués et les huttes de branchages recouvertes de mousse qu'il avait construites dans le fourré le plus épais pour cacher son état-major et son armée. Il n'a pas cent hommes autour de lui ; néanmoins, à la vue du danger qui menace, il ne vint à personne l'idée bien naturelle de chercher par une prompte fuite à mettre sa vie en sûreté. Jean avait dit qu'il fallait employer la poudre si heureusement conquise, et dont on avait déjà fait des cartouches ; il murmurait son refrain des jours heureux : « Il n'y a pas de danger, mes enfants ; » et les insurgés avaient foi dans le Grand-Menteur. Les précautions les plus minutieuses sont adoptées. Jean dicte ses instructions avec une présence d'esprit admirable ; et, après avoir achevé le chapelet du matin, les siens attendent de pied ferme l'ennemi.

Au lever du soleil les six mille Républicains entourent le bois de Misdon. Une décharge générale se fait entendre ; le tambour bat, et quatre détachements, la baïonnette en avant, pénètrent dans le bois par quatre côtés différents. Parvenus au carrefour de la Belle-Étoile, ils font une nouvelle décharge ; mais les Chouans, embusqués par petits pelotons dans les broussailles, ont épié leur contenance, suivi de l'œil la marche des colonnes, et ils ont vu les Républicains, transis de frayeur, oser à peine jeter un regard furtif autour d'eux. Chaque détachement reprend le chemin couvert qu'il a suivi, et bien persuadé, après cette battue, qu'il n'existe pas d'insurgés dans le bois de Misdon, le général Beaufort fait le signal de la retraite. Avec trois ou quatre cents hommes, il va bivouaquer au bourg d'Olivet.

Après une alerte aussi chaude, Jean Chouan avait mené ses volontaires au village de Larue-de-Bau pour leur procurer des vivres. On lui annonce que les Bleus entrent par l'allée du Mail et qu'ils se dirigent sur Olivet. « Allons, mes gars, ils sont quatre contre un, s'écrie Cottereau ; mais il n'y a pas de danger, en avant ! C'est à notre tour à battre la

charge. » Les Républicains sont assaillis avec une telle impétuosité, qu'ils n'ont le temps ni de se reconnaître ni de se mettre en ligne. Ils fuient, abandonnant leurs morts et leurs blessés. Les Chouans s'attachent à les poursuivre, et ils ne se retirent qu'après avoir dispersé ou anéanti ce détachement.

A la suite de ces expéditions, le général Rossignol écrivait au ministre :

« Beaufort, homme très-instruit, vient de faire avec succès la guerre aux Chouans qui s'étaient retranchés dans la forêt du Pertre. Il les a débusqués de leurs repaires et fait huit cents prisonniers. La commission militaire va bientôt, je pense, les avoir expédiés. Les chefs seront traduits à Rennes, le reste sera raccourci sur les lieux. »

Il n'y avait que cela de réel dans ces correspondances pleines de forfanterie. Ce style d'homme libre était alors en usage. Les généraux en offraient l'exemple. Les membres des Comités révolutionnaires s'y conformaient avec un scrupule désolant pour l'humanité. Le 14 ventôse an 11 (4 mars 1794), Boniface, membre du Comité d'Angers, écrivait de Segré à Félix, président de ce club :

« Ami, je vous envoie trois beaux gars de la bande de Coquereau. Vive la guillotine ! Je les ai interrogés ainsi que la femme B..., autre gibier. Coffrez-moi ces quatre-là comme il faut. La cinquième, autre femme, n'est point interrogée ; mais j'ai des pièces sur son compte. Jeudi je vous porterai toutes mes paperasses ; ne vous fâchez pas, car ça va. Adieu.

» Il y a encore quatre Brigands de la bande de Coquereau arrêtés d'aujourd'hui à Château-Gonthier, et je viens de les envoyer. Ça va. »

Quelques jours auparavant, le 6 ventôse an 11 (24 février), Rossignol écrivait au Comité de salut public :

« Autant on m'amène de Chouans brigands, autant j'en envoie au Père éternel. Ils sont plus utiles dans ce lieu-là qu'ici. »

La République avait encore le malheur de voir ce Rossignol à la tête de ses armées dans l'Ouest. Il venait de succéder à Vialle, qui lui-même avait remplacé Sépher ; mais

les Chouans ne se laissaient pas capturer en aussi grand nombre que le veut bien dire le général révolutionnaire.

Jean Cottereau raisonnait ses témérités : il savait que les Bleus reviendraient plus forts que jamais inquiéter les environs de sa Place-Royale. Selon son habitude, il évacua le bois de Misdon et se rendit auprès de Jambe-d'Argent.

Jean-Louis Treton, dit Jambe-d'Argent, parce qu'il boitait de naissance, était né sur la paroisse d'Astillé, dans la closerie des Petits-Aulnais. Son père avait pour toute fortune douze enfants. Dans l'impossibilité de les nourrir, il les laissa mendier leur pain. Jean-Louis, avec sa figure pâle et son air souffreteux, fut longtemps réduit à cette misère de chaque heure. Vers le commencement de janvier 1794, il reparut après une longue absence dans les villages des environs de Quélaines et d'Astillé. Le soir, il se traînait à la porte des fermes : sa contenance était plus assurée, sa voix plus mâle, et il disait aux métayers : « Je suis Louis Treton, que votre charité a nourri dans son enfance ; je veux vous être en aide à mon tour. J'ai été soldat dans l'armée de la Vendée, et je vous dis qu'il ne faut pas nous laisser tuer comme des lâches. »

Sans ajouter un mot, sans attendre une réponse, le jeune homme s'éloignait. Peu de jours après il avait autour de lui des volontaires qui acclamaient pour chef le pauvre petit mendiant. A peine âgé de vingt-trois ans, Louis Treton, par cette éloquence naturelle qui inspire du courage aux plus timides, exerçait déjà un véritable ascendant sur ces hommes qu'il avait servis, et qui furent les témoins de son indigence.

Pour éviter des persécutions à leurs familles, les Chouans cachaient leurs noms sous des dénominations d'emprunt. Les uns s'appelaient *Cœur-de-Roi*, *Moustache*, *le Tort*, *Bénédicté*, *Court-aux-Bleus*, *Brin-d'Amour*, *Françœur*, *Chante-en-Hiver*, *Frappe-à-Mort*, *Bellevigne*, *Monte-à-l'Assaut*, *Sabre-Tout* et *Branche-d'Or* ; les autres, *Sans-Quartier*, *Cœur-de-Lion*, *Vif-Argent*, *Fend-l'Air*, *la Giberne*, *le Vengeur*, *Fleur-d'Épine*, *Petit-Profit* et *Brise-Bleu*. Jean-Louis Treton fut surnommé Jambe-d'Argent. Ce nom, que le jeune mendiant honora par une bravoure, par une loyauté

et par un désintéressement à toute épreuve, est encore en vénération dans le pays. Jambe-d'Argent avait fait comme Cottreau la campagne d'outre-Loire. Comme lui il s'était battu avec bravoure; comme lui encore il revenait, après les grandes batailles, soutenir cette guerre de partisans qui enfantera tant d'actes d'héroïsme et de sauvagerie.

Louis Treton avait des Royalistes sous ses ordres; mais Jean et lui agissaient souvent en commun. Ils se rendaient des services mutuels; car ces deux hommes, sortis de si bas, ont le cœur trop haut placé pour éprouver un sentiment de jalousie. Treton reçut son ami à bras ouverts; tous deux mirent leur jonction à profit pour délivrer du contact des soldats les paroisses voisines.

Jusqu'à cette heure, les chefs les plus respectés aux yeux des Chouans sont un faux-saunier et un mendiant. Voici un enfant naturel, un simple garçon de charrue d'Épineu-le-Chevreuil, qui offre le secours de son bras à cette guerre dont les moyens sont aussi extraordinaires que les exploits. Ce bâtard, qui n'a pas de nom, pas de famille, et qui ne laissera pas d'enfants, est appelé Louis Courtillé. Il se met sous l'invocation de saint Paul, et il est ainsi connu dans la Sarthe et dans la Mayenne. C'était un jeune homme de vingt ans, de petite taille, à la figure douce et dont les cheveux blonds retombaient en boucles épaisses sur ses épaules.

Saint-Paul occupait le pays entre Vaisges sur la route de Laval au Mans et Sillé-le-Guillaume. Il réunissait les paroisses de la lisière du haut et bas Maine, Épineu, Rouez-en-Champagne, Bernai, Ruillé, Saint-Symphorien et Saint-Georges. Sa troupe, forte d'environ six cents hommes, fut désignée sous le titre de la bande de la Vache-Noire.

La Chouannerie était un mal endémique, au rapport du général Chabot, qui, le 11 mars 1794, fut adjoint à Beaufort. Le premier soin de Chabot est de solliciter du Comité de salut public l'envoi de troupes nouvelles :

« J'ai besoin de quelques milliers d'hommes, lui mande-t-il le 16 du même mois (26 ventôse an II). Cette misérable guerre de Chouans n'est pas tenable. On nous tue, et nous ne voyons pas même un canon de fusil. L'adjudant général

Savary, auquel j'ai fait demander des renforts, m'écrivait le même jour pour en solliciter de moi. Il est impossible de faire marcher la garde nationale : ces gaillards-là ne sont bons qu'à des repas civiques. Les Chouans ont le fanatisme de la noblesse et du clergé : la garde nationale n'a pas même celui de sa défense. Que voulez-vous que nous fassions ? »

A ce cri de détresse, le ministre de la guerre intimait au général en chef Rossignol de tirer Kléber de l'exil où les victoires du Mans et de Savenay l'avaient relégué à Châteaubriant. On lui fournissait deux mille cinq cents hommes ; on le dirigeait sur Laval, et, le 16 avril 1794 (27 germinal an II), Kléber, qui, avec sa haute intelligence militaire, avait étudié la Chouannerie, écrivait à Rossignol :

« Le pays offre aujourd'hui le même aspect que la Vendée : les villages sont déserts, quoique remplis de subsistances ; les maisons sont fermées, et les mêmes hommes qui, comme je l'ai dit, semblent travailler le jour au labourage, se réunissent la nuit aux Brigands.

» Au surplus, partout les autorités constituées, malveillantes ou faibles, laissent prendre à la révolte un caractère alarmant ; partout le fanatisme, poussé à son comble, lui donne à la fois l'énergie qui se bat et l'entêtement qui ne se corrige jamais. On sent assez que des nobles et des prêtres dirigent eux seuls tous ces mouvements.

» D'après cela, il est évident qu'on ne terminera pas cette guerre sans de vastes mesures sagement combinées. Ce ne serait pas aux moyens d'incendie qu'il faudrait recourir, parce que le spectacle des villages en cendres ne pourrait qu'ajouter à l'aigreur des esprits déjà violemment agités, et que d'ailleurs ce serait, dans l'état actuel des choses, une perte réelle pour la République que celle de la récolte d'un aussi vaste pays.

» Quant aux dispositions qui tiennent à la guerre et qui sont du ressort des généraux, des cantonnements distribués avec art et intelligence, une force sans cesse agissante, des patrouilles fréquentes et nombreuses, un désarmement complet, des communications à établir, des perquisitions simul-

tanées, des attaques dirigées avec un grand ensemble, sont celles que j'ai employées jusqu'ici avec succès, et qui peuvent seules finir une malheureuse guerre pour laquelle il n'y a pas un moment à perdre, tant à cause de l'accroissement qu'elle peut prendre et de l'importance qu'elle peut acquérir, que de la difficulté qu'elle présenterait si les blés devenaient assez élevés pour ajouter à l'aspérité du pays et pour y multiplier les abris à l'appui desquels les Brigands se défendent et attaquent. »

Kléber sentait le besoin d'être fort ; mais il désirait aussi être équitable. Il consentait bien à faire cette guerre de buissons que Rossignol semblait mépriser, et qui, avec des hommes comme Jean Chouan, Louis Treton, Joseph Coqueureau, Taillefer et leurs compagnons, se changeait si souvent en une guerre réglée ; mais il fallait mettre de la régularité dans les opérations militaires. Afin de parvenir à ce résultat, il commença par établir des cantonnements, et par leur inspirer une justice qui touchait aux limites de l'humanité. Il plaça le général Chabot à Mayenne, à Laval et à Craon. Le général Bernard fut cantonné à Fougères, Bouland à Ernée, et Decaen à la Gravelle. Les généraux Bouchotte, Vérine et Trahour se postèrent au Cormier, à Vitré et à la Guerche.

Les Blancs étaient de petits fermiers ou des closiers, pour employer l'expression du pays : ils se mettaient en hostilité contre la société ; ils vivaient de meurtres et de pillage. C'est ainsi que la Révolution les a toujours qualifiés ; néanmoins voici le général Bouland qui, sans le vouloir, fait de leur probité l'éloge le moins suspect.

« Les propriétaires, dit-il dans une lettre à Kléber, touchent exactement les revenus de leurs terres, ce qui prouve évidemment qu'ils ne sont pas dans nos principes ; les Chouans se privent du nécessaire pour s'acquitter de leurs fermages. C'est du servage ; il ne faut donc pas le laisser subsister : ce serait d'un bien mauvais exemple. »

Dans le *Moniteur* du 5 fructidor an III, on lit sur ce Bouland l'anecdote suivante, qui révélera jusqu'à quels détails de barbarie descendaient dans le Maine et en Bretagne les

généraux révolutionnaires. C'est le *Moniteur* qui parle :

« La mise en liberté d'un nommé Bouland, adjudant général à Ernée, venait d'être signalée, lorsque fort heureusement le Comité de salut public apprit que ce Bouland donnait aux soldats vingt livres par paire d'oreilles humaines qu'il s'amusa à clouer dans sa chambre. Le fait est tellement positif, que ce Bouland présenta à un député un mémoire de huit cents livres à ordonnancer pour le paiement de quatre-vingts oreilles. Cette pièce a été entre les mains du représentant Laignelot. »

Kléber n'eut avec les Royalistes que deux ou trois rencontres. Dans sa correspondance avec le Comité de salut public, il les traite d'insignifiantes, et, pour les caractériser, il ajoute :

« Je vous adresse aujourd'hui, 4 floréal an II (23 avril 1794), quelques rapports qui n'ont aucune importance. S'ils passaient par les mains de Rossignol, il en ferait des victoires ; il n'en serait rien, et les Chouans se riraient de notre jactance. J'ai reçu d'eux beaucoup de coups de fusil qui ont porté. J'ai riposté, et je n'ai pas eu le bonheur de venger nos frères morts. On ne voit les Chouans qu'à leur loisir. »

Dans une autre, il disait encore : « La guerre des frontières est un jeu auprès de celle des Chouans. »

Cette franchise n'allait sans doute pas au Comité de salut public. Kléber reçut sa feuille de route pour l'armée du Nord, et, dans les derniers jours d'avril, le général Vachot le remplaça. Sa première dépêche au Comité de salut public le fera connaître :

« J'ai reçu votre arrêté qui me charge de diriger les troupes de la République contre les Chouans pour les exterminer. Je me suis rendu de suite à Vitré ; je brûle de fondre sur ces scélérats. J'en prends l'engagement en vrai Sans-Culotte ; j'emploierai contre eux le fer et le feu. Je ne perdrai jamais de vue le mot *exterminer* que porte votre arrêté. »

Vachot, en effet, n'était pas homme à l'oublier.

Jean Cottereau avait deux sœurs qui, malgré leur jeunesse, n'avaient pu se décider à laisser la closerie des Poiriers, seule ressource de leur famille. Elles s'étaient con-

stituées les gardiennes et les fermières de cette humble campagne, ne prenant jamais part aux expéditions de leurs frères. Dans toute la Chouannerie, on ne voit pas une femme se mêler aux combats. Elles s'étaient bercées de l'espoir que les Bleus, après avoir si souvent troublé leur repos et pillé leur petite ferme, respecteraient au moins leur vie. Ces deux sœurs, dont l'aînée avait à peine dix-huit ans, étaient dans l'erreur. On les punit d'avoir pour frère un homme qui, chaque jour, devenait plus dangereux à la Nation, et le 16 avril 1794 elles furent arrachées de leur asile. On les traîna au Bourgneuf; de là on devait le lendemain les diriger sur Laval pour être jugées, condamnées et exécutées. Dans ce temps, tout cela ne faisait qu'une seule et même chose. Jean Cottereau est averti; il rassemble ses amis; il demande qu'on lui prête assistance, à lui qui ne l'a jamais refusée au malheur. Sur sa part du paradis, chacun d'eux s'engage à attaquer et à vaincre le détachement qui doit escorter les deux sœurs à Laval.

Mais les Républicains soupçonnèrent le projet de Jean Chouan. Pour arriver au chef-lieu, ils prirent la route d'Ernée et de Mayenne. La commission révolutionnaire fit traduire les deux sœurs à son tribunal : elles furent décrétées de mort en qualité de complices de leurs frères. Perrine Cottereau montra une grande énergie à côté de Renée, sa jeune sœur, qui pleurait. Elle dit aux juges : « Vous nous traitez comme des brigands; mais le bon Dieu nous jugera à son tour, et il nous tiendra compte de tout ce que nous souffrons pour lui. Je n'attends de vous tous ni pitié ni justice. Je n'ai rien à vous dire. »

Elle marcha au supplice en soutenant, en exhortant Renée; elle la porta sur l'échafaud; elle pria pour elle pendant l'exécution. Quand la tête de sa sœur fut coupée, Perrine comprit que son tour était venu. Elle fit deux fois le signe de la croix, puis en se livrant à l'exécuteur : « Vive le Roi! vive mon frère Jean Chouan! » s'écria-t-elle, et le couteau tomba.

Ces jeunes filles ne savaient ni lire ni écrire; elles n'avaient jamais aidé ou encouragé les projets de leurs

frères ; Jean lui-même ne les avait point associées à ses dangers. Pourtant voici le jugement que la commission militaire de Laval rendit dans sa séance du 6 floréal an II (25 avril 1794) :

« Vu les interrogatoires subis ce jour par Perrine Cottereau, âgée de dix-huit ans, et Renée Cottereau, sa sœur, de la commune de Saint-Ouen, prévenues d'avoir retiré des Brigands, entretenu une correspondance qui ne respirait que le fanatisme et tendait au rétablissement des prêtres et de la Royauté, et d'avoir servi les Brigands dans leurs projets perfides, la commission militaire et révolutionnaire déclare Perrine Cottereau et Renée, sœurs des Cottereau, dits *Chouans*, chefs des rassemblements de Brigands, convaincues de leur avoir servi d'espions, de les avoir alimentés et approvisionnés, et enfin d'avoir endossé la cuirasse et participé à leurs massacres. Vu les procès-verbaux d'arrestation et les actes d'accusation, l'auditoire invité à parler pour ou contre les accusées ; vu les conclusions de l'accusateur militaire ; vu la loi du 4 décembre 1793 et la loi du 19 mars dernier, condamne Perrine Cottereau et Renée Cottereau à mort ; ordonne qu'elles seront livrées au vengeur du peuple pour être mises à mort dans les vingt-quatre heures. »

A quelques jours de là, Pierre Cottereau mourait, lui aussi, sur l'échafaud. René, dont tant de malheurs successifs avaient aigri le caractère, ne permit plus qu'on lui parlât de grâce et même de justice envers les Bleus. Il fut cruel pour les autres, parce qu'on avait été d'abord sans pitié pour les siens ; mais Jean Chouan, tristement affecté de ces pertes, se contenta de dire : « Il y a malheur sur les Cottereau. Pas un ne s'en sauvera ; je m'y attends. » Et comme si les derniers moments de sa vie devaient encore être voués à l'œuvre de sacrifice dont il était le promoteur, il se mit à poursuivre les Bleus qui enlevaient dans la campagne les hommes et les femmes.

Cette guerre de partisans, dans laquelle il excellait, devint plus active par la douleur même que la mort de ses sœurs et de son frère lui faisait éprouver. Le général Moulin, qui

fut depuis un des cinq directeurs de la République, succéda au général Rossignol, que Boursault fit suspendre pour cause d'incapacité. Moulin approuva les plans de Kléber, mais Vachot ne les comprit pas, il ne pouvait pas surtout les expliquer; d'ailleurs Dubois-Crancé, François et Alquier, représentants du peuple en mission dans ces provinces, ne prétendaient point pacifier. Ils y avaient augmenté la terreur, et, le 9 mai 1794, ils détaillaient eux-mêmes au Comité de salut public les mesures de régénération adoptées de concert avec les gardes nationaux :

« Pendant que les troupes poursuivent les insurgés, disaient-ils, les gardes nationales ont fait sur les derrières la fouille des communes, arrêté les pères et mères des absents, pris le nom des absents sans cause légitime, menacé de responsabilité les officiers municipaux; de sorte que ces misérables n'ont plus d'espoir de rentrer dans leurs repaires, ni leurs chefs de les retrouver chez eux pour les rassembler. Nous croyons cette mesure nécessaire à généraliser. Les inouvements ordonnés par Kléber compriment la malveillance; mais la Chouannerie est la maladie pédiculaire du pays. Là où il y a un homme, il y a un Chouan de fait ou d'intention. Les Patriotes y sont dans une excessive minorité. »

Puisque la correspondance secrète ou publique des conventionnels et des généraux est ouverte, suivons-y pas à pas leurs crimes qui appellent toujours des représailles, et leur marche qui, selon Vachot, est une série non interrompue de succès, mais qui, d'après l'adjudant général Savary, se réduit à quelques arrestations. Le 3 juin (15 prairial an II), le premier de ces généraux écrit de Segré au Comité de salut public :

« J'ai exterminé et presque entièrement détruit les Chouans qui ravageaient les districts de la Gravelle, Vitré, etc. Je m'occupe présentement des districts de Laval, Craon, Segré, Châteaubriant, et vais marcher sur Domfront. Jusqu'à présent mes opérations ont réussi.

» Les troubles qui agitent ces contrées ne sont nullement à craindre, et j'espère qu'en pérorant le peuple et faisant

marcher les habitants des campagnes, j'établirai l'ordre et je ferai chérir la République. »

Le 5 juin, le second démentait ces assertions :

« Vachot, mande Savary au Comité, est venu à Segré, où il a ordonné un grand mouvement contre les Chouans. Toutes les communes et la force armée ont été sur pied pendant quatre jours; le succès n'a pas répondu à l'attente : on n'a découvert que quelques jeunes gens de réquisition qui se tenaient cachés. »

Ce qui est incontestable, c'est que Vachot était battu dans tous les engagements; il fuyait, et, comme le disait Jean Chouan, il ne tenait pas plus devant lui qu'une perdrix devant un chasseur. A Saint-Mervhé, Cottereau surprend et massacre un détachement qui annonçait venir « pour chercher du gibier de guillotine ». A Balazé, Cottereau met en déroute les soldats que Dubois-Crancé avait forcés à enlever de jeunes enfants; puis, après avoir préservé ses compagnons d'une embuscade que la garnison de Vitré, guidée par le général Vérine, leur avait tendue, il marche pour délivrer la paroisse du Genêt, que Bouchotte allait brûler.

Ce jour-là même, 10 thermidor an II (28 juillet 1794), les représentants François et Laignelot faisaient publier un arrêté dont le préambule seul a quelque saveur par le ridicule de sa rédaction; ils disaient :

« Considérant que depuis plusieurs mois la horde scélérate des Chouans, altérée du sang des Patriotes, a profité de la saison qui couvre le sol de la liberté des riches moissons sur lesquelles ses amis fondent leur espérance, pour se mettre à couvert des poursuites des Républicains, et commettre avec plus d'impunité des forfaits trop souvent répétés que leur commande leur système abominable de subversion; qu'il est temps de mettre un terme à cet épouvantable fléau, dont les progrès alarmants ne sont dus qu'aux égards que nécessitaient les approches d'une abondante récolte, et que, pour y parvenir, il n'est pas de plus sûr moyen, après la chute des blés, que d'achever d'éclairer les campagnes pour se montrer en face de l'ennemi qui, à son tour, demeurera malgré lui à découvert, et se rendra praticable l'inté-

rieur des campagnes en ouvrant sur une largeur convenable toutes les pièces de terre, de manière à établir une libre communication entre elles. »

L'arrêté que ce considérant précède était pris le 28 juillet. En ce moment même Jean Chouan bivouaquait à la closerie de la Babinière, quand sa belle-sœur, la femme de René, s'écrie : « Voilà les Bleus ! » Une décharge accompagne ce cri de terreur. Les insurgés se dispersent ; mais Jean Chouan fait feu, il casse la jambe à un soldat ; il va se retirer, un nouveau cri le retient. Il entend sa belle-sœur qui, avancée dans sa grossesse, est retardée par une haie, et qui répète à chaque instant : « A moi, frère ! à moi, ou je suis perdue ! » Jean se précipite à son secours. Il écarte les broussailles, fait passer la malheureuse femme ; mais, ne la jugeant pas hors de tout péril, il gravit un coteau, recharge sa carabine, puis fait feu afin de détourner la poursuite de l'ennemi, et de laisser à sa sœur le temps de se sauver. Les soldats reconnaissent le Chouan ; tous les coups se dirigent sur lui ; une minute après il est mortellement blessé.

Les Blancs reviennent à la charge. Ils le voient chanceler ; ils s'élancent sur les Bleus, les dispersent, et ils enlèvent de ce champ de mort leur malheureux chef, leur ami, leur unique protecteur. Jean Chouan, transporté dans le bois de Misdon, vécut encore douze heures. Étendu par terre sur des vêtements jetés en désordre, et sur les peaux de moutons qui composaient un lit, éclairé par un feu de broussailles dont le vent agitait la lueur comme si ce feu eût été une torche funèbre, il consacra ses derniers moments à encourager ceux qui pleuraient autour de lui. Il les entretint de leurs devoirs de Royalistes et de Chrétiens ; il les adjura de ne jamais aimer, de ne jamais servir la République, et, recueilli dans son agonie, il expira.

Jean Chouan avait commencé sa vie en aventurier, il la termina en héros. Historien de la Vendée militaire, nous avons dû raconter sommairement cette vie, en indiquer les calamités et les périls ; car l'histoire de la famille du premier Chouan est celle de tous les autres. Ce que les Cottereau ont souffert, les autres le souffrirent comme eux ; ce

qu'ils ont fait, les autres le firent. Ce tableau nous tiendra donc lieu de beaucoup de récits. Mais il fallait cacher aux insurgés et aux révolutionnaires le trépas de ce noble paysan. On l'ensevelit avec tout le mystère possible, et pour imprimer la terreur on se servit encore de son nom, ainsi que le prouve la pièce suivante, que les Manceaux affichèrent en réponse à l'arrêté de Laignelot et de François :

« Avis au public. — Les Chouans, avertis qu'il est parvenu aux municipalités, de la part des soi-disant représentants du peuple, des ordres de se réunir aux Bleus pour les rechercher et en même temps pour couper les genêts et ouvrir les champs afin que la poursuite en soit plus facile, déclarent qu'ils regarderont comme leurs ennemis tous ceux qui travailleront en conséquence de pareils ordres, et qu'ils poursuivront et fusilleront jusque dans leurs maisons tous ceux qui marcheront avec ce qu'on appelle la masse.

» Août 1794.

» Signé JEAN CHOUAN. »

C'est le seul ordre écrit qu'ait jamais donné Jean Cottereau, et il est posthume.

Au moment où il mourait dans le bas Maine, un enfant de la Bretagne, qui, lui aussi, avait fait ses premières armes parmi les Vendéens, se révélait dans le Morbihan. Fils de ses œuvres comme le Chouan, il allait bientôt dominer par la puissance de son génie toutes les bandes que personne avant lui ne pourra organiser. Ce Breton était Georges Cadoudal ou Cadoudal, comme l'usage et la tradition l'ont voulu.

Né en 1769 au village de Kerléano, dans la paroisse de Brech (Morbihan), Georges, qui sortait d'une famille de cultivateurs aisés, reçut une bonne et solide éducation au collège de Vannes. La Révolution éclata. Afin de soutenir avec son épée les croyances auxquelles il restait fidèle, il réunit quelques-uns de ses compagnons d'enfance, et partit à leur tête pour la Vendée. Le caractère décidé du nouveau volontaire, sa bravoure à froid qui le faisait si gaiement s'exposer au péril, étonnèrent les généraux Bonchamps et Stofflet, auxquels Georges était attaché, et plus d'une fois on enten-

dit l'ancien garde-chasse de Maulevrier répéter : « Si un boulet de canon n'emporte pas cette grosse tête ronde, elle ira loin ; c'est moi qui le prédis. » L'horoscope de Stofflet se vérifia, et en souvenir de ces paroles prophétiques les Blancs conservèrent à leur Georges Cadoudal le surnom de Tête-Ronde.

Quand l'aigle déployée des du Guesclin apparaissait dans les champs de la Bretagne et du Poitou, quand elle brillait aux yeux des sires de Rochefort, de Malestroit, de Penhouët le *Tort-Boîteux*, de Raoul de Coëtquen, de Maurice de Tréziguidy, de Jean de Beaumanoir, de Rieux, de Raoul de Kergouët, d'Olivier et de Henri de Mauny, de Guillaume de Montboucher, de Raoul et de Lucas Hay, les dignes compagnons du grand connétable, tous s'écriaient : « Voilà des nouvelles de la grosse Tête-Ronde. Nous allons échanger de bons coups de lance et d'épée avec l'Anglais. »

A cinq siècles de distance les frères d'armes de Cadoudal lui appliquaient le surnom que leurs pères donnaient à Bertrand du Guesclin. Dans l'un c'était la même nature, chez les autres la même confiance. La force de Georges était aussi prodigieuse que son activité ; mais après la déroute de Savenay il n'y avait plus d'armée, et le Royaliste ambitionnait de nouveaux périls. Il rentre dans le Morbihan avec un seul des jeunes gens qu'il a conduits sur la rive gauche de la Loire ; les autres y avaient trouvé la mort. Ce compagnon de guerre qui ne le quittera plus, qui guerroyera sans cesse à ses côtés, qui sera son aide de camp, son conseil et toujours son ami, c'est Mercier, dit *la Vendée*.

A peine arrivé en Bretagne, Georges se met en relation avec les prêtres et avec les laboureurs. Son impulsion se propageait comme un incendie ; mais une nuit la force armée pénètre dans la ferme du vieux Cadoudal. Toute cette famille est arrêtée et écrouée dans les prisons d'Auray. Des réfractaires étaient couchés dans une grange. Un cavalier républicain les aperçoit en faisant la fouille. Au péril de sa vie il déclare qu'il n'a découvert personne, et sauve ainsi vingt Royalistes. D'Auray on traîne les Cadoudal à Brest. Là Georges se lie d'une étroite amitié avec un gentilhomme de

Provence nommé d'Allègre de Saint-Tronc. Cet officier lui inculque quelques notions de l'art militaire, il s'évade sous des habits de matelot avec lui et Mercier. Rendu à la liberté, Georges parcourt les bois, visite les fermes, excite et prêche les Bretons. Il rejoint Labourdonnaie-Coëtcandec, de Silz et Guillemot; il s'entend avec eux, il unit ses efforts aux leurs. Bientôt on vit de tous côtés des détachements armés assaillir les colonnes républicaines, intercepter les correspondances et les convois, arracher aux cachots ou enlever à leur escorte les Blancs tombés aux mains des Bleus.

Avoir des hommes et du courage n'était pas assez; il fallait des armes. La plupart des insurgés ne possédaient que de mauvais fusils de chasse, et leurs cartouches étaient dans les gibernes de l'ennemi. Les vivres manquaient autant que les munitions. Pour obvier à tant de difficultés, qui auraient ébranlé la constance la mieux affermie, Georges s'improvisa tout à la fois général, administrateur et soldat d'avant-garde. Il commande ici; là il fait préparer du pain; plus loin il fabrique des fusils. Sa recette était bien simple. Rencontrait-il une sentinelle, son œil perçant découvrait-il un traître : Georges se précipitait sur lui, l'attaquait, et, toujours vainqueur dans ces luttes où sa force et son agilité n'avaient pas d'égaux, il s'emparait des armes et il les distribuait à ses soldats. Cette ressource, quoiqu'elle fût souvent employée par Cadoudal et par les Bretons, était bien précaire. On songeait à faire venir des fusils de l'étranger, lorsque le comte de Puisaye pénétra dans le Morbihan.

Des débris de l'armée vendéenne il avait formé un corps auquel chaque jour se joignaient les villageois. Les désastres du Mans et de Savenay n'avaient pas abattu le courage de Forestier, de Dupérat, de Chantreau, de Caqueray, de Bellevue, de Poncet, de Jarry et de Guignard, cherchant sur la terre de Bretagne les combats qu'ils ne devaient plus espérer sur le sol vendéen. Après avoir longtemps erré dans les forêts, ils apprirent que le comte de Puisaye ralliait autour de lui un grand nombre d'insurgés. Sous la protection de Tuffin d'Ussy, cousin de la Rouërie, ils parvinrent jusqu'au nouveau général. Ces hommes, enthousiastes et cou-

fians, furent séduits par l'esprit et par l'éloquence insinuante de Puisaye, qui leur développa ses plans, et s'annonça à ces jeunes officiers comme l'agent chargé par les Bourbons de gouverner la province. Ils ajoutèrent foi aux espérances que Puisaye leur inculquait comme des réalités. Bientôt Forestier, sur les talents militaires duquel il lui était alors permis de compter, fut son bras droit et son fils, ainsi qu'il se plaisait à le nommer. Par Forestier il dirigea les influences que devaient naturellement exercer en Bretagne des hommes qui, dans le Bocage et outre-Loire, avaient fait preuve d'une bravoure si persistante; il les plaça comme chefs dans les cantons les plus rapprochés de la Vendée. En peu de temps ils mirent à sa disposition les cadres d'une armée, et Charles Bréchar, avocat de Fontenay, qui a déjà exercé les fonctions de commissaire près des troupes catholiques et royales, fut son secrétaire et l'administrateur de ses bandes.

Un nouveau pas venait d'être fait vers une organisation à peu près régulière. Les Blancs d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes-du-Nord, sur lesquels Puisaye avait une action plus déterminante, allaient enfin se mettre en rapport direct avec ceux du Morbihan et du Maine. Il n'y avait pour réaliser ce vœu qu'une parole à prononcer; Puisaye ne se hâta pas de la faire entendre. Il s'était lié d'intérêts et d'affections politiques avec le cabinet britannique. Il n'avait vu de salut pour la monarchie que dans une alliance des insurgés avec l'Angleterre, et, imbu de l'idée que rien ne se ferait en Bretagne sans le secours de cette puissance, il la consulta avant d'exécuter les opérations militaires que Forestier lui suggérait. Une lettre de ce jeune homme, adressée à Dupérat et datée de la forêt du Pertre, le 24 février 1794, nous initie aux rêves et aux prochaines déceptions de Puisaye :

« Vous espérez, mon cher Dupérat, et dans vos nouveaux cantonnements de la Guerche et de Château-Giron vous attendez le signal de recommencer contre les Bleus notre bonne guerre de la Vendée. Ce serait avec un véritable plaisir que je vous transmettrais un pareil ordre de la part du comte Joseph; mais on ne sait trop par quel bout le prendre. Avec ses ruses et ses demi-confidences, c'est l'abbé

Bernier cherchant toujours à intriguer, mais n'aboutissant à rien. L'abbé Bernier, lui, n'avait pas, par exemple, effroi d'une bonne prise d'armes. M. de Puisaye la redoute, non pas dans l'intérêt de sa conservation, je le crois aussi bon tenant qu'un autre, mais par des idées qui ne sont qu'à lui. Il a des relations très-suivies et très-étendues avec les Anglais. Ceux-ci lui promettent monts et merveilles. Leur correspondance est d'or, mais leurs actes ne produisent pas même du fer. Les Anglais, qui nous ont exposés en vain à Granville, dominent complètement cet esprit d'ailleurs si positif. Il croit qu'il est inutile de verser le sang, et que sa diplomatie nous fera triompher de la République. Cela n'est guère croyable. Le comte s'est persuadé que le cabinet de M. Pitt entrerait dans ses vues et le seconderait au temps venu. L'impression que leurs propositions à l'armée d'outre-Loire m'ont laissée, et ce je ne sais quoi qui nous rend ennemis de l'Angleterre par un instinct que je ne puis que mal définir, s'opposent à ce que je partage de pareils pressentiments; mais M. de Puisaye est autorisé par les princes, il agit en leur nom. Je n'ai donc que voix consultative au conseil. On agit malgré cela. Fait-on bien? fait-on mal? Qu'en pensez-vous?

» Notre chef, qui est un homme abondant en ressources, et qui a toujours une queue à coudre à tout événement inattendu, est averti par l'Angleterre qu'elle doit être incessamment attaquée sur ses propres côtes par une expédition dont les préparatifs se font secrètement dans les ports de l'Océan. Il paraît que les Anglais ont des hommes à eux dans la Convention, et que par leur canal ils savent tous les mystères de la République. M. de Puisaye ne voudrait pas qu'un coup de fusil fût tiré avant tout cela. Il a promis aux Anglais, en cas d'expédition, de faire en leur faveur une diversion puissante, et il me charge de vous prier, ainsi que nos camarades du Bocage, de faire plus que jamais les rebelles. Si nous parvenons par notre attitude à arrêter cette expédition dont ils ne craignent les dangers que par rapport à leur commerce, les Anglais promettent de mettre à la disposition de la Bretagne et de la Vendée toutes les

armes et les munitions dont nous avons besoin. Mon plan à moi et celui des chefs du Morbihan diffère un peu. Il vaudrait mieux laisser les Républicains s'embarquer contre l'Angleterre et pendant cette absence marcher sur Nantes, où nous pourrions être plus heureux que du temps de M. Cathelineau. Par la possession de cette ville nous joindrions la Bretagne à l'Anjou et au Poitou; nous tiendrions l'embouchure de la Loire, et nous pourrions réparer nos défaites; mais M. de Puisaye ne comprend la guerre civile que par l'étranger; il croit à l'Angleterre, et, quoique bien sûr qu'il s'abuse, je ne veux pas cependant contrarier ses vues: ainsi il faut donc patienter. Le printemps arrive; il doit nous amener de grands événements. Pour vous y préparer, donnez à plein collier sur les Bleus: inquiétez-les partout. Délivrer l'Angleterre de cette expédition, que nous en reviendra-t-il? Peut-être encore des déboires. Mais M. de Puisaye tient à ce plan; réalisez-le. Nous verrons après.

» Quant à moi, je ne vous cache pas, mon cher Dupérat, que j'aimerais mieux combattre les Sans-Culottes d'abord, sauf à faire en même temps expier aux Anglais leur haineuse perfidie contre la France. »

La lettre de Forestier révèle dans toute sa candeur les véritables desseins politiques de la Vendée militaire; elle produisit pourtant son effet. On obéit à l'injonction de Puisaye, qui parlait au nom des princes émigrés, et l'enthousiasme populaire qui se manifestait contre les Anglais fut comprimé. Quelques jours avant la levée de boucliers résolue par Puisaye, Barère s'était écrié à la tribune de la Convention: « La haine de Rome contre Carthage revit dans les âmes françaises comme la foi punique dans les cœurs anglais. » Sur la proposition de l'orateur, l'assemblée des représentants proclamait la Grande-Bretagne coupable de lèse-humanité. Pour accélérer cet élan national, une armée de vingt-quatre mille Républicains accourut camper à Paramé, entre Cancale et Saint-Malo; le général Laborde en prit le commandement. Dans le même intervalle d'immenses préparatifs se faisaient à l'arsenal de Brest pour l'armement de la flotte confiée à Villaret-Joyeuse, et à la date du 15 plu-

viôse an II (3 février 1794) le Conventionnel Laignelot écrivait :

« Le port de Brest contient le volcan qui doit vomir sur les ennemis de la liberté les foudres destructeurs de la tyrannie. Il faut que chaque partie de la République fournisse tout ce qui peut servir à en grossir le foyer et faire jaillir au loin les laves brûlantes qui iront dessécher les marais et préparer le nouveau sol de la liberté. Déjà notre escadre présente une force imposante ; ses équipages brûlant du désir de combattre n'attendent que le signal pour aller se ruer contre les despotes. Mais ce n'est point assez d'avoir du fer et du courage, il faut des subsistances. »

Afin de sanctionner par la terreur les efforts que la Convention attend du patriotisme breton, Prieur et Jean-Bon Saint-André se décident à faire périr les vingt-six administrateurs du Finistère qui depuis longtemps étaient dans les fers, sous la banale accusation de fédéralisme. Ce fut au milieu des préparatifs de guerre que la République frappa ce coup. Devant un jury formé et présidé par un jeune fanatique nommé Ragny, ayant fait ses premières armes sous Fouquier-Thinville, ces pères de famille qui avaient salué l'aurore de la Révolution avec tant de bonheur, et qui en défendirent les principes avec un acharnement quelquefois si cruel, comparurent en chantant la *Marsillaise*. On leur accorda deux défenseurs pour la forme, et sans vouloir écouter les motifs qu'ils avaient à faire valoir, Ragny posa ces questions :

« 1° Est-il constant qu'il a existé une conspiration contre la liberté du peuple français, tendante à rompre l'unité et l'indivisibilité de la République, à allumer le feu de la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en les provoquant à la désobéissance à la loi et à la révolte contre l'autorité légitime de la représentation nationale ?

» 2° Kergariou, Bricbet, Aimez, Morvan, Guiller, Bergevin, Dubois, Doucin, Derrien, Postic, Cuny, le Prédour, Daniel Kersaux, le ci-devant évêque constitutionnel Expilly, le Roux, Herpeu, Merienne, Malmanche, Banéat, le Penne, le Thoux, Déniel, Moulin, le Gac, Piclet, le Denmat, Bienvenu, Descourbes, Julien Pruné et François le Cornec

sont-ils convaincus d'être auteurs ou complices de ladite conspiration? »

Le jury avait reçu le mot d'ordre : de ces trente Républicains il n'acquitta que Descourbes, Bienvenu, le Cornec et Pruné; la peine de mort fut prononcée contre les vingt-six autres. Après les avoir fait abreuver de tous les outrages par une tourbe ivre de sang, on les immola sur la place du Triomphe du Peuple, le 3 prairial an 11 (22 mai 1794).

La Révolution n'était pas satisfaite de cette boucherie; l'accusateur public, Donzé-Verteuil, écrivit le 4 prairial au *Journal de Paris* :

« Avant-hier, vingt-six administrateurs du Finistère ont porté leurs têtes sur l'échafaud; ces messieurs voulaient donner la ci-devant Bretagne aux Anglais. »

Cette accusation sur des cadavres encore chauds était une absurdité; mais les partis savent-ils jamais s'arrêter dans la victoire? Les Révolutionnaires exaltés déshonoraient par un mensonge la mémoire des Fédérés bretons. Peu de mois auparavant, ces mêmes Fédérés, unis de cœur et de vœux avec les Jacobins de Robespierre, hurlaient à leur Nation la même calomnie contre les Royalistes.

Vingt jours après, la flotte que le combat et le dévouement si controversé du vaisseau le *Vengeur* avaient immortalisée rentra à Brest, et Prieur (de la Marne) adressait au Comité de salut public la dépêche suivante :

« La fortune et les vents ont trahi le courage des Républicains, mais leur courage leur reste. Il saura tout réparer, et Carthage sera détruite. Nos braves marins se sont battus avec une valeur au-dessus de tout éloge; et la postérité n'apprendra pas sans une admiration mêlée de respect que plus de deux heures après la fin du combat nos vaisseaux démâtés conservaient tous leurs pavillons, et qu'aucun ne s'était rendu. »

On cachait un échec sous un vernis d'emphase, mais un échec qui pouvait avoir de graves résultats. L'Angleterre, heureuse de sa victoire, laissa Puisaye seul aux prises avec les ennemis par elle attirés sur le littoral; et pourtant ce général, afin de faire échouer le plan des Révolutionnaires,

avait mis en campagne toutes ses divisions. Une attaque directe sur le camp de Paramé paraissait chose impossible : il résolut de faire une diversion moins rapide, mais plus sûre ; il se décida à inquiéter les Bleus, à les harceler dans leurs marches et à les tenir toujours en haleine. Ce projet lui réussit. Alors Forestier, qui, à l'école de Bonchamps et de la Rochejaquelein, s'était initié au secret de l'agglomération des forces, médite un grand coup. De concert avec Puisaye, il cherche, pour surprendre la ville capitale de la Bretagne, à profiter d'une fête civique qui réunit à Rennes les commissaires de la Convention et les généraux républicains.

Il fait occuper par neuf colonnes royalistes les neuf routes aboutissant à la ville, et avec les insurgés des environs de la Gravelle et de Vitré, les seuls encore véritablement aguerris, Puisaye et Forestier doivent marcher sur Rennes, qui n'a plus dans ses murs que deux mille hommes. Saisir au milieu de la fête patriotique les représentants et les généraux, s'en faire des otages, enclouer les canons, s'emparer des munitions et des armes, rendre à la liberté les honnêtes gens entassés dans les prisons et s'éloigner immédiatement, tels devaient être les résultats de ce coup de main. La colonne destinée à le tenter fut amenée au château de Plessis-le-Vern, non loin de Rennes, par Forestier, qui, pendant une course de trois nuits avec ses sept cents hommes d'élite, sut ne laisser aucune trace de son passage. Les huit autres colonnes s'étaient embusquées avec les mêmes précautions.

Deux canonniers républicains étaient venus au Plessis-le-Vern se mêler aux Royalistes, sous prétexte de leur vendre de la poudre. Les Bleus se permettaient sans scrupule ce commerce ; souvent les généraux et leurs officiers en faisaient abus. Ils tiraient de bons profits de ce négoce, dont les Chouans n'avaient jamais osé imiter l'infamie patriotique ; et afin que personne ne puisse nous accuser de partialité, c'est à un Conventionnel en mission que nous empruntons ces détails, montrant sous son véritable jour le patriotisme révolutionnaire. Bo écrivait de Nantes, le 25 messidor an II (13 juillet 1793), au Comité de salut public :

« Je ne dois pas non plus vous taire que notre armée est bien mal disciplinée, et qu'elle aurait besoin d'être renouvelée. Ils se sont si accoutumés au pillage, que lorsqu'ils ne trouvent pas de Brigands ils en imaginent, et ne respectent rien. Les chefs ont beau réprimer, faire punir par les tribunaux, ils ne se corrigent pas. La cupidité les emporte, et ils ont tous un petit trésor. Croirez-vous que, dernièrement, trois soldats se disputaient une montre, et que deux ont été tués dans cette dispute ! Il est bien prouvé que les brigands se servent habituellement de nos cartouches ; les généraux en sont prévenus, mais ils ne peuvent découvrir les coupables. Je suis à la recherche. »

Des paroles indiscrettes révèlent à ces canonniers républicains le but du rassemblement du Plessis-le-Vern ; ils courent à Rennes, ils avertissent les Conventionnels. Les mesures militaires sont prises par le général Damas, et aussitôt de nombreux détachements partent à la rencontre des Chouans. Forestier et le général cachent dans les broussailles leurs sept cents hommes, et ils laissent l'ennemi avancer jusqu'à portée de pistolet. Le 26 mai 1794, la cavalerie républicaine s'engage dans le piège qui lui est tendu ; Forestier fond sur elle. Après un choc de vingt minutes, les Bleus abandonnent sur le terrain leurs chevaux et leurs armes. Le tocsin et la générale retentissent dans les rues de Rennes ; la garnison, sous les ordres de Damas, marche au-devant des Royalistes. Enhardi par ce succès inespéré, Forestier court à ce corps d'armée ; il le repousse, il va le poursuivre peut-être jusque sous les murs de la ville restée sans défense, lorsque Puisaye, qui craint d'être enveloppé par les cantonnements voisins arrivant sur lui à marche forcée, arrête l'élan de Forestier, et fait prendre position. Les soldats, effrayés de cette attaque en plein jour à laquelle ils ne s'attendaient pas, ne purent jamais se décider à revenir à la charge. Lorsque les insurgés eurent pris quelque repos, les chefs mirent à profit leur victoire pour gagner le Morbihan, où ils avaient des intelligences, et où de Silz, Guillemot, la Bourdonnaye et Cadoudal les attendaient.

Une course aussi aventureuse à travers les garnisons ré-

publicaines et les gardes nationales agglomérées à chaque village fut un combat de tous les instants. Les dévastations avaient affamé le pays, et, sous peine de mort, il était défendu de vendre des vivres aux Chouans. Puisaye et Forestier s'ouvrent quelques petites cités, mettent en déroute un certain nombre de détachements; mais pour contre-balancer la disette qui se faisait sentir ce n'était pas assez : il fallait du pain. Par une tactique d'humanité et de prévoyance, les généraux, qui cherchaient à se faire des partisans, avaient défendu le pillage. Épuisés de fatigue et de besoin, ils arrivent enfin à Baignon, sur la limite du Morbihan. Les Royalistes y sont accueillis en libérateurs et en frères. Le lendemain, plusieurs rassemblements de villageois bas bretons, commandés par des Vendéens ou par des émigrés, apparaissent dans la forêt de Molac à cinq lieues de Vannes. Le plan tracé par Forestier réussissait : la jonction des révoltes locales allait s'opérer.

Mais la Convention avait eu vent de ces projets; les forces dont elle disposait en Bretagne accouraient pour s'y opposer. Les garnisons de Rennes, de Josselin, de Ploërmel, de Montfort, de Bain, de Redon et de Malestroit, soutenues par les gardes nationales, se mirent en mouvement sur plusieurs colonnes destinées à envelopper les Blancs. Le général Avril, de son côté, se lança contre les Morbihannais avec les troupes cantonnées dans les environs de Vannes. Il surprit un détachement d'insurgés commandé par de Silz. Ce dernier, trop inférieur en nombre pour espérer une chance favorable de cet engagement inégal, se retira après un rapide échange de coups de feu, et le révolutionnaire Avril adressa au ministre de la guerre ce bulletin imposteur, qui, lu à la Convention, fit tressaillir de joie les tribunes publiques.

« Hier je me suis rencontré avec tous les Chouans : ils sont anéantis. Vive la République ! Ces éternels ennemis de l'ordre ont été broyés sous nos pieds libres. Il ne nous reste plus qu'à pénétrer dans leur pays de loups avec la torche et le feu. C'est le seul moyen raisonnable d'y faire fleurir la sainte liberté. »

Les choses ne se passaient point cependant avec cette rapi-

dité accusée par Avril. Les insurgés étaient sur le point de faire jonction, et Puisaye sondait le terrain pour s'avancer à travers les troupes qui l'enveloppaient. Le 30 mai 1794, Forestier, qui dans cette campagne rappela avec une rare constance de bonheur le brillant officier des grandes guerres de la Vendée, s'empare de la hauteur qui domine la plaine entre Baignon et Plélan; et, par une inspiration soudaine, il décide Puisaye à tomher sur les Bleus, que dirige l'adjudant général Wendling. Ils étaient au nombre de plus de trois mille campés dans la plaine. Les Chouans s'élancent au pas de course; ils arrivent aux Républicains en poussant des cris, mais en ne faisant aucune décharge. Cette brusque attaque, qui, renouvelée sur tous les points en même temps, centuplait aux yeux des Patriotes la force réelle de l'ennemi, obtint un plein succès. Leur infanterie se débande : la cavalerie veut mettre un peu de régularité dans ce désordre, elle l'accroît par ses manœuvres. Wendling est blessé à la tête. Alors Forestier fait charger à la baïonnette; il balaye ce champ de déroute, et les Royalistes, maîtres du matériel, rejoignent Puisaye, qui, sans perdre un moment, va repousser les autres colonnes se dirigeant contre lui de Ploërmel. Les Blancs campent sur la montagne qui borde la forêt de Paimpon. Ils attendent les Bleus, ils les défient; mais, atterrés par la défaite de Plélan, les Bleus reculent et se placent en observation à trois lieues plus loin.

La route du Morbihan s'ouvrait aux Royalistes; d'immenses ressources étaient ainsi préparées à l'insurrection. Puisaye avait compté là-dessus : ses projets, ses manœuvres avec l'Angleterre ne tendaient qu'à ce but. Il y touchait; la terre promise se montrait devant lui avec ses enfants si aguerris et si enthousiastes; il n'y avait plus qu'à y pénétrer. Déjà même une lettre de Guillemot, de le Thieys et de Berthelot, envoyés à sa rencontre, lui annonçait que le Morbihan était bien disposé, et que, pour la cause de Dieu et du Roi, il allait se rallier en masse à ses frères de Bretagne. Tout à coup les volontaires d'Ille-et-Vilaine font entendre des plaintes: ils murmurent d'abord; bientôt ils demandent impérieusement à rentrer dans leurs foyers. Ce vœu était un ordre;

Puisaye fut contraint d'y accéder. Ainsi échoua cette jonction dont les insurgés de toute la province auraient tiré tant d'avantages. Afin d'arriver jusqu'à Baignon, les Chouans avaient eu bien des obstacles à vaincre. Pour se replier sur la forêt de Rennes ou pour gagner les bois qui leur servaient de retraite entre la Gravelle et Vitré, il fallait surmonter encore de plus sérieuses difficultés. Elles n'effrayent pas les Bretons; mais à mesure qu'ils avançaient sur le territoire d'Ille-et-Vilaine, on les voyait se disperser dans leurs familles. Trente heures après, il ne resta plus à Puisaye que sept ou huit cents hommes.

Au bourg de Liffré, entre Rennes et Fougères, les Royalistes, qui ont échappé à toutes les chaînes de postes militaires essayant de les cerner, se voient en face d'une colonne républicaine; ils savent qu'ils en ont d'autres sur leurs derrières ainsi que sur leur flanc, et que pour éviter la mort il n'y a qu'un moyen. Il faut qu'ils s'ouvrent un passage à travers les bataillons ennemis. Puisaye accepte cette dernière chance. Au jour naissant, le 5 juin 1794, les officiers vendéens, avec les Chouans les plus déterminés, se précipitent sur l'avant-garde républicaine. Elle est culbutée; elle se retire au centre de sa colonne, qui, soutenue par plusieurs pièces d'artillerie, s'ébranle et porte le désordre dans les rangs royalistes. Tuffin d'Ussy, Poncet et Troroux, vieux chevalier de Saint-Louis, sont percés de coups au plus fort de la mêlée; Fabre, jeune Poitevin, est blessé à mort auprès de Puisaye. « Je meurs pour mon Dieu et pour mon Roi, » lui dit-il en expirant. Le massacre pouvait devenir affreux, car dans ce moment chacun ne songeait qu'à son salut individuel. Puisaye, abandonné des siens, saute à bas de son cheval; il franchit les fossés et les haies. Mais Forestier et Jarry ne se tenaient pas encore pour battus. Avec quelques Bretons, ils résistent aux masses qu'on leur oppose; ils reculent en se défendant, et, après avoir manœuvré avec une prudence pleine de bravoure, ils gagnent les bois. Le lendemain, réunis à Puisaye, dont cet échec n'avait point ébranlé la fermeté, ils licenciaient les insurgés, et leur dictaient des instructions afin de se rassembler lors que les

troupes qui occupaient le pays seraient dispersées pour les besoins du service. Forestier et Dupérat s'étaient lassés de ces luttes nocturnes, et Puisaye ne leur inspirait plus confiance. Ils se séparèrent donc de lui pour tâcher de rentrer dans le Bocage. Forestier erra longtemps sans pouvoir réussir dans son projet ; Dupérat se dirigea sur le bas Maine, où il combattit encore la République.

Il régnait dans les provinces de l'Ouest une telle horreur pour le système révolutionnaire, que les défaites mêmes de la première Vendée ne pouvaient comprimer l'élan des populations. On avait souffert ; on voyait souffrir, et de tous les côtés on se levait pour résister. Charette en Poitou et Stofflet en Anjou luttèrent avec succès contre les forces de la Convention. La Bretagne, avec ses chefs particuliers et ses mœurs exceptionnelles, s'armait, elle aussi ; le bas Maine guerroyait sans cesse, et, comme si ces protestations hostiles n'eussent pas encore suffi pour manifester les répugnances de tout un peuple contre l'arbitraire de la Révolution, une nouvelle armée se créa sur la rive droite de la Loire.

Le vicomte Alexandre de Scepeaux, né le 19 septembre 1769 et beau-frère du marquis de Bonchamps, le chevalier de Turpin-Crissé et le comte de Dieusie, officiers généraux de l'armée vendéenne, furent les promoteurs de cette insurrection, qui s'étendit bientôt d'Ancenis jusqu'aux principales villes de la Mayenne. Ainsi on reprenait en sous-œuvre le projet de Bonchamps et on liait aux mouvements de Charette dans le bas Poitou les tentatives isolées qui éclataient depuis Nantes jusqu'à Caen. De Scepeaux, gentilhomme que ses vertus, que son courage avaient popularisé sur la rive droite de la Loire, organisa rapidement le pays qui sépare Bécon et Candé de la ville d'Angers. Turpin et Dieusie s'emparèrent d'un autre point, et ils n'eurent pas de peine à se faire un parti dans les campagnes depuis Candé jusqu'à la Flèche. Le comte de Sarrazin, un des hommes les plus hardis et les plus chevaleresques de la guerre civile, fut le chef nominal de ce mouvement, qui n'avait aucune connexion avec les Bretons, et qui surtout ne voulait pas

admettre l'autorité de Puisaye. Le comte de Tristan, compatriote et ami de ce dernier, ralliait les mécontents du haut Maine. Lechandelier de Pierreville et Picot, officiers dans le bataillon de la Montagne, que Jean Chouan refusait d'attaquer parce qu'il était composé de soldats miséricordieux, secondaient activement les efforts de Tristan. Lechandelier et Picot n'avaient pu rester longtemps témoins des cruautés dont la République faisait une loi à ses agents : ils avaient élevé la voix en faveur de l'humanité. On les menaça ; on les contraignit même à devenir les exécuteurs des ordres les plus barbares. Ils désertèrent, et bientôt Lechandelier, dont la frêle santé n'affaiblissait ni le courage ni l'activité, forma avec Picot un parti puissant dans les environs de Laval.

Non loin de là, Jambe-d'Argent tenait en échec les cantonnements qu'il lui paraissait utile d'occuper, et le terrible Coquereau s'était à son tour, comme Jean-Louis Treton, entouré d'insurgés dont le nombre grossissait selon les besoins du moment.

Joseph Coquereau, qui rendit aux Démagogues une bonne part du mal qu'ils faisaient aux honnêtes gens, était né en 1768 à Daon, bourg sur les bords de la Mayenne, patrie de l'abbé Bernier. Lorsque, après la campagne d'outre-Loire, dont il avait été l'un des soldats les plus intrépides et peut-être le seul cruel, — Coquereau noyait souvent dans le vin son enthousiasme monarchique, — il parut au milieu des campagnes du Maine, il se placa sous le drapeau des frères Chouan et de Jambe-d'Argent, et il dit : « J'apporte guerre à mort aux Républicains. Point de grâce, point de pitié pour eux. » Ces paroles furent entendues, et il se trouva en peu de temps à la tête d'une troupe que son audace et son bonheur électrisèrent. Ainsi, en anéantissant la grande armée, les Révolutionnaires n'avaient fait que donner aux Royalistes une force plus étendue. Ils avaient détruit le centre de l'action ; mais l'action n'en était que plus dangereuse par sa diffusion même. Elle occupait plus de troupes ; elle contraignait à plus d'excès les Bleus, qui ne savaient pas les refuser à leur patriotisme exclusif. Cette guerre insaisissable créait partout des résistances.

Au nombre des capitaines de paroisse obéissant à Coquereau, il en est un qui se faisait remarquer entre tous par son courage et par sa vertu. C'était Logerais, que les Chouans surnommaient *Piemousse*. Piemousse avait « défendu sous peine de mort de prendre en vain le nom de Dieu, de s'enivrer, de faire violence ou injure à fille ou femme ». Sa compagnie observait ponctuellement ce code militaire des temps de la chevalerie, chacun savait qu'il était homme à le faire exécuter. Au milieu de ses rares qualités, se développant sur un trop petit théâtre, Piemousse, superstitieux par nature ou par calcul, avait des inspirations et le don de seconde vue. Aux jours néfastes d'avance désignés par lui, rien n'aurait pu forcer sa troupe à marcher au combat; mais quand le capitaine avait dit : « Demain nous verrons les Bleus et nous en triompherons, » le Ciel lui-même n'aurait point arraché de l'esprit des paysans la conviction qu'il serait vainqueur. Ils avaient foi en cet homme, dont la perspicacité sauva souvent Coquereau et les insurgés de plus d'une défaite.

Sarrazin dirigea les rassemblements de la forêt de Combré; Desloges, ceux de Bain, de Marans et de Genêt; Coquereau eut le commandement de Château-Gonthier et de Sablé; les chevaliers de Bédée et de la Haie s'étendirent dans les environs de Segré. Les Chouans de Jean Cottereau obéirent à Delière; Jambe-d'Argent resta dans ses cantonnements de Craon, et le chevalier de Caqueray avec Amédée de Béjarry se posta du côté de Rennes. De Scepeaux exerçait une espèce de protectorat sur ces rassemblements, qui ont tous une histoire à part, mais une histoire sanglante, tantôt par les tortures que la Nation leur faisait endurer, tantôt par les représailles qu'ils commettaient, car les passions politiques sont condamnées à ne jamais se modérer. Ici nous devons en toute franchise exprimer notre pensée.

Pour l'homme qui réfléchit sans se laisser entraîner au torrent des métaphores de journal ou au flot des préjugés mis en circulation par les Révolutionnaires, la guerre civile est la seule guerre morale, la seule raisonnable qui puisse exister. Ce n'est pas en effet pour une frivole délimitation de frontières qu'elle arme des citoyens les uns contre les autres;

c'est pour une cause toujours nationale, tantôt celle de Dieu, tantôt celle du Roi, les deux ensemble souvent; c'est pour la liberté du foyer domestique, aussi sacré au moins que l'intégrité d'un ou de deux villages du territoire; c'est pour votre vie menacée par des assassins se ruant sur vous et vous égorgeant au nom de la fraternité. En théorie, cette guerre se conçoit, s'explique; tandis que la plupart des autres, soumises aux intrigues des cabinets, à des rivalités royales, à des impostures couvertes d'un faux vernis de gloire, ne sauraient jamais soutenir un examen approfondi, jamais apprendre au laboureur de l'Alsace ou au pâtre des Pyrénées pourquoi il va comme une machine frapper de mort un paysan d'Allemagne ou un Cosaque de l'Ukraine, dont il ne connaîtra jamais les mœurs, les traits et le langage. Nous ne sommes donc pas de l'avis de l'empereur Jean Cantacuzène, qui, au témoignage de Nicéphore Grégoras¹, établissait la différence suivante entre les guerres civiles et les guerres étrangères : « Les dernières, disait ce prince, ressemblent aux chaleurs extérieures de l'été, toujours tolérables et souvent utiles; mais les autres ne peuvent se comparer qu'à une fièvre mortelle dont l'ardeur consume et détruit les principes de la vie. »

Aux yeux du philosophe spéculatif, la guerre civile sera une calamité; aux yeux de l'historien, elle n'est, elle ne doit être qu'un mal relatif, lorsque ceux qui l'entreprennent tendent à faire échec à une usurpation heureuse que le temps n'a pas consacrée, ou à étouffer l'anarchie. C'est une protestation vivante de la société contre les principes du désordre; c'est le citoyen paisible osant, pour défendre sa fortune, sa liberté et sa vie, se révolter contre une fraction d'ambitieux ou de fanatiques qui, après avoir brisé un trône et détruit le culte de tous, remplacent ces objets de la vénération publique par des doctrines athées ou par le pillage, transformés en lois. La résistance à une semblable anarchie est toujours de droit naturel; mais cette résistance que les proscriptions font naître doit-elle proscrire à son tour? peut-

¹ Nicéphore Grégoras, liv. XII, c. 14.

elle s'armer du glaive pour frapper ceux qui ont déjà frappé? Ainsi les Chouans ont-ils agi dans les limites de la nature et de l'humanité en n'accordant aucun pardon aux Patriotes qui leur faisaient une guerre à mort, et qui, même avant toute pensée de soulèvement, torturaient les consciences et égorgaient les individus?

Ceux qui n'ont pas voulu se laisser piller ou massacrer sans vengeance, ceux qui coururent aux armes pour écarter de leurs châteaux ou de leurs chaumières les attentats que la Révolution y commettait, ceux-là agirent comme doivent agir en pareil cas les hommes honnêtes et les citoyens indépendants. Ils repoussèrent de leur sol la tyrannie qui s'y implantait sous le nom de l'égalité et de la fraternité; et ils firent bien. On les forçait à renoncer à leur foi, on incendiait leurs demeures; on tuait leurs pères; on égorgait leurs mères; on violait leurs épouses, leurs filles ou leurs sœurs; et, par une dérision féroce, on osait à la même heure les contraindre à se dire libres et satisfaits. Ils eurent des élans de vengeance. En exposant leur vie, ils tuèrent au coin d'un bois ceux qui les tuaient sans danger au coin d'une place publique, dans les noyades et sur les échafauds. Leur insurrection fut un droit, le droit le plus sacré de tous. L'histoire qui a le courage de la vérité le proclamera pour réhabiliter les générations qui ne sont plus et pour offrir à celles qui leur succèdent sur la terre un exemple qui est un devoir. Le sang doit toujours appeler le sang. Honte et malheur à ceux qui les premiers le font répandre!

Les Chouans, sous un certain aspect, peuvent mériter les calomnies dont la Révolution les a honorés. Cependant, pour tout ce qui n'est pas anarchiste, les Bretons et les Manceaux, dans leur ignorance quelquefois grossière, mais avec la simplicité de leur foi, avec la candeur de leurs vertus natives, ne doivent pas être confondus parmi ces misérables pour qui le vol et l'assassinat sont un besoin. Les Chouans pillèrent ceux par qui ils avaient été pillés; ils tuèrent ceux qui descendaient dans leurs bois afin de les égorgier. Ils ont, sur quelques points et dans de rares occasions, *détroussé les diligences*, c'est-à-dire ils se sont, à main

armée, emparés des fonds que la République levait sur les provinces. En guerre réglée, cela a toujours été autorisé. Est-ce que par hasard la guerre civile ne permettrait pas de ressaisir par la violence ce que la violence vous arracha? Les Chouans eurent parfaitement raison de ne point se créer d'insignifiants scrupules; mais, il faut le dire, ce n'est pas à eux que revient l'honneur de l'initiative. Le 11 janvier 1793, dans une lettre déjà citée, Sotin et Morel, administrateurs de la Loire-Inférieure, écrivaient à leurs collègues : « Coailisez-vous avec vos voisins, arrêtez les caisses publiques. » Deux ans après, les Royalistes mettaient en pratique ce mot d'ordre de la démocratie.

Si tout cela constitue des crimes, à la charge de qui faut-il les enregistrer? La Révolution fut audacieuse dans ses attaques et dans ses répressions : elle n'épargna ni le sang ni la calomnie. Les Vendéens la traitèrent en ennemie loyale : elle jeta à la Vendée les noms de brigands et d'assassins. Les Chouans, qui avaient sous les yeux un pareil exemple d'iniquité, ne consentirent à se voir infliger ces titres qu'après les avoir mérités.

Ceci posé, nous entrerons avec plus d'assurance dans le récit des faits, et nous serons plus à notre aise pour raconter des événements que les historiens de chaque parti ont toujours cherché à dénaturer.

Grâce à son activité, grâce surtout aux services qu'il avait rendus à la cause monarchique, Puisaye, promettant sans cesse que l'Angleterre allait faire passer des subsides et des munitions, vit peu à peu s'affaiblir les répugnances qu'un général étranger devait naturellement inspirer. On avait besoin d'armes, et chaque jour il était en communication officielle avec lord Balcaras, commandant de l'île de Jersey. On ne demandait pas mieux que d'obéir aux princes, et Puisaye se disait autorisé par eux à prendre la direction des affaires. On espérait que l'Angleterre serait une alliée fidèle, qu'elle n'enchaînerait plus à son rivage les émigrés brûlant de partager en Bretagne les dangers qu'affrontaient les Chouans, et Puisaye insinuait que, du moment où il y aurait une organisation définitive, le cabinet de Saint-James ne

s'opposerait plus à ce vœu. Le Morbihan ne balançait pas à se soumettre à ses ordres.

Ainé du Boisguy, qui, s'isolant dans l'arrondissement de Fougères, guerroyait en partisan, et Bois-Hardy, qui, dans les Côtes-du-Nord, suivait les mêmes errements, ne tardèrent pas à le reconnaître pour leur général en chef. Ce furent Chantreau et Bellevue, deux officiers vendéens, qui amenèrent ces résultats si ardemment désirés. Alors le nouvel élu put mettre en vigueur son organisation militaire. Il partagea cette armée disséminée en plusieurs divisions commandées par un maréchal de camp ayant sous lui des chefs divisionnaires avec rang de colonel. Il forma sur le papier des régiments et des comités de paroisses. Quand il eut soumis la guerre civile à ses idées de concentration de pouvoirs, il publia une proclamation qui n'admettait que des amis ou des ennemis : la voici.

Proclamation des généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne aux Français.

« Le moment de secouer vos fers est arrivé, Français ! Osez vouloir être libres, et vous le serez. N'est-ce pas avec votre propre puissance que vos tyrans vous ont opprimés ? ressaisissez vos droits qu'ils ont méconnus, vos pouvoirs dont ils ont si indignement abusé ; relevez vos autels, rappelez vos pasteurs, serrez-vous autour du trône sur lequel vous aurez placé le jeune prince que la Providence éternelle a destiné à régner sur vous ; que vos églises trop longtemps désertes se remplissent ; que les vœux des fidèles réunis invoquent la protection du Ciel sur une si sainte entreprise : alors la vengeance divine, qui a dû punir l'insouciance avec laquelle vous avez été spectateurs tranquilles des forfaits inouïs dont une plus longue indifférence vous rendrait les complices, s'étendra sur vos lâches ennemis ; alors Dieu, qui veille sur cet empire, secondera vos desseins, et vous verrez reluire encore sur vos familles désolées les jours de votre antique gloire et de votre première prospérité.

» Les généraux et chefs de l'armée catholique et royale

de Bretagne, tant en leur nom qu'aux noms des fidèles sujets du Roi qui les ont honorés de leur confiance, déclarent :

» ART. 1^{er}. Qu'ils sont armés pour le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine ; pour le maintien de la monarchie, pour la libération et le soulagement des peuples, pour le retour de la paix, de l'ordre et de la tranquillité publique ; qu'ils ne poseront les armes qu'après avoir réduit les factieux et puni les rebelles qu'un pardon sincère n'aura pu faire rentrer dans le devoir.

» ART. 2. Ils font un appel général et solennel à tous les Français ; et particulièrement à tous les Bretons et habitants des provinces voisines, afin qu'ils aient à se réunir sous les drapeaux de la Religion et du Roi, à peine d'être réputés rebelles et traités comme tels.

» ART. 3. Seront aussi réputés rebelles et traités comme tels :

» 1^o Le petit nombre de nobles qui, oubliant ce qu'ils sont, ne rougiraient pas de sacrifier à un vil intérêt, à la conservation de quelques propriétés, ou à leur sûreté personnelle, les devoirs que la religion, l'honneur et leur naissance leur imposent ;

» 2^o Tous ceux qui, flottant entre deux partis, oseraient espérer de garder une infâme neutralité, ou qui, par leurs propos pusillanimes, tendraient à détourner les fidèles sujets du Roi de rejoindre l'armée ;

» 3^o Ceux qui, exerçant des fonctions à eux confiées par les usurpateurs, refuseraient d'en cesser l'exercice à la première sommation qui leur en serait faite, ou les reprendraient après les avoir quittées ;

» 4^o Ceux qui auraient la lâcheté de se refuser aux fonctions qui leur seraient confiées au nom du Roi ;

» 5^o Tous ceux des sujets du Roi en état de porter les armes qui ne marcheront pas au premier ordre qui leur sera intimé par les officiers chargés de commission des généraux et chefs de l'armée catholique et royale ;

» 6^o Ceux qui ne prêteront pas les secours de tout genre qui seront en leur pouvoir lorsqu'ils en seront requis ;

» 7^o Ceux qui continueront de porter les couleurs natio-

nales, qui seront convaincus d'avoir prêté leur ministère pour replanter les arbres signe de la rébellion, ou pour enlever les couleurs royales des lieux où elles auront été placées ;

» 8° Toute ville, bourg et village dont les habitants, à l'approche de l'armée, quitteraient leurs foyers, cacheraient leurs vivres, ou marcheraient contre elle, sans considération des principes qu'ils auraient professés, des services qu'ils auraient rendus ou même de la violence qu'on aurait employée pour les y contraindre ;

» 9° Toute personne convaincue d'avoir exercé des dénonciations, de mauvais traitements ou des voies de fait envers les fidèles sujets du Roi.

» ART. 4. La peine de la rébellion est la peine de mort et la confiscation au profit du Roi de toutes les propriétés mobilières et immobilières.

» ART. 5. Tous ceux qui désirent secouer le joug de la tyrannie et qui auront le courage de le manifester trouveront auprès de l'armée catholique et royale sûreté, amitié et protection.

» ART. 6. Toute personne qui, n'étant pas en état de porter les armes, en aura une ou plusieurs en sa possession, sera tenue de les remettre, ainsi que les munitions de tous genres qu'elle pourrait avoir, ès mains des officiers commissaires, lesquels délivreront des bons de la valeur convenue à l'amiable, signés d'eux, qui seront acquittés dans le plus court délai.

» ART. 7. Lesdits commissaires sont autorisés à ouvrir des emprunts pour l'armement, équipement et subsistance des hommes qui se réuniront à eux. — Tous les fidèles sujets du Roi sont invités à contribuer suivant leurs moyens pour remplir ces emprunts. Il leur sera pareillement délivré des bons qui seront acquittés incessamment, avec l'intérêt s'ils l'exigent.

» ART. 8. Tous les receveurs et payeurs des soi-disant municipalités, districts, départements, et autres détenteurs de deniers publics sous quelque dénomination que ce soit, sont tenus de continuer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre.

— Il leur est défendu, à peine de rébellion, de se dessaisir des sommes qui sont entre leurs mains, et de les verser en d'autres qu'en celles des trésoriers et commissaires de l'armée, dûment autorisés, lesquels leur donneront des récépissés qui leur seront passés en compte.

» Fait et arrêté en conseil, le 26 juillet 1794. »

Suivent les signatures du comte de Puisaye et de quarante-trois autres principaux officiers de l'armée catholique et royale.

Faire ainsi la guerre civile à armes égales et enseignes déployées n'avait rien que d'honorable; mais Puisaye ne s'en tint pas là. Il a assez vécu dans les partis pour savoir avec quelle facilité la plupart des hommes qui les exploitent laissent à leurs consciences le soin de capituler lorsqu'on sait les enguirlander par la corruption. Cette expérience qu'il acquit à l'Assemblée constituante et dans les tentatives d'insurrection faites en Normandie par les Girondins avait son côté vrai. En effet, c'est toujours par les chefs que la parole ou que la plume leur ont donnés que meurent ou se décomposent les partis; mais afin d'entraîner des tribuns influents ou des militaires, afin d'arriver seulement à faire vibrer la séduction à leurs oreilles, il faut plus que des promesses. L'or est nécessaire, et Puisaye était dépourvu de ressources. Son plan de corruption était donc d'avance condamné; ses proclamations aux soldats ne firent pas de transfuges. Alors il tourna les yeux vers l'Angleterre, qui, jusqu'à ce moment, ne lui avait adressé que des messages sans résultat; il désira s'assurer par lui-même si, en réalité, il pouvait compter sur des secours effectifs. En se rapprochant de la côte, il réunit autour de lui, dans les cantonnements du chevalier de Chantreau, les principaux officiers bretons, et il régla avec eux ce que, dans l'intérêt général, il fallait faire pendant son absence. Au milieu de ces conférences, Prigent, l'infatigable émissaire des Anglais, débarquait encore, apportant de nouvelles dépêches du cabinet de Saint-James. Trois émigrés l'accompagnaient : c'étaient Desoteux, baron de Cormatin, Solilhac et de Jouette, ne soupçonnant pas ses perfidies.

Cormatin, né en Bourgogne, était fils d'un chirurgien de village. Protégé par le général de Vioménil, il fit avec lui en Amérique la guerre de l'indépendance; il s'attacha à la Fayette et aux deux Lameth. Comme eux il embrassa avec exaltation les principes constitutionnels; mais ayant obtenu un emploi d'officier dans l'état-major du marquis de Bouillé, ses opinions se modifièrent, et on le rencontre au voyage de Varennes, faisant ses efforts pour assurer la fuite du Roi. Après les fatalités de cette journée, il émigra, revint en France, émigra de nouveau, cherchant partout un cadre afin d'y déployer ses talents pour l'intrigue et la surabondance d'activité qui le dévorait. A Londres, il avait gagné les membres du conseil des princes; ce fut sous de tels auspices qu'il se présenta à Puisaye. Ce dernier, que Prigent avait mission d'attirer en Angleterre, ne demandait pas mieux que de traverser le détroit. Avec ses projets d'organisation et de soulèvement en masse, il se flattait d'éblouir les Bourbons exilés et d'entrer de gré ou de force dans les secrets du gouvernement britannique; mais il fallait résigner son pouvoir naissant entre des mains qui n'en feraient qu'un usage restreint.

Un homme étranger au pays et tenant de sa confiance à lui toute l'autorité devait être moins suspect aux ambitieuses espérances de Puisaye que les généraux bretons dont il avait eu l'art de s'entourer. Après avoir étudié pendant sept ou huit jours le caractère de Cormatin, il se persuada que cet homme ne ferait aucun ombrage à ses plans, et il le proposa au conseil militaire en qualité de major général des armées catholiques et royales.

En Vendée, on n'aurait pas accepté ainsi un chef n'offrant pour garantie que la banale recommandation du conseil des princes. En Bretagne, où les susceptibilités sont aussi prononcées, on ne crut pas devoir refuser à Puisaye cette marque de déférence. Tous les officiers se soumirent à un étranger qui, en touchant pour la première fois le sol royaliste, se voyait élevé au commandement général; et Cormatin, nommé chef d'état-major le 26 août 1794, n'eut rien de plus pressé que de hâter le départ de Puisaye. Mais

les volontaires ne se prêtèrent pas avec autant de soumission à cette autorité, qui, à leurs yeux, était un affront pour les généraux qu'ils s'étaient choisis. Il y eut des plaintes énergiques. Quatre corps même de Chouans déclarèrent qu'ils n'obéiraient pas à un inconnu qui ne savait rien de leur façon de faire la guerre, et qui peut-être n'était pas fidèle. Puisaye apprécia la justesse de ces réclamations. Un conseil particulier, sans le visa duquel Cormatin ne devait rien tenter, fut formé de Charles de Bois-Hardy, de Chantreau, de Jarry et de Boulidoux; ce dernier était un ancien membre de l'Assemblée constituante qui, après la défaite des Girondins en Normandie, était venu avec Puisaye chercher un asile dans les forêts de la Bretagne. Une mesure aussi sage calma un peu le mécontentement que la nomination de Cormatin avait excité, et lorsque tout fut réglé pour le départ de Puisaye, lorsqu'il eut partout établi des centres d'action et de correspondance avec les divisions des départements insurgés, il prit, trois jours avant son départ, le grave arrêté dont nous rétablissons le texte si souvent altéré par les historiens :

« Le conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne, autorisé par Monseigneur comte d'Artois, lieutenant général du royaume, en vertu des pouvoirs à lui confiés par MONSIEUR, régent de France; pénétré de la nécessité de pourvoir d'une manière efficace et invariable aux frais immenses qu'exigent l'équipement, armement, habillement, subsistances, solde, etc., des hommes qui se réunissent en foule sous les drapeaux de la Religion et du Roi, et voulant de plus assurer, tant à ceux qui feront triompher une aussi belle cause, qu'aux pères, mères, femmes et enfants de ceux qu'une mort glorieuse ou des infirmités prématurées empêcheraient de subvenir à leurs besoins, des moyens de subsister, indépendants de tous les événements qui pourraient survenir ;

» Considérant que la création d'un papier-monnaie légitimement émis, et dont le remboursement soit assuré, est le plus sûr moyen d'y parvenir ;

» Qu'au souverain légitime seul appartient de mettre une

telle monnaie en circulation ; que, durant la minorité du Roi, l'exercice de la souveraineté est entre les mains des princes français qui en ont reçu l'autorisation ;

» Que, néanmoins, dans la crise terrible qui agite la France, la confiance des peuples étant trompée ou forcée, un papier-monnaie qui ne porterait pas tous les signes apparents d'une ressemblance parfaite avec celui que les rebelles répandent avec tant de profusion pour soudoyer des crimes, envahir les propriétés et prolonger la durée de leur usurpation, n'atteindrait pas le but qu'il se propose, et exposerait les fidèles sujets du Roi qui s'empresseraient de le recevoir à de nouvelles vexations et de nouveaux supplices, arrête :

» ART. 1^{er}. Il sera établi une manufacture d'assignats, en tout semblables à ceux qui ont été émis, ou qui le seront par la suite, par la soi-disant Convention des rebelles. Ces assignats porteront un caractère secret de reconnaissance, pour que le remboursement en soit fait à bureau ouvert aussitôt que les circonstances le permettront ;

» Tous les fidèles sujets du Roi, porteurs du papier-monnaie des rebelles, seront admis à en faire l'échange contre ces assignats, en affirmant que les sommes qu'ils porteront en échange leur appartiennent véritablement.

» ART. 2. La manufacture autorisée par Leurs Altesses Royales MONSIEUR et monseigneur le comte d'Artois sera, de ce jour et désormais, exclusivement employée au service de l'armée catholique et royale. Les assignats qui y seront fabriqués seront au fur et à mesure, et sans aucune réserve, versés entre les mains des commissaires du conseil militaire, et déposés par eux au trésor de l'armée.

» ART. 3. La quantité d'assignats que produira cette fabrication devant excéder la proportion des besoins journaliers de l'armée, le surplus formera une caisse particulière, destinée à venir au secours des parents de ceux des Royalistes qui auront péri dans le cours de la guerre, et à conserver les capitaux au profit de ceux qui serviront.

» ART. 4. N'importe quelle ait été l'issue de la guerre, ces capitaux seront répartis entre tous les membres de l'ar-

mée catholique et royale, ou leurs héritiers, dans la proposition qui sera réglée par le conseil.

» Fait et arrêté le 20 septembre 1794, l'an II du règne de Louis XVII. *Signé*, le comte JOSEPH DE PUISAYE, lieutenant général des armées dū Roi, général en chef; le chevalier de TINTÉNIAC, maréchal de camp; le baron de CORMATIN, major général, maréchal de camp; le chevalier de CHANTREAU, lieutenant-colonel, aide-major général; LE ROY, colonel, aide-major général.

» Par le conseil,

Signé PERSCHAIS. »

Sans contredit, de la part de Puisaye cet arrêté fut un acte de haute politique et de sage prévoyance. La Vendée avait, dans les affaires d'argent, agi avec une timidité qui faisait honneur à la probité de ses généraux; mais cette probité chevaleresque était un obstacle à tout. Puisaye le leva sans scrupule. Bientôt la manufacture des faux assignats, à la tête de laquelle étaient placés l'abbé de Calonne et Saint-Morys, ancien conseiller au parlement de Paris, en répandit une telle quantité sur le territoire breton, qu'elle réduisit à une valeur factice le taux de ceux émis par la République. Mais des dissentiments religieux s'élevèrent dans le camp des Royalistes sur la nature de cette opération. De Hercé, évêque de Dol et vicaire apostolique du Saint-Siège, avait applaudi à une mesure qui ouvrait un crédit illimité aux Chouans, en affaiblissant celui de leurs ennemis. L'évêque de Saint-Pol, le comte de la Marche, qui avait si intrépidement résisté aux empiétements révolutionnaires, ne put s'empêcher de regarder la fabrication de faux assignats « comme immorale et subversive de toute loi sociale ». Entre ces deux autorités Puisaye ne balança pas; il avait sous les yeux l'exemple de la Convention se faisant un jeu de la propriété particulière et de la fortune publique. Il ne crut pas possible de guerroyer avec fruit en n'employant que des moyens approuvés par les consciences timorées. C'eût été perdre la bataille avant même de s'être mis en ligne. La fabrication des assignats continua, et le 23 septembre 1794,

après avoir été harcelé par les patrouilles républicaines et avoir tué de sa main deux soldats qui le poursuivaient, il parvint à Saint-Briac, où il s'embarqua pour l'Angleterre, accompagné de Prigent.

Les mesures adoptées par Puisaye avaient donné plus d'ensemble aux opérations de la Chouannerie. Le comte de Botherel, qui était souvent remplacé par la Prévalais, présidait à Rennes une commission intermédiaire correspondant avec des conseils institués dans les divers cantons. Des correspondances actives servaient de levier à cette organisation, qui décèle un vaste génie et qui pourtant ne put jamais réussir. Le Finistère d'abord ne s'insurgea point. Au commencement de ce volume on a vu avec quelle audace les paysans s'étaient levés contre les troupes révolutionnaires, et les moyens que Canclaux proposa pour les amener à la neutralité. Le Comité de salut public ne se montra pas si âpre dans ses réactions au milieu des campagnes de la Cornouailles que dans le reste de la Bretagne. La Nation avait sa flotte à garder dans le port de Brest, les Patriotes à punir de leur modération, et, pour tuer ces derniers sans être inquiétée, elle confia à des persécuteurs ignorés le soin de poursuivre de temps à autre les Royalistes. Le baron d'Ampherné, qui habitait à Melvin, près de Quimper, tenta à plusieurs reprises de rattacher cette partie de la Bretagne à la coalition dont Puisaye était l'âme. Il échoua toujours. Les Kerbalanec, après une épopée de persécutions et de poursuites, erraient dans les bois sans pouvoir approcher d'un village. C'est ce qui explique l'indifférence apparente du Finistère. Sur la rive droite de la Loire, les officiers qui s'étaient mis à la tête du soulèvement penchaient plutôt pour une réunion avec la Vendée que pour une fusion avec les Chouans, dont cependant on leur avait prêté le nom.

Peu de jours avant ces règlements intérieurs et ces proclamations, la mort de Sarrazin restitua aux insurgés du bas Anjou les généraux qui leur avaient mis les armes à la main. Le 5 septembre, Sarrazin, pour affranchir ses cantons, marchait à l'attaque de la garnison de Combré. Après une vigoureuse résistance ce poste fut enlevé ; mais Sarrazin

périt dans la mêlée, et ses partisans, irrités de la mort de leur chef, massacrèrent sur place trente-trois Républicains qui n'avaient pas voulu se rendre. Au village de Saint-Michel, près de Segré, les chevaliers de la Haie et de Bédée attaquèrent deux bataillons que commandait l'adjudant général Decaen. La Haie et Bédée ont avec eux à peu près six cents hommes. Le choc fut rude; mais comme tous les officiers vendéens, ceux-ci, au risque des dangers qu'ils couraient, voulurent électriser leurs troupes, et ils furent tués presque au même instant. Cette triple mort était une perte pour les Royalistes.

De Scepeaux, Dieusie et Turpin-Crissé, dont les affections de famille avaient jusqu'à ce jour retenu l'élan, jugèrent que des hommes de parti ne pouvaient pas s'arrêter devant la crainte de voir leurs parents servir d'otages contre leurs succès, ainsi que les Républicains d'Angers les en menaçaient. Ils déclarèrent ouvertement leur résolution de se mettre à la tête des Chouans de la rive droite de la Loire. Cette résolution ranima les esprits que le trépas de Sarrazin laissait sans direction; puis ils ouvrirent cette campagne de six ans, qui n'accorda jamais un instant de trêve à ses tenants, et qui, tantôt avec eux, tantôt avec Bourmont, d'Andigné et Châtillon, épuisa les forces républicaines.

La guerre était donc en pleine activité dans les provinces de l'Ouest. Il y avait dans chaque canton une insurrection, et pour se faire une idée de l'esprit public qui dominait alors, il faut emprunter à la correspondance des Conventionnels une lettre qui ne peut manquer de jeter un jour éclatant sur ces événements.

La dictature de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just venait de se terminer sur l'échafaud. La Nation appelait à grands cris un régime moins cruel, et les représentants Boursault, Bollet, Faure et Tréhouard partaient pour la Bretagne afin de fermer quelques-unes des plaies dont Priœur (de la Marne), Bréard, Laignelot et Jean-Bon Saint-André l'avaient couverte. Le 29 septembre 1794 (8 vendémiaire an III), la Convention recevait de Faure et de Bollet la lettre suivante, datée de Laval :

« Nous avons parcouru les départements de la ci-devant Bretagne ; nous avons attentivement examiné les dispositions du peuple ; Boursault et Tréhouard ont fait comme nous , et nous croyons qu'il sera difficile, même avec des voies de douceur paternelle, de calmer les fureurs que le régime de la guerre et des proscriptions a fait naître. Il n'y a pas une lieue sur cent où il ne se trouve des Chouans armés et prêts à tout risquer pour tuer un Patriote. Ce n'est pas ici une guerre en règle comme, de l'autre côté de la Loire, on la faisait l'année dernière : c'est une suite d'escarmouches et d'embûches qui consomment plus de soldats en un jour qu'une bataille dans toutes les règles. Les généraux sont aux abois, les troupes épuisées, et personne ne prévoit quand cette agitation cessera. Nous avons eu des entretiens avec quelques Chouans qui étaient prisonniers. Ces fanatiques ne respirent que vengeance ; ils parlent de leurs malheurs et de toutes les pertes qu'ils ont souffertes ; ils accusent tout le monde, et ils disent qu'ils aiment mieux mourir que de vivre sous un gouvernement qui n'a pas de Dieu, qui persécute les prêtres et qui tue les femmes et les enfants.

» Ces plaintes sont sans doute exagérées ; cependant nous devons dire que nous avons recueilli sur les lieux de bien tristes détails sur la conduite de quelques généraux et de certains délégués de la Convention. Le zèle les a poussés trop loin ; maintenant les ennemis de la patrie se servent de ces armes pour exciter contre la Révolution des populations qui ne sont pas méchantes par instinct, mais qui le deviennent par entraînement. On cite des faits horribles d'atrocité ; on nous apporte des jugements d'un ridicule à faire peur. Ainsi, à Brest, des juges du tribunal révolutionnaire ont eu la bassesse de violer les cadavres des jolies suppliciées, et cela à la face du peuple, dans un amphithéâtre de dissection. Le citoyen vengeur du peuple s'est amusé à laisser tomber le couperet de la guillotine à diverses reprises sur la même tête afin de prolonger une agonie. A Rennes, à Vannes, partout enfin on raconte de pareils scandales. Dans les campagnes, dont il aurait fallu ménager les entêtements populaires, on n'a rien respecté. Ici, dans cette ville environnée

de tous côtés par des populations hostiles à la liberté et à la nation, de grands coupables se sont institués en tribunal, et ils ont prostitué la justice. Notre collègue Boursault s'est chargé de réunir une infinité de pièces qui démontreront que ceux qui agissaient ainsi étaient des ennemis de la Révolution. Quelques semaines avant notre arrivée, on a arrêté dans le ci-devant village de Saint-Georges-le-Flécharde un ex-noble nommé de la Raiterie. C'était un tout jeune homme qui n'avait pas encore seize ans; il avait servi parmi les Brigands, il chouannait et même s'était, dit-on, battu bravement. Il était couvert de blessures, et, au lieu de l'achever sur le lieu, on a eu la cruauté de le conduire à Laval, où son sang marquait toutes les rues. Pour le faire mourir sur la guillotine, on a attendu les quelques jours qui lui manquaient, et le jour de ses seize ans on l'a jugé et condamné.

» Tout cela envenimé par la passion a dû retentir jusque dans le fond des forêts : car il faut vous dire que les Chouans ont une connaissance approfondie de tous nos actes; ils ont partout des espions, les femmes surtout, et il n'est pas difficile de comprendre quelle rage doivent leur donner des actes que nous condamnons nous-mêmes. Nous avons pris des mesures pour faire cesser ces impolitiques atrocités, qui ont enlevé à la patrie tant de défenseurs; mais qui prévoira où cela peut conduire? Le ci-devant Puisaye a profité de cela pour amener un parti qui devient formidable; il a des moyens d'action par les prêtres et par les gentilshommes cachés; il en a d'autres par le cabinet du scélérat Pitt; les ex-princes lui ont donné carte blanche. Puisaye s'est fait nommer général de ces bandes, qu'il espère réunir en armée, et on assure qu'il est passé à Londres pour s'entendre avec les Anglais. Il s'agit d'une descente que ces messieurs veulent tenter sur nos côtes; nous les recevrons bien à coups de canon; mais ce sera encore éloigner la pacification, et, avant d'aller plus loin, nous pensons que c'est par là qu'il faut commencer. Mettre du calme et de la confiance dans l'esprit des insoumis, leur apprendre à savourer les bienfaits de la République, voilà notre mission. Boursault, qui est plus à portée que nous de vous parler des

intrigues de l'ex-noble Puisaye, doit vous écrire en détail sur ce sujet : il a gagné un des agents secrets du parti, et par son intermédiaire il connaît tout ce qui se trame ; son rapport vous parviendra sous peu de jours ; mais croyez à notre sincérité : il faut donner quelque répit à ces populations, afin d'atténuer leurs forces contre nous ; fermez les yeux sur quelques vengeances isolées ; n'écoutez pas les haines qui vous demandent d'appliquer indéfiniment le système de terreur ; ne cherchez pas à être strictement justes avec ces hommes exaspérés : c'est le seul moyen de les gagner. »

Faure et Bollet avaient raison ; mais l'action révolutionnaire qui se détendait à Paris ne doit pas encore s'affaiblir dans l'Ouest. Il y a des passions coupables qui ne se sont pas assez gorgées de sang, des cupidités dont la fortune n'est pas encore faite, des exaltations que la lassitude dans le mal ne peut calmer. Tandis que ces Conventionnels expliquaient avec tant de franchise la position des partis et qu'ils réclamaient une espèce de comité de clémence, un autre représentant du peuple, Pinet aîné (de la Dordogne), apparaissait dans l'Ouest. La Révolution affichait des velléités de justice. Elle parlait d'accorder enfin un peu de liberté ou de tolérance aux idées religieuses et à ceux qui les professaient les armes à la main. Comme si tout devait être confusion dans cette époque, Pinet par sa seule présence réveillait les passions. Ce régicide arrivait du département des Landes, où il avait rempli une mission sanglante. Afin d'offrir à ses *frères et amis* un avant-goût de ses principes ainsi que de ses actes, il se faisait précéder d'un discours qu'il avait eu là ridicule audace de prononcer au club de Mont-de-Marsan. et que les frères et amis distribuaient partout.

« Nous les tenons enfin, mes amis, s'écriait Pinet, nous les tenons dans des maisons de réclusion, ces monstres qui, de concert avec les prêtres, nous ont constamment asservis pendant dix-huit siècles. N'attendons pas qu'une loi bienfaisante de la Convention nationale vomisse loin de nous ces êtres infectés. Non, mes amis, ne l'attendons pas : prenons un poignard, courons le plonger dans leur sein, nous bai-

gner dans leur sang ; jurons qu'il ne s'en échappera pas un seul. Jurons-le, mes amis.

» Ce que je viens de vous dire doit vous prouver la dignité du nom de citoyen français. Pour moi, je suis si glorieux de ce titre, que si Dieu même me disait : « Prends ma place, régis l'univers et gouverne en mon nom, » je lui dirais : « Garde ta dignité suprême : je veux être Français. »

Ce civisme, poussé jusqu'aux dernières limites de l'absurde, ces phrases imprégnées de patriotisme et de cruauté, étaient encore à l'ordre du jour de la Convention et de son peuple de Sans-Culottes. Pinet ne fit que passer en Bretagne et dans le Maine ; mais son attitude apprit aux Royalistes que la Terreur n'était point encore exécrée et flétrie. La réaction thermidorienne se faisait bien sentir à Paris ; dans la Vendée militaire, son influence était subordonnée à des calculs d'acquéreurs nationaux et à des haines presque de famille, haines qui ne s'effacent pas toujours, même avec le temps.

Le second Comité de salut public, institué le 11 juillet 1793, et qui, à force de crimes d'un côté, d'audace patriotique de l'autre, a mérité le surnom de *Grand Comité* que les Révolutionnaires lui imposent, avait perdu son prestige. Il était mort avec Robespierre. Un troisième était créé au mois de septembre 1794. Comme ses deux devanciers, il se renouvelait mensuellement, ou la Convention lui continuait ses pouvoirs. Les vainqueurs du jour y entrèrent en majorité. Il y avait du sang sur les mains de la plupart de ses membres ; à ce sang, ils ajoutèrent quelque honte de plus. On les vit chercher à établir leur règne par la corruption et par l'astuce. Puisaye avait bien jugé la position ; il l'expliquait alors au conseil des princes et au gouvernement anglais, n'ayant encore eu que des notions infidèles sur les insurrections de la Vendée et de la Bretagne.

CHAPITRE V.

Puisaye et le cabinet anglais. — Opposition des émigrés aux projets de Puisaye. — Hoche nommé général en chef de l'armée républicaine. — Ses proclamations et ses lettres. — Faux Chouans. — Leurs crimes. — Reprise d'armes de Bois-Hardy. — Ses succès. — Premières tentatives de pacification faite par les Conventionnels. — Attitude du bas Maine. — M. Jacques. — Ses commencements. — Son influence et sa mort. — Exploits des Chouans. — Entrevue de Moncontour. — Bancelin et de Scepeaux. — Suspension d'armes. — Cormatin et Humbert parcourent le bas Maine pour prêcher la paix. — Les faux Chouans dans le Morbihan.

A Londres, le comte de Puisaye était dans son élément; il avait des intrigues à nouer, des ennemis patents ou secrets à vaincre. Par la parole il pouvait discuter ses plans, et par la conviction qu'elle entraînait soumettre à ses idées l'esprit si positif de Pitt et celui de ses collègues dans le ministère. Il avait des résistances à surmonter des inimitiés de plus d'une sorte à étouffer : rien ne l'intimida. Cette lutte même était pour son imagination quelque chose qui approchait du plaisir. Puisaye, en effet, avait une connaissance trop profonde du cœur humain pour ne pas savoir que la persévérance la moins intelligente triomphe à la longue de tous les excès ou de tous les calculs de l'obstination : il se conduisit avec la modestie d'un homme qui s'apprécie. Il vit d'abord les membres du conseil des princes; les princes eux-mêmes ne résidaient plus à Londres. Le comte de Provence, régent du royaume, avait établi sa petite cour à Vérone, et le comte d'Artois était au quartier général de l'armée anglaise, à Arnheim. Le chevalier de Tinténiac le présenta au premier ministre Pitt, et en face de cet Anglais si froid, si impassible, qui ne rencontrait une certaine animation que dans sa haine pour la France, Puisaye développa ses projets.

Il fut d'abord écouté avec méfiance. Pitt avait prêté l'oreille à bien des aventuriers de dévouement qui, pour flatter ses colères, lui offraient des plans de campagne et des combinaisons infaillibles. Le chef politique de la Bre-

tagne, avec sa lucidité d'élocution, avec la rectitude de son jugement, faisant la part même des éventualités les moins probables, était un autre homme. Pitt le jugea dès les premières ouvertures. Il sentit qu'il y avait quelque chose à faire avec un esprit si délié et qui entrait si bien dans les passions ou dans les intérêts de ceux dont l'appui était nécessaire à ses desseins; il lui laissa dérouler ses craintes et ses espérances. Puisaye ne demandait pas la coopération tacite des puissances pour rétablir le trône des Bourbons.

Les puissances, en traitant séparément avec la République, ont donné la portée de la confiance que les Royalistes doivent avoir en leur concours; mais l'Angleterre n'a pas adopté ce parti. Elle peut, par une alliance effective et hautement avouée, seconder avec fruit les efforts de la Vendée et de la Bretagne. Il fallait donc que tout d'abord le gouvernement britannique reconnût officiellement pour roi de France l'héritier captif de Louis XVI, et qu'il assurât aux princes et aux émigrés un moyen à peu près infailible de rentrer dans la patrie commune. Puisaye développa quel était ce moyen et quelle en serait l'efficacité sur les populations. Il expliqua le but des soulèvements de l'Ouest; c'était la restauration de la monarchie française dans la personne du roi légitime et l'intégralité du territoire. Cette condition première était indispensable à bien saisir: car, entre l'Angleterre et les Royalistes, elle ne devait jamais être mise en discussion. Pitt avait écouté dans le recueillement de ses pensées cette exposition des projets et des vœux de la Bretagne insurgée, et il découvrit en Puisaye un auxiliaire tel, que, dès la première entrevue, il met à sa disposition des armes, des secours de toute espèce. Il donne immédiatement des ordres afin de faciliter et d'étendre les moyens de correspondance de Jersey dans l'intérieur des provinces insurgées.

Un mémoire fut demandé à Puisaye concernant la position politique et financière de la République. Ce mémoire, remis le 5 octobre 1794, jetait une vive lumière sur les événements. Il appréciait avec sagacité les difficultés sans nombre que la

Convention allait rencontrer dans son système de réaction contre la Terreur; il indiquait très-clairement le peu de forces militaires et de ressources financières qui restaient au service de la Révolution épuisée; il montrait la Bretagne et la Vendée brûlant de zèle et toutes disposées à faire un grand et dernier effort, si ces provinces se voyaient soutenues par une puissance amie. Ce rapport que Puisaye a publié dans ses *Mémoires*, et dont la contexture a quelque chose de si politique, — la vérité y est parfois déguisée avec une adresse qui ne permet pas encore à l'œil impartial de la découvrir, — ce rapport était destiné à produire une vive impression sur le cabinet anglais. Puisaye concluait en demandant que dix mille hommes opérassent une descente à partir de la baie de Cancale jusqu'à Paimpol, et il déclarait qu'à l'instant même une insurrection générale des Royalistes ne laisserait rien à faire à leurs alliés. Puisaye désirait qu'on marchât de suite sur Rennes, regardant la reddition de cette capitale de la Bretagne comme un événement majeur. Il voulait que la prise de possession de la province fût faite au nom de Louis XVII, et qu'on rassurât les intérêts mis en opposition par les lois révolutionnaires, intérêts des émigrés spoliés, intérêts des spoliateurs nationaux.

Ce plan n'était pas sans doute l'expression de tous les insurgés : il y en avait beaucoup en Bretagne ainsi qu'en Vendée qui ne consentaient pas à se jeter aussi aveuglément dans les bras de l'Angleterre. Ils avaient déjà fait l'expérience de sa bonne foi; ils n'étaient pas tentés de recommencer. D'autres, mus par un sentiment d'honneur national ou par des craintes que l'ambition britannique n'a pas toujours rendues vaines, auraient refusé d'ouvrir le territoire français à des alliés croyant avoir d'anciens droits à revendiquer sur la Bretagne. Les Blancs acceptaient bien des subsides et des armes, une intervention à la frontière ou sur l'Océan; mais elle leur répugnait dans l'intérieur. Puisaye était assez clairvoyant pour apprécier ces dispositions. Il avait fait plus; il les avait sondées, et des camps vendéens ou bretons comme des rassemblements de la rive droite et de la Mayenne les mêmes répugnances s'étaient

manifestées. Ces répugnances, il espérait les voir s'évanouir devant le premier drapeau fleurdelisé que les Anglais planteraient sur le rivage. Il ne s'y arrêta donc point; il n'en fit même pas l'objet d'une réfutation.

Cet homme d'État, qui ne désespérait jamais d'une intrigue et qui la renouait au moment même où la force la brisait entre ses mains, avait séduit Pitt, lord Granville et Dundas, les trois ministres influents du cabinet. Mais il fallait ajourner l'exécution de ses projets; car alors la meilleure partie de l'armée anglaise guerroyait sur le continent, et les vues de Pitt étaient dirigées du côté de la Hollande. Cet ajournement fut pour le général diplomate une vive contrariété. En politique prévoyant, il chercha à faire tourner cette contrariété au profit de ses idées. Il se mit à étudier les ressources que, dans la situation, il lui était possible de tirer des émigrés. Pour le faire avec plus d'efficacité, il commença à semer la discorde parmi eux.

Cette tactique lui réussit. Les émigrés, que le malheur aigrissait et qui ne trouvaient chez les Rois de l'Europe qu'une hospitalité souvent amère, avaient sur les choses et sur les hommes des idées qui aujourd'hui peuvent paraître étranges, mais qui, malgré cela, ne cessèrent jamais d'être honorables et consciencieuses. La désunion s'était introduite dans leur camp, comme elle s'introduit partout où il y a des partis vaincus qui, pour pallier leur défaite, ont besoin de rejeter sur quelques-uns les fautes ou les déceptions de la majorité. Des jalousies et des accusations sourdes fermentaient dans la plupart de ces cœurs ulcérés. Puisaye essaya de maîtriser tant de passions en jeu et de les amener à lui comme des coopérateurs. Ces passions, auxquelles la vie politique du général était antipathique, se révoltèrent à la pensée de voir un constitutionnel de l'Assemblée nationale, un chef d'état-major de l'armée girondine, disposer en maître de leur dévouement et de celui des Royalistes de l'Ouest. Ils ne crurent point à la possibilité d'une restauration faite par un homme qui n'avait pas tout sacrifié dès le principe aux exigences de la noblesse. Ils jugèrent Puisaye, non pas avec leur raison, mais avec leurs préventions d'honneur, car l'exil

n'a pas seulement ses douleurs, il a aussi ses fascinations. Puisaye fut condamné à ce tribunal de l'opinion monarchique, et une dépêche du comte de la Marche, évêque de Saint-Pol, au régent de France, ne laisse aucun doute sur la position de ce chef.

« Votre Altesse Royale, écrit le prélat à la date du 19 octobre 1794, sait sans doute déjà que le comte de Puisaye, investi de vos pleins pouvoirs et de ceux de MONSIEUR, est à Londres. Il a vu plusieurs fois M. Pitt; il l'a entretenu de ses vues sur les provinces de l'Ouest, et, si j'en crois M. de Puisaye lui-même, il n'est pas sans espérance. Je sais, Monseigneur, que, dans de pareilles circonstances, la circonspection est un devoir; mais, puisque Votre Altesse m'a autorisé à lui exprimer ma façon de penser, je ne pense pas y faillir en vous révélant ce qui se passe à Londres. M. de Puisaye a, je le crois fermement, des intentions bonnes, et assez de talent pour les mettre à exécution. J'ai lu le mémoire qu'il a adressé à M. Pitt, et dont Votre Altesse Royale, ainsi que MONSIEUR, a dû recevoir un exemplaire. M. de Puisaye nous semble trop s'appuyer sur les Anglais. Les Anglais, par le voisinage de nos côtes, par nos dernières guerres maritimes, et surtout par nos anciens souvenirs de guerres bretonnes contre eux, sont en exécration à tous les gentilshommes et à tous les paysans bretons; il y a entre eux et nous des haines de famille que la Révolution n'a pas encore eu le temps de prendre à sa charge. S'ils mettent le pied sur le littoral, je crains qu'ils ne rencontrent que des visages ennemis, et qu'alors, au lieu de servir la cause de Dieu et du Roi, ils la compromettent encore davantage en réunissant dans le même vœu pour leur expulsion les Royalistes et les Révolutionnaires.

» M. le comte de Puisaye est un homme habile, j'en conviens; mais il ne connaît ni l'esprit ambitieux des Anglais ni celui des Bretons, mes compatriotes. Il ignore ce que c'est que de voir un drapeau étranger flotter sur ses rivages, et, tout entier à son enthousiasme anglican, il se laisse dominer par une idée fautive. Votre Altesse Royale sait par M. le duc d'Harcourt que M. Pitt travaille plutôt dans les intérêts de

son pays que dans ceux de l'Europe menacée d'une conflagration révolutionnaire. Les hommes les plus clairvoyants de l'émigration partagent complètement cette idée, et Votre Altesse Royale a trop de perspicacité dans l'esprit pour ne pas se l'être déjà plus d'une fois avoué. Les Anglais ne serviront la France qu'à leur point de vue. C'est leur intérêt de commerce et de nation. Je crois qu'ils y seront fidèles. Ils ont pour nous des égards; mais ils ne chercheront pas à aller au delà, ou alors ce sera au préjudice de la France, et par conséquent à celui du Roi, votre neveu, et des Royalistes.

» Si les Anglais sont sincèrement les amis de votre régence, qu'ils fassent passer des armes et de l'argent à MM. de Charette et Stofflet, qui commandent en Vendée; que les mêmes envois soient adressés, et en plus grand nombre, à M. de Puisaye en Bretagne et aux autres corps qui ne dépendent pas de son commandement; mais il ne faut pas qu'ils se montrent dans l'intérieur des terres : leur aspect changerait la reconnaissance en hostilité. Le bon M. Windham comprend toutes ces choses; mais M. de Puisaye est dans les eaux de M. Pitt, et je redoute avec beaucoup de bons esprits qu'il n'y ait dans toutes ces manœuvres quelque chose comme une perfidie. »

Ces paroles, qui sont un pressentiment de Quiberon, étaient l'expression très-adoucie des craintes manifestées par la presque unanimité des émigrés. Puisaye, fort de l'appui du cabinet anglais, plus fort encore de l'absence du Régent et du comte d'Artois, qui devaient de préférence croire à la sagacité d'un général stipulant au nom d'une province armée qu'à des insinuations plus ou moins malveillantes, tint tête à l'orage. Néanmoins, pour ne pas se laisser accuser par défaut, il adressa à MONSIEUR un rapide exposé des demandes par lui faites au gouvernement britannique; il lui communiqua les espérances fondées qu'il était en droit de nourrir. Le comte d'Artois lui accorda gain de cause; il l'autorisa même, ce sont les propres expressions du Prince, « à tout faire, à tout entreprendre pour hâter le moment où je pourrai, écrit-il, partager vos dangers ».

Puisaye n'avait obtenu que des promesses et d'incertains

envois de munitions ; mais ces promesses étaient à l'avantage de l'Angleterre. Il ne pouvait donc douter de leur réalisation prochaine. Il regardait avec raison l'accueil qu'il avait reçu à Londres comme un hommage à sa politique ; et sans vouloir ici juger avec les passions de parti la conduite de ce général, si diversement interprétée, il faut pourtant bien énumérer les fautes dans lesquelles il tomba. Toutes ces fautes ne furent-elles pas mortelles à l'insurrection ?

Puisaye, à son arrivée en Angleterre, jouit d'un véritable crédit auprès du ministère ; il n'en profita pas pour alimenter sans interruption une révolte dont l'existence était progressive, et qui devenait susceptible d'accroissement. Il ne sut pas apprécier de suite la nature des éléments sur lesquels il devait agir ; il ne sentit pas assez que, contre des troupes arrivées au degré de discipline qu'avaient atteint celles de la République, les insurgés ne pouvaient, sans s'exposer à des défaites assurées, recevoir l'impulsion de ces masses nouvelles qu'il introduisait parmi eux. C'est à ce défaut de prévoyance, si bien saisi par le général Hoche, que l'on doit attribuer les échecs éprouvés. Il fallait créer un fond d'armée capable d'efforts continus. L'organisation de la Rouërie, adoptée spontanément par les Bretons, favorisait très-bien le développement d'une pareille force.

Les réfractaires ne trouvaient d'autre asile et d'autre espoir que dans les bandes insurgées ; les chefs de ces bandes exerçaient un empire absolu sur ces réfractaires. Par des règlements rigoureux on pouvait assujettir les jeunes gens à l'appel et à la présence sous le drapeau aussitôt et aussi longtemps qu'ils en seraient requis. Puisaye devait obtenir ces résultats, dont Georges Cadoudal plus tard éprouva le salutaire effet dans le Morbihan. Ainsi, pendant plusieurs années, il interdit le mariage à ses soldats ; on se soumit sans murmure à une pareille prohibition. Les évêques de Bretagne levèrent cette défense, qui, dans une autre contrée, aurait pu devenir fatale aux bonnes mœurs ; mais les esprits étaient tellement exaltés que l'on préféra obéir à l'ordre du général qu'à celui des évêques. On craignit de passer pour lâche en s'engageant dans des liens qui

dispensaient d'un service actif et régulier; et en Bretagne on cite encore d'anciens officiers de paroisse qui n'ont jamais osé, même sous la Restauration, contracter mariage, sous prétexte que la cause monarchique aurait encore besoin de leurs bras. Si Puisaye eût apprécié de quels efforts étaient capables de pareils hommes, à coup sûr il ne se fût pas résigné à parlementer sans cesse avec l'Angleterre. Il n'eût pas sans doute oublié pour une intrigue, quelquefois habilement ourdie, les fidélités dont il était si facile de tirer avantage.

L'effet moral de l'insurrection était manqué; des causes matérielles paralysèrent l'action des masses.

Il fallait faire parvenir des rivages de l'Angleterre jusqu'au milieu de ces bandes disséminées des armes et des munitions en assez grande quantité pour les alimenter; mais des obstacles multipliés s'opposaient au passage des convois. Ici encore on ne marcha de l'expérience vers la science qu'à force d'essais; les mesures adoptées paraissent tellement incompréhensibles qu'elles ont besoin d'une explication.

Ce fut par des émissaires, se jetant de nuit sur les côtes, qu'eurent lieu les premières communications des îles de Jersey et de Guernesey avec l'intérieur. A toutes les batteries garde-côtes, la ligne des douanes était protégée par des détachements. Ce cordon rendait les communications assez difficiles; mais on pouvait si aisément le tourner que dans l'histoire de ces débarquements nocturnes on signale très-peu d'accidents. Des hommes isolés parvenaient donc à être mis à la côte et à s'enfoncer ensuite dans les terres. Il n'en était pas ainsi pour les convois, qui, obligés de suivre cette marche, n'arrivaient jamais à destination. A l'origine de la guerre cette ressource avait suffi sans aucun doute; lorsque le parti eut acquis de la consistance, elle devint précaire et illusoire. Pourtant rien n'eût été plus facile que de balayer les postes militaires qui défendaient l'accès du littoral. Enlever de vive force et en plein jour les munitions débarquées, c'était offrir aux insurgés des combats fréquents et des succès faciles; c'était les aguerrir, tandis que la clandestinité des opérations sur les côtes affaissait le moral

des Royalistes. Il fallait détruire simultanément le cordon des douaniers, impossible à reformer; alors les communications eussent été beaucoup plus fréquentes entre l'intérieur et une escadre mouillée au rivage.

L'introduction des émigrés et des armes fut pourtant livrée à ce service primitif que Puisaye appelait la correspondance. Elle était organisée pour les côtes de la Manche au moyen de petits bâtiments de guerre stationnant à Jersey. Les variations de l'atmosphère, mille autres incidents imprévus, rendaient toujours incertaine l'arrivée à heure fixe de cette correspondance. Ce système était si faux que depuis le séjour de Puisaye à Londres jusqu'à l'expédition de Quiberon il s'écoula près de neuf mois, et que dans cet espace de temps on ne put introduire qu'une très-petite quantité d'armes. Puisaye avait, selon nous, commis une faute grave en abandonnant au hasard la seule voie de communication avec le gouvernement dont il allait solliciter les secours. Il mettait trop à la discrétion de l'Angleterre l'avenir de la Bretagne, et avec un pareil allié on ne peut jamais s'entourer d'assez de précautions. Maîtres de fournir ou de refuser des munitions, les Anglais tenaient entre leurs mains la vie ou la mort du parti royaliste. Ils pouvaient à leur gré le grandir ou le tuer en détail; nous verrons ce qu'ils en firent, et quels furent les résultats de la mission que Puisaye s'était attribuée auprès de leur cabinet.

Avant son départ pour Londres, il avait engagé Cormatin et le conseil des quatre qui lui était adjoint à faire succéder une guerre sourde aux attaques inopinées et à l'enlèvement des postes ou des convois républicains. Il avait voulu, par cette apparente cessation d'hostilités, donner le change aux Bleus et persuader à la Convention qu'il entraînait comme elle dans une ère de lassitude morale. Charette, après des efforts surhumains, tenait en respect une partie des forces révolutionnaires. Entre deux victoires il laissait à ses soldats le temps de réparer leurs désastres. Puisaye n'avait pas, ainsi que le chef de la Vendée, de brillantes campagnes à opposer à l'affaiblissement des Patriotes; mais il apprit de Charette à éparpiller la guerre, à la porter tantôt ici, tantôt là, sur tous

les points où les soldats ne pouvaient l'attendre. Il a fatigué jusqu'à leur infatigable activité, et enfin, en recommandant cette espèce de quiétude armée qui doit précéder le grand coup dont il fait à Londres les préparatifs, il désire tromper les Conventionnels sur ses intentions. Ces derniers tombèrent aisément dans le piège; on a vu que déjà la pacification germait dans leurs idées. La Nation était condamnée à soutenir la guerre extérieure, et à envoyer sans cesse de nouvelles troupes en Vendée ou en Bretagne. Les gardes civiques se reconnaissaient insuffisantes; elles n'étaient bonnes qu'à couvrir les derrières de l'armée républicaine, car il faut bien le dire, après tous les généraux dont les rapports confidentiels ont été ou seront publiés dans cet ouvrage, les Patriotes des localités formaient la plus faible partie de la population, et, sans le concours des troupes qu'ils ne cessaient d'invoquer dans les moments de crise, ils auraient été immédiatement écrasés.

Les Révolutionnaires de l'Ouest, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, et sauf peut-être des exceptions bien rares, forment dans les provinces une espèce de colonie à part qui, ramassée dans tous les coins de la France, ne procède que par des haines mal raisonnées ou par un enthousiasme factice. Cet enthousiasme n'a une certaine consistance que lorsqu'il s'abrite sous les baïonnettes. Ils ne peuvent pardonner à la cause royaliste le mal qu'ils lui ont fait, et, sans cesse agités de remords ou tourmentés d'une crainte chimérique, ils croient rencontrer dans chaque gentilhomme ou dans chaque paysan un ennemi qui a tenu compte de leurs excès. Du reste, ignorants et se dégageant de tout principe comme d'un vieux préjugé, ils ont dans leur ardeur de liberté un penchant très-prononcé pour le despotisme. Ils prétendent fonder l'ordre et la stabilité sur leurs doctrines d'anarchie; et il n'y a pas dans leurs cœurs une passion généreuse. On a demandé en vain à leurs lèvres une parole d'oubli, un souvenir d'union.

De pareils hommes ne devaient pas comprendre grand-chose à la politique de conciliation que les événements imposaient. Ils cherchèrent à pousser encore les soldats à des

crimes que ces mêmes soldats déplorait souvent ; mais les ordres des chefs étaient positifs. Les troupes restèrent dans leurs cantonnements. Alors la plupart des Patriotes indigènes, que les habitants de l'Ouest surnommaient les *patauds*, voulurent se mettre en campagne. Quelques engagements, qui pour eux se changèrent bien vite en déroutes, les rendirent à leurs clubs, où chaque soir, dans des orgies populaires, ils triomphaient de l'armée des Brigands et de celle des Chouans. Néanmoins le système secrètement mis en vigueur par Boursault, Guezno, Guermeur, Bollet, Faure, Tréhouart et leurs collègues ne s'arrêta devant aucune impossibilité morale. Le général Hoche fut même envoyé en Bretagne pour accélérer cette pacification, dont personne ne sentait mieux le besoin que les Conventionnels eux-mêmes.

Hoche, en arrivant en Bretagne, s'imagina de procéder autrement que ses devanciers. Le fer et le feu n'avaient pas changé l'esprit de ce peuple ; il tenta de le modifier par la douceur unie à la force. Hoche, comme Pichegru, Bonaparte et les illustres généraux nés de la Révolution, n'était qu'un républicain de transition. Il voulait bien grandir par le peuple, sauf à saisir une occasion pour concentrer dans ses mains victorieuses un pouvoir déjà vacillant. Dans ses premières dépêches aux représentants il écrivait : « Victime moi-même du système de la Terreur, je ne provoquerai pas son retour. Je crois devoir vous déclarer cependant qu'une indulgence déplacée pourrait opérer la contre-révolution dans des départements où tous les cœurs sont endurcis ; j'en suis tous les jours le témoin. Les Brigands se jouent de notre crédulité, et il semblerait que la lecture des proclamations qu'on leur prodigue les enhardit au crime. » Puis, dans une proclamation officielle aux habitants des campagnes, proclamation datée de son quartier général de Vire le 30 fructidor an II (16 septembre 1794), il disait :

« Ah ! si je pouvais parler à ceux qui sont égarés, à ceux qu'un faux zèle anime contre nous, à ceux que la crainte des châtimens retient parmi nos ennemis, je leur dirais : Cessez, Français, cessez de croire que vos frères veulent votre perte ; cessez de croire que la patrie, cette mère com-

mune, veut votre sang. Elle veut par ses lois bienfaites et sages vous rendre heureux. Rentrez dans son sein, et jouissez-y de ses bienfaits : je le répète, elle n'en veut point à vos jours.

» Mais si ma voix ne peut aller jusqu'à ces malheureux dont le sort m'a touché, c'est à vous, pères, mères, parents et amis, c'est à vous, magistrats, à être auprès d'eux mes interprètes. Dites-leur bien que leur sort est dans leurs mains. Je ne suis point envoyé pour anéantir la population, mais pour faire respecter les lois. Qu'ils posent leurs armes ; que, rendus à leurs occupations ordinaires, ils rentrent paisiblement chez eux ; qu'ils cessent, par leurs rassemblements, de troubler la République et qu'ils en suivent les lois ; qu'ils ne voient plus en nous que des frères, des amis, des Français enfin.

» J'assure, de la part des représentants de la Nation entière, à ceux qui resteront tranquilles dans leurs foyers et maintiendront le repos public, paix, union, sûreté, liberté, fraternité et garantie de leurs propriétés. Nous y mettrons toute la bonne foi possible. Et moi aussi, j'ai été malheureux ; je ne puis ni ne veux tromper ceux qui le sont. Puissé-je, au contraire, verser dans leur sein toutes les consolations qu'exige leur état ! »

Tel était le langage de ce général qui, vainqueur des lignes de Wissembourg, venait, après avoir eu la gloire de débloquer Landau, apporter à la Bretagne des promesses de paix et de conciliation. Il était entouré d'officiers supérieurs dont la plupart avaient une véritable science de la guerre et tous une bravoure incontestée. Decaen, Canel, Rey, Mermet, Humbert, Krieg, le Bley, Chabot et Valletaux se partagèrent les commandements de Brest et de Saint-Malo. Redon, Vanes, Laval, Segré, Ploërmel, Château-Gonthier et Meslin, village près de Lamballe, où était établi un camp de grenadiers, furent aussi soumis à leurs ordres. Hoche avait pris pour devise ces mots : *Res, non verba*. Il agissait avec célérité ; mais il ne remplissait pas aussi fidèlement la dernière proposition de sa devise ; jamais peut-être général d'armée n'a écrit avec autant de prodigalité. Ses lettres cependant ne

sont pas toutes dénuées de justice et d'intérêt, et afin de faire connaître un homme qui exercera sur les provinces de l'Ouest l'influence la plus déterminante, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'emprunter des passages à sa correspondance. Il écrivait aux représentants en mission :

« L'on se plaint que les Chouans ne se soumettent pas ; mais quelle confiance peuvent-ils avoir en nous lorsqu'ils se voient prêts à rentrer sous la domination d'hommes de terreur, de sang et de pillage ? Forcez les hommes, les propriétaires instruits à entrer dans les administrations, et vous verrez la guerre finir. — Je vous le répète, citoyens, épurez les administrations, n'employez que des hommes dont la probité soit reconnue, et la patrie sera sauvée. Le respectable Krieg me dénonce vingt de ces hommes de sang qui sont encore en place et qui disent hautement qu'il faut noyer et brûler pour terminer la guerre. L'agent national et un des administrateurs de Rochefort ont ridiculisé Krieg parce qu'il a parlé humanité. Eh ! citoyens, quel bien peuvent faire les troupes lorsque les magistrats du peuple veulent faire le mal ? »

En s'adressant au conventionnel Bollet, le 30 octobre (9 brumaire an III), Hoche était aussi explicite :

« Les troupes envoyées pour réprimer les premiers excès, au lieu de calmer les habitants, ont beaucoup contribué au mécontentement. Des réclamations ont été faites, et presque toujours les dépositaires de l'autorité n'en ont fait aucun cas ; on devrait considérer pourtant que l'injustice prolongée aigrit le cœur de l'homme le plus pacifique. »

Hoche rencontra dans trois ou quatre représentants en mission des idées qui s'accordaient avec les siennes. Boursault, son ami, et qui avait beaucoup contribué à le faire nommer au commandement de l'armée des côtes de Cherbourg et des côtes de Brest, se lançait à son tour dans des révélations qui ne doivent pas être perdues pour l'histoire. Le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) il écrivait au Comité de salut public :

« On s'occupe de la réforme des états-majors. L'indiscipline de la troupe a fait autant d'ennemis à la République

que l'aristocratie et le fanatisme : la négligence s'étend jusqu'aux bagnes, d'où s'échappent beaucoup de galériens et de gens bons à pendre. »

Dans ce peu de mots le Conventionnel rappelait au pouvoir exécutif tout un système de perfidies dont il faut enfin donner la clef. Des crimes avaient été commis; d'autres seront encore commis en Bretagne et dans le Maine. Les Chouans usèrent largement du droit naturel qui autorise chaque homme à se faire justice lorsque la société cesse de le protéger. Ils ne se contentèrent pas, comme cela s'était pratiqué en Vendée, de *tondre* les Bleus; ils les jugèrent prévôtalement, ils les firent souvent exécuter. C'était une des nécessités de cette guerre, dans laquelle les Républicains, seuls maîtres des villes, avaient la faculté de garder les prisonniers faits sur le champ de bataille. L'on sait avec quelle sanglante sobriété ils en usèrent. Boursault, dans la lettre du 10 octobre, n'a soulevé qu'un coin du voile; il dit bien au Comité de salut public que « la négligence s'étend jusqu'aux bagnes, d'où il s'échappe beaucoup de galériens », mais il ne demande pas où se retirent ces forçats. Le Comité cependant aurait pu le lui apprendre. D'après les registres de correspondance tenus par Fain et par Saint-Cyr-Nugues, plus tard devenus barons et alors chefs de bureau de ce Comité de Terreur, il est constant que ce fut dans son sein que naquit l'idée d'une semblable organisation révolutionnaire.

Jean-Bon Saint-André, Lequinio, Dubois-Crancé, Laigne-lot, Carrier et Bréard avaient tour à tour fait recrue des natures corrompues que fournit la plus vile populace. Quand ces recrues, destinées à égorger les Royalistes, eurent péri sous leurs balles, on chercha un moyen plus sûr de rendre odieux les insurgés, et l'on exhuma des bagnes toutes les impuretés et tous les forfaits. On les revêtit du costume breton; on leur attacha un chapelet au cou, un scapulaire sur la poitrine, une cocarde blanche au chapeau. On leur intima pour mot de ralliement : Vive la Religion et vive le Roi ! puis on les lâcha dans les campagnes. A cette milice du crime, connue dans l'Ouest sous le nom de *faux Chouans*,

on n'imposa que l'obligation de piller, d'incendier et de massacrer au nom des Royalistes.

Cette combinaison était atroce; mais le Comité de salut public l'avait inventée : les représentants en mission l'accueillirent. Ces faux Chouans répandirent dans les campagnes, et même à l'approche des villes, la terreur et la mort. On voyait des hommes habillés et armés comme les Bretons se livrer à des excès déplorables; la prévention et la haine accusèrent les paysans de ces mêmes excès, et jusqu'à ce jour personne n'avait pu administrer les preuves de cet acte inouï dans les annales des guerres civiles. La lettre de Boursault nous a mis sur la voie; une dépêche du général Rossignol au Comité de salut public percera le nuage dont le représentant cherchait à s'envelopper.

« J'ai rencontré, écrit Rossignol à la date du 25 brumaire an III (15 novembre 1794), quelques bandes de nos amis qui font bien leur besogne; ils tuent tout ce vieux levain de patriotes tièdes que la guillotine n'a pas retranchés du sein de la République; mais il faut y regarder à deux fois. Ces enragés-là ont été démasqués par les vrais Brigands, et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les Chouans les attaquent; ils les reconnaissent au parler et aux cheveux, qui n'ont pas encore pu pousser assez longuement. Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs; ils ont fait leur coup ici, ils ont fait abhorrer les Brigands. Nous n'en demandions pas davantage; il y a fureur partout contre ces monstres. Les Patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils commettent; et quand la nouvelle de quelque crime bien horrible nous arrive, je lâche les gardes nationales, qui ne font pas de quartier. »

Le général Hoche et les Conventionnels n'ignoraient pas sans doute l'ordre secret pour armer les faux Chouans. Charles de Bois-Hardy, dans ses cantonnements des Côtes-du-Nord, en saisit plusieurs qui, après avoir avoué leur métier, furent fusillés. Pour faire expier aux Bleus l'avilissement d'un patriotisme admettant à son service la calomnie armée, Bois-Hardy se décide à rompre la trêve tacitement stipulée. Il attaque les cantonnements dispersés du général

Charlery. Le loyal chevalier de Chantreau se joint aux Chouans. Bois-Hardy, dont les premiers mouvements étaient toujours soumis à la raison plus froide de l'officier vendéen, régularise ses succès ; il va d'un poste à un autre, enlevant celui-ci, écrasant celui-là, et menaçant les points les plus éloignés de son quartier général de Brehan. L'alarme se répand à Saint-Brieuc.

De nouvelles colonnes sont envoyées contre les insurgés. Charlery se met à la tête de ces colonnes ; il est vaincu dans différentes rencontres, et, pour expliquer ses défaites au Comité de salut public, il écrivait le 30 novembre 1794 (10 frimaire an III) :

« On vous disait qu'il n'y avait plus de Chouans, c'était une effrayante erreur ; ceux de mes environs sont encore en pleine insurrection, et je ne sais pourquoi ils se plaignent d'avoir de faux frères parmi eux. Bois-Hardy, le terrible chef qu'ils se sont donné, m'a écrit dans ce sens ; il me dit qu'il sera plus impitoyable pour eux que pour les Républicains. Je n'y comprends rien et ne veux pas y croire ; mais il a pris une singulière tactique, il fait parcourir les campagnes par des détachements de vingt-cinq à cinquante hommes qui harcèlent nos postes, et attaquent nos convois de la manière la plus fatale : il est devenu impossible de tenir contre un ennemi qui tombe sur vous comme la grêle, disparaît avec la rapidité de la foudre, et se range en bataille où et quand cela lui convient. »

La reprise d'armes de Bois-Hardy, qui devait entraîner la province entière par le succès même dont elle était couronnée, inspira au général Hoche de justes appréhensions. Avec trois bataillons d'infanterie légère et cent cinquante chasseurs à cheval du 16^e, il forme une colonne mobile, recueille des indications sur les mouvements des bandes, recommande partout la plus sévère discipline et cherche ainsi à inspirer aux habitants une sécurité qu'ils n'avaient plus. Il fallait tenir tête à la Vendée et à la Bretagne, qui vont peut-être agir simultanément, et la Convention n'a plus l'enthousiasme de ses beaux jours. Le désordre était partout, dans les idées ainsi que dans les administrations, le numé-

raire enfoui, les assignâts discrédités, l'armée sans chaussures, sans vêtements et sans pain. Les hôpitaux regorgeaient de malades; les bois où se tenaient les Chouans étaient couverts de déserteurs du drapeau tricolore. Au milieu de cette confusion, leurs généraux, accablés des ridicules dont ils s'étaient eux-mêmes frappés par leur forfanterie militaire, s'irritaient de n'être que les instruments de l'ambition des tribuns de club. Les lois de la Convention perdaient leur prestige de terreur; on les avait appliquées avec une telle brutalité que le mal même n'était plus possible par elles. La guillotine de 93 était usée, comme tout s'use en France, et le *Ça ira* tombait dans le discrédit.

Hoche avait parfaitement saisi cette situation tout à la fois pénible et méprisable. Afin de la faire cesser il adressait à ses divisionnaires et à ses généraux de brigade des instructions sur les mesures à adopter pour ramener ses troupes à la discipline. « Assez longtemps, leur disait-il dans ses instructions, l'attention a été fatiguée par de viles flagorneries ou de plates rodomontades. Nous ne devons maintenant qu'agir. Les intentions du gouvernement sont suffisamment manifestées. Les nôtres doivent être d'obéir en soldats-citoyens, et non comme des plaideurs, des avocats, de faire des réglemens et des proclamations. »

Comme si tant de considérations morales, tant de pénuries matérielles ne devaient point assez imprimer aux Républicains des remords et des craintes salutaires, on arrêtait sur la côte de Saint-Briac le chevalier de Busnel, expédié d'Angleterre par Puisaye; on massacrait d'Oleron, la Palme et d'Argentières, qui, à la suite de Cormatin, étaient venus s'entendre avec Busnel. Les dépêches de Puisaye perdues sur le terrain révélaient les espérances de ce chef; la faiblesse de l'abbé Magnan, recteur de la Mézières près de Rennes, avait amené cette surprise. Pour sauver ses jours il vendit les secrets dont il était à la fois le confident et le porteur; mais cette correspondance saisie ne roulait que sur des projets ultérieurs, elle initiait aux desseins de l'Angleterre. La Convention eut peur; elle résolut de suspendre les hostilités et d'amener par la douceur les popu-

lations à une paix dont le besoin se faisait de jour en jour plus vivement sentir.

On avait confondu dans une même pensée d'amnistie les Girondins proscrits et les Royalistes. La liberté était offerte en même temps à Lanjuinais, à Deferron, à l'évêque Lecoz, et à tous les hommes monarchiques qui souffraient dans les cachots. Guezno et Guermeur, députés de Bretagne à la Convention, s'employaient avec activité à calmer les esprits et à ouvrir les prisons. La comtesse de Silz et sa fille sortent de la maison d'arrêt de Vannes; cinq membres de la famille de Georges Cadoudal enfermés à Brest sont mis en liberté. Dans la ville de Rennes, Guermeur et Guezno délivrent Durocher, Labédoyère, Kersauson, la Bourdonnaye, et les parents de ceux qui, les armes à la main, se montraient les plus hostiles au mouvement révolutionnaire. On compte à Lorient trois cents malheureux destinés à la déportation. On les avait jugés en deux heures; pour reviser leur procès il fallut huit jours. La justice, même lorsqu'elle veut être indulgente, ne sait pas aller aussi vite que l'iniquité. A Lannion, à la Roche-Bernard, à Guingamp, le même système s'élargit. Les Conventionnels étaient témoins de tant de douleurs que, par un louable sentiment, ils outrepassèrent les pouvoirs qui leur étaient délégués. Cent onze religieuses, que Lecarpentier avait fait jeter dans les fers, se virent libres le même jour, et Hoche écrivait à Guezno et à Guermeur :

« C'est ainsi, leur disait-il dans le style boursoufflé de l'époque, que la représentation nationale se fait bénir; c'est en professant les principes de la plus saine philosophie et de la sagesse que vous faites plus de partisans à la République que le système des égorgeurs ne lui a fait d'ennemis. Vous jouirez de vos travaux avant la fin de votre mission; les âmes sensibles s'épancheront dans votre sein, et vous pourrez dire en retournant à la Convention : Nous sommes heureux parce que nous avons fait le bien. »

L'acte d'amnistie du 12 frimaire an III (2 décembre 1794), voté pour obtenir quelque trêve de la part des Chouans, était donc précédé dans la province de Bretagne de toutes

les circonstances qui devaient le faire accueillir favorablement. Les ecclésiastiques n'étaient plus poursuivis, les arrêtés relatifs à l'abrogation du culte allaient être supprimés, et il était même « recommandé aux autorités civiles et militaires que nul ne fût plus longtemps troublé dans le libre et paisible exercice de son culte ». C'est ainsi que Guezo s'exprimait dans un de ses arrêtés pacificateurs. Ces avant-coureurs d'une humanité que conseillaient la politique et l'intérêt de la Révolution se montraient au grand jour; mais l'on n'avait pas encore sondé les intentions des chefs de la Chouannerie. Hoche visitait le pays depuis Vannes jusqu'à Segré; il y était sans cesse harcelé, et il écrivait au Comité de salut public :

« J'ai parcouru tous les lieux indiqués. Nous avons trouvé les huttes et les cachettes, et personne dedans. Nous voyons dans chaque sortie que nous faisons leurs sentinelles. Marchons-nous dessus, tout disparaît et rentre en terre, et il ne reste aucun vestige. Tout les sert, les femmes, les enfants. On jurerait qu'ils ont des télégraphes. »

En dépit du général Hoche, ils n'avaient qu'un courage à toute épreuve contre la Révolution; avec cela ne supplée-t-on pas à toutes les ressources de la stratégie? Les Chouans de Bretagne et ceux du bas Maine offraient chaque jour à la Nation un nouvel exemple de ce dévouement. Depuis la mort de Jean Cottureau, ces derniers n'avaient point cherché à enlever des villes ou à combattre des corps d'armée. La nature de leur insurrection et la topographie de leur territoire s'opposaient à des rassemblements en masse : ils ne devaient faire qu'une guerre incessante de partisans. Nous avons dit avec quelle intelligence Jean Chouan la prépara. Coquereau, Jambe-d'Argent, Saint-Paul et M. Jacques l'étendirent à toutes les paroisses. Alors il y eut véritablement, ainsi que l'écrivait Kléber au Comité de salut public, une « trainée de poudre qui commençait au dernier buisson de la Vendée et aboutissait à la ferme la plus retirée du bas Maine ».

Le nom de M. Jacques est encore vénéré parmi les vieux Chouans; ce nom si vulgaire, mais entouré de tout le

prestige du mystère, avait pour eux quelque chose de magique. Il savait calmer les craintes, nourrir l'espérance et réveiller les courages. M. Jacques s'était d'abord montré le plus intrépide et le plus infatigable. Il avait risqué quelques conseils; ces conseils avaient été couronnés de succès. Il avait appris aux Manceaux des chants de gloire à leur portée, et dans leurs longues marches les Manceaux répétaient avec joie les belliqueux refrains de M. Jacques. M. Jacques était un pieux chrétien pour les prêtres, qui louaient la sagesse de ses vues; dans les châteaux où résidaient encore de nobles familles du pays, M. Jacques avait su, par l'aisance de ses manières, par sa tournure distinguée et par les charmes de sa conversation, s'attirer l'affection que devait inspirer tant de qualités unies à un courage surnaturel.

Cette existence si en dehors de la leur, et s'en rapprochant pour partager des dangers communs, frappa vivement l'esprit des closiers du Maine, toujours disposé au merveilleux. Aujourd'hui encore c'est pour eux un être supérieur que M. Jacques. Ils enveloppent ses commencements, ses victoires et sa fin d'une auréole de mysticité. Quand ils parlent de son air de prince, de sa science du commandement, de l'enthousiasme, du respect qu'il inspirait, on sent à leur récit la profonde influence qu'a dû exercer sur ces imaginations exaltées le beau jeune homme dont les soldats font un héros, dont les chrétiens font un ange.

M. Jacques n'était pourtant qu'un homme. Issu d'une ancienne famille de l'Anjou, il s'appelait Jacques de la Mérozières. Sa mère, devenue veuve, et ses deux sœurs habitaient un petit manoir près de Brissarte, sur l'arrondissement de Châteauneuf (Maine-et-Loire). Avant la Révolution, il servait dans un régiment de cavalerie, et, comme la Rochejaquelein, il se fit admettre dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Plus tard, sur les champs de la Vendée, il retrouva son jeune frère d'armes général de cent mille paysans. Il combattit avec lui jusque sous les murs du Mans. Lorsque les Vendéens eurent repassé la Loire, il se joignit aux rassemblements que formaient de

Scepeaux et Sarrazin. Ce fut à cette époque que, pour éviter de compromettre sa famille, il se fit appeler M. Jacques. Les événements le poussèrent dans le bas Maine. Quand il vit les Royalistes attacher une sorte de prestige à sa personne, il pensa avec les hommes les plus sages du parti qu'il ne fallait pas les désabuser, dans l'intérêt même du parti. Il fut, il est encore pour eux une espèce de divinité protectrice.

Le jour de son arrivée dans la Mayenne, 3 août 1794, était un jour de deuil : Coquereau avait eu à se venger des habitants du bourg de Saint-Laurent-des-Mortiers. Révolutionnaires implacables, ces villageois s'étaient formés en garde nationale ; ils poursuivaient sans relâche les Chouans isolés ; ils pillaient, ils massacraient les Blancs. Coquereau fond à l'improviste sur le bourg de Saint-Laurent. C'était un dimanche ; les Patriotes, réunis à la municipalité, épe-laient les journaux et les décrets de la Convention. Coquereau s'empare d'eux, et il les entraîne hors du bourg pour les fusiller. L'exécution commence : mais alors des femmes royalistes se jettent entre les Chouans et les Patriotes. Elles font entendre des cris de grâce et de miséricorde ; elles sont durement repoussées ; Marie Chatelain même est blessée. Perrine Leroy n'en est que plus audacieuse ; elle s'élançe à son tour et couvre de son corps un de ces Républicains dont le sang coulait déjà. Les prières des femmes ne purent cependant sauver que cinq ou six vieillards. Encore Coquereau répétait-il à chaque instant : « En arrière les femmes ! C'est la justice du bon Dieu qui passe ; ils nous ont martyrisés, nous et les nôtres, pendant deux ans. »

Ce fut quelques heures après ce massacre que M. Jacques parut au milieu des Manceaux. A dater de ce moment il n'y eut plus de trêve possible. M. Jacques connaît la stratégie ; il les dirige avec une adresse qui évite les échecs ; il distribue des instructions aux chefs, des secours aux soldats ; et bientôt les Chouans, qui n'avaient fait que se défendre, se mettent sur l'offensive. On les vit en même temps attaquer les postes les mieux retranchés, les enlever ou les inquiéter,

poursuivre les généraux jusqu'aux portes des villes, et changer complètement de tactique.

Michel Menant, dit Francœur, Jambe-d'Argent, Gaullier, Picot, Lechandelier, Tranche-Montagne et le farouche Mousqueton, dont les Chouans ont si souvent déploré la férocité, commencèrent, sous les inspirations de M. Jacques, une guerre qui fut fatale aux Bleus. Francœur les bat dans le bois de la Heureuserie; il les défait à Longuefuye. Coqueureau est mis en déroute à Cherré; M. Jacques accourt pour le venger : il est vainqueur. Le 28 octobre 1794, Jambe-d'Argent est averti que M. Jacques forme un rassemblement au château de la Jupellière; il s'y rend. Les Bleus les cernent; mais le nombre et la science militaire durent encore une fois reculer devant la froide intrépidité des Blancs, qui couraient à l'ennemi comme à une fête.

Des succès de tous les jours inspiraient aux Royalistes du bas Maine une confiance illimitée en M. Jacques, qui va enfin réaliser ses projets de fusion militaire entre toutes les bandes des Chouans agissant séparément, lorsqu'à l'attaque du bourg de Daumeray, le 11 décembre 1794, il est dangereusement blessé à l'épaule. Il mourut trois semaines après dans un souterrain, près de Juvardeil, à peu de distance de l'habitation de sa mère, dont à son agonie il n'osa pas recevoir les embrassements, de peur de la compromettre. Ce jeune homme n'avait pas encore vingt-six ans, et le comte de Puisaye, qui connaissait les ressources de son esprit et la grandeur de son courage, disait que M. Jacques était le seul homme capable de discipliner la valeur sans frein des Manceaux. Ce fut une perte dont lui seul sentit l'importance; les Chouans ne la soupçonnèrent même pas. Pour eux la Mérozières était un être exceptionnel que les balles n'avaient pas le pouvoir d'atteindre. Après sa mort la guerre continua aussi pressante, aussi terrible, mais avec le décousu que ses efforts tendaient à faire disparaître. Ce ne fut plus qu'une suite d'engagements sans résultat, où les deux partis luttaient et mouraient sans profit pour le triomphe de leur cause.

Dans l'impossibilité où se voit l'histoire de raconter ou

même d'indiquer ces innombrables engagements, il ne nous reste pour en tracer une image qu'à dire ce qui se passa le 6 janvier 1795 dans le bois de la Chapelle-du-Bourg-le-Prêtre. On célébrait le jour des Rois. Vingt-deux Chouans sont cernés par le 19^e de ligne dans ce bois destiné à être souvent le théâtre de sanglantes affaires. Ils ont à leur tête Bourdoiseau, dit le *Petit-Sans-Peur*, et Saint-Paul. Pendant toute la journée ils manœuvrent; ils dirigent leur feu avec tant d'habileté qu'ils tiennent en respect ces dix-huit cents hommes. Le soir les Bleus, fatigués d'un combat aussi acharné, refusent de le continuer, et ils se retirent, lorsque le *Petit-Sans-Peur* s'écrie : « C'est aujourd'hui la fête des Rois, célébrons-la en tuant des révolutionnaires. Encore en avant ! »

Louis Courtille ne songe pas à rester en arrière. Ce n'était pas son habitude. Au cri de guerre du *Petit-Sans-Peur* il répond par le sien, que les Bleus ont souvent appris à redouter : « En avant ! et victoire au nom de Saint-Paul. » Les vingt-deux hommes partent à sa voix, ils sont sur la piste du 19^e de ligne; ils le poussent avec tant de vigueur que le désordre se met dans ses rangs et que la retraite est pour lui une honteuse déroute. Il fallut le lendemain la pallier : les officiers de ce régiment annoncèrent qu'ils s'étaient rencontrés avec la masse des insurgés. Une avant-garde d'élite les avait chargés, tandis que le gros de la troupe embusqué la soutenait par des feux de peloton qui les avaient décimés. Leur imagination effrayée créa cette masse d'insurgés qui n'existait pas, et, malgré les preuves mises sous leurs yeux, les Bleus ne voulurent jamais croire à un pareil trait d'audace.

Les exploits de M. Jacques et cette dernière rencontre avaient eu du retentissement jusque dans la Bretagne, qui, à cette même époque, essayait, elle aussi, de donner de l'ensemble à ses dévouements isolés. La Révolution devait s'opposer à cette agrégation de forces; les persécutions l'auraient développée. L'acte d'amnistie du 12 frimaire fut, dans les idées du Comité de salut public, rédigé pour l'empêcher; mais il fallut persuader aux Royalistes que la paix

était dans les vœux de la Révolution. La Révolution se décida à la démarche.

Bois-Hardy était, en ce temps-là, le chef qui inquiétait le plus la Convention. Le représentant Bollet s'adressa directement à lui, et le général Humbert, qui commandait à Moncontour, fut chargé de lui porter des paroles de conciliation. Humbert avait jadis été maquignon, et peut-être quelque chose de moins; mais, jeune et brave, il cachait sous une écorce vulgaire toutes les ruses de sa première profession. Il voit Bois-Hardy, il lui fait part des dispositions de la Convention, il lui communique le décret d'amnistie et les proclamations qui y sont jointes : il lui demande une entrevue officielle. Le 12 décembre cette entrevue a lieu sur la lande de Gausson, à trois lieues de Moncontour. Bois-Hardy s'y est rendu avec cinquante hommes. En apercevant Humbert, qui arrive seul et sans escorte, le Chouan s'élançait vers lui, et lui serrant les mains avec effusion : « Ce témoignage d'estime, lui dit-il, me touche vivement, je vous en remercie. Je renvoie ma troupe, et suis prêt à vous suivre pour conférer de la paix. »

On en était là des pourparlers lorsque Cormatin, que la confiance subite de Puisaye n'a fait ni plus clairvoyant ni moins imprudent, arrive à Moncontour, afin de diriger par lui-même les affaires de Bretagne. Cormatin, esprit borné, qui essayait de cacher son ambition sous une trivialité d'emprunt, se jette à la traverse de ces négociations préliminaires. Puisaye était absent, et Cormatin saisissait l'occasion de se mettre en avant. Le grade qui lui avait été attribué, lorsque personne ne savait au juste d'où il venait et qui il était, l'autorisait à commander. Audacieux et habile en intrigues, il supplante Bois-Hardy, se met en communication tantôt avec Humbert, tantôt avec le représentant du peuple Bollet; il se fait accompagner par le premier jusqu'à Rennes, où Hoche avait établi son quartier général. Après s'être arrangé un piédestal sur la pacification de la Bretagne, il regarde en arrière et s'aperçoit de la précipitation de ses démarches. En effet, Bois-Hardy et Chantreau, dans les Côtes-du-Nord, ne se pressaient pas d'accéder aux

vœux des Conventionnels, dont le Diest de Botidoux, qui, en Bretagne, semble avoir pris le rôle de Bureau de la Batarde en Vendée, se fait l'interprète. Le représentant Boursault écrit à plusieurs, Botidoux fait de même; et ces chefs de Chouans remettent à Bois-Hardy, à Jouette et à Solilhac une dépêche pour Boursault, à la date du 26 frimaire an III (16 décembre). On y lit :

« Nous avons reçu la lettre de Botidoux et la vôtre. La menace qu'elle contient, les dangers qu'elle nous fait envisager ne nous ont point effrayés. Ce n'est point lorsqu'on a fait la guerre de la Vendée, lorsque depuis deux ans on travaille avec constance à rassembler les sujets de Louis XVII au milieu de vos soldats, que la mort peut effrayer. Faites-nous envisager un gouvernement solide et fondé sur la justice, alors vous verrez ces prétendus brigands se déclarer en votre faveur, et vous faire un rempart impénétrable aux vrais factieux. — Mais quelle foi voulez-vous qu'on fasse sur vos promesses, lorsque, malgré votre amnistie, vous retenez dans vos prisons des nobles à qui l'on ne peut reprocher que leur poltronnerie, qui les empêche d'être d'aucun parti? De malheureuses femmes qui, depuis quatre ans, vivent dans les trances et les alarmes? Des domestiques que vous rendez responsables de la conduite de leurs maîtres? — Vous nous reprochez des meurtres et des assassinats; mais lavez-vous auparavant de toutes les atrocités qui ont continuellement souillé vos armes dans la Vendée. On vous faisait des prisonniers, vous brûliez indistinctement les chaumières du paysan, et assassiniez les femmes et les enfants. Vous souvient-il de l'amnistie qui fut publiée devant Ancenis par Prieur (de la Marne), après l'affaire du Mans? — Quel fut le sort de ceux qui voulurent en profiter? Vous nous avez accusés d'être des assassins et des dévastateurs; vous ignorez sans doute que vous nous devez la vie. Nous savions l'heure à laquelle vous deviez passer sur le grand chemin, nous connaissions la force de votre escorte, et nous avons retenu nos gens. »

Le jour même où cette lettre parvenait à Boursault, qui, monté dans la chaire de l'église paroissiale de Moncontour,

haranguait le peuple afin de lui expliquer les bienfaits d'une pacification, Bois-Hardy prouvait à Cormatin que ses démarches étaient regardées comme nulles par les Royalistes. Il s'emparait des bourgs de Jugon et de Plédéliac, où les Bleus tenaient forte garnison ; il brûlait les papiers des districts, coupait les arbres de la liberté, ouvrait les caisses de l'État et en distribuait l'argent aux insurgés. Poursuivant ses succès, Bois-Hardy, avec Chantreau, conduisait à l'attaque de la ville de Guéméné quinze cents Royalistes parfaitement armés, et qui pour la plupart étaient revêtus d'uniformes nationaux. Au milieu de la nuit du 1^{er} nivôse an III (21 décembre 1794), il tombe sur les postes de la 17^e demi-brigade de ligne, désarme les uns, égorge les autres, vide les caisses publiques et va tomber sur le bourg du Faouët, où ses armes sont aussi heureuses. Humbert était initié à la secrète pensée de la Convention, qui le jetait en enfant perdu au milieu de ces pourparlers, que, le cas échéant, elle se réservait la faculté de nier. Cependant le 4 nivôse an III, le Républicain écrivait encore au Royaliste pour solliciter une entrevue. Bois-Hardy répondit le lendemain :

« Ma cause et celle des miens est celle de la France entière. Nous ne pouvons accéder à aucune proposition, et nous attendrons pour nous décider à avoir le gouvernement que de vrais Français ont le droit d'attendre. »

Boursault et Bollet blâmèrent vivement le général Humbert. On le taxa bien haut de jeune homme inconsidéré et qui n'était bon qu'à mener au feu une compagnie de grenadiers ; mais Humbert savait que ces reproches avaient pour but d'apaiser l'irritation des clubs, qui, sans entrer dans les motifs de la Convention, s'opposaient par un instinct de haine à toute idée de pacification. Il ne se rebuta pas. Il pressa Bois-Hardy, qui en ce moment avait plus de quinze mille hommes sous sa bannière ; il conquiert même son amitié par la franchise de ses manières, et le 14 nivôse an III (3 janvier 1795) une suspension d'armes fut arrêtée entre ces chefs et ratifiée par Cormatin.

Cette suspension d'armes ne pouvait avoir qu'un effet très-restreint, tant que les autres divisions n'y auraient pas accédé.

Bois-Hardy, Chantreau et Cormatin s'engageaient à ne plus combattre sans prévenir au moins huit jours d'avance les généraux républicains; mais, sur le territoire breton, il y avait cinq ou six corps d'armée aussi nombreux que celui des Côtes-du-Nord. Le Morbihan faisait des conditions que la République regardait comme inadmissibles. De Scepeaux, Turpin et Dieusie, sur la rive droite de la Loire, tenaient ferme devant les menaces et les prières tour à tour employées par Bancelin.

Bancelin, président du district de Segré et ami particulier du général Hoche, s'était passionné pour la paix lorsqu'il avait entendu sonner l'heure des représailles. Il prêchait l'oubli du passé aux victimes qu'avaient enfin fatiguées les cruautés révolutionnaires, et qui, le fusil à la main, osaient en demander compte. De longs entretiens avaient eu lieu; ils n'aboutissaient à rien.

De Scepeaux, Dieusie, de Terves et Turpin, à la tête d'une division complètement organisée, ne se résignaient pas à perdre le fruit de leurs soins et l'avantage de leur position. La paix leur semblait, ainsi qu'aux autres chefs, un bien désirable; mais ils doutaient de la bonne foi des Républicains; ils exigeaient des garanties et non pas de vaines promesses. En outre, ils étaient dominés eux-mêmes par l'irritation des paysans que vingt mois de tortures avaient exaspérés. Cependant Bancelin a cette pacification à cœur.

Il se décide à se présenter seul devant Turpin. A huit heures du soir, par une nuit de janvier, il se met en route. A onze heures il arrive sous la tente du Chouan, qui, à l'aspect de cet homme roidi par le froid et couvert de pluie, saute de son lit, l'offre au Patriote et le force à s'y réchauffer. C'est dans une lettre de Bancelin lui-même que nous lisons ces détails d'une hospitalité digne des temps chevaleresques: « L'entretien est doux et familier, » constate le président du district de Segré. Bancelin porte plainte contre deux paysans nommés Jallot, qui se sont livrés à des actes de pillage. Turpin en acquiert la conviction: ces deux hommes sont fusillés sur-le-champ. Au moment où la détonation se fait entendre, Turpin se tourne vers le Patriote et lui dit: « Mon-

sieur Bancelin, que la Convention punisse tous les égorgeurs qu'elle a formés ; qu'elle imite ma sévérité, et les honnêtes gens s'entendront bien vite. »

La Révolution ne comprenait pas ainsi la justice.

Cependant Turpin et Dieusie se chargèrent de parcourir les cantons soumis à leur pouvoir et de recueillir l'assentiment de leurs soldats pour la paix, dont les conditions devaient être les mêmes que celles alors discutées par Charette. On a vu quels étaient les motifs qui avaient porté le chef vendéen à accepter les propositions faites par la République. La situation du Bôcage était affreuse, mais en Bretagne et sur la rive droite de la Loire les excès révolutionnaires ne s'étendirent pas sur une aussi vaste échelle. On n'avait à peu près fait du massacre qu'en détail, et cette parcimonie dans les attentats tenait autant à la diffusion des forces républicaines qu'à la nature même de l'insurrection. Il devenait donc plus difficile d'amener les Bretons à un état de paix.

Cormatin sentait la fausseté de sa position : il s'était engagé. Il ambitionnait de traiter d'égal à égal avec les généraux et les représentants de la République. Pendant l'absence de Puisaye, il aimait à se créer un rôle dans le drame qu'on jouait. Le 31 décembre 1794, il écrivit à son général sous les yeux mêmes d'Humbert :

« Arrivez au plus vite. Nous sommes dans la position la plus extraordinaire. Nous avons eu, Charles de Bois-Hardy et moi, une entrevue avec le général Humbert, qui nous a proposé toutes sortes d'avantages pour amener notre reddition. Peut-être touchons-nous au moment où le calme et l'ordre vont renaître ; mais songez que le fardeau est trop pesant pour moi. Une pareille entrevue a lieu entre Canclaux et Charette. J'irai, afin de régler nos conditions sur celles de la Vendée. »

Et il glissait furtivement quatre lignes en chiffres pour rassurer Puisaye et le retenir auprès du cabinet de Saint-James. Dans ces quatre lignes il disait :

« Jamais nous ne traiterons. Nous allons amuser, et, malgré les obstacles réitérés qui m'entourent, je vais porter la

lettre à Canclaux et lier correspondance avec Charette. »

Les Morbihannais se défiaient de Cormatin et des propositions de paix qu'il acceptait avec tant de légèreté. D'Allègre de Saint-Tronc et Cadoudal surtout lui étaient hostiles. Cormatin annonce qu'il a les pleins pouvoirs de Puisaye; il les montre avec assurance. Ces pleins pouvoirs sont faux : Cormatin y a lui-même apposé la signature du général. D'Allègre en a conçu le soupçon. Il est chargé par les Blancs de se rendre en Angleterre avec la Bourdonnaye. Il parvint seul à s'embarquer et la Bourdonnaye resta dans le Morbihan. Alors Cormatin, qui, à tout prix, désirait servir d'intermédiaire entre la Chouannerie et la République, prend une résolution définitive. Le 2 janvier 1795 (13 nivôse an III) il adresse aux Royalistes des cantons de Vitré, de Laval et de Fougères une proclamation où il annonce ses vues pacifiques. Il y relate les pouvoirs qu'il prétend lui avoir été envoyés par Puisaye, et, afin de se rendre à Nantes, il se dirige vers le bas Maine, accompagné d'Humbert, son surveillant, et de Solilhac, chargé par le comité royaliste de s'opposer à ce que Cormatin outre-passe le but secret de son voyage. Ce but était la remise d'une lettre de Puisaye à Canclaux, dont il sera bientôt question.

Le major général de l'armée catholique vit pour la première fois ces hommes simples et intrépides qui soutenaient dans leurs bois une lutte dont l'héroïsme est à peu près condamné à l'oubli. Il leur parla de paix et de bonheur domestique, à eux qui avaient perdu leurs familles et vu brûler leurs closeries. Ses paroles ne trouvèrent que des incrédules. Le bon sens des successeurs de Jean Chouan ne se prêtait pas à la subite métamorphose vantée par Humbert et par Cormatin. Mal accueilli parce qu'il n'avait encore jamais paru sur un champ de bataille et qu'il prêchait la paix, tenu en défiance parce qu'il avait servi les différents partis, Cormatin renonce à convertir à ses idées les insurgés du bas Maine; mais, toujours persuadé que les deux camps seront sa dupe, il essaye vainement d'ouvrir des communications avec de Scepeaux, Turpin, Dieusie et Terves. Ces officiers lui ferment l'accès des arrondissements de Candé,

d'Angrie et de Segré ; néanmoins il arrive à Nantes et remet à Canclaux la lettre de Puisaye.

Avant la Révolution, ces deux chefs avaient servi ensemble dans le régiment de Conti-cavalerie ; ils étaient amis, et Puisaye se flattait que de gentilhomme à gentilhomme il y aurait moyen de s'entendre. Les événements les avaient placés l'un à la tête de l'armée royale, l'autre au commandement des troupes républicaines. Par l'entremise de Cormatin, le général des Chouans proposait à Canclaux une transaction que celui-ci repoussa. Cette lettre secrète était connue, à Rennes, des Conventionnels Boursault et Bollet, avant même qu'elle eût été remise entre les mains de Canclaux. Ils en prévinrent leurs collègues, le général Hoche et Canclaux lui-même. Cormatin a été accusé de cette trahison ; il en est innocent. Puisaye avait adressé sa lettre en double. L'un de ces doubles, avec d'autres papiers saisis de la correspondance de Jersey, fut décacheté par Boursault et par Bollet, dès le mois de novembre 1794. Cormatin savait que son intervention dans une affaire déjà jugée était inutile ; mais il se garda bien de révéler ces détails au Comité royaliste. Il voulait traiter de la paix. Il était enfin à Nantes. La première chose qui fut oubliée par lui et par les représentants fut cette même dépêche, objet de son voyage.

Cormatin signa le traité de la Jaunais. Au nom de la Bretagne il en accepta les clauses, et il fut décidé que le 25 mars il réunirait à Rennes ou aux environs les principaux chefs de son parti pour la ratification du traité.

La soumission de Cormatin aurait évoqué peu d'imitateurs dans le Maine et sur la rive droite de la Loire ; mais Charette et ses officiers avaient cru devoir accepter les conditions offertes avec insistance par la République. Il n'y avait donc pas déshonneur à faire ce que la Vendée accomplissait dans un sentiment de patriotisme. La Bretagne, du reste, savait déjà pertinemment sous quelles réserves Charette avait traité, et les clauses secrètes de la Jaunais n'étaient pas pour les chefs un mystère. On en voit même plus d'une trace dans leur correspondance.

Le Conventionnel Bézard et Bancelin posèrent ainsi la

question aux Chouans de la Mayenne et de l'Anjou. La vicomtesse de Turpin, femme d'un dévouement antique et d'une charité admirable, fut sollicitée par le général Hoche de s'instituer médiatrice entre les deux partis. Hoche avait un vif désir d'attacher son nom à la pacification de l'Ouest. Il s'y employait avec activité; mais il ne remarquait point parmi les royalistes de la rive droite de la Loire le même empressement. Turpin, Terves et Dieusie avaient dénoncé aux Bleus la rupture de l'armistice. Ils s'étaient remis en campagne tandis que Charette parlementait avec les Conventionnels. Ils battirent les Républicains. A cette nouvelle, Hoche écrivit, le 30 pluviôse an III (18 février 1795), aux administrateurs du district de Segré :

« J'ai dû juger par l'insolente lettre de Turpin que ce misérable chef de voleurs a perdu le sens et les sentiments humains. Que les coquins qui lui ressemblent rentrent, s'ils le jugent à propos; je vous déclare que désormais je ne me prêterai à aucune amnistie. Les brigands ne peuvent ignorer que Charette doit rentrer; c'est à eux à profiter de la clémence de la Convention nationale, ou à se préparer à monter sur l'échafaud. Je vous prie de rendre ma lettre publique; je m'en rapporte pour le surplus à votre prudence et à votre patriotisme. »

Peu de jours après la réception de cette lettre, que les Patriotes se gardèrent bien de publier, Hoche pria la vicomtesse de Turpin d'excuser un mouvement de colère. Bonne et indulgente, madame de Turpin agréa cette prière : elle avait été insultée dans un de ses plus proches parents, dans l'honneur d'un homme dont elle estimait le caractère; madame de Turpin se crut obligée à une intervention encore plus active. Elle exerça une telle influence sur la décision, que lorsque de Scepeaux, Gourlet, de Dieusie, Ginguéné, Coquereau, de Maulne, Plouzin et les autres chefs de la rive droite furent réunis à la Chanfournais près de Segré, Scepeaux dit publiquement : « C'est madame de Turpin qui décide de la paix. Charette a fait les conditions; il ne nous reste qu'à signer. »

Le 10 ventôse an III (28 février 1795), ils adhérèrent au

traité de Charette ; les Chouans de Laval, de Vitré, de la Gravelle, de Sablé et de la Guerche suivirent cet exemple ; le Morbihan seul résista. On connaissait d'avance sa résolution, et on le traitait en conséquence.

Le 16 pluviôse an III (4 février), le général Évrard obtenait un léger succès près de la chapelle du Trescoët ; et les Bleus arrêtaient avec une pompe toute militaire Salomon Calan, qui, pour échapper à l'activité des poursuites, s'était caché dans le château de Kerdréau, au-dessus d'un ciel de lit. Salomon Calan est un jeune homme de Pluméliau : d'abord valet de ferme, il était bientôt devenu par son audace un partisan redoutable. Ses exploits l'avaient popularisé, mais ce n'est pas seulement par sa bravoure qu'il fut cher aux Royalistes. Salomon plus d'une fois leur prophétisa la victoire, et il ne s'est jamais trompé dans ses prédictions. L'imagination superstitieuse des Bretons attacha un prestige de divination à ce qui, dans le principe, n'était qu'un moyen d'encouragement. Calan est un prophète pour les Bretons ; mais aux yeux des Républicains ce fut un énergumène dont à tout prix la Nation devait se défaire. On lui imputa des crimes ; après sa prise on supposa même un interrogatoire dans lequel on lui faisait avouer qu'au moment de sa victoire de Pontscorff il avait saisi un enfant de dix ans et lui avait mis les pieds dans le sang d'une femme tuée d'un coup de fusil, en disant qu'il fallait s'habituer de bonne heure au sang.

Salomon était donc prisonnier des Bleus. On devait le conduire à Vannes, afin de le faire juger par le tribunal révolutionnaire ; le représentant Brue l'accompagnait dans ce trajet avec trois cents hommes. Le 25 pluviôse, les insurgés du Blavet et des paroisses voisines se réunissent pour enlever leur prophète ; l'avant-garde royaliste joint les Révolutionnaires non loin de Landevant. Ces derniers allaient être mis en déroute, lorsque Brue fait fusiller Calan, prend la fuite avec son escorte, et écrit lui-même le soir à ses collègues de la Convention une lettre dans laquelle il cherche à atténuer sa défaite et à expliquer la mort de Calan :

« Le fameux prophète Salomon n'est plus de ce monde.

J'ai exécuté ce dont nous étions convenus, et ce qui est une règle générale en pareil cas. La leçon a été bonne, et j'espère qu'elle fera impression. Les Brigands ont eu vingt hommes tués; cinq ont été pris couverts du sang de nos camarades, et ils ont été fusillés sur-le-champ. Nous ne pouvions pas les garder sans risques. D'ailleurs nous avons eu quatre grenadiers blessés; et toute la troupe demandait à grands cris cette juste vengeance. Le lieu où nous avons été attaqués est célèbre par les assassinats que ces Brigands y ont commis depuis le commencement de la Chouannerie. Là, trois canonniers ont été tués, des prêtres réfractaires ont été enlevés au détachement qui les conduisait; un chasseur d'ordonnance y a eu son cheval tué; moi, j'y ai reçu, le 18 frimaire, onze coup de fusil; Calan y a été vu à la tête de deux cents rebelles: un exemple y était donc nécessaire. »

Cet assassinat fut blâmé par les Conventionnels et par les généraux républicains; c'était trop se mettre à découvert, et ils avaient des moyens plus sûrs de compromettre les Royalistes. Les bandes de faux Chouans, dont Boursault et Rossignol nous ont appris l'origine, ne faisaient plus besoin depuis deux mois dans les départements pacifiés; on les avait dirigées sur les cantons qui n'accédaient pas au vœu de la République. Jusqu'alors le Morbihan et le Maine s'étaient battus avec une probité miséricordieuse; on les avait persécutés pendant deux ans, ils ne répondaient à tant de tortures que par des coups de fusil et par des engagements avec les troupes acharnées à leur poursuite. A partir de ce refus, les crimes les plus atroces sont commis; le représentant Brue écrit, le 4 pluviôse an III, à ses collègues Guerneur et Guezno :

« Ne voyons-nous pas en effet que la générosité nationale, que l'annistie et les actes de douceur et de clémence n'ont fait qu'augmenter l'audace des rebelles, leur donner le temps de s'organiser, de se fortifier? Les malheurs se succèdent depuis quelques jours avec une funeste rapidité, et l'alarme que vous avez remarquée dans le district d'Hennebon est en ce moment générale. Des lettres des districts du Faouët, de Pontivy, de Ploërmel, de Roche-des-Trois, de Roche-Sau-

veur, d'Auray, m'annoncent également des attentats multipliés de la part des Brigands, et réclament toutes de prompts secours. »

Les procès-verbaux des autorités de ces cantons signalent en effet de graves attentats. Dans le district du Faouët, Louis-Nicolas, un des notables de la paroisse de Caradec, est assassiné par les Chouans le 17 nivôse. Les Chouans ont tondu, pillé et laissé pour mort Louis-Simon, un vieillard de soixante-douze ans; les Chouans ont égorgé trois Républicains dans la commune de Lignol; les Chouans ont tué le maire de Priziac pendant son sommeil. Ici les Chouans dévastent les magasins de la République et en égorgent les fournisseurs; là ils étranglent et jettent ensuite à l'eau les Patriotes. Les Chouans, commandés par un chef qui porte à son chapeau un panache blanc, ont pénétré la nuit à Pontscorff, ils ont pillé les maisons et égorgé les femmes. Le 18 nivôse, les administrateurs de Ploërmel écrivent : « Encore trois assassinats commis la nuit dernière au bourg de Loyat. » Le 20, les Chouans sont à Guillers; ils pillent d'abord la perception et la mairie, puis ils tuent le percepteur et le commandant de la garde nationale. Les Chouans, dans le district de Merriadec, massacrent sans pitié. « Les Chouans, disent les administrateurs des Côtes-du-Nord, par un procès-verbal daté du 23 nivôse, se sont portés, dans la nuit du 16 au 17 nivôse, dans la commune de Cohiniac, Ils y ont abattu l'arbre de la liberté, enlevé les armes de plusieurs citoyens et volé 7 à 8,000 livres, tant en numéraire qu'en assignats. — Dans la nuit du 18 au 19, ils se sont portés dans la commune de Lanfains, ont enlevé les armes et brûlé les registres et les papiers de la municipalité. Dans la nuit du 19 au 20, une troupe de ces mêmes hommes, dont on ignore le nombre, a fait des désarmements et des vols dans la commune de Trégueux; et, dans la même nuit, une autre de cent cinquante hommes s'est dirigée sur la commune de Bococho, où elle a abattu l'arbre de la liberté, brûlé les papiers de la municipalité et enlevé trente et quelques fusils. »

Barbedienne, agent national du district de Saint-Brieuc, constate d'autres crimes toujours à la charge des Chouans.

« Partout où ils passent, depuis la cession d'armes convenue, écrit-il le 24 nivôse, ils n'ont cessé de commettre des vols, des pillages, des assassinats; ils sont venus à bout de désorganiser les justices de paix et les municipalités; ils ont interrompu la circulation des subsistances et fait des enrôlements très-nombreux (jusqu'aux vieillards de soixante ans); ils parcourent les communes, en plein jour, par détachements de douze à vingt hommes, oppriment les Patriotes, qui sont obligés de se cacher ou de se réfugier dans les villes. Personne n'ose déployer la moindre énergie. Un découragement universel se manifeste, et, depuis un mois, l'esprit public a perdu de la manière la plus alarmante, parce que les Chouans ont gagné de la manière la plus inconcevable. »

Les Chouans apparaissent dans plusieurs cantons, et à Elven, dit le rapport des officiers municipaux, « on s'étonne de tous les crimes qu'ils commirent : ils pillèrent, ils massacrèrent, ils violèrent jusqu'à des Chouans et Chouannes comme eux. Pour ne pas être reconnus, ils étaient masqués à moitié et ils s'étaient coupé les cheveux; ce qui fait qu'il a été impossible d'en reconnaître. » Les Chouans à Locoal, à Plumergat et dans vingt autres lieux, — les procès-verbaux des Révolutionnaires en font foi, « saisissent les Patriotes, les suspendent au-dessus du feu et leur brûlent les pieds jusqu'à ce qu'ils aient déclaré l'endroit où sont cachés leurs armes et leur petit pécule. » Les Chouans sont des *Chauffeurs*, après s'être lassés d'être des assassins vulgaires. « Les Chouans qui ont dit appartenir aux bandes d'Aimé du Boisguy se livrent, dit le rapport des administrateurs du district, au barbare plaisir de couper des têtes : celle d'un officier municipal de la commune de Ferré a été clouée à un arbre. » Les Chouans encore coupent les oreilles aux femmes; les Chouans, avec une fleur de lis brûlante, marquent au front ou à la joue les hommes les plus modérés; enfin les Chouans ont répandu le deuil et l'effroi dans l'intérieur et sur les limites du Morbihan. »

Nous n'affaiblissons pas le tableau : il est pris sur place, copié d'après le texte même des récits faits et signés par les autorités. Nous ne voulons ni accuser ni justifier; mais

à ces pièces que la Révolution n'a pas encore réunies comme nous dans un cadre aussi terrible, nous n'ajoutons qu'une lettre. Elle est du général Krieg au représentant Bollet.

« Ne t'étonne pas, lui dit ce vieux soldat républicain, l'ami et le conseiller du général Hoche, de tous les crimes dont nous sommes inondés. Les Patriotes du pays crient beaucoup pour peu de chose. Ils ont tellement peur qu'il faudrait une garnison pour garder chaque maison. Le fait est que, sauf le cas de guerre, après la paix que l'on a faite contre mon gré et dont les rebelles du Morbihan ne se soucient guère plus que moi, il n'y a pas de leur part tous les crimes qu'on leur attribue. Ce sont de bons soldats et de braves gens, un peu trop pris de fanatisme peut-être; mais chacun à le sien dans ce bas-monde. Ils ont celui de la ci-devant religion; nous, celui de la liberté. Ce qui fait le mal dans ces contrées, c'est le galérien qui y fourmille et dont on a fait de véritables Chouans de contrebande. Hoche, pour son honneur, nous en débarrassera, j'espère; mais il est temps d'arrêter ces brigandages dont les rebelles ne sont pas plus dupes que les administrateurs. On les appelle les *faux Chouans*. Au langage et à la tenue ils sont si reconnaissables qu'il n'y a pas moyen de se tromper. Dis donc à Hoche et à Chérin de faire sabrer toute cette canaille. »

Le vœu du général Krieg ne devait pas s'accomplir par les Républicains. Mais Hédouville ne se montra pas aussi timide. En avril 1795, une compagnie de faux Chouans, cocarde blanche en tête et vêtus du costume breton, sort du Loroux pendant la nuit, arrive à Parigné et pénètre chez un paysan nommé Férant. Ce paysan est égorgé avec sa famille. La maison est mise au pillage, et les coupables se retirent avec une somme de douze cents francs. Hédouville a connaissance du fait. Treize hommes de cette bande sont arrêtés et livrés aux tribunaux de Rennes. Plusieurs furent exécutés.

Cet unique exemple de justice effraya les Révolutionnaires. Alors les faux Chouans portèrent leurs attentats jusqu'au fond du Maine. Là ils eurent plus beau jeu que dans les landes de la Bretagne. L'organisation des Royalistes, mor-

celée et indépendante de tout chef direct, laissait plus de latitude à l'accusation. Dans le Maine et en basse Normandie on enrégimenta sous le nom de Chouans des galériens ayant déjà fait leurs preuves en Bretagne. On leur adjoignit comme auxiliaires des voleurs de profession et les perversités de bas étage que la Révolution put recruter ; on leur dit de se faire Royalistes, d'endosser des surnoms de Chouans et de massacrer au nom de Dieu et du Roi.

Les crimes se multiplièrent ; les ennemis de la Monarchie mirent à profit l'obscurité qui enveloppait les auteurs de tant de forfaits pour en charger les insurgés. Plusieurs chefs du Maine et de Normandie découvrirent cette tactique. Ordre fut intimé de fusiller sans pitié les criminels chargés d'un semblable rôle ; cet ordre est exécuté. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à Buais, petite paroisse de la basse Normandie, vivait dans une honnête aisance un cultivateur nommé Herbert. Ce vieillard inoffensif, désirant finir ses jours loin du bruit des armes, avait pris le parti de se retirer dans une ville voisine ; les Royalistes lui promettent aide et protection s'il consent à ne pas abandonner son village. Herbert se prête au vœu des chefs de l'insurrection. Un mois était à peine écoulé depuis cette promesse, que le vieillard, attaqué sur la route, expirait sous une balle de pistolet ; son fils, qui l'accompagnait, était couvert de blessures et laissé pour mort.

A peu de jours de là, les Blancs arrivent chez la veuve Herbert : elle est tout en larmes ; elle leur reproche l'assassinat de son mari et celui de son fils, qui survit pourtant. « Les Chouans, s'écrie Joseph Lelasseux, un de leurs officiers, ne sont pas coupables, et je vous jure que bientôt la mort de votre mari sera vengée. » Lelasseux dirige les recherches ; on découvre que c'est un garçon meunier, un voleur que Herbert a fait condamner à quelques années de prison, qui a commis le crime. Ce voleur s'est enrôlé sous les drapeaux des faux Chouans. Il a pris le nom de Sans-Quartier, et il exploite le pays pour le compte de la Révolution. Lelasseux le poursuit et l'atteint au hameau du Désert, près de l'abbaye de Savigny-le-Vieux, au moment même où

il allait se livrer à de nouveaux massacres. Sans-Quartier était jugé d'avance ; on le force à se mettre à genoux, et il meurt sous des balles véritablement royalistes.

De semblables faits se renouvelaient chaque jour : chaque jour les Chouans sévissaient contre les hommes qui usurpaient leur cocarde et leur nom pour les déshonorer ; mais cela n'empêchait pas les Républicains d'imputer aux Royalistes les crimes que la République osait inspirer. C'était ainsi qu'elle espérait dénaturer cette guerre, la rendre odieuse aux contemporains et à l'histoire, et par ces excès hâter la pacification dont elle avait besoin.

CHAPITRE VI.

Boisguy. — Ses commencements. — L'arrondissement de Fougères. — Sa manière de combattre. — Débarquement des émigrés. — Conférences de la Mabilais. — Lettres des Conventionnels. — Traité de paix. — Les chefs les plus importants refusent de la signer. — Résultats sanglants de cette paix. — Assassinats de Tristan, de Geslin, de Caqueray et de Bois-Hardy par les Bleus. — Combats de Grand-Champ. — Mort du comte de Silz. — Victoire de Cadoudal à Florange. — Louis de Frotté en Normandie. — Premières révoltes de cette province. — Reprise des hostilités.

Entraîné par la rapidité des événements, nous n'avons pu qu'indiquer l'importance du rôle que Boisguy et les cantons de Fougères et de Vitré ont joué dans cette guerre ; il faut en peu de mots expliquer la position exceptionnelle que ce chef avait prise. Cette explication fera connaître la manière de combattre et les mœurs des Chouans.

Aimé Piquet du Boisguy, né à Fougères en mars 1776, était le troisième fils de du Boisguy, greffier en chef du parlement de Rennes. Quand la liberté de 1793 força les provinces royalistes à s'insurger contre elle, Aimé n'avait encore que dix-sept ans ; mais, âme ardente et cœur dévoué, il avait vécu dans l'intimité de la Rouërie, ami de sa famille. Malgré sa jeunesse, la Rouërie l'associa à ses projets ; et, comme la maturité vient vite en révolution, Boisguy put de bonne heure remplir ses devoirs de gentilhomme. Gai, franc,

toujours sûr de sa discrétion ainsi que de son courage, chef de partisans avant d'avoir pu achever ses études, il a le grand art de n'hésiter jamais et de savoir toujours adopter les meilleures dispositions, soit pour attaquer, soit pour opérer des retraites, soit pour surprendre l'ennemi. C'était la vivante image du célèbre amiral Toussaint-Guillaume de la Mothe-Piquet, son oncle, qui, pendant quarante-six années de service et durant vingt-huit campagnes de mer, sut faire honorer par les Anglais eux-mêmes son imperturbable sang-froid, sa loyauté, ses talents et sa bravoure.

Lorsque, le 19 mars 1793, quatre mille paysans se réunissaient à Fleurigné près de Fougères, afin de protester contre les actes de la Convention, Aimé du Boisguy fut rencontré par une troupe de jeunes gens de Parigné qui couraient au rassemblement. Aussitôt qu'ils l'aperçurent : « Voilà, s'écrièrent-ils, notre petit seigneur ! il sera notre chef. » Aimé accepte ce titre, que lui décernent les acclamations de tous, et il marche sans savoir où la Providence le mènera. Deux cents gardes nationaux sortis de Fougères avec deux pièces de canon veulent s'opposer à la réunion de Fleurigné. Les Patriotes sont forcés de mettre bas les armes ; mais, le 22 mars, un corps de troupes régulières a dispersé cette multitude ; et, le 24, Aimé rentre au château du Boisguy, où sa mère et sa sœur l'attendaient dans une profonde anxiété. Louis du Boisguy et Aimé sont accusés d'être les moteurs de la prise d'armes, ainsi que Villette, de la Tuolais, Louvières et Brossard, maire de Landéan. Ils échappent aux visites domiciliaires faites dans le château. On les condamne à mort. Madame du Boisguy et sa fille, coupables aux yeux de la Nation de n'avoir pas déclaré l'asile où se cachent leurs fils et leurs frères, sont comme les autres jugées par contumace.

Les Bretons n'avaient fait aucun mal aux gardes nationaux qui venaient de mettre bas les armes devant eux, la République n'usa pas d'autant de clémence. Elle avait fait quatorze prisonniers, ils périrent tous sur l'échafaud au mois d'avril. Madame du Boisguy et sa fille erraient malades et dans le dénûment le plus absolu. Le maire et les municipi-

paux de Parigné, quoique républicains, sont émus par les souffrances qu'endurent ces femmes. Ils ne trouvent pas de meilleur asile à leur offrir que le château même du Boisguy, placé sous le séquestre national. Une colonne mobile passe devant le manoir. Le commandant veut en briser les scellés. Le maire s'y oppose : une lutte s'engage : force reste à la loi. Les officiers municipaux de Parigné sont aussitôt dénoncés à Fougères comme aristocrates. Neuf sont exécutés par arrêt du tribunal révolutionnaire, et le château est dévolu au pillage. La famille du Boisguy et les Royalistes qui s'y étaient cachés avec elle, sous l'égide de ces généreux municipaux, étaient parvenus à mettre leurs jours en sûreté.

Ce fut le 20 octobre 1793 que les Boisguy apprirent la nouvelle du passage de la Loire par l'armée vendéenne. Leur vie jusqu'à ce jour avait été celle de tous les proscrits. L'occasion leur était offerte d'échanger contre des périls glorieux cette existence de douleurs et de privations à laquelle ils se voyaient exposés, ils la saisissent; ils font un appel aux Blancs qui souffrent comme eux. Hubert est averti de leur marche. Hubert et le chevalier de la Hardonnière partent de Vitré; ils se réunissent à eux sur la paroisse de Saint-M'hervé, et ils se dirigent tous vers le bourg de la Gravelle. Ils étaient au nombre de six cents parfaitement armés. Avec les du Boisguy, on remarquait parmi les volontaires des gentilshommes et des paysans, la Tuolais, de Croix, Louis de Pontavice, Boissy, les Saussé-Duval, Boueston, Pierre Mau-pilé, Louvières, Collin de la Contrie, la Noël, le Loutre, Montambault, Dupas, les Boismartel, Jourdan, Bindel, Augeard, Gervi, et un grand nombre de jeunes gens.

Trois cents hommes tiennent garnison à la Gravelle. Le 24 octobre, à deux heures du matin, les Bretons y péné-trent; mais, la veille au soir, seize cents Républicains de la division Marceau étaient arrivés dans ce bourg après la prise de Laval par la Rochejaquelein. Le général Lespinasse les commandait. Les Bleus, harassés de fatigue, dormaient au moment où les Chouans, après avoir franchi les retranche-ments et désarmé la garde, entraient dans la Gravelle. Les-pinasse, réveillé en sursaut, croit avoir sur les bras la grande

armée tout entière. Ses soldats sont démoralisés comme lui. Ils se rendent sans même songer à faire résistance. Les insurgés avaient le droit d'être cruels. Au point du jour, Boisguy annonce à Lespinasse qu'il peut se retirer à Vitré. On ne demande à lui et à son détachement que la promesse de ne plus guerroyer contre les Royalistes.

Le lendemain, Boisguy, général à dix-sept ans, rejoignait l'armée de la Vendée à Laval avec un convoi d'armes et de munitions, et il allait se battre. Il fut l'un des héros de cette campagne de cinquante jours dans laquelle on déploya dans les deux partis tant de courage et d'intelligence militaire; puis le 16 décembre, après le désastre du Mans, la colonne de Bretons formée par Boisguy se sépara des Vendéens pour rentrer à Fougères. Elle ne comptait plus que quatre-vingts insurgés dans ses rangs. Les autres étaient morts pour Dieu, pour le Roi et pour la liberté.

Des engagements sans résultats, des assassinats juridiques, des misères de toutes les heures endurées avec résignation, succédèrent à ces combats. La Bretagne ne pouvait pas s'agglomérer. Afin d'échapper aux poursuites dont ils étaient l'objet, les Blancs de Fougères et de Vitré se firent des retraites souterraines d'où ils ne sortaient que la nuit pour se procurer un peu de pain. Hubert et ses Chouans en creusèrent une qui contenait quatre-vingts hommes. On n'y pouvait entrer qu'en faisant plus de cent pas dans un ruisseau; il était donc impossible de suivre leur trace. Boisguy avait été contraint de chercher un refuge au fond de ces terriers; mais bientôt cette existence si monotone fatigua l'imagination et le dévouement de ce jeune homme. Il voulut à tout prix en changer; et apprenant que les Patriotes de Saint-Brice, de Mellé et de Saint-Georges, appuyés par les garnisons voisines, se livraient contre les paysans à des excès de tout genre, il saisit cette occasion pour former un rassemblement. Le 15 février 1794, à six heures du matin, il investit le bourg de Mellé, en chasse la garnison, puis, le 17, à cinq heures du matin, il attaque et force le bourg de Saint-Brice, où campaient deux cents Républicains. Le bruit de ses succès se répand. Les Bleus cantonnés à Fougères

s'avancent contre les Blancs, Boisguy va attendre l'ennemi aux buttes de la Houlette, à une demi-lieue de la ville. Les Patriotes marchent avec précaution; mais lorsqu'ils sont à trente pas des Bretons embusqués sur la route, Boisguy ordonne de faire feu. Malgré leur surprise, les soldats se mettent en défense. L'affaire menaçait de s'éterniser, et Boisguy pouvait craindre que le bruit de la fusillade n'amènât des renforts à l'ennemi. A la tête de cinquante Chouans, son frère Louis et lui se précipitent au milieu du bataillon en poussant de grands cris. Sous cette brusque attaque, les Bleus rompus et en désarroi se replient.

Après ces exploits, Boisguy, dont la troupe s'est considérablement accrue, sent qu'il ne peut rien tenter à moins d'avoir une organisation militaire. Il décide que chaque paroisse qui aura fourni vingt hommes nommera un capitaine, et il charge ce capitaine de la formation de sa compagnie. Ceux qui avaient servi sous la Rochejaquelein à la Grande-Armée, et qui par conséquent étaient les plus braves et les plus expérimentés, composèrent son état-major, car en Bretagne ainsi que dans le Maine les Royalistes tenaient à honneur d'avoir fait leurs premières armes avec les Vendéens. Louis du Boisguy, qui n'ambitionnait aucune dignité; quatre Royalistes du nom de Pontavice, la Tuolais, Saussé-Duval, Thomas Renou, surnommé *Alexandre*; le chevalier Bailloche, Louvières, Boueston, Danguet *Fleur-de-Rose*, Tuffin de la Rouërie, Hay de Bonteville, Courci de Montmorin, Ruben de la Glimaudière, Saint-Germain du Houlm, Busnel, le marquis de Saint-Gilles, les deux frères Pincon du Brai, furent ses principaux officiers. Les capitaines nommés par les paroisses étaient les deux frères Boismartel, Augustin Boueston, Montambault, Pillet, Danguet *Cœur-dé-Roi*, Maupilé, Augéard, Mézerai, Louis Oger, Pierre Colin, les frères Davy de la Croix, Joseph Bucheron et David.

A ces volontaires ne demandant pas mieux que d'écraser la Révolution, il manquait des armes et des munitions. L'Angleterre n'avait pas encore songé à en vendre, et elle n'en distribuait pas, ainsi que l'a si souvent prétendu la Convention. Pour s'en procurer, les Blancs se voyaient,

comme Cadoudal, obligés de faire le coup de feu. Chaque jour les insurgés s'exposaient donc à mille périls, tantôt pour en acheter dans les villes, tantôt pour en arracher aux soldats, ou pour les recevoir de la main des femmes qui dérobaient des cartouches dans les gibernes des Bleus. Vers le mois d'avril 1794, l'arrondissement de Fougères était tellement couvert de troupes républicaines que Boisguy enjoignit à ses capitaines de paroisse de disséminer leurs gars et de faire une guerre de partisans. Voici de quelle manière ils procédaient.

Les Blancs se mettaient par détachements de vingt à trente hommes. Ils suivaient les Bleus à distance, et ils chargeaient les traînards ou la queue des colonnes. C'était la nuit qu'ils devaient choisir pour ces attaques, afin d'inquiéter sans cesse et de tenir en alarmes. Les Bretons s'embusquaient dans les genêts, dans les broussailles. Là, ils épiaient la marche des révolutionnaires et fondaient à l'improviste sur ceux qui s'écartaient de leur rang. Une mort inévitable les attendait, ici, au passage d'un gué, là, sur un pont, souvent dans les lieux escarpés. Lorsqu'un officier républicain s'était signalé par quelque crime, les Chouans le suivaient, et les plus habiles tireurs avaient mission de faire feu sur lui. Quand une colonne de mille à douze cents hommes était en marche, une balle presque invisible sifflait au milieu des rangs. Les Bleus ne voyaient ni armes ni ennemis. Seulement leur chef tombait frappé au cœur ou à la tête, et il devenait impossible de savoir d'où le coup partait. Fatigués d'une longue course, arrivaient-ils au cantonnement, il leur était interdit de goûter en paix une heure de repos. Les Chouans étaient sur leurs traces et menaçaient. Les Chouans, plus endurcis aux privations et se relayant, pour ainsi dire, épuisaient à la longue les ardeurs républicaines. Avec une rare habileté le jeune Boisguy savait mettre à profit le découragement qu'il faisait naître, et alors il s'élançait en rase campagne sur les Patriotes. Pour eux, un choc était toujours une défaite. Hubert, dans l'arrondissement de Vitré; de Silz, Lambilly et Dubois de Coësbouc, dans leurs cantons, secondèrent ses efforts, et bientôt les insurgés de Fou-

gères devinrent redoutables. Leurs incessantes attaques furent une des principales causes de ce besoin de paix qui se fit si violemment sentir dans l'armée de Hoche.

La République n'avait montré tant d'empressement pour la paix qu'afin de s'accorder un peu de répit et de voir de quelle manière elle pourrait déjouer les préparatifs qu'enfin Puisaye obtenait du gouvernement anglais. Elle connaissait par des trahisons, par des défections ou par la lâcheté en face de la mort tout ce qui se passait à Londres et dans l'intérieur des bandes. Prigent, ancien marchand de fruits en détail à Saint-Malo, improvisé par une activité surnaturelle l'émissaire des émigrés et du cabinet anglais, était acheté par Boursault, et à cette époque il lui adressait les détails qui suivent :

« On lève des légions dans lesquelles on enrôle tout ce qui se présente. Il est indubitable qu'il se fera une descente. On a plusieurs points de débarquement en vue : Cherbourg et Saint-Malo offrent de grandes difficultés. Il est probable qu'on se dirigera sur Noirmoutier. Douze à quinze mille hommes sont destinés à cette expédition. Moira doit commander ; le lieu du rassemblement est près de Southampton. La garnison de Jersey se compose de quatre mille hommes de milice et d'environ deux mille hommes de troupes de ligne. Une petite flotte de quatre canonnières, quatre lougres et un bâtiment de transport, est aux ordres du prince de Bouillon, surnommé Godefroy. »

Du Resto est surpris dans les environs de Josselin par le général Canuel, qui faisait une battue à la tête de sa division. Du Resto est un officier royaliste ; mais, amené devant le conventionnel Brue, il entend sortir de la bouche de ce dernier le mot de grâce s'il se décide à faire des révélations. Du Resto se laisse persuader : il avoue au Conventionnel que l'on éparpille les bandes pour les tenir en haleine ; mais qu'au printemps elles doivent, de concert avec les émigrés, *jouer le grand coup*.

Ces révélations, arrivant de tous les côtés à la fois, font deviner aux Bleus le secret des opérations royalistes. A part le besoin de repos dont la Convention était tourmentée, il y

avait donc profit à implorer une paix à tout prix. Cette paix devait diviser les insurgés, elle rendait les cultivateurs à leurs travaux si longtemps abandonnés et qu'on espérait ne plus leur voir laisser. Un armistice fut signé; mais, tandis qu'on en posait les bases, un événement bien grave par les conséquences qu'il entraîna se passait à la côte.

Puisaye avait su par d'Allègre dans quelle position l'aventureux Cormatin plongeait la Bretagne. D'Allègre pressait le retour du général afin qu'il vît par lui-même ce qu'il fallait résoudre, de la paix ou de la guerre; pourtant il ne lui cachait pas qu'une partie de la province et le Morbihan étaient opposés au traité. D'Allègre s'expliqua devant les ministres Pitt, le comte de Spencer, Dundas, lord Granville, le marquis de Cornwallis et Windham. Dans cette conférence l'envoyé breton exposa avec tant de lucidité les chances favorables pour les hostilités, que Pitt ne balança plus à mettre à la disposition de Puisaye les arsenaux anglais et différents corps d'émigrés soldés par le gouvernement britannique. Mais il fallait rompre la trêve offerte par les Républicains et acceptée par les Royalistes. Puisaye se décide à faire passer en Bretagne une centaine d'émigrés choisis parmi les officiers organisés militairement à Jersey. Tinténiac, Louis de Frotté, d'Andigné, de la Vieuville, qui avait été capitaine dans les Gardes-Françaises, dont Hoche était l'un des sergents, Bois-Berthelot, Bellefonds, de Pange, la Rosière, Vasselot, Bois-Baudron, la Boëssière, Philippe, Victor et Auguste de la Béraudière, Cibon, de la Haye et plusieurs autres dont les noms sont moins notoires, firent partie de cette expédition, divisée par petits détachements afin de ne pas attirer la surveillance.

Ce fut l'intrépide Tinténiac qui, avec dix-huit gentils-hommes, s'embarqua le premier pour préparer les voies. Le 26 février 1795 il arrivait heureusement au camp de Bois-Hardy et de Jouette. Louis de Frotté et la Rosière eurent le même bonheur, ils se dirigèrent vers la Normandie; mais Vasselot, Bois-Baudron et de Pange, en débarquant avec six autres émigrés sous la batterie d'Erqui, dont un brouillard épais leur déroba la vue, s'enfoncent dans les terres et sont

poursuivis par les Bleus. Ces neuf Royalistes se défendent longtemps. Bois-Baudron a la cuisse cassée, de Pange est blessé à la main ; ils sont faits prisonniers et transférés dans les prisons de Rennes avec Vasselot. Cependant Tinténiac annonce à Jouette le convoi de munitions qui est en mer, et qui ne peut être introduit sans l'appui d'un rassemblement. De Jouette se porte à la côte avec neuf cents hommes de la division de Bois-Hardy. Les Républicains, avertis par leurs espions, rassemblent des troupes ; ils attaquent les premiers. Le combat fut sanglant et opiniâtre, mais il fallut céder au nombre. Le chevalier de Jouette était dangereusement blessé. Tinténiac ne perd pas courage ; il repousse l'ennemi et enlève du champ de bataille, que les Bleus sont forcés de lui abandonner, les mourants, au nombre desquels on comptait le marquis de Bellefonds et le chevalier de Cibon. Le lendemain l'escadre de sir Robert Stracham était en vue des côtes avec plus de cent volontaires nobles que la Vieuville conduisait. Sir Robert Stracham avait aussi à son bord les armes et les munitions destinées à ravitailler les Chouans. On attendait la nuit pour opérer le débarquement ; mais bientôt le canon d'alarme retentit. Depuis Erqui jusqu'à Brehat le rivage fut couvert de troupes, et le commodore donna le signal de gagner le large. C'en était fait de ce convoi ; mais les Royalistes qui avaient entrevu les rives de France ne voulurent pas se retirer avec lui. La Vieuville, d'Andigné, Mourain, Philippe, Victor et Auguste de la Béraudière mirent pied à terre sous le feu de trois chaloupes canonnières, et ils arrivèrent en Bretagne avec les dix-huit gentilshommes qui, à leur exemple, avaient pris le parti d'y pénétrer par petits détachements.

Hoche regarda bien comme une infraction à la trêve cet appui accordé aux émigrés qui n'étaient pas englobés dans l'armistice ; mais des papiers importants avaient été saisis sur deux ou trois blessés ; mais les Bleus avaient les premiers attaqué le chevalier de Jouette, qui, malgré la trêve, était en droit de faire venir des munitions, ce que Hoche lui-même se permettait ostensiblement ; mais surtout les Républicains désiraient la paix. Le général Humbert fut

chargé d'exprimer aux Chouans la « douleur que causait aux représentants et aux chefs de l'armée ce triste malentendu ». Puis Hoche, qui ne s'abuse point sur les intentions des Royalistes et sur les desseins de l'Angleterre, écrivit au Comité de salut public :

« Nos ressources vont être épuisées : ainsi que l'armée de terre, l'armée navale manque de tout ; et les Anglais nous menacent d'une descente prochaine. Hâtez-vous de me faire passer dix mille hommes, et surtout plus d'incertitude sur la pacification ; terminez avec les Chouans, fût-ce même par la guerre. »

La position de l'armée républicaine était en effet bien compromise. Le découragement s'y faisait partout sentir. Elle n'avait plus de vivres que pour une décade, c'est-à-dire pour dix jours. L'ordonnateur général Daru venait d'y arriver, et, d'après le résumé de situation qu'il adressa aux Représentants, on voit à quelle pénurie les soldats étaient réduits. Il y avait alors en Bretagne, sous les drapeaux de la Révolution, 52,648 hommes, 1,788 chevaux et 4,000 en garnison à Nantes. 6,781 malades encombraient les hôpitaux.

L'administration était au pillage, la comptabilité n'existait même pas. Les paysans refusaient d'approvisionner l'armée, et pour acheter quelques boisseaux de grain il fallait parcourir les campagnes et s'enfoncer au milieu même des insurgés. La tâche était difficile. Les administrateurs la firent tourner à leur profit et au détriment de la République. « Il n'est plus possible, dit Daru dans son exposé de situation, de compter avec un préposé des vivres. Il demande des millions d'avance, les convertit en numéraire, achète des grains avec cet argent, et établit ensuite son compte à un prix fictif en assignats. De sorte qu'ayant fait deux marchés ténébreux, l'un pour échanger ses assignats, l'autre pour acheter son blé en numéraire, il peut établir les résultats au gré de sa friponnerie ou de sa probité. » Par les chiffres de Daru, on voit très-facilement que ce n'était pas la probité qui faisait la balance des comptes.

Au milieu des récriminations des deux partis se plaignant de voir mille crimes commis, ici par les Républicains, là

par les Chouans, qui eux n'avaient jamais déguisé des galériens sous un costume de Patriote, le terme fixé pour la ratification du traité de la Jaunais approchait. Une première entrevue eut lieu le 20 mars 1795, dans la ville de Moncontour, entre Bois-Hardy, Chantreau, Cormatin, d'une part, Hoche et Danican de l'autre. Le général Hoche s'empressa d'en instruire en ces termes le Comité de salut public. Il lui écrivit :

« Plusieurs lettres des généraux Rey et Valletaux m'ayant donné beaucoup de défiance sur les intentions des chefs de Chouans et même sur la fidélité du général Humbert, je résolus, quoique malade, de vérifier les faits ; et à cet effet je me transportai avec le général Danican à Moncontour, où je savais être rassemblés tous les chefs : j'eus hier deux très-longues conférences avec les principaux chefs, pendant lesquelles je m'efforçai à découvrir ce que je voulais savoir. La majorité paraît vouloir la paix aux conditions accordées à Charette ; quelques jeunes têtes, très-bouillantes et sortant des bois, paraissent avoir des prétentions très-exagérées. Enfin, après les explications nécessaires de leur part et de la mienne, conformément aux arrêtés de vos collègues, nous signâmes la pièce dont je joins ici un exemplaire.

» Dire que ces hommes rompent avec l'Angleterre et qu'ils sont absolument de bonne foi, serait avancer beaucoup : pour assurer le contraire il faudrait des preuves. Nous devons donc attendre le résultat de la grande conférence de Rennes, où doivent se trouver les Représentants du peuple Bollet, Ruelle et Delaunay.

» Ce que j'ai pu découvrir des projets qu'ils avaient est assez conséquent pour affliger un Républicain de bonne foi. Affamer les villes pour les faire soulever ; intercepter toutes les communications ; assassiner les Patriotes et les administrateurs ; tirer d'Angleterre des armes, de faux assignats et de l'or ; acheter nos soldats, nos matelots, et le secret de nos opérations ; s'emparer de nos arsenaux ; organiser une armée considérable ; faire chouanner sur toute la surface de la République ; commander partout la terreur : voilà le résumé de leurs projets atroces ! quel abîme de maux !... Leur

nombre est considérable; tous leurs chefs sont des nobles, pages de Capet, officiers de marine et de terre. Ils ont, disent-ils, cent mille hommes à leur disposition et l'opinion générale; la vérité est qu'ils peuvent avoir trente-cinq mille hommes armés, depuis Brest jusqu'à Avranches, Alençon et Saumur, et que ce pays est en véritable contre-révolution; qu'il n'y a dans toute la Bretagne que deux partis : les Chouans, qui veulent tout envahir, et les terroristes, qui veulent tout brûler. Ils ne s'accordent que sur la religion, mais tous la veulent. Voici les dangers, voyons les remèdes : hâter le moment de la pacification avec les chefs des Chouans, les traiter avec douceur et fermeté, leur inspirer la confiance qu'ils paraissent ne point avoir, agir avec eux de bonne foi. Quant aux avantages qui leur sont accordés : mettre en liberté les prêtres réfractaires, leur laisser dire des messes et complies; les acheter, s'en servir contre l'ambition des chefs de parti; diviser ces derniers en achetant les uns, flatter l'amour-propre des autres; confier à ceux-ci une partie de la police intérieure du pays qu'ils pourraient faire garder par les gardes territoriales que l'on veut créer, et en les faisant surveiller par des Républicains de bonne trempe; placer ceux-là dans des corps aux frontières; répandre habilement de l'argent parmi la classe indigente; faire circuler des écrits sagement rédigés, calmants, religieux et patriotiques; entretenir dans ce pays un corps de vingt-cinq mille hommes campés sur différents points; environner nos côtes de Bretagne et de Normandie de chaloupes canonnières qui changeront de poste tous les dix jours; conserver de l'infanterie sur nos côtes pour s'opposer aux petits débarquements; faire rentrer les munitions et les porter dans une place forte; tirer peu du pays, parce qu'il n'y a presque rien; s'emparer de Jersey, Guernesey et Aurigny; établir une Chouannerie en Angleterre (nous ne pouvons en indiquer les moyens que verbalement); réorganiser d'une manière conforme aux principes de justice les administrations, et enfin imposer publiquement le silence aux malveillants qui attaquent la réputation et détruisent la confiance que le peuple doit avoir en des hommes républi-

cains qui journellement se dévouent à la mort pour servir leur patrie. »

Les intentions, les erreurs, les suppositions et les espérances de Hoche sont dévoilées; mais la Révolution ne disait son secret qu'à ses enfants les plus purs. Pour amener la majorité des chefs royalistes à signer le traité, elle se mettait en campagne avec des paroles de fraternité sur les lèvres. Cormatin, de son côté, attachait une extrême importance à la réunion projetée. Bancelin parcourt de nouveau les cantons de Château-Gonthier et de Craon. Il voit le Comte, Blin et Amar qui chouannaient sous Coquereau et Moquereau. Le général républicain le Bley fraternise avec eux. Le général Duhesme, qui commande à Laval, est empressé et obséquieux auprès de ces insurgés. En Normandie, Frotté est l'objet de pareilles avances. Le Conventionnel Brue et l'adjudant général Mériage s'abouchent avec Briand et Pério, chefs de bandes sur la limite du Morbihan. Cadoudal, Berthelot et Mercier rendent aux Représentants qui leur parlent de paix quinze prisonniers faits dans une escarmouche à Bignan. Tous promettent de se trouver au château de la Prévalais, qui leur a été assigné comme quartier général pendant les conférences. Tous s'y présentent en effet le 10 germinal an III (30 mars 1795).

Le général Hoche avait reçu dans l'intervalle des pouvoirs du Comité de salut public qui lui accordaient toute latitude pour mettre fin aux troubles de l'Ouest : mais il refusa d'assister aux conférences. Les représentants Bollet, Lanjuinais, Guermeur, Jary, Grenot, Corbel, Defermon, Guezno et Chaillou le pressent de se joindre à eux en cette occasion solennelle. Hoche persiste dans son refus, et n'en donne officiellement aucune raison plausible. Le Conventionnel Boursault, qui était sur les lieux, mais qui ne prit aucune part à ces transactions, affirme dans ses notes que le général répugnait à sanctionner les clauses secrètes auxquelles avaient adhéré à la Jaunais les commissaires de la Convention.

Cependant, le 11 germinal, les Chouans sont en face des Conventionnels au château de la Mabilais, maison située à une égale distance de Rennes et de la Prévalais. C'étaient le

comte de Silz, de Scepeaux, le chevalier de Tinténiac, Cadoudal, de Busnel, Louis de Frotté, de Dieusie, Guillemot, de Bellevue, Cormatin, de Chantreau, de Bois-Hardy, de Solilhac, Terrien Cœur-de-Lion, d'Andigné de Mayneuf, cet homme d'un courage si froid et d'un jugement si sain; de Lantivy, de Geslin, Gourlet, Guinard et de la Nourais. Les chevaliers de la Vieuville et d'Andigné assistèrent à ces conférences, qui furent très-orageuses, et où les intrigues de Cormatin éclatèrent dans tout leur jour. Le général de Beauvais même y parut pendant quelques jours comme chargé des pleins pouvoirs de Stofflet et de l'armée d'Anjou.

Il y avait scission entre les chefs royalistes. Cormatin d'un côté, de Silz, de Tinténiac, Cadoudal, Guillemot, Louis de Frotté de l'autre, ne pouvaient s'entendre sur les conditions à exiger et même sur l'urgence du traité. En parlant des dissensions intestines de son temps, Cicéron disait : « Je préfère la paix la plus désavantageuse à la guerre la plus juste, — *Iniquissimam pacem justissimo bello antefero,* » et Cicéron avait raison. Les troubles civils de Rome ne mettaient en question ni la Religion, ni les lois, ni les mœurs de la République. La question se débattait entre quelques familles patriciennes ou des plébéiens rendus puissants par la victoire comme Marius. Il n'en était pas ainsi de la Révolution française. Elle se déclarait ennemie implacable de tout ce qui s'était fait, de tout ce qui avait été respecté avant elle. Elle brisait les choses de la foi comme les droits de la propriété. La plus désavantageuse des pacifications ne devenait donc pas alors un bienfait.

Nombre de généraux bretons demandaient que la position faite aux provinces de l'Ouest fût bien déterminée, et qu'il n'existât aucune équivoque dans le sens ou dans le texte des articles. Cette prudence n'allait pas aux négociateurs révolutionnaires. Ils discutaient avec les Chouans; ils tâchaient de les gagner ou de les convaincre séparément. Ils ne purent jamais triompher des défiances instinctives de la majorité; mais Cormatin, qui a trompé un certain nombre d'officiers et qui se dit autorisé par Puisaye, dont le silence est inexplicable, Cormatin se laissa entraîner au flot des flatteries

démocratiques. Il acceptait ou rejetait les propositions selon l'intérêt de ses vues personnelles, et, sans connaître le pays, sans être connu de lui, il s'offrait pour garant de la fidélité des Bretons à tenir la foi qu'ils n'auraient pas jurée.

Dans une de ces réunions, Cormatin même s'avance davantage. Il argumentait sur les principales clauses proposées; il les pesait dans sa balance, afin de les faire agréer par les Chouans, et, pour se bien faire venir des Conventionnels, il avait eu la maladresse de glisser dans son discours de ces mots à double entente qui, en flattant l'amour-propre des Révolutionnaires, devaient singulièrement blesser la foi et l'honneur des Bretons.

Les uns écoutaient avec impatience, les autres souffraient d'entendre sortir de telles paroles de la bouche de l'homme qui se prétendait leur chargé d'affaires. Cadoudal était là, lui aussi; sa mâle figure trahissait de pénibles émotions. Son large cou nu, sa poitrine découverte comme dans un jour de bataille, se gonflaient de colère; pourtant Cormatin ne tenait aucun compte de ces irritations. Il persistait dans la lecture de sa harangue, lorsque tout à coup Cadoudal se lève, et d'un geste plein d'autorité arrêtant l'orateur : « Ce que vous dites là, monsieur, est révolutionnaire. Au nom de tous les Royalistes de Bretagne et de Vendée, je vous défends de poursuivre. » Le major général se tut; mais Georges et ses amis se le tinrent pour dit : ils ne parurent plus aux conférences.

Les Représentants chargés de la pacification rencontraient encore d'autres difficultés, et, le 19 germinal an III, ils adressaient en commun au Comité de salut public une lettre où la vérité n'est pas trop altérée :

« Vous concevez combien notre position est embarrassante : reprochons-nous des excès aux chefs des Chouans, ils les imputent à des brigands, ils en allèguent d'autres de la part des Républicains; voulons-nous sonder les vues politiques de ceux avec lesquels nous traitons, les chefs, obstinés royalistes, nous semblent vouloir la pacification, mais avec le désir et l'intention d'en profiter pour multiplier leurs partisans, et au moins pour parvenir par la force de l'opi-

nion au but qu'ils ne pourraient atteindre maintenant par la force des armes. Les villes se composent de Républicains la plupart attiédés ou mécontents, de Terroristes plus mécontents encore et d'ennemis de la Révolution. Les campagnes, horriblement maltraitées sous la tyrannie au nom de la République, ne voient encore pour la plupart dans le gouvernement républicain que ce qui leur en a fait jusqu'à présent haïr le nom. Elles sont entretenues dans cette opinion par les chefs insurgés et leurs partisans, et la nécessité où nous sommes d'en tirer des subsistances par réquisition achève de les aliéner. Le discrédit presque absolu des assignats dans ces contrées met le comble à nos embarras. Si nous prenons des mesures de rigueur, nous commençons une guerre civile qui ferait de ce pays une nouvelle Vendée. Si nous pacifions, ce sera au gouvernement à prévenir par sa loyauté et sa bienfaisance les desseins ultérieurs que nous croyons entrevoir. »

Le 21 germinal ils écrivaient à Brue, leur collègue :

« La conférence du 19 a eu pour objet l'application au pays de la Chouannerie des arrêtés sur la Vendée et de l'admission des Chouans dans les armées de la République, propositions non susceptibles de difficultés. Mais la suivante a été relative à la formation d'un corps armé dans chaque canton pour le maintien de la police intérieure. Cette proposition a subi des débats, en ce que les Chouans ont prétendu qu'à l'instar de la Vendée ce corps ne devait être composé que de Chouans; prétention dangereuse et à laquelle résistent invinciblement toutes les raisons de localité et de dissemblance qu'il y a entre la Vendée, toute peuplée de Vendéens insurgés ou de gens attachés à leur parti, et les cantons de la ci-devant Bretagne, qui ne sont pas tous chouannés, et où même, dans les cantons qui le sont davantage, on compte beaucoup de citoyens qui ne sont pas de ce parti. Cet argument est sensible; cependant on s'en entretiendra encore aujourd'hui. »

Le 26 germinal, les Royalistes remettent leur ultimatum. Ce jour même, les représentants appellent sans délai à Rennes Delaunay et Ruelle. « Vous ne pouvez douter, leur

écrivent-ils, qu'il devient chaque jour plus instant d'arriver au terme que nous nous sommes proposé : les excès se multiplient, le mal va croissant, les embarras augmentent, les esprits sont fatigués de l'attente ; nous devons profiter du premier moment de la nouvelle de la paix avec la Prusse, et terminer enfin avec des ennemis qui ne peuvent se comparer à cette puissance. »

Enfin, le 30 germinal (19 avril 1795), ces conférences, qui avaient duré dix-neuf jours, se terminèrent par l'acceptation d'un traité dont les articles, à quelques modifications locales près, sont conformes à celui de la Jaunais. Mais cent vingt-cinq officiers généraux de Bretagne, du Maine et de la rive droite de la Loire avaient pris part aux conférences de la Mabilais. Vingt-deux seulement signèrent la paix et l'obligation de reconnaître la République. Cadoudal et les chefs du Morbihan, Frotté au nom des insurgés de Normandie, et Coquereau, le délégué des premiers Chouans, refusèrent leur adhésion. Charles de Cintré, du Bouais, Sévère de la Bourdonnaye, Montluc, Closmadeuc, la Trébonnière, les du Boisguy, Saint-Régent, de Concoret, le Boutellier, Legris-Duval, Duplessis-Jubiot, Lantivy de Kervenon, Leissègues, et les principaux chefs des divisions bretonnes, suivirent l'exemple de ceux dont les noms viennent d'être cités. Cette majorité contre la paix, qui fit dire à Hoche : « La Convention vient de traiter avec quelques individus et non avec les chefs du parti ; » cette majorité n'effraya ni les agents de la République ni Cormatin. Les premiers écrivirent au Comité de salut public :

« Nous vous annonçons, citoyens collègues, l'heureuse issue de nos conférences : la pacification a été signée ce soir à six heures par les chefs des Chouans, qui ont souscrit leur déclaration solennelle de se soumettre aux lois de la République une et indivisible, et de ne jamais porter les armes contre elle. Nous sommes rentrés de la Mabilais à Rennes avec tous ces chefs, qui ont arboré la cocarde et le panache tricolores. La garnison était sous les armes, la musique nous précédait, les décharges d'artillerie annonçaient au loin la réunion de tous les Français de ces départements, et par-

tout sur notre passage on criait : *Vive la République ! vive la paix ! vive l'union !* »

Le second, après avoir exigé la mise en liberté de Vasselot, de Boisbeaudron, de Pange et de Prigent, se laissa décerner une ovation populaire, véritable parodie de celle de Charette. Le général vendéen regarda comme une sorte de supplice les manifestations de joie et d'enthousiasme qui accueillirent son entrée à Nantes. Il avait glorieusement combattu pendant deux ans la République qu'il forçait à demander la paix. Pour Cormatin, au contraire, cette fête fut un beau jour, et, posé en héros pacificateur, il chercha à faire oublier ses intrigues dans l'ivresse d'un triomphe auquel son sang n'avait jamais contribué.

C'est à cette époque que se place dans l'histoire de la Chouannerie un drame sanglant et que nous allons raconter d'après des récits contemporains, sans pourtant garantir l'authenticité des accusations. Le comte de Boulainvilliers-Croï avait eu pendant longtemps un commandement en Bretagne. Il venait même d'obtenir des princes un brevet de généralissime des Morbihannais ; mais, infidèle à son nom et à sa patrie, il avait trahi ses devoirs pour se faire l'espion secret des Révolutionnaires et le promoteur de la dissension parmi les Chouans. On l'accusait en outre de vols et de concussions. L'armée du Morbihan crut avoir assez de preuves du crime. Il fallait donner un exemple. Les Blancs ne reculèrent pas devant cette nécessité, légitimée à leurs yeux par le salut de tous.

Boulainvilliers, néanmoins, aurait pu se dérober au sort qui menaçait sa tête ; il disparut même pendant deux ou trois mois ; enfin, rassuré par la paix signée, il rentra dans le pays et se montra aux environs de Bignan. C'était vers le 5 floréal an III (24 avril 1795). Dans la situation où se trouvait la Bretagne, la présence de Boulainvilliers était inquiétante et même dangereuse. Le conseil le condamna à l'unanimité, et enjoignit de le tuer partout où il serait rencontré. Les Chouans de Guillemot ne furent arrêtés ni par sa naissance ni par ses titres. Ils cernèrent le village dans lequel il passait la nuit ; ils le surprirent à l'improviste, et

au point du jour ils le conduisirent sur la prairie de Kernicol en Saint-Jean-Brévelay. Son procès était instruit d'avance. « Nous savons tous, lui dit le chef des Royalistes, qui l'attendait au pied d'un chêne, que tu es porteur d'une commission de général; mais ce que nous savons encore mieux, c'est que tu es un traître. Le conseil t'a condamné. Tu vas subir la mort que tu as méritée. Nous t'accordons une demi-heure pour t'y préparer. »

Boulainvilliers veut recevoir et donner des explications. Elles ne devaient convaincre personne, et le Thiès, abbé de Kérauffret, s'avança pour offrir au désespoir du comte les secours de la religion. Il se résigna alors, et en face de ses juges il déposa dans le sein du prêtre les fautes de sa vie. L'abbé de Kérauffret lui administrait la dernière absolution, lorsque le condamné demanda à ne pas mourir sur les terres de Kernicol. On lui fit franchir quelques échaliers; on lui annonça que le moment d'expiation des délations qu'il ne niait plus était arrivé. Une seconde après il expirait de la mort des traîtres, frappé dans le dos de plusieurs balles.

Cette exécution, mise à l'ordre de l'armée, produisit une sensation extraordinaire. Les uns blâmèrent les Chouans d'avoir agi avec trop de sévérité, les autres louèrent le courage moral qui avait été nécessaire pour consommer ce coup d'État; mais personne n'appela d'une aussi terrible justice. Chacun comprit qu'en guerre civile on devait être sans pitié pour ceux qui osaient se faire les espions de l'ennemi. Plus tard, lorsque de tristes événements amenèrent d'autres délateurs sur le sol breton, tous les Royalistes se firent un devoir de punir ainsi le petit nombre de gentilshommes ou de bourgeois qui mettaient aux gages de la Révolution leur honneur et la vie des hommes confiés à la garde de leur probité.

La paix était enfin signée; mais cette paix, obtenue de Cormatin à force de flatteries qui devaient si profondément humilier l'orgueil républicain, n'était pas même un armistice. Hoche avait refusé d'y adhérer. Sous la dépendance des Conventionnels, il n'avait pas d'abord cherché à priver son armée des avantages qu'il lui était permis d'en retirer. On se sentait dans une situation forcée dont tout le monde

avait désiré sortir, et une lettre des délégués pacificateurs de la Convention au général ne laisse aucun doute sur leurs intentions.

« La paix que nous avons tant souhaitée pour l'avantage de la République, écrivent-ils à Hoche le 8 floréal an III (27 avril 1795), serait une déception si nous n'avions pas espéré brouiller les cartes chouannesques, et nous adjuger les profits de la position. Nous avons enivré Cormatin d'orgueil. Cet homme va faire des folies, et elles serviront admirablement vos projets. Il a porté son espèce de quartier général au ci-devant château de Cicé, où il règne comme un ci-devant tyran. Il se croit l'homme nécessaire; il agit en protecteur des Chouans et en allié de la République. Des plaisirs de toute nature occupent ses journées : il faut le laisser se perdre dans l'esprit même de ses associés, et alors nous abandonnerons à son destin cet homme dont la vanité et la suffisance nous auront été si utiles. Cormatin n'est donc pas plus inquiétant que la paix; mais ce qui doit vivement attirer votre attention de chef d'armée, ce sont tous ces Chouans qui n'ont pas voulu suivre l'exemple de Cormatin; nous les avons pris par tous leurs côtés faibles, et rien n'a pu les décider à signer; ils sont hors du traité : vous avez donc ordre d'agir contre eux au gré de votre sagesse républicaine. Il serait bon pourtant de ne pas mettre tous les torts de notre côté. Nous savons que de grands rassemblements existent toujours dans les forêts ou dans les campagnes; il faut surveiller les paysans et tâcher d'attirer les chefs dans quelque piège. Nous avons mille moyens pour cela : le général Humbert a la confiance de quelques-uns; notre collègue Bollet est au mieux avec Cormatin; il ne sortira de Rennes ou du ci-devant Cicé que par notre permission; il est enlacé dans des fêtes révolutionnaires; les femmes l'ont séduit, ce n'est donc pas son influence qui est à craindre. Il nous reste maintenant à agir sous main et à capturer tous ceux qui pourraient s'opposer à nos desseins. Le Comité de salut public nous annonce qu'Aubert-Dubayet va être pourvu du commandement de l'armée des Côtes-du-Nord; ce sera un fort bon choix. Aubert a sa naissance à se faire pardon-

ner; il sera violent. Votre conduite, à vous, est tracée d'avance : ce n'est pas la guerre aux paysans fanatiques qu'il faut faire; c'est sur les chefs que nous devons la porter. Des instructions vous seront envoyées dans ce sens. »

Ce que les Conventionnels disaient de Cormatin se vérifiait chaque jour. Homme de jactance et d'imprudents conseils, il semblait, à son quartier général de Cicé ou à Rennes, tenir entre ses mains les destinées du parti royaliste et celles de la République. Il se laissait tromper par des avances calculées, et il essayait lui-même de tromper par des ruses grossières. Cependant le traité de la Mabilais n'était point exécuté, la plupart des Chouans n'y avaient pas souscrit; et, toujours en armes, ils protestaient contre les engagements jurés en leur nom par Cormatin, à qui ils ne reconnaissaient aucun droit. Humbert allait rendre visite à Boisguy dans ses cantonnements. Il le pressait de souscrire, il lui parlait des articles secrets pour le persuader ou pour l'entraîner; mais Boisguy restait impassible, et à toutes les raisons alléguées il répondait : « Je vois bien les signatures des Conventionnels au bas de cet acte, mais pourquoi celle de Hoche n'y est-elle pas? Est-ce que des militaires, royalistes ou républicains, ne doivent pas traiter ensemble au lieu de s'en rapporter à la parole des avocats? »

Chez les bas Manceaux même, les cantons d'Ernée, de Mayenne et de Sainte-Susanne n'avaient jamais voulu entendre parler de pacification. Le Chandelier et Jambe-d'Argent avaient suspendu leurs attaques; mais ils ne permettaient pas aux Bleus de s'approvisionner dans les campagnes. Cette résolution inébranlable amena souvent des combats : ainsi, le vendredi saint, 3 avril 1795, Jambe-d'Argent détruisait un détachement au bourg de Houssaye. La veille les Républicains étaient venus de Château-Gonthier prier Louis Treton de consentir à l'enlèvement d'un convoi de grains. Sur son refus, les Républicains avaient dit : « Demain cinq cents Bleus viendront vous le demander, » et Jambe-d'Argent avait répondu ; « Cinq cents Chouans vous attendront. » Les Chouans les attendaient en effet. Après une lutte de quatre heures, ils virent les Républicains fuir devant eux.

Cette situation n'avait rien de particulier au canton soumis à Jambe-d'Argent, il en était partout ainsi; et le 19 avril, le jour même où la paix de la Mabilais se signait, la Chouannerie s'organisait dans de plus vastes proportions. Par l'élection, elle se nommait des chefs, elle réglait leurs pouvoirs, elle traçait les limites des engagements contractés avec le parti; elle établissait une hiérarchie et une régularité dont la pièce suivante fournira la preuve :

« Les Royalistes formant la force actuelle du canton de Rochefort, assemblés spontanément au lieu et bourg de Saint-Jacut, canton de Rochefort, après avoir mûrement délibéré sur l'état actuel et douloureux de leur existence, ont résolu unanimement de se former en compagnie pour se procurer des chefs indispensablement nécessaires dans la situation critique du canton, et ont unanimement élu, et par acclamation, vu son mérite distingué, messire Louis de Sol de Grisolles pour chef du canton, lequel, après son acceptation, ayant représenté aux Royalistes que l'étendue du canton ne permettait pas à un seul individu de le diriger dans ses détails, ont unanimement proposé la formation d'un conseil composé de six membres (non compris le chef du canton), et ont procédé de suite à l'élection des membres dudit conseil.

» Ont été élus :

» MM. Panheleux, prêtre, président; Perio, Guiho, Jean, P. Car et le Nué.

» Ensuite ont été proposés et acceptés les articles ci-après, qui fixent leurs opérations.

» Les fonctions du président du conseil seront de recevoir particulièrement les paquets qui seraient adressés au conseil, d'en faire part au conseil assemblé, qui en délibérera; d'opiner le premier, de recueillir les voix et de départir à chacun des membres les fonctions particulières dont il sera chargé. Le conseil sera seul chargé de tout ce qui regarde les finances et l'administration des vivres.

» Il sera également chargé de ce qui concerne les vêtements des troupes. Les membres ne pourront rien délivrer que sur une demande du capitaine de chaque compagnie,

visée par le chef du canton, ou, en son absence, par celui qu'il aurait nommé pour le suppléer.

» Il demeurera également chargé de l'approvisionnement militaire du canton, et ne pourra, sous aucun prétexte, en délivrer que sur le visa du chef du canton.

» Sa demeure sera toujours le quartier-général. Lorsque le chef du canton en sera absent, il y laissera toujours le nom du lieu où l'on pourra le trouver; et ledit conseil lui fera tenir de suite et très-scrupuleusement les paquets et avis qui lui seraient adressés.

» Il sera également chargé de faire parvenir dans toutes les parties du canton les ordres que le chef aurait à y donner.

» Comme la partie de la finance, le soin de se procurer des fonds et de les conserver scrupuleusement est sa principale charge, il pourra faire vendre et se défaire, au profit de la caisse, de tous les grains et effets confisqués à la République qui ne seraient pas jugés nécessaires à l'approvisionnement du canton. Il pourra également faire au nom du Roi des emprunts volontaires au profit de la caisse, et même employer la force, si le cas le requérait, pour obliger les Patriotes riches qui n'auraient pas souffert de la Révolution, ou même qui y ont gagné, à y souscrire.

» Les fonds de ladite caisse seront connus de tout le Comité et du chef du canton; et, sous aucun prétexte, aucun membre de ce conseil n'y pourra porter la main.

» Aucuns fonds ne pourront être tirés de la caisse que sur arrêté du conseil, sur la demande du chef du canton, lequel sera conservé et inscrit au registre comme décharge.

» Le conseil sera encore chargé de prendre des informations sur les délits commis dans le canton, et d'y appliquer la décision sur la peine; lesquels jugements et informations seront soumis à la décision du capitaine et des officiers de l'armée, si c'est une peine capitale.

» Les délits purement militaires ne seront nullement de sa compétence.

» Fait et arrêté en l'assemblée générale du canton, le 19 avril 1795, l'an III du règne de Louis XVII.

» Et ont signé, au nombre de 50 à 60, le chef du canton,

les membres élus du conseil et tous les chefs et bas officiers formant la force du canton. »

Les chefs révolutionnaires eurent vent de ces mesures, qui n'avaient rien de très-pacifique. Ils se plaignirent à Cormatin. Impuissant à calmer des irritations dont il ne saisissait pas la grandeur, il n'osa pas s'adresser aux Bretons, et crut pouvoir exercer plus d'influence sur les Manceaux. Il les réunit donc à Bazouges. Ce fut le 7 mai 1795 que cette assemblée eut lieu. Cormatin parla longuement; Jambe-d'Argent termina la discussion par ces paroles : « Qu'on nous rende notre Religion et notre Roi, et nous rendrons nos armes. »

Une déclaration aussi explicite bouleversait les plans de Cormatin; il tourna la difficulté, et rédigea un règlement dans le sens le moins agressif pour l'opinion bien arrêtée des Chouans. Ils n'étaient astreints ni à porter la cocarde tricolore ni à servir la République. Jambe-d'Argent, le Chandelier, Dupérat, Picot et les autres chefs signèrent de guerre lasse ce règlement, qui fut approuvé par Hoche et par les représentants. Immédiatement après, Cormatin, enhardi par le succès obtenu, propose aux Manceaux d'arborer la cocarde tricolore pour faire honneur aux envoyés républicains qui ont invité les Chouans à un banquet fraternel. A cette insulte les Chouans menacent Cormatin et son escorte de Patriotes. Le Chandelier, qui exerçait de l'influence sur ces insurgés, calme peu à peu leur colère, et Cormatin, tout honteux, se retire avec le général Humbert.

Le 14 floréal an III (3 mai 1795), le Conventionnel Brue, toujours aux aguets des Royalistes, donnait ainsi l'éveil à ses collègues de Paris sur les dispositions hostiles du Morbihan et des territoires voisins :

« Je suis instruit qu'il se forme dans plusieurs cantons du Morbihan des rassemblements d'hommes armés qui commettent journellement de nouveaux excès. La guerre civile qui désole ces contrées, bien loin de toucher à sa fin, prend tous les jours un caractère plus sérieux. Quarante et quelques habitants de Vannes, dont la majeure partie jeunes gens, sont allés les rejoindre l'un de ces jours derniers. Ils

ont emporté avec eux les fusils et les munitions qui leur avaient été confiés pour la défense de leur patrie. L'un d'eux, capitaine d'une compagnie, était dépositaire de deux mille cartouches, il en a enlevé treize cents. Je ne puis vous dissimuler que notre position est des plus alarmantes, et qu'il ne reste plus d'autre parti à prendre que de marcher contre les rebelles. »

Cet état d'incertitude ne pouvait plaire à Hoche ; le 17 floréal an III, il écrivait aux Représentants pour se plaindre que les Blancs n'exécutaient pas les conditions du traité :

« Comme auparavant, leur disait-il, l'on désarme, l'on tond, et les Chouans ont encore ajouté aux désordres qu'ils commettaient en parcourant les campagnes pour défendre, sous peine de mort, de rien vendre pour des assignats, de rien livrer à la République, en achetant tout, en formant pour leur propre compte des magasins immenses. »

Aubert-Dubayet, à son quartier général d'Alençon, formulait chaque jour les mêmes plaintes.

« Je viens, écrit-il au Comité de salut public, de prendre quelques mesures que j'ai crues salutaires. J'ai ordonné à tous mes cantonnements d'arrêter tous les Chouans qui ne voudraient pas mettre bas leurs signes de ralliement, comme cocardes blanches, scapulaires, etc. ; il faut que l'unité règne dans la République, et si les Chouans ne veulent pas se soumettre il n'y a qu'à tomber sur leurs chefs dispersés. Ce n'est pas une paix que les représentants ont signée avec eux ; c'est un pardon, une grâce qu'on leur accorde, et ils doivent s'en montrer dignes : je sais bien qu'ils crieront à la violation des traités, mais le salut de la patrie avant tout. »

Quand il s'agit de guet-apens ou de mort, les menaces de la Révolution ne sont jamais faites en vain. Les deux premières victimes de cette nouvelle politique furent les comtes de Tristan et de Geslin. Ils s'étaient vivement opposés à tout traité de paix ; ils y avaient enfin adhéré, et, cachés dans les environs de Laval, ils ne cherchaient plus qu'à mettre leurs jours en sûreté. La garde nationale de cette ville, renforcée de plusieurs détachements de troupes de ligne, procède, le 11 floréal (30 avril 1795), à l'arrestation

de ces deux gentilshommes. Dans l'impossibilité de les charger de quelque acte notoire, la Révolution les accuse de trahison et d'embauchage; on les traîne à Laval. Des soldats et des Républicains, avides de sang royaliste, les massacrent avant jugement sur la route même du Mans, près de Louvigné. L'ordre du jour d'Aubert-Dubayet, daté du 13 floréal an III, en fait foi.

« Nous, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, profondément indigné de l'atroce assassinat commis contre le droit des gens et la foi jurée en la personne des citoyens Geslin et l'Hermité, rentrés sous l'obéissance de la République, ordonnons au chef de bataillon Gaillard, sous sa responsabilité personnelle, de faire arrêter tous auteurs et instigateurs de ce crime, et de les faire transférer au Mans sous sûre escorte. »

On n'arrêta personne, et cet ordre du jour fut le seul acte républicain qui punit l'attentat. Cormatin veut réclamer auprès des généraux Hoche et Dubayet, ses réclamations sont dédaignées. Hoche, d'un côté, et Dubayet, de l'autre, le menacent lui-même. Cormatin était déjà pour eux un obstacle. Il n'avait pu gagner à ses idées de paix les chefs les plus influents, et la République sentait bien que, pour étouffer la guerre civile, ce n'était plus par Cormatin qu'il fallait agir.

A la nouvelle de ce double assassinat, une légitime irritation se manifeste dans les esprits. Les officiers signataires du traité de la Mabilais affichent des inquiétudes. Les paysans s'agitent; ils confondent dans une même malédiction Cormatin avec les Révolutionnaires. De tous les côtés des rassemblements apparaissent. Pour les intimider Hoche annonce dans ses proclamations que de nombreux renforts sont mis à sa disposition par le Comité de salut public. Ces précautions sont un nouveau stimulant pour les Royalistes. Maîtres des campagnes, ils voyaient chaque jour grossir le nombre de leurs partisans; et dans les villes une réaction d'humanité s'opérait contre les Terroristes. Les jeunes gens s'étaient organisés en compagnies. Ils se déclaraient en état de guerre contre la République : ils faisaient eux-mêmes, à Vannes, à Rennes, à Lorient et dans beaucoup d'autres cités,

la police municipale. Dans un autre sens, ils appliquaient le droit que Victor Moreau et les étudiants de Rennes usurpèrent au début de la Révolution.

Les autorités locales s'effrayèrent de ces démonstrations dont le royalisme n'avait rien d'équivoque. On chercha à pénétrer la mystérieuse trame qui donnait à ces complots une espèce d'uniformité. On crut que Cormatin en était l'âme ; on épia ses démarches, on arrêta ses courriers, et entre autres Ballé, qui, le 25 mai 1795, allait de Ploërmel à Grand-Champ, où Cadoudal avait établi son quartier. Bientôt on sut les secrets du parti, auxquels l'intempérance et les colères vantardes de Cormatin les avaient déjà initiés. Il n'était question de paix que dans les actes officiels. De la part des Républicains ainsi que de celle des Royalistes, la paix était regardée comme rompue au moment même de la signature du traité ; mais les Chouans qui y avaient adhéré ne se prêtaient pas aux machinations de Cormatin. Après avoir une à une perdu ses illusions, il tenta de briser son œuvre de pacification, et s'adressait surtout à ceux qui alors lui avaient refusé leur concours. Le Morbihan était son point d'appui. Il en appelait au comte de Silz d'un acte que le comte de Silz n'avait pas daigné ratifier. Les représentants du peuple Grenot et Bollet interceptent la correspondance de Cormatin. Elle est imprimée en regard d'une proclamation que le 6 prairial an III ils adressent de Rennes aux *Français Républicains* ; puis le major général du comte de Puisaye est arrêté par ordre de Hoche au moment où il va s'asseoir à la table du représentant Bollet. Une escorte de trois cents hommes le conduisit à Cherbourg. Par un calcul de mauvaise foi, et qui ne pouvait tromper personne, on confondit avec lui Chantreau, Jarry, Bellevue, Solilhac, du Châtelier, la Croix, Chopin et Meaulne, qui furent écroués aussi à Cherbourg dans le fort de l'île Pelée. Cormatin fut immédiatement traduit devant une commission militaire, et, chose étonnante, il se vit acquitté sur le fait de rupture des traités ; mais, par mesure préventive, on le séquestra au fort de Ham. Le gouvernement consulaire le rendit à la liberté.

Ce jugement réduisait à néant les inculpations de Hoche et

des Conventionnels; il démontrait à tous que Cormatin avait rendu à la République des services de plus d'un genre. On l'accusa dans les deux partis : c'est le sort de ceux qui cherchent à se poser en médiateurs officieux. Cormatin ne fut ni un fourbe ni un traître, mais un de ces hommes qui se jettent dans les guerres civiles sans conviction, et qui, pour prix de leurs intrigues, ne cherchent qu'un peu de bruit pour leur nom. Cependant, après un acquittement aussi inattendu, il est curieux de relire la proclamation que le général Hoche adressait à l'armée républicaine :

« Braves camarades, lui disait-il, votre courage n'est plus enchaîné; vous pouvez désormais combattre ceux de vos ennemis qui ont insulté à votre longue patience et repoussé le bienfait de la clémence nationale : leur lâcheté vous les livre à demi vaincus; leurs principaux chefs ont trahi le serment qu'ils avaient prêté à la République; le ciel, vengeur des parjures, a permis que leurs projets parricides fussent dévoilés. Ces chefs sont dans les fers, et nous avons déjoué leurs intelligences coupables avec l'Angleterre. Vous resterez libres, heureux et tranquilles; et les Anglais, s'ils se présentaient, seront partout repoussés. Français, marchez sur les rassemblements des rebelles, dissipez-les, désarmez-les; mais épargnez le sang qui a déjà trop coulé, portez la terreur dans le cœur des Brigands et la sérénité dans celui des citoyens paisibles. »

Cette philanthropie à main armée devait recevoir promptement une triste application. Le chevalier de Caqueray est massacré à la porte de Redon, et Charles de Bois-Hardy, qui habitait paisiblement le manoir de la Ville-Héné en Bréhand, se voit le 13 mai 1795 investi dans sa demeure. Le général Lemoine, qui tient garnison à Moncontour, a détaché le capitaine Audillas avec une compagnie de grenadiers de la Gironde et un escadron de chasseurs pour le surprendre. Au point du jour la force armée cerne la Ville-Héné. Bois-Hardy est averti, il espère s'échapper à travers champs. Les grenadiers et les chasseurs se mettent à sa poursuite; il est atteint de plusieurs balles, il tombe, à l'âge de trente-deux ans. Aussitôt il est égorgé par les soldats; ils

lui coupent la tête, l'enfoncent au bout de leurs baïonnettes, et ils promènent ce trophée sanglant dans les rues de Lamballe et de Moncontour. Hoche s'émut d'une férocité qui démentait sa politique imprimée; il écrivit à l'adjudant général Crublier le 20 prairial an III (8 juin 1795) :

« Je suis indigné de la conduite de ceux qui ont souffert que l'on promènât la tête d'un ennemi vaincu; pensent-ils, ces êtres féroces, nous rendre témoins des horribles scènes de la Vendée? Il est malheureux, mon cher Crublier, que vous ne vous soyez pas trouvé là pour empêcher ce que je regarde comme un crime envers l'honneur, l'humanité et la générosité française. Sans perdre un moment, vous voudrez bien faire arrêter les officiers qui commandaient le détachement de grenadiers et ceux d'entre eux qui ont coupé ou promené la tête de Bois-Hardy. »

De même que pour les assassins de l'Hermitte et de Geslin, il n'y a pas d'autres traces de justice que cette lettre.

L'attentat au droit des gens dont Bois-Hardy, ce chef si aimé, si intrépide, était la victime, dessilla les yeux des hommes assez imprévoyants pour ajouter foi aux promesses des Bleus. C'était la guerre que tant de crimes provoquaient; la guerre vint en Bretagne ainsi qu'en Vendée. La Révolution, qui s'était humiliée pour obtenir un ou deux mois de trêve, dut accepter la responsabilité morale du sang qui allait couler.

Les Chouans signataires du traité de la Mabilais en avaient respecté les diverses clauses; mais il ne faut pas oublier que les deux tiers des chefs refusèrent, au château de la Prévalais, de souscrire aux conditions débattues entre Cormatin et les Représentants. Ils étaient donc, par le seul fait de leur refus; restés en hostilité ouverte. Ils en avaient le droit, et, dans une pensée que l'histoire ne voudrait pas accepter comme condamnable, les généraux républicains exploitèrent cette divergence d'opinions qui séparait les Royalistes en deux camps. Ceux qui n'avaient pas arboré le drapeau tricolore continuèrent une guerre de partisans, et on accusa de leurs expéditions les signataires de la Mabilais. Cette confusion tournait au profit des Révolutionnaires. Ils s'écriaient

chaque jour : La Bretagne a fait la paix , et les Chouans ne cessent de commettre de nouveaux crimes contre la société. On ne se demandait pas si les hommes qui restaient sous les armes après le 1^{er} floréal an III s'étaient prêtés à ce simulacre de paix que le général Hoche n'avait pas osé consacrer par sa présence. On voyait des Blancs attaquer comme par le passé les cantonnements républicains ; on ne chercha jamais à établir une distinction aussi évidente. Hoche lui-même les confondit tous dans la même accusation de parjure , et par l'exposé des faits on voit combien cette accusation était partielle et fausse.

Le 7 floréal an III le conseil général de Château-Gonthier confirmait tout ce que nous venons de dire. Dans une lettre adressée aux Représentants, les Patriotes qui composaient ce conseil disaient sur les lieux mêmes :

« Les Chouans de nos malheureuses contrées ne sont guidés par aucun des chefs qui ont reconnu la République ; ils emploient tous les moyens pour affamer les Patriotes ; ils massacrent ceux qui, comptant sur leur parole, s'étaient rendus dans leurs foyers, et déclarent hautement que si leurs chefs se rendent, ils en nommeront d'autres. »

Le bas Maine et le Morbihan n'avaient pas déposé les armes devant les promesses pacifiques des Conventionnels ; ils gardèrent le droit de persister dans la guerre, et ils en usèrent.

Le meurtre de Tristan et de Geslin était le plus plausible des prétextes. Huit jours après, le 19 floréal an III (9 mai 1795), les Chouans attaquaient, presque à la place où coula le sang de ces deux gentilshommes, un détachement dont il ne s'échappa pas un seul soldat. Entre Soulé et Vaisges un autre engagement eut lieu le 22 floréal (12 mai) ; trois cents Bleus restèrent sur le champ de bataille. Le général Duhesme résolut alors de brûler de fond en comble le bourg de Bazougers, qu'il appelait le repaire des Brigands. Les Républicains s'avancent sur trois colonnes, fortes chacune de quinze cents hommes. Embusqués derrière des arbres qu'ils ont abattus pendant la nuit du 14 mai, les Chouans arrêtent la première colonne, la dis-

persent, et le Chandelier, qui dirige les Royalistes, s'élançe sur la seconde. La mêlée fut terrible, mais les Républicains culbutés abandonnent le champ de bataille couvert de leurs morts. En fuyant ils entraînent la troisième colonne, qui accourait réparer un pareil désastre.

Le dimanche de la Trinité, 31 mai 1795, le Chandelier, toujours infatigable, attaque le général Duhesme, qui campe devant Meslay et Forcé avec six bataillons de troupes réglées. Les Chouans s'élançant à la baïonnette sur les Bleus; ils sont repoussés. Le Chandelier les rallie; ils les ramène à la charge. Duhesme est débusqué, il fuit; mais dans ce moment le Chandelier tombe, une balle vient de lui casser la cuisse. Il se relève aussitôt, et déchargeant sa carabine sur les Bleus : « Camarades, s'écrie-t-il, vous êtes témoins que je n'ai pas reçu le dernier coup. » Le Vendéen Dupérat, qui est à ses côtés, prend le commandement, et presse les ennemis avec tant de vigueur qu'ils ne peuvent pas même se retrancher derrière le pont de Forcé.

Le 11 juin était le jour de la Fête-Dieu; des Chouans s'assemblent au bourg de Saint-Denis, et en se conformant au décret du 21 février 1795, par lequel la Nation reconnaissait solennellement la liberté des cultes, ils assistent à la procession que célèbre un prêtre de soixante-douze ans. Les Révolutionnaires de Sablé et de Morannes se ruent sur cette foule pieuse, qui, sans armes, suivait le saint sacrement. Le prêtre est massacré et vingt-cinq habitants de Saint-Denis expirent sous les baïonnettes. Coquereau était à deux lieues de là, au château de l'Escoublère; il accourt avec sa division, il ne trouve que les cadavres des victimes. Les bourreaux, après avoir pillé le village, s'étaient retirés; mais Coquereau n'était pas homme à oublier. Aussitôt des ordres précis sont intimés pour punir cette flagrante infraction au traité. Les Chouans les exécutèrent dans toute leur rigueur.

A la même date les jeunes gens de Pluvignier et des paroisses voisines se soulèvent, et se nomment pour chef le jeune de Robien; ce gentilhomme choisit pour seconds Louis Plumiau et un menuisier nommé Cornélie. Ce nou-

veau corps de Chouans pénètre dans Pluvignier ; il se rend maître des archives, des armes et des munitions républicaines.

De Sol de Grisolles avait, le 2 juin 1795, publié dans ses cantonnements un ordre du jour qui, mieux que beaucoup de paroles, explique la manière de combattre des Bretons. Ce général s'exprimait ainsi :

« Les Républicains, par une lâche et atroce perfidie, nous ayant encore forcés à reprendre les armes pour la défense de nos pères, mères, frères, sœurs, lâchement égorgés par ces monstres, il est ordonné à tous les capitaines de disposer tellement leurs compagnies sur les chemins et routes de leurs paroisses que tout envoi de grains, munitions, denrées quelconques se trouve intercepté.

» Seront, en conséquence, déclarés de bonne prise toute espèce de grains, munitions de guerre, chevaux, bestiaux et en général toute denrée quelconque destinés pour une ville ou un poste occupés par les Républicains.

» Seront également déclarés de bonne prise tous chevaux, bœufs, vaches, etc., conduits aux foires tenues dans les lieux occupés par les Républicains.

» La dépouille de tout homme armé appartiendra de droit au preneur, à l'exception des armes, dont il n'aura que le choix d'avec les siennes ; et de la munition, dont il ne conservera que le taux fixé par les ordonnances : le reste devant être remis au quartier général.

» Toute prise quelconque appartiendra de droit en moitié au preneur ; l'autre moitié sera remise au quartier. — Toute prise de chevaux, bœufs, vaches, etc., appartiendra de même en moitié au preneur, à moins que le conseil ne la juge nécessaire à l'armée ; dans lequel cas il serait délivré la somme de douze livres si c'est un cheval ou un bœuf, et six livres si c'est une vache.

» Les blés, munitions de guerre, etc., sont exceptés ; ils appartiendront de droit à l'armée.

» Il est ordonné à tous les capitaines d'enjoindre à leurs soldats d'être exacts à leurs postes, de ne plus vaquer à d'autres ouvrages qu'à celui de soldat, sous peine, à ceux

qui contreviendraient à leurs ordres ou qui refuseraient d'obéir, d'être punis militairement.

» Chaque capitaine prévendra dans sa paroisse les gens de la seconde réquisition de vingt-sept à quarante-cinq ans de préparer leurs faux emmanchées à rebours à un manche de six pieds et plus, et de se tenir prêts à marcher au premier ordre.

» Messieurs les capitaines auront soin de tenir la main au présent ordre, de le faire exécuter avec la plus grande rigueur, et d'avoir soin surtout que tous les jours un détachement de leurs gens garnisse les grandes routes. Ils seront responsables eux-mêmes de l'exactitude de leurs gens à remplir leurs devoirs.

» Fait au quartier général du canton de Rochefort, ce 2 juin 1795, l'an 3 du règne de Louis XVII (13 prairial an III).

» SOL DE GRISOLLES, chef du canton. »

Le comte de Silz, avec huit cents Morbihannais, était, le 28 mai, campé au château de Penhouët, dans la paroisse de Grand-Champ. Conformément aux avis de Hoche, les généraux Roman et Josnet-Laviolais, avec cinq cents gendarmes aux ordres de Guérin, avec la 12^e demi-brigade du colonel Bonté et une troisième colonne sous le commandement de Bardin, adjoint aux adjudants généraux, arrivent à trois heures du matin. Les garnisons d'Auray, de Ploërmel et de Josselin marchent en même temps par divers sentiers pour cerner le bourg de Grand-Champ. Les Royalistes se croyaient en paix. On culbute leurs sentinelles et l'attaque commence. Les Républicains étaient bien supérieurs en nombre; mais, serrés de près par les insurgés, ils allaient succomber, lorsque de Silz, qui veut brusquer la victoire, s'élançait sur les Bleus: il est criblé de balles et expire. Georges Cadoudal prend à l'instant même la direction des Chouans, qui, accablés de cette perte inattendue, se retiraient en désordre devant les vaincus. Georges arrête les fuyards, protège la retraite, et parvient à ne pas changer en défaite la victoire qui lui échappait si malheureusement.

A sept jours de là il bivouaquait au camp de Florange

avec cinq ou six cents Chouans. Une colonne républicaine forte de deux mille hommes s'avance pour l'envelopper. Cadoudal l'attend de pied ferme; le général qui la commande se jette sur les Bretons au cri de « Vive la République! en avant! » Georges fait feu; la balle frappe le général au milieu du front, il rend le dernier soupir. Mais les Bleus ne perdent pas courage; ils se précipitent sur les Blancs. Une longue lutte s'engage, et, malgré leur infériorité numérique, les Royalistes conservent leur position. Ce choc ne fut que le prélude de cent autres dont les résultats sont toujours à peu près les mêmes. Les Chouans n'accordaient aucune trêve aux soldats, et, retirés dans la forêt de Trédion ou appuyés sur les fortifications improvisées de Saint-Bily, ils savaient se montrer en temps opportun ou disparaître lorsqu'ils avaient à redouter un échec qui ne pouvait être d'aucun avantage à leur cause.

Pendant cette série d'engagements entre Cadoudal et le général Josnet, deux chefs royalistes, Lantivy-Kerveno et Leissègues, mènent à bonne fin une de ces expéditions que le génie seul peut concevoir. Les postes de Grand-Champ et de la forêt de Camors avaient été ou forcés ou abandonnés; mais au même instant les villes de Lorient et d'Hennebon étaient inquiétées. Lantivy et Leissègues pénétraient dans le Finistère, où les Chouans n'ont pas encore pu faire flotter leur drapeau. Ces deux officiers n'avaient avec eux qu'une faible troupe, et à Quimperlé, trois représentants du peuple étaient à la tête de forces considérables. Quimper, Brest et Lorient voyaient dans leurs murs de nombreuses garnisons commandées par les généraux Meunier, Klingler, Evrard et Chabot. Les Morbihannais ont formé l'audacieux projet d'enlever les poudres de la manufacture de Pont-de-Buis.

Cette manufacture était située entre Châteaulin et Landerneau. Pour arriver dans la gorge où elle s'étendait il fallait tourner les villes ou les bourgs de Carhaix, de Châteaulin, du Faouët, de Gourin et de Scaër; on devait traverser plus de vingt lieues d'un pays populeux et couvert de troupes. Lantivy et Leissègues, avec six cents hommes, ne se laissent

effrayer ni par les dangers, ni même par les impossibilités matérielles qui semblent les attendre. Le 28 prairial an III (16 juin 1795), ils aboutissent au village d'Edern par trois routes différentes; leur marche à travers ces vingt lieues de garnison n'a pas été troublée. Là ils sont rejoints par les Royalistes de Saint-Gonzec, de Leuhan et de Laz; ils prennent les charrettes et les chevaux qui leur sont nécessaires, puis le 29 prairial ils sont au Pont-du-Buis, vers une heure du soir.

A Briec ils s'étaient vus forcés de passer par les armes le curé constitutionnel, dont ils redoutaient les indiscretions démagogiques. Au village de Saint-Ségal ils sont encore pour la même cause dans la même position; l'intrus fut jugé et exécuté. Aussitôt Lantivy donne le signal de l'attaque du Pont-de-Buis. Deux cents Chouans s'élancent sur cette manufacture gardée par les Républicains; les autres, campés sur les hauteurs, veillent les armes à la main. Les Blancs désarment les Bleus au courage desquels a été confié le dépôt de poudre; les premiers s'emparent des munitions accumulées sur ce point et de plus de trente mille livres en numéraire. Après avoir scrupuleusement respecté la vie des soldats et les propriétés particulières, ils suivent la route de Pleyben.

Chargés de poudre et d'argent, il leur était beaucoup plus difficile d'éviter la rencontre des colonnes républicaines qui, des villes voisines, se sont mises à leur poursuite; mais les dispositions de Lantivy, secondées par les Royalistes du Finistère, étaient si bien calculées, mais dans les mouvements des Patriotes il y eut tant d'incertitude et de décousu, que le convoi atteignait déjà les bourgs de Glomel et de Trégarantec, lorsque les généraux Chabot et Klingler se demandaient encore à Carhaix quelle direction ils allaient adopter.

Ce coup était hardi; il donnait aux Chouans la portée de leur puissance dans le pays, il révélait aux Bleus l'isolement auquel ils étaient réduits. Les Bretons, ainsi ravitaillés aux dépens de la République, se mirent à tenir la campagne avec une audace toujours croissante. Dans un espace de neuf

jours ils forcèrent presque tous les postes occupés par les soldats.

A la même date, Jean-Marie Hermely, né à Locmariaquer le 3 octobre 1769, concevait une entreprise aussi téméraire et la faisait réussir. Hermely avait servi dans la marine, et aux premiers jours de la Révolution il s'était signalé par son courage et par son opposition à la République. Capitaine de paysans, il voit sa compagnie sans vivres, sans munitions, obligée de ne plus pouvoir aller au feu, et dans les eaux de Vannes, à une petite distance de la ville, une corvette de quatorze canons est embossée. Hermely choisit trente hommes aussi déterminés que lui. Avec des haches d'abordage ils marchent à l'assaut de la corvette. Leur bateau touche au navire républicain. Hermely fait le signal. Ses volontaires s'élancent sur le pont, attaquent les marins et les soldats à bord, les tuent ou les font prisonniers, puis enlèvent toute la poudre et les armes que la corvette renfermait.

On se battait dans le Morbihan, qui n'avait pas adhéré aux propositions de la République. L'assassinat de Charles de Bois-Hardy avait pour un moment consterné les paysans des Côtes-du-Nord; mais ils se relevèrent bientôt plus intrépides que jamais. Hoche et Aubert-Dubayet disaient au Comité de salut public : « Le projet des conjurés est déjoué, » et le même jour les insurgés couraient aux armes. La mort de Bois-Hardy, celle de Caqueray, les attentats dont à chaque heure les Chouans périssaient victimes avaient réveillé l'enthousiasme. De Scepeaux, Dieusie et Turpin sur la rive droite annonçaient que le sang avait rompu la trêve; Boisguy reparaisait sur ses cantonnements. Hoche a voulu le faire tomber lui-même dans le piège. Le Républicain s'est rendu à Fougères; il écrit au Royaliste, il l'invite à venir à la ville pour s'entendre avec lui sur l'organisation d'un corps franc dont Boisguy doit avoir la direction. Ce dernier ignore les événements de Rennes. Il va entrer chez le général Hoche, lorsqu'un officier républicain lui révèle que huit cents hommes sont partis pour cerner son château, et que lui-même doit être arrêté en mettant le pied dans l'appartement du chef

des Patriotes. Boisguy profite de l'avis. Il remonte à cheval, court à toute bride au manoir, prévient son frère et se met en sûreté. Le soir même, on jetait dans les fers Louis de Pontavice et trois de ses lieutenants. Le 28 mai, le lendemain même du jour où ce guet-apens échouait d'une manière providentielle, les deux Boisguy fixaient rendez-vous à leurs gars entre Romagné et Saint-Jean. Ils tendaient une embuscade au général révolutionnaire qui avait cherché à tromper leur loyauté. A huit heures du soir un détachement de hussards suivis d'une colonne de fantassins se présente. Le feu commence. Des vingt-cinq hussards un seul s'échappe, l'infanterie est en fuite; mais un lieutenant, nommé Marcel, a été fait prisonnier, et il apprend aux Boisguy que Hoche, escorté de ses guides, est retourné à Rennes pendant la nuit. Ce lieutenant leur révèle encore que tous les chefs de l'Ouest ont dû être incarcérés ce jour-là même. Alors Boisguy dit au Républicain : « J'avais foi en la parole de votre général et je lui en offrais une grande preuve. Il a été parjure, je ne l'oublierai pas; mais je veux reconnaître le service qu'hier un de vos camarades m'a rendu. Si vous désirez rester parmi nous, je vous donnerai une compagnie; si vous préférez retourner sous le drapeau républicain, vous et vos soldats vous êtes libres. En arrivant à Rennes, annoncez à Hoche que je m'étais embusqué ici pour le prendre, et que sa vie m'aurait répondu de la liberté de mes amis. Ajoutez que c'est ainsi que les Chouans savent se venger. »

Marcel remplit la mission dont son vainqueur l'avait chargé, et Hoche fit faire à Boisguy des excuses verbales qui ne rassurèrent personne. Le Chouan alors imposa à sa troupe le nom de Chasseurs du Roi.

Le général Humbert est envoyé à sa poursuite; Boisguy l'attend près d'Argentré. Le 21 juin 1795, il lui livre combat. Les Chouans attaquent la chaussée de l'étang des Rochers; ils la passent malgré les grenadiers républicains. Louis de Boisguy, pour tomber sur la droite d'Humbert, traverse le marais au bout de l'étang, marais que les Patriotes regardaient comme impraticable, et il fond sur eux avec

une telle impétuosité qu'ils se retirent jusqu'au delà du bourg d'Argentré. Coësbouc, retranché dans le village du Bois-de-Bézières, se défendait vaillamment contre Humbert, qui, avec des forces supérieures, le forçait néanmoins à reculer. Humbert occupait déjà la moitié du Bois; mais Louis et Aimé opèrent leur jonction avec Coësbouc, et chaque arbre devient l'objet d'une attaque. L'affaire dura jusqu'à deux heures après midi. En ce moment le feu cessa tout à coup. La fatigue faisait accorder une trêve à tous ces courages. Humbert était à la tête de son avant-garde; à vingt pas il reconnaît Aimé posté près d'un chêne. Il lui fait un signe amical : « Eh bien, monsieur du Boisguy ! s'écrie-t-il, la journée est chaude et je vous rends justice ; vos troupes sont admirables. — Et les vôtres donc, général, riposte le Royaliste, ce sont les plus intrépides soldats que j'aie encore vus en ligne. »

Tandis qu'entre deux fusillades ces paroles chevaleresques s'échangeaient, une foule de paysans attirés par le bruit du combat se précipitaient dans le Bois-de-Bézières au cri de Vive le Roi ! Les Bleus reprirent l'affaire ; mais il ne leur était plus possible de gagner du terrain. Hubert et Blondiau les empêchaient de tourner la position. Humbert, voyant le nombre des Royalistes s'accroître à chaque instant, fait sonner la retraite ; il avait perdu plus de cinq cents des siens. A peu près maître du pays par cette victoire, Aimé tombe, le 24 juin, sur deux cents Républicains à la Vieuville, il les bat ; trois jours après, à la Bazouge-du-Désert, il se voit cerné par les garnisons du Pontéau-Guérin et du Loroux. Il n'a que soixante hommes avec lui ; il engage pourtant l'affaire. Il est secouru et parvient à prendre de front les assaillants. Les gardes nationaux reculent ; leur mouvement désorganise les soldats, qui sont poursuivis jusqu'au Loroux. Trois Patriotes du nom de Caillère se trouvent au nombre des captifs : ce sont eux qui ont arrêté et livré le prince de Talmont. Les Chouans les fusillent sur place. Le lendemain les Chouans se battaient encore, car ici un succès n'est que le prélude d'un autre engagement. Coësbouc et Hubert partagent les dangers et la gloire de Boisguy, qui est alors rejoint

par du Breil de Pontbriand et Henri de Boishamon, tous deux intrépides, tous deux dignes de seconder ce hardi jeune homme. La division de Jarry, fait prisonnier avec Cormatin et Solilhac, voyait à sa tête le marquis de Pange et Joseph de la Trébonnière ; le chevalier de la Vieuville organisait celle de Saint-Malo. Delaroché succédait à Bois-Hardy, et Tinténiac dans le Morbihan remplaçait le comte de Silz.

Les récriminations contre la violation du traité de paix sont venues des deux côtés. Avant de passer outre, il est donc utile de les mettre en regard ; et pour bien faire apprécier la position, nous emprunterons à Gillet, député du Morbihan à la Convention et membre du Comité de salut public, un fragment de lettre adressée le 9 prairial an III (28 mai) aux Représentants en mission à Vannes. Cette dépêche est antérieure à la prise d'armes ; mais elle la provoque dans les intérêts révolutionnaires.

« Il est bien évident, disait Gillet, d'après les pièces dont vous nous avez envoyé copie, que les chefs des Chouans ne sont pas de bonne foi, ou plutôt que ce sont des traîtres, et je ne balancerai pas à les faire arrêter : j'en ai fait la proposition au Comité. Quelques membres qui prétendent connaître parfaitement notre pays sont encore d'avis de temporiser : mais c'est précisément cette temporisation qui nous a perdus. Si on avait agi avec vigueur, il est probable qu'il n'existerait plus aujourd'hui de Chouans ; car il faut remarquer que les paysans se rangeront du parti le plus fort. Les mesures timides qu'on a prises ont donné de l'audace aux chefs de la révolte. Notre circonspection, le désir que nous avons témoigné de la paix, leur ont fait croire qu'on les craignait. Ils se sont crus une puissance, et ils le sont devenus en effet par la manière dont on a traité avec eux.

» C'est une calamité publique que ce traité, et les représentants qui sont venus ici chercher à nous inspirer de la confiance dans ceux qui l'ont souscrit ont bien mal connu les hommes et les choses. Ce traité a fait perdre un temps précieux. Le mal est extrême, les dangers sont pressants :

j'insisterai donc chaque jour pour que l'on sorte de l'apathie où nous sommes; c'est vraiment un scandale public que de voir une horde de brigands braver la puissance de la République et égorger impunément les bons Patriotes. Vous êtes sur les lieux, chers collègues; vous pouvez mieux que personne apprécier les événements. Les instructions qui vous parviendront vous donnent une grande latitude de pouvoirs: elles prévoient le cas des chefs nommés depuis la pacification et de ceux qui, l'étant avant cette époque, en ont conservé le titre et les fonctions; ceux-là doivent être arrêtés, et à plus forte raison ceux contre lesquels on a des preuves écrites de trahison. C'est par où il faut commencer. Vous sentez que cette expédition exige beaucoup de discrétion et de prudence, mais aussi qu'elle est d'une grande importance. On pourra couper par là le fil de la conjuration.

» Agissez donc d'une manière ferme, sage et vigoureuse. Songez que l'on a cruellement abusé de la clémence nationale, et que le moment de temporiser est passé. »

Le 22 juillet 1795, au moment où l'expédition de Quiberon ne laissait plus que des morts sur le rivage et des prisonniers dans les fers, les chefs de l'Anjou et du Maine adressaient aux Chouans, aux représentants du peuple, aux autorités civiles et militaires un manifeste que nous croyons devoir publier comme un document indispensable à l'histoire de cette époque :

« L'arrêté des représentants Guezno et Guermeur qui ordonne l'arrestation de ceux des chefs qui parmi nous ont eu le bonheur d'éviter le sort de ceux qu'une arrestation injuste et déloyale a livrés entre vos mains, et que la pureté de leurs intentions aurait dû vous rendre sacrés;

» La trahison infâme commise dans la personne de M. de Solilhac par le général Humbert, qui, sachant qu'il désirait aller à Paris, vint lui dire que ses affaires l'y appelaient, l'engagea à faire le voyage avec lui, et, rendu à Rennes, le fit charger de fers;

» La détention déloyale de MM. de Meaulne, Lacroix et Chopin, confiants dans des paroles mille fois données;

» La mort de Chopin, jeune et bien portant, péri au bout

de deux ou trois jours dans vos prisons, ce qui fait croire qu'il a été empoisonné ;

» La continuité de la réquisition forcée des grains dans la majeure partie des pays compris dans la pacification ;

» L'arrestation de M. de Bellevue, qui, muni d'un sauf-conduit des représentants du peuple et du général Krieg, lesquels l'invitaient même de se rendre à Nantes, fut néanmoins saisi et mis aux prisons du Bouffay ;

» Les incursions journalières et perfides de tous les cantonnements qui se trouvent dans les campagnes, et notamment de la ville d'Oudon, d'où les Républicains sont sortis sur les environs, ont volé, pillé et commis des brigandages en tout genre. De Nort ils ne cessent non plus de sortir sur les paroisses environnantes, où ils ont tué, massacré quantité de personnes ayant même la cocarde tricolore et occupées à leurs travaux ; enlevé quantité de comestibles, sans les moindres indemnités ni paiements ; ils ont poussé même la scélératesse jusqu'à s'embusquer au nombre de trente et quarante pour massacrer plus sûrement un, deux ou trois Chouans qui croyaient sur la foi des traités pouvoir voyager en sûreté pour leurs affaires vers ce cantonnement. D'Ancenis, le représentant Ruelle, peu de jours après l'évacuation du poste de Mésangé, qui avait été remplacé, de gré à gré, par trente Chouans seulement pour veiller à la tranquillité et sûreté des personnes, ce qui s'exécutait ponctuellement ; Ruelle, dis-je, par une intention qui n'appartient qu'à la perfidie la plus atroce, fit partir à onze heures du soir la même garnison de cinquante hommes pour surprendre ou massacrer dans leur lit les trente hommes qu'il savait bien y être en confiance. En effet, elle y arriva à minuit, au pas de charge, le commandant criant : « Des sentinelles à toutes les portes, » et faisant tirer sur les Chouans, qu'une pareille surprise devait naturellement mettre en fuite. Il y en eut deux de blessés à coups de baïonnette et un de fusillé ;

» Les prêtres troublés dans leurs fonctions dans différents endroits, même maltraités, entre autres M. de Jonlin, qui fut conduit à Nantes, malgré la liberté illimitée des cultes solennellement reconnue dans le traité ;

» La sortie infâme de Ruelle, à la tête de quatre cents hommes, dans les campagnes des environs de Nantes, pour engager, par tous les moyens perfides de séduction, les Chouans à livrer ou assassiner leurs chefs, dont les soins, les veilles et les travaux ne tendaient qu'à maintenir l'ordre et assurer l'exécution du traité de paix ;

» La conduite de la colonne républicaine sortie d'Angers, dont la marche, de votre aveu même, a été souillée de crimes et d'horreurs ;

» La convocation des assemblées primaires éloignée pour un temps que rien ne paraît plus fixer, et qui seule pouvait rapprocher les Français et éteindre la guerre civile ;

» Tout enfin concourt à nous convaincre que la paix qu'on a voulu faire avec nous n'était qu'un piège qu'on tendait à notre bonne foi, et dont l'expérience trop malheureuse que nous en avons faite l'an dernier aurait dû nous garantir.

» Si nous avons pris une confiance que la conduite de la Convention depuis quelque temps semblait devoir faire naître, revenus trop tard de notre erreur, il ne nous est plus permis de nous livrer avec sécurité à une paix illusoire, dont la plupart de nous ont été les victimes.

» Nous ne voulons ni ne pouvons excuser les désordres commis dans quelques endroits, et que nous avons toujours punis sévèrement, en gémissant sur les malheurs inévitables qui suivent les guerres civiles.

» Avec la même impartialité, nous rendons justice à la conduite de ceux des citoyens qui ont employé tous leurs moyens pour éloigner de nos malheureuses contrées les fléaux qui depuis deux ans les désolent. Puissent ces mêmes hommes acquérir la conviction que les vertus isolées des cœurs purs sont perdues pour le bonheur de la société lorsque le gouvernement est vicieux ! Une république démocratique ou aristocratique sera toujours pour la France un mauvais gouvernement, tant que le pouvoir exécutif ne sera pas confié à un seul chef et à un chef légitime.

» Lorsque nous nous engageâmes à ne pas porter les armes contre la République, nous avons la promesse que les assemblées primaires nous seraient accordées ; et pen-

sant par ce moyen finir nos longues querelles, la générosité nous fit faire au bonheur général le sacrifice de nos opinions.

» Dégagés de nos serments par la violation du droit des gens dans la personne de nos chefs, et d'autres articles ci-dessus mentionnés, et las de tant de perfidie, nous nous sommes décidés à repousser la force par la force, et à éloigner de nos contrées les auteurs de nos maux.

» Le précipice est entre vous et nous. Un pas de plus de l'un ou de l'autre parti va nous y entraîner tous, et faire de la France un monceau de cendres et de cadavres. Il en est peut-être temps encore, sondons tous la profondeur de l'abîme entr'ouvert sous nos pas; que de sages réflexions nous empêchent d'y tomber, et de changer notre pays en un affreux désert, repaire de quelques cannibales, et couvert de ronces et de ruines. Songeons que nous sommes tous Français, et que le même intérêt doit toujours nous conduire.

» Mais si vous êtes insensibles au bien de notre patrie, à nos justes représentations, et que vous préféreriez la continuité des horreurs d'une guerre civile au bonheur inappréciable d'une paix qui n'aurait jamais dû être troublée, vous serez seuls chargés de la responsabilité de tous les maux qui vont se commettre, et en exécration à la postérité la plus reculée. Malgré votre aveuglement et votre haine contre nous, nous chercherons au milieu de nouveaux dangers la gloire de vous être utiles; et, quelle que soit la fin que nous prépare la fortune, forcés de rentrer en lice, nous porterons au sein des horreurs de la guerre un cœur généreux, en écartant le plus qu'il nous sera possible les crimes qui ne souillent que trop ordinairement une guerre d'opinion. Si tout bonheur est fini pour nous en ce moment, le temps, seul juge des hommes, replacera nos noms au rang des défenseurs de la patrie.

» Arrêté au conseil de l'armée de Scepeaux, le mercredi 22 juillet 1795.

» Le chevalier TURPIN DE CRISSÉ; DE DIEUSIE; PLOUSIN;
SANS-PEUR; LE COMTE; JAMBE-D'ARGENT; PALIERNÉ;
CŒUR-DE-LION; GAULLIER. »

La Bretagne et le bas Maine étaient donc de nouveau en guerre ouverte contre la République ; la Normandie se décida enfin à s'y mêler activement.

Jusqu'ici les tentatives pour entraîner cette dernière province dans l'insurrection n'avaient pas eu de succès bien déterminés. En remontant vers le nord, on voyait l'ardeur qui animait la Vendée et la Bretagne s'affaiblir peu à peu et disparaître entièrement. Néanmoins dans les districts méridionaux de l'Orne et du Calvados, cette ardeur se manifestait avec une certaine intensité. La guerre se faisait à peu de distance du foyer domestique, mais elle ne détruisait pas les relations de famille. Les Normands consentaient à se battre pour la Royauté, dans la seule espérance de ne pas être soldats de la Révolution. Chez eux il n'y avait pas d'exaltation religieuse, pas de stimulant politique, pas d'entraînement de gloire, pas d'ivresse de triomphe. On refusait de servir la République : cette pensée tenait lieu de religion, de politique et d'enthousiasme. Les premiers chefs qui s'étaient imposé la mission d'exploiter ces tièdes dispositions étaient peu propres à suppléer à la vigueur qui leur manquait. Les uns étaient des jeunes gens élevés dans une atmosphère monarchique, et qui croyaient remplir un devoir ; les autres, d'anciens officiers ; un certain nombre, enfin, des coureurs d'affaires, étrangers à la province, qui voyaient de l'argent à gagner, du bruit à faire, et peu de périls à braver dans une tentative préparée par les subsides de l'Angleterre, et à laquelle ils se flattaient de renoncer à l'instant où elle serait dangereuse.

L'esprit des populations n'était pas plus favorable à une démonstration franchement agressive. Les habitants des villes, comme partout, sont bien enclins à cet accès de colère des masses qu'on appelle une émeute, et qui commence par le massacre des honnêtes gens inoffensifs, pour finir par le pillage de toutes les maisons ; mais en Normandie il n'y a pas de ces haines profondes et raisonnées qui impriment au ressentiment assez de force pour se prêter aux vicissitudes d'une guerre civile. Le paysan normand n'offrait aucune des conditions qui, pour une levée de boucliers, se

combinaient si admirablement chez le paysan vendéen et breton.

Son estime pour les ministres de la religion était calme et froide comme son équivoque amitié pour les gentilshommes dont la Révolution avait vendu les propriétés. Doué de cette dose d'instruction qui, si elle ne mène point à un grand développement d'idées, dispose à une sorte de défiance contre tout ce qui tend à le faire sortir du cercle habituel de ses pensées, l'habitant des petites villes et des campagnes de Normandie ne concevait pas qu'on dût hasarder sa vie, ses propriétés, son repos même, pour défendre la cause de ses anciens seigneurs, toujours regardés par lui avec un œil de crainte envieuse. La cause du Roi, il ne la jugeait qu'à travers mille récits calomnieux; celle de Dieu lui semblait n'être que la cause du clergé.

Aussi avec de tels éléments était-il bien difficile de soutenir une lutte contre des armées exaltées jusqu'au fanatisme. Le peuple se croyait trop avancé dans la civilisation, il devenait trop égoïste pour être accessible à l'enthousiasme. Loïn d'avoir au cœur l'amour de la Religion et de la Royauté, il en sentait à peine l'instinct.

La contrée qui aurait servi de théâtre à la guerre était peu capable par sa topographie de suppléer à ce que de pareilles dispositions laissaient à désirer. Des coteaux faiblement indiqués, de riches herbages, des haies rarement protégées par un fossé, des plaines vastes et nues, n'offraient pas des moyens de défense susceptibles d'inspirer de la confiance à des populations sans habitude des armes et sans tactique. Tout donc se réunissait pour frapper d'inertie l'insurrection projetée. Si des considérations on passe aux faits, si des choses on arrive aux noms propres, on voit des rapports déplorables s'établir entre les uns et les autres. Un de ces chefs nomades tentait-il une expédition, cette expédition se réduisait à des contributions levées sur les acquéreurs de biens nationaux, à une arrestation de diligence chargée d'argent appartenant à l'État, ou à quelque échange de coups de fusil pour délivrer des prisonniers. Lorsque Louis de Frotté débarqua sur la côte, les choses en étaient encore là.

Il essaya de régulariser cette guerre. A force de courage et de persévérance, il sut lui donner un certain poids. La conscription lui vint en aide ; les Normands y répugnaient autant que les Vendéens.

Le comte Louis de Frotté, né en Normandie vers le milieu de l'année 1767, était officier dans le régiment de Colonel-Général au moment où les sophistes et les avocats de l'Assemblée constituante détruisaient la monarchie à coups de motions et de décrets. Plein de séve et d'ardeur, il fit comme tant d'autres gentilshommes : il quitta la partie quand elle pouvait encore être gagnée, et il émigra. La guerre étrangère, les mécomptes dont on accablait l'émigration, la pensée de combattre les Français à l'aide des bataillons ennemis, firent naître dans son cœur un sentiment de répulsion que le Bocage avait déjà partagé. Il renonça aux projets d'outre-Rhin ; et à travers mille périls, ce jeune homme, que nous avons vu débarquer en Bretagne, arriva sous un déguisement dans la province de Normandie. Avec un courage extraordinaire, Frotté apportait une patience à l'épreuve, des talents naturels, de l'éloquence, une chaleur entraînant, et, ce qui valait mieux que tout cela, une suite imperturbable dans ses desseins, et une merveilleuse facilité à en concevoir de nouveaux quand les premiers étaient éventés. Dévoré d'ambition, il avait une attitude militaire, de beaux yeux qui prêtaient à son commandement une force irrésistible. Sa taille était ordinaire, et, comme ses frères d'armes, il était d'une santé de fer et dans la fleur de l'âge. Il avait tout ce qui est nécessaire pour l'homme de la guerre civile. Il s'y précipita tête baissée ; mais, pour y conquérir un nom à la hauteur de celui de la Rochejaquelein et de Charette, il prit un peu tard son parti. En débarquant sur le sol breton il se vit enlacé dans les embrassements perfides d'une paix impossible. Sans se laisser gagner par la fusion que prêchaient Ruelle, Delaunay et Bollet, sans se laisser intimider par les menaces de Hoche et d'Aubert-Dubayet, il refusa de signer le traité de la Mabilais. Alors il revint en Normandie, où il avait préparé quelques moyens de résistance.

Ce fut dans les cantons de l'Orne, du Calvados et de la Manche, que les Fédérés et les Girondins avaient déjà excités à la guerre civile, qu'il organisa son insurrection ; il établit d'abord une ligne de correspondance avec Jersey par les îles Marcouf. En s'emparant des districts de Domfront et de Tinchebray, il lia ses opérations avec celles des Chouans du Maine ; puis, aidé par un peu moins de quatre cents hommes mal aguerris, n'ayant jamais vu le feu, il attaqua, il harcela les nombreux détachements disséminés au fond des campagnes. Dans ces rencontres, que Frotté eut l'art de multiplier pour exercer ses soldats et pour secouer un peu l'apathie des Normands, le succès ne couronna pas toujours ses efforts. Cela devait être, Frotté lui-même l'avait prévu : mais il défendait les patrimoines souvent violés par les Bleus ; mais il protégeait les habitants des campagnes contre des vexations incessantes. Ce dévouement lui attira l'estime générale ; il doubla bientôt le nombre de ses partisans.

Ainsi la guerre civile s'étendait malgré la pacification. Jamais l'esprit des provinces de l'Ouest n'avait été mieux disposé ; jamais la situation de la République n'avait été plus précaire et plus inquiétante. Fort de toutes ces circonstances, Puisaye fit décider l'expédition de Quiberon.

CHAPITRE VII.

Préparatifs de l'expédition de Quiberon. — Puisaye et d'Hervilly mis en opposition par l'Angleterre. — Bataille navale de Belle-Isle. — Débarquement des émigrés sur la plage de Carnac. — Premiers succès des Royalistes. — Reddition du fort Penthièvre. — Intervention funeste de l'agence royaliste de Paris. — Combat de Georges et de Tinténiac contre les Bleus. — Dispositions de Hoche. — Arrivée de Tallien et de Blad. — Attaque de Sainte-Barbe. — Défaite des émigrés. — Succès et mort de Tinténiac. — Sombreuil et sa division. — Trahison des prisonniers attachés à l'expédition. — Surprise du fort Penthièvre par le général Ménage. — Puisaye abandonne son armée. — Sombreuil au Fort-Neuf. — La capitulation offerte par les généraux et les soldats républicains, acceptée par les Royalistes, n'est pas tenue. — Les émigrés prisonniers. — Commissions militaires, exécutions.

Le gouvernement anglais, mis en demeure par Puisaye, dont le comte Woronzow, ambassadeur de Russie à Londres,

appuyait chaudement les demandes au nom de l'impératrice Catherine, s'était décidé à tenir la promesse si souvent faite aux Vendéens. Pendant son séjour de huit mois à Londres, cet homme politique avait levé tous les obstacles, aplani toutes les difficultés, eu réponse à toutes les objections. De concert avec Pitt et lord Granville, il avait discuté les chances heureuses ou malheureuses de l'expédition. Le traité de la Mabilais, signé par les Représentants du peuple et par un certain nombre de généraux royalistes seulement, révélait au cabinet britannique le secret de la nouvelle attitude des Révolutionnaires. La France, fatiguée de l'anarchie et même de la gloire, n'aspirait plus qu'au repos. La mort de Robespierre avait amené une réaction d'humanité. Les hommes sages de tous les partis commençaient à s'avouer que ce n'était point par les proscriptions, par les échafauds ou par les représailles, que l'on fondait la liberté ou que l'on rétablissait la Monarchie. Les chefs des deux armées s'étaient rencontrés ailleurs que sur les champs de bataille, où des deux côtés coulait toujours du sang français. A part les défiances et les mécomptes qui surgissaient de ces entrevues, défiances et mécomptes nés même de l'enthousiasme pacifique et du besoin de rapprochement, il était permis d'espérer qu'en cas d'une nouvelle guerre civile les hostilités n'auraient plus ce caractère de cruauté que déploraient les Royalistes, et que les Républicains, mieux avisés, ne se gênaient pas eux-mêmes pour maudire.

Cet état d'atonie, qui suit les crises, était inquiétant pour les Anglais. Il fallait, par un coup hardi, réveiller en Bretagne les ferments de haine et forcer la Convention à devenir encore une fois cruelle par nécessité ou par entraînement. Donner à la France divisée le temps de se réconcilier et d'unir peut-être dans un même enthousiasme ses forces, se dévorant sans profit, ne pouvait jamais entrer dans les calculs de l'Angleterre. Tant que la grande armée vendéenne avait pu soutenir le choc de la République et balancer ses revers de la veille par ses victoires du lendemain, le cabinet de Saint-James ne s'était point occupé de faire passer dans le Bocage des secours qui auraient pu décider la question

tour à tour débattue par les armes à Torfou, à Cholet, à Laval, et sous les murs de Dol.

Mais, lorsqu'on comprit à Londres que la paix avec l'extérieur allait changer la face des choses et faire triompher un parti, on ne permit pas que la querelle fût si promptement vidée. Des secours furent offerts. Pour cette fois l'offre n'avait rien de dérisoire. Ce n'était donc pas à l'aide des Blancs de Vendée et de Bretagne qu'accourait l'Angleterre ; elle avait un autre but. Ce but serait atteint le jour où les Français, maîtrisés par des haines politiques, renouvelleraient leur pacte de sang et s'affaibliraient dans des luttes sans profit pour l'honneur ou pour l'avantage de la patrie commune.

L'Angleterre sentit que ses intérêts nationaux et matériels étaient compromis si la guerre civile ne se prolongeait pas avec des alternatives à peu près égales. Au début de la Révolution, elle lui avait servi d'auxiliaire. Elle avait favorisé ses développements, payé ses premières insurrections contre le trône, enivré d'éloges les avocats et les tribuns qui mettaient leur éloquence aux gages des principes anarchiques. Par un revirement de politique toujours combiné à son point de vue, elle offrait aux Royalistes les moyens d'attaquer ces mêmes principes dont naguère elle se fit la protectrice. De la part de cette puissance, véritable usurière, trafiquant par tout l'univers des troubles qu'elle fomenta, les secours accordés à la Bretagne n'étaient qu'un dernier calcul tenté en désespoir de cause. Les émigrés, dont elle a si longtemps enchaîné la valeur, se laissèrent tromper par ce témoignage d'une subite sympathie. Cette sympathie secondait les plans de Puisaye ; il l'accepta sans vouloir en scruter les causes. Lorsque le cabinet anglais eut tout disposé à son avantage, les préparatifs commencèrent à Portsmouth et à Southampton.

Ils furent sérieux et menaçants. Le cabinet anglais appela dans ses ports de mer les gentilshommes français que depuis deux ans il avait réduits à l'humiliation d'entendre gronder le canon vendéen sans pouvoir, sous peine de mort, participer à ces combats où se jouait l'avenir de la monarchie. Il les assembla de tous les points de l'Europe. Ils se pré-

sentèrent avec loyauté, on les accueillit avec méfiance. On enrégimenta aussi les insurgés toulonnais qui, lors de l'évacuation de cette ville par les troupes britanniques, s'étaient mis sous la protection de l'Angleterre. Comme pour introduire dans leurs rangs un ferment de discorde et plus tard un levain de trahison, le ministère de Pitt distribua de l'or et des armes aux prisonniers républicains qui consentaient à s'enrôler sous l'étendard de la Royauté.

Renfermés dans des pontons où l'air était vicié, où chaque jour des tortures morales se joignaient aux souffrances physiques, où des maladies pestilentielles décimaient sans pitié leurs compagnons d'infortune, ces prisonniers n'hésitèrent pas à échanger leur douloureuse position contre la liberté acquise même au prix d'une apostasie que payaient quelques pièces d'or. Soldats de la République, ils feignirent de s'armer contre elle pour rentrer en France. On grossissait ainsi l'armée de débarquement; mais de quels secours pouvaient être aux Émigrés et aux Royalistes de l'intérieur des hommes qui avaient souffert pour la cause de la Révolution, et qui, chargés de cette espèce de honte s'attachant aux transactions pécuniaires, ne demanderaient pas mieux, même pour se relever aux yeux des Émigrés, que de rejoindre leur drapeau? L'Angleterre ne fit pas ce raisonnement; elle ne voulut pas le saisir, lorsque le maréchal de camp d'Hervilly, avec sa rectitude de jugement militaire, fit passer aux ministres la note suivante :

« Ce n'est qu'avec un sentiment de peine infinie, écrivait-il le 12 mai 1795, que dans le dénombrement des troupes royales on trouve un grand nombre de prisonniers républicains incorporés dans le régiment de Royal-Louis et dans les légions d'Hector et de Dudresnay. Un mélange semblable ne peut être que très-préjudiciable. Ces prisonniers doivent être d'autant plus enracinés dans leurs opinions démocratiques qu'ils ont plus souffert pour leur cause. Ils trouvent un expédient pour revenir sur le sol de France, et ils s'en emparent. Mais, rendus à la côte, qui nous garantit leur fidélité? Ils seront en face de leurs officiers et de leurs camarades, et ne peuvent-ils pas ou nous abandonner, ou tourner

contre nous les armes que vous leur donnez ? Le cabinet veut faire descendre sept ou huit mille hommes en Bretagne. Qu'il patiente un peu, et nous aurons bientôt assez d'émigrés pour compléter le nombre ; mais accepter parmi nous des prisonniers dont personne ne connaît la moralité, c'est introduire un ennemi dans nos rangs : et quand M. Pitt aura réfléchi à ce que j'ai l'honneur de lui soumettre, j'ose penser qu'il donnera des ordres contraires ; car c'est exposer à bien des hasards malheureux toutes les chances de l'expédition et tous les sacrifices que l'Angleterre s'impose. »

Pitt n'avait sans doute pas besoin de cette note pour s'éduquer sur la portée des instructions du cabinet dont il était le principal ministre ; il n'en persista pas moins à suivre la ligne tracée. Les prisonniers républicains composèrent avec des émigrés les cinq régiments dont d'Hervilly prenait le commandement. Leur effectif montait au chiffre de trois mille cinq cents hommes, et ils formèrent la première division expéditionnaire.

Ces régiments avaient pour noms : Loyal-Émigrant ou de la Châtre, Royal-Louis ou d'Hervilly, Royal-Marine ou d'Hector, légion Dudresnay et Royal-Artillerie. Loyal-Émigrant était commandé par d'Aizé, son major ; Royal-Louis par le comte d'Atilly, son lieutenant-colonel ; Royal-Marine par le comte d'Hector, ancien chef d'escadre ; la légion Dudresnay par le comte de Talhouet, et Royal-Artillerie par son colonel le comte de Rotalier, et son lieutenant-colonel Duportail-Noru.

Dans la seconde il n'entra pas autant d'éléments de discorde. On la tira des débris de plusieurs corps de gentilshommes, qui, après avoir noblement porté l'épaulette d'officier, se réduisaient à n'être que de simples soldats volontaires. Les régiments de Béon, de Damas, de Salm, de Rohan et de Périgord, décimés dans les dernières campagnes de l'armée de Condé, en fournirent le glorieux contingent.

La plupart de ces émigrés étaient encore au service de la Hollande ou dispersés en Allemagne. Le colonel anglais Nesbitt se rendit à Brême et à Stade pour les enrôler. Quinze

cents à peu près s'offrirent; le comte Charles de Sombreuil en eut le commandement. Il était le second fils du maréchal de camp Vérot de Sombreuil, gouverneur des Invalides. Ainsi que sa famille, Sombreuil était resté fidèle à la monarchie de saint Louis. On n'avait jamais vu un plus beau, un plus loyal jeune homme. Officier plein de distinction, on faisait encore rejaillir sur lui l'intérêt dramatique qui s'attachait à la mort de son père et à l'héroïsme filial de sa sœur. On lui dit que son courage et sa capacité sont indispensables pour assurer le succès de l'expédition qui se prépare. Il est sur le point d'épouser mademoiselle de la Blache : Sombreuil ajourne ses rêves de bonheur; il se met à la disposition des Princes, et, après s'être embarqué avec ses quinze cents émigrés, il fait voile vers l'Angleterre.

Le port de Cowes se remplit de munitions et de soldats. On accumule des provisions immenses dans l'île de Jersey, où le prince de Bouillon a établi le siège de ses correspondances avec la Bretagne. Ce gentilhomme, d'origine jersiaise, et tout dévoué à la politique de l'Angleterre, avait la prétention de descendre de la grande famille de Latour-d'Auvergne. C'était un ancien capitaine de vaisseau. Paresseux et intempérant, il avait pris, pour le compte secret du ministère anglais, la mission d'intermédiaire entre les Émigrés et les Chouans; mais son incapacité fut bientôt divulguée. Alors on plaça auprès de lui, en qualité d'hommes d'action et de discernement, d'excitateurs ou de conseils, le comte de Labesse, le chevalier de Châteaubriant, Bertin, Gouyon de Vaucouleurs, le chevalier de Péronne, le marquis de la Boëssière, dont le coup d'œil militaire était déjà si sûr, et le comte de la Fruglaie, qui, par leur rare activité et par leur intelligence, surent bientôt rendre d'essentiels services à la cause royale. Lié d'une étroite amitié avec sir Sidney Smith, le comte de la Fruglaie se mit à l'œuvre; ses collègues imitèrent son activité. La correspondance organisée, administrée par ces jeunes gens, dont la crapuleuse apathie du prince de Bouillon ne gênait que parfois les mouvements, devint un point d'appui et d'union, un véritable entrepôt d'armes, de munitions et d'argent, un centre où les chefs, toujours

isolés, pouvaient se concerter, recevoir les instructions des princes et tracer leurs plans. On établit une station sur les îlots les plus rapprochés de la France du côté du Havre, et sir Sidney Smith, l'officier le plus brillant de la marine britannique, se chargea, faute d'ennemis à combattre sur mer, d'inquiéter les forts sur la côte de France. Afin de tenir en haleine son équipage, Sidney Smith, qui n'avait pas le patriotisme exclusif de son gouvernement, s'occupa de préparer sérieusement la descente projetée. Pour la faire réussir, il proposa au comte d'Artois, déjà à bord du *Jason* dans la rade de Spithead, d'envoyer le comte de la Fruglaie chargé de la mission d'établir des communications avec la Normandie et Frotté. La Fruglaie partit porteur de cet ordre écrit de la main du prince.

« Les Français qui liront le présent billet peuvent prendre toute confiance en ce qui leur sera dit de ma part par le comte de la Fruglaie. »

Cette mission rentrait dans le plan général de Puisaye. Il comptait sur l'insurrection et sur l'appui de la Vendée, de la Bretagne et du Maine; celui de la Normandie n'était pas encore assuré, pourtant il lui était nécessaire.

Le cabinet de Saint-James se montra prodigue. Il fit embarquer dix-huit mille uniformes d'infanterie, quatre mille cinq cents de cavalerie, trente mille fusils avec des cartouches en proportion, dix pièces de huit et neuf de quatre, six cents barils de poudre et toutes les munitions désirables. L'escadre était composée de huit frégates : la *Pomone*, sur laquelle sir John Warren, chef de la flottille, avait arboré son pavillon; le *Thunderer*, le *Robust*, le *Standard*, l'*Anson*, l'*Artois*, l'*Aréthuse*, la *Concorde* et la *Galatée*. Six chaloupes canonnières, deux lougres et deux cutters, achevaient ce formidable ensemble, qu'escortait une flotte de quinze vaisseaux aux ordres de l'amiral Bridport. Mais, par une imprudence que l'Angleterre n'a jamais renouvelée lorsqu'il s'est agi de ses propres affaires, on avait eu le cruel soin de grossir au delà de toute proportion le chiffre des combattants. Dans les armements de ce genre, c'est toujours la marche opposée que l'on suit. Ici la presse anglaise annon-

çait à l'Europe que plus de vingt-six mille émigrés allaient participer à cette descente, et au jour du départ le cabinet de Saint-James avait si bien fait que sur les appels d'embarquement, dont nous avons l'original, on ne compte que cinq mille quatre-vingt-onze volontaires. C'était dire de dresser d'avance toutes ses batteries contre un adversaire dont on exagérait la force.

Le 10 juin 1795, l'expédition mit à la voile. Outre les cinq mille Français qui composaient les deux divisions dont d'Hervilly et Sombreuil avaient le commandement sous la direction de Puisaye, n'exerçant lui-même l'autorité supérieure que jusqu'à l'arrivée du comte d'Artois, dont le départ était soumis aux premiers résultats de la campagne, — ce qui était déjà une faute des plus graves, — on voyait à bord un état-major des plus beaux noms de la Monarchie et des officiers les plus distingués de la marine française. Le gouvernement britannique avait beaucoup insisté pour obtenir l'active coopération de ces hommes de mer formés à l'école du comte d'Estaing, du bailli de Suffren et de l'amiral de Grasse. « Les Anglais, dit Napoléon dans ses *Mémoires*, avaient à dessein compris dans l'expédition trois cents émigrés de cette arme. Ce moyen infamant de se venger des triomphes du brave Suffren souriait à leur politique, et ils anéantirent ainsi tous les auteurs, tous les témoins de cette belle campagne de l'Inde, qui avait porté si haut la gloire du pavillon français. »

On remarquait parmi les volontaires le duc de Lévis, le comte Joseph de Broglie, Ravenac, Grammont, Saint-Didier, Beaupoil de Saint-Aulaire, le vicomte de Chambray, le marquis de Guébriant, de Goulaine, Châtillon, Chevreuse, Vibraye, Beauvilliers, deux Lamoignon, Fouquet, Marconnay, le comte le Noir de Pas-de-Loup, Montbron, de Langan, Bailleul, Charette la Colinière, Bieux, Villeneuve, la Rochefoucauld, d'Avaray, de Kéroulas, de Suzannet, de Péliissier, Béthune-Sully, de Chamillard, de la Houssaye, Conflans, de la Marche, Senneville, de Guernisac, les six frères de Jallays, de Botherel et l'un de ses fils, de Jumilhac, de Talhouet, de Pont-Bellenger, de la Villéon, de Corday, de

Gras, de la Jaille, de Roscoët, de Closmadeuc, de Boicetier, de Lantivy, de Poncadeuc, de Villeneuve, les chefs d'escadre de Soulanges, de la Laurencie et de Vaugiraud, d'Auxion, Froger de l'Éguille, la Peyrouse, Contades, de Pioger, de Suasse, de Bellau, Blondel de Nouainville, de Kernène, de Porquet, de la Frégeolière, d'Estouilly, de Vaulx, Saint-Georges, Balleroi, marquis d'Espinay Saint-Luc, la Villegourio, Trutié de Vaucresson, du Quengo, Gueffier, Joseph de Boishamon, les deux Chabert, la Roche Saint-André, la Corbinière, Lusignan, la Ferté-Meun, d'Anglars, de Bermond, Champflour, Crousseilles, Fénélon, de Saint-Georges, de Grave, la Roche-Aymon, Salvart, Vassy, Tercier, Lancreux, Souvré, de Boissieux, la Briffe, Cheffontaines, Margadel, Marcy et Janvre de la Bouchetière. Le conseiller Saint-Morys était intendant général de l'armée expéditionnaire; Brisson de Montalès, petit-fils du président Barnabé Brisson, son caissier, et de Selles, son chirurgien-major général. Urbain-René de Hercé, évêque de Dol et vicaire apostolique du Saint-Siège, se crut, par son devoir de pasteur et par son honneur de Breton, engagé à suivre cette escadre, qui pouvait rendre à la France tout ce qu'elle avait perdu. Il était accompagné de trente-deux prêtres, parmi lesquels étaient l'abbé de Hercé, son frère, l'abbé de Rieussec, vicaire général de Luçon, et l'abbé Péricaud, grand vicaire de Séez.

Les deux principaux chefs de l'armée, Puisaye et d'Herbillé, s'embarquèrent sur la *Pomone*. Tout jusqu'au départ s'était réglé entre eux d'un commun accord. A peine en mer, Puisaye annonce que le 6 juin, quatre jours avant de mettre à la voile, l'Amirauté lui a adressé un paquet cacheté qu'il ne doit ouvrir qu'en plein Océan. Le cachet est brisé. Puisaye donne lecture des instructions, qui sont signées par le secrétaire d'État Henri Dundas et par les lords de l'Amirauté. Leur teneur est bien simple : on se réduit à déclarer que les troupes, si elles effectuent leur débarquement sur la côte de France, sont aux ordres du comte de Puisaye. Il est enjoint à sir John Warren de se porter d'abord sur la baie de Quiberon, et de s'assurer

jusqu'à quel point la situation des choses favorise un débarquement. En cas de difficultés imprévues, la descente doit s'opérer à la côte de Bourgneuf, sur la rive gauche de la Loire. Enfin il est intimé au commodore Warren de se concerter en tout et pour tout avec Puisaye et de s'aider de ses avis.

D'Hervilly était l'ancien colonel de Rohan-Soubise que nous avons vu figurer à Rennes avec le comte de Thiard dans les troubles du Parlement. A la journée du 10 août 1792, il avait versé son sang dans les rues de Paris pour la défense du principe monarchique. Soldat depuis son enfance, il était plein de valeur, de loyauté et d'instruction militaire ; mais, esclave de la discipline et de la subordination, il ne connaissait pas plus les hommes que les affaires. A la tête d'une expédition aussi décisive, il ne voulait faire la part ni des ambitions individuelles ni des circonstances. Tout, selon lui, devait marcher avec la ponctualité établie dans son régiment.

A la lecture des ordres de l'Amirauté, d'Hervilly s'étonne : il produit à son tour la commission que le ministère lui a donnée en confiant à sa garde les quatre régiments à la solde anglaise. Cette commission lui enjoignait de ne pas exposer ses troupes régulières au sort de l'armée d'outre-Loire, en les aventurant dans l'intérieur sans un point assuré de retraite ; puis elle accordait au comte d'Hervilly pleins pouvoirs et voix prépondérante pour faire triompher ses décisions en cas de dissidence.

Ces deux instructions lui paraissaient en désaccord formel. D'Hervilly proteste que, responsable des troupes sous sa direction, il se regardera toujours comme l'auxiliaire de Puisaye, jamais comme son subordonné. Cette roideur militaire dérangeait les calculs de ce dernier ; mais il avait trop de ressources dans l'esprit pour ne pas essayer de convaincre d'Hervilly. Ses efforts furent inutiles. Le général de la première division se croyait dans la limite de son devoir et peut-être de sa consigne ; il tint bon. Ces deux caractères si opposés étaient bien jugés par le ministère britannique. Aussi n'est-ce pas à tort qu'on l'accusa d'avoir eu ses mo-

tifs pour les placer ainsi en hostilité au moment même où le succès dépendait de l'accord des volontés et des influences.

Plus tard, lorsque les malheurs de Quiberon furent consommés, Windham, ministre de la guerre dans le cabinet de Pitt, eut des remords, quoiqu'il n'eût pas sciemment trempé dans les perfidies de ses collègues; et c'est à la correspondance du comte de la Fruglaie que nous en empruntons le récit :

« La justice et la vérité, nous écrit-il, exigent de moi que j'affirme qu'envoyé instantanément à Londres près du ministre de la guerre, M. Windham, au moment où l'on venait d'apprendre le désastre de Quiberon, je le trouvai pénétré de douleur des affreux résultats de l'expédition. Persuadé qu'ils étaient dus à la lâcheté de M. de Puisaye, je jetais sur lui tous les torts. « Non, s'écria M. Windham, c'est à moi, » à moi seul, qu'il faut les imputer; la jalousie des chefs en » est la cause. J'aurais du trancher la ligne du commande- » ment. J'aurais évité les rivalités entre M. de Puisaye et » M. d'Hervilly, qui ont tout perdu. »

L'escadre était en mer. Elle avait besoin de toutes les forces de la Vendée militaire pour assurer son mouvement, et Puisaye avait oublié, avant l'embarquement, de faire aviser Charette. Le nom de Charette avait plus d'une fois retenti dans les conseils qui précédèrent l'expédition. Les gentilshommes du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne ne demandaient pas mieux que de servir sous un compatriote devenu redoutable à la Révolution. Les officiers de la marine française voyaient en lui un ancien frère d'armes. Tous pensaient que, pour entrer sur le sol de la patrie le fusil à la main, il fallait s'abriter sous cette gloire vendéenne. Mais cette pensée dérangeait les plans de Puisaye : par le fait seul du concours de Charette à la descente, il se sentait voué à un rôle secondaire. Le cabinet anglais et l'amour-propre de Puisaye ne pouvaient pas accepter une pareille combinaison.

Tandis que d'un côté Sidney Smith, toujours infatigable, apparaissait presque au même instant sur les points les plus éloignés et tenait en échec les troupes du littoral, l'escadre

de sir Robert Stracham entrant tour à tour dans les eaux de Saint-Malo et de Granville. Le but de ces démonstrations était de confirmer la Révolution dans l'idée que le nord de la Bretagne était la partie menacée, et l'amiral Cornwallis, qui venait de disperser sous Belle-Isle une division navale républicaine, poursuivait sa croisière. Lord Bridport, avec sa flotte, dirigeait l'armée expéditionnaire vers le sud. La traversée fut pénible; mais enfin le dixième jour le commodore Warren se trouva en vue de Lorient. Un temps brumeux et des vents contraires avaient retardé sa marche. Une tempête l'arrêta encore à la hauteur de l'île de Groix, sur une mer couverte de rochers.

A peine cette tempête de deux jours et de deux nuits a-t-elle fait place à un ciel serein, que les vigies signalent des navires français. C'était la flotte de Villaret-Joyeuse, qui, sortie de Brest avec quatorze vaisseaux de ligne pour rallier la division dispersée par lord Cornwallis, avait été, elle aussi, battue par la tempête. Elle se rapprochait de la côte, à la hauteur de Penmark. La position de John Warren était difficile. Villaret-Joyeuse avait des forces supérieures. D'un seul coup il pouvait s'emparer de l'expédition: car le gros temps éloignait lord Bridport, et l'on n'apercevait sur l'Océan aucune trace de sa marche.

Mais Villaret-Joyeuse avait à son bord, en qualité de délégué de la Convention, le représentant Topsent, un ancien capitaine de navire marchand. Cet homme avait appris à la Convention à ne jamais douter. Sa volonté devait partout faire loi, même contre l'expérience des marins. John Warren, pendant ces trente-deux heures d'incertitude, s'était hâté de dépêcher ses deux cutters à la recherche de l'amiral Bridport; il s'était couvert de ses voiles. Les vaisseaux anglais en faisaient autant. Il avait placé son convoi à distance, et lui donnait l'apparence d'une seconde ligne, prête ainsi que la première à recevoir l'ennemi. C'était la seule manœuvre à tenter pour échapper au péril d'une rencontre. Villaret-Joyeuse a le pressentiment du stratagème; il parle d'attaquer.

Topsent, saisi d'un accès de prudence dont l'histoire des Conventionnels ne fournit guère d'autre exemple, croit aper-

cevoir toute une flotte dans ces quelques frégates si bien disposées. Il rend Villaret-Joyeuse responsable sur sa tête des désastres dont il craint d'être menacé. Villaret, furieux de voir une proie si belle échapper à son canon, serre le rivage de plus près, et ne cherche plus qu'à gagner le port de Brest. Mais les cutters envoyés par sir John ont rejoint l'amiral Bridport; mais un chasse-marée expédié par Keats, capitaine de la *Galatée*, qui a eu mission de sonder la baie de Quiberon, confirme à Bridport les positions respectives de l'escadre de débarquement et de la flotte républicaine. Il n'y avait pas à hésiter. Bridport arrive à toutes voiles. Au jour levant, soutenu par les frégates de John Warren, il se présente en face de Villaret-Joyeuse. On était au 5 messidor an III (23 juin 1795). L'amiral français, qui n'a pas assez de forces pour égaliser les chances d'une bataille, veut éviter le choc. Il cherche à sauver sa flotte compromise par Top-sent; il n'est déjà plus temps. Elle était sous Belle-Isle, en face des escadres anglaises, et il fallut accepter le combat; il fut acharné.

Pendant quatre heures, l'artillerie foudroie les deux flottes ennemies. Bridport, par une savante manœuvre, rompt la ligne française, il s'y introduit. Les vaisseaux qui en forment le centre prennent la fuite; ils se précipitent avec tant de violence, que, selon la relation officielle de Villaret-Joyeuse, ils faillirent aborder sa propre frégate et lui passer sur le corps. Cette défection décida du sort de la journée. La flotte française se dispersa, et se réfugia dans le port de Lorient sous le canon du fort Louis, abandonnant à l'ennemi trois vaisseaux : l'*Alexandre*, le *Tigre* et le *Formidable*. Mais dans cette bataille tout ne fut pas perdu pour l'honneur républicain. Le capitaine Bedout, entouré de plusieurs vaisseaux anglais, lutta longtemps seul contre tous. Il lutta avec une énergie si désespérée, que, du rivage, les Chouans applaudissaient à sa résistance, et que les Anglais eux-mêmes témoignaient leur admiration pour une bravoure qui leur coûtait si cher. Cependant Bedout était couvert de blessures, son vaisseau était criblé. Il n'y avait plus possibilité de résister. Le pavillon fut amené.

Le bruit de ce combat naval avait retenti au loin. La victoire des Anglais était un présage heureux, et sir John Warren pouvait sans danger se diriger vers la baie de Quiberon. Le capitaine Ellison, avec sa frégate *le Standard* et deux chaloupes canonnières, est envoyé pour bloquer ou pour faire capituler Belle-Isle. Le 26 juin, Ellison adresse une sommation au général Boucret, qui y commande. Boucret répond qu'il se défendra jusqu'à la mort. Belle-Isle, protégée par plusieurs forts et par une citadelle, n'était prenable qu'après un long siège, ou, pour y pénétrer sans coup férir, il fallait aller en chercher les clefs à Lorient. Celles de Lorient n'appartiendraient à l'expédition qu'après la prise de Vannes. On résolut d'opérer la descente de Quiberon et d'arriver par terre à la reddition de ces deux places.

Avant de commencer le récit d'un des plus beaux et des plus funestes épisodes de ces guerres, il reste une lacune à remplir : c'est de dire la situation précaire de l'armée républicaine, dont la bataille de Belle-Isle affaiblissait l'enthousiasme, et qu'elle laissait aux prises avec le désespoir ou les récriminations. Les représentants Prieur et Jean-Bon Saint-André assemblèrent des tribunaux de guerre pour juger ceux qui avaient porté le désordre et l'insubordination dans la flotte. Les Conventionnels furent cruellement sévères ; mais une lettre de Thirat, commandant d'armes à Brest, justifie leurs sévérités. L'histoire contemporaine nous a souvent entretenus du désintéressement des Patriotes. Cependant le 25 messidor an III (13 juillet 1795), vingt jours après la bataille de Belle-Isle, voici la lettre que Thirat adressait au commandant d'armes de Lorient, en lui parlant des événements de cette désastreuse journée :

« Les généraux Vaultier, Bouvet, Nielly et le major général Bruix sont partis ce matin pour le conseil qui doit se tenir dans ton port, relativement à l'affaire du 5 de ce mois. Il est bien urgent que l'ignorance, l'ineptie et l'insubordination soient punies, et je répéterai sans cesse qu'il est absolument nécessaire qu'on fasse des exemples et qu'on élague tous les sujets ignares qui entendent plutôt la partie de l'agiotage que les devoirs de leur état. Tu ne peux te faire une idée

comme depuis quelque temps on voit dans cette ville des femmes de militaires, capitaines de vaisseaux et autres, courir les rues avec des paquets sous le bras, allant chez les uns et chez les autres offrir leurs marchandises (objets provenant des prises). J'ai en vérité le cœur navré de tant de vilénies. »

La République venait d'être vaincue, et ses défenseurs s'occupaient plutôt de la *partie de l'agiotage* que des devoirs de leur état. Que pouvaient-ils donc faire lorsque la victoire leur assurait l'impunité!

Quiberon, sur la côte méridionale de la Bretagne, avait été désigné pour la place d'armes et le point de départ de Puisaye. C'est une pointe d'inégale largeur qui, sur la côte du Morbihan, s'allonge du nord-ouest au sud-est et à plus de trois lieues dans l'Océan.

Cette pointe est divisée en deux parties, la falaise et la presqu'île. Une vingtaine de villages couvrent ce sol peu fertile, où l'on ne voit que des murailles, du sable et de l'eau. Quiberon est situé entre Vannes et Lorient, à une distance d'à peu près sept lieues de ces villes. Maîtres de la presqu'île, les émigrés espéraient enlever le fort Penhièvre, qui la ferme du côté de la mer; en outre il avait été stipulé que sans perdre un moment on marcherait sur Rennes, en chassant devant soi les Républicains surpris dans leurs cantonnements. Après ce succès, que rien ne devait contrarier, on s'emparait d'Auray, de Vannes, d'Hennebon et de tous les points intermédiaires. Là les Royalistes qui s'associaient à ce mouvement combinaient leurs opérations avec Charette, Stofflet, Scepeaux, Boisguy, Frotté et les Chouans du Maine. Dans le même moment, le prince de Condé, à la tête de son armée, tentait une diversion en Franche-Comté. Monsieur arrivait sur l'escadre de lord Moira, et la Révolution était finie.

Tel était le plan général de Puisaye. Rien n'en compromit la réussite dans les premiers instants. La flotte française fut dispersée; Tinténiac et Bois-Berthelot, qui avaient précédé en Bretagne l'expédition, purent à bord d'un chasse-marée venir, le 25 juin, témoigner des dispositions du pays. Elles

étaient des plus favorables, on l'a déjà pressenti : et la victoire de lord Bridport, qui dégageait de toute crainte de la flotte républicaine, avait encore augmenté l'enthousiasme. Le littoral était couvert d'une population accourue de toutes les parties du Morbihan. On savait que les villes de Bretagne, Vannes, Rennes, Lorient, Saint-Brieuc, Ploërmel et Saint-Malo, n'attendaient qu'une heure propice pour se débarrasser des clubistes qui les avaient trop longtemps dominées par l'échafaud. Les forces républicaines éparses dans le pays ne pouvaient opposer qu'une faible résistance à ces manifestations armées. Le 25 au soir, Puisaye décide que les troupes de débarquement seront mises à terre le lendemain à la pointe du jour.

D'Hervilly s'y oppose ; il craint d'engager sa responsabilité, et, malgré Puisaye, il insiste, ses pleins pouvoirs à la main, pour faire au préalable une reconnaissance du littoral. Ce dissentiment, dont la loyauté de sir John Warren n'approuvait pas la susceptibilité, retarda de vingt-quatre heures le débarquement. Ce fut une perte irréparable, mais qu'avec les ordres contradictoires signifiés à Puisaye et à d'Hervilly il était impossible d'éviter. Enfin, le 27 juin, le débarquement commença sur la plage de Carnac, entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon. Les deux premiers régiments qui descendirent sur le sol français furent Loyal-Émigrant et Royal-Louis. La joie était grande dans tous les cœurs et sur tous les fronts.

Au même instant une vive fusillade se fait entendre. Ce sont les Blancs qui, sous la conduite de Tinténiac, de Georges, de Bois-Berthelot, de Mercier, de d'Allègre et de Saint-Régent, arrivent à la côte. D'Allègre coupe les garnisons d'Auray et de Landevan, qui cherchaient à faire leur jonction afin de marcher sur Carnac. Le général Roman veut, d'un autre côté, se porter au rivage et diriger des feux de peloton sur les bateaux de débarquement. Il est menacé tout à la fois par Tinténiac et par Georges, qui, maîtres des passages entre Vannes et l'Océan, s'avançaient vers la mer. La garnison de Carnac, forte de quatre cents hommes, essaye de résister. Bientôt intimidée par cette masse de Royalistes,

elle se retire, se joint à la division de Roman, qui a rallié les cantonnements voisins et qui, débusquée du monticule Saint-Michel par Tinténiac, se replie en désordre sur Landevan.

La plage était donc balayée de tous les Républicains; il n'y restait plus que des Royalistes. Ce fut un beau jour pour eux que celui-là. Les habitants du Morbihan se pressaient afin d'obtenir des armes. Les uns amenaient à leur suite des bestiaux ou des voitures chargées de provisions; les autres, déjà armés, déjà disciplinés, s'attroupaient sur le rivage pour favoriser l'opération ou pour saluer de leurs cris de joie les émigrés qui débarquaient. La plupart se précipitaient jusqu'aux genoux dans le sable; ils s'attelaient aux canons, ils entouraient les bateaux. De tous côtés on voyait des vieillards, des hommes, des femmes et des enfants se jeter à la nage et se disputer, par une louable émulation, à qui transporterait les plus lourds fardeaux. C'était une confusion pleine d'enthousiasme, une foule ivre de bonheur qui, sous un brûlant soleil, s'encourageait à travailler aux cris de Vive la Religion! vive le Roi!

Ce mélange de soldats et de peuple, ces joies bruyantes, peut-être même l'aspect des Chouans, dont d'Hervilly ne pouvait sans étonnement détailler l'irrégularité militaire, n'étaient pas faits pour lui donner une haute idée de la guerre qu'il allait entreprendre. Son esprit méthodique ne se prêtait pas à regarder comme des soldats ces hommes revêtus de leur rustique costume ou de leurs peaux de chèvres, et qui, mal équipés, encore plus mal disposés à se soumettre à la rigueur de la discipline, ne comprenaient pas tous la langue française, dont les émigrés se servaient. Leurs cris d'allégresse mêmes blessaient sa susceptibilité, et, ne songeant pas que c'est par le peuple et non par la théorie que les révolutions s'opèrent, il veut faire cesser ces démonstrations qui, selon lui, étouffent l'obéissance.

Tinténiac devine les craintes de d'Hervilly. Il le voit inquiet et absorbé dans ses idées. Pour l'arracher à cet état de surprise, qui peut avoir sur l'esprit des Morbihannais une influence fatale en leur prouvant que ces nouveaux auxiliaires

n'entendent rien à leur manière de guerroyer, Tinténiac place son chapeau à la pointe de son épée. Il l'agite, et pousse un long cri de Vive le Roi! Ce cri, répété par la foule, retentit sur la côte. D'Hervilly saisit le sens de la leçon qui lui est faite; il en sut gré à Tinténiac : mais il ne put se plier à ce genre de guerre, qui rendait le général et le soldat frères et camarades sous le même drapeau.

A peine les armes et les munitions sont-elles débarquées que, confondus dans le même vœu, les Chouans et les émigrés se réunissent sur la plage de Carnac. Là, après un service en l'honneur du jeune roi Louis XVII, dont la mort imprévue venait d'être annoncée à l'armée expéditionnaire, on proclama roi de France et de Navarre le comte de Provence, sous le nom de Louis XVIII. Ce fut une scène bien imposante que celle-là. Un office funèbre pour un roi enfant mort dans les cachots, une prière d'intronisation pour son successeur exilé, et tout cela sur cette vieille terre de Bretagne, en face de Carnac, plein de ses souvenirs druidiques, tout cela en présence de la noblesse française proscrite, et des Royalistes de l'intérieur qui, après avoir déjà tant souffert, sacrifiaient leur vie sur les rivages de l'Océan, sous le canon de l'escadre anglaise qui se disait leur alliée !

Ces devoirs remplis, on s'occupa de faire bivouaquer les troupes expéditionnaires et les insurgés. Puisaye place son quartier général au village de la Genèse, à peu de distance de la mer; d'Hervilly établit le sien au bourg de Carnac, qu'entourent les régiments d'Hector et de Dudresnay : Loyal-Émigrant prend position en avant, le bataillon d'artilleurs en arrière, et les Chouans campent sur les deux ailes.

Personne ne discutait sur la nécessité immédiate d'ouvrir les opérations; mais Puisaye demandait à marcher à l'ennemi déconcerté par ce débarquement, à profiter de l'élan général et à s'emparer d'un port de mer : c'était seulement alors qu'il espérait voir se réaliser les promesses de l'Angleterre. D'Hervilly, de son côté, prétendait ne rien brusquer, et, tout en convenant que la perte d'une minute serait irréparable, il n'osait se soustraire à ses idées de régularité. Il cherchait à mener cette guerre d'audace et d'impétuosité

comme une entreprise où tout est soumis aux calculs de la stratégie. Il voulait attendre le corps d'armée de Sombreuil, afin de ne pas s'exposer seul aux hasards d'une première rencontre avec l'ennemi.

Cependant Puisaye fait décider qu'avant toute opération les généraux Tinténiac, Bois-Berthelot et Vauban prendront trois divisions du Morbihan, et qu'ils iront se poster, le premier à Landevan, le second à la montagne de Locmariaquer, et le troisième à Mendon. Une autre ligne, également formée d'insurgés, couvrira les troupes de débarquement entre Saint-Michel et Plouharnel. Le lendemain, 28 juin, ces trois divisions d'avant-garde partent de Carnac. Bientôt l'affluence des Royalistes, accourus des paroisses voisines, fut telle, que, établies à leurs postes respectifs, ces divisions se trouvèrent plus que doublées. La marche de Tinténiac, de Bois-Berthelot et de Vauban électrisait les campagnes, mais elle produisait au sein des villes un effet opposé.

Il y eut dans les cités une de ces paniques qui sont toujours le présage de la défaite. Chacun cherchait à mettre sa vie à l'abri ; chacun fuyait devant cette démonstration, que les bruits populaires grossissaient encore. Depuis les administrateurs des départements jusqu'aux officiers municipaux des plus petites communes, il ne se rencontra pas un homme qui eût le courage d'attendre cet adversaire qu'à la tribune de leurs clubs ils avaient défié si souvent. Les autorités civiles s'empressaient de donner l'exemple de la lâcheté ; les autorités militaires, les gardes nationales surtout, le suivirent. Une lettre du conseil royaliste du Morbihan, adressée au comte de Puisaye, fait apprécier la stupeur dont les Patriotes étaient frappés.

« Nous avons, écrivent les membres de ce conseil à la date du 29 juin, pris toutes les dispositions possibles pour seconder le grand mouvement qui décidera l'affaire. La nouvelle de la bataille de Belle-Isle et du débarquement des armes à Carnac est un coup de partie. Il n'y a pas un Bleu qui ne tremble de la responsabilité qu'il encourrait s'il prenait les armes pour soutenir la Révolution. Personne ne

veut courir cette chance ; tous se cachent ou viennent déjà nous demander grâce. Nous ne vous avons envoyé qu'une partie de nos hommes, le reste est occupé utilement ; il est réparti sur treize points principaux, où il empêche la jonction des cantonnements de l'ennemi avec l'effectif des Bleus, que l'on réunira pour attaquer. Nous avons donné ordre de couper les points de jonction et les routes qui conduisent dans la direction menacée ; mais il faut marcher vite. Il n'y a que Hoche à craindre. Les autres généraux sont incapables dans une pareille circonstance ; mais Hoche a la confiance du soldat. Il faut donc le vaincre avant qu'il ait pu réunir beaucoup de monde. Surtout n'oubliez pas de bien recommander aux émigrés de ne pas se faire appuyer par les Anglais. Leur habit rouge est offensif pour l'œil des paysans. Les Anglais ont accompli leur tâche ; il faut qu'ils nous laissent régler seuls nos comptes avec les Patriotes. Ce ne sera pas long si vous exécutez rapidement le plan que vous nous avez fait l'honneur de nous soumettre. »

Bois-Berthelot devait s'emparer de la ville d'Auray : il s'y porte ; la garnison intimidée se replie sur Lorient. La garde nationale, commandée par Glain, se range sous le drapeau de la Monarchie, et les Blancs pillent sans désordre, sans massacre, la maison du district et les administrations publiques. La ville d'Auray était la clef de l'invasion ; il fallait s'y maintenir, et de là s'élancer sur les autres cités, dont on n'attendait guère plus de résistance. Mais le général Hoche a appris dans son camp de Rennes les événements qui se sont succédé avec tant de rapidité. Il faut que par son activité il supplée à ce qu'il lui manque de moyens pour s'opposer avec succès aux opérations dont il est menacé. Hoche ne recule pas devant les difficultés. Il n'a que peu de troupes à sa disposition ; encore ces troupes sont-elles à moitié vaincues par l'effroi et réduites au dénûment par la cupidité des fournisseurs et par l'incapacité des administrations républicaines, dont Daru, l'ordonnateur général de cette armée, a tracé un tableau si flétrissant. Le pays est hostile à la Révolution et à ses soldats par conséquent. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir le *Moniteur* ; le 17 mes-

sidor an III (5 juillet 1795), un administrateur de Nantes, Léonard Leblois, écrivait à la feuille officielle :

« Les excessivement nombreux Royalistes qui sont dans les départements de l'Ouest sont rayonnants d'espérance ; les Républicains, au contraire, sont réduits à leur courage et presque à l'estime d'eux-mêmes. Partout ils sont terrifiés, couverts d'outrages et la proie des vengeances de parti ; beaucoup sont incarcérés et même assassinés. Leur avilissement est, comme on le sait, un des principes de l'abominable plan qu'on doit démasquer. »

Hoche sait cela. Il n'ignore même pas qu'au lieu de secours en vivres ou en munitions il ne doit espérer de tous les habitants que des coups de fusil et des obstacles de toute nature. Cependant c'est de sang-froid qu'il envisage les périls dont il est environné, de sang-froid qu'il adopte les mesures qui doivent assurer son succès ou atténuer sa défaite. Il fait évacuer la côte de Lorient à la Vilaine. Les régiments que cette évacuation rend disponibles forment, avec les cadres de réserve, le noyau de son armée. Il écrit au général Chabot de « rassembler le reste de sa division pour secourir Lorient et couvrir Brest, qu'il défendra jusqu'à la mort ». Il dit au général Chérin, son chef d'état-major, de lui « envoyer en deux jours six mille hommes et six pièces de canon ». Il enjoint aux généraux Humbert, Mermet, Lemoine, Crublier et Vernot-Dejeu de « réunir en toute hâte tous leurs cantonnements, et se tenir le sac au dos prêts à vaincre ou mourir ». Il mande à Botta, à Ménage et à Valletaux :

« Surtout faites en sorte de ne m'amener aucune garde nationale ; leur jactance et leur lâcheté, pour la plupart, nous seraient plus désavantageuses que favorables. Trouvez des prétextes pour n'en pas prendre sous le drapeau. Elles nous fêteront après la victoire, ou pleureront sur nous si nous succombons. »

A la tête de deux mille hommes, dans l'âme desquels il fait passer sa froide intrépidité, il s'élançait sur Vannes. Les Chouans s'en étaient emparés le matin ; il les en chasse le soir, et le 28 juin, au jour tombant, il est devant Auray, que

Bois-Berthelot a abandonné. Puisaye avait promis à Vauban un envoi de quatre cents hommes de troupes réglées et deux pièces de campagne. Ce secours était nécessaire aux paysans pour se maintenir dans leur position. Vauban ne le trouva point à Mendon. De crainte de surprise, Bois-Berthelot s'était retiré sur la montagne de Locmaria ; mais Puisaye lui enjoit de rentrer dans la ville. Il obéissait lorsque les Républicains y pénétraient eux-mêmes par le point opposé. Les Morbihannais fondent sur la troupe du général Hoche ; ils la dispersent, ils la poursuivent jusqu'à un quart de lieue d'Auray. Là un capitaine de Chouans, le brave Hermely, veut renouveler le combat ; Hoche l'accepte, il est encore vaincu. Ce double échec lui fait naître l'idée de ne plus s'engager dans ces luttes partiellés, dont l'avantage doit toujours rester aux Royalistes. Il attend de nouvelles troupes.

L'inquiétude néanmoins régnait dans la ville d'Auray et parmi les insurgés. Le renfort promis par Puisaye n'était point arrivé. Bois-Berthelot, dont le bras avait été fracassé par une balle, venait de remettre le commandement à d'Allègre ; et les paysans, engagés si subitement dans une guerre dont ils ne savaient pas encore la tactique, commençaient à se plaindre et à formuler des accusations de trahison. Enfin les quatre cents hommes si impatientement désirés arrivent ; les premiers soupçons s'évanouissent. Tinténiac de son côté avait été aussi heureux que Bois-Berthelot. Il avait débusqué les Bleus du poste de Landevan, et la troisième colonne, aux ordres de Vauban, s'était emparée de Mendon.

C'était l'heure d'agir avec vigueur et de se porter en avant. Puisaye, accompagné de Contades, de la Jaille et de Saint-Pierre, visite ses postes. Il voit partout les émigrés faisant déjà cause commune avec les Bretons, vivant, dormant comme eux, et entrant par leur affabilité dans la confiance de ces rudes soldats. De tous les bivouacs il ne recueillit qu'un vœu : « Marchons en avant, et vive le Roi ! » criaient les Royalistes. A cet élan, qui lui présageait la victoire, Puisaye répondait : « Demain nous attaquons l'ennemi. » Les journées des 28 et 29 juin se passèrent ainsi.

Le 30 on concerta un mouvement par terre et par mer pour s'emparer de la presqu'île de Quiberon et du fort Penthièvre qui la protège. Cette presqu'île ne pouvait avoir qu'une importance momentanée. A peine longue de trois lieues, elle n'en a que le quart en largeur. Elle est sablonneuse et n'offre aucun bouquet d'arbres, aucune source d'eau vive. Des pêcheurs seuls l'habitent; cependant sa baie est une rade où les vaisseaux sont en sûreté. Le fort Penthièvre, défendu par plusieurs bouches à feu et par une garnison de sept cents hommes du 41^e de ligne, débris de l'ancien régiment de la Reine, pouvait faire résistance du côté de la mer. Ouvert de l'autre, il était dans l'impossibilité de tenir contre les attaques combinées de Puisaye et de d'Hervilly. Au lieu de brusquer l'assaut, on passa en pourparlers inutiles, en allées et venues à la flotte, en discussions et en revues, les journées et les nuits des 1^{er} et 2 juillet.

Enfin, le 3, à sept heures du matin, les troupes qui ont été embarquées pendant la nuit sur des chasse-marées arrivèrent à la partie orientale de la presqu'île. Elles se composaient de deux mille cinq cents Chouans et de deux cent cinquante gentilshommes de Loyal-Émigrant. Puisaye les dirigeait sous la protection de deux chaloupes anglaises embossées au sud du port Orange. Il ne rencontra aucun obstacle pour son débarquement, et il put avec la même facilité s'emparer de la presqu'île et des fortins qui protègent son pourtour. A la même heure d'Hervilly s'avança par la falaise qui du continent aboutit, en se rétrécissant toujours, à la presqu'île dont le fort Penthièvre ferme l'accès. Le commandant Delize et sa garnison capitulèrent sans avoir tiré un coup de fusil. Puisaye leur adressa quelques paroles. Ces sept cents hommes rompirent leurs rangs, et officiers, soldats, canonniers et pionniers demandèrent à s'enrôler sur-le-champ dans l'armée. La confiance de Puisaye et de d'Hervilly était si incroyable, comme la foi de tous les Royalistes en leurs ennemis, qu'aussitôt après cette prière on forma deux compagnies de ces déserteurs, et que même on laissa à l'une d'elles la garde du fort Penthièvre. Plu-

sieurs historiens ont vu dans ces transactions subites une trahison des deux côtés. On a accusé le commandant Delize de n'avoir pas même songé à se défendre ; il ne le pouvait pas, n'ayant ni vivres ni munitions. On a, d'un autre côté, prétendu que Puisaye, en abandonnant aux Républicains si nouvellement convertis à la foi royaliste la garde de Penthievre, avait voulu offrir un premier gage aux Anglais. C'eût été de la folie : il ne put y avoir calcul de trahison de la part du 41^e de ligne. Si le succès était venu couronner l'entreprise, les Bleus seraient restés fidèles. De la part de Puisaye et de d'Hervilly il n'y eut qu'un aveuglement funeste, qu'une confiance imprévoyante. Cet aveuglement et cette confiance amenèrent tous les malheurs.

Ce n'était pas une victoire gagnée que cette reddition du fort et cette prise de possession de la presqu'île ; mais l'armée royale voyait dans ces événements presque décisifs une faveur de la fortune, et elle espérait. Cependant il n'en était déjà plus ainsi aux légions d'avant-garde. D'Hervilly n'ignorait pas le mécontentement qu'avait excité, parmi les Chouans de Tinténiac, de Bois-Berthelot et de Vauban, le retard des troupes réglées que Puisaye promit d'envoyer pour les soutenir aux avant-postes ; il savait aussi avec quelle joie leur retour fut accueilli. Sans tenir compte de ces symptômes d'inquiétude, d'Hervilly rappelle subitement ses troupes régulières sous le prétexte qu'il peut en avoir besoin pour l'assaut de Penthievre. En se voyant en rase campagne sans artillerie, les Chouans crient à la trahison. Ils pressentent dans ce décousu d'ordres et de contre-ordres un système de perfidie dont ils accusent déjà la politique anglaise ; puis, en murmurant des menaces de vengeance, ils désertent leurs rangs et se retirent. Tinténiac, Vauban, d'Allègre et Cadoudal essayent de calmer cette irritation. L'empire qu'ils exercent est à peu près méconnu ; ils promettent que le lendemain des secours plus effectifs d'artillerie et de troupes de ligne seront à leur disposition. Les paysans répondent : « Alors nous reviendrons demain. »

Demain était trop tard. A la guerre il est des fautes irréparables, et la victoire n'attend pas que la bonne harmonie

soit rétablie parmi des chefs divisés. Sous le coup de ces lenteurs, Hoche faisait attaquer la ligne des avant-postes royalistes. C'était le 3 juillet, le jour même où la presqu'île et Penthièvre tombaient au pouvoir de Puisaye et de d'Herilly. Le général Josnet-Laviolais cerne Hennebon, Hoche est devant Auray. Les incompréhensibles retards qui paralysent l'expédition lui ont laissé le temps de réunir ses troupes et de tracer ses principales dispositions. Les généraux républicains, mettant de côté toutes leurs dissensions intestines, secondaient son activité. Aubert-Dubayet dirigeait sur Vannes la 107^e demi-brigade, le bataillon du Mont des Chats, celui d'Ille-et-Vilaine, neuf compagnies de grenadiers d'élite et le 10^e régiment de hussards. Canclaux, de son côté, faisait partir la 171^e demi-brigade avec le général Grouchy. Le chef d'état-major Chérin enjoignait au général Drut de marcher au secours de Hoche à la tête de la 12^e demi-brigade et de quatre bataillons d'élite tirés des 6^e et 72^e régiments d'infanterie. Ces renforts arrivés, Hoche en profite pour prendre sur les Bleus un ascendant moral. La bataille de Belle-Isle et le débarquement ont effrayé leur audace accoutumée ; à force d'énergie il veut dominer ces terreurs. Il sait que dans cette occasion critique il faut agir par les moyens extrêmes. Son premier soin est d'enlever à ses soldats la dernière espérance de fuite ou de retraite, et, à l'heure dite, l'affaire s'engage simultanément sur toute la ligne.

Le général Mermet s'élance sur la division de Tinténiac ; qui, heureux dans plusieurs rencontres d'avant-garde, soutient le choc avec succès. Mais bientôt, assaillis sur leur gauche et à leur centre, les Blancs, qui n'ont que des fusils à opposer à une artillerie meurtrière, se débandent. La position de Landevan est abandonnée ; il ne reste plus sur ce champ de bataille que Tinténiac, ses officiers et une centaine d'hommes qui n'ont pas lâché pied. Vauban, que le chef des Bretons a appelé à son secours, se présente avec deux mille volontaires au moment même de la déroute.

Ses troupes sont entraînées dans le mouvement. Mermet jette ses soldats en tirailleurs ; ils enveloppent ainsi les deux

divisions royalistes. Le combat recommence en détail. Le marquis de la Moussaye et le comte de Langan périssent à la tête d'une bande de Chouans qu'ils ramenaient pour délivrer le gros de l'armée. Saint-Aulaire, qui dirige l'avant-garde de Vauban, composée de marins bretons, passe sur le corps de l'arrière-garde de Josnet-Laviolais. Vauban se précipite dans l'eau, traverse deux criques à la nage, rejoint sa division, qui se formait de nouveau en bataille, et, dans le but de réparer ce premier échec, il laisse Mermet occuper Landevan. Il marche vers la plaine d'Auray, où campaient les troupes du général Hoche; il fond sur les Bleus, en tue un grand nombre, et, tour à tour vaincu et vainqueur, il se retire en bon ordre sur la gauche de Locmariaquer, où il espérait ravitailler la division de Bois-Berthelot.

Elle aussi avait été assaillie; mais d'Allègre, qui la dirigeait, avait senti qu'il ne fallait pas compromettre le sort de l'expédition. Aussi brave que prudent, il a exécuté sa retraite sur le Saint-Michel, sans se laisser entamer par les Républicains, dont il repousse les tirailleurs.

Un de ces sanglants épisodes, comme on en trouve si souvent dans de pareilles guerres, rendit aux Royalistes toute leur énergie. L'avant-garde de Saint-Aulaire avait pour guide un paysan des environs; les Bleus venaient de quitter son village, et il voulut y revenir pour embrasser sa famille. Il arrive. Sa mère, sa femme, ses deux petits enfants et sa sœur étaient étendus percés de coups, morts sous les baïonnettes des soldats de Hoche. Le Chouan traîne les cadavres sur le seuil de sa demeure, il appelle ses frères d'armes à venger un si cruel attentat.

Pour essayer d'atténuer les crimes de la Révolution française, il s'est rencontré de ces esprits qui vivent toujours d'une niaiserie sentimentale ou d'un mot prétentieux. On ne pouvait pas nier les échafauds, les noyades et les divers supplices inventés par la démagogie, on s'arrangea pour proclamer partout que l'honneur français s'était retiré dans les camps. Cette phrase stéréotypée était alors un mensonge comme la liberté, l'égalité et la fraternité. La preuve en existe, surabondante et inattaquable, dans la correspondance

même du général Hoche. Le 9 juillet il écrivait au Comité de salut public : « J'ai l'âme déchirée des horreurs qui se sont commises dans les campagnes. Il n'est sorte de crimes que n'aient commis les soldats de l'armée; le viol, l'assassinat et le pillage, rien n'a été respecté. Mon pouvoir se borne à faire arrêter les délinquants et à les envoyer à un tribunal militaire qui juge l'intention, ce qui ne produit pas un grand effet. Cependant, beaucoup de coupables sont arrêtés. Ce sont principalement les officiers que je rends responsables. »

Le 11 juillet, Hoche mande au Représentant du peuple Lanjuinais : « On ne vous a pas dit toute la vérité en accusant nos soldats de piller; il aurait fallu ajouter : Ils assassinent, ils violent... Les lois sont insuffisantes, et le malheureux général est obligé d'en faire justice le sabre à la main. Les choses reviennent à bien cependant; mais je ne connais pas de plus horrible métier que de commander à des scélérats qui se jouent avec tous les crimes. »

De l'aveu même du général en chef républicain, tel était le tableau qu'offrait l'armée révolutionnaire, où l'on veut qu'en désespoir de cause l'honneur français se soit réfugié sous la Terreur. Les Royalistes connaissaient par expérience tous ces attentats; ils voulurent s'en délivrer. Il n'y avait donc plus à hésiter.

Afin de réparer les échecs successifs de la journée du 3 juillet et de ramener chez les paysans la confiance un moment ébranlée, il fallait courir les chances d'une affaire générale, détruire l'armée du général Hoche, n'ayant plus moyen de s'opposer aux progrès des Blancs, ou, en cas d'insuccès, se retirer à Quiberon, qui leur assurait un abri. Ce parti était le plus prudent, mais aussi celui qui laissait le plus d'instabilité dans l'esprit : il fut adopté. On forma un corps de bataille de dix mille insurgés qui ne cachaient pas leur mécontentement. Les régiments d'Herbilly et Loyal-Émigrant se placèrent à l'avant-garde; Pui-saye, avec quatre mille Chouans et les régiments Dudresnay et Royal-Marine, se chargea d'appuyer les derrières.

Ce plan, tout sage qu'il était, déplut aux gentilshommes

et ne satisfit pas les insurgés. Déjà de funestes dissensions avaient éclaté parmi ces alliés si différents de caractère et de mœurs, quoique gëtroissant pour la même cause. Les Royalistes, qui, durant cinquante années de révolution, ont fait à leur cause beaucoup plus de sacrifices qu'il n'en aurait fallu pour assurer son triomphe, mais qui ne savent pas se rendre redoutables par la communauté de leurs efforts et par l'union des volontés; les Royalistes agissaient encore sur cette plage comme ils avaient agi, comme ils agiront partout. On procédait par exclusion. Isolés, divisés, jaloux les uns des autres, se partageant en coteries ou se résumant en vanités individuelles, ils ignoraient que de l'agglomération seule des dévouements peut sortir le succès du principe monarchique. C'est une situation inhérente à leur nature. Elle ne leur fit pas défaut à Quiberon.

Dans la matinée du 5 juillet, Vauban se replie sur Carnac. Ce bourg, qui n'est pas tenable, devient le centre de la nouvelle ligne d'avant-postes dont la droite s'appuie au Saint-Michel et la gauche au village de Sainte-Barbe, à l'entrée de la falaise. Ces deux ailes sont dirigées par d'Allègre et par Cadoudal. Alors d'Hervilly se met à la tête de son régiment, et marche pour assurer l'exécution de la combinaison arrêtée. Puisaye de son côté court reconnaître la position de l'armée républicaine; mais partout sur son passage il n'aperçoit que des visages mornes, que des esprits préoccupés, non pas du danger que la guerre leur offre, mais d'une inquiétude qu'ils ne dissimulent plus. Puisaye cherche à encourager les uns, à dissiper les craintes des autres, à détruire les pressentiments de tous. Sa voix est sans influence; ses explications, ses promesses, ne changent rien à l'attitude résignée des Morbihannais: « Il y a quelque trahison sous roche, » répétaient-ils en secouant tristement la tête. Frappé au cœur, le général retourne à son quartier. A peine est-il descendu de cheval, qu'il voit d'Hervilly accourir à la tête des troupes régulières et de son régiment. D'Hervilly déclare qu'il n'exposera point à une perte certaine les soldats qui lui sont confiés, et que, pour ne pas tenter le sort des armes, il préfère se réfugier sur la pres-

qu'île, et attendre là de nouvelles instructions du gouvernement britannique. Dans ses *Mémoires*, Puisaye s'écrie : « Je ne pus me refuser à l'idée que tout ce que j'éprouvais était le résultat d'un plan concerté d'avance, et que d'Hervilly agissait en vertu d'ordres secrets. »

Tout en faisant la part du caractère de d'Hervilly, si opposé par sa froideur et par sa spécialité militaire aux entraînements du général, tout en réservant dans ces malheureux conflits la part de culpabilité qui pèse sur le cabinet britannique, il nous reste à dévoiler une des principales causes du désastre de Quiberon.

Au second volume de cette histoire, nous avons démontré par les faits et par les correspondances quel empire exerçait à cette époque l'agence royaliste de Paris. On a vu comment elle s'était imposée aux chefs vendéens, par quelles calomnies elle abusait tout à la fois de la crédulité des princes et de la bonne foi de Charette. Nous avons dit à quels subterfuges elle avait recours pour faire triompher ses intrigues en accaparant le pouvoir. L'abbé Brottier, son chef, était un de ces conspirateurs royalistes n'agissant que dans les ténèbres et arrangeant les choses selon le caprice de leur imagination ou l'intérêt du quart d'heure. Il avait peur de tout mouvement armé, car il sentait qu'une monarchie relevée par la victoire devait tôt ou tard oublier ses services secrets.

Par des correspondances mises à la portée de certains émigrés influents, dont il était si aisé de flatter les rêves, l'agence de Paris avait su se rendre nécessaire. Elle avait chaque jour un nouveau thème de restauration pour bercer ces cœurs d'exilés, qui, incapables de fraude, n'osaient pas la soupçonner dans les autres. L'agence entrait dans leurs idées ; elle avait l'oreille du nouveau roi Louis XVIII, la confiance du comte d'Artois, et, par des avis dont la fausseté était palpable, elle savait se faire accepter comme indispensable au conseil des princes. L'agence se fit l'ennemie patente de Puisaye, et au moment où il opérait son expédition de Quiberon, elle mit tout en œuvre pour la faire avorter. Était-ce jalousie, prévention ou calcul ? Maintenant cela

reste inexplicable ; mais ce qui ne fait aucun doute, c'est sa participation aux événements de Quiberon. Cette participation fut une longue série de perfidies.

Nous ne justifions pas le comte de Puisaye de sa partialité et de son enthousiasme à l'égard du gouvernement anglais ; nous croyons même que cet enthousiasme fut un malheur et pour les Royalistes et pour la France. Nous n'avons pas à accuser ou à défendre d'Hervilly. Nous laissons aux faits le droit de prononcer sur les hommes mêlés à cette affaire, et, historien, nous allons les exposer.

Puisaye était plus diplomate que soldat. Afin d'arriver au rétablissement du trône, il marchait dans la même voie que l'agence, avec des moyens toutefois moins réprouvés par l'honneur. Il se révélait concurrent dangereux : l'agence fit tous ses efforts pour ébranler son crédit auprès des princes. Le 30 mai 1795, elle écrivait :

« Si le comte d'Artois veut aller par Puisaye, il est perdu. Puisaye sera fusillé aussitôt qu'il mettra le pied en Bretagne. »

Le 9 juin, la veille même du départ de l'armée expéditionnaire pour Quiberon, Brottier adressait au comte d'Artois une dépêche dans laquelle on lit :

« Votre Altesse fera sagement de ne pas se livrer à Puisaye. Nous savons de source certaine et par Charette lui-même que la Vendée et la Bretagne ne veulent plus se soumettre à son autorité. Une descente avec lui ferait tout échouer. De tous les côtés il nous revient que ce n'est pas pour le roi, votre neveu, que travaillent les Anglais, mais pour le duc d'York, qui a promis de prendre Puisaye pour son premier ministre. Ce fait est avéré : il y a même à Paris de vieux débris de la Constituante et quelques membres de la Convention qui, à défaut du jeune d'Orléans, s'empareraient de ce prince comme d'un encas à opposer à l'auguste famille de nos rois. »

La haine de l'agence contre Puisaye n'a pas besoin d'autres preuves. Il nous reste à dire comment elle procéda afin de paralyser ses opérations. Le 29 juin, elle mandait au conseil des princes.

« Charette a renouvelé son traité avec la Convention, tant il est courroucé contre les Anglais. »

Trois jours auparavant, le 26, le général vendéen avait repris les hostilités, et ce jour-là même il remportait une victoire sur les Républicains. Mais Charette, Stofflet, de Scepeaux, Boisguy, Frotté et les chefs-du bas Maine avaient promis de seconder le débarquement. Il fallait arracher à Puisaye ce concours, que l'agence sentait décisif; elle n'épargna rien pour l'anéantir. Elle avait affaire à un parti qui oublie facilement, et qui affaibli par l'exil et s'affaiblissant encore par ses divisions, ne parvient jamais à s'entendre. L'agence prit sur elle d'ordonner à tous les généraux de ne point courir aux armes. Cet ordre est ainsi conçu :

« Paris, 26 juin 1795.

» Au nom du Roi, il vous est enjoint de ne vous soulever que lorsque vous recevrez une nouvelle commission du conseil des princes. Ce serait exposer le pays que vous commandez et vous-mêmes à de graves inconvénients que d'outre-passar l'ordre ci-joint.

» Au nom du conseil de l'agence royale,

» *Signé* BROTTIER. »

Les divers quartiers généraux ouvrent cette dépêche en même temps que l'annonce du débarquement des émigrés leur arrivait. L'une était destinée à contre-balancer l'effet de l'autre et à faire naître l'hésitation dans les esprits. Le marquis de Talhouët-Bonamours, dont les intrigues du comité avaient surpris la religion, fut chargé par lui de lever les dernières incertitudes. Il vint en Bretagne, et de la part des princes il recommanda aux divisions insurgées de ne faire aucun acte d'hostilité contre les Bleus jusqu'à plus ample informé. L'agence ne s'arrêta pas en aussi beau chemin. Des circulaires à la main furent adressées aux cantonnements de Bretagne et du bas Maine. La signature du comte Joseph de Puisaye y avait été assez fidèlement imitée. Ces circulaires intimaient défense de faire des rassemblements et injonction de dissoudre ceux qui déjà seraient en marche. Bonaparte,

en se plaçant à son point de vue, accuse comme nous ce comité royaliste. « Si, dit-il dans ses *Mémoires*, les Vendéens et les Chouans du Maine et de Fougères ne firent pas à temps leur mouvement ; si l'expédition de Quiberon échoua par le défaut de coopération de tous les chefs vendéens, c'est à cette agence qu'il faut l'imputer. » On avait si mal pris les précautions, que les deux Boisguy ne furent même pas avertis à temps. Ils pouvaient réunir à leur division celles de Vitré, de la Guerche et une partie du bas Maine, où Pontbriand s'était créé une grande influence. Le chiffre de ces forces réunies se serait élevé à plus de six mille hommes déjà aguerris ; on les oublia, et on les laissa guerroyer sans mettre à profit leur expérience et leur zèle. Boisguy avait été tenu à l'écart. Auprès de plusieurs autres officiers, on ne fut pas aussi discrètement coupable.

Le Chandelier, un des chefs de la Chouannerie, se dirigeait vers Quiberon, lorsque cette circulaire lui est remise par la correspondance même des comités. Il devait obéir : il rentra dans le bas Maine. Le chevalier de Busnel était dans le même cas, lorsque le contre-ordre lui arriva ; Charette aussi. Il était le général sur le concours duquel les émigrés avaient le plus droit de compter. Charette représentait presque à lui seul toutes les gloires de la Vendée. Il reçut deux émissaires de Brottier et de Duverne de Presles. Ils lui prouvèrent, pièces en main, que le débarquement de Quiberon n'était qu'une feinte pour attirer l'ennemi vers le littoral breton et pour faciliter la descente sur la côte vendéenne. Une pareille idée donnait au général une plus haute importance de sa position : elle dut être tout naturellement accueillie. Lorsque le convoi destiné à son armée fut aperçu en mer, Charette, craignant de tomber dans une embuscade, ne répondit à aucun des signaux qui lui étaient faits.

Si l'agence n'eût pas poussé plus loin la stupidité de la haine, il est permis de croire que le désastre de Quiberon ne serait pas arrivé ; mais elle avait si bien dressé ses batteries qu'elle ne laissait rien à faire au gouvernement britannique, dont elle osait se proclamer l'ennemie la plus irréconciliable. Brottier et ses associés s'étaient fait donner

la mesure du caractère de d'Hervilly. Ils savaient par Lemaître, un de leurs affidés envoyés à Londres dans le mois de mai 1795, les susceptibilités de cet officier général ; ils connaissaient sa loyauté, sa passion pour la discipline, son respect pour un ordre des princes ou de leur conseil. Éclairés par ces renseignements, ils agirent avec la certitude du succès.

A peine débarqué, le comte d'Hervilly est circonvenu par les agents du comité. On l'entretient de soupçons que les Royalistes de Paris et des provinces conçoivent sur la fidélité de Puisaye, « qui a été, répète-t-on sans cesse, chef d'état-major des Girondins ». Il a voulu perdre les Fédéralistes par l'Angleterre : pourquoi ne jouerait-il pas le même rôle dans le camp breton ? De confidences en confidences, on va jusqu'à lui parler de lettres écrites dans ce sens au comité de Paris par le conseil des princes ; et, le lendemain, on lui fait remettre cette instruction secrète, qui, datée du 26 juin 1795, ne permet plus le doute sur la cause encore ignorée et pourtant déterminante de ces événements :

« Au nom de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, de présent à Vérone, et en celui de S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, lieutenant général du royaume, le comité royal de Paris, d'accord avec le conseil des princes, croit devoir, dans les circonstances actuelles, donner à M. le comte d'Hervilly, commandant les troupes de débarquement à bord de l'escadre de Sa Majesté Britannique, les instructions suivantes, auxquelles il se conformera :

» 1° M. le comte d'Hervilly, qui connaît beaucoup mieux que M. de Puisaye les intentions des émigrés, s'attachera à ne pas compromettre la vie de ces gentilshommes dans des marches à travers le pays insurgé.

» 2° La commission que le gouvernement anglais lui a donnée n'étant peut-être pas assez explicite, le conseil des princes nous autorise à la développer en tant que besoin serait. M. le comte d'Hervilly ne doit agir que sous sa responsabilité personnelle, veiller à ce qu'aucune trahison ne vienne le surprendre, et ne s'avancer dans l'intérieur que lorsqu'il sera bien certain du concours de tous.

» 3° Pour laisser à M. de Puisaye le temps de démasquer ses plans, que tout porte à croire hostiles au rétablissement de la branche aînée des Bourbons, M. d'Hervilly se tiendra sur une réserve prudente, et ne risquera rien sans avoir mûrement réfléchi.

» 4° Le succès de ses démarches dépend du plus profond secret.

» Au nom du conseil de l'agence royale,

» *Signé* BROTTIER. »

Adressées à un officier tel que d'Hervilly, pour qui la consigne était un oracle, de pareilles instructions devaient recevoir leur entière exécution. D'Hervilly s'en pénétra; il les étudia, il en compara le texte avec ses propres sentiments. Lorsqu'il fut bien convaincu de leur justesse, il se roidit encore davantage dans son obstination toujours honorable. Alors il ne se prêta qu'à contre-cœur aux projets enfantés par Puisaye. Au milieu de ces discussions, qui étaient un arrêt de mort pour la monarchie, un homme se montra vraiment grand. Le vénérable de Hercé, évêque de Dol, fit tous ses efforts pour ramener la paix entre les chefs; l'abbé Péricaud et l'abbé de Rieussec, qui avaient sa confiance, s'employèrent aussi très-activement dans cette pacification intérieure. Leurs correspondances avec Puisaye et d'Hervilly sont des chefs-d'œuvre de raison, de noblesse et de dévouement. Puisaye avait ses idées arrêtées : il soupçonnait des ennemis secrets. D'Hervilly, lui, était sous l'obsession de comploteurs obscurs; il se montra acerbe quelquefois, parce qu'il n'osait point se laisser deviner. C'est sous ces inspirations qu'il se résigna à des retards qui perdirent tout.

Hoche n'a pas dans son armée de tels déchirements. Afin d'agir en maître et de n'avoir personne autour de lui pour contrôler ses volontés, il a conseillé aux quatre délégués de la Convention de se retirer à Lorient, d'où ils pourront plus à leur aise lancer sur le pays le despotisme bavard de leurs proclamations ou de leurs arrêtés preventifs, et, à la tête de ses troupes, dont il règle chaque mouvement, il attend des renforts. Ces renforts accouraient. Le Morbihan seul avait

ouvert des tranchées sur les routes, avait rompu les ponts et intercepté les passages. Le reste de la Bretagne était plongé dans l'incertitude par les émissaires des comités. Déjà Hoche avec sept mille cinq cents hommes pressait Carnac ; il allait bientôt bloquer la presqu'île où d'Hervilly s'était retiré sous le canon du fort Penthievre et de l'escadre anglaise.

A cette nouvelle les Morbihannais campés sur la plage sont consternés. En quelques minutes la campagne est couverte d'une foule prodigieuse. Cette foule échappait par la fuite à l'imminence d'un danger que son intrépidité, devenue inutile, ne pouvait plus paralyser, faute d'officiers pour la diriger. Cependant d'Allègre, Vauban, Cadoudal et Mercier ne perdent pas courage. Le 5 juillet au matin, Vauban, nous l'avons dit, fait replier la ligne d'avant-poste qui, occupant plus de deux lieues de terrain, n'offrait aucun moyen de résistance, et avec ses trois corps de Chouans il s'avance vers Sainte-Barbe. Tinténiac s'empresse d'annoncer ce mouvement rétrograde au quartier général. Puisaye exige que d'Hervilly fasse soutenir par le régiment de Dudresnay et par l'artillerie les insurgés, auxquels il enjoint de rentrer à Carnac ; mais les Chouans, furieux du peu d'accord qui règne entre les deux chefs, refusent de marcher contre le général Hoche, dont les progrès sont de plus en plus menaçants.

Il fallut se résigner à protéger une retraite au lieu de préparer une attaque. La retraite était difficile. Les trois colonnes d'insurgés étaient rompues ici par des femmes, là par des enfants, à chaque pas des familles entières, cherchant au milieu de cette falaise de deux lieues un point de sortie pour se mettre en sûreté avec leurs bestiaux et leurs meubles. Les Bleus harcelaient ces masses inertes ; ils livraient leurs maisons aux flammes, coupaient en morceaux les mères et les enfants, ne faisaient aucun quartier à ceux que le hasard ou les affections de parti aggloméraient sur ce point. Parfois même leurs tirailleurs perçaient les colonnes ; ils égorgeaient ce qui leur tombait sous la main.

Tout à coup Georges Cadoudal, d'Allègre et Mercier adoptent une grande-résolution. Georges avec sa voix impérative s'écrie : « Apprenons aux troupes de ligne qu'au

besoin les Chouans savent combattre aussi régulièrement qu'elles. » Ils réunissent les hommes les plus déterminés de leur arrière-garde. Sous le feu de l'ennemi, ils font halte, laissent filer, l'arme au bras, les trois colonnes de Vauban, se placent en bataillon carré devant les Bleus, attaquent, repoussent tout à la fois, défendent pied à pied le terrain, et durant trois mortelles heures de chaleur ils soutiennent la retraite jusqu'au pied du fort Penthièvre.

Il était midi. Cette foule de plus de dix mille âmes, que Cadoudal, d'Allègre et Mercier ont enfin sauvée à force de courage, touche au parapet du chemin couvert. On refuse d'ouvrir les portes du fort à son désespoir. Quelques Blancs, qui, de concert avec la troupe soldée, gardent l'intérieur de Penthièvre, aperçoivent du haut des remparts leurs familles et leurs amis éplorés. Ils se jettent aux palissades, déchargent en l'air leurs fusils, et livrent un passage à ces malheureux. Les Républicains étaient à une demi-portée de canon ; ils menaçaient toujours. Le régiment de Dudresnay, avec ses deux pièces d'artillerie, arrive enfin. D'Hervilly le suit. Le fort fait feu de ses batteries. Les Bleus se replient et Hoche va camper sur les hauteurs de Sainte-Barbe, qui font face à Quiberon. Sa seconde colonne, d'à peu près trois mille hommes, ainsi que la première, s'étend de Lentel à Locmariaquer, et pointe ses canons ou fait des travaux de retranchement dans différentes positions.

Les Royalistes avaient senti trop tard de quelle nécessité était pour eux la conservation de Sainte-Barbe. Dans un de ces moments où la méfiance, la colère et l'amertume d'une défaite rendent injustes même les hommes équitables, de tristes récriminations furent échangées. Les émigrés et les Chouans s'accusèrent tour à tour de lâcheté ou de trahison. Des deux côtés c'était une calomnie ; mais la calomnie née dans son propre camp exaspère ou fait douter de soi-même ; elle rend injustes les esprits les plus droits. Ces désordres dans les têtes ne présageaient rien d'heureux. Les gentilshommes ne pouvaient s'habituer au genre de vie et de guerre des insurgés ; quelques-uns même, mais, il faut l'avouer, le plus petit nombre, se plaisaient à tourner en ridicule la sim-

plicité des mœurs, la grossièreté des costumes, l'âpreté du langage de ceux dont ils étaient venus seconder les efforts. Il y eut de ces plaisanteries de bon ton qui glissèrent sur le jugement si droit des Bretons : ils n'en comprenaient pas le sel ; mais plusieurs émigrés, jeunes et étourdis, se permirent des démonstrations plus intelligibles que des sarcasmes, et les paysans, déjà indignés de se voir soumis à une nouvelle tactique, nourrirent dans leur cœur de funestes ressentiments. L'anarchie régnait parmi les chefs royalistes : elle régnait encore parmi les soldats. Chacun commandait, et, par un bizarre contraste, c'était dans les rangs de la Révolution que l'on retrouvait le pouvoir absolu d'un général, la subordination et la discipline qui constituent les armées et préparent les succès. La Révolution donnait encore ce jour-là aux Royalistes une puissante leçon d'union, leçon aussi promptement oubliée que reçue, comme tant d'autres.

Au milieu des scènes d'intérieur que nous offre l'histoire secrète des partis, Puisaye prend une sage résolution. D'un côté, il s'adresse à Cadoudal, cet homme de la plus noble nouveauté, *vir nobilissimæ novitatis*, selon l'expression de Paterculus. Il le tente, il le séduit par sa gloire de Chouan, par son enthousiasme vendéen ; de l'autre il pique d'honneur le courage des émigrés. Avec des paroles qu'il savait faire descendre au fond des cœurs, il prouve que leur inaction n'a pas été sans effet sur cette malencontreuse retraite. Lorsqu'il a bien excité l'émulation entre ces deux forces rivales, dont pourtant l'accord était indispensable, Puisaye les entraîne à l'assaut des hauteurs de Sainte-Barbe, qu'au lieu d'attaquer il aurait fallu se borner à défendre. L'ordre de la bataille avait retenti. D'Hervilly, en proie à tant de sentiments contraires, se laisse lui-même gagner par cette ardeur que manifestent ses soldats.

Le 6 juillet, à dix heures du soir, les meilleures troupes de débarquement et l'élite des Chouans formant un corps d'à peu près quatre mille hommes marchent résolument à l'ennemi. L'avant-garde, composée de Loyal-Émigrant et d'une division bretonne aux ordres de Tinténiac et de Georges, se place sous la direction de Puisaye. Le 7, à deux heures du

matin, elle est sous le feu des Républicains, et n'a pas été signalée. Tinténiac et Georges s'élancent au cri de Vive le Roi ! Les Bleus, surpris dans leur sommeil, courent aux armes ; mais déjà les Blancs sont dans le camp. Leurs décharges incessantes augmentent le désordre inséparable d'une surprise nocturne. Hoche s'est entouré à la hâte de deux bataillons ; il se met à leur tête. Les Chouans tiennent ferme ; mais il faut qu'on les secoure. Puisaye, dont le cheval est blessé, vient vers la falaise, afin de presser le régiment d'Hervilly.

A la première décharge, une compagnie de ce régiment, formée de prisonniers républicains arrachés aux pontons anglais, s'est mal ébranlée ; elle a faibli. Les grenadiers ont voulu réparer cette faute ; ils ont instamment demandé le combat ; d'Hervilly leur a répondu : « Non, messieurs, je ne suis pas assez content de vous aujourd'hui pour vous faire ce plaisir ; » et il a enjoint de se replier. Quand Puisaye arrive, le régiment était en pleine retraite ; ses efforts pour l'arrêter sont inutiles. Dans ce moment, la générale retentissait sur les lignes républicaines. Leur front se couvrait de feux de bivouac ; la lueur projetée par ces feux ne permettait plus de croire à une surprise. Les régiments se rangeaient en bataille, et l'artillerie commençait à vomir la mitraille sur les Royalistes. Les Chouans et les émigrés engagés dans le camp se retirent ; ils n'avaient perdu que peu de soldats. De Carneville, lieutenant de vaisseau et officier dans Royal-Marine, resta parmi les morts. Les marquis de Jumilhac et de Chanouillot furent blessés, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes qui avaient partagé les périls et la gloire des insurgés.

Hoche était déjà maître des Royalistes ; il les considérait comme sa proie, et, profitant de tous les accidents de terrain, il essayait encore de rendre sa position plus formidable en attendant de nouveaux secours. L'escadre du commodore Warren avait, deux jours auparavant, capturé quelques petits navires qui apportaient des munitions et des vivres aux Républicains. Ses canonnières et une frégate barraient l'entrée du golfe du Morbihan ; Hoche n'avait plus besoin

de cette voie de communication. Le général Chérin à Rennes, le général Canclaux à Nantes, le général Aubert-Dubayet à Alençon, faisaient filer à marches forcées des troupes, des convois et de l'artillerie. Hoche avait envoyé à Lorient les délégués de la Convention, qui répandaient partout la promesse de cent louis en or à quiconque découvrirait la retraite du marquis de Roquefeuille et celle de l'évêque de Léon, débarqués, disaient-ils, en Bretagne depuis peu de jours, dans l'intention présumée de soulever le pays; mais cette assemblée, qui se montrait jalouse d'exercer le pouvoir souverain, avait appris, dans la nuit du 30 juin, la descente des émigrés, ne suivant que de peu de jours la bataille de Belle-Isle. On connaissait à Paris l'enthousiasme avec lequel cette descente était accueillie; on savait ses premiers succès. Des mesures énergiques étaient nécessaires autant pour refroidir cet enthousiasme que pour paralyser les dispositions de l'intérieur. Le Comité de salut public s'empressa de diriger des troupes sur Rennes, et, afin de faire tête à l'orage, il investit Tallien et Blad de pouvoirs illimités. Ces deux hommes partent à l'instant même. Tallien, qui croit avoir la journée du 9 thermidor à faire oublier, les massacres de septembre 1792 et les exécutions de Bordeaux à recommencer, se rend à Vannes accompagné de Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*.

Tallien était un de ces êtres comme les révolutions en produisent beaucoup. Impétueux et facile, entraîné par la fougue de l'âge et des passions, impatient de son obscurité native, il avait tout à la fois des sentiments de générosité et des fureurs de cannibale. La possession d'un pouvoir conquis sur la borne l'avait enivré. Poussant tout à l'extrême, sans modération dans le mal, sans discernement dans le bien, car, nous devons le dire, il fut souvent humain même contre ses intérêts, Tallien était une de ces natures populaires, dangereuses même par leur exaltation. Blad, au contraire, n'avait ni vices ni vertus. Il représentait parfaitement la médiocrité bourgeoise au gouvernement des affaires, tâtonnant sans cesse, parce que tout lui semblait impossible.

Arrivés à Vannes, après avoir sur leur route exagéré les

frayeurs de la République afin de réveiller les haines de parti commençant à s'assoupir, les deux Conventionnels adressent une proclamation aux soldats et au peuple.

« Les émigrés, y lit-on, sont vomis sur nos côtes par le gouvernement anglais pour opérer la contre-révolution, assassiner les Républicains fidèles et ravager leurs propriétés. Ils ont osé mettre le pied sur la terre natale; la terre natale les dévorera. »

Tallien se chargea lui-même de réaliser la prophétie qu'il avait signée.

Le même jour son collègue et lui sont au camp de Sainte-Barbe. Ils annoncent à Hoche la prochaine venue des régiments qu'il demande; puis Tallien se met au travail, et aplanit les obstacles matériels surgissant autour du général. Les travaux de construction se poursuivent avec cet entrain révolutionnaire que l'on est forcé d'admirer malgré soi. Jamais en effet un autre parti ne saura aussi bien discipliner ses masses et en tirer, par l'enthousiasme, par la crédulité ou par la terreur, les miracles que la République sait faire enfanter aux passions de ses fidèles. Des lignes retranchées, des épaulements, des fourneaux destinés à chauffer à boulets rouges la flotte britannique inquiétant l'armée de la Convention, tout cela est improvisé, établi par le général Lemoine. Le général Josnet-Laviolais flanque la gauche de cette armée depuis Carnac jusqu'à Saint-Clément. Le général Meunier, à Plouharnel, soutient l'arrière-garde, et ferme la communication du Morbihan avec la côte. On le voit, il y avait dans ce camp unité d'action. Il n'en était pas ainsi parmi les Royalistes.

Cependant, le 7 juillet au soir, Tinténiac et Cadoudal opèrent un rapprochement entre Puisaye et d'Hervilly. Les inclinations guerrières du dernier l'emportent sur la politique dont il est, par obéissance et par devoir, l'aveugle soutien. Ce rapprochement obtenu, on décide que, le 10, Tinténiac, avec trois mille cinq cents insurgés et une compagnie de Loyal-Émigrant, débarquera pendant la nuit à Saint-Jacques. Le même nombre de Morbihannais, conduits par Jean Jan et par le comte de Lantivy, seront jetés sur la côte nord de

Lorient. Quatre jours étaient nécessaires pour opérer leur jonction dans l'intérieur. Le 14 juillet, réunis au village de Baud, Tinténiac et Jean Jan occuperont les forêts de Lavaux et de Camors; le 15 ils passeront la nuit à une lieue du camp républicain, et le 16, au point du jour, ils prendront l'ennemi par derrière, tandis que Puisaye et d'Hervilly attaqueront de front. Le commodore Warren approuva ce plan, et prit ses dispositions pour le seconder. Tinténiac partit. L'heure du danger sonnait. Georges, d'Allègre et Mercier ne l'abandonnent pas. Le comte de la Marche, Closmadeuc, Pont-Bellanger, Busnel, la Houssaie, de Guérin et Kéroulas demandent à le suivre en qualité de volontaires.

La descente se fit sans obstacle à Saint-Jacques. Les Bleus, qui occupaient les hauteurs, se replièrent sur Sarzeau; mais, soutenus par les garnisons voisines, ils reviennent avec quatre pièces de canon. Ils sont encore battus, et Tinténiac occupe Sarzeau.

La division de Jean Jan ne fut pas aussi heureuse; les chasse-marées manquèrent à l'heure dite, et elle éprouva quelque retard. Enfin elle débarqua à l'entrée de la rivière d'Intel. Puisaye et d'Hervilly, pendant ce temps, sortaient à minuit de Penthièvre avec une force imposante. Le commodore Warren, le capitaine Keats et le comte de Vaugiraud, ancien chef d'escadre français, appuyaient cette diversion dans leurs chaloupes canonnières. Une affaire d'avant-postes s'engagea. Les Bleus, repoussés avec perte, furent immédiatement secourus par le général Hoche, qui offrit le combat. Il ne pouvait être accepté que le 16. Le comte de Rotalier, colonel de Royal-Artillerie, se plaça à l'arrière-garde avec deux pièces de campagne, et, s'arrêtant de position en position, il protégea la retraite, qui s'effectua avec régularité.

Mais cette attaque soudaine, n'ayant produit que des engagements d'avant-garde, devait inspirer des soupçons à Hoche. Un avis que trois prisonniers des pontons anglais lui transmirent confirma ces inquiétudes. Il vit que ce mouvement n'était qu'une diversion, et il se hâta de détacher des troupes pour observer Tinténiac dans l'île de Rhuis. Le général Grouchy reçoit ordre de prendre la 72^e demi-brigade,

et de marcher, lui aussi, contre les Chouans de Tinténiac; mais le gentilhomme breton avait passé sur le corps des cantonnements, et déjà il touchait à la forêt de Molac.

Les trois jours suivants s'écoulèrent sans autre événement que des pourparlers établis en forme d'amicale conversation entre les émigrés des avant-postes et les officiers du général Humbert, qui y prenait lui-même part. Le 15 juillet, Charles de Sombreuil arrive dans la baie de Quiberon, amenant la seconde division, forte seulement de quinze cents hommes. Par la bravoure, cette petite division valait une armée. Ce corps d'élite était connu sous le nom de régiments à cocarde noire. Le plan de Puisaye était tracé; il comptait sur les diversions de Jean Jan et de Tinténiac. Il ne voulut donc pas attendre le débarquement du renfort; Sombreuil et Bozon de Talleyrand-Périgord, que dans les campagnes d'Amérique sa bravoure fit surnommer *Va-de-bon-cœur*, se font immédiatement conduire à bord de la *Pomone*. Sombreuil est initié au plan du lendemain; il voit qu'il est impossible que sa troupe débarque assez à temps pour se mêler à la bataille; il demande à y assister comme volontaire. L'arrivée de ce jeune homme fut accueillie par les émigrés avec enthousiasme; elle releva même la confiance des Blancs, car, avec son attitude chevaleresque et sa noble figure, il sut bientôt se populariser.

On travaillait sans relâche aux fortifications et aux préparatifs de l'attaque générale. L'évêque de Dol et Sombreuil employaient leur influence à maintenir l'accord entre Puisaye et d'Hervilly; ils furent assez heureux pour réussir. Dans la soirée du 15 juillet, chacun fit ses dernières dispositions pour la bataille du lendemain; elle devait être livrée selon les bases précédemment posées. Vauban se chargea, avec deux mille Chouans et un bataillon de troupes soldées, de descendre à la baie de Carnac, de tomber sur le poste de Saint-Clément, d'enlever la batterie entre ce poste et Plouharnel, et de venir, après ce succès hypothétique, assaillir la gauche du camp de Sainte-Barbe. Des signaux furent convenus entre Puisaye et lui pour indiquer la victoire ou l'échec.

Le 16 juillet, à deux heures du matin, l'armée royale,

forte de deux mille six cents soldats, de quatorze cents Chouans, et soutenue par huit pièces d'artillerie, se met en ligne. Deux compagnies de Loyal-Émigrant éclairent la marche. D'Hervilly dirige les troupes; le chevalier de Saint-Pierre est à la tête du régiment auquel le général a donné son nom. Les régiments de Royal-Marine et de Dudresnay sont aux ordres du duc de Lévis. Les paysans ont les mêmes chefs, ils se placent dans les mêmes rangs et sous le même drapeau. A trois heures et demie la fusée qui doit signaler le succès de Vauban frappe tous les yeux; une seconde devait être lancée à un quart d'heure de distance si la descente n'avait pas réussi : le quart d'heure s'écoule, la seconde fusée ne paraît pas. Vauban a triomphé des obstacles. Le camp républicain s'agite comme surpris par une attaque imprévue. Cette agitation confirme les Royalistes dans leurs espérances. L'artillerie ouvre le feu.

Hoche était absent de son quartier de Lennayhe. Il avait voulu lui-même prendre ses précautions contre Tinténiac et Jean Jan. Le général Lemoine, qui le remplace à Sainte-Barbe, a fait avertir le général Meunier, qui commande la réserve à Plouharnel. Josnet-Laviolais est avec sa brigade campé au petit port du Pô. Mermet et Valletaux, à la tête des divisions qui forment la droite de l'armée républicaine, occupent le bourg d'Erdeven et la tour de Keravion. Lemoine a pris toutes ses mesures; il sait d'avance, par le rapport des Bleus incorporés parmi les Royalistes, quel est le plan de bataille. Il a masqué ses batteries, — tactique habile, mais dont Puisaye aurait dû se méfier, — et il enjoint au général d'avant-garde Humbert de modérer son impétuosité, de simuler une certaine résistance, et de se replier sur la ligne. Cette précaution militaire est une espèce de fuite pour les Royalistes, qui attaquent de front. Une fusillade lointaine se fait entendre. D'Hervilly et Puisaye s'écrient : « Voilà Tinténiac, en avant ! » Les quatre colonnes s'élancent; leur contenance est hardie, et, en admirant cette martiale attitude, les Bleus se disaient dans les rangs : « A la bonne heure, on voit que ce sont des Français ! »

Les Blancs, qui ne firent jamais mentir cette parole répu-

blicaine conservée par Rouget de l'Isle, sont à portée de pistolet des retranchements. Les tirailleurs de Loyal-Émigrant s'efforcent même d'en gravir le talus. Un feu soutenu retentit d'un bout à l'autre du camp. Il saisit en face les émigrés, qui, foudroyés par l'artillerie masquée, essayent de se reformer du côté opposé. Les batteries du second épaulement les couvrent d'une mer de feu. Chaque décharge enlève des compagnies entières à Royal-Marine. Le régiment de Dudresnay perd ses officiers et sa compagnie d'élite; Talhouët, son colonel en second, est tué. Un boulet emporte le cheval du duc de Lévis et le blesse lui-même. La Jaille et de Gras tombent dans la mêlée à côté de Philibeaucourt, qui a la poitrine traversée d'une balle. De Méloize, de Mervé, de la Voltais, Saret et Bélizal survivent à peine quelques minutes à leurs blessures. Le comte de Soulanges s'approche pour soutenir ce dernier; il est frappé lui-même. Le commandeur la Laurencie, un noble et beau vieillard, est renversé, les deux cuisses coupées par un boulet : il va expirer. Ses dernières paroles sont encore un acte de patriotisme. « Vive le Roi! murmure-t-il, et toujours en avant contre la Révolution! » C'était un testament d'honnête homme.

La droite des Royalistes est rompue sans combat. Tous ces volontaires n'avaient qu'à mourir; ils mouraient bravement. Des fautes multipliées avaient été commises en leur nom. Ils les sentaient, ils aspiraient à les réparer sur le champ de bataille, et ils se faisaient tuer : c'est sur le champ de bataille principalement que noblesse oblige. La noblesse en ce jour se montra digne de ses aïeux et des paysans qui marchaient à ses côtés. D'Hervilly se met à la tête de la colonne de gauche. Il s'élance au pas de course, tandis que son artillerie foudroie à son tour le camp républicain. Cette dernière colonne est encore écrasée par la mitraille. Trois capitaines de vaisseau, le comte Méhérenc de Saint-Pierre, de Goncise et de Trécessan, expirent en chargeant l'ennemi. Cillard a le même sort. De Rossel, un maréchal de camp octogénaire, a formé une compagnie. Elle s'est recrutée d'anciens officiers de terre et de mer blanchis dans les combats. Au nombre de cent, ils marchent sous le feu : deux

heures après il n'en restait pas un. On cite encore parmi ces vétérans de l'honneur d'Orvilliers, Menou, de Champclos, de Kerouartz, de Caux, de Kerguan, de Viart, du Quengo et de Kerever. Le chevalier de la Peyrouse, le frère du navigateur; les chevaliers de Maurville, du Jay, d'Espagne et presque tous les officiers de Loyal-Émigrant montrèrent le même courage et subirent le même destin. Le duc de Lévis est de nouveau blessé près du jeune Féletz et à côté de Missy, officier du génie; de Paul de la Ferrière et du chevalier de Montbron. Le marquis de Kergariou, deux des Lantivy, la Corbinière, du Ruel, Barentin, la Roche-Saint-André, les deux frères Huet, fils d'un négociant d'Angoulême; Montbel, de Cheux, la Rochefoucauld et Montcœur sont frappés au milieu des Chouans, qui dans ce massacre glorieux se firent une large part.

Ces paysans de Bretagne ne savent rien de la stratégie des assauts. Jusqu'alors ils n'ont combattu que derrière leurs haies ou en rase campagne, mais cette ignorance ne les empêche pas de mourir aussi héroïquement que les gentilshommes. Lantivy de Kerveno, chef de canton dans la division de Moustoir-Lominé, est blessé à la tête : il laisse le commandement à son cousin Lantivy du Reste. D'Hervilly, toujours magnifique au milieu du carnage, tente encore d'aborder l'ennemi. Puisaye, déçu dans les espérances que la fusée de Vauban, que les promesses de Tinténiac lui ont fait concevoir, envoie à d'Hervilly l'ordre de la retraite. Celui-ci le reçoit sur des monceaux de cadavres et de mourants. Il charge Fougeret de Saint-Crend, ancien major de Royal-Picardie et son officier d'ordonnance, d'aller le transmettre à la colonne de droite. Dans le trajet, Saint-Crend est tué par une bombe. A la même minute un biscailien atteint d'Hervilly dans la poitrine; et tandis que la gauche battait en retraite, à droite les émigrés et les Chouans affrontaient une dernière fois l'artillerie républicaine. Là il y eut des traits d'une incompréhensible audace. Le vicomte Levallant de Glatigny, capitaine de Loyal-Émigrant, a la cuisse traversée d'un coup de feu; un grenadier de son régiment, Louis Ferrier, l'emporte sur ses épaules au milieu de la mitraille. Cinq gentilshommes

du même nom de Levallant de Glatigny périssent à la même heure et avec le même courage. Puisaye, qui se multiplie à travers les dangers, rencontre d'Hervilly étendu sur un brancard et précisant des instructions comme s'il n'était pas blessé mortellement. Il prie Sombreuil de le remplacer : Sombreuil part et fait donner le signal de la retraite.

Alors les Bleus sortent en masse de leurs retranchements. Ils se précipitent pour augmenter la confusion. Les Blancs n'ont pas de cavalerie à leur opposer. Humbert lance sur eux le 9^e de hussards et le 14^e de chasseurs; mais Sombreuil et le lieutenant général comte de Boissieux, qui a abdiqué son titre pour se faire capitaine de grenadiers au régiment d'Hervilly, leur tiennent tête. Le jeune frère de Charlotte de Corday est entouré par quatre hussards. Seul contre eux, il lutte pendant longtemps, les tue ou les met hors de combat; et, couvert de son sang, qui coule de plusieurs blessures, il va tomber sous le fer des Bleus, quand le général Humbert, témoin de cette résistance héroïque, s'écrie : « N'achevez pas ce jeune homme; sa bravoure me charme. Laissez-le vivre. » Froger de l'Éguille est tué en s'élançant sur le général Vernot-Dejeu, qui, à la tête de la cavalerie républicaine, charge les émigrés. Vernot-Dejeu périt au même instant. Le comte de Rotalier, avec ses artilleurs, démonte trois des batteries pointées contre les Royalistes; il repousse l'ennemi, dont la poursuite est incessante. Le fils de ce brave officier est renversé à ses côtés; un miracle conserva ce jeune homme. Mais sous l'impression de sa douleur : « Il n'y a pas de père aujourd'hui! s'écrie Rotalier en pleurant; on ne doit chercher ici que des Royalistes ou des Révolutionnaires. » Il continue de protéger la retraite, que le feu de quatre pièces d'artillerie, dirigé par de Chièvre, de la Tullaye, de la Garrigue et Barrès-Dunolard, rend enfin moins impossible.

Jamais peut-être, depuis que les hommes se font la guerre, autant de courage n'avait été dépensé en pure perte. Après ces sublimes funérailles de la noblesse française, les Blancs rentrèrent dans leur forteresse; et les Bleus, maîtres de la campagne, se mirent à dépouiller les morts. Leur avidité

fut si déplorable qu'ils se disputèrent jusqu'aux derniers vêtements de leurs camarades expirants, jusqu'aux épau-
lettes, jusqu'à l'épée du général Vernot-Dejeu, et que, tout
en avançant, ils égorgèrent sans distinction de parti. Le gé-
néral Lemoine espérait pousser plus loin sa victoire; mais
un hasard fortuné, produit par une cause malheureuse,
l'arrêta.

Vauban n'avait pu débarquer qu'en plein jour sur une
plage nue : la surprise projetée fut donc impraticable. Il
avait lancé les deux fusées du signal : c'était annoncer son
échec. Le soleil levant et l'éclat du jour interceptèrent la
lueur de la seconde, et ainsi trompèrent Puisaye. L'adjutant
général Roman, avec des colonnes mobiles de la 171^e demi-
brigade, se porte au point de débarquement; mais déjà l'af-
faire était décidée à Sainte-Barbe. Le bruit du canon, se rap-
prochant de plus en plus du fort Penthievre, fait comprendre
à Vauban et au commodore Warren que les Bleus serrent de
près les Blancs. Vauban se jette au rivage; il range ses
troupes en bataille. Le commodore, avec ses chaloupes,
forme une batterie qui enfile la falaise, et qui balaye la ca-
valerie et les grenadiers républicains. Son feu, savamment
dirigé, seconde les efforts des insurgés, qui permettent
ainsi à Sombreuil et à Rotalier d'effectuer leur retraite pres-
que sans coup férir. Penthievre était encombré de blessés;
d'Hervilly se trouvait parmi eux. Les chirurgiens firent avec
succès l'extraction du biscaien; mais le général était con-
damné : il mourut à Londres peu de mois après.

La diversion de Tinténiac et de Jean Jan devait favoriser
cette attaque, que les Bretons appellent encore la *Journée de
l'arme au bras*, parce que de Quiberon ils étaient arrivés sans
brûler une seule amorce sous les batteries masquées de
Sainte-Barbe. Il faut dire par quelle série d'événements ces
deux colonnes ne purent se présenter au rendez-vous assigné.

L'armée républicaine, ainsi que l'écrivait Hoche au Comité
de salut public, « avait affaire à un peuple entier ». Elle
pouvait être prise de trois côtés à la fois, et il ne lui restait
que la mort ou la capitulation; mais Tinténiac, que nous
avons laissé dans la forêt de Molac, vainqueur des cantonne-

ments sur son passage, allait rencontrer des ennemis encore plus difficiles à battre que les Révolutionnaires. Puisaye avait écrit dans le Morbihan pour annoncer la marche de cette colonne et pour faire réunir aux Chouans de l'expédition tous ceux qui seraient disponibles. L'abbé de Boutonnillic connut cette dépêche ; il était le correspondant de l'agence de Paris, il osa tromper la loyauté de Tinténiac.

Ce n'était point par calcul ou par perfidie que ce prêtre agissait ainsi ; il croyait servir à sa manière la cause royale. En révolution il y a des prêtres qui sont comme les avocats, et qui se disent prédestinés à tout rénover par état ou par conscience. Dans l'esprit de quelques ecclésiastiques, les partis ne sont qu'un moyen qu'ils mettent en jeu. L'abbé Brottier, à Paris, l'abbé Bernier, au camp vendéen, offraient ce coupable exemple. Il évoqua des imitateurs dans l'Ouest, en très-petit nombre, il est vrai ; mais ces ecclésiastiques, envoyant de gaieté de cœur les hommes d'action à la mort et se ménageant de longue main pour des trahisons, exercèrent une influence aussi funeste que celle des avocats.

L'abbé de Boutonnillic fut une de ces rares exceptions sacerdotales. L'histoire doit la signaler. Ses avis et ses démarches amenèrent la perte de la colonne expéditionnaire de Tinténiac, et, par conséquent, sapèrent dans sa base l'entreprise elle-même.

A Sarzeau le général trouve des instructions au nom du Roi qui lui enjoignent de se rendre à Elven. Ce n'était pas la route tracée par les chefs de l'armée. Georges s'oppose à ce changement de direction. Il déclare que le Roi n'a pu ainsi et à heure dite tout prévoir de Vérone. Mais les émigrés insinuent à Tinténiac de se conformer à ces ordres. Ils l'assurent même que sa troupe ne peut qu'y gagner, puisqu'elle se renforcera de celle du chevalier de Silz. Tinténiac marche sur Elven ; il taille en pièces la garnison, et là il reçoit du chevalier de la Vieuville et de l'abbé de Boutonnillic un billet où il lui est annoncé qu'au château de Coëtlogon il est attendu par des dames chargées de lui remettre d'importantes dépêches.

On était au 13 juillet, et, malgré la distance des vingt-

quatre lieues bretonnes qui le séparent de Baud, où il doit être le 15, selon sa promesse engagée à Puisaye, Tinténiac, sûr de l'infatigable activité de ses volontaires, accepte le rendez-vous. La route de Josselin est la plus directe : il la suit, s'empare du faubourg de la ville et somme le château et la garnison de se rendre. Sur le refus du général Crublier, Tinténiac, peu maître de son humeur belliqueuse, perd cinq heures à faire, sans artillerie, le siège de ce château. Il se retire ; la garnison essaye une sortie, il la repousse. A la Trinité-en-Porhoët l'avant-garde de Tinténiac aperçoit sur la route un détachement de cavalerie qui s'avance. Le général fait signe d'arrêter ; il se dirige vers ce détachement avec cinq ou six officiers. Lorsqu'il est à cinquante pas de distance, il agite un mouchoir blanc ; et, s'improvisant parlementaire : « Voici, dit-il aux Bleus, les Chouans que je commande. Vous n'êtes pas en force, rendez-vous. — En me rendant, répond le chef républicain, je perdrais votre estime et la mienne. Je vois les troupes qui vous suivent, mais je ne vous cache pas que je ne fais que précéder un corps aussi considérable que le vôtre. » Tinténiac prit la main de l'officier, et il dit : « C'est bien, dans peu d'instants nous nous rejoindrons. »

La division des Bleus arriva ; elle voulut barrer le passage aux Blancs, elle fut anéantie. Le lendemain 15 juillet les Chouans campèrent à Coëtlogon. Les messagères annoncées de par le Roi à Tinténiac, dont la galanterie est aussi renommée que le courage, n'avaient à lui communiquer que des plans sans valeur. Selon d'autres contemporains et d'après le témoignage du comte de la Fruglaie, dont la parole a tant de poids, cet épisode romanesque serait une invention révolutionnaire. Jamais, affirment-ils, Tinténiac n'a été aussi indignement abusé. Les raisons qu'ils allèguent ne sont pas sans fondement ; mais ces raisons n'expliquent point assez clairement le motif qui le força à s'éloigner de la route qu'il devait suivre. Jusqu'au jour où il sera démontré qu'il ne pouvait faire autrement, l'histoire se croira dans la nécessité d'accepter une version erronée peut-être, mais qui enfin fournit la clef d'un mouvement militaire qui sans

cela serait inexplicable. Nous sommes obligé de la suivre, même dans ses hypothèses.

Tinténiaç est à Coëtlogon : il a vu les dames dont Bouthouillic et la Vieuville lui ont parlé ; il sent alors qu'il est tombé dans un piège. Le général fait prendre à ses Chouans quelques moments de repos ; il se met à table et hâte tout pour le départ, lorsque le cri : Aux armes ! retentit jusque dans la cour du château. C'étaient les troupes du général Champeaux mises par Hoche à la poursuite de la colonne, et qui cherchaient à la surprendre. Georges, d'Allègre et Mercier sont par bonheur restés au camp ; ils courent sus aux Républicains. Le combat s'engage ; le général arrive, il tient tête à Champeaux, il le force à reculer, mais la victoire doit coûter bien cher aux Royalistes. Tinténiaç s'est jeté le sabre à la main sur un tirailleur qui le couche en joue à bout portant : Tinténiaç est frappé dans les bras de Julien Cadoudal, l'un des frères de Georges, qui, en soutenant le général mort, ajuste et tue celui qui enlevait à la Bretagne un de ses plus illustres enfants.

« Ainsi, écrit Rouget de l'Isle, le Tyrtée révolutionnaire, périt à la fleur de l'âge le chevalier de Tinténiaç, officier de la valeur la plus brillante, d'une audace et d'un sang-froid que rien n'étonnait, modeste, loyal, généreux, plein de ce dévouement à sa cause et de cette franchise d'exaltation qu'on respecte et qu'on aime dans quelque parti qu'ils se rencontrent. Temps déplorable ! malheureuse France qui voyait armés pour se déchirer et s'égorger entre eux ses enfants les plus dignes de la servir et de mourir pour elle ! »

Cet éloge est mérité ; mais à combien de Brigands et de Chouans l'auteur de la *Marseillaise* aurait-il pu l'appliquer ! et cependant ces Brigands étaient proscrits par la Révolution, et chaque jour on les chargeait d'un nouvel attentat contre la société. Tinténiaç lui-même ne fut pas à l'abri de ces calomnies. Nous lisons dans la correspondance de Tallien une lettre au Comité de salut public qui fait un cruel contraste avec ces paroles de Rouget, datées et publiées, il est vrai, en 1834.

« Le général Lemoine, mande le Conventionnel à la date

du 20 juillet (2 thermidor an III), vous a fait part de ses succès ; mais j'ai aussi une bonne nouvelle à vous apprendre : l'infâme Tinténiac a trouvé une mort digne de ses crimes. Après avoir porté la désolation dans tout le Morbihan, il s'est fait tuer comme un lâche par un soldat de la division Champeaux que les Chouans ont assassiné pour venger leur ex-chevalier. »

Tinténiac, le la Rochejaquelein de la Bretagne, périt à Coëtlogon, entre les villes de Josselin et de Ploërmel, près de la célèbre Mi-Voix, où, au combat des Trente, le sire de Tinténiac, le *mieux faisant de la journée*, et Alain de Tinténiac, ses aïeux, avaient vaincu les Anglais de Brembro.

Cette mort était un deuil pour les Morbihannais ; un deuil surtout pour Georges, dont le général se montrait l'ami et le fidèle compagnon. Pontbellanger, que l'on accuse d'avoir trempé dans le complot de l'agence de Paris, se chargea de le remplacer. Pour seconder les intentions ultérieures de cette agence, il pénètre dans la forêt de Lorge, y passe la nuit, et le lendemain se dirige sur la ville de Quintin.

La division de Jean Jan n'eut pas un sort plus heureux. Elle marchait vers Concarneau afin d'entraîner sur ses pas un rassemblement royaliste, lorsque Bonfils de Saint-Loup remet à Lantivy et à Jean Jan un ordre du Roi pour se porter sur Saint-Brieuc. Tous les projets de l'armée de Quiberon étaient anéantis par cette intrigue, qui soufflait partout. Jean Jan communique à ses officiers ce message inconcevable : les officiers en parlent aux soldats. Ces derniers pressentent une perfidie. Pour ne pas se compromettre, ils reprennent sans mot dire la route de leurs villages. La protestation avait son éloquence ; mais elle exposait les émigrés, et un parti ne doit pas agir ainsi. Il faut qu'il oublie les erreurs ou qu'il les répare, tout en faisant sévère et prompt justice des traîtres et des lâches.

Le désastre du 16 juillet est expliqué : nous allons en voir les suites. Puisaye reçut le 17 juillet une dépêche du conseil du Morbihan qui lui annonçait la marche triomphale de Tinténiac, et qui lui affirmait que le 15 au soir il serait à Baud. Ne pouvant soupçonner les intrigues de l'agence et la mort

du général, le chef royaliste veut prouver aux Blancs et aux Bleus qu'il n'est point découragé. S'exagérant à lui-même l'importance du secours amené par Sombreuil, et qui doit, selon lui, offrir à l'armée l'occasion d'une revanche éclatante, il expédie un chasse-marée à Tinténiac pour lui enjoindre d'attaquer le 18 au jour levant.

Puisaye se présente à heure dite sur la falaise; il est si persuadé du concours des Chouans qu'il range ses troupes en bataille, et semble défier Hoche revenu à son camp. Mais il ne voit aucun mouvement sur les hauteurs de Sainte-Barbe, il n'entend aucun bruit, il ne reçoit aucun avis de la division bretonne. Il rentre dans la presqu'île, et, tourmenté d'inquiétude, il ne sait à quel parti se résigner. Il avait déjà écrit une lettre, le 17 juillet, au ministère anglais. Nous n'en transcrivons un passage qu'avec une répugnance qui sera comprise de tous les cœurs français; mais ce passage, l'expression seulement de l'opinion de Puisaye, est indispensable au récit des événements. Il faut donc le citer.

« L'intervention de vos troupes devient nécessaire, disait-il à Pitt; cette vue est aussi politique que militaire, et je préférerais maintenant deux mille Anglais à six mille Français. Songez que tout délai dans l'état actuel des choses peut devenir funeste. »

Lévis, Sombreuil, l'évêque de Dol et plusieurs autres gentilshommes influents ont connaissance de cette lettre. Après l'avoir lue, Sombreuil s'écrie : « Si elle part, je brise mon épée. » Le duc de Lévis et René de Hercé, plus calmes, déclarent à Puisaye que ces paroles sont une insulte pour la France, et qu'ils n'y adhéreront jamais. Le général promet qu'il en changera la rédaction et qu'il ne la confiera pas telle qu'elle est au capitaine du vaisseau *le Thunderer*, qui l'attend pour mettre à la voile; et néanmoins elle se trouve au dépôt des archives de l'Amirauté anglaise. Ce secours si humblement mendié ne put arriver à temps. La réponse de Pitt à cette lettre est du 23 juillet; Puisaye ne la reçut donc qu'après la défaite. Les vents contraires, qui jouent un si grand rôle dans les alliances de l'Angleterre, repoussèrent

même des côtes l'escadrille du major général Graham et des trois mille hommes qui devaient débarquer dans la presqu'île. Ainsi tout échappait à la fois au comte de Puisaye.

Dans la soirée du 18, il visitait ses avant-postes, il inspectait les travaux récemment faits à Penthievre, et, s'avancant sur la falaise, il les comparait à ceux que les Républicains achevaient à Sainte-Barbe, quand, à une portée de fusil, il se voit avec son état-major en face de celui du général Humbert, qu'escortaient des tirailleurs armés de carabines. Ces derniers se glissent derrière des amas de sable formés par la mer. Déjà ils se disposent à ajuster les gentilshommes, lorsque Humbert et ses officiers font un signe : les tirailleurs se retirent. Un capitaine de dragons nommé Lebreton agite au-dessus de sa tête un mouchoir blanc, Humbert le suit. Le comte de Marconnay se détache du groupe royaliste, et la conversation s'établit entre les Républicains et l'émigré. On parle d'accommodement et de la possibilité de s'entendre. Tout à coup Puisaye rappelle le comte de Marconnay, que d'autres volontaires ont rejoint. Cet entretien fut divulgué : il fit naître l'espoir d'une conciliation prochaine, et il affaiblit d'autant l'énergie de tous.

Ce jour-là même Tallien était à Vannes avec Hoche, recevant du général Lemoine trente-neuf transfuges qui, la nuit précédente, s'étaient enfuis de la presqu'île. L'exemple de la désertion avait été donné par deux sergents de l'ancien régiment de Bretagne : ils se nommaient Antoine Mauvage et Nicolas Litté. C'étaient deux prisonniers faits par les émigrés à la reddition du fort Penthievre, et que, par une impardonnable négligence, on avait incorporés dans les cadres des régiments. Mauvage et Litté, pressentant que les choses tourneraient mal pour la royauté, s'étaient souvenus qu'ils avaient été Républicains. Ils ne désiraient pas se voir mêlés dans une déroute qui ne leur paraissait plus douteuse ; ils profitèrent de la basse marée pour s'échapper du fort. Pendant la nuit ils se laissèrent couler dans la mer par le rempart de l'Est. Plongés dans l'eau jusqu'à mi-corps, ils firent ainsi trois quarts de lieue, gagnèrent la falaise et vinrent demander des armes au général Humbert. Le bruit de cette

évasion se répandit parmi les prisonniers que l'Angleterre avait contraint Puisaye et d'Hervilly à placer dans les cadres des régiments expéditionnaires. Des espérances furent conçues, des promesses leur furent faites. Humbert et Lemoine jugèrent bien vite que la trahison valait autant pour la République qu'une bataille sanglante : ils se mirent en rapport avec ces prisonniers. Chaque nuit il en partait un certain nombre par la même voie. Puisaye n'ignorait pas ces désertions. Elles engendraient des complots ; elles pouvaient donner l'éveil aux Bleus. Il prescrivit plus de vigilance, il adopta certaines mesures de précaution du côté de l'Océan. Sombreuil fit bivouaquer trois compagnies de sa division sur l'esplanade de Penthièvre, et l'on crut ainsi avoir pourvu à tout. Puisaye oublia que la garnison était presque entièrement composée de Républicains devenus subitement volontaires royalistes, et qu'il n'y avait rien de plus urgent que de la remplacer.

Lorsque les déserteurs du 41^e de ligne qui, au 3 juillet, formaient la garnison de Penthièvre sont en présence de Tallien et de Hoche, l'un d'entre eux, qui s'appelait David Goujon, natif de Dieppe, propose au général de lui livrer le fort en traversant la mer de l'Ouest, la mer sauvage, ainsi que l'ont surnommée les vieux Bretons. On lui fournit un uniforme de Royaliste et des épaulettes de lieutenant ; on le confronte avec Mauvage et Litté. Comme lui ils ont des relations dans le fort, comme lui ils savent très-bien qu'ils y seront appuyés. Alors Hoche publie l'ordre du jour suivant, qui d'un côté repose sur la trahison, et de l'autre sur l'égorgement. C'est une triste page dans l'histoire d'un général.

« Vannes, 4^e thermidor an III (19 juillet 1795).

» La presqu'île de Quiberon sera attaquée aujourd'hui, 1^{er} thermidor, à onze heures du soir.

» Le général Humbert, à la tête de cinq cents hommes d'élite de son avant-garde, et conduit par un guide que je lui enverrai, se portera sur le village de Kerostin, en passant par la laisse de la basse mer, laissant le fort de Penthièvre à droite et la flotte anglaise à gauche. Il fera marcher sur

deux files, avec le moins de bruit et à la moindre distance possibles. Arrivé près du village, il tournera brusquement à droite et fera courir jusqu'au fort, dont il s'emparera en franchissant la palissade; il égorgera tout ce qui s'y trouvera, à moins que les fusiliers ne viennent se joindre à sa troupe. Les officiers, sergents d'infanterie et canonniers n'auront point de grâce.

» Le général de brigade Botta suivra Humbert dans le même ordre avec le reste de l'avant-garde. Il s'emparera de Kerostin, et fera fusiller tous les individus armés qui voudraient sortir des maisons. Les soldats sans armes qui viendront le joindre seront accueillis; les officiers et sous-officiers seront fusillés sur-le-champ. •

» En arrivant dans la presqu'île, ces deux officiers généraux feront crier par leur troupe: « Bas les armes! à nous les Patriotes! »

» L'adjudant général Ménage favorisera l'attaque d'Humbert en attaquant lui-même les grand'gardes ennemies; il les culbutera, leur passera sur le corps et les poussera jusqu'au fort. La palissade franchie, il suivra par sa gauche le fossé jusqu'à la gorge.

» Ménage ne fera pas tirer un coup de fusil; il fera passer à la baïonnette tout ce qu'il trouvera d'ennemis. La troupe qui doit faire cette attaque sera l'élite du général Valletaux.

» Valletaux soutiendra l'attaque de Ménage avec le reste de sa brigade; il fera en sorte de se précipiter au fort en s'en rapprochant le plus possible pour éviter son feu.

» Humbert se mettra en marche par la gauche à minuit précis; Ménage par la droite un quart d'heure après. Les deux colonnes suivront la marée, dussent-elles marcher un peu dans la mer.

» Le général Lemoine portera sa brigade à la hauteur de l'avant-garde. Il y laissera un bataillon avec deux pièces de quatre et marchera en bataille à la hauteur de la colonne Valletaux, qu'il doit soutenir.

» Garde du camp: deux bataillons de la réserve et le troisième de la demi-brigade, commandés par le général Drut,

qui fera tirer à boulets rouges sur les bâtiments qui voudront nous inquiéter.

» *Signé L. HOCHÉ.* »

David Goujon avait promis de livrer le mot d'ordre le 19 au soir, il ne put l'obtenir que le lendemain de ses anciens compagnons de captivité laissés dans le fort pour travailler plus sûrement au plan des transfuges et des généraux. Ce retard explique la différence des dates qu'on remarque entre l'ordre du jour de Hoche et le moment de l'attaque.

Le 20 juillet donc, à onze heures du soir, les troupes républicaines s'ébranlent. A peine en marche, elles sont assaillies par un orage tel que de mémoire d'homme on n'en avait pas vu sur ces côtes, où les tempêtes sont si fréquentes. Une pluie glacée qui se mêle au sable soulevé par le vent, bat les troupes, tantôt plongées dans d'épaisses ténèbres, tantôt éblouies par la sinistre lueur des éclairs. Les colonnes se heurtent, se brisent, se confondent; l'armée n'est plus qu'un chaos. Le général et les deux représentants laissent leurs soldats à la merci de la tempête; tous trois se retirent dans la tente d'Humbert, la seule qui soit restée debout aux avant-postes. Rouget de l'Isle y pénètre avec eux. « Peu de choses dans ma vie, raconte-t-il, m'ont surpris autant que ce qui se passa dans cette petite réunion. Rien de plus enjoué, de plus frivole, de moins analogue à la circonstance que la conversation qui s'y tint, et dont Hoche fit les frais en grande partie. Au bout d'une heure, quoiqu'il plût encore à verse, il se lève brusquement, comme par inspiration, et sort en s'écriant : « C'est assez de folies, il est temps de faire le général. »

L'ouragan était un peu apaisé. Hoche réunit autour de lui plusieurs officiers, il les rassure par son calme; il range de nouveau son armée en bataille, et continue sa marche. Le comte de Marconnay, colonel de hussards, venait de rentrer dans la presqu'île. Il avait poussé une patrouille jusqu'aux avant-postes républicains, et n'avait rien pu découvrir de ce mouvement; car c'était à dix heures et demie qu'il avait fait sa grande patrouille. Sombreuil sortait à la

même heure de Penthièvre, qu'il avait laissé sans inquiétude. Puisaye, à son quartier général de Kervady, se repose sur ces renseignements alors exacts, et à trois quarts de lieue de Penthièvre il règle tranquillement, avec Sombreuil, les dispositions nécessaires pour le jour suivant. Dans cette même nuit le vicomte de Chambray, l'un des deux aides maréchaux généraux de l'armée expéditionnaire, est saisi d'un triste pressentiment. Il court auprès de Puisaye; il lui démontre avec quelle facilité Penthièvre peut être enlevé à la basse marée et du côté de la mer. A ces paroles Puisaye répond qu'il n'a plus d'autorité que sur les insurgés. Chambray communique ces craintes au major général Contades. On les jugea fondées, mais personne ne donna des instructions pour les faire cesser : l'on se résignait à attendre ainsi un événement qui était prévu.

Hoche est au pied du fort, et sa marche n'a pas même été soupçonnée; mais avant d'agir, il veut être certain du concours d'Humbert, et savoir le résultat de la tentative que le général Ménage a dû faire. Rouget de l'Isle est envoyé en découverte par le général.

Cependant Ménage, guidé par Mauvage, Litté, David Goujon et un autre républicain, marchait à la tête de trois cents grenadiers. Ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ils longent la gauche de la forteresse, luttent contre la tempête, échantent le mot d'ordre avec les sentinelles avancées, et franchissent les premiers postes sans pouvoir être entendus. Leur marche dans la mer se confondait avec le bruit des vagues battant le rivage. Les voilà au pied du rocher. Les transfuges le gravissent; ils donnent un signal, on y répond. Ménage les suit, ses grenadiers en font autant; puis une centaine de conjurés des régiments d'Hervilly et de Dudresnay accourent pour le recevoir sur la plate-forme restée sans garde, parce qu'on la croyait inabordable par l'Océan.

De Folmont, ancien officier du génie, a été investi du commandement de Penthièvre. Le hasard l'amène sur la plate-forme; il voit les Républicains, il tire son épée : « Aux armes ! » s'écrie-t-il; et il expire sous les baïonnettes. Ménage lance ses grenadiers et les conjurés sur les sentinelles

et les corps de garde. Le massacre fut horrible. Hoche avait recommandé de ne tuer qu'à l'arme blanche, afin de ne pas éveiller l'attention. Des coups de fusil se font entendre pourtant; ils répandent l'alarme. Il était deux heures du matin. Une compagnie de Loyal-Émigrant, quatre cents insurgés et les canonniers de Toulon occupaient le camp retranché; tous se précipitent aux palissades. Les artilleurs de service se jettent à leurs pièces; ils distinguent l'armée républicaine campée près de Penthièvre; ils font feu.

Hoche, surpris de ces détonations inattendues qui vont lui attirer sur les bras les Royalistes occupant la presque île, veut brusquer l'affaire; mais il n'a pas d'artillerie, il a cru que la trahison pourrait l'en dispenser. Les fusils des Bleus, encore tout humides de la pluie, sont une arme inutile entre leurs mains. Il enjoint au général Valletaux de se précipiter à la baïonnette dans les ouvrages avancés. Une décharge de l'artillerie du fort ne lui en laisse pas le temps. Cette décharge est si meurtrière qu'elle produit confusion dans tous les rangs. La brigade d'Humbert se disperse. Tallien et Blad prennent la fuite. Le général Botta reçoit un biscaien qui lui fracasse le pied gauche. Hoche craint d'être tombé dans un piège; il désespère du succès, et, après quelques moments d'anxiété, il commande de battre en arrière.

Dans ce même moment les grenadiers de Ménage et les transfuges surprennent par derrière les canonniers; ils les égorgent sur leurs pièces, qu'en mourant ces derniers tiennent encore embrassées. Après avoir massacré sans distinction tout ce qui s'est présenté, Ménage fait arborer le drapeau tricolore par David Goujon; ensuite il dépêche cet homme vers le général pour l'arrêter dans la retraite qu'il a déjà commencée. Aux cris de Goujon Hoche se retourne. La joie la plus vive succède à l'abattement sur son visage. Il a levé les yeux et vu flotter l'étendard de la Révolution à la place de celui de la Monarchie. Il rétrograde, fait traverser à sa colonne les ouvrages avancés, et arrive sans avoir besoin de tirer un coup de fusil à la porte de Penthièvre, où Ménage, tout souillé de sang, le reçoit sur des monceaux de cadavres. Hoche l'embrasse, le nomme général de brigade, fait capi-

taines Mauvage et Litté, accorde les épaulettes de lieutenant à David, et prend ses mesures pour tirer parti de la trahison.

Les détonations que Puisaye entend de Kerdavy ne lui laissent plus de doute sur une tentative nocturne. La générale bat; il s'élançe à la tête du régiment d'Hervilly, et détache vers Penthievre Contades et plusieurs officiers. Hoche, qui a rétabli un peu d'ordre dans cette confusion, marche à l'assaut du retranchement, que les premiers transfuges n'ont encore pu lui livrer. Un bataillon d'émigrés, cantonnés à Kerostin, s'y portait au pas de course. Ses grenadiers se précipitent sur les palissades : ils sont écrasés. Une compagnie les remplace; elle est guidée par le comte de Grammont, son capitaine, et par Saint-Didier, son lieutenant. A peine en vue des Républicains, qui les appellent par leurs noms, les prisonniers des pontons anglais lâchent pied. Grammont et Saint-Didier, sous le feu de Hoche, se retirent avec leur cadre affaibli par la désertion, et se joignent au comte d'Atilly, lieutenant-colonel du régiment, qui dirigeait les deux dernières compagnies de ce bataillon. D'Atilly les excite; les prisonniers qui les composaient en grande partie tournent leurs armes contre lui. Il parle d'honneur et de loyauté; les prisonniers le massacrent, et, changeant de drapeau, ils marchent contre les fortifications dont Hoche n'est pas encore maître. Un nouveau carnage signale cette nouvelle victoire. Contades engage les Chouans et les débris de Loyal-Émigrant, qui résistent encore, à éviter une mort certaine, placés qu'ils sont entre deux feux; il fait replier cette troupe exaspérée sur la presqu'île. Vauban, Bois-Berthelot et d'Haize abandonnent leurs positions, qui ne sont plus tenables, et précédés de la multitude, qui pousse des cris de vengeance, ils arrivent auprès de Puisaye.

C'est ainsi que s'opéra la prise du fort Penthievre. Hoche, dans ses rapports consignés au *Moniteur*, et les écrivains de la Révolution dans leurs récits en font une bataille où la valeur est à jour des deux côtés. Il n'en fut rien. Les bulletins du général Hoche sont ici en contradiction avec les faits et même avec sa correspondance. Les journaux révolution-

naires ennemis du général prétendaient, ses rapports à la main, que si la victoire avait été aussi longtemps disputée, la République devait avoir fait des pertes immenses devant ce fort. Le 5 thermidor an III, deux jours seulement après avoir écrit ses bulletins triomphateurs, dans lesquels il n'est question que de batailles et nullement des trahisons sur lesquelles il s'est appuyé, Hoche écrivait :

« Les malveillants répandront sans doute, que j'ai sacrifié beaucoup d'hommes pour m'emparer du fort Penthièvre; je répondrai à leurs clabaudages par des faits, et en faisant imprimer le résultat des appels. Quelle doit être votre rage, vils ennemis de la République! Depuis le 1^{er} messidor (19 juin 1795), la République n'a pas perdu deux cents de ses défenseurs, et vos amis sont terrassés. »

Cependant Puisaye avait envoyé à Sombreuil l'avis de le rejoindre avec les régiments de Royal-Marine et de Dudresnay. Les neuf cents insurgés et les débris de Loyal-Émigrant essayent de suspendre la marche d'Humbert. La Villegourio, avec un petit nombre d'émigrés, va enlever aux tirailleurs républicains une coulevrine qui portait la mort dans les rangs royalistes. La Villegourio débusque les tirailleurs et s'empare de leur position ainsi que de la coulevrine. Le comte de Kernén, aide de camp de Sombreuil, court vers le village de Kermorvan pour inquiéter l'artillerie qu'Humbert a fait placer sur une petite pointe à l'entrée du havre. Puisaye tente de former une première ligne de défense. Mais la multitude qui se poussait vers le rivage entraîne le général, et plus forte par la terreur que tous ces courages de soldats voulant mourir à leur poste, la multitude brise les rangs, elle roule sur le bord de la mer. On espérait que, prévenue par le bruit du canon, l'escadre aurait envoyé des embarcations à la côte. Les vaisseaux anglais ne faisaient aucun mouvement. Ainsi, d'un côté les baïonnettes et le canon de la République, de l'autre l'Océan, qui n'est ouvert que pour recevoir des cadavres. La position devenait affreuse; elle fut comprise des Républicains.

Ils avaient recueilli par des transfuges qu'en cas de surprise du fort le commandant devait faire élever un feu au

mât de pavillon, afin d'avertir le commodore Warren d'envoyer de suite des chaloupes d'embarquement. Dans la confusion qui suivit l'assassinat de Folmont, cette précaution fut oubliée. Les Républicains, qui en avaient connaissance, proposèrent au général Hoche de donner à l'escadre le signal convenu. Hoche approuve ce sentiment d'humanité; pourtant il n'ose pas en accepter la responsabilité. « Demandez à Tallien, » s'écrie-t-il d'un ton brusque.

Demander à Tallien, c'était se vouer à la mort. Le Conventionnel, honteux d'avoir été pris en flagrant délit de fuite, se vengeait sur les Royalistes de ses frayeurs de la matinée. La proposition fut rejetée. Mais Hoche, qui avait craint de se compromettre en y souscrivant, essaya de faire de la pitié en secret. Afin de poursuivre les émigrés il n'envoya que le général Humbert avec une colonne de huit cents hommes. On assure qu'il lui recommanda verbalement d'aller le moins vite possible, et de ne pas troubler l'embarquement si les chaloupes anglaises étaient à la côte. Pour la gloire du général Hoche nous acceptons cette explication.

Il restait une dernière espérance à Puisaye. L'escadre pouvait et devait distinguer le drapeau tricolore flottant au-dessus de Penhièvre. Il n'en fut rien, et, abandonnés à leurs propres ressources, les Blancs, affaiblis, découragés, n'ont sous les yeux que des images de désolation, n'entendent autour d'eux que des cris d'agonie ou des prières de salut que la bravoure elle-même était impuissante à exaucer. Ils se dirigent vers Saint-Julien.

C'est là que Sombreuil a établi son quartier général. Un spectacle désespérant y frappe tous les regards. La mer est grosse, les vents contraires; et pourtant des malheureux qui voulaient éviter le suprême désastre se pressaient au Port-Orange dans de frêles bateaux. D'autres, malgré la basse marée, faisaient d'inutiles efforts pour les mettre à flot. Un grand nombre périrent en voulant gagner à la nage les premières lignes de l'escadre. Des embarcations furent submergées. Personne n'osait exposer sa vie à l'imminence du danger; après tant d'exemples, personne n'osait affronter l'Océan.

Un homme seul s'approche de Puisaye : c'est Rohu, le plus intrépide des Chouans, le plus habile des pilotes. Rohu est estimé de sir John Warren. Il offre au général de porter ses instructions. Celui-ci écrit à la hâte au commodore de faire avancer ses canonnières, et d'envoyer tous les vaisseaux, toutes les chaloupes, tous les transports dont il pourra disposer. Rohu part, et, marchant au milieu de ces populations qui le suivent comme leur sauveur, Puisaye gagne les cantonnements de Saint-Julien. Les régiments de Béon et de Damas, commandés par d'Anssau et le comte Charles de Rouhaut; la légion de Rohan, qui avait la Villéon pour chef, et celle de Bozon de Talleyrand-Périgord, composaient la division de Sombreuil. Serrés en bataille depuis longtemps, ces gentilshommes, à la vue du drapeau tricolore arboré sur le fort, s'écrièrent : « Il faut reprendre Penthièvre ou mourir ! » Et ils avaient mis la baïonnette au bout de leurs fusils, et ils marchaient à la mort, lorsque Sombreuil, qui les précède, voit le fatal cortège qui suit Puisaye. « Tout est perdu, dit-il aux siens. Conservons-nous pour protéger l'embarquement. » Il arrive à Kernaveste un quart d'heure avant ce cortège.

Leur entrevue fut pleine de tristesse; Puisaye fait part de la mission confiée à Rohu et des craintes qu'il nourrit. Dans cette cruelle alternative, les deux généraux essayent d'introduire une certaine régularité au milieu de la confusion. Mais l'escadre anglaise ne fait aucun mouvement; cependant Rohu doit l'avoir prévenue. Des soupçons se glissent dans les cœurs. L'inquiétude domine toutes les âmes; chacun s'avoue que l'absence des canonnières peut enhardir l'ennemi et le faire se précipiter en masse sur cette foule d'hommes et de femmes sans défense, qui, du haut des rochers ou sur les bords de l'Océan, appellent à grands cris les chaloupes anglaises. Le marquis de la Jaille est dépêché à bord de l'amiral. Une heure s'écoule, la flotte ne s'ébranle pas. Alors Puisaye, cédant à un sentiment d'inconcevable terreur ou à la pensée que lui seul peut décider le commodore à adopter des mesures de salut, charge Sombreuil de tenir le plus longtemps possible, de n'entendre à aucun arrangement, de

n'accepter aucune capitulation, puis il s'ouvre un passage à travers la multitude désolée, et se jette dans un canot.

Ce départ, qui a été si sévèrement jugé par l'opinion publique, et qui sera toujours désavoué par l'honneur, pousse jusqu'au délire l'épouvante des Royalistes. Les paysans se roulent dans le sable. Les femmes rugissent. Les soldats brisent leurs armes en s'écriant que tout le monde les trahit. Les chefs eux-mêmes s'indignent, et Sombreuil, atterré par ce désespoir, ne sait à quel parti s'arrêter. Il fallait marcher sur la colonne d'Humbert, l'assaillir avec vigueur, et offrir ainsi à Puisaye le temps de faire approcher les chaloupes canonnières. Sombreuil, au contraire, se replie précipitamment sur le Port-Aliguen. Une escarmouche assez vive s'engage au-dessus de Kerbournel entre ses tirailleurs et ceux d'Humbert, qui perdent une cinquantaine d'hommes. Mais Sombreuil, dont le cheval vient d'être tué, se voit sur le point d'être débordé par deux colonnes latérales du général Hoche avançant lui-même au pas de charge.

Le Port-Aliguen n'était plus tenable. Il restait un seul abri aux insurgés : ils s'y précipitent en désordre, et battus en flanc par l'artillerie républicaine établie à Kernescop. Deux bataillons d'Humbert s'avancent pour troubler cette retraite. Sombreuil se retourne; il attaque à la baïonnette, culbute les soldats, et parvient enfin à l'asile qui lui reste. Cet asile, c'est le Fort-Neuf : redoute éloignée d'un quart de lieue du Port-Aliguen. Elle défend le rivage, mais elle est ouverte du côté de la terre. Cinq à six mille femmes ou enfants s'y réfugient avec la division de Sombreuil. A peine enfermés sur ce rocher, le dernier au bord de l'Océan, les Royalistes voient deux vaisseaux se détacher de l'escadre. Le pilote Rohu n'avait pu qu'à grand'peine faire sentir aux Anglais la nécessité de préserver l'armée. L'arrivée de Puisaye expliqua tout; les ordres les plus formels furent dictés et exécutés avec une admirable précision. La corvette *the Larch* (l'*Alouette*) ouvre son feu sur le flanc des Républicains; la *Pomone* les saisit en tête. Les canonnières, sous la direction du capitaine Keats et du comte de Vaugiraud, s'embossent près du rivage. Elles sauvent sous leur feu l'artillerie, le comte de

Rotalier, les hommes qu'il commandait et un grand nombre de blessés.

Dans ce moment il y eut de la part des officiers de la marine britannique un assaut de générosité; ils luttèrent de zèle avec le comte de Vaugiraud, qui se multipliait pour arracher au fer républicain ses amis d'émigration ou ses compatriotes. La présence et le feu des vaisseaux ralentissaient la marche des Bleus; ce retard permettait à cette population ivre d'effroi de chercher un refuge à bord des chaloupes. Sous une grêle de balles et de mitraille, ces chaloupes venaient jusqu'au rivage disputer à la fureur de la mer et aux baïonnettes la vie des Blancs. Le capitaine Keats surtout se montra plus empressé et encore plus humain que les autres officiers de l'escadre.

Ce n'était plus pour eux une affaire de politique, mais une question d'humanité. L'Anglais fit place à l'homme.

Saint-Morys, Vauban, Contades, Chambray, Bois-Berthelot, de Gras, l'état-major de Puisaye, d'Hervilly blessé à mort, la Nougarede et plus de dix-huit cents Chouans ou émigrés furent ainsi recueillis à bord de l'escadre.

Les chaloupes ne manœuvraient pas assez vite au gré de l'impatience générale. On se jetait avec trop d'empressement sur les barques, la foule en fit chavirer plusieurs. Tous voulaient être mis à bord, tous à la nage se cramponnaient aux bateaux déjà trop pleins. Pour leur faire lâcher prise, on les menaça, on les écarta à coups de rame, on dit même que le sabre des Anglais coupa souvent les poignets de ceux qui s'attachaient avec trop de persévérance à cette unique planche de salut. Cruelle extrémité à laquelle l'amour de la vie doit à peine servir d'excuse. Chambray arrive à bord; sa chaloupe est surchargée, un homme de plus et elle coule. Un vieux chevalier de Saint-Louis la côtoyait à la nage, suppliant qu'on accordât une minute de repos à sa faiblesse. Chambray l'aperçoit, le saisit aux cheveux, le traîne ainsi derrière l'embarcation, et le conduit, après de longs efforts, jusqu'à la corvette l'*Alouette*; mais les émigrés, au milieu de l'Océan, avaient encore le feu à redouter. Un grand nombre périrent sous les balles des Républicains, qui visaient

à la tête les malheureux se débattant contre les vagues.

Au milieu de ces scènes d'horreur un spectacle plus doux vint consoler l'humanité. Ferrier, le grenadier de Loyal-Émigrant qui avait enlevé du champ de bataille Levaillant de Glatigny, apparaît sur le rivage; il est toujours chargé de son précieux fardeau. Il n'y a pas de navire en vue; le grenadier se jette à l'eau, il nage emportant avec lui son capitaine; il arrive à la première corvette, y dépose le mourant et retourne à terre pour combattre. Ferrier périt les armes à la main.

Le duc de Lévis, blessé, se traînait au rivage; deux Bretons le soutenaient. Il n'y a plus qu'un canot au large, encore il est plein. Un de ces hommes le hèle : « Approchez, s'écrie-t-il, nous ne monterons pas, nous, mais embarquez notre brave commandant ! » Le capitaine Keats n'hésite point; il avance. A la vue du canot, le porte-drapeau du régiment d'Hervilly se jette à la mer; il agite l'étendard au-dessus de sa tête, et dit : « Sauvez mon drapeau, je mourrai content. » On hisse le duc de Lévis le long du drapeau, et par la résignation la plus héroïque les trois Royalistes restent sur le rivage. L'évêque de Dol, son frère l'abbé de Hercé et dix-huit ecclésiastiques erraient ainsi, attendant une barque. Une colonne républicaine fond sur eux : l'abbé de Hercé dit à son frère : « Le moment de faire à Dieu le sacrifice de notre vie est venu. — Ce sacrifice est consommé, » réplique le saint évêque. Et entouré de ses prêtres il se laisse faire prisonnier sans résistance.

Le baron de Damas, resté sur la grève, bande les yeux de son cheval pour lui cacher le gouffre; il lui enfonce les éperons dans le flanc et le pousse à la mer. On le voit longtemps lutter contre les vagues; mais peu à peu ses forces s'affaiblirent, et avant d'avoir gagné une embarcation il avait disparu sous les flots. Ce fut en ce moment que Charles de Lamoignon parut au rivage. Il portait sur ses épaules son frère Christian, qui était blessé. Une chaloupe s'approche, Charles de Lamoignon y dépose le malade, il l'embrasse, puis, s'arrachant aux bras qui cherchent à le retenir : « Mon régiment doit encore se battre, s'écrie-t-il, je vais le re-

joindre. » Trois canonniers déjà à bord entendent ce langage. Ils débarquent avec le neveu de Malesherbes : ils moururent avec lui.

Témoins des efforts de la marine, les soldats de Sombreuil recouvrent leur audace première. C'était pour la plupart d'anciens officiers qui avaient fait les guerres de Flandre et de Hollande. Ils tâchent de profiter de la diversion des vaisseaux pour sortir de ce rocher sur lequel ils sont acculés. Ils implorent la victoire ou la mort. Le moment était venu de charger à la baïonnette. Sombreuil en fit le commandement ; déjà les bombes anglaises dirigées sur les Bleus s'égarèrent jusque sur le Fort-Neuf. On a dit que l'escadre britannique avait fait feu sur les Blancs ; c'est une de ces calomnies que les haines nationales ne doivent point accréditer sans preuve ; ici il ne s'en offre aucune.

Pour perdre les émigrés réunis sur cette fatale redoute, il n'était pas besoin de cette déloyauté, à laquelle, du reste, le commodore, homme d'honneur, ne se serait pas prêté. Par cela même cependant se réalisait le vœu du cabinet de Saint-James, qui, dans ses instructions secrètes à sir Warren, avait écrit, en parlant des officiers de la marine française : « Nous vous autorisons et nous vous ordonnons de les débarquer si M. de Puisaye vous ordonne de le faire, et quand bien même il aurait été décidé de ne pas tenter le débarquement des forces sous votre escorte. »

Ainsi, dans tous les cas et de l'aveu même du ministère anglais, les débris de notre marine devaient être sacrifiés, et peut-être, en vue de ce sacrifice si heureux pour elle, la Grande-Bretagne s'était-elle imposé tant de dépenses qui devaient plus tard lui profiter avec usure.

On combattit pendant quelques minutes avec un courage admirable ; enfin les cartouches commencèrent à manquer : car, avant cette heure suprême, personne n'avait supposé que l'expédition serait réduite à défendre pied à pied le Fort-Neuf.

Mais une voix se fait entendre ; c'est celle de Sombreuil. Son pied foule la terre de Bretagne ; un souvenir breton lui rend une nouvelle énergie. « Messieurs, s'écrie-t-il, nous

n'avons plus de balles : rappelons-nous que dans une position semblable Grout de Saint-Georges, un vaillant chef d'escadre, faisait charger les canons de son vaisseau avec son argenterie, et qu'en guise de projectiles il l'envoyait aux ennemis de la France. »

A cette parole, invoquant un de ces dévouements chevaleresques dont on pourrait trouver tant d'exemples dans chaque famille de Bretagne, ces gentilshommes éprouvent un sentiment d'orgueil ; mais, moins heureux que Grout de Saint-Georges, ils n'ont même pas d'argenterie à transformer en mitraille. Cependant, presque sans munitions, ils savent si bien diriger leurs coups que dans le camp opposé on ne s'aperçoit pas de leur détresse. Sombreuil n'avait pas huit cents hommes en état de se défendre, et les Républicains étaient au nombre de plus de quinze mille.

La résistance était si vive qu'Humbert, mal engagé, et sous le double feu des Royalistes et de la flotte anglaise, place sa colonne à distance du Fort-Neuf, puis s'avancant et faisant des signes de paix, il demande à conférer avec les chefs. Ses grenadiers, au nombre desquels on compte Cambronne, qui nous a souvent fait ce récit ; ses grenadiers, effrayés de leur propre danger, peut-être aussi touchés de celui que courent des concitoyens, s'écrient sur toute la ligne : « Bas les armes ! vous serez épargnés. » Hoche lui-même envoie Rouget de l'Isle pour parlementer. On en était là, lorsque le général Ménage accourt le sabre à la main et la tête couverte d'un mouchoir blanc : « N'y a-t-il donc, s'écrie-t-il en s'adressant aux assiégés, que des nobles dans le fort ? » A cet appel les prisonniers des pontons anglais répondent : « Non, non ; il y a des Patriotes ! vive la République ! » et ils sortaient de leurs rangs, et ils meurtrissaient les émigrés, et ils s'élançaient sur la roche, d'où, à corps perdu, on les voyait se précipiter dans la plaine.

Humbert revient à la charge. Hoche s'engage verbalement à respecter la vie des émigrés ; mais la corvette *the Larck*, aux ordres du capitaine Ogilvy, continue son feu, et, avant de rien stipuler, Humbert déclare à Sombreuil qu'il est urgent de mettre un terme à ces décharges incessantes qui

répandent la mort dans les rangs républicains. « C'est, dit-il, le meilleur moyen d'enlever toute défiance au général Hoche. »

Un gentilhomme breton, Gesril du Papeu, va se jeter à la nage pour accomplir cette périlleuse mission. Il s'élançait à la mer lorsque le général des Bleus s'écrie : « Mais reviendrez-vous? — Je vous en donne ma parole, réplique l'émigré. — Eh bien! allez, » continue Humbert; et Gesril rejoint la corvette. Il aborde le navire anglais; il fait part de la capitulation proposée. On suspend le feu de l'artillerie; et le capitaine Keats veut retenir Gesril. « Non, répond celui-ci, je me regarde comme déjà prisonnier de guerre; ma parole est engagée, et je manquerais à l'honneur si j'acceptais votre offre. » Gesril retourne à la nage vers le Fort-Neuf. Sa foi en la parole républicaine lui coûta la vie.

Les promesses du général Humbert avaient produit un moment d'hésitation. Hoche en profite pour braquer deux canons chargés à mitraille sur la hauteur qui domine le Pont-Orange. A l'aide de cette artillerie, il balaye la jetée, massacre la population qui s'y trouve, et empêche ainsi les embarcations d'approcher. Sombreuil, qui n'a plus même la chance d'une belle mort, prête encore une fois l'oreille aux conseils d'Humbert, aux paroles de Hoche, aux cris des officiers et des soldats patriotes. Il prend la résolution de se fier à la capitulation que semblait lui offrir l'armée ennemie.

Alors, par un mouvement que l'histoire voudrait qualifier de malentendu, sept cents grenadiers fondent à la baïonnette sur ces infortunés qui n'ont plus la force de se défendre, et qui devaient ajouter foi aux propositions faites. Les uns parlent encore de résistance, car, ainsi que le dit Montaigne, « il est des pertes triomphantes à l'envi des victoires »; les autres, et c'est le plus grand nombre, mettent bas les armes. Sombreuil n'est pas parmi eux. Un aide de camp de Hoche, qui a pénétré jusqu'au bout du rocher, retourne vers son général, et lui annonce qu'il a découvert un jeune homme seul, d'une taille héroïque, d'une beauté merveilleuse, et qui, sans lui permettre de l'interroger, l'a abordé et lui a

dit : « Monsieur, je suis le comte de Sombreuil ; je demande au général Hoche un moment d'entretien. » Trois minutes après Hoche et Sombreuil se promenaient paisiblement, l'un à côté de l'autre, sur le parapet. Hoche était le plus près du bord, de sorte que d'un coup de coude le général royaliste pouvait précipiter dans la mer le général républicain. C'était presque le duc de Guise, après la bataille de Dreux, partageant son lit avec le prince de Condé, qu'il avait battu et fait prisonnier.

Pendant cet entretien qui roula sur la capitulation promise, mais non signée, sur la prière déjà faite par le chef des émigrés de périr seul pour le salut de tous, prière que les Bleus acceptent comme une expiation, Blad et Tallien arrivèrent. Hoche et Sombreuil s'avancent à leur rencontre : « Citoyens, dit le premier aux Conventionnels, je vous présente le comte Charles de Sombreuil. — Le comte de Sombreuil ! interrompt Blad. Monsieur, j'ai été en présence avec mademoiselle votre sœur. — Les malheurs de ma famille sont connus, s'écrie le noble jeune homme, j'ai voulu la venger. » A ces mots Sombreuil, qui s'est dévoué pour tous, émet le vœu de rejoindre sur un esquif l'escadre anglaise.

Peu d'heures lui suffisent. Il engage sa foi de gentilhomme qu'il reviendra à l'instant fixé. Les représentants n'osent accorder l'autorisation que sollicite le général royaliste ; mais Hoche croit à la parole de ce soldat qui lui paraît si grand. Sombreuil part. Il est sur la *Pomone*. Ses amis et les officiers de l'escadre cherchent à le retenir. On lui dit le sort qui l'attend ; on le menace de le garder à bord de vive force. « Je ne survivrais pas à la honte, réplique-t-il. J'ai donné ma parole, je dois aller la dégager. » Il la dégager en effet. De retour au Fort-Neuf, il se rend auprès du général Hoche, qui lui dit : « Monsieur, il m'en coûte de vous rappeler que vous êtes prisonnier. » Sombreuil tire de sa ceinture ses deux pistolets ; il les remet aux officiers de service. Avec une émotion pleine de dignité il détache son sabre, en sort la lame à demi, la baise respectueusement, et dépose cette arme entre les mains de Tallien.

Pendant ce temps on faisait l'évaluation du butin. Le

nombre des prisonniers s'élevait à près de quatre mille. Le rivage était couvert de tonneaux de vin de Bordeaux, de barriques d'eau-de-vie et de rhum, de biscuits et de comestibles de toute espèce, des armes, des approvisionnements, des malles et de la caisse de l'armée expéditionnaire. Tout cela était offert à l'intempérance et à la cupidité des Bleus. Ils s'enivrèrent, ils se chargèrent de butin; puis à cinq heures du soir de ce jour-là même, 21 juillet, le général Lemoine fait placer en rang les gentilshommes et les Chouans.

On les divise en plusieurs colonnes, et on les met en marche pour Auray. De là ils doivent être conduits à Vannes. A la tête de la première on voyait Sombreuil, l'évêque de Dol et ses prêtres; Soulanges, Broglie, Senneville, Rieux, et le reste des émigrés, au nombre de mille. Vieux chevaliers de Saint-Louis pour la plupart, ils montraient une tristesse virile qui attestait leurs souffrances et leur valeur. On leur laisse une faible escorte dont les soldats et les officiers sont ivres, et qui, pendant une étape de nuit, ne peut apporter aucun obstacle à la fuite des captifs.

Toutes les chaumières leur étaient ouvertes. Ils le savaient. Pourtant bien peu de ces gentilshommes consentirent à renoncer à la capitulation que leur garantissait l'honneur des généraux ennemis. Tous oublièrent ce qu'avait répondu Lantivy de Kerveno à Sombreuil, qui, après avoir parlé avec Hoche et Humbert, disait aux émigrés doutant de la sincérité républicaine : « Eh ! messieurs, croyons au moins à la foi des Français. — La foi des Révolutionnaires m'est si connue, avait répliqué Kerveno, que je vous jure que nous serons tous sacrifiés. » Ce chevalier de Lantivy, qui était blessé, marchait appuyé sur le bras de son frère. Le général Humbert l'aperçoit, il lui offre son cheval; mais, quoique mourant, Lantivy répond : « Merci, général, je ne puis l'accepter, mes camarades sont à pied. » Il avait été officier dans le régiment de Languedoc. Deux fantassins qui avaient servi sous lui le reconnaissent, le soutiennent et lui prodiguent leurs soins. Les émigrés arrivèrent à Auray, recevant sur la route de nombreux témoignages d'intérêt; quelques-uns furent suppliés par leur escorte de se sauver

à travers champs. Dans cette foule de soldats enivrés de sang et d'eau-de-vie il y eut beaucoup de cœurs généreux.

Le 23 juillet, à six heures du soir, les trois mille royalistes ou insurgés que l'on avait renfermés au fort Penthièvre se mirent en marche pour Auray. Sans distinction d'âge, de nom ou de grade, on les entassa tous dans l'église des Cordeliers. Pendant le trajet ces trois mille prisonniers, qui n'étaient gardés que par six cents Républicains, ne cherchèrent même pas à s'échapper. Ils croyaient à la capitulation ; mais plusieurs Bleus les désabusèrent. Depuis vingt-quatre heures ils vivaient avec eux dans le fort ; ils les plaignaient ; ils admiraient leur constance ; ils partageaient avec eux leurs rations, et de temps à autre ils ouvraient leurs rangs pour laisser passer ceux qui désiraient recouvrer la liberté.

Les vaincus sont dans les fers, et avant de dire ce que la Révolution fit de cette victoire, achetée par une valeur poussée jusqu'à l'héroïsme et par un contact avec la trahison qui mêle son cynisme à ces hauts faits, il faut, comme préambule des événements qui vont se dérouler, produire la lettre adressée par Sombreuil à Hoche. Elle est datée d'Auray, 22 juillet 1795 ; une phrase en a été effacée dans l'original par une main étrangère.

« Monsieur,

» J'écris à M. Tallien et je lui parle du sort de ceux dont les circonstances m'ont fait hier le chef. Dans le calme, comme dans l'orage des combats, j'emploierai toujours les moyens que me permettent les lois militaires pour veiller à ce qui les intéresse. Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait, qui aurait nécessairement succombé ; mais, monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus jusque dans les rangs la leur donner doit être chose sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir : s'ils ne doivent point y compter, monsieur, veuillez m'annoncer leur sort.

» Je suis, monsieur, votre très-humble serviteur,

» Le comte CHARLES DE SOMBREUIL. »

Le général Hoche n'était pas cruel de sa nature. Dans des prévisions que la mort a déjouées au profit de Bonaparte, il ne désirait pas attacher son nom à des actes de cruauté. Il avait une froide ambition, et, parvenu si vite au faite des honneurs, il pouvait aspirer à tout. Malgré ses formes tranchantes et la modération dont par malheur sa correspondance ou ses ordres trahissent les calculs, le général tenait à ménager les différents partis. Il était du nombre de ces Républicains spéculant sur l'avenir, et, à travers leur vie, encore si courte et pourtant si remplie, ne craignant pas de mesurer la distance qui les séparait de l'autorité dictatoriale. Un égorgeement en masse des captifs ne devait aller ni à ses goûts ni à ses espérances. Sous prétexte de poursuivre la colonne de Tinténiac, qui, guidée par Pontbellanger, avait envahi les Côtes-du-Nord, et qui, de concert avec la flotte anglaise, menaçait ce pays, Hoche remit le commandement du Morbihan au général Lemoine.

Révolutionnaire exalté, féroce par principe ou par besoin, Lemoine se vit chargé de tout l'odieux des jugements et des exécutions militaires; et, avec douze bataillons d'élite, Hoche prit la route de Saint-Malo. Le même jour, 22 juillet, il recevait la lettre de Sombreuil, et n'osait y répondre. Il partait. Tallien, lui aussi, se rendait à Paris; il y arriva le 27, veille de l'anniversaire du 9 thermidor, sa journée de gloire.

S'il faut en croire Rouget de l'Isle, qui l'accompagna dans ce voyage, le représentant fut durant la route dans les dispositions les plus favorables. Son imagination mobile et son caractère impressionnable étaient émus de la grandeur du désastre auquel il avait assisté. Son cœur s'attendrissait au souvenir de ces Français qui, Royalistes par conviction, s'étaient battus avec tant d'éclat contre la République, leur implacable ennemie. Dans sa tête il arrangeait déjà le discours par lequel il tâcherait de persuader à la Convention d'être modérée et généreuse. Quelques heures de séjour à Paris firent évanouir ces belles espérances.

Lanjuinais était un proscrit girondin, et à ce titre l'un des apôtres les plus fervents de la guerre civile qui, après le 31 mai 1793, aurait rendu le pouvoir à sa faction. Il voyait

souvent madame Tallien : il lui faisait part des dénonciations vraies ou supposées dont son mari était la victime. On l'accusait d'être vendu à l'Espagne et aux émigrés ; on annonçait même dans les comités que l'événement de Quiberon en ferait foi. Lanjuinais parla à madame Tallien de l'arrestation probable de son mari ; et, député breton, ayant des haines de parti à satisfaire, il lui fit entendre que c'était seulement par la sévérité que Tallien rentrerait en grâce avec la Convention. Tallien descend de voiture. Sa femme lui communique les craintes calculées de Lanjuinais. Alors, cédant à ses préjugés révolutionnaires, le représentant de Quiberon se montre cruel par lâcheté. Le lendemain, 28 juillet, il paraît à la tribune. La salle entière retentit d'applaudissements.

« Les émigrés, s'écrie-t-il après un tableau des différents combats dans lequel il a le soin véritablement patriotique de passer sous silence les secours offerts par la trahison et acceptés par la République, les émigrés, ce vil ramas de complices, de stipendiés de Pitt, ces exécrables auteurs de tous les désastres et de tous les forfaits contre lesquels la France lutte depuis cinq ans, ont été poursuivis au sein des flots par nos braves, que guidaient la vengeance et l'enthousiasme de la République, et les flots les ont rejetés sous le glaive de la loi. En vain ont-ils cherché à retarder les coups qui devaient les frapper ; en vain ont-ils envoyé plusieurs parlementaires pour obtenir quelques conditions. Quelle relation pouvait-il exister entre nous et ces rebelles ? Qu'y avait-il de commun entre nous, si ce n'est la vengeance et la mort ? La mort des héros eût été trop douce pour des traîtres. La Providence leur réservait un châtement qu'ils ne tarderont point à subir, et dont la rigueur et l'opprobre doivent être proportionnés à leurs crimes. »

A ce tissu de calomnies, auxquelles les bulletins de Hoche lui-même, d'accord en cela avec la vérité, fournissent le démenti le plus formel, Tallien ajoute encore. Il a peur d'être accusé de pitié. Pour flatter l'instinct sauvage et la crédulité des Révolutionnaires qui entendent ou qui liront ces paroles, il ajoute :

« Je tiens à la main un des poignards dont ces chevaliers étaient armés, qu'ils destinaient à percer le sein des Patriotes, et dont ils n'ont pas fait usage pour eux-mêmes, parce qu'ils connaissaient le venin que cette arme recélait. (Le rapporteur présente un poignard.) Il faut apprendre à toutes les nations qu'un animal en ayant été frappé, il a été vérifié que la blessure était empoisonnée. »

Tallien plus tard a eu honte de son mensonge. Il s'en est repenti; mais les émigrés étaient morts : morts peut-être sous le coup de cette accusation, si bien appropriée aux idées démagogiques. Le repentir de Tallien est non venu pour les Patriotes. Le *Moniteur* constate encore que les émigrés de Quiberon se servaient de poignards empoisonnés. La Révolution n'en demande pas davantage; elle est toujours et partout la même.

Le sort des Blancs était décidé. Hoche, pour l'acquit de sa conscience, avait timidement glissé dans une dépêche au Comité de salut public ces deux lignes, qui ne pouvaient le mettre en péril, et qui plus tard devaient servir ses projets :

« Il serait cruel et impolitique, mandait-il, de songer à détruire six ou sept mille familles qui ont été entraînées à Quiberon par la terreur ou le prestige. »

Il s'en était tenu là. Tallien, dont les passions étaient moins voilées, allait plus loin : il avait menti sciemment à la face de l'Europe; il avait calomnié des prisonniers sans défense, calomnié leur courage, calomnié même l'humanité. La Convention applaudit, et les Royalistes furent sacrifiés. Il ne restait plus pour les faire mourir qu'à leur trouver des juges. Cette dérisoire manière d'exécuter révolutionnairement des vaincus avait déjà lieu dans le Morbihan, tandis que Tallien recevait à Paris les ovations de l'Assemblée.

La paix de Bâle, cette grande victoire du principe démocratique sur les Rois et sur les cabinets de l'Europe, était signée. La République traitait en même temps avec chaque puissance prise séparément. A la nouvelle des dernières calamités qui fondaient à Quiberon sur les défenseurs de la Monarchie, Frédéric-Guillaume de Prusse, ce souverain qui, avec de loyales intentions, avait fait et laissé commettre

tant de fautes, se sentit ému de pitié. Nouvel allié de la France, il pense qu'après tant d'affronts à sa dignité royale il est bien en droit de demander une grâce à la Convention. Il écrit au comte d'Hardenberg, son négociateur à Bâle. Le roi de Prusse dans cette lettre exprimait le « désir de voir la nation française s'abstenir de répandre le sang des émigrés faits prisonniers à Quiberon, et notamment du malheureux comte de Sombreuil, qui était particulièrement connu de Sa Majesté Prussienne ».

A cette communication, toute d'humanité, Barthélemy, l'habile diplomate qui, au nom de la République française, travaillait encore à négocier et à conclure la paix de Bâle, dépêche en toute hâte un courrier pour Paris. Il joint ses vœux et ses avis au désir de Frédéric-Guillaume. Mais la Révolution n'avait pas laissé le temps à ces bonnes volontés de mettre obstacle à l'effusion du sang royaliste.

Les captifs avaient été entassés pêle-mêle à Auray, dans les églises du Saint-Esprit et des Cordeliers. Ils n'avaient pas de paille pour se coucher, pas de pain pour se nourrir, pas d'eau même pour étancher leur soif au milieu des chaleurs de l'été. L'administration municipale se montra humaine; elle ouvrit à un grand nombre de détenus la porte de ces églises transformées en cachots infects; la charité des habitants fit le reste. Sombreuil, qui attirait tous les regards, qui excitait toutes les sympathies, sortit de prison et fut confié à la garde d'un officier, qui, à l'exemple des états-majors de l'armée, eut pour lui les égards dus à un tel courage. Mais le 7 thermidor (25 juillet) l'administration départementale du Morbihan, sur les conclusions de Boullé, son procureur général syndic, prit un arrêté qui mettait en suspicion l'humanité. On y lisait :

« Le directoire, informé par divers rapports des faits suivants :

» Que, dans la translation de Quiberon à Auray des prisonniers faits lors de la prise de cette presque île, environ trois cents Chouans ont échappé et se sont répandus dans les terres ;

» Que, depuis cette translation, lesdits prisonniers ne

sont pas soumis à une surveillance aussi exacte que la sûreté publique l'exige ; que plusieurs même ne sont pour ainsi dire pas détenus, puisqu'ils communiquent librement avec les personnes du dehors ; qu'on en voit journellement se répandre dans les rues d'Auray, sans autre garde que quelques factionnaires placés isolément à l'entrée de chaque rue ;

» Que Sombreuil, l'un des principaux chefs des émigrés débarqués à Quiberon, est même pour ainsi dire sur parole logé à l'auberge du *Pavillon-d'en-Haut*, à Auray ;

» Qu'il paraît que la classification des prisonniers n'a pas été faite, ou que, si on s'en est occupé, on a mis dans cette opération importante la plus grande inexactitude ;

» Que tous les Patriotes témoins du peu de surveillance qui s'exerce dans les lieux où sont détenus leurs ennemis, ou que le bruit public en a informés, craignant les suites funestes qui peuvent en résulter dans les circonstances critiques où se trouve encore le département, réclament la plus prompte exécution de la loi, dont aucune puissance ne peut, dans un État libre, paralyser l'action ;

» Qu'il n'existe encore à Auray en activité aucun tribunal ni commission militaire chargés de juger les émigrés et leurs complices ; que de cette inactivité, sur les motifs de laquelle on laisse errer l'opinion publique, il résulterait bientôt que les suites de la victoire remportée à Quiberon, qui devaient, en recréant l'esprit public, intimider pour jamais les ennemis de la patrie, auraient un effet tout contraire si la société, blessée si cruellement, n'était promptement vengée ;

» Vu un écrit remis au directoire et souscrit individuellement par plusieurs citoyens de Vannes, lesquels dénoncent les mêmes faits, et demandent qu'en attendant l'application de la loi contre ceux que le glaive doit frapper, il soit pris des mesures pour empêcher leur évasion et leur interdire les correspondances et communications extérieures ;

» Considérant que les faits ci-dessus énoncés sont de la plus haute importance et de nature à exciter toute la sollicitude de l'administration ;

» Considérant que l'existence prolongée des émigrés et de leurs complices sur le territoire français, qu'ils ont osé souiller

par leur présence et par leurs crimes, est un outrage à la loi, arrête, » etc.

Ce que le directoire du Morbihan arrêta était ce que le surlendemain Tallien devait solliciter de la Convention : la mort des émigrés. Le général Lemoine savait le fond de la pensée de Hoche ; il connaissait sa lettre du 6 thermidor aux représentants Guezno et Guermeur, sa lettre dans laquelle il avait lu ces paroles, qui donnèrent naissance à l'arrêté du directoire morbihannais :

« Vos collègues Blad et Tallien, écrivait Hoche, ont fait plusieurs arrêtés relatifs aux prisonniers faits dans cette journée, et bientôt la commission militaire, qui sera demain en activité, fera justice des conspirateurs qui se trouvent parmi eux. »

Lemoine agissait en conséquence.

Tout s'apprête donc pour l'accomplissement du drame qui va se dérouler. Le 9 thermidor (27 juillet), Sombreuil, l'évêque de Dol, Soulanges, Lalandelle, Rieux, Petit-Guyot, douze prêtres et d'autres captifs sont amenés devant une commission militaire créée à Auray. Sombreuil est interrogé le premier. « J'ai vécu, s'écrie-t-il, et je mourrai royaliste. Prêt à paraître en face de Dieu, je jure sur l'honneur qu'il y a eu capitulation, et qu'on s'est engagé à traiter les émigrés comme des prisonniers de guerre. J'en appelle au témoignage des soldats qui m'entourent. » Plusieurs Républicains affirment que la capitulation a été proposée par Humbert et reçue par Sombreuil, qui s'en est excepté. D'autres disent qu'ils ont crié aux émigrés de mettre bas les armes et qu'ils auraient la vie sauve. Il n'était pas question de justice ; il ne s'agissait que d'obéir aux exigences révolutionnaires. La commission rendit ce jugement :

« LIBERTÉ, HUMANITÉ, ÉGALITÉ, JUSTICE.

» Ce jourd'hui 9 thermidor an III de la République française une et indivisible, nous, Barbarou, chef du 1^{er} bataillon de la Gironde ; Ducarpe, capitaine audit bataillon ; Moisset, lieutenant au 1^{er} bataillon du 8^e régiment d'infanterie ; Bouvet, sergent-major au 1^{er} bataillon des 83 départements, et P. Cu-

nit, caporal au même bataillon, membres de la commission militaire établie à Auray, nommés par le général Lemoine, commandant la 5^e division, en vertu de la loi du 25 brumaire 3^e année républicaine, et l'arrêté du représentant du peuple Blad en date du 3 courant, pour juger les prisonniers faits ledit jour 3, dans la presqu'île de Quiberon, par l'armée républicaine, étant réunis en la salle d'audience du tribunal civil, avons fait extraire des prisons pour comparaître devant nous les dénommés ci-après, savoir :

» Urbain René de Hercé, âgé de soixante ans, ci-devant évêque de Dol, natif de..., fils de..., domicilié à... — Charles de Sombreuil, âgé de vingt-cinq ans, natif de Limoges, domicilié à Paris, capitaine au régiment d'Esterhazy-hussards, fils de François Sombreuil et de Marie Lechoisier, etc. ;

» Lesquels, après avoir subi interrogatoire, ayant été trouvés convaincus d'émigration et d'avoir porté les armes contre la République, et tous de s'être trouvés dans le rassemblement d'émigrés et autres ennemis de la France descendus sur son territoire ; la commission militaire, vu l'art. 7 du titre V de la loi du 25 brumaire an III de la République une et indivisible, dont la teneur suit :

» Tous les Français émigrés qui seront pris faisant partie de rassemblements, armés ou non armés, seront jugés dans les vingt-quatre heures, etc. ;

» Condamne les dénommés ci-dessus à la peine de mort : ordonne qu'ils seront conduits ce jour à Vannes, chef-lieu du département, pour y subir leur jugement dans les vingt-quatre heures, conformément à l'article 8 du titre V de la loi précitée ; déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République. — Fait et prononcé à Auray en séance publique, lesdits jour et an que devant, et ont signé. »

On transféra sur-le-champ à Vannes ces premières victimes. Elles y arrivèrent à minuit, et trouvèrent les Patriotes de la ville occupés à célébrer l'anniversaire du jour qui avait délivré la France de Robespierre et de ses séides. Le *Journal de l'administration départementale du Morbihan*, qui rend compte de cette fête, parle des discours prononcés par les clubistes, des hymnes chantés en chœur par les ci-

oyennes de Vannes; discours et hymnes qui, ajoute-t-il, « ont été suivis d'un solo de violon exécuté par Boyer, qui a été vivement applaudi ». On dansa longtemps, on dansait encore, lorsque le lendemain ces gentilshommes, Sombreuil et le vénérable René de Hercé en tête, marchaient à la mort. Un bataillon de Paris leur servait d'escorte. —

On lisait à chacun d'eux, pendant le trajet, sa condamnation. Le général Lemoine, pour ne pas perdre de temps, avait écrit aux officiers chargés de les faire fusiller :

« Vous n'ignorez pas que les jugements militaires doivent être lus publiquement au lieu de l'exécution. Nous pensons que cette formalité pourra être remplie pendant que les condamnés seront conduits au supplice, afin que leur exécution ne soit pas retardée. »

On les fait ranger sur une seule ligne, autour de la promenade publique nommée la Garenne. Un bandeau est offert à Sombreuil; il le refuse. On le somme de se mettre à genoux, il s'écrie : « Je fléchis le genou devant Dieu, dont j'adore la justice! Je me relève devant vous, qui, comme moi, n'êtes que des hommes. » Et il expire à l'âge de vingt-six ans. La même décharge tue en même temps tous ses compagnons, qui, dans une nuit de prières, avaient appris de l'évêque de Dol à mourir chrétiennement, sans regret et sans ostentation.

Ce jour-là, à la prison de la ville, il se passait une de ces mille scènes d'intérieur qui déchiraient le cœur des émigrés. Deux femmes se présentaient à la geôle et demandaient le jeune Talhouët, dont le père avait trouvé une mort glorieuse à l'affaire du 16 juillet. Talhouët sort; mais tout à coup un cri perçant, un cri de mère retentit : « Ah! mon fils! » s'écriait la comtesse de Talhouët, et elle tombait presque sans vie sur le pavé de la geôle. Les émigrés accourent; ils voient cette veuve évanouie dans les bras de son enfant, et une jeune fille, une orpheline, une sœur qui, en couvrant son frère de larmes, cherche à rappeler sa mère à l'existence et à la douleur. Ce tableau rappelait à chaque prisonnier trop de souffrances intimes pour ne pas exciter leur intérêt. Ils prodiguent à la veuve, à la mère de leur com-

pagnon d'armes les soins les plus affectueux. Lorsqu'elle eut repris ses sens : « Mon fils, disait-elle à travers ses sanglots, mon pauvre fils, c'est moi qui dois mourir, moi qui t'ai laissé partir ; » et, convulsivement serrés dans les bras l'un de l'autre, ces deux femmes et ce jeune homme n'osaient plus se séparer. Il fallut que les geôliers arrachassent la mère et la fille de ce lieu de désolation.

Les paroles adressées par Sombreuil à la commission militaire d'Auray avaient du retentissement. La capitulation était un fait avéré par tous ces gentilshommes qui portaient si loin le prestige de l'honneur, et qui n'auraient pas daigné sauver leur vie au prix du plus léger mensonge. Elle était attestée par les Républicains honnêtes. Le représentant Blad et Hoche sentirent la nécessité de publier une déclaration quelconque démentant la parole de Sombreuil, de ses compagnons, et même des soldats ou officiers de l'armée révolutionnaire. Hoche écrivit :

« J'étais à la tête de sept cents grenadiers qui prirent M. de Sombreuil et sa division; aucun soldat n'a crié que les émigrés seraient traités comme prisonniers de guerre : ce que j'aurais démenti sur-le-champ. »

Blad s'exprima en ces termes :

« Les représentants du peuple, membres du Comité de salut public, envoyés extraordinairement dans les départements de l'Ouest, déclarent que, quoiqu'ils fussent sur les lieux et accompagnassent partout les colonnes républicaines, ils n'ont eu connaissance d'aucune capitulation, ni même d'aucune condition convenue avec les émigrés et les Chouans pris à Quiberon; déclarent que le général en chef et les autres généraux leur ont assuré que non-seulement ils n'avaient rien promis, mais qu'ils avaient dit hautement à Sombreuil, en présence de quelques autres chefs du parti, qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient rien promettre; déclarent enfin que, si quelques officiers ont invité les Patriotes, les Républicains qui étaient dans le fort (et il y en avait plusieurs), à mettre bas les armes, ils n'ont adressé la parole qu'aux prisonniers français enrôlés de force, aux cultivateurs arrachés de leurs

foyers par la violence, et non à des traîtres avec lesquels aucune loi ne permettait de traiter. »

Et ce Conventionnel, qui avait fui devant l'artillerie du fort Penthièvre, avait le courage d'ajouter :

« Tous ces scélérats ont mis lâchement bas les armes, suivant leur louable coutume, quand ils se sont vus serrés de près, et que le général leur a déclaré qu'il n'entendrait à aucune proposition de la part des rebelles. »

Nier la capitulation était une affaire si bien arrêtée entre ceux qui l'avaient proposée, que le jour où Sombreuil était fusillé, d'autres Royalistes comparaissaient devant la même commission qui l'avait jugé la veille. Parmi eux, on remarquait Joseph de Broglie, la Rochefoucauld, de Botherel, Conen de Saint-Luc et Lantivy-Trédion. Joseph de Broglie, en face de ce tribunal, s'écria : « Les généraux et les Représentants républicains sont des lâches; ils ont trompé des Français qui se fiaient loyalement à leur parole : et vous, qui vous dites nos juges, vous êtes des cœurs sans énergie, car pas un de vous ne doute de la capitulation. » Le général Lemoine força le tribunal à insérer dans le jugement rendu le 10 thermidor la déclaration suivante, qui voudrait expliquer le cri : « Bas les armes ! » que les soldats déclaraient avoir fait retentir sous l'inspiration de leurs chefs et de leur humanité individuelle :

« Considérant que la capitulation dont argüent les accusés ne peut exister, que les lois n'en admettent aucune avec les émigrés; — Considérant que la vérité est qu'il n'en a pas existé, et que c'est une défense vague alléguée par eux; que les mots : « Bas les armes ! » qui ont été entendus, ne regardaient que les Patriotes mêlés forcément avec les émigrés (il fut établi que plusieurs avaient été liés pour être embarqués); que la déclaration dont la teneur suit en est une preuve convaincante :

» Je soussigné, général de brigade, atteste qu'il n'y a point eu de capitulation avec les troupes qui ont été vomies sur nos côtes dans la presqu'île de Quiberon; qu'on a seulement crié : Bas les armes ! à tous les Patriotes; que le Représentant Tallien a constitué prisonnier le parlementaire

des rebelles. — En conséquence, la commission militaire s'occupera sans délai du jugement des prisonniers faits dans la presqu'île de Quiberon, en se conformant surtout aux lois et arrêtés des représentants du peuple.

» Signé LEMOINE. »

Mais en regard de ces documents, qui, aux yeux de la Révolution, peuvent avoir une ombre de créance, il faut mettre les récits contemporains, les écrits d'Antrechaux, de Villeneuve, de l'abbé Péricaud, de Chaumareix, de la Ville-gourio et de Saint-Georges, tous témoins *de auditu* de la capitulation promise, tous affirmant qu'elle a existé, tous en fournissant mille preuves. Il faut ajouter foi à des hommes qui, à l'exemple de Kergariou-Loctmaria, ancien capitaine de vaisseau, marchaient par humilité pieds nus au supplice, et priaient pour leurs bourreaux, tout en proclamant qu'il y avait eu capitulation. Il faut ajouter foi au marquis de Senneville, qui disait au négociant Renaud lui proposant de le faire sauver d'Auray : « Merci, monsieur, de votre humanité; je suis prisonnier sur l'honneur et il y a capitulation. Je me croirais déshonoré si je doutais de la parole d'un Français. » Il faut ajouter foi à la Villéon, lieutenant-colonel de Rohan, qui, averti par des soldats de son ancien régiment d'Anjou, et pressé par eux d'échapper à la mort qui le menace, leur répond : « Je ne puis croire que des officiers français manquent à leur parole : il y a eu capitulation. »

De pareils hommes étaient incapables de mentir au moment de paraître devant Dieu et en invoquant l'honneur français, qu'ils comprenaient si bien. Il s'en rencontra même qui, pour ne pas blesser la vérité, refusèrent, comme les jeunes Volude de Lage, Lassénie et Hector Boguais, d'accepter le sursis que l'on offrait à ceux qui déclareraient avoir émigré avant l'âge de seize ans. Plusieurs ne voulurent pas faire cette déclaration, innocent subterfuge que les commissions militaires acceptaient avec empressement et sans examen. Ils refusèrent parce que c'était mentir à leur conscience; mais ils en appelaient à la capitulation; et, comme Voltaire, moi, j'en crois des témoins qui se font égorger. Il faut sur-

tout que la Révolution accepte le démenti donné par l'empereur Napoléon à ceux qui nièrent ce que les Royalistes affirmaient. Or, à la page 267 du sixième volume de ses *Mémoires*, Bonaparte dit :

« Les émigrés qui ne purent s'embarquer furent pris avec le brave Sombreuil, au nombre de douze cents. Ce chef s'était rendu par une SORTE DE CAPITULATION VERBALE FAITE AU MILIEU DE L'ACTION, à laquelle le général en chef, Hoche, était tout à fait étranger. Il le prouva, puisqu'il ne voulut point la reconnaître; et, de fait, il ne le pouvait pas. C'était Tallien, représentant du peuple à Vannes, qui seul avait ce pouvoir. Mais le général Hoche fit tout ce qu'il pouvait faire : ce fut de ne pas faire garder les prisonniers, qui eurent toute la nuit pour gagner la forêt et se sauver. La plupart de ces malheureux ne voulurent point en profiter. »

Le 2 août 1795, le général Lemoine crée à Auray deux nouvelles commissions. Les officiers désignés pour les composer refusent d'accepter de pareilles fonctions. Un d'eux même, le chef de bataillon Douillard, écrit à Lemoine :

« Citoyen général, j'aime bien la République. Je déteste les ex-nobles et les Chouans, je les combattrai jusqu'à la mort; mais sur le champ de bataille j'ai voulu les épargner. J'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de capitulation honorable. La République ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats. Je ne puis pas juger ceux que j'ai absous le sabre à la main. »

Lorsque dans une armée française on fait appel à des sentiments généreux, on est sûr d'être entendu. L'honneur imposait le devoir de se récuser. Tous se récuserent ou se déclarèrent incompétents. Le général Lemoine se vit forcé de s'adresser à des Belges et à d'autres étrangers enrôlés sous le drapeau tricolore. Les Blancs furent condamnés. On les exécutait jour par jour au nombre de cinquante à soixante-dix. Les malades et les blessés n'étaient pas exempts du supplice. Lantivy-Kerveno n'a plus que peu d'heures à vivre. On a la cruauté de le placer sur un brancard, et il est fusillé le 30 juillet. Les officiers français avaient refusé d'être juges, les soldats n'osèrent pas être bourreaux.

Un bataillon de volontaires parisiens et ceux d'Arras et de la Gironde furent les seuls qui ne reculèrent pas devant cette mission : ce fut à eux et à des étrangers que le représentant Blad eut recours afin d'accorder, comme il le disait, satisfaction à la vengeance nationale. Les soixante-dix premiers Royalistes que l'on mena au supplice arrivèrent sur le lieu de l'exécution ; ils avaient prié en commun pendant le trajet. A la vue des soldats belges chargés de verser leur sang, ils se jettent à genoux, élèvent les mains et les yeux vers le ciel ; puis, à haute voix, ils prient encore pour le bonheur et pour la gloire de la patrie commune. Immobiles d'étonnement, les troupes républicaines partagent bientôt cet élan religieux. Des sanglots mêlés à des cris de grâce se font entendre. Une décharge à bout portant glace tous les cœurs. La justice révolutionnaire avait son cours.

Les exécutions continuèrent avec une effroyable régularité. On avait vu les soldats s'efforcer de diminuer le nombre des victimes, et transgresser, même au péril de leur vie, les ordres barbares que Lemoine leur intimait. Il y eut de la part de l'armée et des populations un assaut de générosité qui honore le caractère national, des actes de dévouement et de charité qui reposent l'âme de ces scènes de carnage ; mais les transfuges des régiments de Dudresnay et d'Hervilly se firent encore une fois délateurs. La mort de tous les captifs était résolue, et quelques-uns de ces gentilshommes, dont personne ne voulait constater l'identité, cachaient leurs noms et leur rang. Les transfuges signalent aux commissions militaires ceux avec lesquels ils croient être revenus d'Angleterre. C'était une prime accordée à la délation : ces misérables en profitèrent. Alors on fusilla avec plus d'acharnement.

Le sol de la Garenne, de l'Ermitage et de l'Armor était couvert de flots de sang que les chiens ne pouvaient tarir, quoiqu'on les menât à chaque heure du jour et de la nuit se gorger auprès des cadavres, que l'on abandonnait nus à la vue du peuple. Les charretiers de l'armée étaient chargés des inhumations ; ils s'acquittaient de ce devoir avec une brutale grossièreté que les plaisanteries du général Lemoine

excitaient encore. Immédiatement après l'exécution, ces charretiers s'emparaient des morts, les dépouillaient de leurs vêtements, puis, les saisissant par les cheveux, par un bras ou par une jambe, ils les traînaient à la fosse commune et les y précipitaient. On a vu plusieurs de ces martyrs, qui n'avaient point été tués du premier coup, se ranimer sous la violence des secousses, pousser des cris lamentables, et essayer de se soulever de la tombe. Les fossoyeurs les abattaient d'un coup de bêche, et en ricanant ils leur jetaient des pelletées de terre. Un jour on fusilla avec si peu de soin que le lendemain des bras, des jambes d'hommes furent aperçus sur cette terre, que les émigrés ensevelis dans leur agonie avaient entr'ouverte. Ces bras et ces jambes étaient tordus dans d'épouvantables crispations.

Un tel spectacle ne suffit plus bientôt à la barbarie. On manquait de soldats de bonne volonté pour fusiller : ordre fut signifié de choisir des enfants de dix à quinze ans et de les façonner au meurtre. Cet ordre s'exécuta. Alors on fusilla sans distinction ; il n'y eut plus de jugements en forme, plus d'interrogatoires. Les bourreaux prirent au hasard, et, malgré la loi qui ne reconnaissait comme émigrés que les Français sortis du territoire après seize ans révolus, on passa par les armes des enfants qui n'avaient pas atteint leur quatorzième année. Le fils du comte de Talhouët, le Métayer, Chérière de la Chérière et beaucoup d'autres moururent ainsi. Personne ne songea à leur appliquer la loi ; ces enfants l'ignoraient, leurs juges l'avaient oublié.

A la nouvelle que le comte de Rieux, le dernier rejeton de cette grande famille dont un des chefs fut le tuteur de la reine Anne de Bretagne, sa nièce, est prisonnier et va subir la mort, les paysans de Rieux et des paroisses voisines courent aux armes pour délivrer l'héritier de tant de gloires. Ils se mettent en marche ; mais sur la route on leur annonce son exécution, et ils se dispersent pleins de tristesse.

D'autres Chouans s'approchent de la ville ; ils excitent secrètement les prisonniers à la révolte. Dans la nuit du 16 août, un rassemblement nombreux marche pour les soutenir : deux transfuges du régiment d'Hervilly dévoilent

encore ce complot. Le général Lemoine fait courir la garnison aux armes, deux pièces de canon à mitraille sont braquées devant les prisonniers; Lemoine menace de faire feu. Rien désormais ne pouvait arracher à la mort les derniers débris de Quiberon; la plupart périrent dans une prairie au pied d'une colline, maintenant en vénération, et que le peuple appelle le *Champ des Martyrs*. C'est l'Haceldama de la Révolution. Quatre cent trente et un ans auparavant, cette même prairie de Tréauray avait vu, dans une bataille, renverser Bertrand Duguesclin et mourir Charles de Blois.

Les mères bretonnes dont les enfants sont malades ou trop faibles y viennent en pèlerinage. Elles se mettent à genoux, et, au milieu des plus ferventes prières, elles traînent leurs enfants sur cette terre qui fut arrosée d'un sang si français. C'est chercher la force dans le souvenir de la force; c'est invoquer le dévouement à sa cause, le martyr même pour elle, à la place où tant d'hommes intrépides furent frappés. Il y a peut-être de la superstition dans cette idée, mais à coup sûr il y fermente un germe d'héroïsme, et c'est un hommage que, dans nos temps de révolution, le peuple ne doit pas perdre de vue.

En 1814 le maréchal Soult eut cette même pensée : il proposa d'ériger un monument à la mémoire des victimes de Quiberon, et il réclama l'honneur d'inscrire son nom à la tête des souscripteurs. Le monument a été élevé, les Bretons seuls ne l'ont pas oublié. Il est l'unique en France pour constater le passage de la Révolution. Partout ailleurs, à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Nantes, à Lille, à Toulouse, à Strasbourg et à Arras, on danse, on se livre à toutes sortes de négoce ou de plaisirs sur les places et dans les lieux publics où s'engloutit la génération qui nous précéda sur la terre. L'oubli du passé et l'insouciance de l'avenir ont étouffé dans les cœurs les lâchetés ou les turpitudes de la Terreur. Nous foulons sans respect, sans repentir, sans effroi pour nous-mêmes, le sol où se dressèrent les guillotines, où retentirent les fusillades; et afin d'écartier tant de lugubres souvenirs, nous en appelons à une impossible conciliation ou à un silence plus impossible encore. La

Bretagne, en élevant sa colonne des Martyrs, a été plus nationale que toutes ces autres provinces faisant de leurs calamités révolutionnaires un livre fermé à toujours, et que personne ne doit plus feuilleter pour ne pas troubler la folle quiétude des uns et les criminelles espérances que les autres ne prêtent même pas la peine de déguiser sous un remords imposteur.

Le 28 thermidor (15 août 1795) Lemoine écrivait aux représentants et à Hoche :

« Je ne trouve plus dans la garnison aucun officier pour remplacer les juges-commissaires que j'ai été forcé de destituer. »

Et lorsque sa coupable mission fut accomplie, il écrivit encore à Hoche, le 26 nivôse an iv (16 janvier 1796), en lui adressant la liste des victimes :

« Les malveillants diront peut-être que le nombre des fusillés est trop ou n'est pas assez grand. Peu importe aux amis de la loi. Les noms de ceux qui ont été tués dans les différentes affaires que nous avons eues avec ces messieurs, ainsi que ceux qui se sont bravement jetés dans la mer lors de notre entrée dans la presqu'île de Quiberon, n'y sont pas portés. Il serait à désirer que tous nos ennemis fussent aussi bien détruits que les émigrés qui ont échoué à Quiberon.

» Salut et fraternité.

» LEMOINE. »

Cette liste fait monter à sept cent onze le nombre des Royalistes tués au mépris de la capitulation et à quatre cents celui des morts dans les prisons. Mais ces chiffres, quelque élevés qu'ils soient, n'ont jamais paru exacts à ceux des habitants de Vannes et d'Auray qui, dans les ardeurs de leur charité, prodiguèrent aux prisonniers les secours, les consolations et les moyens d'évasion dont ils disposaient. Les récits contemporains les élèvent beaucoup plus haut. Nous avons entre les mains la preuve que cinq frères du nom de Jallays, gentilshommes du bas Poitou et soldats dans le régiment de Béon, périrent à Vannes, et pourtant sur cette liste il ne s'en rencontre qu'un désigné comme ayant subi le mar-

tyre, que la valeur de ces nobles frères avait si bien conquis. Mais, dans l'ignorance forcée de l'histoire, il faut bien accepter la liste des martyrs telle que le général Lemoine la dressa ; il faut bien surtout rendre à ces noms glorieux ou obscurs l'hommage qui leur est dû.

Dans ce vaste répertoire de la mort, où les plus illustres familles de la vieille monarchie donnent la main, par l'égalité du supplice, aux plus modestes existences, il y a des Broglie, des d'Avaray, des Beaucorps, des Caqueray, des Bellegarde, des Chevreuse, des Duportail, des Rieux, des de Corday, des Duboicetier, des Goulaine, des Caradec, des Guerry de Beaugard, des la Houssaye, des Courson, des Kermoisan, des Coëtlosquet, des Lambertye, des Lamoignon, des Soulanges, des Monroi, des la Villéon, des d'Arbouville, des la Rochefoucauld, des la Roche-Aymon, des Royrand, des Gesril du Papeu, des Savatte de Genouillé, des Fénelon, des Kergariou, des Lusignan, des Viart, des Béarn, des Villeneuve, des Beaufort, des Labarte, des Maurville, des Beaumont, des Labarre, des Clinchamp, des Urvoy, des Boislandry, des Caffarelli, des Carcaradec, des Brumauld, des Champsavoie, des Chastaignier, des de Cotte, des Damas, des la Ferté-Meun, des Gimel, des Kervasdoué, des la Lande, des Saint-Luc, des Montesquiou, des la Mousseye, des Navailles, des d'Orvilliers, des Percy, des Phélyppeaux, des Robecq, des Sainte-Suzanne, des Savignac, des Vauquelein, des Malherbe, des Montlezun, des Villavicencio, des Péliissier, des Penferet, des Rossel et des Talhouët. Tous ces noms sont confondus pêle-mêle avec ceux d'une foule d'ouvriers, d'artisans, de laboureurs, d'étudiants, de bourgeois, de prêtres, de matelots, de commerçants qui, eux aussi, avaient voulu combattre et mourir pour la Monarchie.

Comme pour les gentilshommes, nous citerons au hasard quelques-unes de ces gloires du martyre ; humbles gloires qui ne devraient jamais périr : Aloy, Andrein, Bachelot, Bans, Bénard, Boussineau, Briche, Cazeaux, Chenu, Cotel, Curnier, Dano, Draju, Essanot, Elec, Févenot, Flattin, Fournier, Gimel, Guicheteau, Hébert, Hervec, Jallet, Jouan, Kerbelet, Landu, Leclerc, Légo, Lelièvre, Malherbe, Martin,

Mosel, Norman, Olier, Paris, Pédit, Péron, Pesel, Priez, Rafrère, Rechin, Renissac, Rio, Robert, Sico, Tassène, Tisso, Vendeune, Vaudin, Vir et Yot, forment avec les illustrations déjà citées un de ces contrastes que l'histoire ne doit pas perdre.

Mais à côté de ces fidélités mourant pour leur cause il y a d'autres noms qui se sont sacrifiés pour l'humanité, d'autres dévouements qui, au péril de leur vie, se jetèrent dans cette sanglante arène pour disputer des victimes aux bourreaux, ou du moins pour adoucir les suprêmes moments de ceux qui allaient périr. La comtesse de Gouvello, mademoiselle du Parc, madame Marquet et sa fille offrirent aux femmes d'Auray et de Vannes un exemple que toutes s'empressèrent de suivre. Elles vinrent dans les prisons encombrées, apportant des paroles de consolation ou des secours. Elles cherchèrent à faire évader ceux qui tenaient encore à l'existence. Elles réussirent plus d'une fois, et souvent des officiers républicains, parmi lesquels l'histoire doit citer Ulysse, Moriancour, Pradal, Saint-Clair et Fayard, secondèrent ces pieuses intentions.

Il restait encore un grand nombre de prisonniers à juger ; mais ce massacre, qui durait depuis un mois, fatiguait les tribunaux militaires, les Belges qui exécutaient les sentences, le peuple, triste spectateur de tant de supplices, et la Convention elle-même. Le Comité de salut public savait toutes les difficultés que le général Lemoine éprouva pour former ces commissions. Les émigrés n'existaient plus ; il n'y avait à sévir que contre les Royalistes de l'intérieur, encore au nombre de plus de trois mille dans les cachots. Le Conventionnel Mathieu, envoyé en mission avec Guezno et Godin auprès des armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg, s'occupa activement d'intéresser tout à la fois les paroisses et les citoyens à la mise en liberté de ces trois mille détenus, dont la République ne savait que faire. Il arrêta que les communes « avaient la faculté de racheter la détention de leurs habitants compromis à Quiberon, moyennant le dépôt des armes et des munitions qu'elles pouvaient avoir, et à condition qu'elles s'engageraient à solder, au nom

des prisonniers, une contribution en grains égale au tiers du revenu de ceux de leurs habitants dont elles voudraient obtenir la liberté ».

En quatre jours plus de deux mille de ces malheureux furent ramenés dans leurs familles. On acquitta ou même on ne jugea pas le reste; et afin de donner une idée des captations dont ces Blancs étaient l'objet, rappelons un passage du rapport des administrateurs du Morbihan dans lequel ils énumèrent aux délégués de la Convention leurs démarches et les résultats qu'ils croient avoir obtenus :

« Déjà, disent ces administrateurs, des communes considérables se sont soumises complètement. Riantec et Plouhinec ont retiré dans le même jour quatre cent trente-sept prisonniers après avoir déposé leurs armes avec quatorze cents quintaux de froment.

» Trois commissaires de notre sein allèrent dans le parc qui renferme ces malheureux au nombre de plus de deux mille porter des paroles de paix et de consolation et les éclairer sur leurs vrais intérêts.

» Des groupes se formèrent autour d'eux, écoutèrent en silence, et laissèrent apercevoir un repentir touchant.

» Les habitants de Riantec et de Plouhinec offraient d'un autre côté un tableau attendrissant, lorsque d'une main on leur présenta la loi du 30 prairial, qui les condamnait, et de l'autre l'acte de clémence qui les y arrache. Des larmes de reconnaissance coulèrent de tous les yeux; les cris de *Vive la République! Vive la Convention!* furent mille fois répétés, et, si nous les laissâmes passer une dernière nuit dans l'enceinte qui leur avait servi de prison, nous aimons à croire qu'elle n'a pas été perdue pour la République.

» Déjà les communes de Landevan et Bels ont déposé des armes en assez grand nombre; celles de Kervignac, Theix, Marzan, Plœren, Saint-Avé, déclarent n'en pas avoir, et réclament à grands cris leurs prisonniers. Nous insistons sur la remise complète des armes; nous tiendrons rigoureusement à cette mesure salutaire aussi longtemps que les districts ne nous affirmeront pas qu'il n'en existe point. Au surplus, pénétrés comme nous le sommes de l'esprit qui a

dirigé votre arrêté, nous profiterons de la latitude que vous nous avez laissée pour opérer le plus grand bien, pour ramener au giron de la République des hommes trop faciles à égarer. Puisse la clémence nationale épargner l'effusion du sang en pacifiant nos malheureuses contrées ! »

Telle fut la catastrophe de Quiberon. L'histoire des guerres civiles n'en a pas encore offert de plus épouvantable. Nous ne reviendrons ni sur les faits, ni sur les accusations, ni sur les discordes que d'Angleterre ou de Paris on chercha à faire éclater dans cette armée, dont la valeur fut si brillante, dont la fin fut si tragique. Nous avons raconté les intrigues des comités dirigeants : c'est les avoir flétries. Nous avons indiqué les erreurs, les contre-temps et les désastres qu'entraînèrent les dissensions que le cabinet de Saint-James avait cru devoir fomenter. Nous avons dit les cruautés révolutionnaires, les courageuses résignations royalistes, l'astuce des uns, la confiance trompée des autres, la sainte pitié des soldats républicains, l'humanité de la marine anglaise et la politique du gouvernement britannique.

Cette bataille de vingt-trois jours, s'achevant dans les supplices, peut donc être aujourd'hui appréciée et jugée. Sous le coup même des exécutions d'Auray et de Vannes, elle le fut par la France entière, qui accusa Tallien de barbarie et Hoche de pusillanimité. A Londres, dans la chambre des communes, l'éloquent Sheridan prononça sur cet ensemble de faits un jugement que l'histoire a ratifié.

Des explications avaient été demandées à Pitt. Ce ministre en fournit de peu concluantes ; et, pour donner le change aux interpellations, il ajouta : « Du moins, et c'est une consolation pour nous, il n'a coulé aucune goutte de sang anglais sur le rivage de Quiberon. »

— C'est vrai, interrompt Sheridan, le sang anglais n'y a pas été versé, mais l'honneur anglais y a coulé par tous les pores.

CHAPITRE VIII.

Combats et succès des Chouans de la rive droite et du Maine pendant l'expédition de Quiberon. — Mort de Coquereau. — Scepeaux et Dieusie. — Combats de la Chêne et du rocher de Piochais. — Défaite des bataillons qui ont fusillé les émigrés à Auray et à Vannes. — Boisguy et Blandin. — Cadoudal ramène dans le Morbihan la division de Tinténiac. — Nouvelle organisation de cette division. — Mort de Jambe-d'Argent. — Hoche commence à parler de paix. — Retour de Puisaye en Bretagne. — Dissensions entre le conseil du Morbihan et ce chef. — Puisaye se retire dans le département d'Ille-et-Vilaine. — Assassinat de la Caze. — De Scepeaux et Boisguy reconnaissent Puisaye pour général. — Bourmont et d'Andigné. — Le général Richard. — Lettre de Bonneau, général en chef des côtes de Cherbourg, sur les crimes commis par ses soldats. — Succès de Frotté. — Organisation de la Normandie. — Affaires de la forêt de Saint-Jean-des-Bois et de Tinchebray. — Mort de la Trébonnière.

L'intrigue et la trahison avaient changé en désastre le succès à peu près assuré de Quiberon ; elles avaient rendu à la République une force morale qu'elle n'osait plus chercher dans son sein, et, sur les débris de cette expédition, Hoche écrivait au Comité de salut public, le 6 fructidor an III (23 août 1795) :

« Tout nous réussit maintenant. Le général Lemoine a rigoureusement accompli son devoir de Patriote. Il est à croire que l'Angleterre y regardera à deux fois avant de vomir sur nos côtes cette vilénie d'émigrés, qui cependant ont su mourir bravement. Il était temps que ces justes exécutions finissent, car les esprits se soulevaient ; mais aujourd'hui il reste à consolider cette importante victoire. Nous avons triomphé par les armes : il faut vaincre les cœurs par l'aménité. Je crois qu'il serait bon de mettre à profit la terreur que nous inspirons dans les campagnes pour pacifier de gré ou de force. Les Chouans sont atterrés ; mais, si l'on ne profite pas de cette situation pour les mettre dans l'impossibilité de renouveler la guerre, la République n'aura fait qu'une longue dépense de sang inutile. Le cheva-

lier de la Vieuville a voulu surprendre Fort-Malo, il a échoué; mais dans ce peuple à part il y a une force d'entêtement inexplicable, et ils reviendront à la charge si vous ne prenez pas vite de sages résolutions. Il serait urgent de faire quelque sacrifice. D'ici à quelques mois nous n'avons rien à craindre. Les Chouans qui sont encore sous les armes seront facilement détruits par nos colonnes; mais il en renaîtra, et ce sera toujours à recommencer, et alors ne trouverons-nous peut-être pas autant d'éléments de succès chez les Brigands que la première fois. »

En annonçant que d'ici à quelques mois il n'avait rien à craindre, Hoche était dans l'erreur. Il avait obtenu une victoire décisive; mais cette victoire n'affaiblissait que relativement la Chouannerie. Répandue, organisée sur le sol, elle n'a pris qu'une part indirecte aux événements de Quiberon. L'agence de Paris l'avait tenue à l'écart, nous avons dit par quels moyens, mais ces corps disséminés ne demandaient pas mieux que de venger leurs frères d'armes égorgés. Hoche prenait pour de l'anéantissement une de ces exaspérations contenues, si terribles avec le caractère breton. Ce qui s'était passé dans le bas Maine et sur la rive droite de la Loire pendant les combats de Quiberon prêtait encore une nouvelle ardeur à ces sentiments de vengeance.

Coquereau, le chef redouté de la Mayenne, celui qui savait si bien harceler les Bleus par une activité sans égale, qui les trompait par ses stratagèmes et les effrayait par la multiplicité de ses excursions, s'était enfin vu acculer dans le district de Château-Gouthier. Depuis sa reprise d'armes, il était incessamment poursuivi par le général Lebley, qui avait des forces nombreuses à opposer à sa petite troupe. Enfin, le 10 messidor an III (28 juin 1795), le Chouan et Binet, son aide de camp, accompagnés de vingt Royalistes, sont atteints dans une ferme entre Daon et le château de Comblères par un escadron de hussards. Coquereau s'échappe de la maison, et se voit en rase campagne; mais, toujours poursuivi, il ne veut plus fuir devant l'ennemi. Il fait volte-face, et soutient avec Binet le choc des cavaliers : il est blessé à l'épaule. Binet s'élançe pour lui laisser le temps de mettre ses jours

en sûreté : Binet expire percé de coups. Les Bleus courent à Coquereau, qui, n'ayant même plus la force de soulever son sabre, le jette à la tête d'un hussard du 11^e régiment ; ce hussard, nommé François, se précipite sur le Chouan et l'achève. Le général Lebley écrivait le lendemain, 11 messidor, aux administrateurs du département de Maine-et-Loire :

« Enfin ce scélérat de Coquereau, chef de Chouans, qui depuis trop longtemps inspire la terreur dans le pays et se prévalait d'y commander souverainement, vient de perdre cette éphémère souveraineté : ses mains criminelles ne seront plus teintes du sang d'aucune victime. Hier, à neuf heures du matin, entre Daon et le château de Comblères, le bras d'un brave hussard s'est appesanti sur sa tête et a délivré la patrie d'un monstre qui n'a cessé de la poignarder. »

Gaullier, dit Grand-Pierre, né à Morannes en 1766, se mit aussitôt à la tête de cette division, et, plus humain que Coquereau, il sut réparer les pertes éprouvées ; mais Coquereau avait un frère qui, enrôlé dans les armées républicaines, servit tour à tour sous la Fayette, Dumouriez et Moreau. Les chants de triomphe que le *Moniteur* fit entendre sur cette mort lui révélèrent que son compagnon d'enfance s'était mêlé à la guerre des Chouans. Le jour même il désertait le drapeau tricolore et venait se ranger sous celui de la monarchie. « Mon frère, dit-il aux Blancs, est mort parmi vous : je le vengerai ou je mourrai comme lui. » Le lendemain il faisait le coup de feu contre les Bleus, que Jambéd'Argent, le Chandelier et Taille-Fer ne cessaient de harceler dans leurs cantonnements respectifs.

Mais ce n'était pas une guerre en règle sur tous ces points. Ainsi un nouveau chef de Chouans, nommé Cadet, périssait devant le château de Sceaux en poursuivant une colonne d'Aubert-Dubayet ; ainsi au château de Brunet la 62^e demi-brigade, commandée par l'adjudant général d'Halencourt, était battue d'abord, reprenait ensuite l'avantage et dispersait enfin les insurgés. Dieusie, Turpin et le chevalier de Mesnard allaient assaillir la ville d'Angers, devant laquelle les Vendéens échouèrent. La garde nationale et les volon-

taires d'Évreux tentent une sortie, afin de protéger la cité. Ils fouillent les bois de Bécon et l'abbaye de Pontron. Sur la route de cette abbaye à Ingrandes, ils tombent dans une embuscade, et, après quelques heures de combat, ils se retirent en désarroi. Le 13 juillet, Lebley est atteint par les Chouans dans les landes Margueries. La nuit est obscure; l'affaire s'engage, et les Bleus reculent encore.

Le vicomte de Scepeaux de son côté, avec ses divisions agissant presque toujours isolément afin de fournir moins de prise aux Bleus, n'avait pas cessé de les inquiéter. Comme les autres chefs, trompé par les avis de l'agence au moment même où il se mettait en route pour s'avancer vers Quiberon, de Scepeaux n'en a pas moins continué cette guerre d'escarmouches qui à la longue faisait plus de mal à la Révolution que vingt batailles. Chaque jour amenait une rencontre. De Scepeaux, dont Pallierne, Mourain de l'Herbaudière, Franc-Bernard, Tête-Carrée et le redoutable Frey, dit Tranche-Montagne, ses chefs secondaires, servent admirablement les intentions, étendait chaque jour ses progrès. Ancenis était cerné par Pallierne. Une autre colonne tenait en échec Varades. Ingrandes et Couëron tombaient entre les mains des Chouans, qui, maîtres de ces villes, affamaient les populations et les troupes républicaines, arrêtaient la navigation sur la Loire et couvraient toutes les routes de leurs bandes armées. Mais, le 20 juillet 1795, cette division perdait un de ses plus brillants officiers. Le marquis Anne de Becdelièvre, son major général, était un jeune homme de vingt et un ans qui, après avoir guerroyé sous le drapeau de Condé, avait saisi la première occasion pour rentrer en Bretagne. A l'affaire d'Oudon, qui fut si meurtrière et si disputée, Becdelièvre sent qu'il faut payer d'audace pour suppléer au nombre. Il s'élançait sur les Bleus; il est à plus de quatre-vingts pas de ses gars, qui n'ont pu égaler son ardeur, lorsque, chargeant seul une compagnie de tirailleurs, il est mortellement atteint. Une balle lui avait traversé la poitrine.

Le lendemain 21 juillet, Turpin et Dieusie investissaient la ville de Segré. Ils avaient deux mille insurgés avec eux. Après

avoir sommé les habitants et la garnison de se rendre, ils l'attaquèrent de vive force et en plein jour. La résistance fut opiniâtre; enfin la garnison abandonne la ville : elle cherche à se rallier près du Lion-d'Angers. Quatre cents Chouans embusqués sortent des haies et des landes, fondent sur les Bleus, et n'en laissent pas un vivant. Pendant ce nouveau combat les assiégeants pénétraient dans Segré; ils fusillaient les Révolutionnaires saisis les armes à la main, et, après s'être emparés des caisses publiques, ils s'avançaient contre le général Bonneau, accouru d'Angers pour délivrer Segré. Il n'était plus temps, Bonneau se replia afin de ne pas offrir encore aux paysans une seconde victoire. De Scepeaux avait temporairement sous ses ordres la division de la Guerche, qui parfois portait son concours au Maine. Cette division, que son chef, la Haye Saint-Hilaire, était parvenu à soumettre au frein de la discipline, est célèbre par la multiplicité de ses combats. Elle n'avait pour officiers que des Bretons. Les principaux étaient les deux Lumeau, Boismencé, Horcolle, Lancelot, Gérard, les deux Bellier, Manoes, Racelin, Moreau et Griel.

Le 10 juillet, Boisguy fondait, entre Mellé et Souvigné, sur la garnison de Saint-Georges, il la mettait en déroute. Le 16, cette même garnison, aidée de plusieurs détachements arrivés de Normandie, marche sur Parigné pour enlever le Chouan, dont la troupe est disséminée dans la campagne. Il est prévenu à temps de ce dessein : il convoque les bandes voisines, celle du Chatelier entre autres; il dresse une embuscade près de Cogé, et au moment où les Bleus se disposaient à cerner sa maison, il les pousse avec tant de vigueur, qu'entraînés par les gardes nationaux ils ne peuvent se rallier que dans leurs retranchements de Saint-Georges. Le 22 juillet, le général Chérin connaît à Rennes les événements de Quiberon; il devine que Hoche n'a plus besoin de troupes nouvelles : il envoie du renfort aux cantonnements que Boisguy tient en échec. Le Breton est au village de la Chêne-en-Romagné; il sait l'arrivée de ces nouveaux adversaires. Il marche à leur rencontre. On se battait depuis une heure sans avantages marqués, lorsque Hay de Bonteville, avec sa

division de six cents insurgés, arrive au secours de ses compagnons d'armes. Bonteville prend en flanc les Républicains, qui se débandent. Une colonne de huit cents hommes sortait de Fougères pour les rallier; l'attaque recommence, elle dura jusqu'à la nuit. Les Bleus avaient perdu trois cents des leurs, ils abandonnèrent le champ de bataille.

A quatre jours de là, les du Boisguy sont encore en ligne. Ils guettent, au rocher de la Piochais, un convoi parti de Fougères pour Louvigné-du-Désert. Ce convoi est escorté par la légion nantaise et par la garde nationale de Fougères, que commande de Ruam. Les Bleus sont obligés de s'engager dans une route que des marais impraticables rendent étroite et difficile. Guy de Boisguy, récemment revenu d'émigration, dirige la gauche des Blancs; Aimé est au centre et Bonteville occupe la droite. Les Patriotes marchent sans soupçonner l'embuscade. Chaque jour ils tombaient dans les pièges que les Bretons leur tendaient, et, par imprévoyance ou par faux calcul, ils ne s'étaient pas encore habitués à se défier des Chouans. L'arrière-garde républicaine est déjà au milieu des Royalistes. Boisguy s'écrie : Feu ! Aussitôt plus de quatre-vingts soldats tombent morts. La nature du terrain empêchait les autres de se mettre en bataille. Leurs officiers cherchent à les rallier afin de protéger la retraite. Leur courage devient inutile, la mort était partout et les Bleus reculaient. Boisguy l'aîné s'élançait à leur poursuite; il a bientôt devancé ses volontaires; il veut seul couper la retraite à un peloton républicain qui s'avance dans le marais. Ce peloton s'arrête, et, dans son étonnement, il semble attendre ce que ce jeune homme va décider. Guy se jette jusqu'à la ceinture dans la vase. Les Patriotes l'ajustent, et, frappé de trois balles, il meurt deux heures après au village de Charbonneloire en Landean.

Pendant ce temps Aimé poursuivait l'ennemi sur la grande route. Avec deux Chouans, Salmon et le Blond de la Morinais, il faisait mettre bas les armes à une compagnie entière; mais là il apprend que son frère est blessé à mort. Il court le rejoindre, quand une fusillade plus vive que les précédentes le fait retourner sur ses pas. C'était Bonteville, qu'at-

taquait la garnison de Fougères sortie de la ville au premier bruit du choc. Aimé met en déroute cette colonne; et il allait enfin presser une dernière fois la main de Guy, lorsque sa mort lui est annoncée.

Ici un crime horrible fut commis, et ce sont les Chouans qui furent les coupables. Les Bleus, pressés par les Blancs, avaient abandonné le convoi. On l'avait fait filer dans l'intérieur des terres; mais au milieu de ce convoi il y avait une voiture qui contenait mademoiselle Féselier et mademoiselle Chobé, sa cousine. La première, qui allait se marier en Normandie, portait avec elle quinze mille francs. Les hommes qui s'étaient emparés du convoi découvrent cette somme. Froustel, l'un d'eux, dit qu'il a des ordres, et il renvoie au combat ses camarades. Resté avec cinq insurgés, il fusille ces jeunes filles, les dépouille de leurs quinze mille francs et laisse, dans un chemin creux, la voiture auprès des deux cadavres. A cette nouvelle, Boisguy, qui vient d'assister à l'enterrement de son frère, s'indigne et veut qu'au plus tôt on juge les meurtriers. Pierre Froustel et Charles Costaz étaient en fuite. Ils sont arrêtés, et, le 12 août, traduits devant un conseil de guerre : il fut démontré qu'ils étaient les coupables. Boisguy les fit fusiller, ainsi que le portait la sentence.

Dix jours auparavant, le 3 août, Aimé et Hay de Bonteville sont avec deux mille hommes entre Cossé et Craon. Ils marchent contre le général Gency, qui, à la tête des 85^e et 154^e demi-brigades, sort de Château-Gonthier pour s'opposer à cette invasion. Gency a quatre pièces d'artillerie; il espère faire rétrograder les Chouans de Boisguy et de Bonteville. Après cinq heures de fusillade, ces derniers voient arriver sur le terrain des renforts qui accourent de Château-Gonthier, et à la voix de leurs chefs ils s'égaillent. Non loin de Boisguy, et dans le même espace de temps, la Trébonnière occupait les environs de Fougères et faisait aux Bleus cette guerre de détail qui leur est si funeste. Chaque jour il les attaquait, chaque jour il leur enlevait leurs convois; il leur livrait deux combats entre Plélan et Mordelles, trois autres entre Mordelles et Rennes, et un autre dans les ave-

nués de la Sillaudais. Là , avec cinquante Royalistes, il mettait en déroute cent quatre-vingts faux Chouans ou *Cent-Sous*, ainsi que les Républicains appelaient ces misérables. Les soldats les flétrissaient en leur infligeant, comme nom de guerre, l'assignat ou *corset*¹ qu'ils recevaient pour prix des attentats que la Nation mettait au compte des Blancs. Le 27 juillet 1795, dans la matinée, la Trébonnière les battait à leur sortie du château de Cicé; le soir du même jour il les battait encore près du moulin de Bury.

Ces pertes et ces succès sur la rive droite de la Loire étaient un stimulant pour le courage des Royalistes. Le désastre de Quiberon réveilla dans les cœurs un nouveau sentiment de vengeance. Les paysans et les gentilshommes échappés durant le trajet du fort Penthievre à Auray répandirent dans les divers cantonnements de l'Ouest la nouvelle de ce fatal échec. Auguste de Tercier l'apportait à de Scepeaux; Alexandre de Souvré, Alexis de Lancreux l'annonçaient à Jambe d'Argent et aux soldats de le Chandelier; elle parvenait à la même heure à la division de Boisguy et sur la ligne de Bretagne. Charette, en Vendée, la recevait en rugissant, et du sein de leurs armées il ne s'échappait qu'un cri : c'était un vœu de vengeance; il fut promptement exaucé.

Trois bataillons français, les volontaires de Paris, d'Arras et de la Gironde, n'avaient pas eu l'énergie de refuser leur concours à des exécutions que la capitulation promise rendait iniques; ils avaient secondé la férocité des Belges. Ce fut sur eux et sur ces étrangers que l'armée royale dirigea ses coups. On épia leurs marches, on suivit leurs pas. Lorsque les Chouans surent vers quel point ces bataillons s'avançaient, ordre fut intimé de les combattre et de les anéantir à tout prix.

Aimé du Boisguy, le premier, fond sur les volontaires de Paris; le 18 août 1795, il les joint à deux lieues de Fougères. Ce bataillon allait délivrer la ville de l'espèce de blocus que les Blancs établissaient autour de ses murailles.

¹ On appelait ainsi ces assignats, parce que celui qui les fabriquait et les signait se nommait Corset.

Depuis la mort du chevalier Guy-Alexandre Piquet son frère, Boisguy, enseveli dans sa douleur, n'avait cherché qu'une fois à la faire expier aux Bleus; mais en apprenant qu'il a sous la main une partie de ces exécuteurs de Quiberon qui sont voués à la mort, il ne peut contenir sa colère, et il les attaque.

Les Parisiens n'ignoraient pas la proscription dont ils étaient frappés. Avec une insouciance de la vie qui tient plus à l'éducation des rues de Paris qu'au véritable courage, ils se faisaient gloire d'assumer sur leurs têtes les résultats de la capitulation violée. Aimé ne comptait avec lui que huit cents hommes. Dans sa précipitation il n'a pas eu le temps d'en réunir davantage. Il court sur les volontaires à la baïonnette tandis qu'une compagnie de ses chasseurs du Roi les saisit par derrière. Bientôt le désordre se met dans les rangs des Parisiens, peu habitués à se voir assaillis avec une pareille fureur. Le commandant réunit autour de lui l'élite de son bataillon; il essaye de briser cette phalange serrée que Boisguy a formée. Le commandant et ses grenadiers expirent sous les baïonnettes. Alors Boisguy s'écrie : « Point de pitié pour ces assassins, tuez partout ! Ce sont eux qui ont jugé et fusillé à Quiberon ! » De telles paroles étaient un arrêt de mort : il ne s'échappa qu'une cinquantaine de fuyards. Tous périrent à peu de jours d'intervalle dans les landes où les paysans bivouaquaient et sous le couteau des femmes et des enfants, qui les mutilaient sans pitié.

Le bataillon d'Arras avait reçu une autre destination; mais il n'eut pas un sort plus heureux. Le 22 août il escortait un riche convoi parti de Nantes pour Châteaubriant. Ce convoi renfermait cinquante mille francs en numéraire, onze cent mille en assignats, des armes, des munitions et des denrées de toute espèce. Il arrivait dans les Brehendes, lorsque soudain il est harcelé par des Chouans embusqués à droite et à gauche de la route. La fusillade était faible, indécise même : Blandin, capitaine de la paroisse de Carquefou, l'avait ainsi décidé, et Blandin s'était chargé « de rendre bon compte de ces égorgeurs de Quiberon ». Ce sont ses propres paroles. Malgré l'intensité de la chaleur, le

chef du convoi ne veut pas faire reposer sa troupe ; il en accélère même la marche, et, toujours tenu en haleine par les tirailleurs des Chouans, toujours inquiet par le fatal cornet à bouquin qui retentit dans les montagnes comme un appel, il parvient à cinq quarts de lieue de Carquefou, au pied de la montagne de la Ceriseraye. Blandin le guettait là avec l'élite de ses soldats et les *campbuses* ou compagnies du Perrey, de la Hambertière, du Mesnil en Ligné et de Saint-Mars la Jaillé.

Le convoi s'engage dans la montagne. Blandin alors crie : « Feu sur les chevaux ! » Les paysans obéissent à ce paysan comme eux. Tous les chevaux des différents attelages chancellent sous la même décharge. Les Bleus abandonnent cet immense convoi ; ils fuient. Mais Blandin n'a accompli que la moitié de son œuvre. Il se jette à la poursuite des Révolutionnaires et les rejoint au hameau de la Banque, sur le bord de la route. Ils s'étaient ralliés, ils faisaient bonne contenance ; pourtant il ne leur fut pas possible de tenir devant l'impétuosité des Royalistes, qui, pour la plupart, armés de longues canardières ou d'espingoles, nourrissaient un feu qui portait coup dans les rangs du bataillon d'Arras. Au commencement de l'action il y avait dix-huit cents Bleus autour du convoi. Deux heures ne s'étaient pas écoulées, et il ne se rencontrait plus de vivant qu'un petit nombre de prisonniers. Ils parlèrent de grâce et de merci. Les Chouans furent insensibles à cette prière. « Vous avez fusillé à Quiberon, vous serez fusillés ici, » disaient-ils aux Bleus qui les imploraient, et tous périrent. Trois hommes seulement avaient échappé à ce massacre, la plus juste des victoires. Ils couraient vers le bourg de Nort ; mais, haletants, épuisés de fatigue, ils voulurent étancher leur soif au ruisseau de la Digue. Ils y trouvèrent la mort. Le commandant avait été découvert parmi les cadavres. Il respirait encore ; ses blessures même n'étaient pas mortelles. Cet officier fut convaincu d'avoir un des premiers égorgé les émigrés au fort Penthievre, et d'avoir siégé comme juge dans les commissions militaires d'Auray. On le fusilla au château de Bourmont.

Il restait à détruire le bataillon de la Gironde et les compagnies belges qui avaient trempé dans les exécutions d'Auray. La justice de Dieu ne se fit pas attendre. Le 27 août les uns tombèrent sous les coups des insurgés de Jambéd'Argent, les autres périrent quelques jours plus tard dans différentes rencontres avec les Vendéens de Charette ou les soldats de Scepeaux. Un certain nombre fut massacré par les Manceaux au poste de Brée et dans des circonstances analogues à la capitulation de Quiberon. Le bourg de Brée, non loin de Laval, avait une garnison de Belges. Les Manceaux viennent l'assaillir : les Belges et plusieurs Patriotes du pays se réfugient dans une tour ; ils en soutiennent bravement le siège. Les Chouans alors environnent cette tour de feux qu'ils ne cessent d'alimenter. Bientôt les Républicains, suffoqués par la fumée, offrent de capituler si on leur accorde la vie sauve. La promesse en est faite solennellement. Les Bleus sortent de la tour, mettent bas les armes ; mais, au mépris de la parole échangée, tous sont fusillés à l'instant même en représailles de Quiberon. Et les paysans, implacables justiciers, répondaient à toutes leurs plaintes : « Vous avez manqué à votre parole de Quiberon, nous manquons à la nôtre. Chacun son tour, et le bon Dieu nous jugera tous. »

Ce qu'il y a de remarquable, ce que l'histoire ne doit pas oublier, c'est qu'avant la fin du mois il n'existait plus un seul des exécuteurs. La correspondance du général Lemoine, à laquelle nous empruntons ces détails, ne laisse aucun doute sur l'accomplissement de ce vœu fait par les Royalistes.

« Vous m'avez demandé, écrivait-il aux représentants du peuple le 19 fructidor an iii (5 septembre 1795), de vous fournir une liste des bons Patriotes qui m'ont aidé dans les vengeances que j'ai exercées au nom de la Nation. On a eu, malgré moi, le tort de les engager, même avant la fin de l'affaire, au milieu de ce pays sauvage ; et j'ai le regret de vous annoncer que tous ont péri, assassinés par nos lâches ennemis. C'est à peine si les états de situation que je viens de parcourir en présentent quelques-uns sur les cadres.

Les Brigands avaient juré de les faire tous périr, et nous ne pouvons plus qu'honorer leur mémoire républicaine. Je viens de proposer à Hoche de faire une fête funèbre en l'honneur de ces martyrs de la justice nationale. J'espère qu'il accueillera un vœu qui doit moraliser l'armée, dont les officiers et régiments m'ont donné de graves sujets de plaintes au sujet de ces expéditions. »

Le général Hoche était parti de Quiberon immédiatement après sa victoire. Avec douze bataillons d'élite il s'était mis à la poursuite de la colonne de Tinténiac, dirigée par Pontbellanger. Cette colonne avait été attirée à Saint-Malo dans le but de soutenir le mouvement que le chevalier de la Vieuville cherchait à faire coïncider avec la descente des émigrés. La Vieuville avait des intelligences dans la place ; mais tous ces projets en sens contraire, toutes ces intrigues qui se croisaient, n'aboutirent qu'à faire manquer l'expédition principale, sans aucun résultat même pour la prise de Saint-Malo. Gouyon de Beaufort, Victor de la Baronnais et Pierre Lemonnier, chefs des divisions de Dinan, du Clos-Poulet et de Dol, espéraient, à la faveur de la nuit, escalader les remparts, dont on devait leur faciliter l'accès. Déjà les frégates anglaises enlevaient les bâtiments de transport et les canonnières de la République sous les batteries mêmes des forts.

Tout était convenu pour la surprise nocturne ; la veille du jour où ce complot allait éclater, l'espion Prigent en livra le secret aux Bleus. Ces derniers arrêtent à l'instant même les Royalistes de la ville, investissent et dispersent le camp de la Vieuville et de la Baronnais. Ils interceptent même une correspondance qui leur dévoile les opérations ultérieures. C'est pour ce complot que Tinténiac avait été éloigné de sa route. Après la mort du général, Pontbellanger, son successeur, veut mettre à exécution le plan qu'il connaissait ; mais les insurgés ont déjà commencé à déserté le drapeau. Les Morbihannais seuls de Georges Cadoudal tiennent ferme : le 20 juillet ils passent sur le corps d'un régiment républicain qui veut leur barrer le passage ; le 21 ils sont au château de Lorge, puis ils pénètrent avec leur

nouveau général dans les Côtes-du-Nord. Ils envahissent Quintin ; la garnison fait résistance. Les Chouans, vainqueurs, s'emparent de la ville, y lèvent une forte contribution, tournent Saint-Brieuc, se rendent maîtres de Châtaudren, où leur colonne doit se mettre en communication avec l'escadre anglaise ; mais là on ne trouve ni messages, ni plans, ni trace de la flotte. Les Chouans crient à la trahison. Dans le même moment le bruit du désastre de Quiberon se répand, et Hoche arrive pour repousser la division expéditionnaire. Pontbellanger et son état-major, peu habitués à cette guerre de partisans, ne songent plus qu'à leur salut personnel. On fait replier les Blancs sur Quintin. A la nuit on évacue la place, on prend la route de Corlay. Mais dans cette même nuit Pontbellanger disparaît, il abandonne les Morbihannais. Cette désertion en face de l'ennemi était sans excuse : elle pousse à son comble l'exaspération des Chouans, qui, éloignés de plus de vingt-cinq lieues de leurs cantonnements, se voyaient, sans ressources, sans munitions, égarés au milieu des armées républicaines.

Dans ce moment critique, Cadoudal annonce qu'il se charge du salut de tous. A cette parole d'un jeune homme qui par sa mâle fermeté a maintes fois soutenu l'énergie de ses amis, la confiance renaît dans les rangs, et Georges, que le péril a élu général, se prépare à la retraite. Il fallait de l'audace pour l'entreprendre, de l'expérience pour la mener à bonne fin. Cadoudal et Mercier se mettent à l'œuvre. En trois jours et trois nuits de marche, à travers mille dangers et malgré des engagements que les ténèbres n'interrompaient pas, ils ramenèrent sur le territoire du Morbihan cette foule qui en était sortie l'espérance au cœur. Ils n'avaient pas perdu un homme en rétrogradant. Quinze jours après l'armée était licenciée : Cadoudal, son nouveau chef, lui accordait un repos dont il avait besoin lui-même pour l'organiser plus vigoureusement.

De Sol de Grisölles, le chevalier de Silz, Duboys, de Troussier, Guillemot, Léridan, Duchayla, Saint-Régent, Lantivy, Saint-Hilaire, Jean Jan, Bonfils de Saint-Loup, Bruslon et Rohu, frère du pilote, furent ses chefs de divi-

sion. Berthelot fut mis à la tête de la cavalerie, de Trécesson dirigea l'artillerie. Lepeige, dit *Debar*, et Deschamps de Villiers furent chargés de rallier les insurgés de Carhaix. Pic de la Mirandolle avait une compagnie franche formée des débris échappés à Quiberon. Ces chefs étaient indistinctement gentilshommes ou paysans. Cadoudal s'inquiétait fort peu de la naissance. C'était à la bravoure et à la capacité qu'il réservait les honneurs du pouvoir, et jamais choix ne répondirent mieux à l'attente d'un général. Parmi les hommes désignés par lui il en est un qui, par son influence en Bretagne, sort du cercle des généraux secondaires : c'est Pierre Guillemot.

Né à la ferme de Villehelo en Buléon, il avait commencé ses études au collège de Vannes; la mort de son père le força à y renoncer, et il fit valoir la propriété de Kerdell, qui lui appartenait. Guillemot devint Chouan quand la Bretagne leva son drapeau contre la Révolution. Ce fut au bois de Colledo qu'il livra son premier combat. L'abbé Leclerc, vicaire de Saint-Jean-Brevelay, était traîné à Josselin par quatre-vingts soldats. Avec trente paysans Guillemot attaque l'escorte, la met en fuite, et arrache de leurs mains le prêtre, qui, blessé à la jambe, mourut peu de jours après. A partir de cette affaire, Guillemot, secondé par Legall et Priol, ne laisse point passer une semaine sans assaillir et vaincre les Bleus. Il était le type du Chouan. D'une force prodigieuse et d'une activité que rien ne parvenait à fatiguer, il se montrait pieux et fier, juste et bon, mais de cette bonté qui savait ne pardonner qu'au repentir sincère.

Cette organisation militaire ne remplissait pas encore les vœux de Cadoudal. Il forma un conseil civil : les principaux propriétaires et les ecclésiastiques les plus influents de Bretagne y prirent place. Ce conseil eut dans ses attributions l'administration et la correspondance de l'armée. C'est à vingt-cinq ans que Georges réunit sous son commandement toutes ces petites divisions éparses qui, pour vaincre les Révolutionnaires, n'avaient que leur courage. Par la persistance de sa volonté, par la confiance qu'il inspirait, il fit plus en quinze jours avec une parole que Puisaye en deux

années avec la sanction du conseil des princes et l'appui des Anglais ; car en guerre civile, et surtout parmi les Royalistes, vouloir fermement c'est avoir obtenu. Les partis en armes n'obéissent qu'à l'énergie. Une fois maître des esprits et assuré de leur libre obéissance, le général attendit les événements.

Georges avait organisé le Morbihan. De Scepeaux et Frotté, de leur côté, s'occupaient de donner à leurs troupes une plus forte impulsion. Dieusie, le compagnon d'armes de Scepeaux, venait d'être surpris près de Château-Gonthier. Il était seul dans une maison écartée lorsque les Bleus, auxquels il avait été dénoncé, accoururent pour le faire prisonnier. Dieusie s'évade ; mais il tombe dans un poste ennemi. On veut le contraindre à se mettre à genoux et à crier : Vive la République ! A ce prix on lui offre la vie. Dieusie n'a pas encore vingt-deux ans, et il refuse. Les Bleus le percent à coups de baïonnette, et ce jeune homme qui a fait si noblement la guerre expire en répétant encore : Vive le Roi ! Sa mort laissait de Scepeaux à la tête de l'insurrection de la rive droite de la Loire. Il fut nommé général en chef de l'armée de la haute Bretagne et du bas Anjou. C'est alors que paraissent en première ligne dans cette armée d'Andigné, Bourmont et Rochecotte, trois jeunes gens qui, en émigration et dans la Chouannerie, ont déjà rendu plus d'un service à la cause royale. D'autres gentilshommes échappés à Quiberon ne tardèrent pas à rejoindre Scepeaux. Le jeune Botherel, d'Avoisne de Combrée, de Cheffontaines, de la Briffe, de Margadel, de Macklot, s'offrent comme volontaires. Le comte Godet de Châtillon, chargé d'ans et de blessures, arrive à son tour avec le baron et le chevalier de la Haye, deux frères dont le sang a déjà coulé sur les champs de bataille de Bretagne. Malgré toutes ses résistances, Châtillon est nommé président du conseil royal d'Anjou et de Bretagne.

La Normandie, que Frotté eut tant de peine à soulever, se mettait aussi en mouvement. Il n'a que quatre cents hommes mal aguerris et qui n'ont jamais vu le feu. Avec ce petit noyau de Chouans, il se lance sur les cantonnements

dont le pays est couvert ; il les inquiète et les force à se battre. Dans ces rencontres, que Frotté a l'art de multiplier pour exercer ses volontaires et pour secouer un peu l'apathie normande, le succès ne couronne pas toujours ses tentatives ; cela devait être. Frotté lui-même l'avait prévu ; mais, toujours actif, il établit entre les princes et lui une correspondance que la République ne put jamais intercepter. Lorsqu'on apprit à Londres ce qu'avec si peu de ressources il était arrivé à faire, on lui envoya un assez bon nombre d'officiers émigrés, qu'il plaça d'abord au milieu de ses soldats et dont ensuite il forma une compagnie sous le nom de *gentilshommes de la couronne*. Il avait refusé d'adhérer au traité de la Mabilais, et, tandis que cette paix simulée régnait, on l'avait vu faire une incursion dans le Maine, s'emparer de la ville de Mayenne, défendue par une garnison plus considérable que la troupe qui l'assiégeait. Suivant de longue main d'autres aventures aussi scabreuses, il avait partout triomphé.

Pendant cette succession d'engagements, Frotté attacha à son petit corps d'armée Picot, l'un des Chouans les plus célèbres par son audace et par les ressources de son esprit, Picot qui, selon le général, valait mille hommes à sa cause. Alors échoua l'expédition de Quiberon, et Frotté rentra en Normandie. Le château de Flers, près de la forêt d'Allouze, fut son quartier général, le centre d'où s'étendirent les ramifications du soulèvement. Le comte de Saint-Paul insurgea les paroisses de Domfront et d'Ambrières ; du Rosnel organisa les cantons de Villedieu et de Saint-Sever ; une légion fut formée près d'Avranches par de Ruays. A Tallevande, Latour de Campagnolle leva quelques compagnies ; Moulien de la Poterye en fit autant dans les environs de Vassy. Tous ces différents corps obéissaient à l'impulsion de Frotté. Il commençait à inquiéter la République : on lui tendit des pièges. Le général Mignotte lui-même ne craignit pas d'entrer avec une femme nommée Douaille dans une espèce de guet-apens amoureux pour s'emparer de Frotté au château de Torchamp. Le Royaliste était sur ses gardes ; il se déroba aux inquisiteurs de Mignotte ; mais à peu de jours de là, le

7 octobre 1795, près de Méniltove, il attaqua un convoi sortant de piller le château de Cànisy, dispersait les Bleus, courait au corps d'armée de Mignotte, le battait deux fois de suite et lui tuait trois cents hommes en expiation de cette perfidie.

A ce combat de Méniltove, auquel succédèrent de bien près les victoires de la Séez et de Briouze, où les Bleus furent constamment défaits, les Blancs avaient perdu quelques volontaires dont tous honoraient les vertus. On voulut venger leur mort, et on tua les prisonniers faits dans la journée de Briouze. L'humanité de Frotté eut raison de ces vengeances. On s'était battu pendant cinq heures, et enfin le désordre s'était mis dans les rangs républicains : ils prirent la fuite ; mais Frotté, Mandat, la Fruglaie et de Saint-Pol pénétrèrent avec eux dans la ville. Trois cents Révolutionnaires mettent bas les armes ; Frotté leur accorde la liberté, leur distribue de l'argent, et leur fait promettre de ne plus porter les armes contre ceux qui leur conservent la vie. Touchés de cette générosité, plusieurs offrent de s'enrôler sous le drapeau blanc. « Non, leur dit le général : si vous revenez plus tard, j'accepterai vos services au nom du Roi ; mais hier vous étiez Républicains, et je veux vous persuader et non vous corrompre. »

La plupart revinrent ; ils furent les premiers qui formèrent ces compagnies de déserteurs, dont Frotté était suivi dans ses expéditions. A leur arrivée le général ordonna de leur payer la solde. Ils refusèrent en déclarant que, résolus à partager les dangers et la gloire des Royalistes, ils ne demandaient, comme ces derniers, que la nourriture.

Le comte de la Fruglaie se mêla activement à ces affaires ; pour arriver en Normandie, il avait choisi une route bien périlleuse. Les communications de l'armée de Normandie avec l'Angleterre étaient difficiles à établir : de là cependant découlaient les succès et les revers de Frotté. La Fruglaie se décida à mener à bonne fin cette mission, et il partit d'Angleterre avec les pleins pouvoirs de MONSIEUR. L'escadre de sir Sidney Smith avait causé quelques dommages à des chaloupes de pêcheurs qui réclamaient une indemnité. La

Fruglaie se fait mettre à terre ; puis, sous le nom d'Évreux, avec le titre de parlementaire britannique et d'aide de camp de sir Sidney Smith, il se présente aux autorités révolutionnaires de Caen. Son langage, sa tenue, rien en lui ne décelait le Français ; chacun le prit pour un enfant de l'Angleterre ; personne ne pouvait lire dans son cœur. Bien accueilli par les uns, mis en suspicion par les autres, la Fruglaie commençait à désespérer du succès, lorsque des clubistes plus soupçonneux déclarent que le parlementaire ne sortira de Caen qu'après avoir été interrogé par le représentant du peuple Porcher, commissaire sur les côtes de Normandie. On l'appelle de Lisieux, où il résidait. La Fruglaie met à profit ce temps pour gagner la confiance de quelques personnes. Par l'une d'elles, il adresse à Frotté les renseignements dont il est chargé, ainsi que les signaux et la manière de s'en servir pour les correspondances. Quand Porcher arrive, la Fruglaie n'a plus à craindre que pour ses jours ; il avait ouvert une voie de communication entre l'armée royale et Saint-Marcouf. A la vue de cet Anglais, Porcher s'indigne, il le menace, il le questionne, et sous le coup de ses réponses toutes justes, toutes péremptoires, le Conventionnel répond en mettant le parlementaire en arrestation préventive, sauf à en référer à la justice du Comité de salut public. C'était la mort pour la Fruglaie. Ce dernier ne se résigna pas à l'attendre ; il s'évada avec une adresse pleine de courage. Après avoir affronté mille dangers, il parvint au quartier général de Frotté, où d'abord il fut pris pour un espion et exposé à être fusillé.

Trente ans plus tard le citoyen Porcher et la Fruglaie se rencontraient encore une fois, mais sur les bancs de la pairie. La Restauration les avait tous deux faits pairs de France, et Porcher, devenu comte de Richebourg, prétendait, comme tant d'autres, avoir oublié ces souvenirs néfastes.

L'agence de Paris avait compromis les Royalistes qui espéraient triompher par les armes ; elle chercha à relever leur cause en s'attachant à des moyens plus politiques que militaires. Un nouveau plan de contre-révolution fut élaboré par Duverne-Depresle. L'agence créa des réunions qu'elle appela

Instituts des amis de l'ordre ou des Fidèles ; elle voulait qu'on rompît avec les traditions de bataille pour se porter dans les assemblées primaires sur le terrain électoral, et tirer de l'urne des scrutins une révolution toute faite. Elle s'adressait spécialement aux généraux de l'Ouest, et, en leur recommandant cette tactique, elle ne renonçait cependant point à employer les armes lorsque l'heure en aurait sonné selon elle. Ces instituts eurent pour chefs Frotté dans la basse Normandie, Puisaye en Bretagne, Rochecotte dans le Perche, de Scepeaux dans le Maine, Bourmont, qui prit le nom de Renardin, dans une partie de l'Anjou, et Mallet dans la haute Normandie. Ce dernier était un ancien officier suisse au service de la France, et un des émissaires les plus avancés dans les secrets du cabinet britannique.

Le nouveau plan de l'agence n'évoqua que des indifférents ; il n'y avait pas plus de liberté d'élection que de liberté individuelle. Chacun savait que la République ne laisserait pas les communes se choisir leurs mandataires, et qu'aller voter était pour les Royalistes un temps absolument perdu. On avait déjà sous les yeux plus d'un exemple de ces violations du droit électoral, et pour renoncer au combat les Chouans demandèrent à l'agence certaines garanties plus solides que des théories pacifiques ou des plans impossibles. L'agence n'était pas en mesure d'en offrir d'autres ; elle préparait à Paris son coup d'État contre la Convention ; coup d'État malheureux, qui mit en lumière le général Bonaparte, et aboutit si vite à la bataille du 13 vendémiaire. Elle laissa donc ses intrigues en Bretagne afin d'en nouer de plus actives à Paris. Les Blancs profitèrent de ce répit pour rouvrir les hostilités.

Mais dans le Maine, où le chevalier de Saint-Gilles, Pontbriand et les deux frères du Boishamon s'étaient jetés par ordre de Boishuy, et où ils luttèrent avec une infatigable persévérance contre des difficultés de toute nature, le parti royaliste avait fait une perte irréparable. Le chef de la Chouannerie était mort ; et le trépas de Jambe-d'Argent devenait le coup le plus funeste qui pût atteindre les insurgés de ces contrées. Le petit mendiant qui avait su, à force d'énergie

et de capacité, acquérir si vite un ascendant extraordinaire sur les paysans, avait toutes les qualités et les vertus qui font les grands hommes. Sa parole était sacrée, même pour les Bleus; et, afin de maintenir sa réputation, il eut souvent à lutter contre ses propres soldats. Au milieu des attaques perpétuelles dont elle était l'objet, sa division prenait chaque jour un accroissement plus rapide. Vers le commencement d'octobre 1795, Jambe-d'Argent étendait son autorité sur vingt-neuf paroisses, il avait plus de deux mille hommes sous ses ordres; dans son état-major, il réunissait tous les gentilshommes du pays et un grand nombre d'émigrés. Son nom était célèbre chez les Chouans, et les Républicains eux-mêmes avaient appris à le vénérer. De Scepeaux, Châtillon et Turpin obtinrent pour le petit mendiant la croix de Saint-Louis, et il allait entrer dans une nouvelle ère de succès, lorsque, le lundi 26 octobre 1795, Jambe-d'Argent est averti qu'une colonne républicaine doit le lendemain investir la paroisse de Cosme pour enlever les grains. Il dépêche ses aides de camp Leblond et Va-de-bon-cœur avec mandat de réunir la division de Placenet et de Lecomte, et lui-même se dirige vers les villages de Saint-Sulpice, d'Houssay et d'Origné, afin de former un rassemblement.

De retour au Haut-des-Prés, son quartier général, il va goûter quelques heures de repos, car il souffrait beaucoup de sa jambe, lorsqu'on lui annonce que Moustache, un de ses lieutenants, a été surpris et vaincu. A cette nouvelle, « Ce n'est pas, dit-il, le moment de dormir; voilà nos gens qui se battent là-bas, je devrais être avec eux. » On veut le retenir, il s'échappe, et, suivi d'un jeune Royaliste de Laval, il franchit au pas de course la lieue qui le sépare des Chouans. Il est à côté de ses frères d'armes, et de sa voix retentissante : « Voilà Jambe-d'Argent, répète-t-il, en avant les braves ! » A ce cri de guerre, les Manceaux, qui commençaient à plier, s'élancent sur les Bleus. Jambe-d'Argent est à leur tête, les Bleus épouvantés reculent; le chef des Blancs se jette à leur poursuite. Quelques Républicains cachés derrière une haie font une dernière décharge; Jambe-d'Argent expire frappé de deux balles dans la poitrine. Il était enseveli dans sa vic-

toire, il ne respirait plus ; mais ses amis espéraient encore ; lorsque Moustache, un vieux soldat dur et insensible, s'approche du tas de chaume où a été déposé Jambe-d'Argent. Il soulève et laisse retomber ce chaume, et dit en pleurant : « Tout est fini ! il ne nous reste plus qu'à prier le bon Dieu, non pour notre chef, mais pour nous ; nous n'avons plus que malheur à attendre. »

A ces paroles, les sanglots éclatent dans les rangs. La nuit même qui suivit ce jour du 27 octobre, on alla secrètement creuser une fosse dans le cimetière de Quelaines. On y enterra, au milieu des larmes de tous, le jeune homme né dans la pauvreté, infirme dès l'enfance, mendiant durant toute sa vie, et qui n'avait dû qu'à lui-même et à sa foi une gloire si rapidement acquise.

La Convention ne régnait plus. Gouvernement gangrené qui, après avoir fait de la violence, tombait devant la réprobation universelle et au milieu de toutes les flétrissures, cette assemblée était remplacée par le Directoire, nouveau pouvoir issu des turpitudes démagogiques. Un des premiers actes des cinq directeurs fut de nommer Hoche général en chef de la triple armée de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg. Hoche, au comble de ses vœux, allait enfin et sans contradicteur appliquer son système à cet ennemi « qui, insaisissable et invisible, écrivait-il au Comité de salut public, semblait rentrer en terre dès qu'on l'approchait ». Son premier ordre du jour portait que, « les Républicains devant toujours vaincre, il était défendu de songer à faire des retraites, l'expérience ayant prouvé qu'elles dégénéraient toujours en déroute », et, s'adressant aux habitants de l'Ouest, il disait :

« Pensez-vous qu'avidés de sang nous allions venger des assassinats par des assassinats ? Pensez-vous qu'en conduisant les Républicains contre ceux d'entre vous qui sont armés, j'aie commandé le meurtre et le pillage ? — Non, les vrais Républicains ne commettent pas de cruautés. Ces mêmes soldats qui vous font fuir viendraient vous donner le baiser de paix ; ils viennent vous arracher à la tyrannie et non vous égorger. Vieillards, femmes, enfants, si telle est la force du

crime que vous ayez perdu tout ascendant sur l'esprit des hommes qui nous combattent, si la raison ne peut rien sur leur cœur endurci, ne fuyez plus, nous saurons respecter votre faiblesse. Rétablissez vos chaumières, priez Dieu et labourez vos champs. »

Les capitaines de paroisse et les paysans ne se laissèrent point séduire par ces proclamations ; mais Puisaye avait reparu en Bretagne, il y apportait de nouveaux plans, une autre organisation. Le désastre de Quiberon, la mort de Sombreuil et des émigrés, sa fuite, tout lui faisait un devoir de n'y revenir que pour combattre en volontaire et mourir sur ce sol ; il essaya de ressaisir le pouvoir que ses mains trop faibles avaient laissé échapper. Après la tentative du comte d'Artois sur l'île Dieu, il se présente au conseil du Morbihan pour se disculper d'abord, pour commander ensuite ; il reçoit un accueil plus que sévère. Le conseil se sépare sans vouloir entendre sa justification, et Puisaye se réunit à un petit nombre d'amis qui ne l'ont pas abandonné dans sa mauvaise fortune. Alors les chefs du Morbihan se rassemblent ; ils croient avoir tout à craindre de l'ancien généralissime de la Bretagne. Son arrestation, sa mort même sont proposées par les uns ; les autres exigent seulement qu'on lui signifie qu'il a perdu à jamais l'estime des Royalistes. Cadoudal était en tournée vers la Vilaine. Mercier est chargé, au nom du conseil, d'aller annoncer à Puisaye l'exclusion dont il est l'objet, de l'arrêter s'il résiste, et même quelques contemporains ajoutent qu'ordre secret fut intimé à *la Vendée* de le faire fusiller s'il ne sortait à l'instant même des cantonnements. Mercier part, il pénètre dans la ferme où Puisaye était entouré du vicomte de Chappedelaine, de Seguin, de Péan de Saint-Gilles, du baron de Courcy, et de trois autres gentilshommes. Mercier force Puisaye à lui remettre son épée ; il lui notifie l'arrêté du conseil du Morbihan ; il lui enjoint de se retirer et de ne plus se montrer au quartier général.

Puisaye connaissait trop le cœur humain pour résister de front à un de ces hommes tels que Mercier, dont il savait les entraînements et la bonté. Il se soumet d'abord ; mais tandis

que les Bretons qui cernent la métairie réclament sa tête à grands cris, Puisaye, impassible et résolu, développe au jeune officier ses plans de Quiberon, qui tous ont été contre-carrés. Son éloquence naturelle et sa position si difficile arrachent des larmes à Mercier. « Fuyez ! s'écrie ce dernier, laissez le Morbihan, et je me charge d'apaiser la fureur de vos ennemis. » Puisaye ne pouvait espérer que cela. Il met à profit la sensibilité de Mercier ; quelques jours après il se retirait dans l'Ille-et-Vilaine, où son autorité est mieux affermie.

Cependant Georges veut répondre à la proclamation du général Hoche. Le 13 brumaire an iv (4 novembre 1795), il fait publier défense à tous les agriculteurs d'aller vendre leurs denrées aux marchés des villes ; et, pour donner le signal des hostilités, il va attaquer le bourg d'Elven, où tiennent garnison quatre cents grenadiers de l'Ain aux ordres de Cerdon. A l'approche des Blancs, les Bleus se retranchent dans l'église et dans la caserne. L'avant-garde des Chouans envahit le bourg au cri de « En avant les chasseurs du Roi ! » Elle arrive à la porte de la caserne : elle est repoussée à coups de fusil. Georges accourt : il enlève l'église, et, à la tête de deux cents hommes aussi déterminés que lui, il marche sur la caserne où les Bleus se barricadent. Les Royalistes sont refoulés. Georges revient à l'assaut, il somme les Républicains de se rendre. Leur feu répond seul à cette sommation. Un émigré nommé d'Andlar s'avance avec une botte de paille enflammée : il est tué. Cadoudal, qui ne veut pas introniser son commandement par un échec, enjoint à ses soldats de grimper aux fenêtres ; lui-même en offre l'exemple. Leurs mains saisissent les fusils dirigés sur eux : leurs mains, blessées par les baïonnettes, les tournent contre ceux qui tout à l'heure en étaient armés. Un massacre est la conséquence d'un tel choc. Cadoudal, au milieu du feu, est le premier exposé aux coups. Enfin les Républicains font une sortie au nombre de quatre-vingts : ils sont écrasés ; mais Georges est contraint de se retirer.

Il forme de nouveaux rassemblements, et investit presque simultanément les bourgs de Plumergat, de Merriadec et de

Locoal. Il est vainqueur dans ces trois escarmouches. Sur le pont de Lamson, il enveloppe un riche convoi qu'escortaient quinze cents fantassins et soixante cavaliers. On se bat quatorze heures à bout portant. Le jeune Bruslon périt dans la mêlée, et enfin Georges voit fuir encore les Bleus. Chaque jour éclairait de semblables rencontres, chaque nuit les cachait dans ses ombres. La guerre devint plus active, plus meurtrière que jamais; car, selon le désir de Cadoudal, les insurgés ne s'inquiétaient pas de rester maîtres du champ de bataille. La victoire appartenait de droit à ceux qui avaient perdu le moins de monde : la manière de guerroyer des Chouans leur garantissait toujours cet avantage.

Les généraux Avril et Lemoine sont mis à sa poursuite, Hoche en ce temps-là était en Vendée. Ils se dirigent sur Sarzeau et Muzillac, menacés par les Bretons. Georges a besoin de leur donner le change : il feint de s'avancer sur Lorient et le Fort-Louis. Lemoine et Avril veulent couvrir ces deux places. Le 4 décembre, une bande de Chouans rencontre la division Lemoine. Ils se replient sur le bourg de Berry; mais à la hauteur de Muzillac ils repoussent la garnison de cette ville. C'est là que pour la première fois paraissent en ligne quelques soldats de Loyal-Émigrant qui, après être échappés aux massacres juridiques de Vannes et d'Auray, ont formé une compagnie. Sans être spécialement attachée à aucune division, cette compagnie se portait partout où le danger était imminent. Afin d'enseigner aux jeunes gens à se battre régulièrement, elle marchait toujours l'arme au bras à l'ennemi. Ces hommes, parmi lesquels l'histoire doit citer Gomez, Périal, Dufou, Siméon, Duval, d'Ancourt, du Jardin, de Bachimont, de Boué, Pepin, Roussel, Thomas, de Maigny, Hubert, Lacour et Dauphin, ces hommes s'étaient déjà couverts de gloire à la célèbre sortie de Menin, et en Bretagne ils offraient l'exemple de la valeur et de la discipline. La victoire de Muzillac fut leur début dans la Chouannerie.

Tout à coup Georges débouche sur la côte de Penerf. Dans la nuit du 18 au 19 frimaire an iv (du 9 au 10 décembre 1795), il reçoit une caisse de piastres que le chevalier

Dufou, Philippe Duplessis-Grenaden et l'Épinay avaient débarquée; puis il tâcha de se mettre en rapport avec le commodore Warren, qui, après l'expédition de l'île Dieu, côtoyait le Morbihan pour ravitailler les volontaires. Saumarez, capitaine de *l'Orion*, s'avance vers la terre; mais les généraux Avril, Lemoine et Rey bordent la côte avec toutes leurs forces. Georges, toujours prudent, refuse d'engager ses troupes dans une affaire où il ne peut qu'être battu, car il n'a plus de munitions et il est exposé entre trois feux.

Puisaye, retiré dans l'Ille-et-Vilaine, ne s'est pas, à la réflexion, laissé intimider par les menaces du conseil du Morbihan. Il a erré durant dix jours dans le district de Redon; enfin, parvenu aux environs de Guer vers la minovembre, il se met en sûreté sous la garde de Joseph de la Trébonnière, chef de la division de Mordelles. Cette division était remarquable par le nombre de braves qu'elle comptait dans ses rangs. La Crochais, de Kernene, Viard de Mouillemuse, le chevalier de Pinquer, Briand, de la Monneraie, le Gris de Neuville, Roger, Testard et Hatais en faisaient partie. La Trébonnière est un officier qui, sur la route de Rennes à Nantes, a eu plus d'une affaire brillante avec les Bleus; sa réputation était établie. En adroit politique, ce fut à ce partisan que le général s'adressa dans l'intention de balancer l'influence de Cadoudal, et de lui opposer un homme aussi entreprenant que lui. Alors Puisaye eut encore autour de sa personne des rassemblements, des soldats et une espèce d'armée. Il plaça son quartier général tantôt à Maure, tantôt à la Chapelle du Bouexic; de là il inonda la Bretagne, la Normandie et le Maine de circulaires pressantes dans lesquelles il invitait tous les divisionnaires à lui envoyer des députés afin de resserrer les liens affaiblis de la confédération bretonne. Il devinait bien que ses dernières espérances de pouvoir n'étaient basées que sur cette réunion, il la provoqua par tous les moyens; mais cette réunion devait prononcer entre lui et les chefs du Morbihan, que l'ancien généralissime ne cessait d'accuser. Personne ne se présenta.

Le dissentiment qui séparait le Morbihan et Puisaye tenait à beaucoup de causes. La principale était sa conduite à Qui-

beron : elle avait ulcéré tous les cœurs. Une inimitié profonde divisait Georges et le comte. L'union n'existe que dans les partis heureux : elle disparaît aussitôt que ces mêmes partis triomphent ou périclitent. C'est la condition qui leur est faite, et à laquelle tous ont succombé, dans la victoire ou dans la défaite. Les deux chefs, à la tête de leurs amis, suivaient des systèmes opposés. Cadoudal reprochait à son antagoniste une lâcheté qui avait tout perdu. Puisaye annonçait avec jactance dans ses lettres qu'il allait « se mettre en campagne pour réprimer les membres de l'armée divisionnaire de Vannes qui méconnaissaient son autorité ».

Ces dissensions intérieures, auxquelles Charette s'associait en Vendée tandis que Frotté et Aimé du Boisguy s'y mêlaient en Normandie et en Bretagne, auraient dû exercer une fatale influence sur le moral des troupes : il n'en fut rien pourtant. Ces généraux se défiaient des bonnes qualités comme de l'esprit d'intrigue de Puisaye; ils le savaient plus habile diseur que soldat, et ils s'avouaient avec Cadoudal qu'en guerre civile le commandement appartient plutôt à l'épée qu'à la parole. Puisaye n'ignorait pas leurs dispositions; mais fort de l'appui du conseil des princes et du cabinet britannique, plus fort encore de l'espèce de scission qu'il faisait éclater entre les gentilshommes chouannant et les paysans insurgés, il maintenait son autorité en caressant chaque jour un nouveau rêve de restauration, un nouveau plan de monarchie. Ces rêves et ces plans avivaient chez les émigrés et dans le cœur de quelques Royalistes de chimériques espérances qui affaiblissaient le parti; et une des fautes les plus graves du conseil des princes est d'avoir, malgré toutes les prières, laissé au comte de Puisaye une ombre d'autorité en Bretagne après la campagne de Quiberon.

On sait le mal que produisit l'agence de Paris, et pourtant elle était au centre des communications; elle pouvait voir, étudier, juger par elle-même. Le conseil des princes, au contraire, toujours à Londres, sous la main du cabinet britannique, ne devait avoir qu'une notion bien imparfaite des besoins et des vœux de l'armée royale. Composé de gentilshommes qui avaient sans doute les meilleurs inten-

tions, ce conseil ne sentit pas que les guerres intestines ne se font point avec des officiers étrangers au pays, mais par des hommes ayant le langage et les mœurs de ceux qui se soulèvent. Il ne voulut pas voir que la Vendée n'avait été grande que parce qu'elle-même avait choisi ses généraux sans acception de rang, tantôt parmi les villageois, tantôt parmi les gentilshommes.

Cette confusion d'ordres et de classes était une calamité pour le conseil des princes. Il l'avait subie dans le Bocage, car les Vendéens nommaient leurs chefs et n'auraient pas souffert qu'on leur en imposât; au fond de la Bretagne ce conseil se flattait d'exercer plus d'empire. Le voisinage des côtes et la multiplicité des communications offraient à ses volontés une action plus déterminante. Puisaye savait que les princes n'étaient pas plus exempts que leurs favoris de cette pensée de démarcation entre la classe privilégiée et les paysans, qui, eux, ne demandaient d'autre grâce que de mourir sous leur drapeau et avec les officiers qu'ils éli-saient. Il devina la haine que les Morbihannais lui avaient jurée en souvenir de Quiberon. Aussitôt il chercha à s'entourer de forces amies qui pourraient contre-balancer cette haine. Il écrivit au conseil des princes le 5 novembre 1795 :

« Le Morbihan, que Georges tient dans ses mains, se prononce plus que jamais contre la noblesse et contre les émigrés : ils font une guerre populaire, disent-ils, et non pas une guerre de restauration. Dans ce corps d'armée les gentilshommes sont sans crédit, parce que Georges a su concentrer tous les pouvoirs et capter toutes les confiances. Il faut s'attendre à le voir nous échapper d'un jour à l'autre; non pas pour aller à la République, il en sera toujours le plus implacable ennemi, mais pour combattre à sa manière la Révolution, qu'il déteste. L'opposition à nos projets viendra toujours de ces Royalistes qui veulent établir l'égalité sous le drapeau blanc. Le crédit de la noblesse a beaucoup perdu : dans le Morbihan on aime un gentilhomme qui se bat en volontaire; mais on ne veut pas que le premier débarqué vienne faire la loi. Ce qui se passe ostensiblement dans cette contrée se fait pressentir secrètement dans

toutes les autres de la Bretagne, et pour parer à cet inconvénient je vais me voir obligé de créer une compagnie de gentilshommes pour laisser aux paysans leurs anciens chefs. Ma position est devenue très-difficile; je m'y maintiendrai cependant : vous pouvez en donner l'assurance aux princes et à M. Pitt. »

Cette dépêche, dont nous ne devons extraire que ce passage, est un trait de lumière jeté sur l'histoire de la Chouannerie : elle révèle les sources du mal. A des esprits intelligents elle indiquait, malgré les réticences de Puisaye, le remède à employer. Le conseil des princes la lut, et se contenta d'enjoindre à son général de gagner l'amitié des Morbihannais. Ce n'était pas chose facile : Puisaye y renonça promptement; mais dévoré du besoin de se mettre en avant, il essaya de ressusciter le comité royal de l'insurrection bretonne. Il le composa du chevalier de la Crochais, du marquis de Panges, de Gauthier, de Collin de la Contrie et d'Érondelle jeune; puis, avec ces cinq hommes à peu près inconnus à la Bretagne, il rédigea des circulaires, prit des arrêtés qu'il adressait aux généraux de l'Ouest. La plupart de ces circulaires et de ces arrêtés restèrent sans réponse. Alors Puisaye, qui songeait à remplacer par des gentilshommes tous les chefs bretons, s'imagina d'évoquer un successeur à Georges Cadoudal. Pour détruire le système antibiliaire que, disait-il, le jeune Morbihannais faisait prévaloir par ses succès, il appela le prince de Léon, un héritier de l'illustre famille des Rohan. Le prince repoussa cette offre; il ajouta même que « si le Roi croyait ses services en Bretagne utiles à la cause monarchique, il était prêt à s'y rendre; mais que, dans ce cas-là, il se mettrait avec plaisir sous le commandement du plus brave ou du plus heureux, sans faire distinction de rang ou de naissance. »

Ce que le prince de Léon déclarait avec tant de loyale sagesse était bien l'expression des sentiments de la majorité. Les émigrés, en effet, ne partageaient pas les répugnances que Puisaye affectait. Dans le Morbihan même, les nobles s'étaient mis avec joie sous les ordres de Cadoudal, dont ils honoraient la rude fermeté, dont ils admiraient le génie. Il

en était partout ainsi en Bretagne et en Vendée; mais ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, la minorité, plus active, plus remuante que la majorité, fit la loi.

Nous avons expliqué les difficultés que le retour de Puisaye avait soulevées dans l'Ouest après Quiberon. Il commit une faute en persistant à vouloir y rester. Le conseil des princes en commit une plus grave en l'autorisant. Puisaye, pour se maintenir, eut recours aux divisions et aux flatteries; il sema la discorde. De toutes ses erreurs celle-là est la moins pardonnable.

Les choses en étaient là lorsque, le 11 novembre 1795, le chevalier de la Caze, volontaire à l'armée du Morbihan, est enlevé près de Guer par un détachement de la Trébonnière. La Caze fut amené devant le général au château de la Roche-Coterel. Après l'avoir accablé de reproches, il le fit juger par défaut, condamner à mort, et partir pour les avant-postes de Cadoudal. A peine l'escorte fournie par le comte de Puisaye au jeune émigré a-t-elle fait une lieue dans les terres, que la Caze est fusillé sans merci, sans accusation, sans autre motif de culpabilité que de ne pas servir la cause de Puisaye. Cette exécution eut un triste retentissement; mais Cadoudal, dominant les idées de vengeance qui fermentaient à son état-major, ne voulut jamais entendre parler de récriminations. Il déclara en public que la mort de la Caze était le résultat d'une haine personnelle, fait qui semble démontré par les récits de témoins oculaires. Cette mort cependant affermissait l'autorité de Puisaye; il en profita pour établir sa compagnie de gentilshommes à cheval, connus sous le nom de *Chevaliers catholiques*.

Toujours imbu des prérogatives de l'ancienne monarchie, le comte d'Artois, à l'île Dieu, avait recommandé de créer ce corps noble destiné à servir de garde aux princes, à aller le premier au feu et à faire l'arrière-garde pour les retraites. Dans les intentions secrètes de Puisaye, ces jeunes gens étaient réservés à devenir une pépinière de chefs secondaires, à l'aide desquels il lui serait aisé de faire prévaloir ses pensées de domination et d'établir son unité de pouvoir. Quarante gentilshommes furent choisis par lui

pour le noyau de cette troupe d'élite. Péan de Saint-Gilles et, après sa mort, le vicomte de Chappedelaine en furent nommés les colonels. Elle se composa du chevalier Constant de Cintré, du comte de Hautoy, du chevalier de Crespel, du baron de Courcy-Montmorin, de Séguin, de Coster Saint-Victor, de Châteauneuf, de Charette-Colinière, de Roger, du Breil-Houssoux, de la Massue, de la Sillaudaie, de Ruault, de la Trébonnière, de Rogon, de Ralet, du Rosel, de Magloire Dufrière, de Lecorgne, de Lichy, de Vinezac, du chevalier de Charette, de Sesmaisons, de Sagazan, de la Blayrie, de la Voltais, du chevalier de la Blayrie, de Porca-reau, de Brioussoux, de Lemintier, de Tronc-Joly, des deux Farcy, des deux Carcouet, des trois Chabert, de Duchatel-lièr, de Miniac, d'Apuril, de Léliac, de Boulay et de la Neuville.

Dès le principe, ces gentilshommes se firent remarquer par des traits d'une audace inouïe, et, quoique liés avec Puisaye, ils n'eurent aucune part aux démêlés que suscitait son esprit trop enclin à l'intrigue. Ils furent braves sur le champ de bataille, circonspects dans les camps; plusieurs même devinrent les amis et les frères d'armes de Cadoudal et de Boisguy. Leur présence en Bretagne produisit d'abord une impression que l'histoire doit recueillir. La veille de l'affaire du Bas-Courtil, près de Mordelles, où, le 15 octobre 1795, la Trébonnière vainquit le 6^e bataillon de la Côte-d'Or, Puisaye passait la revue d'une de ses divisions et des Chevaliers catholiques. Le jour suivant, ces gentilshommes devaient, pour la première fois, aller au feu avec les Chouans. Au défilé, les paysans qui formaient la compagnie d'élite de la colonne refusent de laisser prendre le pas sur eux aux nobles, pour lesquels, au dire de la Révolution, ils s'étaient armés. En signe de désobéissance raisonnée, ils ont déjà déposé leurs fusils par terre. Puisaye s'approche d'eux et leur dit : « Vous avez toujours eu la droite et vous l'aurez toujours; mais ces messieurs sont officiers, ils doivent avoir le pas sur vous. »

Les Bretons, qui aiment l'égalité partout et principalement dans le danger, s'écrient : « Eh bien! si ces messieurs

marchent à notre tête dans les revues, il faudra qu'ils nous précèdent au feu, et nous fusillerons le premier qui reculera. » A ces mots, les Chevaliers catholiques quittent leurs rangs, et, comme de loyaux soldats, sûrs d'eux-mêmes, ils tendent affectueusement la main aux paysans : « Va donc pour des balles contre celui qui reculera. Nous verrons si vous aurez la peine de nous en envoyer ! » répondent-ils.

Le lendemain, au bas Courtil, les Chevaliers acquéraient à force d'intrépidité le droit de préséance que, depuis ce jour, l'ombrageuse susceptibilité des Chouans ne songea plus à leur disputer.

Puisaye avait organisé de nouvelles forces du côté de Saint-Brieuc ; il demande au vicomte de Scepeaux et à ses officiers de le reconnaître en qualité de chef suprême. Afin de ne pas mêler un autre ferment de discorde aux mésintelligences royalistes, le général de la rive droite de la Loire, qui ne savait que très-imparfaitement les détails de Quiberon, satisfait aux exigences de Puisaye ; mais il n'eut dans cette armée qu'un pouvoir tout à fait illusoire. Le conseil que présidait Châtillon, et qui était composé de Bourmont, de d'Andigné et de d'Avoisne, n'aurait pas toléré un empiétement plus prononcé.

Ce conseil n'avait que des hommes de guerre dans son sein, à l'exception de l'abbé Cadaux, chanoine de Quimper et intendant général de l'armée ; il put donc rendre de véritables services à la cause royaliste. Il maintint le camp de Becon, que Meaulne commandait ; il en établit plusieurs autres, où les insurgés se soumettaient comme des troupes de ligne aux réquisitions et aux appels, puis on décida qu'au signal d'attaque de la part des Bleus, les Royalistes se lèveraient en masse. Cette discipline, qui n'avait jamais régné dans les camps vendéens, était principalement due à Cadoudal. Le premier il avait eu la pensée de l'appliquer aux Chouans ; elle lui avait réussi. Combinée avec l'esprit des habitants de la rive droite, elle obtint le même succès. Alors on vit les Angevins et les Bretons s'étendre de Nantes jusqu'à Blois, régner en maîtres sur les rives de la Loire, enlever les détachements qui s'y montraient, et pousser

jusqu'au Mans des reconnaissances, afin de faciliter l'arrivée des munitions. Il fallait de l'activité et du bonheur pour échapper à tous les guet-apens que tendaient les Révolutionnaires. En Bretagne, ils avaient créé des faux Chouans : les preuves en ont été largement administrées. Sur la rive droite de la Loire, on organisa des bataillons de Républicains qui ne craignirent pas de se faire espions. Un rapport très-détaillé de Thierry, commandant de cantonnement de Genneteuil, ne laisse aucun doute sur ces manœuvres et sur leurs sanglants résultats. Ce rapport est daté du 1^{er} frimaire an iv (22 novembre 1795), certifié conforme par le général Baillot, et approuvé par Hoche.

« J'ai exécuté, citoyens, écrit ce Thierry aux administrateurs de Maine-et-Loire, le projet dont je vous ai fait part il y a six jours, lequel a été au gré par tous les renseignements que j'ai pris sur les aristocrates des environs. Je me suis donc *mis en Chouan* avec une partie de mon détachement, et je suis parti le 16, à environ minuit, pour me porter dans les communes les plus aristocrates, telles que Turbillier, Vaulandrie, Clef, Fougères et Saint-Quentin. En arrivant à Clef on me dit que les Chouans venaient d'en partir au nombre de cinquante, et qu'ils dirigeaient leur route vers Fougères et Saint-Quentin. Après ces renseignements je ne tardai pas à les suivre ; chemin faisant, à peu près à une demi-lieue de Clef, je suis entré dans une métairie, où je demandai après les Chouans. On me répondit qu'il y avait un instant qu'ils étaient passés, et que, pour m'assurer plus sûrement quelle route ils avaient prise, on allait me faire venir quatre de leur bande, qui étaient restés derrière, lesquels arrivèrent, et que je reçus comme des frères, ce qui leur fit croire que nous étions leurs complices ; ces messieurs s'offrirent pour être nos guides si nous voulions rejoindre leur compagnie. J'acceptai leur offre, dont je leur donnai la récompense au milieu d'un bois où ils nous firent passer. Ce bois était sur une hauteur d'où nous crûmes apercevoir des volontaires, et, de peur que les quatre scélérats nous échappassent, je les fis fusiller sur-le-champ. »

La République faisait ainsi la guerre ; il fallait la com-

battre tantôt à découvert, tantôt par la ruse. L'homme qui excella dans ce genre d'attaques, et qui bientôt, par sa tactique militaire et par les subtilités de sa diplomatie, se rendit redoutable aux Bleus, fut le comte de Bourmont.

Né au château de ce nom en 1773, Louis-Victor de Bourmont était encore bien jeune. La nature lui avait prodigué toutes les qualités qui font les chefs de parti : il était brave de sa personne, mais de cette bravoure qui réfléchit ses témérités et ne se livre jamais. A de grands talents pour la guerre Bourmont joignait une sagacité au-dessus de son âge, une aptitude dans l'esprit qui ne lui permettait même pas d'être dupe des exaltations et des espérances ambitieuses de quelques-uns de ses frères d'armes. Plein de cette affabilité puisée dans les camps du prince de Condé, auquel il avait été attaché pendant les premières campagnes de l'émigration, il cherchait à plaire à tous. Fertile en ressources, prompt à tout saisir et à tout deviner, la ruse lui paraissait aussi un moyen de succès ; mais, paresseux parce qu'il se sentait fort, on le voyait se livrer aux plaisirs de son âge en attendant l'heure du choc ou du conseil. En Vendée, c'était une nature qui n'avait pas encore figuré dans la guerre civile ; il y avait chez lui du la Rochejaquelein et de l'abbé Bernier. Son caractère, composé de tant d'éléments divers, devait souvent le faire mal apprécier et lui susciter des ennemis de plus d'une sorte.

Ce brillant officier fut, avec le chevalier d'Andigné, le principal appui de Scepeaux. Né comme lui en Anjou, à peu près du même âge que lui, d'Andigné était lieutenant de vaisseau lorsque la Révolution éclata. Il servit à l'armée des princes, puis le 24 décembre 1794 il laissa le continent pour s'enrôler dans le régiment que le comte d'Hector destinait à l'expédition de Quiberon. Nous l'avons vu débarquer sur la côte de Bretagne avec le chevalier de la Vieuville. A partir de ce jour, d'Andigné fut pour l'armée royale le courrier le plus actif, le négociateur le plus habile. Il va sans cesse du camp breton en Angleterre ; quelquefois même il ose traverser la France pour porter à Paris des communications ou pour étudier l'esprit de cette ville. Le premier il pénétra le

mystère de Quiberon; il devine que les Anglais ne veulent pas mettre à terre le comte d'Artois, et le premier encore il propose au duc de Bourbon de le conduire en Bretagne. D'Andigné était le parlementaire officieux, l'homme de conciliation; mais c'était aussi sur le champ de bataille le soldat le plus déterminé.

L'armée de la rive droite acquérait donc par ses jeunes chefs une véritable influence. Puisaye croyait en disposer; et, prenant souvent ses songes pour des réalités, cet homme politique s'empressa d'adresser une proclamation aux soldats de la République. Comme toutes les proclamations, celle-ci n'amena aucun résultat favorable; mais du Boisguy, qui a dans son état-major d'excellents officiers, tels que le comte et le chevalier de Chalus, Hai de Bonteville, Hubert, Carré-Piquet, Boismartel, Saint-Hilaire, du Breil de Pontbriand, Tuffin de la Rouërie, Bourguignon, de Car, Boishamon, Saussé-Duval et Louvières, et qui chaque jour, par lui ou par ses lieutenants, triomphe des Bleus tantôt au bois de Blanche-Lande, à la Pèlerine, au rocher des Bouliers, tantôt à Boucé et dans vingt autres lieux n'ayant pas même gardé le souvenir de ces innombrables succès; Boisguy ne tarde pas à suivre l'exemple de Scepeaux. Par amour de la paix intérieure, il admet Puisaye comme généralissime.

C'est de cette époque que datent les plus beaux jours de la Chouannerie. Les paysans étaient aguerris, et ils voyaient chaque jour s'enrôler parmi eux des gentilshommes échappés à Quiberon ou qui, pour lutter avec les Bleus, ne craignaient pas d'affronter les périls et les privations. Les divisions de la Bretagne étaient à peu près au complet. Toutes ont des récits de chocs particuliers à faire, toutes ont souffert; mais ces récits individuels ne se rattachent pas assez au plan que nous nous sommes tracé, ils nous éloigneraient trop de l'unité que nous cherchons à mettre dans les vues et dans les faits, pour que nous puissions les enregistrer. A défaut de ces narrations isolées, nous devons au moins citer les noms de ceux qui ont participé à la guerre et qui, en dehors de Cadoudal, surent cependant faire des actions d'éclat ou des entreprises utiles à la cause royale. La division de Saint-

Gilles était commandée par Aubert de Trégomain, vieux nom que l'histoire de Bretagne n'a pas oublié. Armand de Cintré, Hippolyte de Marillac, Danglars, Paul de la Bourdonnaye, de Rosmorduc, d'Andigné de Grand-Lieu, de Trogoff, Paul Chouan, Amand de la Bourdonnaye, Piel, Jarnigon et Bigot avaient été choisis par les paroisses pour devenir leurs capitaines. Le chef de la division de Bécherel était Benjamin de Couësboac, fils du compagnon de Boisguy. Paul de Robien, de Pontual, de Nieul, Elliot, Brillu, Charles de Cintré, Guesril, Saguet, Gabillart, du Gué, Nourissel, Perruchon, de la Ruelle, de Saint-Bault, Champaleaume, Beaufreton, Hardoin, Gérou, Herfroy et de May étaient ses chefs secondaires. Ceux de Félix de Botherel, fils de l'ancien procureur général au parlement de Rennes, qui dirigeait la division de Médréac, se nommaient de Cibon, Maudet, de Canisan, Morel, d'Hérouville, Udin, Bourdel, le Cervoisiér, Bédée du Moulin-Tison, Dalin, Carillet, de Mellon, Chantrel, Tanneguy du Châtel, Juguet, de Wangan, de Boisancour, Comereuc, le Cler, Jouanin, Fougeray, Haouissé et Lecoq. Le chevalier de la Vieuville, qui occupait Dinan et Saint-Malo, avait pour capitaines les deux Lemonnier, Poulin du Chenoi, Fournier, Samson, Cadiou, Sorre de la Goutte, le Bestour, Fauvel, Savron, Jean de l'Épinay, Pierre du Breil, Touzé, Épulier, Bouleuc, la Mort, Macé, Barbé, Robidou, Tiaud et Ozane. Une autre division s'était formée à Dinan. Collas de la Baronnais et ses frères, Victor, Louis et Maurice, se plaçaient à sa tête. Le Masson, de la Reigneraiie, les deux Gouyon, de Lesquen Saint-Lormel, de Brejerac, Stévenot, Briou, Olivier Roland, Vildé de la Lande, Josselin, les deux de la Ravillais, Wilhe d'Albyville, Rouillé, de la Villedenent, les deux Bedel, du Vaurouault, Poilleré, Colombel et le Cerf recevaient des la Baronnais l'impulsion qu'ils communiquaient aux paroisses dont l'élection les fit capitaines.

Au milieu de ces chefs, chaque jour livrant des combats partiels afin de se procurer des armes, il apparut pendant six mois un homme qui, dans les Côtes-du-Nord, essaya de jouer le rôle que, dans le Maine, avait si bien rempli M. Jacques. Cet homme se nommait Richard. Il était fils d'un

meunier des environs de Reims. Afin de s'attirer l'estime des gentilshommes et la confiance des paysans, Richard se faisait passer pour un fils naturel de Louis XV. Il était beau, mais de cette beauté bourbonnienne si populaire en France. Il avait de l'adresse, de la témérité et un aplomb que rien n'aurait pu intimider. Toujours à l'avant-garde, il allait à l'ennemi poitrine découverte ; il défiait les plus hardis, les tuait en combat singulier, ou s'élançait parmi les Républicains sans même se donner la peine de tirer son sabre pour protéger sa vie : il prétendait être invulnérable. Le hasard fit que Richard, toujours aux avant-postes pendant l'affaire, toujours à l'arrière-garde dans les retraites, toujours offrant l'exemple d'un inconcevable sang-froid, ne reçut jamais la plus légère blessure. Pour les paysans le *général Richard* devint promptement un être surnaturel ; les gentilshommes eux-mêmes prirent peu à peu foi en lui, et bientôt il fut la providence de tous. Alors il essaya de lever un corps d'armée particulier, et, du 20 novembre 1795 au mois de mai 1796, il commanda au pays situé sur la rive gauche de la Rance, entre Dinan et la côte.

A la nouvelle que Richard a une troupe indépendante, Puisaye, qui ne cherche qu'à étendre son cadre, lui écrit sous la date du 3 décembre 1795 :

« Mon cher général, je charge un de nos amis communs, le chevalier de la Vieuville, qui est dans vos parages, de vous voir et de s'entendre avec vous afin que vous prêtiez votre appui aux grandes mesures que je projette pour la reprise des hostilités. Les vrais gentilshommes sont de notre côté : nous ne nous occupons plus des misérables détails de la petite Chouannerie. Le conseil des princes, l'agence de Paris et le cabinet de Saint-James sont enfin d'accord. Nous pourrons marcher ; mais, pour les opérations que j'ai soumises aux princes, il faut de l'unité dans le commandement, et je vous sais trop dévoué à la cause du Roi et de la noblesse pour ne pas compter sur vous à la vie et à la mort. »

Une pareille lettre était faite pour flatter le fils du meunier des environs de Reims. Il vit le chevalier de la Vieuville, dont le quartier général était au château de la Houssaie près

de Dinan. Tous deux se décidèrent à attaquer le poste de Libon, qui pouvait inquiéter leurs communications : le poste fut enlevé. Le lendemain le général républicain Rey est battu et obligé de rester dans l'inaction, faute de nouvelles troupes à opposer aux vainqueurs. La Vieuville et Richard mettent à profit ce succès pour lever des contributions et des réquisitions sur les Patriotes. A la suite de ces expéditions, Puisaye leur écrivait :

« Multipliez vos attaques. Votre division fait des merveilles ainsi que du Boisguy et Scepeaux. Il ne faut point donner à nos ennemis un instant de relâche. »

Dans une autre lettre il leur recommandait de s'emparer par force ou par ruse du poste du Clos-Poulet, afin de déterminer la jonction des insurgés de la haute Bretagne avec ceux de la basse Normandie.

Le vœu de Puisaye ne devait point se réaliser : le comte de Frotté n'était pas homme à adopter les idées de celui qu'il appelait avec une amère ironie le général de Quiberon. Trop éloigné du centre de la Chouannerie bretonne pour se mêler aux sourdes intrigues qui nuisaient à son développement, il se contentait de poursuivre ses opérations isolées et d'occuper le plus de troupes qu'il pouvait. Mais, à côté de lui, quoique ne prenant jamais ses ordres, on voyait en Normandie des hommes qui appelaient guerre civile et la levée d'une contribution plus ou moins forte sur les acquéreurs de biens nationaux, et l'arrestation des diligences chargées des fonds de l'État, et la délivrance des prisonniers qu'on transférait d'une ville à une autre. Frotté ne s'interdisait pas ces moyens, qui ne sont répréhensibles qu'aux yeux du gouvernement révolutionnaire, dont ils froissent les intérêts. Néanmoins il aurait voulu que ces expéditions ne fussent pas les seules : par malheur sa volonté n'avait pas toujours force de loi.

De pareilles mesures excitèrent la colère des Républicains; les crimes les plus atroces furent commis par eux à cette époque. Des confins de la Bretagne et de l'Anjou jusque dans le voisinage d'Alençon, ils égorgèrent sans motif plusieurs familles inoffensives. Le 5 décembre, une colonne de

Bleus, aux ordres du commandant Joseph Frère, se porte sur le village de Bercé; les habitants sont passés au fil de l'épée. Le 7 du même mois, le général Baillot permet à ses soldats le pillage des maisons sans distinction. Les soldats mettent tout à feu et à sang sur leur passage. Il faut que la férocité ait été poussée bien loin pour que Bonneau, nouveau général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, en remplacement d'Aubert-Dubayet, nommé ministre de la guerre, se soit cru obligé d'écrire d'Alençon, le 22 frimaire an iv (13 décembre 1795), aux administrateurs du département de Maine-et-Loire :

« Je n'ai reçu que ce matin, citoyens administrateurs, votre lettre du 14 frimaire. J'écris par la même occasion au général Baillot. Je me plains de ce qu'il a attendu que ce soit vous qui m'ayez appris ces horreurs; je lui ordonne de prendre de suite les mesures nécessaires pour découvrir les coupables de tous ces crimes, et, en attendant, de faire mettre au conseil militaire les officiers commandant ces détachements lorsque ces excès se sont commis, que pour sûr ils sont coupables.

» Plus j'étudie cette guerre, plus je vois combien notre position est critique et désagréable pour ceux qui, comme vous et moi, voudraient en voir la fin. Le chaos dans lequel nous jettent nos barbares ennemis, qui en ce moment usent d'un extrême vraiment effrayant (*sic*) pour le sort de ce malheureux pays, ne rend pas leur cause meilleure, bien s'en faut; mais rien ne leur coûte quand ils croient pouvoir parvenir à leurs fins. Faire travailler la troupe en tout sens est un de leurs principaux moyens qu'ils emploient, de manière qu'on ne voit que mauvaise conduite d'un côté, désertion, et de l'autre pillage et insubordination. Augmenter d'ennemis d'une part et diminution de moyens de l'autre. La guerre des Chouans n'a jamais été si alarmante, et à travers tout cela la République se sauvera. Oui, respectables amis de la liberté, nous triompherons à travers tous ces obstacles; mais combien il en coûte à des âmes sensibles de voir les maux qui se présentent avant d'arriver au port! Cette inconduite de la part de nos soldats n'est pas celui le

moins difficile à prévenir et celui qui déchire le moins mon cœur. »

De semblables lettres n'étaient point destinées, on le sent bien, à devenir publiques; mais dans leur style incorrect elles expliquent avec tant de naturel les causes de la guerre civile et la position adoptée dans les provinces de l'Ouest par les armées républicaines, qu'il est bon de les publier. Les plaintes qu'elles font entendre sur les pillages et l'indiscipline des troupes prouvent enfin qu'il y avait quelque chose de fondé dans les reproches que les Royalistes leur adressaient, reproches qui ne furent jamais écoutés.

Au milieu de ces nouvelles séries de crimes, Frotté, après sa campagne vers le Maine, s'était retiré dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois. Il n'avait auprès de lui que cent cinquante hommes, lorsque le général Mignotte, à la tête de huit cents soldats de la garnison de Domfront, vint l'assaillir le 11 décembre 1795. Les Chouans avaient établi quelques retranchements et s'étaient mis à couvert d'une surprise. Le général Mignotte est refoulé; mais il s'appuie sur les garnisons de Vire et de Tinchebray, qu'il a évoquées. La fusillade recommence. Malgré ce renfort de douze cents hommes, Mignotte est encore repoussé avec perte. Le bruit de la mousqueterie a donné l'éveil aux cantonnements de Mortain, d'Harcourt, de Sourdeval et de Saint-Hilaire. Ils accourent sur le terrain, ramènent au combat les deux mille Bleus que cent cinquante Royalistes tenaient en échec, et l'affaire se rengage pour la troisième fois. Frotté sort vainqueur de cette lutte désespérée, et profitant de l'enthousiasme qu'un avantage aussi inattendu fait naître parmi ses soldats, le général se dirige sur le village du Tilleul.

Le 13 décembre, un nouvel engagement a lieu vers ce point. Frotté n'a jamais attaqué de poste fortifié, cependant il s'élançait le premier à la redoute, Le feu des Républicains est savamment dirigé; les Royalistes reculent, puis à la voix de leur chef ils retournent à l'assaut, emportent le retranchement et menacent l'église, où les soldats s'étaient retirés. On combat avec acharnement pendant sept heures; du Laurent, officier royaliste, périt dans la mêlée. Frotté alors or-

donne de mettre le feu à l'église : la flamme s'élève, et, forcés ainsi dans leurs derniers retranchements, les Bleus fuient ; ils sont poursuivis dans toutes les directions. Ce double exploit amène de nouveaux Chouans au vainqueur ; il peut bientôt tenir la campagne, et en se montrant partout occuper une masse d'ennemis. A la nouvelle de ces échecs, Bonneau s'empresse de demander secours à Hoche. Tuncq, Josnet et le chef de brigade Muscar sont détachés de l'armée de l'Ouest avec trois mille hommes d'élite ; mais Tuncq et Josnet échouent dès le principe dans leur système de colonnes mobiles. Ils sont remplacés par les généraux Drut et Chabot, dont la vieille expérience paraissait au gouvernement républicain une garantie de succès.

Dans le même moment, Hingant de Saint-Maur livrait aux Bleus un combat près de Nonancourt, à six lieues d'Évreux ; blessé aux deux bras, Hingant néanmoins restait maître du terrain. Mallet, cet officier suisse passé du service de France à la solde de l'Angleterre, ne s'était jamais battu ; cependant, afin de faire augmenter les secours pécuniaires que le cabinet de Saint-James lui avait promis, il ne cessait de fabriquer des contrôles, des cadres, sur lesquels il accusait une armée entière, s'embarrassant peu de l'exactitude de ses calculs, mais faisant espérer ainsi au gouvernement britannique qu'à sa voix une diversion puissante s'effectuait sur le point même d'où pouvait partir une agression de la France contre la Grande-Bretagne. Dans cette incertitude, des sommes considérables furent mises à sa disposition : et pas une guinée n'a été dépensée avec l'intention réelle d'amener l'événement promis. Mallet même alla plus loin. A la suite d'une escarmouche qui eut lieu à peu de distance de l'embouchure de la Somme pour protéger le débarquement d'un convoi d'argent et de munitions que Pitt lui faisait passer, tandis que la Vendée mourait d'inanition, plusieurs paysans blessés restèrent au pouvoir des Bleus. L'or était sauvé. On réclama pour ces prisonniers, qui venaient d'exposer leur vie, une partie de ce convoi ; c'était le seul moyen de racheter leur liberté. Mallet refusa ; et afin de satisfaire à des engagements dont la responsabilité ne planait pas sur

lui, le chef de l'expédition distribua aux captifs et aux blessés l'argent que leur position exigeait.

Sous Mallet, et agissant avec une intelligente détermination, figuraient des hommes qui ambitionnaient de servir efficacement la Monarchie; mais il fallait mettre à leur disposition de meilleurs éléments. Au milieu de ces hommes se distinguaient les trois frères Gaillard et Deville, dit Tamerlan, qui semblait appelé à recommencer en Normandie le rôle marquant déjà par lui rempli en Bretagne. Tamerlan possédait les avantages extérieurs qui impressionnent vivement les masses : à des proportions herculéennes il joignait une tête magnifique et une régularité admirable de traits. Né en Normandie, on avait espéré qu'il exercerait quelque empire sur les habitants des campagnes, de la classe desquels il était sorti; pourtant cette prévision ne se réalisa point tout de suite. Tamerlan, à force d'instances, de menaces même, entraîna quelques-uns de ses compatriotes à des expéditions sans importance, et qui servaient de prétexte à la déconsidération déversée sur les Blancs; puis abandonné aussitôt par eux, il recrutait ailleurs et sans résultats plus positifs. Bientôt Tamerlan, fatigué de ces excursions qui offraient beaucoup plus de dangers que de gloire, y renonça pour se faire Chouan politique : il devint l'un des auxiliaires de Frotté.

De Ruays, qui commandait dans le Cotentin, était plus heureux : il avait eu plus d'une affaire brillante avec les garnisons d'Avranches, de Granville et de Pontorson, et chaque jour il interceptait les convois républicains. Le 21 décembre 1795, il en attaqua un qu'escortaient douze cents fantassins; ils furent d'abord victorieux. Mais Frotté arrive au secours de son lieutenant; il saisit les Bleus en flanc, il reste maître du convoi et du champ de bataille. Avec son esprit d'ordre et son entente de la guerre, le général normand avait établi un système régulier de correspondance pour Jersey. Il avait des intelligences dans les villes, il dominait les campagnes, et, suivi de quelques centaines d'hommes, il se tenait habituellement dans les environs de Flers, de Tinchebray et de Saint-Jean-des-Bois, pays couvert

de fossés et de forêts, berceau et refuge de l'insurrection normande. L'esprit royaliste y était ardent et fécond en ressources. L'organisation que, de concert avec Bureau de Plascène, officier du génie, il cherchait à imposer à ses troupes, ne lui faisait cependant pas perdre de vue qu'il fallait à chaque heure occuper les Bleus.

La ville de Tinchebray avait refusé d'acquitter une contribution; elle renfermait dans ses murs un grand nombre de Républicains bien décidés à la défendre, et qui avaient fortifié son église et son clocher. Guidés par leur général, les Royalistes sortent le 27 décembre 1795 de la forêt d'Allouze, qui leur sert de retraite. L'attaque est vive, le combat sanglant. Frotté y déploie de vrais talents militaires et une intrépidité pleine de calme. A quatre reprises différentes il monte à l'assaut. Blessé à la tête et au bras droit, il est toujours au plus fort de la mêlée, intimant des ordres, encourageant les uns, contenant les autres. Laroque-Montsegret, le chevalier d'Alicourt et Godefroy de Bois-Jugan périssent; mais tant d'audace n'eut pas le succès qu'elle faisait présager. Il fallut battre en retraite. Cette retraite, opérée avec ensemble, sous le canon même de l'ennemi, ne servit qu'à témoigner de la puissance de Frotté et des avantages que dans un prochain avenir il avait lieu de s'en promettre.

Mais à ces diverses insurrections il manquait un point d'appui, et Puisaye ne pouvait guère l'offrir dans toute son étendue. Il le pensait lui-même, et le 3 janvier 1796 il adressait au conseil des princes ses plaintes et ses mécomptes.

« Nous sommes toujours, mandait-il, dans la même position. C'est une guerre de partisans qui tend à s'éterniser, mais qui menace de ne jamais porter de fruits. J'ai réuni sous mon commandement général toutes les forces de l'Anjou et de la Bretagne, à l'exception du Morbihan, que le système antinobiliaire de Cadoudal empêchera toujours d'opérer sa jonction. C'est un malheur que je déplore, mais avec le caractère breton il est irrémédiable. Ces paysans veulent combattre pour nous, mais sans nous. Je sais que je serai débordé ou par la pacification dont l'Angleterre ne peut pas vouloir, ou par une insurrection de Georges contre

mon pouvoir. Avec d'autres idées, Frotté agit dans le même sens ; et je ne sais plus à quel saint me vouer : la position serait excellente s'il y avait unité. »

Puisaye disait vrai. Afin d'établir cette unité qu'il proclamait, il aurait dû se résigner à la retraite. En Bretagne, de même qu'en Vendée, on n'obéira jamais qu'à un chef qui saura toujours avoir l'épée hors du fourreau.

La paix, dont ce général menaçait le conseil des princes et le cabinet britannique, n'était encore en germe que dans l'esprit du général Hoche. Il revenait en Bretagne pour alimenter sa guerre contre les chefs et pour offrir aux paysans toute sécurité apparente. La pacification était l'objet de ses vœux ; elle était aussi dans les intentions des officiers bretons, qui tous, à l'exception de Puisaye, voyaient au fond d'un nouveau traité un moyen de créer plus d'ensemble dans leurs opérations futures. Cependant les hostilités n'avaient point cessé. À la fin de décembre 1795, la Trébonnière, chef de la division de Mordelles et de Guer, dans laquelle Puisaye a établi son quartier général, s'était rendu maître des campagnes entre Vannes et Lorient. Inquiété par les garnisons de Mordelles et de Guer, il prend le parti d'aller attaquer cette dernière. Le combat s'engagea, il fut sanglant ; les Patriotes, retranchés dans l'église, dont ils firent une citadelle, s'obstinaient à continuer le feu. La Trébonnière donne le signal de la retraite. Le jeune Olivier de la Blayrie s'y oppose ; il entraîne de nouveau la Trébonnière, et tous deux meurent presque du même coup. Les Royalistes se débandent. A quelques jours de là ils ont leur revanche. A la Ville-du-Bois, Péan de Saint-Gilles faisait essuyer aux Bleus un échec qui rendit l'espérance à Puisaye. Mais Péan trouvait une glorieuse mort dans sa victoire. Béjarry à Sullé repoussait les Républicains et le général Lemoine, qui de Vannes arrivait à leur secours avec trois bataillons et cinq pièces d'artillerie.

Peu de jours s'étaient écoulés depuis cette affaire, lorsque, le 6 janvier 1796, la légion de Saint-Méen, qui a pour chef Saint-Régent et qui est établie dans les villages avancés du Quesnois, est subitement assaillie par une division

d'infanterie. Un gentilhomme nommé de Saint-Just est tué, d'autres officiers expirent à côté de lui ; Saint-Régent lui-même est blessé, sa légion plie. Guillemot accourt à son aide ; il est précédé de la compagnie de Loyal-Émigrant. Elle marche en colonne sur la lande du Poublaye, où sont retranchés les Républicains que Guillemot, la Goublaye et Saint-Régent réunis ont forcés d'évacuer le taillis du Quesnois. Pris de front par les débris de Loyal-Émigrant, les Bleus ne peuvent soutenir un pareil assaut ; ils se retirent sur Locminé. Les Blancs les poursuivent avec tant de vigueur qu'ils n'osent occuper cette ville.

Au commencement de février 1796, Charles de Cintré, avec un bataillon de la division de Mordelles et des Chevaliers Catholiques, attend à Beaumont un convoi qu'escortent six cents Bleus. Courcy, avec une partie des Chouans, est embusqué sur la route de Rennes à Mordelles. Il ouvre l'attaque : les Patriotes se trouvaient, ainsi qu'à toutes ces affaires, dans une position défavorable ; ils résistent pourtant. Cintré fond sur eux avec sa réserve. Les soldats, à la voix de leurs chefs, forment un carré long autour du convoi, et, protégés par des fossés peu élevés, ils soutiennent intrépidement le feu jusqu'au moment où le chevalier de Séguin, Clermont, Rangervé, Farcy et Laudières parviennent à les culbuter. Alors la déroute est complète. Les Républicains fuyaient à travers champs ; mais ne connaissant pas le pays, ils arrivèrent à la rivière du Meu, qui était débordée. Plus de cent s'y noyèrent. Les autres, cachés dans les bnissons, ne purent échapper à la mort.

CHAPITRE IX.

Guyon de Rochecotte dans le Maine. — Ses plans d'insurrection. — Mor de Saint-Paul. — Proclamation pacifique de Hoche après la mort de Charette. — La vengeance de Taupin. — La paix est offerte. — Puisaye s'y oppose. — Mort du comte de Sérent. — Succès de d'Andigné. — Boisguy et Bonteville battent les Bleus à Saint-Sauveur des Landes. — Scepeaux et Cadoudal acceptent la paix. — Mort de la Vieuville. — Frotté, Rochecotte et les Chouans font leur soumission. — Lettres de Hoche et d'Hédouville.

A peu près à la même époque, Fortuné Guyon de Rochecotte sortait de la ligne de ces volontaires qui savaient vaincre ou mourir avec tant de courage dans les bois de la Bretagne et du Maine. Il était né en 1769, au milieu de cette année si féconde en hommes extraordinaires qui, à des titres divers, remplirent le monde du bruit de leur gloire. Sa famille habitait le château de Rochecotte en Touraine. Officier en 1784 au régiment du Roi, il émigra et servit avec distinction dans l'armée de Condé. Poussé par le désir de combattre de plus près la Révolution, il arriva dans les cantonnements de Scepeaux et vint parmi les Chouans du Maine pour remplacer Jambe-d'Argent. Rochecotte était un royaliste exalté, mais prudent; un homme robuste comme tous les chefs de parti, et qui joignait à de profondes connaissances dans l'art militaire un rare esprit de suite. Le 18 décembre 1795 il est chez les Manceaux muni d'un brevet provisoire de Charette, qui le commissionne pour « diriger les mouvements des fidèles sujets du Roi dans le Maine ». Le 2 janvier 1796 il investit la ville de Mayenne, et est repoussé. Mais Taillefer, Carpar et quelques autres officiers de la Chouannerie ayant perdu la vie dans différentes rencontres, Rochecotte est nommé général par les insurgés. Alors il s'attache comme chef d'état-major Renault, simple capitaine de paroisse, qu'une circonstance extraordinaire a placé en évidence. Renault avait été fait prisonnier dans un engagement. Condamné à être fusillé, il avait reçu dans la

tête et dans le corps toutes les balles du piquet qui tirait sur lui à dix pas; il fut laissé pour mort. Rappelé miraculeusement à la vie, il reparut dans les combats. En quelques jours il tua de sa main les douze Bleus qui l'avaient fusillé.

Avec ce Renault que les Chouans surnommèrent *Trompe-la-mort*, Rochecotte ouvre la campagne par la surprise du bourg de Saint-Mars-d'Outille. Malgré la vigoureuse résistance des soldats et des habitants, le bourg est enlevé, ses défenseurs passés au fil de l'épée, et Rochecotte poursuit sans interruption le cours de ses succès.

Deux Vendéens, Châtelain dit Tranquille, Richard Duplessis, officier sous Lescure, Lambert et Poirier, sont ses principaux lieutenants. Avec eux il parcourt la province en tout sens, et à la tête seulement de cinq cents hommes il occupe plus de quatre mille Républicains. Dans la forêt de Bercé, entre Château-du-Loir et Écommoy, il bat le général Rey. A Saligné, près de Vallon, il reçoit une balle dans les reins, et se retire avec sa troupe vers Sillé-le-Guillaume.

Il avait été puissamment secondé par Louis Courtillé dit Saint-Paul; mais, comme tous les hommes exceptionnels dont la Révolution a cherché à étouffer dans le sang ou par la calomnie les vertus guerrières, le pauvre enfant auquel les Manceaux vouent encore un respect presque superstitieux, et qu'ils appellent M. Saint-Paul, devait périr par excès de courage.

Ainsi que la plupart de ces chefs que le peuple des campagnes se donnait, Saint-Paul, le capitaine de la bande de la Vache-Noire, se distinguait par une bravoure surhumaine et par ses pieuses austérités. Les Chouans, façonnés à son exemple, passaient de la prière au feu. Ce bâtard, en qui se révélaient les qualités du général, avait le commandement rapide. Il dictait ses instructions d'un ton froid et calme comme s'il eût été habitué à dominer; mais il exigeait une obéissance passive. Il punissait sans pitié la faute la plus légère et n'accorda jamais de pardon aux Bleus. Au moment de faire fusiller les prisonniers, il disait, avec des paroles qui auraient été admirées dans le jeune conventionnel Saint-Just, cet épiléptique de la guillotine, passé grand homme

aux yeux des historiens de la démagogie : « Il n'y a que Dieu seul qui ait raison de faire grâce. Dieu seul lit dans le cœur du coupable et connaît le vrai repentir. »

Saint-Paul était aussi inflexible pour les siens que pour les Révolutionnaires. Un jour il déclara que le premier qui jurerait en vain le nom de Dieu serait sur-le-champ fusillé. C'était la loi de saint Louis remise en vigueur au moment où il n'y avait plus en France de religion et de monarchie. Un Chouan essaya de porter un défi au bâtard ; il prononça le jurement défendu. Saint-Paul le bâtard le fit mourir à l'instant même. Cette inflexibilité, avec des traits si doux et un air si candide, l'avait rendu l'effroi des habitants et de ses gars. Jamais cependant ils n'osèrent l'abandonner. Son mépris de la mort et sa bravoure, qui, selon eux, tenaient à des causes divines, lui assuraient leur vénération et leur fidélité.

Quarante-huit heures après le combat de Saligné, Saint-Paul a su qu'un convoi républicain est parti de Chassillé ; il l'attend au Mont-Livois. Les Bleus arrivent. De cette éminence Saint-Paul a suivi leurs mouvements ; il a disposé sa division de façon à cerner l'ennemi et à le jeter dans la Vègre, qui coule au pied du coteau voisin. Pour se préparer au combat il a entonné le psaume des jours heureux, ce psaume CXLII que David improvisa sur le cadavre de Goliath. C'est le chant qu'à chaque rencontre cet enfant faisait vibrer comme un appel à Dieu : « *Benedictus Dominus Deus Israël qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum,* » lorsqu'une décharge retentit. Saint-Paul, sans cesser de chanter, engage l'affaire, il en sort victorieux ; mais alors, comme toujours, il se place en avant des Républicains afin d'attirer leurs coups par son costume extraordinaire. Une balle lui fracasse l'épaule ; il tombe ; ses Chouans effrayés se débandent ; Courtillé blessé se relève. Il fait pour la dernière fois résonner son cri de guerre : « En avant ! victoire au nom de Saint-Paul ! » et au passage de la rivière il détruit la colonne républicaine. Peu de semaines après il mourut dans les impatiences d'une convalescence qui se prolongeait trop au gré de ses martiales ardeurs.

La mort d'un pareil homme produisit une vive impression sur les Blancs et sur les Bleus. Les uns et les autres tremblaient devant Saint-Paul, qui avait commandé à plus de cinquante affaires et auquel amis ou ennemis, dans leurs superstitieuses croyances, attribuaient un pouvoir surnaturel. Les Révolutionnaires répandirent le bruit que vers le soir l'on voyait une flamme bleue planer au-dessus de sa tombe. C'était, ajoutaient-ils, la preuve que le capitaine de la Vache-Noire était damné. Les Chouans passèrent plusieurs nuits auprès de ce sépulcre pour vérifier le fait. La flamme bleue ne parut point, et ils sont encore persuadés que Saint-Paul était un envoyé du ciel.

Cette perte dérangeait une partie des plans de Rochecotte. Il n'en est que plus ardent à délivrer le pays qui place en lui sa confiance. Au bac de Moraine, le 8 janvier 1796, il met en déroute le général Wattjer. Momentanément réuni à la division du chevalier de Tercier, il fond sur plusieurs cantonnements dont le général Rey allait passer la revue à Bazougers. Les Patriotes sont vaincus. Le colonel Lallemand, à la tête de sa demi-brigade, accourt pour le soutenir; il est repoussé à son tour. Le 11 janvier, Gaullier, Tercier et le Chandelier se présentent avec Rochecotte aux Républicains campés entre Bouère et Grez. Ce fut une des rencontres les plus meurtrières de cette campagne. Après cinq heures de combat les deux corps militants opèrent leur retraite sans savoir à qui la victoire est restée.

Le 17 mars de la même année, Gaullier, qui a succédé à Coquereau, est plus favorisé par la victoire. Il se porte sur la commune d'Auvers (Sarthe), d'où une vive fusillade se faisait entendre. C'est Taillefer, chef divisionnaire d'Évron, qui se trouve aux prises avec les Bleus. Gaullier aborde l'ennemi si résolument qu'au premier choc il le met en pleine déroute. Attirée, elle aussi, comme Grand-Pierre, par le bruit incessant de la mousqueterie, une seconde colonne républicaine débouche sur le terrain; elle subit le même sort. Les Chouans se dirigent aussitôt sur le bourg de Varrannes, où ils espèrent goûter quelque repos. La garnison de Laval les arrête dans leur marche. Une nouvelle mêlée

prépare une nouvelle victoire à Gaullier. Au milieu de l'affaire, Menant, dit *Françœur*, du village de Ruillé, et Guinoiseau, surnommé *Joli-Cœur*, deux Royalistes que les plus braves étaient fiers d'imiter, mais dont il ne fut jamais possible de surpasser l'audace, combattaient ce jour-là à cheval et toujours au premier rang. Les Républicains traversaient en déroute une grande prairie. Joli-Cœur s'élançait contre eux. « A vous les soldats, à moi les chefs ! » s'écrie-t-il en s'adressant à ses Blancs. Au même instant, le sabre à la main, il chargeait un officier supérieur de la cavalerie républicaine. Du premier coup il lui fend la tête.

Lorsque les vieux Chouans parlent encore de ce fait d'armes, on dirait, à les entendre, que dans leur style, si approprié par sa naïve concision à ces récits de vaillantise, ils ressuscitent les chroniques anciennes qui nous apprennent comment les sires de Joinville ou de Châtillon pourfendaient les mécréants en Palestine.

Trois affaires dans la même journée ne suffisaient point à l'impétuosité des Royalistes. La garnison de Sablé marche à leur rencontre dans les landes de Poisbel, sur la paroisse d'Auvers. La garnison de Sablé n'est pas plus heureuse. Soixante Bleus se barricadent dans la ferme d'Épaulfort. Les Chouans se décident à y mettre le feu. Jolly, le fils même du propriétaire de cette ferme, dispose tout pour brûler son patrimoine ; mais Gaullier ne cède pas à cet entraînement. « Quatre chocs dans un jour, et contre des troupes toujours fraîches, c'est assez, dit-il à ses soldats ; couronnons notre victoire en nous montrant humains. »

On obéit à l'ordre du chef et les Chouans rejoignirent leur corps d'armée ; mais Rochecotte, qui ne veut pas laisser Charette dans la position où le général vendéen se voit engagé, médite en sa faveur la possibilité d'une éclatante diversion.

Il espère soulever en même temps le Sancerrois, le Vendômois, la Touraine et l'Orléanais. C'était étendre à l'infini le cercle de la Vendée militaire, qui s'affaiblissait chaque jour, et forcer Hoche à renoncer aux poursuites incessamment dirigées contre le dernier général du Bocage. Roche-

cotte accourt à Paris; il électrise l'agence royaliste. Le comte de Bésignan promet qu'il se rendra maître de la citadelle de Besançon. De Juglar doit avoir le commandement du Blaisois et de l'Orléanais, et le Veneur de la Touraine. Une insurrection aussi gigantesque, conçue en désespoir de cause, pouvait cependant réussir, même par les impossibilités matérielles dont elle était hérissée. La précipitation d'un émigré nommé Dupin, qui au mois de mars 1796 leva l'étendard et se mit à la tête des paysans de Châteauroux avant l'heure fixée, fit échouer ce vaste plan. Dupin est battu. Le comte de Marolles et plusieurs gentilshommes du pays faits prisonniers dans cette affaire furent jugés militairement et fusillés. Ils avaient accepté l'insurrection tentée par les paysans, on les accusa d'en être les instigateurs. Le chevalier Phélypeaux, camarade d'école de Bonaparte, qui a rassemblé deux mille Royalistes, envahit Sancerre, dégarni de troupes; mais les administrateurs de la Nièvre, de concert avec les généraux Canuel et Desenfants, créent en peu de jours une résistance. Phélypeaux, que son ami Lusignan avait secondé, fut obligé de dissoudre ses rassemblements. Il partit pour l'Égypte, où l'armée républicaine de Bonaparte le retrouva si malheureusement pour elle au siège de Saint-Jean d'Acre.

Cette diversion manquait donc au moment même où elle allait changer la face des choses. Stofflet et Charette étaient morts. Il n'y avait plus de Vendée; Hoche voulut en dire autant de la Bretagne et du Maine. Il reparut sur le théâtre de la Chouannerie. Dans un ordre du jour daté de Rennes, il annonçait aux nouvelles troupes que la paix avec les puissances étrangères ramenait des Pyrénées et du Nord au centre des pays insurgés :

« Accourez, venez embrasser des frères dignes de vous, venez triompher avec eux; qu'une charge générale soit battue de l'Orne au Finistère, de Nantes à Granville; que partout ces ignobles satellites du royalisme soudoyés par l'Angleterre, qui leur prodigue la fausse monnaie, disparaissent du sol de la République ou déposent leurs armes à vos pieds. »

Ensuite, s'adressant aux Bretons, il leur faisait en ces termes l'éloge de la Vendée et de ses généraux :

« Il était aguerri aussi, ce peuple redoutable qui vous donna l'exemple de la révolte ; ses exploits étaient sans nombre ; ses chefs, fameux dans l'Europe entière, semblaient n'avoir qu'à ordonner la victoire ; leurs armes, trempées mille fois dans le sang par la rage et le fanatisme, devaient relever le trône ! Quelle a été l'issue de ces projets insensés, criminels ? La mort, le désarmement, et en dernière analyse la soumission. La République organisée a jeté un regard sur cette partie de son territoire, le gouvernement a dit un mot : quatre mois d'hiver ont suffi pour terminer cette guerre. O habitants de ces contrées malheureuses ! vous croyez-vous plus braves que ces Vendéens, dont le passage de la Loire seul aurait fait trembler tous autres qu'eux ? Quels sont vos chefs ? possèdent-ils les talents de d'Elbée, l'héroïsme de la Rochejaquelein, l'aménité de Bonchamps, le courage de Stofflet, l'activité, les ruses et les connaissances locales de Charette ? Vous n'êtes pas à moitié armés. Eh bien, en admettant que vous ayez des armes, des munitions, que vos chefs ne soient pas d'ignorants flibustiers, en admettant que votre valeur égale celle des Vendéens, pourquoi ne seriez-vous pas vaincus, désarmés comme eux ? Prenez-y garde, mes légions approchent ! hâtez l'instant du repentir. Propriétaires qui, par votre influence sur les campagnes, pouvez hâter le retour à l'ordre, quelle que soit d'ailleurs votre opinion politique, vous devez, ne fût-ce que par intérêt personnel, contribuer à arrêter le mal dans sa source. Et vous, jeunes citoyens, que la nature destinait à être heureux par la simplicité, dont l'agriculture devait être la seule occupation, pourquoi vous êtes-vous armés contre nous ? Sommes-nous vos ennemis, nous qui n'aspérons qu'à la paix ? Retournez à vos travaux champêtres, fuyez les combats où vous guident l'inexpérience et le fanatisme.... Vos frères de la Vendée sont maintenant tranquilles dans leurs foyers ; après des combats sans nombre ils n'ont pas rougi de déposer leurs armes : ils s'en louent, puisque les lois contre lesquelles ils étaient armés

leur assurent paix, protection et liberté de culte. Voilà vos modèles; vous les avez suivis dans leurs erreurs, imitez-les dans leur repentir. »

Hoche a dicté des conseils à ses soldats et aux insurgés, le voilà qui ne les épargne pas au Directoire :

« Je fais faire en ce moment, lui écrit-il de Vannes, une fouille générale dans le Morbihan, où de gros rassemblements ont eu lieu, et sur les côtes duquel les Anglais ont fait des versements d'armes et de munitions. Je disais dernièrement au ministre de la guerre : On ne peut se dissimuler que la guerre des Chouans prend dans le Morbihan un caractère inquiétant. Nous la ferons; je ne puis dire nous la finirons... On guillotine des prêtres à Vannes tous les jours. Tous les jours aussi les vieilles femmes et les jeunes garçons viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, et bientôt ces monuments d'horreur servent de drapeaux aux fanatiques habitants des campagnes, qui se font égorger afin d'aller plus vite en paradis. »

L'impression qui restait au général de ces boucheries était bien profonde pour qu'il s'exprimât ainsi; par un seul fait nous allons l'expliquer.

Taupin, valet de chambre d'Auguste Lemintier, évêque de Tréguier, fut un des modèles de fidélité domestique qui honorèrent cette classe de serviteurs dont la Révolution seule put révéler avec éclat l'attachement sans bornes pour leurs maîtres. Afin de suivre le sien dans les misères de l'exil, Taupin laissait en France une femme jeune, belle, et plusieurs enfants en bas âge. Chacun d'eux comprit sa mission. Le mari adoucissait par ses soins les malheurs de l'émigration, et servait les nombreuses correspondances de l'évêque avec son clergé. L'humble maison de madame Taupin devint le dépôt des communications du pasteur avec son troupeau, l'asile de tous les émigrés partant de France ou y revenant, le refuge des ecclésiastiques honorés du nom de réfractaires.

Deux de ces infortunés, poursuivis comme criminels à cause de leurs vertus, se cachaient chez elle. Ils sont dénoncés par un Patriote de Guingamp nommé Chef-du-Bois,

un de ces niveleurs de bas étage qui ne demandent que du sang, que de l'or, pour être plus tard libres et riches à leur manière. Chef-du-Bois s'est épris d'une violente passion pour la femme de Taupin, qui a résisté à ses séductions et à ses menaces. Dédaigné dans ses vœux, le Révolutionnaire a fait un effroyable calcul ; il guide lui-même un détachement de soldats et le citoyen vengeur du peuple, afin de vaincre la pudeur de madame Taupin. Une fouille fait découvrir chez elle les deux prêtres. Martyrs de la foi, leur charité leur inspire un subterfuge. Ils sont vêtus en laïques, ils conseillent à madame Taupin de se mettre par un mensonge à l'abri des lois qui la punissent comme offrant asile à des prêtres catholiques. « Dites, lui répètent-ils, dites que vous nous avez pris pour des séculiers, dites-le pour conserver une mère à vos enfants. Notre habit, en effet, aurait pu vous tromper, si vous ne nous aviez pas connus.

— A Dieu ne plaise, répond madame Taupin, que je conserve à mes enfants une mère qui donnerait l'exemple du mensonge ! Citoyens, poursuit-elle en s'adressant aux Bleus, je connaissais ces messieurs pour de saints ecclésiastiques, et ma maison leur était ouverte comme à tous ceux qui leur ressemblent. »

Cette déclaration suffit pour affirmer son crime ; elle est menée au district de Lannion avec ses pieux complices. « N'ai-je pas ma récompense en ce monde ? disait-elle ; plus heureuse que tant d'autres, je pourrai me confesser avant de mourir ! »

Les abbés Legall et Lugeat sont jugés à mort comme prêtres réfractaires, et exécutés à Lannion. Pour madame Taupin, le martyre doit être plus long ; c'est à Tréguier qu'elle a osé se révolter contre les lois de la République, c'est là qu'elle doit être punie révolutionnairement.

Attachée sur un cheval au milieu du détachement, madame Taupin suit la guillotine couverte du sang des deux prêtres. Bientôt le funèbre cortège s'arrête. A une petite distance de Tréguier, une modeste auberge, tenue par le père de l'abbé Lugeat, suggère aux Républicains l'idée de ce qu'ils appellent une halte patriotique. La guillotine, fu-

mante encore du sang de son fils, est déposée à la porte du malheureux vieillard. Il faut qu'il serve à boire au bourreau, à Chef-du-Bois et à ses satellites; il faut qu'il soit témoin de leur orgie, qu'il entende leurs cris de Vive la République! dont le supplice de son enfant a été accompagné. Ce n'est pas le seul que le vieillard aura à pleurer. Un autre de ses fils devient fou à ce spectacle.

Pendant cette scène d'horreur madame Taupin est toujours garrottée sur son cheval, seule et en face de la guillotine qui l'attend; cette agonie dure plus d'une heure. Ses épreuves ne s'arrêtent point là. Une tardive compassion émeut ses bourreaux : « Songez à vos enfants, lui disent-ils, jurez fidélité à la République, et vous êtes sauvée. — Jamais! répond-elle. — Vous êtes donc une mère dénaturée! Vos enfants mourront de faim; ils seront orphelins, puisque leur père émigré ne peut rentrer en France. — Mes enfants, riposte-t-elle, ont un père dans le ciel, à qui je les recommande. Je meurs pour la Religion : Dieu ne les abandonnera pas! »

Elle est au pied de l'échafaud, et il faut encore lutter. Des Patriotes ont placé ses enfants à une fenêtre; on les lui montre en répétant : « Criez Vive la République! et vous ne mourrez pas. — Vive le Roi! » continue l'héroïque victime. Sa tête tombe en présence de ses orphelins.

Taupin apprend au delà des mers cette mort, dont la Bretagne célèbre encore la sainteté; il jure de la venger. Taupin n'avait jamais failli à un serment; il revient dans les Côtes-du-Nord et se fait Chouan. Quelques semaines après il avait pris toutes ses précautions, et, par une nuit obscure, il pénétrait dans le château que Chef-du-Bois avait accordé à son amour de l'égalité. L'assassin dormait sur le lit d'une de ses dernières victimes, lorsque le bras d'un homme écarte violemment les rideaux de soie qui protègent son sommeil. Chef-du-Bois se réveille en sursaut.

— Me reconnais-tu? dit le Chouan. Je suis Taupin. Tu as fait périr ma femme; mais l'heure de la vengeance a sonné!

Chef-du-Bois veut saisir ses pistolets. Ils ont disparu, et

Taupin, appuyant son bras de fer sur cette poitrine halelante, agite un poignard.

— Grâce, pitié, au nom du ciel ! s'écrie le Révolutionnaire.

— Non, réplique Taupin, tu n'as pas eu pitié d'une pauvre femme.

— Grâce ! reprenait encore Chef-du-Bois, j'ai des enfants ; ils sont innocents du mal que je t'ai fait.

— Non, disait le Chouan ; j'avais des enfants aussi, moi, tu les a vus, et ils n'ont pu t'empêcher d'égorger leur mère.

— Grâce ! répétait l'un ; ce château, les terres qui en dépendent, tout est à toi.

— Non, s'écriait l'autre, je ne dois pas entrer en possession des biens que tu as volés. Être riche, pour toi, c'est un opprobre ; je ne veux pas le partager. Je n'exige qu'une chose, et tu es libre.

— Quoi donc ? balbutie Chef-du-Bois étouffé sous le poignard de Taupin.

— Ma femme ! répond le Chouan.

— C'est mon arrêt de mort que tu prononces, s'écrie le Révolutionnaire.

Au même instant il expirait sans convulsion, sans agonie ; Taupin lui avait percé le cœur.

Cet épisode, un des mille remplis de saisissant intérêt que l'on pourrait extraire des annales ignorées de la Chouannerie, révèle une situation exceptionnelle, et qui n'avait échappé ni à la sagacité plunitive du général Hoche, ni aux calculs militaires du général Cadoudal. C'était de la guerre civile individuelle, de la vengeance transformée en acte de vertu, de la justice suppléant au mutisme de la loi et se faisant loi elle-même. Dans l'esprit de Hoche, il fallait comprimer cette exaltation d'équité qui a le droit de frapper partout ; car le nombre des coupables est infini. Le général avait à sa disposition mille moyens avoués ou réprouvés par la morale ; il se jeta dans une espèce de juste milieu.

« Six cent mille Français, écrivait-il au Directoire le 1^{er} germinal an iv (21 mars 1796), n'ont-ils pas déjà péri dans la Vendée ? Veut-on encore du sang ? Il est temps de fermer cette plaie profonde. Je déclare que je saurai mar-

cher entre les rigueurs extrêmes et la faiblesse pernicieuse, que je soumettrai les insurgés en les désarmant, et que j'épargnerai le sang humain en poursuivant leurs chefs à outrance. »

Cette dernière menace, que Hoche a réalisée, avait pour but de persuader à la France que la Vendée et la Bretagne ne s'étaient soulevées que dans l'intérêt et à la voix des gentilshommes. La Révolution croyait utile à sa cause d'expliquer ainsi le mouvement national de l'Ouest et de dépopulariser à l'avance cette manifestation de tout un peuple se levant pour conserver son Dieu, son Roi, et les lois qui avaient pendant des siècles assuré le bonheur et la gloire de la patrie commune. On offrit aux habitants des campagnes tout ce qu'ils pouvaient désirer; on n'accorda aux gentilshommes que la mort ou l'exil. Dans cette inégalité de conditions, les nobles furent les mieux partagés. La plupart n'avaient pris les armes que lorsqu'ils y furent contraints par les paysans. Peu, très-peu cédèrent à ce mouvement par calcul ou par ambition; ils ne commandèrent que lorsque les insurgés sentirent le besoin d'avoir à leur tête des officiers instruits : il était donc du devoir de l'historien impartial de relever cette erreur volontaire, que le général républicain a tant contribué à accréditer afin de flatter les préjugés ou les haines populaires.

Puisaye saisissait bien dans leur ensemble les difficultés momentanées qui s'élevaient contre l'idée de perpétuer la guerre en Bretagne. Il sentait que les propositions de paix faites par Hoche étaient un pis-aller qu'il serait impossible de refuser raisonnablement. Il s'avouait tout cela; mais, fourvoyé dans le labyrinthe de la politique anglaise, il torturait la vérité pour servir les calculs du cabinet de Saint-James. Les troupes royales n'avaient ni argent, ni munitions, ni vivres même; à la longue le pays s'était épuisé. Ce n'était plus comme au temps où Charles de Bois-Hardy, dans ses cantonnements de Lamballe, arrêtait un troupeau de bœufs destiné à la marine de Brest, remettait un sauf-conduit aux soldats chargés d'escorter ce convoi, et leur disait : « Passez, messieurs, passez sans crainte; la Répu-

blique est pauvre, elle a plus besoin de ces bœufs que les Chouans. » D'un côté les Anglais déclaraient, dans le message de Sa Majesté Britannique au Parlement, que le Directoire leur paraissait assez stable pour qu'on pût traiter avec lui, et de l'autre ils ne voulaient pas laisser à la France le droit de cicatriser ses plaies.

Ils n'étaient point les adversaires de la République ou les amis de la Vendée; ils étaient les ennemis de la France. La France pour eux devenait une rivale qu'ils occupaient et étouffaient au milieu des angoisses de la guerre civile. Puisaye, dans les intérêts mal entendus de la Monarchie, et n'osant pas céder par amour-propre à l'entraînement instinctif de haine que les hommes de l'Ouest ne se donnaient pas la peine de cacher pour l'Anglais, eut le malheur de se prêter à cette politique. Dès qu'il vit Hoche parler de paix, et Cadoudal disposé par nécessité à en accepter les clauses, il adressa au cabinet de Londres plusieurs dépêches, afin de hâter les subsides toujours promis, et toujours retardés sous les plus frivoles prétextes; Botherel fut son envoyé. Bourmont accepta la même mission de la part de Scepeaux, et il s'adjoignit, en qualité d'auxiliaires, le marquis de la Féronnière, de la Garde, et les chevaliers de Verdun et de Payen. Cette ambassade partit de Bretagne le 31 décembre 1795.

Le ministère anglais devait quelque reconnaissance au comte de Puisaye. Il paya ses services en promesses, et par des subsides il acquitta ceux qu'il pouvait encore attendre du général. Trente mille livres sterling par mois furent mises à sa disposition afin d'exécuter le plan d'insurrection auquel Pitt et Windham avaient adhéré. Ce plan, dans la pensée de Puisaye, consistait à tenir sous les armes cinq cents hommes de chaque division, à réunir en commun et sous une même direction toutes les actions séparées, à occuper sans cesse l'ennemi et à être prêt à marcher au secours des armées menacées par des forces trop supérieures. Les envoyés avaient rempli leur mission auprès des ministres anglais: le lendemain ils prirent la route d'Édimbourg; ils allaient expliquer leur mission au comte d'Artois.

Le prince les accueillit avec gratitude ; il proposa d'interposer son autorité entre Cadoudal et Puisaye. De nouvelles dépêches de la part de ce dernier, plus pressantes que les précédentes, forcèrent Botherel à retourner à Londres. Il avait au moins le droit d'espérer qu'après ses déclarations les trente mille livres sterling que l'Angleterre s'obligeait à payer à l'armée de Bretagne avaient été adressées à Puisaye. Ces subsides n'étaient point partis de Londres. Le ministère hésitait ; par Prigent et par ses autres espions il savait la position des Royalistes, et il désirait ne leur prêter qu'à usure. Il laissa cependant nommer le comte de Moustier commissaire général du Roi dans les départements insurgés ; mais, pensant que ce choix pouvait déjouer ses projets et irriter l'amour-propre de Puisaye, il retint Moustier à Londres sous différents prétextes, et mit à la mer pour la côte de Bretagne deux frégates chargées de munitions. Des lenteurs interminables paralysèrent encore cette apparence de bonne volonté. Alors, pour faire patienter la détresse des Royalistes, le comte Armand de Sérent, adjudant général de MONSIEUR, s'embarqua à Southampton, le 15 mars 1796, avec son frère Bernardin et le comte Édouard de Moustier, fils du nouveau commissaire général. Bourmont, Briquerville, Botherel, la Féronnière, Suzannet, d'Argens, Hippolyte de Piré, Bellegarde, Henri de la Roche-Saint-André, Verdun, Armand de Beaumont, Kersabiec, de Saint-Pern, de Mesnard, de Mouillebert, Payen, de Rochemur, de Melon, de Montalembert et d'autres gentilshommes, prennent passage sur le lougre *la Daphné* et sur quatre embarcations qui se partagent en deux convois. Le 16 mars, à deux heures du matin, Armand de Sérent touchait terre à la baie de Cancale.

Il avait trente-trois ans et donnait de hautes espérances à son parti. La mission apparente dont il s'était chargé en cachait une autre plus décisive et qui ne devait pas plaire au cabinet anglais. En passant à Jersey, où la Fruglaie ne se rencontrait point par malheur, le prétendu prince de Bouillon lui imposa Prigent comme guide et comme Mentor. D'autres relations inédites que nous avons sous les yeux, et

principalement celle du général de la Boëssière, disent que c'était un nommé Gouin qui fut chargé d'accompagner Sérent. A peine débarqués, ces gentilshommes se voient entourés d'ennemis : ils font fausse route dans les environs de Saint-Melloire. Cependant ils se dirigeaient déjà vers Lillemer : lorsqu'ils sont assaillis par plusieurs détachements républicains cachés dans les marais de Dol. Ils échappent à cette première colonne. Tout à coup ils se voient débordés à droite, enveloppés à gauche par deux autres encore plus nombreuses. Les Révolutionnaires font feu. Les Royalistes se défendent. Tuffin de la Rouërie et Pinto meurent au premier rang. Tous vont périr ; mais la rivière de Biais-Jong, entre Bonnaban et la Fresnaye, s'offre à leurs regards. Botherel, Bourmont, Suzannet, Piré, Montalembert et treize officiers la traversent à la nage. D'autres échappent à la mort en se jetant dans des sentiers étroits et coupés de fossés ; ils vont être cerués, lorsque Saussé-Duval, ancien domestique de la Rouërie, se place à la tête du pont que les Bleus s'apprentent à franchir. Cet homme, dont le nom et la valeur sont célèbres dans les arrondissements de Fougères et de Saint-Malo, et que le comte d'Artois, à Édimbourg, reçut chevalier de Saint-Louis, ne se laisse point intimider par le feu de l'ennemi. Armé d'une carabine à trois charges de poudre, et secondé par son frère, aussi habile tireur que lui, il met hors de combat dix Républicains. A cette adresse, à ce sang-froid que les balles patriotes ne peuvent pas troubler, les autres rétrogradent peu à peu, et au nombre de plus de trois cents, ils n'osent affronter qu'à une respectueuse distance le feu incessant qui les décime. Quand les Duval virent leurs amis en sûreté et le passage libre, ils se retirèrent à leur tour.

Néanmoins Prigent ne s'est point séparé de Sérent, qui a sur lui les dépêches secrètes. L'émissaire du cabinet anglais et de la Révolution voit ce gentilhomme épuisé de fatigue et dans l'impossibilité de suivre ses compagnons ; il l'entraîne près du moulin de Blanc-Énai. Sérent est entouré par les Bleus. Couvert de blessures et sentant approcher sa dernière heure, il fait un effort et avale les dépêches dont il est por-

teur. La Féronnière, Madec et le chirurgien Langlois périsent le même jour.

Le lougre *Sea-Floor*, qui était le second convoi, fut jeté au Clos-Poulet. Le chevalier Pioger de Saint-Preux, l'un des blessés de Quiberon, commandait les émigrés à bord. On voyait parmi eux de la Tullaie, Grand-Jonc, Marconnay et la Coudraie, qui furent pris et fusillés par les Bleus en mettant le pied sur la rive droite de la Loire; trois frères du nom de Margadel, Grellier du Fougeroux, de Rangot, Buchet, de Vareilles, de Kermartin, Regnon de Chaligny, Poulain de la Vincendière, des Rochettes, le jeune Dupaty, Colbert de Maulevrier, le chevalier de Vezins, Bedeau de l'Écorchère, Prosper et Édouard de Sapinaud, qui apportaient au général leur frère de magnifiques armes offertes par le roi d'Angleterre. Ce convoi n'avait pas de traîtres à sa suite. Il arriva presque sans péril aux avant-postes des divisions de Boisguy, de la Vieuville et de la Baronnais. Botherel les rejoignait en même temps. Il fit part à Puisaye des projets et des promesses de l'Angleterre, il lui remit quatre mille cinq cents livres sterling en billets de banque; puis, à l'aide de ces subsides insuffisants, et dont on ne trouvait le change qu'en les renvoyant à Londres, le général espéra faire recommencer les hostilités.

Les expéditions de Quiberon et de l'île Dieu venaient d'échouer : il en rêva une troisième qui devait s'emparer de Saint-Malo, de Châteauneuf et de Château-Richer. Il invoqua le concours du comte de Staremborg, celui du marquis de Spinola, ambassadeurs de Vienne et de Gênes près la cour de Londres, et il leur écrivit :

« Malgré des malheurs partiels, l'insurrection s'accroît aux extrémités de l'Empire. Paris est agité, et la France, en majorité royaliste, verra changer la scène de la Révolution. »

Le 10 avril 1796, Collin de la Contrie, membre du conseil de Bretagne, part du château de la Feltière muni des pleins pouvoirs du général pour le cabinet de Londres. Après avoir assuré ses communications avec le gouvernement britannique, Puisaye enjoint à ses divisions de provoquer simultanément les Bleus.

D'Andigné, sans attendre ces instructions, avait, deux semaines auparavant, obtenu de réels succès en Anjou. La colonne républicaine de Segré voulait s'emparer du village de Sainte-Gemme. D'Andigné ose défendre le passage de la Versée : il se maintient pendant trente-six heures à ce poste. Une autre troupe républicaine passe l'Argos. Turpin, Sans-Peur, Mesnard et d'Avoisne accourent avec neuf cents Royalistes pour protéger leurs amis. Au premier feu ces insurgés lâchent pied. Resté avec cent hommes, d'Andigné tient ferme. Peu de jours après avoir formé deux compagnies de chasseurs d'élite, il s'embusquait sur le passage du général Henry, qui, nommé de la veille à ce grade, allait s'établir à Segré. Il escortait un convoi de munitions avec deux cents soldats. Pris de front par les Chasseurs et en flanc par les Chouans, les Bleus se débandent. Henry met pied à terre à l'entrée du bourg d'Andigné, il rallie les siens, il leur offre l'exemple du courage, mais inutilement; il est blessé à mort, et le convoi reste au pouvoir des Blancs. A quatre jours d'intervalle, le château de la Perrière, près de Genné, était témoin d'une autre rencontre. Huit cents Républicains, commandés par le général Baillot, cernent le château : ils sont encore défaits. Leur frayeur est si profonde que d'Andigné, entré seul dans la cour d'une métairie où ils se trouvaient au nombre de deux cents, les met en déroute en donnant des ordres à une colonne qui ne le suivait pas, et qu'une ruse de guerre lui fait improviser. Dans la lande de la Croix-Couverte, sur la route du Tremblay à Candé, un bataillon de Belges armés de carabines à deux coups est écrasé par les Chouans, qui le lendemain, toujours avec d'Andigné, attaquaient quinze cents hommes du général d'Halencourt. Cette suite non interrompue de succès servait à entretenir les espérances de Puisaye et à lui en faire rêver de plus décisifs.

La division de la Guerche, dirigée par la Haie Saint-Hilaire, et celle de Vitré, qui voit à sa tête le vieux Couesbouc, préludent par des escarmouches heureuses à cette campagne impossible. D'autres engagements avaient lieu le 21 et le 22 avril près d'Ernée et de Savigné, entre les Chouans et le général

Watrin. Du côté de Savenay, dans la Loire-Inférieure, les mêmes symptômes d'insurrection se manifestaient. Guillaume de Francheville, ancien officier de la marine royale, avait, d'accord avec de Silz et la Bourdonnaie-Coëtcandec, arboré, dès le mois de mars 1793, le drapeau blanc dans les campagnes du Morbihan. Le général Beysser les a battus près de Bisselin, et Francheville s'est retiré vers Savenay. Là il parvint à former une petite division qui en 1796 acquérait une véritable importance, lorsqu'il fut tué dans une rencontre, en se dévouant pour sauver ses compagnons.

Cependant Hoche avait fait envahir par des troupes nombreuses le territoire de Scepeaux. Le général de la rive droite était dans le Maine : il arrive avec le comte de Châtillon. Tous deux marchent à l'attaque du bourg d'Auvernet, où un corps républicain a établi un camp afin d'intercepter les communications des insurgés. Le 26 avril Scepeaux enlève ce camp à la baïonnette. Son aide de camp Lamoricière poursuit l'ennemi. Châtillon triomphe des Bleus au château de Beauchêne, où Siochan de Kersabiec fut grièvement blessé ; puis à la tête d'une forte colonne de Chouans, il s'avance vers quatre mille Patriotes sortis d'Angers pour battre le pays. Châtillon est en face de troupes réglées ; il est midi : tous les désavantages sont de son côté. Il attaque néanmoins, et jusqu'à la nuit il sait si bien manœuvrer et se tenir en ligne que les Patriotes se replient sur Angers. A Saint-Sulpice, non loin d'Ancenis, un nouveau choc a lieu. Les Blancs, qui ne se voient pas en nombre, commencent à s'égailler. Ils ont dans leurs rangs vingt-deux officiers débarqués du *Sea-Floor* au Clos-Poulet. Ces émigrés se forment en carré, et ils marchent si bravement à l'ennemi qu'ils le forcent de reculer. Des Rochettes et Buchet périssent dans la mêlée ; des Touches, Rangot, Vareille et quelques autres sont blessés ; mais leur intrépidité avait préservé d'un échec la division à laquelle ils appartenaient.

Les débarquements successifs, qui facilitaient les bonnes dispositions prises sur la côte de Normandie par le général Louis de Frotté, lui avaient fourni des soldats, des officiers et des munitions. Il fut bientôt entouré de son père,

qui venait servir la cause royale en qualité de volontaire, d'Édouard de Moustier, à peine âgé de seize ans, du vicomte de Chambray, l'un des mieux faisant de Quiberon, du baron de Comarque, de Lamberville, de Williamson, de la Noë, de Duhamel, de Carville, de Girard, de la Potherie, de Breil, des deux Marguerie, de Labesse, d'Hugon, de Briqueville, de Bois-Taquet, de Marion de la Neuvrie, de Mandat et de Bruslard, tous aussi intrépides et presque aussi brillants que ces deux derniers gentilshommes, modèles des partisans pleins d'honneur et de gaieté. Ce fut après plusieurs engagements sans importance que, pressé par Mandat et Bruslard, Frotté se décida à culbuter un corps républicain aux ordres du général Larue, qui de Tinchebray allait à Domfront.

Les Blancs étaient au nombre de deux mille, les Bleus aussi, Frotté s'embusque à Perrioux, tandis que son autre colonne va par un détour couper la retraite aux Patriotes. Le 15 mai 1796 l'action s'engage à Saint-Cormier. Marguerie, surnommé le Griffon, repousse l'avant-garde révolutionnaire. Larue veut la soutenir : Frotté sort de son embuscade, fait une première décharge et fond sur l'ennemi baïonnette en avant. Les Bleus sont rompus : ils se dispersent, et laissent quatre cents morts sur le terrain.

Fiers de cette victoire, Frotté et ses officiers, chaque jour en butte à des délations, livrent aux commissions militaires plus de soixante faux Royalistes qui dénonçaient au profit de la République. Ils sont mis à mort, et Mandat, qui a encore battu les Nationaux près de Vire, se trouve le 26 mai 1796 en face de six cents grenadiers de la garnison d'Avranches. Ils espèrent le surprendre entre Tallevender et Brecey. « Tant mieux, s'écrie Mandat. Qu'ils viennent, nous leur ferons voir qui nous sommes ! » Les grenadiers avancent bravement. Mandat les charge à la baïonnette dans le champ de Tracy. Son second, l'intrépide Moulin, les attaque par derrière. Leur chef de bataillon périt dans la mêlée ; et, après avoir perdu plus de la moitié des leurs, les Nationaux prennent la fuite. A Saint-Sever, Duhamel met en déroute les Bleus, au nombre de plus de mille. La Potherie est tué aux environs de Vire ; mais il meurt au milieu de sa victoire

sur le général Mignotte. Trois jours après, Girard, avec sa colonne royaliste, passait sur le corps d'une division républicaine; et Hingant de Saint-Maur, en poussant des reconnaissances jusqu'à Poissy, inquiétait sérieusement les approvisionnements de Paris.

A ces nouvelles, Hoche fait partir pour la basse Normandie des troupes plus heureuses ou mieux aguerries; et il mande au général Dumesnil d'entrer en pourparlers avec Frotté. Dumesnil lui écrivait du château de Couterne, son quartier général :

« Votre vœu, votre opinion et votre reddition ne seront point gênés, car je vous offre l'avantage de la paix sur votre parole d'honneur. »

Ces pourparlers étaient sans résultats déterminants, chacun combattait encore; mais, ainsi que les Vendéens, il y avait beaucoup de Chouans qui, se livrant à une sécurité trompeuse, négligeaient de placer des sentinelles pour veiller au salut commun. Les Bleus profitaient de cette incurie, et changeaient promptement en revers des surprises que les précautions les plus simples auraient épargnées. Frotté était parvenu à leur faire saisir la nécessité des gardes avancées; c'était même un de ses moyens de succès. Cependant vers la fin de mai 1796 cette brillante campagne se termine par un échec. Le comte d'Albas arrivait avec trois cents Chouans sur la petite commune de Buais, et il établissait son camp au moulin de Gilaux. Les insurgés se répandent dans les hameaux voisins pour revoir leurs parents et leurs amis. En Bretagne, ainsi que dans le Maine, cette habitude de se répartir dans les villages et dans les fermes et de s'isoler au lieu de faire centre fournissait chaque jour un sujet de rencontres tantôt fatales aux Blancs, tantôt funestes aux Bleus. Des traits d'une audace inouïe se passaient ainsi en dehors des deux armées. Quelques heures après les colonnes mobiles patriotes de Gorrion, de Fougerolles et de Landivy, averties par des espions, accouraient vers ce camp où ne se trouvaient que des officiers sans garde. Les colonnes cernent le moulin. D'Albas se décide à vendre chèrement sa vie. Ses compagnons, restés autour de lui, partagent sa résolu-

tion : ils marchent bravement à l'ennemi. Le combat dura longtemps ; mais, accablés par le nombre, les Blancs meurent sans songer à se rendre. D'Albas est tué à leur tête. Pour couronner leur victoire, les Bleus massacrent le meunier de Gilaux et jettent son corps en lambeaux sous la meule du moulin.

Au bruit de la mousqueterie, les Chouans dispersés se sont ralliés sur un coteau voisin. L'ennemi n'osa les en débuser : l'ennemi avait fait son coup, et il refusait la bataille.

Vers les premiers jours de juin la division de Boisguy, qui avait encore eu plusieurs heureuses rencontres avec les Bleus à Valennes, à Saint-James, à Piré, à Toucheneau et à Vitré, et qui dans ces engagements avait vu se distinguer Boishamon, Pontbriand, les deux Chabert, gentilshommes du Languedoc ; Couesbouc, les deux Lépinais, Cintré, Piquet-Carré, Genoueil, Malrand, Allaire, Blondiau et Verron, était témoin d'un trait de mœurs qui peint la loyauté des Chouans. Hubert venait, au milieu d'une affaire, de se porter sur le Bois-Trudan. Un sergent républicain est fait prisonnier. Il commandait le poste de garde à l'entrée du bourg, et il l'avait abandonné pour courir les aventures. Ce sergent veut sauver sa vie : il offre à Hubert de lui livrer le mot d'ordre ; il lui conseille de laisser en arrière la moitié de son détachement et d'avancer avec le reste tambour en tête. Au quivive de la sentinelle, Hubert répond : « Garde nationale d'Amandis, » et il passe. Un des soldats aperçoit la cocarde blanche des Bretons et s'écrie : « Le sergent nous a trahis. » Il fait feu. Le poste est massacré. Les Royalistes avaient promis la vie sauve au Révolutionnaire, ils tinrent parole ; mais lorsque cet homme voulut s'incorporer dans une de leurs divisions, toutes le repoussèrent avec mépris : c'était un traître.

Le 18 juin 1796, débarrassé du brave commandant républicain Joré, qui, après lui avoir longtemps tenu tête, vient de périr à l'affaire du Rocher de Malnoë, Boisguy couronnait dignement sa campagne. Ce jour-là il bivouaquait à Romagné, attendant des nouvelles d'un convoi de cent barils

de poudre que Saussé-Duval était allé reconnaître sur les frontières de la Bretagne. Il fallait le faire entrer dans le pays insurgé pour le distribuer aux capitaines de paroisse. Boisguy part. Il sait bientôt que les Bretons ont eux-mêmes transporté ces munitions sur les différents points où elles étaient nécessaires : le but de sa marche était rempli. Alors le général se dirige sur Saint-Christophe et laisse Bonteville au village de Vendelles. A peine arrive-t-il à une demi-lieue en avant de Saint-Christophe qu'il aperçoit un corps de huit cents Républicains. Saint-Gilles et Danguet, à la tête des Normands, tournent l'ennemi. Son centre est assailli par Boisguy, qu'entoure la colonne royaliste si connue dans la Chouannerie sous le nom de la *Brutale*. Les Nationaux étaient les plus nombreux. Ils font bonne contenance ; mais Saint-Gilles, qui a exécuté son mouvement, menace de leur couper la retraite. Il les prend en flanc et décide le chef des Bleus à se replier. Le désordre se met dans leurs rangs. Ils sont poursuivis par Saint-Gilles jusqu'au bourg de Saint-Hilaire, qui était assez bien fortifié. Puisaye avait rejoint pendant l'action la colonne normande et il s'était mis à la poursuite des ennemis, qui voient rentrer avec eux dans Saint-Hilaire les Royalistes vainqueurs. L'attaque de ce bourg n'est pas dans les plans de Boisguy ; mais, en apprenant que déjà la moitié était au pouvoir des siens, le général ordonne d'enlever l'autre partie. Les Bleus défendirent le terrain pied à pied. Tout à coup une nouvelle troupe, forte de douze cents hommes et guidée par le général Labarolière, arrive sur ce champ de bataille improvisé. La colonne normande plie. Puisaye fuit en l'entraînant sur ses pas. Saint-Gilles blesse à la tête le général Labarolière. Au même instant une balle casse le bras du Chouan. Boisguy descend de cheval, il y place son compagnon d'armes ; et, n'ayant plus que huit ou neuf cents hommes, il cherche à mettre quelque régularité dans sa retraite. Toujours à pied, toujours impassible, toujours tenant en respect les patriotes, il touche à la lande de Landeumont, où il a enjoint à Bonteville de s'embusquer dès le commencement de l'affaire. Bonteville était la providence des arrière-gardes décidant du sort de la

journée. Il a obéi. A cette nouvelle Boisguy envoie Louvières se reformer derrière la division de Bonteville et rallier les Normands. Louvières traverse au pas de course la lande de Landeumont, il suit à la lettre les instructions qu'il a reçues ; et, tandis que dans son embuscade Bonteville attend les Bleus, que Boisguy, en égaillant ses gars, s'est chargé de lui amener, ce dernier, avec trois compagnies de la *Brutale*, manœuvre si habilement que tantôt il fait tête aux Républicains, tantôt il fuit devant eux, et qu'ainsi il finit par les attirer dans le piège. Quand Bonteville les voit à portée de pistolet, il ordonne une décharge générale. Ses douze cents Chouans font feu. Aussitôt Chalus s'élançe à la baïonnette sur les Républicains. Boisguy reparait avec les Blancs de Louvières, et attaque la gauche des Bleus. C'était le troisième combat de la journée. Les insurgés veulent en faire une éclatante victoire. Labarolière sent qu'il lui est impossible de tenir. Son sang coule, et cependant au milieu du feu il ne se déconcerte point. Il n'en est pas ainsi de ses soldats : ils avaient perdu plus de six cent cinquante hommes ; et, découragés et atterrés, ils se débandaient. Au bout d'une heure de résistance, Labarolière se vit forcé d'aller chercher un refuge dans le bourg de Saint-Hilaire.

A la même époque à peu près Georges Cadoudal était assailli par une colonne républicaine au moment où il conférait avec quelques-uns de ses chefs de division. Un prêtre nommé Lomenech veut donner au général le temps de se sauver ; il sait que la mort est le prix d'un pareil dévouement. Il se laisse arrêter pourtant. On le mène d'Auray à Lorient, où il doit être guillotiné. Mais Georges a soupçonné la généreuse conduite du Breton : il ne faut pas qu'il en soit victime ; et, à la tête d'un détachement, le général marche contre les soldats qui escortaient Lomenech. Georges les met en déroute, leur enlève le prisonnier ; puis, à peine délivré : « Vous êtes bien bon, monsieur Cadoudal, d'avoir songé au pauvre vicaire, disait Lomenech. Je ne faisais que mon devoir, et vous n'auriez pas dû exposer votre vie pour moi. »

Ces combats partiels n'effrayaient point le général Hoche :

il avait plus de cinquante mille hommes d'excellentes troupes sous son drapeau, et il ne se dissimulait plus que dans un temps prochain il serait vainqueur. La paix était dans ses vues ; mais les Révolutionnaires de l'Ouest ne partageaient pas ses ambitieuses pensées d'indulgence. Plusieurs officiers même le secondaient peu activement, et il est curieux de l'entendre reprocher au général Colle, commandant du Morbihan, d'anéantir ses circulaires pacificatrices :

« La proclamation d'amnistie, lui écrivait-il, n'est pas plus connue dans le Morbihan que l'avis que j'ai publié, que l'ordre imprimé du 13 ventôse, que celui du 16 germinal. Je vous invite à me dire le mot de cette énigme. Si la République paye des frais d'impression, c'est sans doute pour faire connaître les intentions du gouvernement. Je crois que vos bureaux ne sont pas trop de cet avis. Je vous prie d'examiner si on n'allume pas le feu des cheminées permanentes de l'état-major avec les impressions qui devaient être répandues dans les campagnes ; au demeurant, cette division est dans le plus grand désordre. »

Dans le but de percer ce mystère, il arrive lui-même au centre de l'insurrection ; et, avec le général Auguste Mermet, il marche vers les landes de Loudéac et de Locminé. Il a cinq cents hommes d'escorte ; mais, à l'extrémité d'un village, le 3 mai 1796, il est pourchassé par quelques Chouans que commande Lantivy du Reste. Dans la mêlée, un Royaliste s'approche du général républicain ; il l'ajuste, il va le frapper, lorsque Mermet détourne le coup. Lantivy est cerné dans un champ garni de fossés ; toute retraite est impossible. Ce dernier, qui n'a autour de lui que cinq ou six hommes, se défend en désespéré ; il étend mort à ses pieds un chasseur qui s'avance pour le saisir. Un autre, nommé Cholleau, le prend par derrière, le terrasse, le tue, et Hoche continue sa route. Il n'ignorait point que l'Angleterre n'enverrait pas de subsides aux Royalistes, et, par des lettres interceptées, il savait à quoi s'en tenir sur leur position. Une seule de ces lettres suffira pour la faire apprécier :

« L'armée de Scepeaux va assez bien, écrivait à sa femme le comte de Marconnay quelques jours avant de tomber au

pouvoir des Bleus; mais, de toi à moi, il y a bien loin de l'état où elle est à celui où j'espérais la trouver. Il ne faudrait que de l'argent pour la mettre sur un pied très-respectable; mais l'argent manque, et cela est général chez tout le monde. Pour mon compte, je n'ai pas un sou; je suis tout nu; mais j'aurais des monts d'or, que je ne voudrais que ce que j'ai sur moi: car lorsqu'il est impossible de s'endormir sans crainte d'être pris la nuit, et que, lorsqu'il y a un combat, ce qui arrive fréquemment, on ne sait jamais où on ira, il est impossible d'avoir des bagages. »

Une année auparavant, Hoche avait eu recours à la vicomtesse de Turpin pour traiter de la pacification avec les Blancs; une seconde fois il en appela à la vertu de cette Vendéenne. Le 4 mai 1796, elle avait une entrevue avec le général Baillot; elle voyait Hoche lui-même, qui, sous la promesse des chefs insurgés de mettre bas leurs armes, offrait des conditions tolérables. Puisaye ne voulait pas entendre parler de paix, ou tout au moins il espérait en discuter les clauses, ainsi que Charette l'avait fait à la Jaunais, et il écrivait à Châtillon, président du conseil de l'Anjou :

« Je sens, mon cher ami, quelle est votre position. Votre âme et celle de votre général me sont trop connues pour ne pas deviner tous les détails et toutes les circonstances qui vous pressent en ce moment. Votre seule ressource est de chercher à gagner du temps. Encore une fois, gagnez du temps; le parti royaliste est *un*, comme le Roi pour lequel il combat; une portion ne peut pas traiter sans l'autre. Qu'ils vous prouvent qu'ils sont de bonne foi en facilitant entre nous les communications qu'ils ont si grand soin de couper. Vous avez mille moyens de différer; un mois encore, et la France est sauvée. Qui mieux que vous, mon cher ami, sait qu'une mort glorieuse est préférable à une paix déshonorante? »

Pressés par les événements, et surtout par les exécutions que les généraux républicains avaient autorisées, de Scepeaux et Châtillon prirent l'initiative. Ils firent leur soumission, et, le 31 mai 1796 (12 prairial an iv), Hoche l'annonça par l'ordre du jour suivant :

« L'armée des côtes de l'Océan est instruite que le chef de Chouans Scepeaux et le parti nombreux qu'il commandait dans les départements de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, ont rendu les armes à la République, en promettant de vivre sous ses lois.

» Les officiers généraux et les commandants d'arrondissement veilleront, sous leur responsabilité, à ce que chaque commune remette exactement ses armes. Ils accueilleront avec la dignité et l'aménité qui conviennent à des Républicains les hommes qui se soumettront, et ils marcheront avec autant de vigueur contre les paroisses ou contre les particuliers qui *récalcitraient* encore. »

A cette pièce officielle est jointe un bulletin décadaire qui forme un contraste tout révolutionnaire avec elle. On y lit :

« Entre les soixante ou soixante-dix émigrés ou chefs de Chouans qui ont été fusillés dans cette période (du 20 au 30 floréal an iv), on distingue particulièrement les nommés Marconnay, la Jaille, Vasselot, Vaugiraud, Montmuron, Duhautois, Roilly, Courageux. Le nommé la Garde, envoyé par Bernier en Angleterre, poursuivi de très-près sur les côtes du Morbihan, s'est défait d'une correspondance remarquable par l'impudence de ses auteurs et les mensonges qu'ils font pour se procurer de l'or des trop crédules Anglais. Nous n'avons pas été peu émerveillé de la gracieuse manière dont un nommé d'Autichamp rend compte des opérations de son armée, *qui a battu ces coquins de Bleus*, et des besoins qu'il éprouve. Bernier, le cafard Bernier, part enfin; plus adroit que d'autres, il emporte la santé, pour deux cent mille livres de lettres de change et le reste des fonds de l'armée catholique. Bon voyage ! »

C'était une cruelle ironie mêlée au sang des infortunés qui tombaient dans les pièges tendus sous leurs pas et à des calomnies que le général Hoche aurait dû interdire à sa probité. Le général Travot, dont le camp était alors à Lohéac en Bretagne, donnait, le 16 juin 1796, un exemple bien différent. Apuril avait reçu commission pour traiter de la paix avec l'adversaire des Vendéens, et, d'après le rapport

de l'officier breton, Travot se montra plein de courtoisie et de bienveillance. Autant qu'il était en son pouvoir, il étendit les clauses favorables aux Royalistes, et il ne sortit jamais de sa bouche que des éloges pour la bravoure des Blancs. Il rendit même plus d'un service aux émigrés, dont la position était toujours plus difficile que celle des Chouans. Après avoir obtenu la soumission de l'armée de Scepeaux, il ne restait plus à la République qu'à se concerter avec Cadoudal. Les généraux Quentin et Mermet entrèrent en pourparlers avec lui; mais Georges, accompagné de d'Allègre et de Sol de Grisolles, discutait les propositions. Les Républicains finirent par demander à leur général des instructions définitives. Hoche répondit :

« Le retour de la tranquillité dans le Morbihan aura lieu de deux manières : la première à employer afin d'éviter l'effusion du sang est la persuasion ; la seconde est la force. Au moyen de la première, en profitant de la clémence nationale, les chefs du parti chouan qui n'ont point émigré peuvent rentrer dans le sein de la République et de leurs propriétés :

» 1° En se soumettant aux lois de la République, en déposant leurs armes et en remettant les munitions qu'ils peuvent avoir ;

» 2° En faisant déposer les mêmes armes et munitions par chacune de leurs divisions ou par les paroisses qui les composent ;

» 3° En rendant les déserteurs désarmés. (Ceux-ci sont tenus de servir ; les jeunes gens de la réquisition resteront chez eux pour la culture des terres).

» Si l'on est contraint d'employer la force, comme dans la Vendée de Charette, les chefs périront, ou au moins aucun d'eux ne sera mis en liberté, bien qu'il se soumette. Le sort de Scepeaux, de d'Autichamp, attend ceux qui, de bonne foi, viendront se rallier aux Français, leurs frères.

» Les émigrés sortiront sur-le-champ du territoire de la République ; on leur en fournira les moyens. Le gouvernement, rigide observateur de ses promesses, laisse partir Bernier, Bourmont et quatre de ses compagnons, alors que

Montjean , Grand-Jonc et autres sont mis en jugement après avoir été pris par nos troupes.

» La constitution tolère les cultes et leurs ministres lorsque ceux-ci n'ont pas quitté le sol de la République et qu'ils prêchent la paix et le respect pour les lois et le gouvernement. »

La paix fut signée, et, le 3 messidor an iv (21 juin 1796), le général Hoche adressait au Directoire exécutif cette dépêche :

« Je vous annonce que les chefs des Chouans du département du Morbihan ont fait leur soumission aux lois de la République, et qu'à leur exemple les habitants des campagnes déposent les armes qu'ils avaient reçues du gouvernement ennemi. »

Les divisions de la Guerche, de Vitré, de Fougères, de Rennes, de Montfort et de Bain suivent l'exemple de Cadoudal, et, comme lui, ne livrent que des canons dont il est impossible de se servir, que trois mille neuf cents fusils de chasse en mauvais état, des barils de poudre et de cartouches avariées. Ces divisions conservent par devers elles leur artillerie et leurs munitions, bien déterminées à les employer à la première circonstance favorable.

L'armée royale retourne dans ses foyers, mais Georges a dit un mot ; chaque soldat emporte avec lui son fusil, il le garde même en labourant son champ. Hoche fait publier que trente francs seront remis à ceux qui livreront une arme. L'appât du gain ne lui réussit pas mieux que la menace : il ne put jamais trouver un paysan qui se laissât tenter. Cependant, afin d'éviter les embûches dont il savait être environné, Georges eut soin dans le traité de se soustraire à toute surveillance ; il fit même garantir par un article la sécurité de ses réfractaires.

Cette force morale, qu'il exerçait avec un si souverain empire, lui donna sur les familles un ascendant dont il sut profiter pour interdire les mariages, afin d'avoir à sa disposition la jeunesse bretonne. Son influence sur le pays insurgé tenait du prodige, et, chose plus extraordinaire encore ! le temps, les revers et l'absence ne l'ont jamais affaibli. Après

cette pacification, qui ne fut pas même une suspension d'armes, Georges, toujours occupé de ressusciter la guerre, se retire à Locoal, presque située sur la rivière d'Étel, entre Lorient, Quiberon et Auray. De ce lieu coupé par différents bras de mer, il veille à ce qui se passe, il est en garde contre les surprises. Ces précautions étaient si nécessaires, que, malgré la foi des traités, Locoal, que les Bretons avaient surnommé l'île Fortunée, parce qu'ils n'y avaient jamais éprouvé de malheurs, est cerné par trois détachements arrivés de trois points différents. Georges les aperçoit, Georges en est aperçu ; il s'échappe sur des bateaux qu'il a su se réserver en cas de besoin.

Cadoudal avait refusé de prêter l'oreille aux arrangements particuliers que les Républicains semblaient lui offrir pour lui et pour ses officiers. Frotté en fit autant ; il laissa le vicomte de Chambray continuer et signer les négociations ; puis il passa secrètement en Angleterre, en établissant toutefois deux points de correspondance, l'un par Granville, l'autre par les îles Saint-Marcouf.

Chambray était alors le personnage le plus en vue dans ces contrées ; il jouissait d'une légitime influence. Pourtant, malgré son grade de colonel avant la Révolution, il avait refusé toute espèce de commandement. Par une abnégation que l'histoire ne doit pas oublier, il s'était même enrôlé comme simple soldat dans la compagnie de Chapelle-Biche, et chaque jour il était exposé aux mêmes périls que ses camarades. C'était un homme de quarante ans à peu près, d'une santé délicate, d'un courage calme et froid, et qui avait dans le pays insurgé sa femme, ses quatre enfants et toute sa fortune. Aucune de ces considérations n'avait pu l'empêcher d'accomplir ses devoirs de gentilhomme. Il n'accepta point de grades militaires ; cependant l'armée entière ne voulut pas se priver de son expérience, et il fut choisi par elle comme président du conseil de Normandie. Les chefs royalistes signèrent la paix avec le général Duménil ; cette paix ne garantissait la vie et la liberté qu'aux insurgés de l'intérieur. Chambray et les autres émigrés qui la faisaient comme Chouans en étaient exclus en leur qua-

lité d'émigrés. Ils furent obligés de se cacher, et de mener d'asile en asile, de forêt en forêt, une existence féconde en périls et en privations.

Rochecotte traita à son tour, mais à contre-cœur ; et au lieu de s'expatrier, il préféra sa vie de Chouan, remplie d'agitations et de dangers, à un exil offrant au moins une entière sécurité. Les anciens soldats de Jean Cottereau et de Jambe-d'Argent avaient perdu la plupart de leurs chefs. Lecomte, chef de la division de Craon, avait été trahi, fait prisonnier et fusillé. Delière, successeur de Jean Chouan, était mort dans une escarmouche. Jean le Dauphin, qui, pour venger sa famille cruellement assassinée par les Bleus au château de la Hutonnière, avait déserté l'armée républicaine, Jean le Dauphin quittait ses cantonnements afin de ne pas être un obstacle au traité. Les Manceaux subirent donc la paix, qui n'était ni dans leurs vœux ni dans leur caractère.

L'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord, où Puisaye exerçait une autorité moins contestée que dans le reste de la Bretagne, reculèrent plus longtemps l'heure de la pacification. Le chevalier de la Vieuville en commandait la division la plus importante. Par Dinan et le Clos-Poulet, cette division tenait la clef des communications avec l'Angleterre. Puisaye ne prétendait renoncer, qu'en désespoir de cause à cette alliance, qui l'avait si souvent trompé, et à laquelle il croyait encore. La Vieuville battait la côte en tout sens, afin de couvrir des débarquements que le cabinet de Londres envoyait comme une aumône, tandis que Larentois et Plancouet, ses lieutenants, occupaient les Bleus dans l'intérieur des terres. Mais Hoche, débarrassé des armées de la rive droite et du Morbihan, ne devait pas laisser la Vieuville et le comte de Puisaye triompher de leur obstination sans résultat.

Ce dernier, toujours souple, toujours insidieux, jamais en défaut, éludait, par des propositions adroitement calculées, la nécessité qui le pressait. Hoche est témoin de ces réticences captieuses ; il prescrit à Hédouville, son chef d'état-major, de mettre à l'ordre un avis tendant à prévenir l'armée et les Chouans « des ténébreuses manœuvres de Puisaye. Le général en chef, ajoutait Hédouville, connaît, suit et

déjoue depuis longtemps les affreux projets de cet agent de l'Angleterre ; il recommande à ses frères d'armes l'exécution littérale de l'arrêté du Directoire relatif au désarmement. »

Les menaces n'avaient pas plus fait que les prières pour décider Puisaye et la Vieuville. Injonction est adressée au général Rey de marcher à la rencontre de ces deux chefs. Rey se met en campagne ; le 4 juillet 1796, il bat la Vieuville au pont de Becherel. Il le poursuit et le force près d'Évron, au château de Tourdelain ; il l'attaque le lendemain dans le château de la Houssaie, que la Vieuville est encore forcé d'évacuer ; puis, accompagné de Bernardin de Sérent, l'ancien capitaine des gardes-françaises essaye de retourner vers la côte de Saint-Malo. Tous deux traversaient la forêt de Villequartier lorsqu'ils tombent dans une embuscade. Ils n'avaient avec eux que vingt-trois hommes. Ils se défendirent avec un entrain digne de leur nom ; mais, frappé d'une balle dans la poitrine, la Vieuville meurt. Bernardin de Sérent est massacré à ses côtés.

Les contemporains ont souvent adressé des reproches à la mémoire du premier de ces gentilshommes, beau, brave, mais présomptueux, disent-ils, et passant presque toutes les nuits à jouer. La confiance que Puisaye avait en lui a été parfois aussi contre la Vieuville un sujet d'amères incriminations. Il est mort avec courage. Nous croyons qu'il faut beaucoup pardonner à ceux qui se font ainsi tuer.

Pour servir les projets de résistance de Puisaye il ne restait plus que du Boisguy et Chalus, l'un remarquable par son audace, l'autre par une prudence qui n'excluait jamais l'intrépidité. Le général Gencil se met à leur poursuite. Le 7 juillet 1796, à Saint-Ouen-de-la-Rouërie, il atteint du Boisguy, qui, se retournant comme un lion forcé dans son antre, contraint les Bleus à reculer ; mais à quatre jours de là, le 11 juillet, du Boisguy s'égare au milieu du régiment des chasseurs de la Montagne, près du village de Montour-en-Coglais. Il n'a autour de lui que soixante Chouans. Les Républicains les cernent ; ils font feu. Boisguy et François Poirier, que les Royalistes ont surnommé le capitaine Sans-

Chagrín, rompent, le sabre à la main, les rangs ennemis. Un large fossé les arrête. Le cheval de Boisguy hésite. Poirier met pied à terre, et tandis que Boisguy s'élançait au galop dans une autre direction, Poirier était entouré de Républicains. « Qui es-tu ? lui demande-t-on. — Le général Aimé Piquet du Boisguy, répondit-il ; cet homme qui s'échappe est mon domestique. » Ce sublime artifice sauve la vie du général ; mais Poirier est traîné au bourg de Coglais, où les Bleus le fusillèrent. Des fêtes patriotiques sont ordonnées à Fougères pour célébrer la mort du hardi partisan. Boisguy, délivré par le dévouement du capitaine Sans-Chagrín, signa neuf jours après la paix avec Gencil, et il reparut à Fougères lorsque dans le temple de la Raison de cette ville les Patriotes achevaient de se réjouir de son trépas.

Chalus fut le dernier à déposer les armes. Il ne se résigna à entendre parler de traité de paix avec la République que si on assurait à sa division les honneurs de la guerre. Il les obtint, et, malgré les prières de Gencil, il ne spécifia que cela, se bornant à suivre en tout et pour tout l'exemple de fidélité et de désintéressement que Cadoudal, Frotté, Boisguy et Scepeaux lui avaient légué.

Cette paix, tant désirée par le Directoire et par le général Hoche, était enfin signée. Les provinces de l'Ouest l'avaient acceptée. Elles s'y soumettaient ; mais le général Hédouville, chef d'état-major de Hoche, va nous révéler comment les nationaux entendaient cette pacification et de quelle manière ils l'appliquaient :

« J'ai lu avec bien de l'intérêt, écrit-il le 26 messidor an iv (14 juillet 1796), à Bancelin, président du directoire de Segré, vos réflexions sur l'esprit des habitants des campagnes : je les vois comme vous vaincus et non persuadés. Ce n'est qu'avec la plus active surveillance, de la sévérité mêlée à propos d'indulgence, et par une conduite égale, qui ne tienne rien de l'arbitraire, que les autorités civiles et militaires parviendront à leur inspirer de la confiance dans le gouvernement, et à leur faire chérir un ordre de choses qu'ils trouveraient le seul convenable s'ils pouvaient rai-

sonner. Au surplus, la tranquillité presque miraculeuse qui se rétablit partout doit leur faire ouvrir les yeux, et les convaincre qu'ils ne peuvent éviter les maux dont tous ont été si longtemps victimes qu'en se soumettant aux lois. »

Le 29 messidor an iv, Hédouville adressait à Bancelin cette seconde lettre :

« Je pense avec vous qu'un des grands moyens de contenir les habitants de vos plus mauvaises communes est de les réduire à leur strict nécessaire, pour qu'elles ne puissent pas protéger les Chouans et favoriser leurs rassemblements. Je sens toutefois qu'un moyen qui serait infaillible, si nous pouvions le joindre aux autres, est la discipline de nos troupes; mais quelques exemples sévères que l'on fasse, quelque fermes et même inflexibles que soient les chefs, nous ne pouvons venir à bout d'arrêter le pillage. J'en gémiss plus que je ne puis vous le rendre. Puisse le meilleur traitement des officiers et des soldats rendre les premiers plus surveillants, plus fermes, et les autres moins pillards. »

C'est à ce vœu qu'en est réduit sous le coup même de la paix le chef d'état-major du général qui a promis sécurité et tranquillité aux paysans. N'y a-t-il pas dans ces épanchements d'Hédouville un nouveau texte de guerre civile, et les Révolutionnaires oseront-ils encore, dans des allégations menteuses, dénaturer la vérité et forcer l'histoire à la calomnie ?

Le Directoire résolut de témoigner sa satisfaction au général Hoche : il prit, le 15 juillet 1796, un arrêté par lequel il décernait au pacificateur de l'Ouest, à titre de récompense nationale, deux des plus beaux chevaux des dépôts de la guerre, avec leurs harnais, et une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Ces dons, tout militaires qu'ils étaient, ne valaient pas la simple couronne de chêne des Romains.

Les armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg furent déclarées avoir bien mérité de la patrie. Mais, pour entrer jusqu'au fond de l'esprit et du caractère de Hoche, il nous reste à publier un fragment du compte rendu

de ses opérations que dans le même temps il adressait au Directoire :

« Puisaye, y lit-on, n'est pas parti et ne veut pas partir ; mais ses projets me sont connus ainsi que ceux de tous les chefs chouanesques. J'ai établi autour d'eux tous des espions dont ils ne peuvent se méfier : ce sont des femmes, des enfants, et principalement des mendiants. *Salus patriæ suprema lex*. Je suis leurs traces à la piste, et d'un moment à l'autre je suis en mesure de frapper. Les généraux de l'armée et les chefs cantonnés dans les endroits les plus suspects ont de leur côté établi des troupes de *contre-Chouans* qui parcourent les bourgs et les villages en foulant des cocardes blanches à leurs pieds et en criant : Vive la République ! Leur leçon est faite ; ils ont ordre de paralyser toute reprise d'armes, et surtout, par cette comédie patriotique, d'amener des défections. Il y en a même qui vont plus loin. Aux endurcis qui ne veulent pour Roi que le ci-devant comte de Provence, on propose le fils du duc d'Orléans-Égalité comme moyen de transaction entre la République et le trône. Ce dernier moyen me répugne, quoique je le juge bon à semer la zizanie parmi ces hommes féroces, qui ont par leurs brigandages fait tant de mal à la patrie. »

Quelques années plus tard, un enfant de la Révolution comme Hoche, un général comme lui, mais plus grand que lui, se trouvait en contact avec les Royalistes de la Vendée, de la Bretagne et de l'Anjou. C'était Napoléon Bonaparte devenu empereur ; Napoléon, qui en 1796, rappelé de l'armée des Alpes pour passer à celle de l'Ouest, avait refusé ce commandement. Plus prévoyant que Hoche, et ne voulant point mêler son nom à des attentats contre les Français, il avait déclaré en recevant cet ordre « qu'il donnerait sa démission plutôt que de faire un service dans lequel, d'après les impulsions du temps, il n'aurait pu concourir qu'à du mal sans pouvoir personnellement prétendre à aucun bien ».

Et dans un de ses bulletins consignés au *Moniteur* de 1809, on lit encore :

« L'Empereur a rencontré dans sa marche les gardes nationales de l'Ouest ; il les a passées en revue. « Montrez, » leur a-t-il dit, de quoi sont capables les hommes de l'Ouest. » Ils furent de tout temps les défenseurs de leur pays et les » plus fermes appuis de la Monarchie. »

La vie privée des personnages historiques n'appartient et ne peut appartenir à l'histoire que dans le cas seulement où il est impossible d'expliquer certains actes publics autrement qu'en pénétrant dans ce sanctuaire inviolable. Ne jamais soulever le voile des scandales intimes est un devoir de l'honnête homme ; quand ces scandales pour ainsi dire officiels exercent une influence quelconque sur les événements politiques, l'historien est forcé de les rappeler. Dans la vie du général Hoche, nous découvrons une explication toute naturelle de cette déplorable lettre.

Hoche, jeune homme de vingt-sept à vingt-huit ans, élevé subitement au sommet des grandeurs, beau, victorieux et envié, avait d'ardentes passions qu'un mariage d'amour n'avait pu calmer. Dans sa position de proconsul militaire, il n'abusa jamais de son autorité pour se créer un sérail ; mais peu à peu il forma autour de lui un cercle de jeunes femmes qui, passant sans transition des mœurs voluptueuses de Versailles aux orgies du Directoire, exercèrent sur son cœur un ascendant funeste. Leurs entretiens, leur éducation, la noblesse de leur origine et de leurs manières, leur amour surtout flattaient sa vanité plébéienne. Au milieu de ces trois ou quatre courtisanes, que la peur de l'échafaud d'abord, que le plaisir ensuite, que l'intrigue toujours attachaient à son état-major, se distinguait la vicomtesse de... Son mari, émigré et proscrit à ce titre, commandait une des colonnes royalistes de Quiberon ; il échappa au désastre, mais il ne put échapper aux dénonciations de sa misérable épouse, qui le livra au tribunal révolutionnaire et le fit périr.

Grande dame par la naissance et par l'esprit, elle avait pris sur le général Hoche un empire si absolu, qu'il ne voyait que par ses yeux, et qu'elle seule gouvernait l'armée. Son inconduite la déshonorait dans sa famille et dans son

ancien parti ; elle chercha à se venger de sa honte en accablant la Bretagne de ses colères ; et plus d'une fois, au milieu de l'ivresse des fêtes que le Marc-Antoine républicain offrait à une de ses Cléopâtres, elle sut arracher des ordres barbares, souvent même des condamnations à mort.

A cette époque d'immoralités conventionnelles et directo-riales, où la soif du sang avait fait place à une ardente convoitise du plaisir, Hoche, en proie à des passions trop vives, ne sut pas résister assez énergiquement aux séductions dont la vicomtesse de... l'entourait. Il se laissa aller pour elle à bien des excès ; il commit de grandes fautes politiques, et la dépêche citée plus haut en sera la preuve. C'est à ses instigations qu'il l'écrivit, c'est à sa prière qu'il donna force de loi à l'espionnage et à la délation. Quelque indulgents que soient les hommes dans un certain cercle de vices, faut-il bien pourtant les amener à flétrir les cruautés nées de la faiblesse des sens ! Elles sont les plus blâmables, car elles ne peuvent jamais avoir l'excuse de l'exaltation politique.

CHÂPITRE X.

Position des Royalistes après la pacification. — Persécutions des patriotes. — On égorge les chefs et les prêtres de la Bretagne. — Représailles des Chouans. — Lettre de Francœur. — L'agence de Paris pousse aux élections. — But de cette agence. — Ses intrigues. — Les Royalistes l'emportent dans les élections. — On les persécute encore. — Ils se vengent. — Fêtes révolutionnaires. — Leur triste effet dans les villes et dans les campagnes. — Louis XVIII crée l'Institut philanthropique. — Arrestation des membres de l'agence de Paris. — Leurs révélations. — Fausse direction donnée par le conseil des princes. — Le 18 fructidor. — Rochecotte et les chefs du parti royaliste de Paris. — Chauffeurs organisés. — Plan de la police. — Actes de cruauté des Chouans. — Organisation de l'armée de Cadoudal. — Mort de Rochecotte. — La guerre est enfin décidée.

Avec de pareilles mesures adoptées par un général pacificateur et autorisées par un gouvernement, il n'était pas possible d'espérer de longs jours de calme. Les Bretons, les Manceaux et les Normands avaient bien consenti à faire leur

soumission, mais rien ne pouvait les décider à rendre leurs armes. Tous sentaient qu'ils en auraient besoin un peu plus tôt ou un peu plus tard ; et comme on violait à leur égard les clauses des traités, ils ne se firent aucun scrupule de les violer à leur tour. Ce n'était plus cette guerre incessante qui s'étendait tout à la fois en Vendée, en Bretagne, en Anjou, dans le Maine et dans la Normandie ; cette guerre qui, sans armée régulière, sans batailles, dévorait néanmoins en quelques semaines les régiments envoyés pour faire de la terreur ou de la gloire. Afin d'obtenir la paix, Hoche avait mis en jeu tous les ressorts ; il avait épuisé la force et l'adresse, menacé les uns, caressé les autres, tué les chefs et respecté la vie des paysans. Sa tactique dans la Bretagne avait été un mélange de fermeté et d'astuce, d'habiles concessions et de coupables hypocrisies ; tout cela n'avait point surpris les Bretons de Georges et les Angevins de Scepeaux.

Avec cet instinct qui est le génie de la guerre civile, et qui leur faisait dire : « Il vaut mieux tuer dix Patauds qu'en faire crier un, » les Blancs se rendaient fidèle compte de la duplicité du général républicain. Ils devinaient son système, qui tendait à les désarmer par la douceur, afin de poursuivre plus activement les gentilshommes. A peine de retour dans leurs chaumières, ils se firent un devoir d'une hospitalité alors si périlleuse. On les vit accueillir sous leurs toits à moitié dévastés les émigrés exclus de la pacification et les officiers qui, après s'y être soumis, étaient persécutés ou dénoncés par les agents que Hoche lançait sur leurs traces. Au milieu des trahisons organisées par ce dernier, il est juste de proclamer que la Bretagne, l'Anjou, la Vendée et le Maine n'évoquèrent aucun traître parmi les gars enrôlés sous les drapeaux de la Monarchie.

Mais la Révolution avait peur de ce peuple à part, qui ne se mêlait ni à ses cupidités, ni à ses hontes, ni à ses fêtes, et qui repoussait avec autant d'énergie ses bienfaits que ses échafauds. On s'inquiétait à Paris de cette persistance dans une opinion consciencieuse. Afin d'étouffer en son germe tout souvenir ou toute manifestation ultérieure de guerre,

le Directoire enjoignit à ses généraux de poursuivre à outrance les chefs qui n'avaient pas abandonné le pays. Les chefs, aux yeux de la République, étaient inévitablement les promoteurs des insurrections. La République ignorait, ou tenait à laisser ignorer à son peuple, que les gentilshommes n'avaient dans ces contrées qu'une influence secondaire sur les prises d'armes. On s'obstinait à ne jamais présenter comme populaire l'insurrection royaliste; on la plaçait sous la direction immédiate des prêtres et des nobles. L'erreur était grossière; mais cette erreur servait les intérêts du Directoire comme elle avait été utile à la Convention. Elle fut donc accréditée. Quelques jours après la signature du traité, Hoche et ses lieutenants se mirent à l'œuvre.

On accusa Scepeaux, Boisguy, d'Autichamp, d'Andigné, Turpin et les Béjarry de n'avoir pas été de bonne foi en acceptant les conditions de paix; et ce n'est pas aux officiers républicains seuls qu'il faut attribuer ces accusations. Hoche était entouré de Patriotes exaltés qui, après avoir acheté à vil prix ou peut-être volé la plupart des biens nationaux, voyaient avec effroi le retour des émigrés. La pacification était pour de tels hommes un acheminement à ce retour; il fallait le rendre impossible. Le meilleur moyen était de calomnier les intentions de ces royalistes. Les gentilshommes réclamaient la restitution de leurs biens, qui ne pouvaient demeurer sous le séquestre, puisqu'un article du traité les remettait en possession de leurs propriétés. On voulut que le général éludât cette clause, qui compromettait la fortune des Révolutionnaires. Par mille voies détournées ils essayèrent de faire naître dans l'esprit de Hoche des soupçons et des inquiétudes. Hoche ne demandait pas mieux que de profiter de leurs délations; mais il avait un autre but que les Patriotes, il l'atteignait avec leur aide. Pourtant il ne désirait pas donner entièrement gain de cause à leur avidité; c'eût été manquer ostensiblement à sa parole, et le général sentait qu'il ne fallait plus s'exposer aux reproches que dans ce même temps le comte Sévère Lemintier lui adressait. Lemintier était émigré et chef d'une bande de Chouans. La paix faite, le Républicain demande à le voir; il sait son crédit dans le

pays, et il l'engage à vivre tranquille sous les lois de la Révolution. — « Mais quelle garantie aurai-je de ma sécurité! réplique le Chouan. — Ma parole, s'écrie Hoche. — Serait-ce une parole comme celle de Quiberon? » interrompt Lemintier; puis, en présence du Royaliste, le Républicain se couvre la figure de ses deux mains, et n'ajoute pas un mot.

Le général de l'armée de l'Océan avait trop de perspicacité pour ignorer la position que les massacres d'Auray et de Vannes lui avaient faite. Aussi résista-t-il aux séductions dont l'entouraient les Nationaux; et, pour couper court aux obsessions, se hâta-t-il d'adresser aux administrations départementales la circulaire suivante, datée de son quartier de Rennes, le 1^{er} fructidor an iv (18 août 1796) :

« Citoyens administrateurs, en accordant aux chefs des rebelles connus sous le nom de Chouans et de Brigands le pardon de leurs fautes et de leurs erreurs criminelles, le Directoire a aussi entendu qu'ils rentreraient en possession de leurs biens meubles et immeubles, et qu'enfin les séquestres et scellés apposés sur iceux devaient être levés. Je dois donc, citoyens, vous engager à prendre cette mesure, tant pour voir les instructions du gouvernement remplies que pour prouver aux amnistiés que la République, forte de ses propres moyens, peut se passer du secours que lui procureraient leurs biens, et qu'elle les admet au nombre de ses enfants.

» Mais dans aucun cas ces mesures paternelles ne peuvent être appliquées ni applicables aux émigrés. Quiconque a quitté illégalement le territoire de la République en est banni pour jamais. Aucun espoir ne doit leur rester; ils ne peuvent attendre que la mort. Tel est l'esprit des lois dont vous êtes les organes : je me plairai toujours à les exécuter fidèlement. »

Ce langage, dont la forme toute démagogique cherche à déguiser le fond, ne pouvait que déplaire à l'avidité des Révolutionnaires. C'était une espèce de compromis que Hoche accordait à sa conscience; bientôt ils surent lui forcer la main. De Scepeaux fut arrêté à Nantes, où un bataillon de la 76^e demi-brigade s'était révolté pendant trois jours, sous

prétexte de non-payement de solde. On est au 25 août 1796, fête de la Saint-Louis, et le bruit se répand que les Royalistes, après avoir gagné une partie de l'armée de l'Ouest, doivent tenter un mouvement au moyen de ces insurrections militaires alors éclatant partout. Un incendie dévore au même instant le théâtre de Nantes. Cette circonstance, due au hasard et coïncidant avec la rumeur publique et les turbulences des soldats, est un stimulant pour Hoche. Scepeaux était prisonnier; les Bégarry et la Roberie subirent le même sort en Vendée; Turpin et d'Andigné parvinrent à s'y soustraire en se tenant cachés. Du Boisguy ne fut pas aussi heureux. Il était un des plus jeunes généraux de la Bretagne; mais, par une audace de tous les instants et par une prudence digne de l'âge mûr, il avait pris sur les paysans un ascendant extraordinaire.

Boisguy s'était longtemps opposé à la paix; il l'avait signée enfin, et il en exécutait à la lettre les conditions, lorsque pendant la nuit il est saisi dans son château et transféré à la forteresse de Saumur. Il y trouve René Duplessis-Grénedan. Chambray, retiré à Rouen, et qui depuis la pacification n'a fait aucun acte d'hostilité, est arrêté dans le courant d'août 1796, sur la dénonciation du médecin Hardy, ancien conventionnel. Mis au secret dans la prison de Saint-Lô, il va passer en jugement et être condamné à mort, car Hoche a écrit: « Vous fusillez des conspirateurs obscurs, tandis que Chambray et autres, qui devraient déjà être fusillés, languissent dans les prisons. » Ainsi recommandé, Chambray a l'habileté de provoquer une confrontation avec Picot, mêlé dans la même affaire. Le 31 décembre 1796, on le place sous l'escorte de la gendarmerie et on l'envoie à Caen. Chambray avait tout disposé pour se faire enlever. Dix Chouans aux ordres de Mauduit se montrent non loin des ruines du château de Robert-le-Diable, et ils arrachent le Royaliste aux gendarmes de la République.

Les autorités avaient combiné tous leurs efforts pour ramener les prêtres dans les paroisses; c'était une pensée de pacification. Mais les Républicains faisaient autant la guerre à la Religion qu'à la Monarchie. Ils s'inquiétaient fort peu de

la politique du gouvernement, pourvu qu'il leur fût permis d'assouvir leur haine. Les prêtres en étaient l'objet ; on en massacra sur tous les points.

L'abbé Leturnier, curé de Pluméliau, est égorgé sous les yeux mêmes de ses paroissiens.

Peu de jours après, dans le même village, l'abbé Leclainche tombait au pouvoir des Révolutionnaires. Ils le tuaient sur place, et à petit feu ; et le martyr disait aux bourreaux : « Je vous remercie, mes amis, d'être les instruments du bonheur que Dieu destine à ceux qui meurent pour la Religion et pour la Monarchie ».

L'abbé Briant est, le 11 novembre 1796, rencontré au Moustoir-Rac par une colonne mobile : il pria au pied d'une croix. Le crime était flagrant, il fut assassiné.

Quand les prêtres manquaient à l'holocauste quotidien, les colonnes patriotes s'adressaient aux premiers venus. Kléan et deux autres laboureurs comme lui sont saisis dans une cache près de Moréac. On les mène à Josselin ; on les condamne à mort parce qu'ils sont suspects. Au moment de monter à l'échafaud, ils distribuent tous trois leurs habits aux pauvres ; ils chantent des cantiques d'actions de grâces, ils meurent en répétant le cri breton : Vive la Religion ! vive le Roi !

A ces violations du droit des gens, Hoche s'indigne comme si dans ses correspondances et dans ses actes il n'avait pas posé les prémisses du raisonnement dont le Directoire fait tirer les conséquences par d'autres. Il menace : le Directoire lui répond en l'invitant à se justifier. Le général le fit, et les Chouans ne virent dans cette opposition qu'une comédie en partie double.

Ce qui se passait dans le Maine ne pouvait que les fortifier dans une semblable pensée. Rochambeau, chef de l'arrondissement de Mayenne, était arrêté, traduit devant une commission militaire, et fusillé. D'autres capitaines éprouvaient le même destin, et cela sans avoir donné un signal d'insurrection. On les supposait ennemis de la Nation. Au nom de la Nation on les faisait mourir. Des détachements républicains sillonnaient les campagnes ; Placenettes était as-

sassiné par eux. Mousqueton, qui poussait l'amour des représailles jusqu'à la férocité, expirait, lui aussi, dans les embrassements de cette paix que ses vœux repoussèrent jusqu'au dernier moment. Les uns étaient incarcérés sans motifs plausibles, les autres erraient de métairie en métairie, ou se cachaient dans les souterrains et dans le creux des arbres, se vouant aux plus dures privations. A la longue tous se jetaient dans les pièges qu'on leur tendait. Tous couraient des dangers; tous savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur la paix jurée. Cependant les Royalistes laissaient passer ces orages sur leurs têtes sans essayer de les conjurer avec les armes qu'ils eurent le bon esprit de soustraire à l'inquisition républicaine.

Ils savaient qu'il n'y avait pas sécurité pour leurs officiers, que pour eux-mêmes cette sécurité n'était qu'apparente et momentanée. L'instabilité du pouvoir était aussi patente que sa mauvaise foi. Dans ces circonstances difficiles, un certain nombre d'insurgés ne se résignèrent pas à attendre de l'impuissance calculée de la loi une réparation des maux dont ils étaient les victimes. Ils ne se mirent point en guerre ouverte; mais d'abord ils essayèrent de délivrer de vive force les prisonniers. Ils réussirent souvent. Enhardi par ces premiers succès, ils parcoururent la campagne, prélevèrent des contributions sur les propriétés nationales, et parfois se montrèrent aussi cruels que les Bleus. Ces hommes, exaspérés par de longues souffrances, niaient toutes les lois, n'en connaissant aucune qu'on voulût sérieusement appliquer à leur situation. Les Républicains violaient les promesses faites à la Chouannerie. Plusieurs Chouans se crurent par cette violation même mis hors de l'humanité : ils y restèrent.

On a souvent fait un reproche aux Blancs de n'avoir jamais accepté de bonne foi la paix que la Révolution, lasse de sang, désirait leur imposer. Les Caïns de la Convention, du Directoire et des administrations départementales de l'Ouest n'ont pas cessé d'exhaler leurs doléances sur le peu d'empressement que les Chouans mirent à accepter des mains de la République la fraternité qu'on leur offrait. Ces doléances

avaient une apparence de justice. Au fond des cœurs royalistes, il germait un sentiment de répulsion pour cette comédie d'égalité et de touchante union jouée par les Révolutionnaires à leur bénéfice.

Nous savons que l'esprit de parti et que les réactions du moment sont toujours passionnés; mais, puisqu'on parlait aux Chouans de fraternité et d'oubli, il fallait d'abord leur prouver que la Révolution ne demandait pas mieux que de faire exécuter son programme. Cependant voici ce que, dans son numéro du 16 frimaire an v, la *Chronique de la Sarthe* publiait sous la rubrique d'Alençon. Ce fait, que tant d'autres corroborent, prouvera comment la République entendait l'égalité des droits :

« Le nommé Joseph Fleury, dit Brave-la-mort, ex-chouan, l'un des capitaines d'Escarboville, vient d'obtenir du ministre de la guerre un congé absolu comme volontaire infirme du 1^{er} bataillon de Cambrai, dont il était déserteur. Il doit ce congé aux pressantes sollicitations de M. Thoumain, commissaire du pouvoir exécutif près le département de l'Orne. Le protégé est digne du protecteur.

» Voilà donc Brave-la-mort, un des plus cruels assassins de notre pays, muni d'un titre légal, qui constate que ses infirmités actuelles sont le fruit des services rendus à la République ! O ma patrie ! assimiler les vils sicaires de Stofflet, Charette et Cormatin, aux vainqueurs de Fleurus, aux héros d'Arcole ! Il ne manque plus à ce trait inouï de rétro-révolution que de répandre sur les débris mutilés des bandes royales de Puisaye les effets de la bienfaisance rémunératrice que la République doit exercer à l'égard des défenseurs de la patrie blessés à son service. Hommes libres, Républicains invincibles qui composez nos armées, vous n'apprendrez pas cette complaisance ministérielle sans frémir ! »

Ainsi déjà, sans tenir compte des persécutions souffertes à cause d'elle, la Révolution établissait ses catégories. Après la paix, elle se renfermait dans son camp sans permettre même au pouvoir d'accorder quelques miettes de pain à ceux qu'elle avait mutilés ou dépouillés. Cette exclusion, que les Bourbons revenus d'exil sanctionnèrent contre leurs amis,

et que le Directoire se sentit assez fort pour refuser à de haineuses exigences, se renouvelait sur tous les points. Elle poussait les Royalistes, à peine sortis de la guerre civile, à en regarder les tourmentes comme un bienfait. On leur interdisait l'eau et le feu. A force de déclamations que chaque époque révolutionnaire tient en réserve, on les plaçait sous le coup des vengeances; ils ne voulurent pas accepter une pareille condition.

Cadoudal approuvait hautement et encourageait même les mesures de salut adoptées par ses volontaires; et si les chefs de la Bretagne, comme Charette, Marigny et Stofflet en Vendée, avaient eu besoin de chercher ailleurs que dans la nécessité de leur position une excuse pour le mal qu'ils rendirent aux Révolutionnaires, cette excuse se trouverait à l'instant même dans le droit des gens, si bien expliqué par le général de Chambray, juge compétent en pareille matière. Dans sa *Philosophie de la guerre*, au chap. v, pag. 119, ce général, formé à l'école de l'empereur Napoléon, s'exprime ainsi :

« Les chefs de parti doivent être fermes, et, quand il est nécessaire, impitoyables; car c'est en inspirant la crainte autant que la confiance qu'ils conservent leur autorité. Ils doivent user de représailles, fussent-elles même barbares; car, loin d'attribuer leurs ménagements à des sentiments d'humanité, dont on doit s'être dépouillé quand on s'est décidé à faire la guerre civile, on les considérerait comme une sorte d'aveu tacite de l'impossibilité de triompher de leurs ennemis et comme un acheminement à un accommodement. Les hommes sont d'ailleurs disposés à voir la force et même le droit du côté qui ne garde aucun ménagement. Si donc un chef de parti n'usait pas de représailles, il perdrait l'opinion, qui exerce plus d'influence encore dans les guerres civiles que dans les guerres régulières, et il ferait ainsi à son parti un tort irréparable; il en résulterait aussi que, ses soldats étant exposés à des dangers beaucoup plus grands que ceux de l'armée ennemie, les rangs, au lieu de se recruter avec des déserteurs, pourraient au contraire être éclaircis par la désertion. »

Le Directoire et les Patriotes de l'Ouest ont habilement exploité contre les insurgés cette position exceptionnelle qui plaçait les Royalistes sous le coup d'un assassinat certain, ou dans l'alternative de tuer au milieu du jour ceux qui pendant la nuit devaient les égorger. Les administrations départementales, effrayées de cet état de choses, s'efforcèrent enfin d'y mettre un terme; celles de la Mayenne, de la Sarthe et du Morbihan adressèrent au gouvernement des plaintes énergiques. Le Directoire laissa faire : alors ces administrations se mirent en rapport avec plusieurs des chefs qui dirigeaient cet ensemble de réactions. Le 5 novembre 1796, Francœur répondait aux autorités de Laval :

« Vous vous plaignez, messieurs, de certaines mesures que nous avons été obligés de prendre pour nous préserver de la mort. Vous pouvez vous plaindre; mais je vous déclare qu'après avoir pris l'avis de nos supérieurs nous ne dévierons pas de notre système de représailles. Nous avons arrêté quelques voitures chargées de grains; nous avons tué plusieurs Patauds; nous recommencerons encore, car c'est le seul moyen d'obtenir la fin de nos misères. Le général Hoche a proposé la paix à nos généraux, cette paix a été acceptée, nous avons déposé les armes; mais était-ce pour être égorgés sans défense que les Chouans faisaient ce sacrifice à la tranquillité publique? Était-ce pour se voir emprisonnés ou lâchement assassinés par les escortes chargées de les transférer d'un lieu dans un autre? Cela n'est pas possible, et cela arrive toutes les nuits. Il y a onze jours, les soldats de la 76^e demi-brigade, commandés par le capitaine Belvil et guidés par deux espions que vous connaissez mieux que nous, ont enlevé Jacques Mignol et sa famille; on les a massacrés sur la route; puis, dans le rapport, il a été dit que Mignol, sans armes, seul avec sa femme et ses sept enfants, presque tous en bas âge, avaient essayé de s'insurger contre les cent cinquante hommes qui les conduisaient. Les paysans ne sont pas plus assurés de la vie que les gentilshommes dont vous poursuivez partout la trace; nos prêtres eux-mêmes sont chaque jour victimes des dénonciations : avant-hier encore, trois périssaient sous les coups de quelques

brigands qui n'ont de commun avec nous, vous le savez bien, que la cocarde et le chapelet qui leur ont été donnés afin de nous prêter des crimes. La pacification a été pour les Chouans une duperie. Auparavant ils étaient en guerre ouverte avec la République, on les tuait à coups de fusil, ils répondaient de même; mais à l'heure qu'il est nous sommes éparpillés, séparés les uns des autres; nous n'avons entre nous que des communications que vous interceptez.

» Cet état de misère dans lequel la République veut nous plonger ne peut convenir à tout le monde; vous faites la guerre aux citoyens paisibles, aux Chouans soumis, aux gentilshommes qui ne veulent plus émigrer; vous les emprisonnez sans motifs, on les condamne de même. J'ai reconnu la paix que M. Hoche nous a offerte, je m'y suis conformé; mais j'espérais que les Bleus la respecteraient aussi: il n'en est rien, et je fais comme eux. Vous savez que la police de vos camps, que celle même de Paris, a au milieu de nous des affidés qui nous dénoncent; c'est à ceux-là que j'ai déclaré une guerre à mort. Je sais que dans le Morbihan et partout on agit de même, je les tuerai tous sans pitié. Le même sort attend tous ceux qui nous persécutent; ils y passeront ou je perdrai la vie, voilà tout ce que je puis répondre à votre lettre. Faites cesser les assassinats journaliers qui viennent chaque jour porter la désolation et l'effroi dans les campagnes, et tout aussitôt je suspendrai les vengeance que vous nous mettez si malheureusement dans la nécessité d'exercer. J'attends de vous cette probité; si elle ne vient pas, mes Chouans sauront à quoi s'en tenir, et je n'épargnerai personne de vous.

» *P. S.* On m'apprend que le capitaine Belvil vient d'être élevé au grade de chef de bataillon pour l'assassinat de la famille Mignol. Ces récompenses sont un encouragement: on les prodigue à tous ceux qui nous tuent. Je vous prévient que nous en ferons encore autant. »

Devant une accusation et des menaces qui n'avaient que trop de motifs pour se produire, les administrations ne pouvaient rien répliquer: ne savaient-elles pas que tout cela était fondé? Mais le plan de déshonorer la Chouannerie en

grossissant ses actes de représailles était trop bien tracé pour en dévier. On occupait ainsi les esprits ; on leur apprenait à détester la Royauté. Le gouvernement révolutionnaire avait-il quelque chose de mieux à désirer ? Cependant ces scènes d'horreur ne s'offraient pas aussi nombreuses, aussi tragiques que les récits du *Moniteur* et les historiens révolutionnaires l'ont dit avec une humanité de circonstance à laquelle le simple exposé des faits jette un cruel démenti. Il y avait des Chouans qui pardonnaient à leurs ennemis, et la majorité, moins tourmentée, semblait vouloir porter dans les élections la question si longtemps débattue par les armes.

Le 25 août, Hoche, toujours bien servi par ses courtisanes, dénonçait au Directoire le plan formé par les politiques du conseil des princes et de l'agence. « Ce n'est plus par la force des armes, écrivait-il, que le parti royaliste prétend combattre la République, il reconnaît à cet égard son impuissance ; mais il veut se servir de moyens détournés, dont les principaux sont que les Royalistes doivent s'emparer des élections prochaines, soit par la persuasion, soit par la corruption, en faisant le sacrifice de leurs opinions. Cette marche est conforme aux principes de la proclamation de Louis XVIII, laquelle déclare que tous les moyens qui pourraient, dans d'autres temps, être proscrits pour arriver à un but quelconque, sont en cette circonstance permis, même légitimes. D'Artois s'exprime plus clairement en disant qu'on doit se défaire de ceux qu'on ne pourra séduire. Frotté avoue, indique dans sa correspondance qu'il y a à Paris des commissaires du Roi avec lesquels devront correspondre ceux qui, ne pouvant faire la guerre d'action, vont la faire d'opinion, et s'efforceront d'obtenir par intrigue ou à prix d'argent la réintégration de leurs biens. »

L'agence de Paris, en contact avec les rêveurs de systèmes impossibles, avait en effet espéré mettre à profit la pacification pour faire triompher son utopie. Elle prétendait renverser la République par des intrigues sourdes et par des menées habilement dirigées au sein du peuple, appelé en vertu de la Constitution de l'an III à exercer la souveraineté nationale dans toute son extension. Pour faire réussir ce

projet, l'agence avait fourvoyé, compromis ou calomnié ses hommes d'activité. Elle s'était livrée corps et âme aux misérables femmes que la cupidité, l'ambition ou le plaisir réunissaient autour de Hoche. Ces femmes avaient mission de l'espionner, et, plus fidèles à l'amour du général qu'aux calculs des comités royalistes, elles trahissaient les secrets de ceux-ci pour se faire bienvenir de celui-là. L'agence s'était complu dans la désorganisation des mouvements armés. Lorsqu'elle fut arrivée à ses fins, elle persuada aux insurgés qu'il fallait encore lutter, mais lutter seulement à coups de scrutin.

Cette tactique a son bon côté dans une situation normale et qui n'est pas à peu près chaque jour menacée d'une révolution de tribune ou d'une guerre à l'intérieur. On peut s'astreindre à un serment indûment exigé et se faire représenter par d'honnêtes gens lorsque ces honnêtes gens espèrent moraliser le pouvoir, ou le renverser s'il est infidèle à son origine : ce qui arrive forcément aux usurpateurs les plus habiles. Quand les lois protectrices de la liberté et de la vie des citoyens sont non avenues et vouées à un mutisme qui laisse toute licence à l'arbitraire, ce n'est pas par des brigues électorales qu'il faut procéder, mais par les armes ; car il est des temps où les armes seules doivent trancher les questions. Vers la fin de 1796, la France en était là, et la direction que Brottier, Duverne de Presles et leurs affiliés patronnaient était donc encore fautive et impolitique. Cadoudal et Rochecotte le jugèrent ainsi.

Ils ne voulurent point cacher leurs épées sous la toge des avocats que l'agence offrait comme ses candidats futurs. Ils s'opposèrent dans leurs cantonnements respectifs à cette politique, qui allait amoindrir le parti de la monarchie en confiant sa défense « à de beaux parleurs sans conviction, à des avocats qui brouilleraient Dieu et les anges », selon l'expression de Cadoudal. L'agence de Paris sentit le coup qui lui était porté. Georges et Rochecotte furent dénoncés. Ces dénonciations étaient le fait des royalistes qui aspiraient à gouverner par la parole. Le Directoire apprit le secret de leurs retraites, il essaya d'en profiter ; mais déjà les deux

généraux avaient été prévenus : ils purent ainsi éviter la mort qui leur arrivait par une trahison : car, au jugement du cardinal de Retz, « l'une des plus grandes incommodités des guerres civiles est qu'il faut encore plus d'application à ce que l'on ne doit pas dire à ses amis qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis ». Frotté, qui résidait à Londres et qui malgré lui se voyait sous l'influence du conseil des princes, dominé par l'agence, Frotté ne suivit pas la même ligne. Dans une de ses lettres aux insurgés de Normandie nous lisons :

« Sacrifiez en apparence votre opinion. Emparez-vous des élections populaires; acceptez des places et corrompez les Républicains. Ils sont si faciles à la tentation ! Il existe des commissaires du Roi avec lesquels doivent s'entendre les Royalistes qui ne peuvent plus faire en ce moment la guerre civile. »

Ce fut dans ces circonstances que le Directoire créa un ministère de la police. Il y nomma Cochon, ancien Conventionnel régicide et le dernier des représentants du peuple envoyés en mission aux départements de l'Ouest. Cochon était né dans le Poitou, il y avait certaines relations de famille et d'amitié : on espérait utiliser tout cela contre les Blancs. Cochon ne demandait pas mieux. Aussi à son entrée au ministère son premier soin est-il de prémunir les commissaires du pouvoir exécutif contre les menées électorales du parti monarchique.

« Les Royalistes, écrivait-il le 7 vendémiaire an v, n'ont pu parvenir à exécuter leurs projets liberticides. Écrasés par la valeur des troupes républicaines, ils ont cédé à la nécessité. Mais autant la soumission des habitants des campagnes paraît sincère, autant celle des chefs doit inspirer de défiance. Ils ont cédé à la supériorité des armes républicaines; mais rien ne peut les guérir de leurs préjugés, et ils ourdissent de nouvelles trames, et disposent les esprits pour le temps des élections, et persuadent aux habitants des campagnes que les *Républicains* ne doivent avoir aucune part à leurs suffrages. »

Par ce fragment, emprunté à la correspondance confiden-

tielle de Cochon, les insurgés de certains départements de l'Ouest s'étaient donc portés aux élections communales; elles avaient pour eux un intérêt direct. Ces élections furent partout monarchiques. Les Chouans étaient en face de leurs ennemis naturels; ils n'avaient à les combattre que par des votes, et ils en triomphaient encore. Ils allaient exercer les droits électoraux inhérents à leur qualité de citoyens français, ils prêtèrent donc le serment exigé. Mais leurs élus, qui devaient former les administrations municipales, refusèrent parfois ce même serment de haine à la royauté, ou, après s'être constitués, ils ne crurent pas devoir agir. Dans les procès-verbaux de l'an iv et de l'an v il y a toute une histoire de la Révolution expliquée et commentée par les débats personnels de gens qui, après s'être battus les uns contre les autres, se voient enfin sur un champ neutre. C'est une filiation de reproches, d'accusations et d'incidents qui prête à ces documents un intérêt dramatique. Le parti royaliste se montra pendant les élections aussi audacieux que sur le terrain; il fut inépuisable dans ses ressources contre la Révolution, et il marcha seul, sans alliance, dédaignant les cauteleuses caresses des modérés et faisant tête aux menaces des exaltés. Il avait été si souvent aux prises avec la République, qu'il ne craignit pas de l'attaquer de front et de la museler; après la victoire il ne sut pas rester uni.

Dans certaines localités les paysans n'osèrent point profiter du bénéfice des élections et s'installer au pouvoir qu'ils auraient moralisé; dans d'autres ils exigèrent qu'on dispensât les nouvelles administrations du serment. Ce fut un tort; mais ce tort préjudiciait à la République, car il privait les cantons et les districts de toute administration.

Il fallait remédier à un pareil état de choses : les commissaires du Directoire en appelèrent à l'arbitraire.

« La guerre civile a cessé momentanément, écrivait Oudard au ministre de la police, le 26 brumaire an v (16 novembre 1796); mais les Chouans ont trouvé le secret de la continuer : et celle-là, toute négative qu'elle soit, met encore à découvert les plaies de la République. Les Chouans sont légalement reconnus être en excessive majorité; ils peuvent

remplir tous les emplois municipaux ou départementaux, c'est-à-dire gêner toute espèce d'action gouvernementale, et ils le feront : ils ont tout désorganisé, tout détruit ; et si demain l'insurrection éclatait, elle ne trouverait dans les districts pour les combattre que l'autorité militaire. Puis il ne faut pas vous déguiser que les Royalistes ont intérêt à mettre le nez dans les actes des clubs, dans les procès-verbaux des administrations, dans les correspondances ; ils peuvent le faire, et vous savez, citoyen ministre, quelles armes puissantes ils doivent y trouver pour tourner contre la Révolution. Il est si facile de faire prendre pour de la cruauté les actes les plus patriotiques, que je crains de voir mourir sous le poignard des vengeances personnelles tous les honnêtes gens qui, pour étouffer le brigandage royaliste et la Chouannerie, se sont mis en avant et n'ont pas craint de verser quelques gouttes de sang impur. Le Directoire est aussi compromis que nous tous, et que vous-même, citoyen ministre. Il faut donc prendre une mesure décisive. Les Chouans, devenus par le fait d'une majorité factieuse administrateurs républicains, refusent d'accepter leurs fonctions, ou s'ils les acceptent, c'est évidemment pour assassiner la nation. Il nous reste une initiative, c'est de dépêcher dans les communes rebelles des commissaires chargés de gérer les intérêts communs aux frais des habitants. »

La police et le Directoire accueillirent avec faveur ce conseil du despotisme. Des commissaires s'entendirent en secret avec les Patriotes, puis, en vertu d'une instruction du 8 frimaire an v, le ministre de l'intérieur nomma des délégués spéciaux chargés d'administrer les communes aux frais des habitants. Ces délégués arrivent ; la force les repousse sur un point. Sur un autre, les paysans refusent de payer les frais mis à leur charge. Des garnisaires sont envoyés pour prélever sur les plus imposés la contribution extraordinaire dont les cantons sont grevés ; les garnisaires sont attaqués par les villageois, bientôt ils n'osent plus se montrer dans les campagnes.

On sortait de l'anarchie armée pour rentrer dans l'anarchie légale. Le Directoire, le Conseil des Anciens et des

Cinq-Cents en créèrent en même temps une autre, l'anarchie morale. Afin d'entretenir ou de raviver dans les cœurs le souvenir des journées révolutionnaires, telles que le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 2 septembre de la même année, et le 21 janvier 1793, les ministres qui se succédaient à l'intérieur, Benezech, Letourneux et François (de Neufchâteau), fondèrent des fêtes commémoratives de ces époques. « L'anniversaire de la juste punition du dernier des rois », selon l'expression consacrée par les Républicains, fut prescrit avec une rigueur qui procédait de l'inquisition. On plaça des registres où chaque habitant était tenu, sous peine de mort, de venir signer le 21 janvier haine à la royauté. Ce jour-là il n'était permis ni d'être malade, ni d'être absent. Ces registres existent encore, et ils forment un étrange contraste avec cette unanimité de vœux dont la République s'est tant de fois enorgueillie. Ceux de Brest, de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Laval, d'Angers, de Fontenay et de Niort, ont été longtemps sous nos yeux, et l'on s'étonne en les parcourant du grand nombre d'*officieux* ou de valets, de cuisiniers d'auberge, de manœuvres et de servants d'hôpitaux que la Nation gardait dans son sein libre. Il n'y a qu'eux qui aient laissé apposer leurs noms sur ces procès-verbaux du régicide.

Si une fête pleine de tant de lugubre tristesse n'était pas accueillie avec plus d'enthousiasme dans les cités, qu'on juge de l'impression qu'elle produisit au milieu des campagnes. On voit une multitude de communes où il ne se trouve pas un Français pour la célébrer; mais on en rencontre d'autres où toutes les autorités et le peuple se réunissent, et ce qui se passe dans le Finistère au canton de Guiquelleau se renouvelle ailleurs. Ce canton avait pour commissaire du pouvoir exécutif un honnête homme nommé Jossic. Jossic rendait en ces termes compte de l'anniversaire funèbre au Directoire; composé de cinq régicides :

« La fête du 2 pluviôse (21 janvier) a été célébrée en présence du peuple par une messe, que dit le bonhomme Bedeau, à l'heure ordinaire. Signer haine à la royauté, c'est signer haine au Roi, fils aîné de l'Église, et aux prêtres;

c'est signer son *renonci* à Dieu et à son Église. Les Juifs avaient crucifié leur Roi ; depuis ils errent. Les Français ont guillotiné le leur ; ils seront dispersés. »

Une protestation aussi courageuse dans sa simplicité devait frapper de stupeur le Directoire : il crut y répondre en jetant l'interdit sur les magistrats élus par le peuple. Entré dans la voie de l'arbitraire, il n'osa plus en sortir. L'agence de Paris n'avait pas songé que les élections amèneraient encore une guerre civile. Elle s'était flattée d'endormir les provinces sous un calme trompeur et d'arriver au pouvoir par des concessions adroites ou par des capitulations achetées au tarif. Elle allait exercer un commerce ; mais Puisaye, en Bretagne, gênait beaucoup ses allures nouvelles. Puisaye triomphait ; son système de guerre à tout prix recevait du temps et des persécutions une consécration solennelle. Les généraux qui avaient été amenés à signer la paix se rangeaient à cet avis, que la dispersion de l'armée des côtes de l'Océan montrait enfin praticable. Cadoudal avait envoyé à Londres Mercier et d'Allègre, pour prendre les ordres des princes et conférer en même temps avec Frotté, Bourmont et les généraux qui regardaient l'inaction comme un supplice. Le chevalier de Trion représentait dans ce conseil l'armée d'Anjou ; l'abbé Remeau, celle de la basse Vendée, et le comte de Botherel, celle de Bretagne. Mais Duverne de Presles a été dépêché près de Louis XVIII par l'agence de Paris ; et dans le mois d'octobre 1796, après s'être entendu avec le duc de la Vauguyon, ministre de l'exil, il adresse un mémoire au Roi ; on y lisait :

« La guerre civile n'est absolument propre qu'à rendre la Royauté odieuse et menaçante. Les monarques qui rentrent par son concours sanglant ne peuvent jamais être aimés. Il faut donc abandonner les moyens violents et se confier à l'empire de l'opinion, qui revient d'elle-même aux principes sauveurs. Dieu et le Roi seront bientôt le cri de ralliement des Français. Il faut réunir en un formidable faisceau les éléments épars du royalisme, abandonner la Vendée militante à son malheureux sort, et marcher dans une voie plus pacifique et moins incohérente. Les Royalistes de l'Ouest ont

fait leur temps. On doit s'appuyer enfin sur ceux de Paris, qui ont tout préparé pour une restauration prochaine. »

Louis XVIII était à Mittau. Les idées développées par Duverne de Presles entraient parfaitement dans ses propres idées. Il y donna son approbation, et par lettres patentes il créa, sous le titre assez singulier d'*Institut philanthropique*, un vaste réseau d'associations. En s'étendant des bords de la Méditerranée aux montagnes de l'Auvergne et du pied des Pyrénées au sommet du Jura, ces associations devaient embrasser la France dans une organisation royaliste. Une seconde association se fonda bientôt sous le nom des *Enfants légitimes*. Elles ne pouvaient avoir que des résultats insignifiants : leur influence n'était qu'un rêve. Ce rêve paralysa l'énergie et laissa le parti monarchique aux mains de l'intrigue, toujours aux abois dans les crises.

L'esprit républicain était étouffé dans les impurs embrassements du Directoire. Les timides — et en France dans les partis c'est le plus grand nombre, malgré le courage individuel — les timides de toutes les nuances se réunirent dans une pensée commune. Une opinion mixte se forma entre la Royauté et la République. Cette opinion devait un jour obtenir le pouvoir. Incertaine dans sa marche, flottante dans ses vœux, elle se contentait de mettre en relief les fautes des partis extrêmes, et de s'attribuer ce qu'ils faisaient de bon ou de généreux. Les agents de Louis XVIII firent de nombreuses recrues dans ses rangs; mais ces recrues, à peine affiliées à l'*Institut philanthropique*, y dictèrent la loi. Louis XVIII la subit volontiers. De ce moment deux impulsions distinctes et rivales se montrèrent au grand jour.

Le comte d'Artois fut à la tête de ceux qui, comme Pui-saye et Cadoudal, prétendaient en finir par les armes. Le Roi laissa agir sous son nom les émissaires ou les agents qu'il avait désignés à Paris. Louis XVIII choisit pour ses représentants dans la Franche-Comté, l'Auvergne, le Forez et le Midi, Imbert-Colomès, d'André et le comte de Précý, qui, en 1793, défendit si vaillamment la ville de Lyon bombardée pendant soixante jours par les troupes révolutionnaires aux ordres de Collot-d'Herbois, de Couthon, de Ronsin et

du général Kellermann, depuis duc de Valmy. Brottier et ses anciens affidés, auxquels on adjoignit des hommes nouveaux, comme Royer-Collard et Becquey, étendirent leur autorité sur le reste du royaume. Le premier acte de l'agence de Paris fut d'indiquer au Roi un général pour remplacer le comte de Puisaye; ce successeur était Rochecotte.

Le Roi, par ordonnance du 24 novembre 1796, nomma ce dernier au commandement des provinces du Maine et du Perche. Rochecotte n'avait jamais été partisan de Puisaye; plus d'une fois même il s'était mis en hostilité ouverte contre lui. Ainsi que les chefs du Morbihan et de l'Anjou, il ne demandait pas mieux que son éloignement; dans cette circonstance il ne crut pas devoir accepter ses dépouilles sans avoir interrogé Georges Cadoudal. Le Chouan lui répondit : « M. de Puisaye a fait un mal irréparable à la Bretagne et aux Royalistes; mais l'agence veut le perdre, il y a donc en lui quelque chose de bon. En faveur de cette haine qui l'honore, je vais me réconcilier avec lui; c'est un malheur qu'on l'éloigne de la province au moment où son activité peut redevenir utile dans un certain cercle. Le Roi ordonne que vous acceptiez son commandement, il n'est pas possible de refuser. » Rochecotte se soumit, et Puisaye, vaincu par l'agence, fut bientôt obligé de se retirer des provinces insurgées.

Hoche en sortait, lui aussi; mais le général républicain les quittait en triomphateur et presque en martyr. Il avait conçu la pensée de semer au sein de la Grande-Bretagne la guerre civile que le cabinet de Saint-James alimentait en France. Il allait essayer d'arracher l'Irlande à la domination anglaise, lorsque à Rennes, au sortir du spectacle, Hoche est ajusté à bout portant par un homme armé d'un pistolet chargé de plusieurs balles. Le coup mal assuré trompa l'espoir de l'assassin. Cet assassin était un garçon maréchal nommé Guillaumot. Guillaumot, pris en flagrant délit, avoua son crime. Il accusa tour à tour Puisaye et Charles Martial, un des officiers de Rochecotte, d'en avoir été les instigateurs. Puisaye repoussa ces soupçons avec une probité pleine de noblesse. Martial n'eut pas le temps de se justifier. Il

était depuis deux mois au secret dans les prisons de Laval, lorsqu'un jour il aperçoit la porte de son cachot ouverte. Il en profite pour tenter une évasion qu'on semble lui rendre si facile. Il va être libre ; tout à coup il meurt sous les baïonnettes de quelques soldats apostés.

Le Directoire avait intérêt à ne pas faire comparaître Martial devant des juges ; son innocence eût éclaté, et on aurait pu remonter jusqu'aux véritables confidents de Guillaumot. A huit jours de date, Hoche voyait encore sa vie mise en danger : on l'empoisonnait à Brest. Des réactifs puissants lui furent administrés, et pour cette fois du moins il échappa au poison qui devait bientôt après le faire périr à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Dans l'existence militaire de ce général, nous croyons qu'il y a plus de bonheur que de talent. Hoche est arrivé en Vendée lorsque déjà les grands généraux étaient morts ; Charette seul leur survivait, encore n'avait-il plus d'armée. La pacification devenait par conséquent chose facile. Hoche s'y montra avec les qualités de son cœur et les défauts de son caractère. Il fut tout à la fois indulgent et cruel ; il eut des éclairs de justice, mais cette justice fut souvent dénaturée par des accès de colère, par des passions et des amours coupables. Ce n'était ni un homme de guerre complet ni un profond politique. Pour faire apprécier la légèreté de son esprit et la fausseté de son jugement, nous croyons devoir citer des extraits de la lettre qu'au mois de thermidor an iv il adressait au ministre de la police ; elle est relative au général Napoléon Bonaparte :

« Pourquoi donc Bonaparte se trouve-t-il être l'objet de la fureur de ces *messieurs* ? Est-ce parce qu'il a battu leurs amis et eux-mêmes en vendémiaire ? est-ce parce qu'il dissout les armées des Rois et qu'il fournit à la République le moyen de terminer glorieusement cette honorable guerre ? O brave jeune homme ! quel est le militaire républicain qui ne brûle du désir de t'imiter ? Courage, courage, Bonaparte ! conduis à Naples, à Vienne, nos armées victorieuses ; réponds à tes ennemis personnels en humiliant les Rois, en donnant à nos armes un nouveau lustre ; laisse-nous le soin de ta gloire et

compte sur notre reconnaissance ; compte aussi que, fidèles à la constitution, nous la défendrons contre les attaques des ennemis de l'intérieur. Comme toi, nous marchions contre les Royalistes en vendémiaire ; l'éloignement seul a empêché tes frères d'armes de toutes les armées de partager tes travaux.

» J'ai ri de pitié en voyant un homme, qui d'ailleurs a beaucoup d'esprit, annoncer des inquiétudes qu'il n'a pas sur les pouvoirs accordés aux généraux français. Vous les connaissez à peu près tous, citoyen ministre : quel est donc celui qui, en admettant même qu'il eût assez de pouvoir sur son armée pour la faire marcher contre le gouvernement, quel est celui, dis-je, qui jamais entreprendrait de le faire sans être sur-le-champ accablé par ses compagnons ? A peine les généraux se connaissent-ils, à peine correspondent-ils ensemble. »

On voit par cette déclamation que Hoche n'était point doué de seconde vue. Il ne connaissait pas les hommes ; et au lieu de s'opposer aux destinées de Napoléon, ainsi qu'on l'a si mal à propos proclamé, il n'aurait pu que grossir son cortège de maréchaux et de courtisans. Il avait été trop républicain pour ne pas être monarchique sous un gouvernement qui l'aurait comblé d'honneurs. Sur son rocher de Sainte-Hélène, l'Empereur a jugé comme nous ce général : « Hoche, disait-il, était d'une ambition hostile, provocante ; ou il se serait rangé, ou il se serait fait écraser par moi, et comme il aimait l'argent et les plaisirs, nul doute qu'il ne se fût rangé. » Le maréchal Gouyon Saint-Cyr, dans ses *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle*, est plus amer que Napoléon ; il dit en parlant de Hoche : « Le parti de la Montagne l'avait fait nommer général en chef ; il arriva à l'armée imbu de ses principes et de toute son exagération. Ses manières, sa mise, le style de sa correspondance étaient d'accord et approchaient du cynisme. Il était jeune, actif et d'une confiance si grande dans ses moyens qu'il ne doutait de rien. »

Puisaye n'était plus en Bretagne ; Hoche, l'adversaire le plus redoutable des Chouans, avait cédé provisoirement ses

fonctions à Hédouville, homme sans passions politiques et qui ne persécutait que lorsque les Patriotes lui forçaient la main. L'armée de l'Océan n'existait plus; l'élite de ses régiments allait opérer avec Hoche une descente en Irlande. Ce fut le 14 décembre 1796 qu'il appareilla à Brest: On sait que l'escadre expéditionnaire, aux ordres de l'amiral Morard de Galles, constamment battue par la tempête, ne put jamais aborder sur les côtes de ce pays. Mais l'expédition contre l'Angleterre offrait aux Royalistes de l'Ouest une occasion de secouer le joug du Directoire; misérable gouvernement que les partis couvraient de boue, et qui, pour se rendre justice à lui-même, faisait comme les partis. La situation de la France était désespérée; les victoires de l'armée d'Italie ne rachetaient pas les hontes de l'intérieur.

Georges, Frotlé, Rochecotte, Bourmont, de Scepeaux, d'Andigné et les autres généraux de la rive droite parlèrent d'une prise d'armes. L'agence de Paris conspirait alors elle-même; elle tendait à mettre à exécution un de ses mille projets. Ordre fut signifié aux Bretons d'attendre les événements. On craignait qu'une levée de boucliers intempestive ne vînt se jeter à la traverse des grandes choses que devaient réaliser Brottier, la Ville-Heurnois, Royer-Collard, Duverne de Presles et Vauvilliers. Cet ordre émanait de Louis XVIII; les Chouans eurent la faiblesse de s'y soumettre, et ils laissèrent l'agence exploiter seule une circonstance peut-être unique dans les annales des révolutions.

L'année 1797 s'ouvrait sous ces auspices. Les comités de Paris se voyaient dans le coup de feu de leurs trames. Des députés, des journalistes, des hommes d'argent étaient gagnés; mais, comme il arrive toujours à ces complots où le sabre n'est pas le moteur et le guide, la police fut au moins de moitié dans les secrets de l'agence. Les manœuvres des uns, les fausses mesures des autres, les indiscretions de tous dévoilèrent les plans arrêtés. On crut avoir besoin d'un chef de brigade nommé Malo; on acheta sa coopération. Malo dénonça tous les conjurés. On les saisit avec leurs correspondances, avec leurs papiers; puis Duverne de Presles se hâta de faire des révélations sur les hommes et sur les

affaires dont il avait le secret. Il n'épargna ni ceux qui étaient à la tête du parti armé, ni ceux qui par leurs écrits devaient préparer l'opinion publique; il désigna tous les masques par leur nom, par leurs fonctions. Il alla plus loin : il fit entendre que Paul Barras, un des directeurs, n'ignorait pas et protégeait la conspiration. C'était la vérité; Barras nia, et afin de se réhabiliter dans l'esprit de ses collègues, il prépara le 18 fructidor. Duverne avait dit tout ce qu'il savait des projets auxquels il prenait depuis longtemps une part si funeste aux intérêts de la monarchie. Brottier fit comme lui, et ces porte-voix du conseil des princes, ces agents accrédités par Louis XVIII, qui avaient paralysé la Vendée et la Bretagne, reculèrent devant l'échafaud.

Dans l'espoir de sauver leur vie ils compromirent leur cause. Fatale leçon qui était donnée aux rois et au peuple, et dont personne n'a profité!

La Ville-Heurnois, seul au milieu de tant de lâchetés, déploya un beau courage, il fut discret. Le tribunal militaire qui les jugea lui sut gré de cette fermeté. La peine capitale devait leur être appliquée, le tribunal la comua en dix années de réclusion pour Brottier et Duverne de Presles; la Ville-Heurnois ne fut condamné qu'à une année de détention.

Cet échec moral mettait à nu les projets des Royalistes; il enseignait à la Révolution désorganisée qu'ils ne savaient pas conspirer, et que dans leur intimité ils ne savaient même pas demeurer unis. Le Directoire avait la clef des intrigues employées pour occuper la Vendée ou pour perdre la Bretagne. Il pouvait sonder les ramifications de ce parti que l'on réduisit, par la création des comités, au rôle d'une coterie impuissante. Tous les efforts de l'agence, toutes les duplicités qu'elle avait mises en jeu pour tromper l'émigration et faire échouer une à une les tentatives armées, aboutissaient à ce résultat. Cadoudal, Frotté, de Scepeaux et Rochecotte jugèrent bien les difficultés de la position; mais les *Clichiens* (on les appelait ainsi parce qu'ils se réunissaient dans la rue de Clichy), les Clichiens, c'est-à-dire les jeunes gens de Paris, les députés aux conseils des Anciens et des Cinq-Cents, les hommes de la presse indépendante, les généraux qui,

comme Pichegru, avaient en dégoût une république tour à tour sanglante ou ridicule par ses corruptions, espéraient encore.

Le Morbihan, la Bretagne et la basse Normandie s'associèrent à leurs espérances. Un nouveau complot fut formé. Châtillon, Frotté, Bourmont, Suzannet, le prince de la Trémoille, le marquis de Saint-Aulaire, d'Allègre, Mercier, de la Thuilerie et l'abbé Guillo se réunirent à Londres pour préparer le mouvement. Puisaye se joignit à eux, et, réconcilié avec Cadoudal, il communiquait aux mandataires des armées la dépêche que ce dernier lui adressait le 16 mars 1797 :

« Désabusez notre malheureux prince, mandait le Chouan, et que cette clique d'intrigants qui abusent de sa confiance soit enfin disgraciée. Si par malheur on persistait à leur conserver les pouvoirs dont ils sont si peu dignes, le parti se détruirait par des intrigues et par des cabales. »

L'appréciation de Georges était juste ; mais les princes ne savent guère, dans l'intérêt de l'avenir, faire le sacrifice de leurs habitudes et des hommes qui, avec de bonnes intentions peut-être, entraînent leur inexpérience dans des erreurs capitales. Les princes, les Bourbons surtout, ne se séparent pas aisément des noms avec lesquels leur enfance a été bercée. Ils attribuent à ces antiques familles un prestige qui maintenant ressort plutôt de l'influence personnelle que de la gloire des ancêtres. Louis XVIII et le comte d'Artois son frère étaient encore Bourbons sur ce chapitre-là. L'éloignement d'un ami qui avait vu leur splendeur de Versailles et qui partageait les misères de leur exil était pour eux une douleur qu'ils n'osaient affronter. Ils résistèrent aux prières des généraux qui, pièces en main, leur démontraient toutes les fautes commises sur l'avis de quelques courtisans du malheur. La situation était forcée : les princes promirent de modifier leur entourage en ce qu'il avait de dangereux. Ils ajournèrent tant qu'ils purent, et les choses restèrent dans le même état.

La conspiration des *Clichiens*, qui avait Pichegru et le directeur Barthélemy pour chefs secrets, marchait néanmoins à pas de géant. La ville de Paris était favorablement

disposée, la Bretagne recevait des subsides et des munitions ; plusieurs débarquements s'étaient opérés à l'embouchure de la Rance, et les divers cantonnements approvisionnés ne demandaient pas mieux que de se venger à lutte ouverte des maux qu'ils n'avaient jusqu'alors repoussés que partiellement. Cadoudal sollicita et obtint mille livres sterling par mois pour ses divisions ; on lui fit passer des armes et de la poudre. La Normandie fut traitée comme le Morbihan. Bourmont, Frotté, Rochecotte, la Trémoille, Mesnard, Suzannet, Pioger et Trion, commissaires du Roi, arrivent à Paris, les uns pour recueillir le dernier mot d'ordre, les autres pour se mettre à la tête des Royalistes, tous pour porter le coup mortel au gouvernement républicain.

Il y avait de la décision et du courage parmi ces jeunes gens, qui, à cette époque, auraient pu renverser dans une heure le Directoire ; mais ils conspiraient avec des pouvoirs délibérants, avec des hommes déjà usés dans les commotions politiques. Ces hommes étaient irrésolus, parce qu'ils n'avaient d'autre conviction, d'autre espérance que leur égoïsme. Imbert Colomès et le général Willot, qui a si longtemps guerroyé contre les Chouans avec Hoche, se prononcèrent énergiquement pour l'emploi des moyens décisifs. Il était avéré que le Directoire n'aspirait qu'à se débarrasser de ses adversaires par un coup d'État, et qu'il ne reculerait point devant la proscription des députés. Il s'était entouré de l'élite de l'armée d'Italie, des Jacobins, qu'il tenait toujours en réserve pour les circonstances difficiles, et il n'ignorait pas que le *Ventre*, — on appelait déjà ainsi la majorité des Représentants, — se rallierait à son pouvoir à l'instant même où ce pouvoir se serait révélé.

Les généraux de l'Ouest entraînent cependant Pichegru dans leur opinion. Il fut décidé que le 17 fructidor an v (3 septembre 1797) les conseils décréteraient d'accusation trois directeurs, Barras, Rewbell et la Réveillère-Lepaux, qui attentaient ouvertement à la liberté des mandataires du peuple. On décida en outre que les chefs royalistes prêteraient main-forte à cette démonstration. Dumolard et Du-

plantier, deux orateurs du Ventre, supplient Pichegru d'ajourner ses projets; ces projets sont le même jour révélés à Sotin, ministre de la police. Le lendemain le général Augereau forçait les portes du palais législatif, en arrachait les députés frappés de proscription par le Directoire; et Boulay (de la Meurthe), paraissant à la tribune, déclarait qu'il n'y avait qu'un moyen de salut pour la République, la mort de tous ses ennemis avoués ou secrets.

Boulay demanda même de frapper en masse les prêtres et les nobles. On n'accorda au fougueux orateur qu'une partie de sa motion. Le républicain Carnot fut accolé au général royaliste Pichegru, le modéré Barthélemy à l'ardent Willot : on proscrivit les journalistes indépendants, car les pouvoirs ombrageux ont frayeur de la presse qu'ils ne peuvent corrompre; on fusilla dans la plaine de Grenelle tous les officiers chouans que l'on put découvrir. Mesnard et le chevalier de Trion furent au nombre des victimes.

La journée du 18 fructidor n'appartient à cette histoire que par les calamités qu'elle amena sur les provinces de l'Ouest. Ces calamités avaient été annoncées d'avance aux princes; et dans une dépêche adressée à leur conseil, le 22 juillet 1797, Rochecotte les faisait pressentir :

« Je suis à Paris depuis quelques jours, lui écrivait-il, et je crois que nous allons tout perdre. Les comités de Paris sont composés de gens trop habitués aux plaisirs de la capitale pour se sacrifier dans un coup de main : ils vivent en bonnes relations avec les Révolutionnaires; ils échantent entre eux de bons procédés, et au fond ils n'ont ni assez d'amour ni assez de haine pour entreprendre une œuvre de guerre civile. Ce sont des conspirateurs de crème fouettée, et qui sont encore gâtés par leur contact avec tous les avocats des conseils, qui aiment mieux parler pendant deux heures consécutives qu'agir franchement une seule minute. Le partage tuera les Royalistes comme la Révolution. Ce que je vois, ce que j'entends est inouï. Les principaux membres de l'agence n'ont aucune connaissance spéciale des vœux et des besoins de la France; ils marchent comme des aveugles qui dansent sans mesure et sans calcul; ils n'ont

qu'un mot dans la bouche, et ce mot est une condamnation anticipée ; quand ils ont dit : « Nous verrons, laissez faire les orateurs, » ils croient avoir tout fait, et les orateurs délayent ce mot dans leurs interminables discours. Pour en finir à tout jamais avec la Révolution, j'aimerais mieux vingt de mes Chouans que tous ces bavards. Le conseil des princes a eu le malheur de s'en rapporter dans cette expédition à leur expérience. Nous jouons notre tête, et eux ne jouent rien. On nous fusillera, et on les laissera bien tranquilles ; car, si j'étais directeur, en vérité, je voudrais avoir de pareils ennemis. La Révolution a fait un mal incalculable ; mais le plus grand de tous est d'avoir donné la parole à tous ces gens-ci, qui perdront la France et feront un jour douter de son bon sens.

» Je regrette bien sincèrement d'avoir pris part à un complot sans autre issue que des calamités. Les tièdes et les irrésolus m'ont fait douter du courage moral de Pichegru. Willot va bien ; mais il est comme nous, il a les mains liées par tous les orateurs qui se chargent de tout, et que nous sommes bien sûrs de ne pas voir au jour du danger. Si je n'espérais pas encore rendre un peu plus raisonnable une partie de ces pauvres conspirateurs, je ne vous cache pas que je partirais à l'instant même pour rejoindre les Chouans. Là, du moins, s'il y a danger, il y a lutte, persévérance et courage, il y a surtout une haine profonde contre la Révolution ; et c'est avec cela qu'on arrive, et non par des moyens dilatoires ou par des concessions dont nous serons toujours les dupes. Il en est temps encore ; que le conseil prenne sur lui de donner une autre direction ; qu'il m'autorise même, s'il ne veut pas se prononcer trop formellement, à prendre avec nos amis le moyen qui me paraîtra le plus approprié aux circonstances, et nous saurons bien forcer la main à vos agents supérieurs ou mourir honorablement. »

Le conseil des princes parcourut cette lettre et laissa aller les choses. La journée du 18 fructidor anéantissait les espérances du comité de Paris ; mais elle n'épuisait pas la ténacité des Bretons et des Manceaux. « La liberté venait

de triompher, » s'écriait le Directoire et répétaient les Républicains. Au nom de cette déesse, dont l'autel fut si souvent le piédestal de la guillotine, le ministre de la police Sotin, un enfant de l'Ouest comme son prédécesseur Cochon et comme Fouché, son successeur, écrivait le 25 vendémiaire an vi aux administrateurs des Côtes-du-Nord :

« Il faut éloigner nos ennemis naturels, et pour en faciliter les moyens je vous autorise, sous ma responsabilité, à faire des visites domiciliaires, même pendant la nuit. »

On violait ainsi la constitution de l'an iii, pour le salut de laquelle le Directoire venait de lutter. Qu'importe à la Révolution une illégalité de plus ou de moins ? Le 26 vendémiaire (17 octobre 1797), Sotin écrivait aux administrateurs du Morbihan :

« La République a été longtemps placée sur le cratère d'un Vésuve. Nous l'avons comblé avec des cadavres ou avec les chaînes dont nous avaient chargés d'indignes bras. La contre-révolution est anéantie à Paris ; c'est à vous de l'étouffer en Bretagne. La loi est bonne dans les temps de calme ; mais pendant l'orage le pilote sait se mettre au-dessus de la consigne et l'outrer quand besoin est. Vous connaissez mes instructions, citoyens administrateurs, et vous n'ignorez certes pas à quels ennemis vous avez affaire. Il faut les mitrailler sans scrupule, les arrêter au premier soupçon que vous concevrez, et les faire disparaître si bon vous semble. Le pouvoir exécutif s'en rapporte là-dessus à votre discrétion. Tenez la main surtout à ce que la Chouannerie ne relève pas la tête. Si elle reparaisait aujourd'hui, elle tuerait la République. Ayez donc une activité digne de votre patriotisme. Veillez, et ne craignez pas de faire des arrestations. Quelques honnêtes gens arrêtés font peur aux méchants. »

De semblables conseils transmis aux autorités de Vendée, du Maine et de Bretagne, ne tombaient pas, on le sent bien, sur une terre stérile. La terreur reparut comme dans les jours les plus néfastes de 1793. Du Châtellier, cet homme d'une activité si rare, que Charette envoya à Paris pour réclamer la mise en liberté de Louis XVII, d'après les articles secrets de

la Jaunais, et qui a toujours combattu la Révolution, est surpris à Paimbœuf, traîné à Nantes et fusillé le 16 novembre 1797. Des colonnes mobiles sillonnèrent les campagnes, et assurées de l'impunité, elles se livrèrent à tous les genres d'arbitraire. On emprisonna, on tua les citoyens que chaque administrateur dénonçait comme suspects. On saisit beaucoup de prêtres et d'anciens Chouans. On égorgea ceux qui étaient d'avance désignés aux assassins. Les autres furent dirigés sur l'île de Ré, sur Brouage et Rochefort. Ils succombaient, dans ces lieux malsains, aux maladies pestilentielles que développait l'agglomération de tant de captifs; ou bien, sans jugement, sans condamnation, mais par mesure de police, on les déportait dans les déserts de la Guyane. Le Directoire appelait cela de la liberté. Ce n'était pas seulement aux Royalistes et au Clergé que s'adressait ainsi cette liberté dérisoire. Sotin écrivait encore aux administrations départementales en essayant de révéler à leur intelligence tous les méfaits de la *mauvaise presse* :

« Là, surtout dans vos départements, il faut surveiller le mal, et le couper au vif et dans ses plus profondes racines; car s'il est venu un instant à bout de dominer Paris, malgré la présence du gouvernement et la lutte des bons écrivains, quel ravage ne ferait-il pas dans les campagnes, où il y a moins de moyens pour détruire les fâcheuses impressions et faire connaître la vérité! »

On remettait en vigueur l'obligation civique, pour les administrateurs de l'Ouest, de décacheter et de lire les correspondances présumées suspectes. On brisait le livre de la loi sur la tête de ceux qui l'invoquaient, et par toutes les désolations, on cherchait à réveiller la guerre civile que douze mois auparavant le Directoire s'était efforcé de calmer. La guerre civile ne lui semblait plus un danger; il avait vu pâlir devant lui les agents de la Royauté, les commissaires du monarque. Leurs projets étaient démasqués; le Directoire espérait avoir aussi bon compte des Royalistes bretons et manceaux.

Tant de cruautés n'étaient pourtant pas justifiées : la Bretagne et le Maine restèrent paisibles pendant la conspiration

de fructidor. L'instinct des paysans leur disait de ne pas compromettre l'honneur de leurs armes dans des intrigues parlementaires qui aboutissaient à la honte. Mais ils ressentirent si rudement le contre-coup des persécutions; mais le Directoire, la police, les généraux et les Patriotes des localités s'acharnèrent avec tant de persévérance sur eux, que, sans guides, sans impulsion, ils se mirent à parcourir les campagnes et à massacrer les détachements isolés. Le Directoire avait voulu être impitoyable envers des cultivateurs qui, Royalistes au fond de l'âme, se soumettaient pourtant aux lois de la République; ces cultivateurs furent impitoyables à leur tour.

Hoche, écarté du pouvoir par la faction de Bonaparte, s'était retiré au milieu de son armée, lorsque tout à coup il se vit en proie à des souffrances horribles. Il croyait être revêtu de la robe de Nessus; et il expira le deuxième jour complémentaire de l'an v (15 septembre 1797), à l'âge de vingt-neuf ans. La faculté de Strasbourg trouva dans ses entrailles des traces de poison; celle de Paris hésita à se prononcer, et l'on ignore encore la cause de ce trépas prématuré. Néanmoins il enlevait aux provinces insurgées un ennemi puissant; et les Blancs, qu'il n'était pas possible d'accuser de ce crime hypothétique, profitèrent de cette circonstance pour s'organiser d'une manière plus compacte. Hédouville eut définitivement le commandement de l'armée. Ce général, qui n'avait ni l'astuce ni l'éclat républicain de son prédécesseur, sembla leur laisser toute latitude.

Georges prit l'initiative de cette organisation nécessitée par les événements et par les pertes que son armée avait éprouvées. Il substitua le nom de légion à celui de division. Il adopta le système numérique, et des chefs de canton il fit des chefs de bataillon. Chaque bataillon contenait de huit à douze paroisses. La division de Jean Jan, tué à Bignan en 1796, fut réunie à celle de Guillemot : elle servit à former la première légion, dont ce dernier conserva le commandement. Gomez, Bernard, le Goëble et Alexandre le Thies, qui avait déjà perdu un bras dans une affaire près de Saint-Jean Brévelay, étaient ses principaux officiers. La deuxième légion,

dite d'Hennebon et d'Auray, s'honorait d'avoir pour chef le général Georges; Rohu la dirigeait, ayant pour seconds Jacques Éveno, le Gloanic, Joseph Cadoudal, Kermorvan et Hermely. La troisième légion, dite de Vannes, était sous les ordres du général Mercier. Gamber, Audran, Hervé, Kobb et Trébur, dit Jacques du Chemin, y remplissaient les fonctions de chefs de bataillon. De Sol de Grisolles se trouvait à la tête de la quatrième avec Mondoré, Pelo de Cadin, Guspur, de Sécillon et le chevalier du Bot. Saint-Régent était chef de la cinquième légion, dite de la Trinité. Il avait pour lieutenants Gaudin, Bauché et du Jardin. La sixième, qui se composait des paroisses voisines de Melrand, était guidée par d'Ancour, Duval, Pobeguïn et Elliaric. Lepeige de Bar dirigeait la septième, et avait pour lieutenants Guesno de Pénanster, le Bail, Dufou de Kerdaniel, Wen et Kerenfler. La huitième n'avait qu'un bataillon, et pour chef Duboys. La neuvième se formait des paroisses insurgées du Finistère; elle obéissait à de Geslin et au comte de Cornouailles.

Dans les environs d'Hennebon et de Plouay, qui, comme le Bignan, ont fourni tant d'hommes de guerre, Poulpiquet, Bon-fils et d'Ampherné se cachaient sous les noms de *Royal-Carnage*, de *Brise-Barrières* et de *Piquevert*. A Guémené, du Chayla se faisait appeler *la Couronne*. Duparc et Morgan se nommaient *le Terrible* et *Milhridate*. Tous avaient autour d'eux des forces nombreuses. Leveneur de la Roche commandait dans les côtes du Nord; le Maine restait sous les ordres de Rochecotte; la Normandie sous ceux de Frotté, que l'abbé Médary devait seconder. Afin de répondre aux sacrifices que faisait la Bretagne, les princes établissaient à Londres un nouveau conseil : de la Chapelle et de la Rosière en firent partie. Ce conseil s'empressait d'en créer d'autres dans les provinces insurgées. Dubois-Berthelot, de la Jaille et Botherel pour la Bretagne; le père de Frotté et Chambray pour la Normandie; l'abbé Remeau et de la Roche Saint-André pour la Vendée se mirent en rapport avec la Chapelle et la Rosière. Après une étude approfondie de la situation du pays, du caractère des soldats et de leur manière de combattre, il fut décidé que les officiers modifieraient leur sys-

tème de guerre. On répudia les insurrections en masse : on résolut, par des attaques isolées, par des escarmouches quotidiennes, d'intimider les soldats et de répandre une terreur salutaire dans l'esprit des Patriotes qui exécutaient avec tant de rigueur les plans du Directoire.

Ce ne fut plus une guerre en règle, mais une suite d'engagements destinés à protéger les familles que l'avidité des garnisaires et la levée des contributions inquiétaient sans cesse. Des bandes s'organisèrent; colonnes volantes qui fondaient sur les Bleus au moment où ils s'y attendaient le moins, et qui frappaient de mort leurs ennemis. Les Chouans étaient poussés aux dernières extrémités par les tortures que le gouvernement décrétait contre eux; ils y répondirent en n'épargnant personne. Ils étaient espionnés, traqués, dénoncés, mis à mort; on pillait, on égorgeait leurs familles; ils se vengèrent.

Près de Motreff, deux Patriotes qu'un zèle trop révolutionnaire a signalés depuis longtemps, Guermeur et Poulizac, tombent au milieu d'une bande. Les Chouans, qui forment partout un tribunal secret, et qui jugent sur place avec autant de célérité que les commissions nationalement militaires, entraînent ces deux hommes dans la forêt de Conveau. Leur procès est instruit : ils sont fusillés, et on leur attache sur le dos la sentence qui les condamne. A Loguivy le percepteur est réputé espion du gouvernement; sa famille exerce le même métier. Pendant la nuit, sept Chouans forcent la porte de sa maison; ils entrent. Dix minutes ne s'étaient pas écoulées qu'ils en sortaient : ils n'y avaient pas laissé un être vivant. Les mêmes scènes d'horreur se renouvellent sur plusieurs points à la fois. C'est la vengeance qui a donné droit de représailles. Si ces représailles n'étaient pas toutes justes, elles furent malheureusement toutes affreuses.

Duvicquet, ancien lieutenant de la 104^e demi-brigade, s'était fait capitaine d'une bande d'insurgés. Un grand nombre de laboureurs, et André Guillemot, dit Sans-pouce, viennent d'être jetés dans les prisons de Saint-Brieuc; ils doivent y être jugés militairement. Depuis vingt jours Duvicquet a organisé une guerre acharnée contre les gardes nationaux

procédant à ces arrestations. Beaucoup ont été tués. Georges fait distribuer leurs uniformes à trente-quatre de ses plus braves. Mercier et Rohu, guidés par Carfort et par Duvicquet, partent pour les Côtes du-Nord afin de délivrer les captifs. A l'approche de la nuit, cette petite troupe arrive à Saint-Briec. Elle monte à la geôle; elle dit au poste républicain que, dans une patrouille, elle a surpris un émigré, et un mandat de dépôt falsifié d'avance lui est remis par Mercier. Le geôlier déclare que depuis deux jours il est défendu d'ouvrir les portes de la prison pendant la nuit.

Le projet des Chouans échouait. Ils descendent dans la ville, la traversent et se dirigent vers Hénon. Le lendemain à huit heures, ils aperçoivent près d'un bourg sur leur droite des gendarmes et des soldats qui les examinent avec défiance. Mercier s'arrête pour voir quel parti vont prendre ces Bleus. Rohu, à la tête de la colonne, marche toujours. A l'entrée d'une lande, près d'une maison isolée qu'on nomme la Mir-litantouille, il se trouve en face d'un détachement républicain. Mercier est averti. Rohu et Duvicquet courent au pas de charge sur les Patriotes, ils les abordent à l'arme blanche. Le détachement se composait de trente-deux grenadiers et de quatre gendarmes à cheval commandés par un capitaine. L'action ne fut pas longue. Trente-trois Nationaux sont tués, deux fuient. Le capitaine seul survécut quarante-huit heures à ses blessures.

Les Blancs continuent leur route. A quelques heures de là, Duvicquet, exténué de fatigue, s'était endormi dans une prairie. Les Bleus le surprennent; le Chouan s'éveille: « Ah! je sais ce que vous me voulez, dit-il avec sang-froid. Je suis Constant Duvicquet: fusillez-moi. » Son vœu fut exaucé.

Un contre-pillage avait été partout organisé. Les paysans n'obéissaient que par la violence aux lois de la République. Lorsque ce pouvoir, s'appuyant sur des corruptions ou sur des instincts sanguinaires, eut rendu ses lois de confiscation, les paysans ne voulurent pas laisser impunis les attentats à la propriété. On frappait d'impôts onéreux, de contributions extralégales les familles les plus honorées, les laboureurs paisibles, les épouses, les mères qui ne justifiaient pas de

l'absence de leurs maris ou de leurs enfants. En peu de jours des villages entiers furent ruinés nationalement : on vendit à vil prix les patrimoines. Alors les Bretons, dans le but de s'exonérer, interceptent les routes, arrêtent les diligences, mettent en fuite les escortes de soldats ou de gendarmes, enlèvent les caisses du gouvernement, les divisent en plusieurs parts, et tiennent un compte fidèle de ces sommes aux familles ou aux officiers dont ils dépendent.

Et ce n'est pas dans le fond des campagnes, au milieu des bois, dans les endroits écartés, que se commettent ces attentats ; c'est en plein jour, à deux ou trois portées de fusil des villes, que les Chouans se livrent à ces justices : car, il ne faut pas l'oublier, les Royalistes étaient forcément placés dans le cas de guerre civile. La République avait dressé ses généraux et ses soldats à faire le métier de garnisaires. Les paysans, par leurs attaques multipliées contre les diligences, et en enlevant les fonds destinés au gouvernement, croyaient s'indemniser sur leur ennemi des biens dont cet ennemi dépouillait leurs familles. Ils saisissaient les dépêches du Directoire, parce que dans ces dépêches il y avait toujours des arrêts de mort contre eux ou contre leurs frères. Ainsi, vers la fin de l'an vi, il y eut un service régulier qui, de Caen à Nantes et de Vitré à Paris, mettait en interdit tous les courriers ; cette situation ouvrait la voie à des crimes sans nombre. Il était même de l'intérêt de la République de les présenter comme inhérents à toute chouannerie. La police de Sotin ne s'en fit pas faute. C'est ce même Sotin qui, le 11 janvier 1793, adressait de Paris, à ses collègues de l'administration de la Loire-Inférieure, la lettre citée au commencement de ce volume et qui leur inculquait le conseil révolutionnaire d'*arrêter les caisses publiques*.

Le Comité de salut public avait créé les faux Chouans. Le Directoire établit à son tour des *Chauffeurs* qui, comme les galériens de la Convention, parcouraient la Bretagne, imposaient la question, faisaient rougir au feu un trépied ou une poêle sur lesquels ils forçaient à s'asseoir les hommes et les femmes. Lorsque ces Chauffeurs étaient fatigués d'avoir ainsi, au nom de Dieu et du Roi, torturé les familles, ils

s'évadaient, enlevant tout ce qui dans la maison leur avait paru de bonne prise.

« Il faut, écrivait Sotin dans une dépêche secrète datée du 23 ventôse an vi (13 mars 1798), et adressée à Oudard, il faut que la Chouannerie soit déshonorée dans ses œuvres vives : les ministres de l'intérieur et de la guerre vous donnent des instructions dans ce sens ; moi je vous annonce quelques centaines d'hommes d'exécution que vous pouvez employer à tout. Je vous envoie des Jacobins qui, nuisibles à Paris au développement des institutions constitutionnelles, rendront en Bretagne d'immenses services. Ce qu'ils détestent le plus au monde ce sont les Chouans ; laissez-les faire, et ils iront plus loin que tous les insurgés. Donnez-leur de la besogne, qu'ils compromettent par de bons excès tous ces gens qui enlèvent si audacieusement les deniers de l'État ; qu'ils soient barbares en criant : « Vive le Roi ! » et en priant le ci-devant bon Dieu. Faites dresser des procès-verbaux par les compères des administrations départementales. Qu'on m'adresse tout cela avec des détails horribles et des circonstances saupoudrées de larmes, et le reste me regarde. »

Le général Michaud, commandant la 13^e division militaire, avait son quartier général à Pontivy. Dans une proclamation aux habitants des campagnes, il déclare qu'il « mettra en état de siège toute commune où il se commettrait un assassinat ou un vol à main armée, toute commune convaincue d'avoir recélé un émigré, un prêtre réfractaire, un Brigand, et de ne l'avoir pas dénoncé ». On laissait ainsi à la charge des Blancs les scélératesses dont la police du Directoire les rendait victimes. Les paysans refusèrent de se soumettre à des vexations légales que rien ne justifiait, puisque les assassinats étaient commis par des hommes inconnus. Les administrations municipales réclamèrent, et, le 4 germinal an vi (23 mars 1798), Pierre Gorrec, commissaire du pouvoir exécutif, répondit au général Michaud :

« Les communes ne doivent être responsables que des attentats commis par des hommes nés et habitant sur leur territoire. Nous savons tous qu'il y a des étrangers à la Bretagne qui se déguisent en Chouans comme il y a des

Chouans qui se déguisent en gardes nationaux, et nous ne pouvons pas accepter la condition que l'on veut nous faire. La position du pays est affreuse; mais je crois qu'on ne cherche pas à la rendre meilleure, je crois même qu'on fait tout pour l'empirer.»

Pierre Gorrec avait raison; mais ses remontrances étaient condamnées à la stérilité. Le gouvernement accorda à Hédouville pleins pouvoirs pour mettre en état de siège toutes les communes depuis le Havre jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. On procéda à l'arrestation des prêtres et des nobles, on créa des commissions militaires, on fit des battues générales; mais les Chauffeurs, auxquels la police directoriale prodiguait des sauf-conduits et un privilège, suivaient ces grandes patrouilles, ils égorgeaient les paisibles habitants même sous le drapeau tricolore.

Il y eut des crimes inouïs commis pendant ces battues. On égorgea sans distinction. La sœur et le beau-frère de Guillemot furent massacrés; la femme périt de cinq coups de baïonnette, et, en expirant, elle vit fusiller son mari au village de Kergo en Radenac. Le jeune Loménie de Brienne, un enfant qui a émigré à dix ans, et qui, souffrant du mal du pays, était rentré sur le sol natal, est arrêté dans le Finistère, où il vient de débarquer. Dans l'intention de cacher son nom et de gagner un peu de pain pour ne pas vivre d'aumônes, il se mit à garder les moutons. C'était un jeune homme maladif, au corps grêle, et dont les yeux bleus et la chevelure blonde excitaient l'intérêt. Le citoyen Bonté, chef de la 81^e demi-brigade, présidait le conseil de guerre de Quimper. Cet enfant comparut devant lui; il déclara « qu'il s'était trouvé sur une frégate anglaise qui avait capturé un corsaire français; il avait demandé et obtenu des Anglais la grâce du corsaire, et par reconnaissance ce dernier s'était engagé à le ramener en France ». La commission militaire n'avait pas le temps de prêter l'oreille à ce récit touchant : Loménie de Brienne fut fusillé.

André Guillemot et Lessègues subirent le même sort à Vannes. Bonfils de Saint-Loup mourait dans les prisons de ses nombreuses blessures; sa veuve était destinée à la dépor-

tation. Mais ces crimes sont effacés par deux autres qui frappèrent de stupeur les populations. Une colonne de volontaires de Paris et de gardes nationaux mobiles, mise en marche par le général Kilmaine, a fait main basse pendant cinq jours sur les hommes qu'elle a rencontrés dans son chemin. Cette colonne arrive vers minuit à la ferme de la veuve Plouret, qui demeurait près de Bignan. « Ils enfoncent la porte, dit le procès-verbal des administrateurs à la date du 28 prairial an vi (16 juin 1798) ; ils voient cette Chouanne qui est enceinte de huit mois, ils l'interrogent pour qu'elle leur dise si son mari est mort de mort naturelle. « Non, messieurs, répond-elle, il vient d'être tué pour Dieu et pour le Roi. » Cette insulte à la Nation ne devait pas rester invengée. On égorge sous les yeux de la Chouanne les sept enfants qu'elle avait, on la tue elle-même, et, pour qu'il ne restât aucun être vivant de cette affreuse famille, les Parisiens, avec leurs sabres, ouvrent le ventre de la veuve, en tirent l'enfant et le fusillent. Cet exemple de sévérité produira peut-être un bon effet. »

Yves Duno avait été fait prisonnier par cette même colonne le 20 juin ; elle avait eu besoin d'un guide, et elle l'avait épargné. Arrivés à Vannes, les Bleus mettent vite le Blanc en jugement : il va marcher au supplice, quand sa femme se présente à Véret, commissaire du pouvoir exécutif. « Mon mari, lui dit-elle, est Royaliste, et vous allez le tuer ; mais moi aussi je suis Royaliste, et je vous demande de prendre sa place. J'ai trois petits enfants qu'il soutient par son travail et auxquels maintenant je suis inutile. » Véret l'écoute, ramasse un papier, signe un ordre, et en le remettant à cette femme sublime : « Voici la grâce de ton mari, et ta condamnation ; tu ne diras toujours pas que la République ne fait rien pour les Chouans. »

L'épouse de Duno fut guillotinée deux heures après ; mais son mari subit le lendemain le même sort. Le tribunal révolutionnaire ne ratifia pas ce que Véret avait décidé. Par ces deux faits, que nous empruntons aux registres de la Nation, il est facile de se faire une idée de la position du pays ; et cependant, au milieu de tant de douleurs, Georges, tou-

jours impassible, toujours audacieux, ne se laissait abattre ni par les menaces ni par les calamités.

C'est ici que se révèle le génie de Cadoudal. Il est entouré d'ennemis, sa tête est mise à prix; ses soldats, paysans comme lui, sont ruinés par les confiscations et sans cesse sous un arrêt de mort. Il évoque par la puissance de sa volonté des consolations et des remèdes à ces maux; il peut même, dans cette situation désespérée, faire un appel à la victoire. Il se met à la poursuite des troupes que le général Michaud lance contre lui; il les fatigue par des marches forcées, et, s'élançant sur elles lorsqu'elles sont épuisées ou disséminées, il les défait en détail. Il ose plus: il les contraint à sortir du Morbihan.

L'état des autres départements insurgés était partout le même. La Mayenne, les Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Finistère et la basse Normandie s'agitaient sous le coup des persécutions. Poupeau, commissaire de l'administration centrale de la Vendée, écrivait en 1798 :

« L'insurrection actuelle a commencé par l'apparition de quelques voleurs qui ont détrossé les voyageurs, arrêté les diligences, pillé les caisses publiques et mis les acquéreurs de biens nationaux à contribution. Enhardies par quelques succès, plusieurs de ces bandes ont pris la livrée de la Royauté, ont annoncé au peuple les désastres de la République aux frontières, sa chute prochaine, et le rétablissement inévitable du trône et de l'autel. Ils ont fait des prosélytes, leurs bandes se sont accrues jusqu'au nombre de cinquante et cent individus; elles ont évité d'abord l'approche des cantonnements, et, se grossissant, elles ont fini par les attaquer avec des succès divers. »

L'administration de la Mayenne faisait entendre les mêmes plaintes :

« Tout à coup et dans une décade, disait-elle, les choses ont pris un caractère tout différent. Des hordes de brigands, qui n'étaient d'abord que de dix à quinze individus, se sont réunies avec d'autres scélérats sortis des départements voisins, et leur masse s'est trouvée de plus de deux cents. Elle

a paru pour la première fois sur la commune de Jean-sur-Ève, où elle a assassiné quatre gendarmes et tué dix militaires sortis de leur cantonnement au bruit de la fusillade. Peu de jours après, ils se sont grossis d'une manière effroyable, et ils forcent tous les ci-devant Chouans à marcher avec eux : ils enlèvent, dans certaines communes, jusqu'à vingt individus. Les troupes de la République envoyées à leur poursuite ont éprouvé quelques échecs; elles paraissent intimidées. »

Il y avait de quoi; car les Manceaux, que les administrateurs des localités appellent des assassins, s'ouvraient à la même époque la route de la Normandie. A Champéon, ils enlevaient le poste retranché que les Bleus y avaient établi, et ils se mettaient en communication avec les soldats de Frotté. Jamais l'Ouest n'avait été peut-être mieux préparé à une prise d'armes générale; jamais aussi les ordres et les contre-ordres venus des princes ou de leurs courtisans ne furent plus opposés. Puisaye, retiré à Londres, s'occupait à accuser les uns, à calomnier les autres, et à tracer à tous des plans impossibles; mais il s'était enfin démis de son titre de généralissime de Bretagne. On l'avait offert au comte de Marigny, chef d'escadre et parent du général vendéen de ce nom. Marigny refusa, sentant bien que, dans la position des choses, il fallait laisser à un officier breton l'honneur de commander. Ce calcul n'était pas fait par les princes; ils nommèrent à la place de Puisaye le comte de Béhague, vieil officier général qui, aux Antilles et en France, avait prodigué au commencement de la Révolution des gages de fidélité.

Béhague n'avait plus l'activité nécessaire pour diriger une guerre de partisans. Il vint en Bretagne dans le mois de frimaire an VII, accompagné de Bertin, de Saint-Gilles et de Blondel. Il étudia le pays, vit Cadoudal et ses principaux officiers, se rendit compte de la forte organisation de cette armée, qui, pour agir fructueusement, n'attendait qu'un signal, et il résigna son autorité. Mais ces incertitudes, ces fluctuations qui tantôt allaient solliciter l'énergie de Georges, tantôt se rabattaient sur les dispositions toujours timides

du conseil de Louis XVIII, et qui, en définitive, ne savaient jamais adopter un parti, servaient trop bien les intérêts de la Révolution pour ne pas soulever les récriminations du Morbihan. Il n'y avait jamais eu unité de vues dans le conseil des princes, et l'on cherchait à rendre l'insurrection responsable de ce désaccord. Il était cependant bien facile de voir que, tant que les provinces insurgées furent livrées à leur action indépendante, la République avait tremblé devant leur puissance. Ces provinces n'étaient affaiblies aujourd'hui que parce que les princes, au lieu de leur imprimer une sage direction, les abandonnaient, comme par le passé, à la merci des intrigues. Chaque jour on préparait un nouveau plan de guerre.

L'oisiveté de certains émigrés s'occupait des détails d'une descente à la côte. D'autres déclaraient que la Bretagne n'avait plus de ressources, quelques-uns s'arrangeaient pour s'y créer un large commandement; personne ne songeait à pénétrer au fond des choses. On discutait à Londres, lorsqu'en Bretagne et en Normandie on ne demandait qu'à agir. Les Chouans arrachaient à main armée de la prison de Coutances le chevalier Destouches, agent de Frotté. Martial de Mandat était surpris à Caen et fusillé. Des officiers de Rochecotte enlevaient de la prison du Temple sir Sidney Smith; mais, le 29 juin 1798, Rochecotte, qui, de guerre lasse, s'était décidé à aller porter à Louis XVIII, résidant à Blackenburg, les doléances des Chouans; Rochecotte, si intrépide et si clairvoyant, était arrêté dans la rue du Bac, à Paris; il avait pris le nom d'Ulric Néméré. La police allait le relâcher, lorsqu'un homme attaché à l'agence royaliste, et que contrariaient les plans de ce général, le vendit au Directoire. Une blessure qu'il avait reçue dans les reins le fit reconnaître. En se voyant dépouillé de ses vêtements, pour vérifier l'étrange signalement que des amis seuls pouvaient avoir donné, Rochecotte sentit qu'il était perdu. Il se contenta de dire aux hommes de la police: « C'est une blessure dans le dos que vous cherchez, la voilà, mais je ne l'ai pas reçue en fuyant. »

Guéfontaine, la Bolbène, Arthur de la Potherie et les offi-

ciers de son état-major essayent de le délivrer. Le secret de leur entreprise est encore livré par le même agent de Louis XVIII : car ce prince a toujours si mal choisi ses conseillers intimes que c'est aux sollicitations du même homme qu'il rendit l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui, après avoir dissous la Chambre des députés, préparait de nouveau le triomphe des idées révolutionnaires. Rochecotte fut traduit devant une commission militaire : il fut condamné, et il périt au Champ de Mars.

Sa mort privait les provinces d'un chef entreprenant. Georges sentit le coup ; il ne se laissa cependant point intimider, et continua ses préparatifs de guerre. Lahaye Saint-Hilaire, Joyaut et Burban-Malabry lui formaient des compagnies de cavalerie dans les Côtes-du-Nord. Guillemot et ses autres chefs de légion aguerrissaient leurs Chouans dans des rencontres multipliées ; et le conseil du Morbihan, étendant toujours son autorité, prêtait une force nouvelle aux projets du général. Le 3 octobre 1798, fatigué des retards qu'on lui fait subir, Georges envoie Mercier au comte d'Artois.

La position des Royalistes à Londres était pitoyable ; et Frotté, l'âme remplie de découragement, la peignait en ces termes :

« Je pleure le brave et malheureux Mandat, écrivait-il le 27 septembre 1798 à Plascène, son agent en Normandie, et je désespère que nous touchions jamais au but de nos désirs. Il semble que l'aveuglement, la fatalité et la perversité réunissent leurs efforts pour empêcher l'honneur de vaincre le crime. Que ne puis-je me débarrasser de l'honorable fardeau dont je suis chargé, pour ne conserver que la direction de mon sabre ! »

La mission de Mercier devait avoir pour résultat de faire échouer les intrigues qui enchaînaient la volonté des Blancs. Mercier était homme à les combattre et à les démasquer. Il voit Frotté, Bourmont et Suzannet ; ces trois chefs sont pour la guerre, les événements du dehors la favorisent. Les Russes s'avancent à travers la Pologne et l'Allemagne. Il circule partout des bruits d'hostilité et de conflagration euro-

péenne. Mercier en informe Cadoudal; Cadoudal écrit à ses amis :

« Les bataillons républicains se dirigent sur les frontières ; ils nous laissent enfin respirer. Hoche n'est plus, et le vainqueur de l'Italie, confiné en Egypte avec ses meilleures troupes, ne fait plus trembler l'Europe. Cette République abhorrée va donc s'écrouler sous les coups de ses nombreux ennemis. Hésiterions-nous encore ? Non ; les braves Chouans, les généreux vendéens sauront ressaisir leurs armes terribles pour relever la Monarchie. »

Cet appel est entendu. L'Ouest a retrouvé ses anciens généraux ; il s'en est créé d'autres. La Vendée est aux ordres de Sapinaud, de Forestier, de Suzannet et de d'Autichamp. Châtillon et d'Andigné reparaissent sur la rive droite de la Loire. Le commandeur du Fougeroux rallie les Chouans de Segré, et Mauvilain ceux de Savenay et de Guérande. Le chevalier de la Nougarède et Picot de Limoëlan organisent les insurgés d'Ille-et-Vilaine, que du Boisguy, toujours prisonnier au château de Saumur, a si souvent menés à la victoire. Bourmont remplace Rochecotte dans le haut et bas Maine ; Tercier, Chappedelaine, Châteauneuf et la Bolbène, dit Paratouski, le secondent. La Corbière et Saint-Robert se mettent à la tête des *mécontents* d'Ernée et de Cossé. Gaullier lève son ancienne division entre la Mayenne et la Sarthe. Guéfontaine, la Motte de Mervey, Coquereau, Toutain et Gautrel forment des corps francs. Frotté a rejoint son armée, et Cadoudal est sous les armes.

A toutes ces énergies comprimées durant deux ans sous la main de la diplomatie ou enlacées dans les réseaux d'intrigues royalistes, la guerre s'offrait enfin. Les provinces de l'Ouest avaient souffert de cette paix menteuse que le Directoire promettait toujours, et ne cessait de violer par ses agents avoués ou secrets ; mais, si elles avaient souffert, il faut bien dire aussi qu'elles s'étaient vengées. Les deux partis allaient se voir en face ; chacun pourrait se demander raison des crimes commis, ou des représailles qui avaient puni ces crimes.

Le comte d'Artois faisait annoncer par Mercier sa pro-

chaine arrivée en Bretagne. Cinq ou six chefs parlaient d'attendre le prince ; ils ne voulaient ouvrir les hostilités que lorsqu'il serait arrivé. Ce sont de nouveaux atermoiements ; il faut les briser. Un conseil est assemblé au château de la Jonchère, entre la Loire et la Vilaine ; les généraux de la Chouannerie s'y trouvent tous. On agite la question de paix ou de guerre. Charles d'Autichamp s'oppose presque seul à la prise d'armes. Représentant de la Vendée militante aux conférences de la Jonchère, il avait oublié les traditions de la Rochejaquelein et de Charette pour suivre les fatales inspirations du conseil des princes et de l'agence de Paris. Il s'appuyait d'un ordre de Louis XVIII qui lui enjoignait formellement de ne relever le drapeau que sur une autorisation de sa main. Cet ordre n'avait été adressé qu'à lui, les autres généraux pouvaient donc n'en point tenir compte. A cette époque, d'Autichamp n'était qu'un chef secondaire. Cadoudal, Frotté et Bourmont ne craignirent pas d'outrepasser leurs pouvoirs en se mettant en opposition avec la volonté présumée de Louis XVIII. Cette désobéissance raisonnée donnait au Roi la mesure de ses soldats de l'Ouest. Elle lui révélait que ce n'était plus par de tortueuses intrigues qu'ils se laissaient lier les mains, ou par d'impolitiques alliances avec les hommes sans parti qu'ils cherchaient à rétablir la Monarchie. D'Autichamp, que les condescendances de son caractère toujours enclin à employer les voies de transaction avaient fait charger de cette mission, protesta en son nom contre toute démonstration armée. Il déclara même qu'il ne signerait le procès-verbal que sous la clause expresse que son vœu y serait énoncé.

La discussion allait s'éterniser, lorsque Cadoudal se lève : « La guerre ! » s'écrie-t-il d'un ton qui coupe court aux objections. Personne n'hésite plus ; l'insurrection est résolue, elle doit éclater : elle éclatera du 15 au 20 octobre 1799.

TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE I.

Mouvements révolutionnaires en Bretagne dès 1750. — La cour, le clergé, la noblesse, le Parlement et la bourgeoisie. — Caractère des Bretons. — Division entre la cour et le Parlement. — Sa résistance aux ordres de Louis XVI. — Le comte de Thiard et le premier président Catuëlan. — Victor Moreau, général du Parlement. — Troubles à Rennes. — Lettres de Louis XVI. — Obstination du Parlement. — Démonstrations hostiles du tiers état. — Premiers décrets de l'Assemblée constituante. — Leur effet sur la population des villes de Bretagne. — Persécution contre le clergé et la noblesse. — Le peuple des campagnes prend fait et cause pour eux. — Les prêtres insermentés et les intrus. — Agitation des clubs. — Leur intolérance. — Mesures arbitraires contre la liberté de conscience. — Les patriotes nantais fraternisent à Londres avec les révolutionnaires anglais. — Premiers soulèvements de la Bretagne. 4

CHAPITRE II.

La rentrée des contributions ne s'effectue pas. — Conspiration de la Rouërie. — Ses plans. — La Rouërie à Coblenz. — Son retour en Bretagne. — Il est muni des pleins pouvoirs des princes. — Il organise le Morbihan et les autres départements. — La Révolution sévit. — Assassinat du négociant Gérard. — Soulèvements partiels. — Danton et la Rouërie. — Mort de la Rouërie. — Ses projets sont découverts à la Convention par le cabinet anglais. — Exécution des complices de la Rouërie. 44

CHAPITRE III.

Insurrection bretonne. — Résistance au décret qui prescrit la levée de 300,000 hommes. — Attaque de Vannes. — Prise de la Roche-Bernard par les Royalistes. — Mort de Sauveur. — Prise d'armes générale. — Canclaux à Saint-Pol de Léon. — Les paysans en face des Républicains. — Mission des conventionnels Billaud-Varennes et Sevestre. — Lettre de

Canclaux aux représentants. — Conseil pour pacifier la Bretagne. — Le bas Maine s'insurge. — Les quatre frères Cottereau dits Chouans. — Jean Chouan. — Le comte de Puisaye et les Girondins proscrits. — Proclamation de Barbaroux. — Puisaye en Bretagne. — Ses projets d'insurrection générale. — Son influence. — La cathédrale de Quimper mise à sac par les Révolutionnaires. — Arrestations en masse de tout suspect. 88

CHAPITRE IV.

Jean Chouan. — Ses premières expéditions dans le bas Maine. — Jambéd'Argent. — Ses succès. — Mœurs des Chouans. — Leur manière de combattre. — Les généraux Rossignol, Chabot, Kléber et Vachot. — Les deux sœurs de Jean Chouan condamnées et exécutées. — Exploits de Jean Chouan. — Sa mort. — Georges Cadoudal. — Ses premières tentatives dans le Morbihan. — Forestier en Bretagne. — Puisaye fait diversion en faveur des Anglais attaqués par l'escadre républicaine. — Condamnation des vingt-six administrateurs du Finistère. — Victoire de Puisaye et de Forestier. — Combat de Baignon. — Défaite de Puisaye à Liffré. — De Scepeaux, Dieusie et Sarrazin sur la rive droite de la Loire. — Proclamation des chefs royalistes. — Cormatin, major général de l'armée. — Puisaye part pour l'Angleterre. — Situation du pays. — Lettre des conventionnels Faure et Bollet. — Troisième Comité de salut public. 138

CHAPITRE V.

Puisaye et le cabinet anglais. — Opposition des émigrés aux projets de Puisaye. — Hoche nommé général en chef de l'armée républicaine. — Ses proclamations et ses lettres. — Faux Chouans. — Leurs crimes. — Reprise d'armes de Bois-Hardy. — Ses succès. — Premières tentatives de pacification faite par les Conventionnels. — Attitude du bas Maine. — M. Jacques. — Ses commencements. — Son influence et sa mort. — Exploits des Chouans. — Entrevue de Moncontour. — Bancelin et de Scepeaux. — Suspension d'armes. — Cormatin et Humbert parcourent le bas Maine pour prêcher la paix. — Les faux Chouans dans le Morbihan. 190

CHAPITRE VI.

Boisguy. — Ses commencements. — L'arrondissement de Fougères. — Sa manière de combattre. — Débarquement des émigrés. — Conférences de la Mabilais. — Lettres des Conventionnels. — Traité de paix. — Les chefs les plus importants refusent de la signer. — Résultats sanglants de cette paix. — Assassinats de Tristan, de Geslin, de Caqueray et de Bois-Hardy par les Bleus. — Combats de Grand-Champ. — Mort du comte de Silz. — Victoire de Cadoudal à Florange. — Louis de Frotté en Normandie. — Premières révoltes de cette province. — Reprise des hostilités. 227

CHAPITRE VII.

Préparatifs de l'expédition de Quiberon. — Puisaye et d'Hervilly mis en opposition par l'Angleterre. — Bataille navale de Belle-Isle. — Débarquement des émigrés sur la plage de Carnac. — Premiers succès des Royalistes. — Reddition du fort Penthièvre. — Intervention funeste de l'agence royaliste de Paris. — Combat de Georges et de Tinténiac contre les Bleus. — Dispositions de Hoche. — Arrivée de Tallien et de Blad. — Attaque de Sainte-Barbe. — Défaite des émigrés. — Succès et mort de Tinténiac. — Sombreuil et sa division. — Trahison des prisonniers attachés à l'expédition. — Surprise du fort Penthièvre par le général Ménage. — Puisaye abandonne son armée. — Sombreuil au Fort-Neuf. — La capitulation offerte par les généraux et les soldats républicains, acceptée par les Royalistes, n'est pas tenue. — Les émigrés prisonniers. — Commissions militaires, exécutions. 273

CHAPITRE VIII.

Combats et succès des Chouans de la rive droite et du Maine pendant l'expédition de Quiberon. — Mort de Coquereau. — Scepeaux et Dieusie. — Combats de la Chêne et du rocher de Piochais. — Défaite des bataillons qui ont fusillé les émigrés à Auray et à Vannes. — Boisguy et Blandin. — Cadoudal ramène dans le Morbihan la division de Tinténiac. — Nouvelle organisation de cette division. — Mort de Jambe-d'Argent. — Hoche commence à parler de paix. — Retour de Puisaye en Bretagne. — Dissensions entre le conseil du Morbihan et ce chef. — Puisaye se retire dans le département d'Ille-et-Vilaine. — Assassinat de la Caze. — De Scepeaux et Boisguy reconnaissent Puisaye pour général. — Bourmont et d'Andigné. — Le général Richard. — Lettre de Bonneau, général en chef des côtes de Cherbourg, sur les crimes commis par ses soldats. — Succès de Frotté. — Organisation de la Normandie. — Affaires de la forêt de Saint-Jean-des-Bois et de Tinchebray. — Mort de la Trébonnière. 364

CHAPITRE IX.

Guyon de Rochecotte dans le Maine. — Ses plans d'insurrection. — Mort de Saint-Paul. — Proclamation pacifique de Hoche après la mort de Charette. — La vengeance de Taupin. — La paix est offerte. — Puisaye s'y oppose. — Mort du comte de Sérent. — Succès de d'Andigné. — Boisguy et Bonteville battent les Bleus à Saint-Sauveur des Landes. — Scepeaux et Cadoudal acceptent la paix. — Mort de la Vieuville. — Frotté, Rochecotte et les Chouans font leur soumission. — Lettres de Hoche et d'Hédouville. 408

CHAPITRE X.

Position des Royalistes après la pacification. — Persécutions des patriotes. — On égorge les chefs et les prêtres de la Bretagne. — Représailles des Chouans. — Lettre de Francoeur. — L'agence de Paris pousse aux élections. — But de cette agence. — Ses intrigues. — Les Royalistes l'emportent dans les élections. — On les persécute encore. — Ils se vengent. — Fêtes révolutionnaires. — Leur triste effet dans les villes et dans les campagnes. — Louis XVIII crée l'Institut philanthropique. — Arrestation des membres de l'agence de Paris. — Leurs révélations. — Fausse direction donnée par le conseil des princes. — Le 48 fructidor. — Rochecotte et les chefs du parti royaliste de Paris. — Chauffeurs organisés. — Plan de la police. — Actes de cruauté des Chouans — Organisation de l'armée de Cadoudal. — Mort de Rochecotte. — La guerre est enfin décidée. 443

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME